This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C
1104
1
5

C1104.1.5

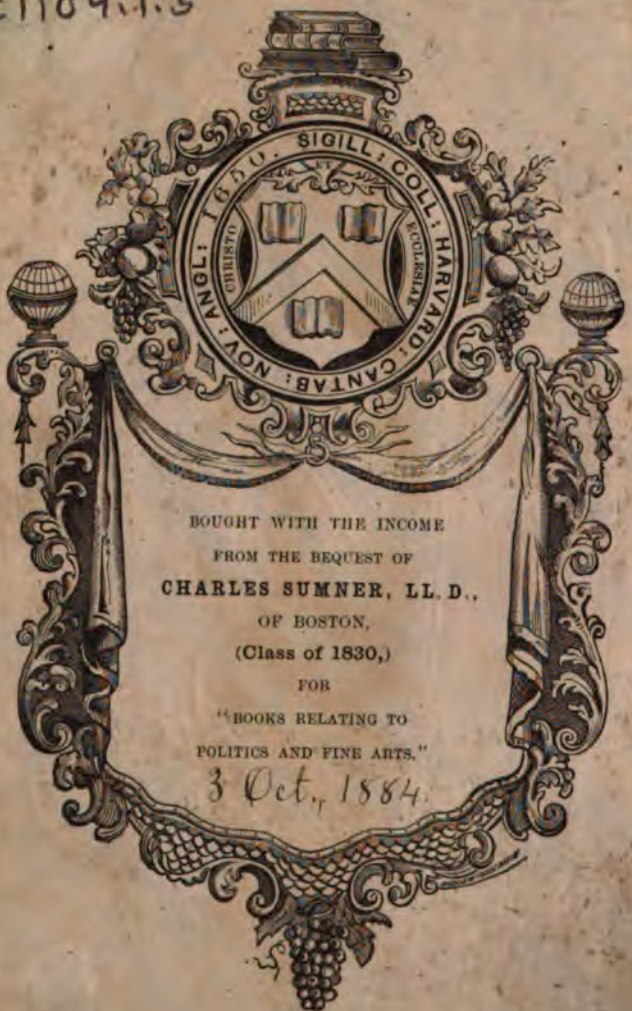

BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830,)
FOR
"BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS."
3 Oct., 1884.

VIE

DU

CARDINAL D'ASTROS,

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE JEAN-MATTHIEU DOULADOURE,
RUE SAINT-ROME, 41.

VIE

DU

CARDINAL D'ASTROS,

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,

Suivie de pièces justificatives et de documents inédits ;

PAR LE R. P. CAUSSETTE,

Supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur,
Missionnaires du Diocèse.

Pater noster tentatus est, et, per multas tribulationes probatus, Dei amicus factus est.

Judith. 8. 22.

PARIS,

AUGUSTE VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DU BAC, 50.

1853.

~~VII. 1319~~
c 1104.1.5
Lowell Institute
Memorial Fund.

AVANT-PROPOS.

C'EST un mérite nécessaire, aux livres qui n'en ont guère d'autre, d'arriver à temps. L'histoire des contemporains, en particulier, tire de certaines conjonctures un intérêt que la beauté seule de l'exécution a le pouvoir de suppléer. L'auteur de cet ouvrage regrette d'autant plus la première de ces chances, qu'il n'a pas le droit de compter sur la seconde : c'est assez dire qu'un si long retard dut être son malheur plutôt que sa faute. Absorbé par les soins d'un ministère actif, où le prêtre fit souvent violence à l'écrivain, il a vu, tristement, lui échapper un à-propos auquel il avait confié des espérances, et son succès ne se peut fonder, aujourd'hui, que sur le renom de Mgr d'Astros et sur la bonne mémoire de son troupeau. La vie de notre Pontife a cela de particulier, en effet, qu'elle sera toujours de circonstance comme celle des saints.

Son souvenir, d'ailleurs, n'est pas un de ces cultes superficiels qui passent comme la vogue; il a de profondes racines au cœur d'une grande Eglise, et ce serait outrager le peuple qui fut sa famille, de penser, qu'en si peu de temps, l'histoire d'un tel père a perdu son opportunité.

Toute notre sollicitude n'est pas dans la question d'opportunité. La piété filiale, elle-même, qui nous fit entreprendre ce livre, nous le reproche presque en ce moment. Son œuvre ne peut glorifier Mgr d'Astros que suivant la mesure de notre esprit, et cette mesure n'est pas celle de notre affection.

Heureusement il est un côté par lequel notre tâche se recommande à la bienveillance du lecteur, je veux parler du sentiment qui l'a inspirée. Tout homme qui affronte la publicité pour le frivole plaisir d'en être connu, se ménage des garanties de succès, dans le choix d'un sujet moins contentieux et moins dominé par les détails que celui-ci. Sans doute, Mgr d'Astros fut un illustre Pontife : nul mieux que nous n'apprécie la grandeur de cette vie épiscopale, qui fut pour Toulouse un spectacle vraiment antique, et pour notre sacerdoce une leçon qu'il demande chaque jour à Dieu de ne pas oublier. Il n'en est pas moins vrai que la biographie est un thème naturellement ingrat. Ce qui

eût été laborieux pour tous, a dû l'être davantage pour nous, car un apôtre n'a point des aptitudes de bénédictin, et un missionnaire ne se transforme pas en historien sans beaucoup de risques et d'efforts. Il nous a été doux, néanmoins, de ne compter ni les uns ni les autres. Membre d'une communauté qui doit la vie à Mgr d'Astros, c'était pour nous un besoin de lui rendre quelque chose en échange. Mes frères et moi nous nous sommes porté la main au cœur pour lui demander ce qu'il y avait à faire; il nous a répondu par la pensée de ce livre. S'il s'est trompé, l'erreur sera toujours respectable, puisqu'elle vient de lui.

Si naturelle que paraisse, de notre part, cette entreprise, nous serions inexcusable de l'avoir abordée sans appréhension, car elle n'a rien de modeste que l'apparence. Une biographie peut avoir, sur les mœurs publiques, une influence que de hautes spéculations n'exercent pas. Celles-ci font connaître la vertu; l'histoire des hommes qui la portèrent en eux, à un degré éminent, la fait goûter. La philosophie morale ne parle qu'aux esprits et à peu d'esprits; les exemples sont une langue universelle comme celle de la première Pentecôte, et une autorité populaire qui prend les multitudes par la raison et par le cœur. Ce fut toujours une leçon bienfaisante pour les chrétiens, que la contemplation de ces vies où ils trouvent les commande-

ments de Dieu traduits en actes saisissants, et l'évangile perpétuellement fait homme à leurs yeux. Grâce à elles, les saints d'une génération deviennent les types de l'autre, et, passant des aïeux à leur postérité par transmission héréditaire, les vertus, comme le phénix, renaissent incessamment d'elles-mêmes ici-bas.

Les siècles primitifs avaient senti la gratitude due à ces ancêtres qui firent de leur mémoire un immortel enseignement : ils créèrent pour eux des noms respectueux et doux qui exprimaient une sorte de religion inconnue. Les héros qui dotaient la famille chrétienne de grands souvenirs, en furent regardés comme les parents. On appela la vie des saints, la vie des pères; et quand ils s'éteignaient sur leur trône pontifical ou sur leur natte de la Thébaïde, c'étaient les illustrations de l'Eglise qui demandaient la parole pour raconter leurs vertus. Ainsi, entre deux persécutions, Athanase écrit les luttes d'Antoine, humble solitaire du désert. Saint Paul, ami centenaire du précédent, est ressuscité par les pages presque bibliques de Jérôme. Grégoire le Thaumatuge trouve son peintre dans Grégoire de Nysse, et la renommée des saints est traitée comme une relique, que des mains immaculées ont seules le droit de toucher.

Ces souvenirs élèvent notre mission, mais sont loin

de la rendre facile, surtout si l'on n'oublie pas que la biographie d'un grand Evêque, toujours importante au point de vue chrétien, l'est davantage quand elle paraît pour la première fois. Que fut, en comparaison de cette tâche, celle de Plutarque agitant, dans ses *vies parallèles*, la puérile question de savoir si les Grecs l'emportaient sur les Romains? Notre but est autrement sérieux. Fixer les traits sous lesquels un Pontife confesseur doit recevoir l'hommage de la postérité chrétienne; marquer sa place dans les fastes pieux du monde, et déterminer la hauteur qui convient à son piédestal; définir la nuance particulière de sa mission dans l'église, et les limites de son action dans l'état; enfin, peser, avec l'impassibilité de la justice, une gloire que l'on aima, et, s'il le faut, d'une main tremblante de respect, lui retrancher, sans l'endommager, les ornements immérités dont l'enthousiasme la couronne, comme Guillaume Tell effleurant de son trait une tête chérie qu'il ne devait pas blesser : tout cela est une œuvre capitale et mal aisée. Le lecteur seul peut décider si elle a été aussi bien accomplie que comprise. En attendant son examen, quelques mots, seulement, pour l'initier à la pensée de l'auteur, et lui faire les honneurs de ce livre en l'y introduisant.

La Vie de Mgr d'Astros a été divisée en deux grandes périodes. La première renferme l'histoire du saint Pré-

lat, depuis sa naissance jusqu'à son épiscopat; la seconde, depuis son épiscopat jusqu'à sa mort.

Dans le cadre embrassé par la première partie, souvent, en face de la modeste figure de l'abbé d'Astros, apparait la tête superbe et couronnée de Napoléon. Si le lecteur ne trouve pas toujours ici au grand homme les proportions gigantesques que l'histoire des batailles lui donne, il ne doit pas en accuser notre pinceau, mais notre sujet. La noblesse des traits que l'on crayonne dépend du moment où on les saisit : or, le drame religieux que nous allons exposer, représente Napoléon dans les actes les plus néfastes de sa vie.

La mémoire de l'illustre Empereur, comme la tête de Janus, a deux faces tout-à-fait opposées. La première exprime les traits du grand capitaine, du législateur de la France, de l'exterminateur de l'anarchie, et du bienfaiteur de la Religion; elle réunit, dans sa majesté fastique, la majesté d'Alexandre, d'Auguste, de Constantin et de Justinien : celle-là est sublime. La seconde exprime les traits du spoliateur de la papauté et de l'oppresseur de l'Eglise; elle porte au front la colère sacrilége des Empereurs Grecs et Ariens : celle-là est triste à voir. Si la première ne paraît guère dans cette histoire, c'est parce qu'elle y formerait un hors d'œuvre; si la seconde y paraît beaucoup, c'est parce

qu'elle constitue une grande partie du sujet. Ce ne sont point les opinions de l'auteur qui ont fait cela ; c'est la nature des choses.

Il y aurait donc calomnie à travestir les motifs de notre justice historique. Les points de vue de ce livre sont pris des hauteurs de l'Eglise, non de l'observatoire toujours borné des coteries ou des partis. Quand Tacite marquait de son fer chaud les hontes de la décadence romaine, il nous apprend qu'il montait sur son tribunal, sans haine et sans amour. Pour nous, bien plus petit et moins sévère, nous avons abordé la mémoire du monarque persécuteur, non pas avec l'engouement sans dignité de quelques contemporains, mais dans ce sentiment chrétien qui dit le bien avec joie et le mal avec peine. Rien de plus odieux, à nos yeux, que la monomanie de la détraction en histoire ; d'autant plus que la détraction, toujours déloyale quand elle s'en prend aux morts, est presque un sacrilége quand elle s'en prend au génie. Les grands hommes de la patrie sont comme ces divinités domestiques, pour qui les anciens professaient une plus sympathique religion. Sans doute, il ne faut point les placer au-dessus de la justice ; mais l'irrévérence à leur égard est un double attentat, car elle outrage la Providence qui en fit ses chefs-d'œuvre, et la nation qui les porta dans son sein.

La vie de Mgr d'Astros a été mêlée, avec plus ou moins de retentissement, à tous les mouvements principaux de l'histoire contemporaine. Même en écartant de notre chemin tous les ombrages de la politique, traverserons-nous les idées d'un demi-siècle, sans froisser celles de personne? Cela ne peut et ne doit pas être. Qu'en chaire le prêtre efface sa personnalité philosophique, qu'il ne mêle point de spéculation contestable à une parole qui doit être toujours incontestée, comme l'Evangile dont elle est le commentaire, cela se comprend; mais, en devenant écrivain, il ne se condamne pas au difficile labeur de contenter tout le monde, sans exposer sa dignité. Cette observation expliquera le ton affirmatif de notre discussion. A la vérité, si peu que l'on ait vécu, on conçoit que des hommes soutiennent des choses différentes, avec de très-plausibles raisons et pour de très-honorables motifs. Les opinions dépendent de l'éducation, des intérêts, des amitiés et d'innombrables accidents dans la vie de chacun. Aussi, en dehors du symbole catholique, le monde n'est qu'une mêlée confuse d'assertions qui se croisent, de passions qui se heurtent, de petites infaillibilités qui se lancent des anathèmes, et de petits amours-propres qui prétendent représenter le bon sens du genre humain. Pour tout esprit sérieux, l'enseignement pratique de ce duel permanent entre le pour et le contre, est une grande défiance de ses idées et une grande tolérance pour

celles des autres. Faudra-t-il, cependant, conclure à un désespoir intellectuel qui n'osera plus rien affirmer? Non, la vérité existe, elle n'est pas un mirage inaccessible, chacun doit y tendre à la sueur de son front, et celui dont les expériences viennent se résoudre dans un doute nonchalant, fait de sa vie un zéro et une lâcheté. De là, pour tout écrivain qui se respecte, l'obligation de ne point flotter à tous les vents du ciel, mais de ramasser sous ses pieds, au moins quelques poignées de terre ferme, pour y planter un drapeau et dire à son siècle : Je crois.

Ce devoir de croire fermement, même dans le domaine des opinions libres, urge encore davantage, si on le prend du coté moral. Qu'est-ce qui énerve, ordinairement, la vigueur des affirmations? C'est le scepticisme, l'intérêt ou la peur, trois abaissements dont l'inspiration est menteuse parce qu'elle n'est point estimable. Donc, si des aperçus bien accentués blessaient, en ces longues pages, la molle délicatesse de certains esprits, nous leur demandons un peu d'indulgence d'une telle déclaration. Qu'ils veuillent bien s'en souvenir, notre dogmatisme n'est point le résultat de la présomption qui croit tout savoir, ni de l'inexpérience qui ne doute de rien, mais de cette ferme conviction que, plus il y a de foi dans un homme, plus il y a de grandeur; que la tiédeur des opinions est souvent fai-

blesse plutot que sagesse ; que l'insouciance doctrinale est un relâchement de l'intelligence qui favorise celui des âmes ; que les livres anodins ne fleurissent jamais davantage qu'aux périodes de décadence, et que le vrai, dans les allures de la polémique chrétienne, c'est ce caractère si resplendissant en ses types primitifs, grande miséricorde pour ceux qui errent, guerre sans miséricorde aux erreurs. Voilà pourquoi, sans avoir aucun goût pour les hommes tranchants, nous aimons, cependant, les livres bien tranchés. Mgr d'Astros ne nous aurait point désavoué ; car, s'il a fixé l'admiration de l'Eglise, c'est surtout par ce beau côté de son âme qui, dans les saintes luttes, ne comprenait rien à la prudence de l'égoïsme, et plaçait toujours le courage avant la stratégie. Je sais bien que ce système n'est pas le plus applaudi, mais il est, au fond, le plus estimé. Le second succès est préférable au premier, surtout à une époque où ce qui baisse, parmi nous, ce sont les caractères plutôt que les intelligences, et où le plus fâcheux ne serait point de passer pour avoir fait un méchant ouvrage, mais de s'y manquer de respect.

Ce livre ne portera point le titre d'histoire, parce qu'il ne le mérite pas. Chemin faisant, nous n'avons pas négligé, néanmoins, une excursion dans les événements synchroniques, quand il l'a fallu. Les existences remarquables tiennent au milieu social dans

lequel elles se sont accomplies; il n'est pas possible de les en détacher sans faire suivre bien des éléments, en quelque sorte contigus, qui s'y juxtaposent. De même qu'en levant des filons d'or dans une carrière, on prend les couches environnantes qui servent d'enveloppe, de même, en dégageant des entrailles d'un siècle une destinée, la biographie emporte bien des choses adhérentes qui en forment l'encadrement naturel.

Je le sais, cependant, l'école purement descriptive a, dans ce genre, des séductions, parce qu'elle se rapproche des modèles anciens. Ce goût n'est ni raisonné ni chrétien. Sans doute, les anciens n'ont mis aucune philosophie dans leur histoire; ils ne le pouvaient pas. Le paganisme était fataliste; et l'intervention d'une volonté intelligente et bonne, au gouvernail des choses humaines, étant supprimée, comment aurait-on découvert, dans les événements, un plan surnaturel? D'ailleurs, les anciens ne discutaient point durant le cours de leurs annales, parce qu'ils en faisaient un amusement plutôt qu'une leçon, et qu'elles leur tenaient lieu de mémoires et de romans, dont leur gravité ne s'était point encore avisée. La preuve que leur réserve sur ce point n'était pas un scrupule de fidélité, c'est qu'ils ornaient le récit de fictions quand il n'était point assez dramatique, et qu'ils entassaient

des mensonges de rhétorique, dans ces mêmes pages d'où ils bannissaient la philosophie. Quoi qu'il en soit des anciens, les amateurs d'inventaires historiques ont beau dire, l'axiome célèbre *scribitur ad narrandum, non ad probandum*, heurte des tendances impérieuses de l'esprit. Il exprime le goût d'une société usée que les affirmations doctrinales lassaient, parce qu'elle ne croyait plus à rien qu'au plaisir; mais tout peuple, placé entre l'enfance et la caducité, aime dans l'histoire des professions de foi, parce qu'elles honorent sa moralité intellectuelle, et répondent à un de ses besoins. D'ailleurs, n'est-il point des biographies où la controverse est si nécessaire qu'on n'en conçoit pas l'exclusion? Dans ce sujet, en particulier, se figure-t-on, sans anomalie, un Evêque qui a jugé, affirmé et combattu toute sa vie, enseveli au sein de quelques pages sceptiques et ternes qui ne jugeraient, n'affirmeraient et ne combattraient rien? Evidemment la nature proteste contre cette théorie, et toute jurisprudence littéraire qui ne ferait point de sa nature la règle de ses règles, serait un pédantisme superstitieux.

Auprès des avantages, j'en conviens, se trouvent les inconvénients de ce genre. Le principal est de noyer l'histoire dans la polémique, si l'écrivain n'est pas sobre, et de produire sur la physionomie des hommes, par le reflet des idées, l'effet des verres

grossissants, si l'écrivain n'est pas exact. Ceux qui ont bien connu Mgr d'Astros nous rendront peut-être cette justice, que, s'il a été encadré dans notre récit, il n'y est nullement exagéré, et que si sa vie se déroule au milieu des événements où elle a coulé, comme un fleuve dans son lit, ce n'est point pour y exercer une action chimérique. Au reste, nous désirons que le lecteur soit constitué juge. A cet effet, nous allons lui mettre une rapide ébauche de notre héros dans les mains, et, comparant ce petit calque au grand tableau, il pourra dire si le coloris et la dernière main ont altéré la ressemblance.

Vous donc qui lisez ces pages, avant de pénétrer dans la vie de Mgr d'Astros, arrêtez-vous un instant, comme on fait à la porte d'un sanctuaire, et laissez-moi vous montrer, du dehors, les principales lignes du temple, pour vous préparer à la contemplation de l'intérieur.

L'existence de notre glorieux Prélat, comme toutes les choses vraiment grandes de ce monde, saisit moins au premier coup d'œil qu'à la réflexion. En général, nous admirons plus spontanément ce qui frappe les sens que ce qui est admirable. Cependant, parmi les ouvrages de Dieu, comme parmi ceux de l'homme, le plus beau n'est pas ce qui a de l'éclat, mais ce qui

a de l'harmonie : les chefs-d'œuvre ne sont pas ce qui est éblouissant, mais ce qui est simple, fini et bien proportionné. D'après ce principe, la vie de Mgr d'Astros fut un grand chef-d'œuvre.

Quatre supériorités, universellement constatées, en forment les traits caractéristiques.

La première fut celle de sa vertu. Elle était si éminente, qu'un vénérable collègue du saint Prélat le nomma pieusement : *le Pontife immaculé;* et que, durant près de quatre-vingts ans, ses intimes ont déclaré ne lui avoir jamais vu rien faire, qui eût même l'apparence d'un péché grave.

La seconde fut celle de son caractère. Il avait excellemment cette grandeur qui vient de l'âme, et quelque chose d'antique dans toute sa manière d'être qui inspirait, à la longue, un profond ravissement. Son naturel fut un heureux assemblage de force et de modération, de franchise et de réserve, de hardiesse et de prudence, de noblesse et de simplicité, dans lequel la nature et la grâce semblaient avoir rivalisé de magnificence sans pouvoir se vaincre, tant les avantages de l'homme le disputaient en lui à ceux du chrétien.

La troisième fut celle de son esprit. Il commandait, par la rectitude des idées, une confiance que plus d'élévation n'aurait peut-être pas inspirée. Dans tout ce qu'il écrivit on ne découvre pas un seul éclair qui ressemble à du génie, et cependant on y sent une autorité douce qui subjugue. C'est qu'il y a essentiellement cette raison pratique, qui est la vraie maîtresse de la vie humaine, suivant la pensée de Bossuet. Il eut mieux que le génie de la littérature et de l'éloquence, il eut ce que l'on pourrait appeler le génie du bon sens.

La quatrième, enfin, qui était comme une résultante des trois autres, fut sa contenance en face des pouvoirs temporels. C'était une fière attitude composée sur le type des Evêques primitifs. A leur exemple, il respectait les Princes, mais il s'en défiait; il rendait à César ce qui lui est dû, mais il s'en tenait loin ; enfin, il surveillait les gouvernements avec une sévérité ombrageuse, convaincu que, par leur nature, ils tendent, un jour ou l'autre, à traiter l'Eglise en rivale si elle ne se laisse pas asservir, et que la faveur des cours paye rarement à la religion le mal qu'elle lui fait, soit à raison du prestige qu'elle lui ravit, soit à raison des sacrifices qu'elle lui demande. Aussi, la vie tout entière de Mgr d'Astros s'est passée sous les armes. Depuis l'Assemblée constituante jusqu'à la

République démocratique et sociale, point de régime qu'il n'ait combattu : et, sous ce rapport, sa physionomie a une originalité qui le place parmi les gloires de l'épiscopat contemporain. Mgr de Boulogne fut l'évêque prédicateur de nos derniers cinquante ans ; Mgr de Cheverus, l'évêque missionnaire ; Mgr Frayssinous, l'évêque apologiste ; Mgr de la Luzerne, l'évêque théologien ; Mgr Affre, l'évêque martyr ; Mgr d'Astros en sera l'évêque confesseur et soldat.

Voilà ce que l'on pourrait appeler la silhouette de cette imposante figure. Si ces quatre traits se trouvent un peu saillants dans la ressemblance que nous allons dessiner, on ne doit pas s'en étonner ; s'ils ne l'étaient pas, on devrait nous en demander compte.

L'Oraison funèbre du Cardinal d'Astros est le complément de sa biographie ; c'est pourquoi nous en donnerons, à la fin, une nouvelle édition. Il y a quinze siècles, nous dit l'histoire, Eusèbe Pamphyle, Evêque de Césarée, ayant écrit la vie et le panégyrique de Constantin, les publia simultanément, et fit du panégyrique le cinquième livre de la vie. Cet ouvrage semble le modèle et la justification du nôtre : même quand on se sent écrasé par le rapprochement, on aime à faire comme les aïeux.

Au sujet de l'Oraison funèbre, il nous a été adressé quelques justes observations ; les amendement de la seconde édition prouveront aux critiques notre docilité : notre cœur, s'il pouvait s'ouvrir, leur prouverait notre reconnaissance. Outre les reproches fondés, nous en avons reçu d'autres. Peut-être y a-t-il eu moins d'orgueil que de charité à ne pas nous en souvenir. « Il n'est point d'ouvrage, dit la Bruyère, qui ne fondit tout entier au milieu de la critique, si son auteur voulait en croire tous les censeurs, qui ôtent chacun ce qui leur plaît le moins [1]. »

C'est assez d'explications pour préparer à la lecture de ce livre ; ce ne serait jamais assez pour désarmer toutes les critiques que nous entendons d'ici.

Il faut le dire, néanmoins, quelle que soit la fortune de notre œuvre, il nous en restera des consolations que d'autres ne donnent point, parce qu'elle sera toujours l'œuvre d'un prêtre et l'œuvre d'un fils. Un prêtre qui écrit ne peut avoir de déception. Avant d'élever la voix, il n'examine pas si des courants propices vont porter sa parole et caresser sa traversée ; mais il prend son cœur d'une main, son crucifix de

1 Des ouvrages de l'esprit.

l'autre, et il s'agenouille pour demander au ciel ce qu'il doit faire. Quand il a reçu la réponse, il ne craint plus l'épreuve, parce que l'épreuve vient d'en bas, tandis que sa force vient d'en haut? L'amour d'un fils ne peut avoir, en ceci, plus de mécompte que la foi d'un prêtre. Les livres sortis du cœur portent avec eux leur récompense. Il y a une volupté sainte dans l'accomplissement des nobles devoirs dont rien ne saurait frustrer; et quand ce pénible travail nous devrait être justement reproché, nous en aurions du regret sans repentir; car la peine de n'avoir pas su bien faire ne saurait nous ravir le bonheur d'avoir essayé.

Toutefois, cette assurance n'exclut pas d'autres sollicitudes. La mémoire de Mgr d'Astros ne nous appartient pas. Nous en sommes responsable à l'Eglise, qui en est justement fière, à son peuple, si impatient de le voir revivre dans ce tableau, à sa pieuse famille, enfin, dont il est aujourd'hui l'ange protecteur et l'héritage le plus précieux. Aussi, la même tendresse qui a fait bon marché de la gloire de l'auteur, a eu des craintes jalouses pour celle du héros. Il serait si doux, en peignant des traits chéris, de sentir sous son pinceau cette vertu magique qui donne l'immortalité! Il serait si heureux de posséder ces facultés puissantes à qui les siècles appartiennent, pour ouvrir l'avenir

comme un temple de mémoire à ceux que l'on a aimés! Hélas! nous espérons que l'avenir se souviendra de Mgr d'Astros, mais nous n'espérons point que ce soit sur la recommandation de son historien.

Cette conviction ne nous arrête pas. Quand un fils élève un mausolée sur la tombe de son père, il sait bien qu'un jour cette inscription, qui est l'abrégé de sa tendresse, s'effacera, et que ces pierres, élevées pieusement, joncheront le sol. Peu lui importe. Il bâtit son monument de deuil, non pour jeter un défi aux ans, mais parce qu'il a besoin de le bâtir. Même, si on venait lui dire qu'après leur ruine, ces débris tumulaires, recueillis dans les hautes herbes par une main étrangère, serviront de matériaux à un sépulcre plus beau, loin d'en être affligé, il serait reconnaissant que l'on donnât à l'expression de ses sentiments ici-bas, quelque chose de l'éternité qu'il leur consacra dans son cœur. Voilà nos dispositions. Nous venons d'ériger un mausolée sur la tombe de notre père. Sera-t-il provisoire ou définitif? Nous n'y avons pas songé. Ce qui, d'avance, nous console de tout, c'est que, si nous n'avons pas fait l'histoire du vénérable Cardinal, nous en aurons fourni les matériaux : qu'avec ces éléments un autre ouvrier se mette à l'œuvre, nous lui promettons sympathie et gratitude; désirant, en bon fils, une chose avant toutes les

autres, que la mémoire de Mgr d'Astros reçoive autant d'honneur qu'elle nous inspire d'amour, et que, par elle, le Prince de tous les pasteurs soit glorifié.

Note. La certitude historique de ce livre émane de quatre sources principales. La première, ce sont les écrits et la volumineuse correspondance du saint Archevêque, dont le dépouillement nous a coûté presque autant de temps et de peine que la rédaction de sa vie. La seconde, ce sont les renseignements fournis par divers membres de sa famille. La troisième, c'est le témoignage de plusieurs Prêtres qui, durant son épiscopat de Bayonne et de Toulouse, ont été ses commensaux et ses familiers de tous les jours. La quatrième, ce sont nos propres conversations avec lui. En général, quand le lecteur verra des assertions historiques un peu graves, il en trouvera la confirmation aux Pièces justificatives. Le bon sens dit assez que, seules, les choses capitales étaient susceptibles de cette preuve. Nous regrettons néanmoins de n'avoir pu l'étendre davantage; mais à remonter le cours des traditions historiques, on voit, qu'originellement, toutes reposent sur la parole d'un homme. Cela n'infirme point leur autorité, quand cet homme présente de suffisantes garanties. Les présentons-nous? c'est là une question que chacun résoudra suivant la mesure de confiance qu'il trouvera bon de nous accorder; tout ce qu'il nous convient d'affirmer, c'est que nous n'avons pas voulu être trompeur, et que nous avons pris des précautions consciencieuses pour n'être point trompé.

VIE

DU

CARDINAL D'ASTROS,

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Première Partie.

CHAPITRE PREMIER.

SON ENFANCE.

Sa naissance. — Sa famille. — Il reçoit la Confirmation à trois ans. — Sa précoce intelligence. — Sa vocation. — Son bénéfice. — Il est tonsuré à huit ans. — Il comprend ses engagements. — Comment il les remplit. — Ses premières études.

Hæc et his similia, secundùm legem Dei, puerulus observabat.

Tob. I. 8.

La sainte vie que nous allons raconter nous offre tour à tour dans le même homme le courage d'un confesseur, le zèle d'un apôtre, la sagesse d'un pontife, la rectitude d'un docteur, la perfection délicate d'un religieux, et presque l'innocence d'un ange. Jusques à quel degré chacun de ces traits a-t-il concouru à la grandeur de Mgr d'Astros ? C'est son histoire qui doit le décider,

non son historien. Notre tâche se borne à dire simplement des œuvres qu'il a bien simplement accomplies : et comme ce modeste travail n'est pas un tableau d'imagination, mais un portrait, nous n'ambitionnons pas d'autre mérite que celui de reproduire fidèlement une ressemblance qui fut chère à tant de cœurs.

Paul-Thérèse-David d'ASTROS naquit dans la petite ville de Tourves, ancien diocèse d'Aix, le 15 octobre 1772. Comme ce jour est consacré par l'Eglise à honorer la grande réformatrice du Carmel, sa famille lui en donna le nom pour souvenir. Persuadé de bonne heure que, dans les desseins de Dieu, ce nom n'était pas un souvenir mais une protection céleste, il le porta toujours avec une tendre dévotion. Vers la fin de sa vie, ayant cru remarquer qu'une maladie lui survenait, tous les ans, avant sa fête, il aimait à la recevoir comme une bénédiction de sa Patronne; et il l'appelait avec une joyeuse résignation : *le bouquet de sainte Thérèse.*

Son père, Jean-François-Louis, était avocat au Parlement de Paris, exerçant à Tourves les fonctions de Notaire. Sa mère, Marie-Magdelaine-Angélique Portalis, était sœur de ce sage Portalis qui plaidait, avant la révolution, contre Beaumarchais et Mirabeau; et à qui, plus tard, ses services dans le Conseil des anciens, dans la rédaction du Code civil, la négociation du Concordat, et la direction des affaires ecclésiastiques, devaient faire, en France, un nom historique et respecté.

De temps immémorial, la famille d'Astros se recommandait, dans la ville de Tourves, par des vertus héré-

ditaires et une influence bien méritée. Plusieurs de ses ancêtres avaient rempli les fonctions de Viguier ; pour le Languedoc et la Provence, elles répondaient à celles de Prévôt royal dans le Nord. D'autres avaient porté le titre de Consul, qui, selon l'ancienne organisation française, désignait des attributions honorables, soit à la tête des offices municipaux, soit à la tête de la juridiction commerciale d'un pays.

Conformément à l'usage presque général de cette époque, Mgr d'Astros reçut le sacrement de confirmation à l'âge de trois ans. Il lui fut administré par Mgr de Belloy, alors évêque de Marseille, nommé archevêque de Paris après le concordat. Coïncidence bien remarquable ! Qui aurait dit qu'un jour, ce même prélat et ce même enfant se retrouveraient à la tête de la première église de France, l'un comme pontife, l'autre comme son premier conseiller ? Sans doute, si Mgr de Belloy avait pénétré l'avenir, il eût béni le dessein providentiel qui se servait de lui pour verser dans cette jeune âme une force destinée à soutenir son épiscopat chargé d'années, et à défendre l'honneur de son siége menacé.

Le peu que Mgr d'Astros avait révélé de ses premiers ans nous a prouvé, à son insu, que le bon sens fut en lui prématuré. Ses plus lointains souvenirs s'arrêtaient à une petite scène de famille pleine d'un charme patriarcal. A cette époque sa mère était une jeune femme qui unissait à beaucoup d'intelligence une pieuse naïveté. Quoique déjà chargée d'enfants, encore enfant elle-même, elle aimait les histoires dramatiques et en demandait à

son époux pour abréger la longueur des soirées : alors le père contait, la mère et les enfants écoutaient; auprès, une bonne, attentive sans le paraître, pour avoir le droit d'entendre, faisait semblant de s'occuper. Quand le récit était terminé, quoiqu'il bégayât à peine, car il n'était que le sixième, c'était toujours Paul qui prenait la parole pour le commenter. Ses réflexions étaient si justes et parfois si piquantes qu'elles provoquaient tour à tour le rire et l'étonnement. Ce qui faisait dire à la bonne, fière de son élève, dans un idiome dont nous ne rendrons pas la gracieuse accentuation : « Décidément il » n'y a plus d'enfants aujourd'hui. »

Secondée par les influences d'une sainte famille, et par les tendances d'un cœur naturellement porté vers Dieu, la piété du jeune Paul se développa rapidement comme son esprit. De bonne heure il aima la prière et les cérémonies religieuses. Il avait à peine l'âge de raison que déjà, réglé dans ses désirs, vrai dans ses paroles, sérieux dans ses goûts, angélique dans tous ses instincts, il était l'orgueil de sa mère et le modèle de ses aînés. A voir ses affections, il était aisé de pressentir sa vocation. Il penchait trop du côté du sanctuaire pour ne s'y pas fixer un jour. En conséquence, ses parents ne crurent pas témérairement présumer de la volonté de Dieu en le faisant entrer dans l'état ecclésiastique.

Suivant l'usage de ces temps, il reçut la tonsure presqu'aussitôt que les règles canoniques permettent de la conférer, à l'âge de huit ans. Outre ses dispositions bien marquées, les intérêts de famille ne furent pas étrangers à ce précoce enrôlement. Par là, le jeune tonsuré deve-

nait titulaire d'un petit bénéfice qui dotait son enfance cléricale. Ce bénéfice *à patronage laïque*, comme disait le Droit, avait été fondé par une cousine de sa mère, pour être donné, avec l'assentiment de l'ordinaire, à un de ses descendants ou collatéraux qui embrasserait le service des autels. Le plus proche parent qui remplissait la condition était Paul d'Astros : le collateur qui avait hérité des charges et des priviléges de la fondatrice, en épousant sa fille, était le magistrat Duranti de la Calade, président de la cour des aides à Aix. A peine l'intéressant enfant porta-t-il sa couronne de lévite, que le consciencieux patron s'acquitta de ses obligations. Ainsi, presque avant de savoir ce que c'était qu'un bénéfice il était bénéficier, et, dès le bas âge, l'Eglise se fait sa mère nourricière comme pour mieux se l'approprier,

Il fut tonsuré à Aix, par Mgr de Boisgelin, alors archevêque de cette ville, plus tard, rédacteur d'une célèbre *Exposition de principes* [1] contre la Constitution civile du clergé, et Archevêque de Tours. On le conduisit à l'Archevêché en chaise à porteurs. Il était encore si ingénu, si délicat et de si petite taille, qu'à son aspect le savant prélat s'écria, avec une ironie qu'il ne croyait pas devoir être prophétique : « Je vous salue, Monseigneur. »

Si jeune qu'il fût, il comprit bien néanmoins, que, sans lui conférer un ordre, cette cérémonie religieuse mettait une barrière de convenance entre lui et le monde. Il en était si pénétré, qu'au retour de l'Archevêché, sa sœur

---

1 Elle fut signée par les Evêques de l'Assemblée constituante et rédigée par Mgr de Boisgelin.

voulant lui toucher la main, il lui dit avec un sérieux auquel ses huit ans donnaient de l'amabilité : « Retirez-» vous, je suis maintenant consacré à Dieu. »

Sans doute cette consécration dut frapper son esprit et lui laisser l'idée d'un engagement contracté, car depuis, le nouveau clerc vécut, non-seulement dans l'innocence, mais dans une véritable ferveur. Il prit les obligations attachées à son bénéfice avec une maturité bien au-dessus de son âge, et s'en acquitta, malgré la mobilité des jeunes années, avec cette exactitude sans inconstance qu'il apporta toujours à l'accomplissement du devoir. Le jour de ses promesses cléricales, on lui expliqua que les bénéfices n'étaient pas un bien-être créé aux enfants du sanctuaire pour les dispenser du travail, mais pour leur donner le temps de la prière. Comme s'il eût compris la beauté de cet ordre de choses qui envoyait une partie de la société aux pieds de Dieu pour s'intéresser en faveur de l'autre, afin que l'oraison d'un peuple fût ininterrompue comme ses crimes, il s'en fit à huit ans l'esclave respectueux. Une fois député aux nobles fonctions de la prière publique, jamais il n'omit le petit Office de la sainte Vierge que la tonsure lui imposait. Sa fidélité sur ce point était si connue, que les compagnons de son âge ne le conviaient point à un amusement sans ajouter : « si vous avez récité votre office. » Souvent ils lui proposaient de le psalmodier avec lui pour avoir le droit de l'attirer à leurs innocentes récréations.

La réception de la tonsure ne lui donna pas seulement plus d'application aux choses de Dieu, mais aussi une grande ardeur pour le travail. Il fit ses études élé-

mentaires dans sa famille. Aux premières leçons il révéla un désir peu ordinaire d'apprendre et une aptitude proportionnée à ce désir. Pour faire de rapides progrès il avait mieux qu'un esprit bien ouvert, il avait un de ces caractères forts que les difficultés ne peuvent rebuter, que l'habitude ne fatigue pas, et qui, façonnés par les mains de la religion, deviennent éminemment propres aux grands travaux comme aux grandes vertus.

Ainsi commença par l'innocence de Louis de Gonzague cette sainteté qui devait finir par la perfection austère de Charles Borromée. Ainsi s'ouvrit cette laborieuse carrière dont l'application devait tant multiplier les forces, et former dans les exemples de Mgr d'Astros un trait aussi désespérant pour l'imitation que sa vertu.

CHAPITRE II.

SA VIE DE COLLÉGE.

Son entrée. — Ses maîtres. — Sa conduite. — Ses succès. — Ce que pensaient de lui ses condisciples. — Agréments de son esprit. — Comment il les négligea plus tard. — Témoignage d'un de ses anciens professeurs.

Puer autem crescebat et confortabatur, plenus sapientiâ.

Luc. II. 40.

Les premières impressions reçues étant décisives pour l'avenir des hommes, les parents de Mgr d'Astros ne livrèrent pas l'éducation de ses tendres années à des étrangers. Convaincus que si l'enseignement public forme l'esprit, c'est surtout celui du foyer qui forme le cœur, avant de le confier à d'autres, ils voulurent planter la foi dans son âme à des profondeurs où l'esprit du mal ne pût désormais l'atteindre, afin d'y graver une de ces empreintes de famille que l'homme porte toujours avec respect, non-seulement comme une sauvegarde, mais comme un souvenir de ce qu'il a le plus aimé.

A douze ans, le pieux tonsuré parut à ses parents assez pénétré de leur esprit pour pouvoir respirer l'atmosphère d'un collége. Celui auquel on le destinait, par la sévérité de sa discipline et la pureté de ses mœurs, offrait peu de dangers. Plusieurs fois Mgr d'Astros, dans ses entretiens, lui donna même le titre de Séminaire, tant il en avait la ressemblance. Cette institution, fondée à

Marseille , portait le titre du Bon-Pasteur. Elle était dirigée par une agrégation de prêtres séculiers, dont M. l'abbé Barre était le Principal. Le chef de cet établissement, savant profond comme on pouvait l'être autrefois, quand, étudiant moins de choses on les étudiait mieux, se recommandait encore plus par sa piété que par son savoir. Jusqu'à la fin de sa vie, Mgr d'Astros en a parlé avec reconnaissance et admiration.

Quand le jeune lévite passa de sa famille aux mains de ses instituteurs, il ne quitta point l'habit clérical. Il en soutint constamment l'honneur par une de ces régularités exemplaires qui imposent silence à tous les censeurs. Ceux qui se souviennent de la vie du collége savent avec quel empire y règne le respect humain. Soit parce qu'à cet âge on a plus de hardiesse pour l'inspirer, soit parce qu'on a moins de raison pour le braver, il tyrannise les enfants encore plus que les hommes; et s'il empêche ceux-ci de faire le bien, très-souvent il fait faire le mal à ceux-là. Le jeune d'Astros ne subit jamais l'empire de cette crainte honteuse comme toutes les lâchetés. Trop fier de sa vocation pour en rougir, il la confessait avec toute la franchise de son caractère : il se préparait d'ailleurs aux grandeurs du sacerdoce avec tant de soin, qu'eût-il voulu dissimuler ses intentions, sa piété les aurait révélées.

Si la piété de son adolescence en explique la pureté, cette pureté à son tour en explique les succès. Rien de plus bienfaisant pour l'intelligence, en effet, que le calme de la conscience. Saint Thomas d'Aquin n'aurait jamais été l'oracle de l'Ecole, s'il n'en avait pas été l'Ange. Grâce à cette incomparable puissance d'une innocence

bien conservée et d'une attention qui ne se partageait pas, Mgr d'Astros eut dès l'enfance une aptitude pour le travail qui étonna. Avec une santé délicate, il trouvait le moyen de doubler les cours ordinaires : et, depuis la septième jusqu'à la théologie, il sut constamment se maintenir à la tête de ses condisciples en faisant deux classes par an.

Il fallut que la rapidité de ses progrès fût bien sensible et le premier essor de son intelligence bien admiré, car ses condisciples lui décernèrent le titre d'*aiglon*. Un pareil surnom donné par un jury si peu suspect, est la preuve d'une supériorité incontestée dans le pieux élève du Bon-Pasteur. Depuis, cette épithète qui exprimait bien l'élan intellectuel de ses jeunes années n'a caractérisé que la moitié de son esprit. Le talent de Mgr d'Astros se développa davantage du côté du bon sens et de la justesse que du côté de la grandeur, et ce qu'il conserva de l'aigle ne fut pas la hardiesse dans le vol, mais la sûreté dans le regard.

Quelle que fût la contention nécessaire au laborieux régime qu'il s'était imposé, elle n'éteignait pas le feu sacré qui rayonne toujours d'une imagination d'enfant. Parmi tant d'études utiles, il savait se procurer du temps pour des distractions intellectuelles, et le soin qu'il prit de former son esprit, ne lui fit pas oublier de l'embellir. Nous avons trouvé dans ses manuscrits tout un volume de poésies, dont grand nombre se rapportent à cette période de sa vie : ce sont des amusements d'écolier, ou des à propos de famille, rimés avec un bon goût et une connaissance des règles qui annoncent des études faites avec

distinction. Quand on rapproche ces pièces fugitives, avec leur joyeux entrain et leur fraîcheur de sentiment, de cette gravité silencieuse d'Evêque à qui le trait manquait toujours et le mot si souvent, on serait tenté de supposer deux esprits en un seul. Chez lui le vieillard ne fut pas l'enfant fait homme, et ces deux extrémités de son existence semblent se nier réciproquement, tant elles se ressemblent peu.

Il est un trait particulier, néanmoins, qui les marque de sa ressemblance; c'est, dans les ébats du collége comme dans les sollicitudes de l'épiscopat, une vertu poussée jusqu'à la perfection : et cette ressemblance entre les deux moitiés de sa vie nous en explique les différences.

Sans doute, comme à d'autres esprits éminents, Dieu lui avait refusé la facilité de l'élocution et la spontanéité des idées; mais cette défectuosité de son intelligence était encore exagérée par sa vigilance sur lui-même. Trop inoffensif pour sacrifier au plaisir d'une saillie une délicatesse de charité, trop humble pour jamais viser à aucun effet au préjudice de la simplicité et du naturel, trop sérieux pour parler de futilités alors qu'il avait de grands intérêts à gérer, il en vint à une sévérité de tenue qui n'ouvrait la bouche que pour dire des choses. Or, rien de moins compatible avec cette lumière artificielle appelée l'esprit, que la vérité, la gravité et la charité chrétiennes. C'est ce qui explique comment la piquante gaieté des jeunes années se changea chez Mgr d'Astros en un sérieux excessif, et pourquoi il se réduisit à cette sobriété de conversation d'autant plus méritoire, qu'il sentait moins l'édification qu'on y trouvait que les agréments qu'on n'y trouvait pas.

Plusieurs fois Mgr d'Astros a déclaré avoir beaucoup lutté contre lui-même pour se corriger de la causticité. Quand on ne l'a vu que dans les entretiens si mesurés de sa vie épiscopale, on a peine à comprendre cette violence; mais quand on examine ses tendances dans les récréations intellectuelles de son enfance, on sent qu'il aurait eu excellemment l'esprit de l'épigramme, s'il l'avait jugé digne d'être cultivé.

Disons-le promptement néanmoins, cet enfant qui aimait les badineries bien assaisonnées et les anecdotes pour rire, n'a jamais écrit un mot déplacé. Chaste dans sa parole comme dans ses pensées, il passait à travers de folâtres imaginations avec la plus irréprochable délicatesse ; et, dans un genre où les nécessités de la rime débordent souvent les bonnes intentions, tout ce qu'il a laissé exhale un parfum d'innocence qui honore la pureté de son cœur plus encore que la vivacité de son esprit.

Au reste, la Providence nous fournit mieux que les traditions de sa famille et de ses écrits, sur la vie de Mgr d'Astros au collége : elle nous a procuré les renseignements d'un témoin oculaire. Un ancien préfet des études dans l'institution de M. Barre, depuis membre du clergé de Marseille, vit encore [1]. Ce vénérable débris d'un temps et d'un sacerdoce qui ne sont plus, a bien voulu nous écrire ses souvenirs sur une enfance qu'il a suivie de près. C'est une déposition historique à laquelle le talent et les vertus de l'auteur donnent du prix; elle résumera ce chapitre en le couronnant.

---

1 M. l'abbé Sardou, ancien Prédicateur.

« En 1784, dit ce prêtre recommandable, j'étais » préfet des études dans le pensionnat du *Bon-Pasteur*, » dirigé par M. l'abbé Barre. Par conséquent, lorsque le » jeune abbé d'Astros lui fut confié, il devint mon dis- » ciple, et dans toutes les lettres qu'il m'a fait l'honneur » de m'écrire, il m'a appelé son ancien maître. On s'en » rapportera donc, je le pense, aux renseignements » que je vais donner sur celui qui devait être plus tard » une des gloires de l'Episcopat français.

» M. l'abbé d'Astros était pourvu, en entrant chez » M. Barre, d'un bénéfice à simple tonsure. Quoique » bien jeune encore, il honora son habit clérical par la » conduite la plus régulière et la réserve la plus remar- » quable. Doué d'une conception prompte et d'une ca- » pacité peu commune, il fit d'excellentes études : il » traduisait surtout les auteurs latins les plus abstraits » avec une facilité singulière. Je ne me rappelle pas lui » avoir vu faire un seul contre-sens. Mais ce qui valait » mieux en lui que sa capacité, c'était une douceur de » caractère et une admirable modestie qui le distinguaient » de ses condisciples et le faisaient aimer de tous. »

Nous enregistrons ces souvenirs avec une complaisance mêlée d'orgueil. Il est heureux de pouvoir constamment admirer ceux que l'on a aimés : et c'est une des plus douces satisfactions, pour l'homme qui remonte l'histoire de ses ancêtres, de les trouver toujours fidèles à la sainte ressemblance qu'il en a conservée dans le cœur.

CHAPITRE III.

SA VIE DE FAMILLE JUSQU'A LA PERSÉCUTION.

Il rentre dans sa famille. — Ses études. — Qualités qu'elles révèlent. — Dévouement pour ses parents. — Son naturel. — Ses amis. — MM. Carle et Gauthier. — M. le comte de Portalis. — Mgr de Tournefort. — Solidité de ses affections. — Mouvement de 89. — Comment le jugea l'abbé d'Astros. — La révolution finit son bonheur de famille et commence sa vie de persécution.

Et mihi est cor, sicut et vobis, nec inferior vestri sum.
Job. XII. 3.

L'ABBÉ D'ASTROS commença ses cours de Théologie dans le pensionnat de M. l'abbé Barre. Mais bientôt, soit parce que le désordre semé dans l'Eglise de France par la Constituante en dépeupla les établissements religieux, soit parce que la mort de son père le rendit nécessaire à sa famille, le jeune lévite fut remis entre ses propres mains.

Privé de l'enseignement de ses professeurs, il continua dans la maison paternelle ses études d'Ecriture sainte, de Droit canon, d'Histoire ecclésiastique et de Théologie avec une ardeur que l'isolement rendait plus nécessaire en même temps que plus difficile. Ses cahiers de notes, conservés jusqu'à nos jours, annoncent par leur volume et leur complication, une opiniâtreté de travail à laquelle l'énergie naturelle sans la vertu n'aurait pas suffi. Quand on y suit avec attention les premiers mouvements de cette intelligence livrée à elle-même,

on est surpris de l'instinct prématuré qui la porte toujours du côté de la vérité. Ces matériaux, en effet, sont d'un esprit positif qui n'admet aucune notion vague, et qui ne pardonne guère plus aux mots de sonner creux que d'exprimer des erreurs. Ils révèlent un esprit pénétrant qui, en passant sans guide à travers les labyrinthes de la scholastique ne s'y est pas perdu, et en rapporta des idées aussi pratiques que bien arrêtées. Enfin, ils témoignent surtout d'un esprit solide qui déteste la nouveauté à vingt ans, et pour qui les traditions et le bon sens sont une boussole toujours plus sûre que le brillant des aperçus, l'absolu des systèmes et l'originalité des conceptions. Il est facile de le voir, c'était, en germe, cette intelligence mesurée qui devait, plus tard, veiller avec tant d'aptitude à la garde du dépôt sacré; car un Pontife n'a point pour mission de marcher en éclaireur parmi les intelligences de son siècle, il suffit qu'il y marche en régulateur : et, possédant toute vérité dans son symbole, sa tâche n'est point de lancer l'esprit humain à la découverte d'une nouvelle lumière, mais de l'avertir quand il penche vers le faux.

Tout le temps que lui laissaient ses études ecclésiastiques, l'abbé d'Astros le consacrait à Dieu et à des devoirs domestiques. Une mort prématurée lui ayant enlevé son père et ses frères aînés, il se trouvait à la tête de la famille. Sans égoïsme dans sa vertu, il permettait aux siens de prendre largement sur des journées qu'il eût partagées si heureusement entre la prière et les livres. Ces sollicitudes de chef de maison dans un âge si tendre, hâtèrent sa maturité. Par la sagesse

de son conseil et les tendres inspirations d'un cœur, sur qui les affections de famille furent toujours puissantes, il rendit moins sensible le vide que laisse dans un foyer l'absence de la paternité. Il fut consolateur assidu auprès de sa mère. Il se constitua l'instituteur de deux sœurs et d'un frère qui lui restaient encore. Enfin, au sortir de l'enfance il devint un bienfaiteur et une bénédiction pour cette maison en deuil; et, de même que dans la famille de saint Basile *l'Ancien*, trois frères illustres [1] furent les disciples et l'ouvrage d'une de leurs sœurs qui s'appelait sainte Macrine, ainsi, dans cette famille d'Astros, dont tous les membres ont été recommandables, les vertus d'un seul frère engendrèrent celles des autres.

Pour exercer ce salutaire empire, le jeune Paul avait mieux que l'autorité de son exemple, il avait celle d'un caractère sans défaut et du cœur le plus dévoué. A cette époque de sa vie, il était expansif, de relations aimables et d'une nature sympathique. Un grand fonds de bonté, orné par la vivacité du jeune âge, ne laissait pas encore pressentir ces froides apparences que les habitudes officielles et le sérieux de sa conversation devaient lui donner un jour. Ces qualités si remarquables trouvèrent bientôt leur récompense et leur preuve dans les amis qu'il mérita.

C'est vers ce temps que s'affermit, entre lui et deux de ses condisciples, une affection qui avait déjà com-

---

1 Saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste.

mencé et qui ne devait finir qu'avec leur vie. Le premier était d'une vivacité charmante et d'un spirituel enjouement; il se nommait Carles. Le second était d'une tenue plus sévère, mais d'un caractère doux et liant; il se nommait Gauthier. L'un et l'autre se destinaient à l'état ecclésiastique et tenaient à l'abbé d'Astros, non-seulement par la conformité des goûts, mais par celle de leur vocation. Ils avaient pour lui une tendresse respectueuse et dévouée dont on ne peut suivre l'expression, dans leurs écrits, sans la plus douce émotion. Au sortir du Séminaire, ils venaient souvent animer sa solitude et passer plusieurs jours auprès de lui. Pendant ce temps, on étudiait la théologie, on faisait de longues promenades dans les champs, et l'on s'égayait beaucoup sans jamais cesser de s'édifier. Tous les trois portaient dans leurs rapports ce besoin d'épanchement et cet entraînement vers l'amitié qu'éprouvent les cœurs de vingt ans quand ils n'ont pas cessé d'être purs. La part de bonheur que Mgr d'Astros y goûta dut être grande, car, jusqu'à ses derniers jours, ces souvenirs d'enfance étaient son sujet de conversation le plus aimé.

Cependant, dans cette intimité comme dans toutes celles de cette terre, il y avait des jours d'orage. L'abbé d'Astros était quelquefois le plus exigeant, ainsi qu'il arrive ordinairement à ceux qui aiment le plus. M. l'abbé Carles avait trop tardé à lui écrire, il craignit de l'avoir offensé. Ne pouvant tenir à cette pensée, il lui envoya une lettre où les reproches se mêlaient aux plaintes ordinaires de l'amitié négligée. Celui-ci lui répondit de longues excuses, dans lesquelles il folâtrait en prose et

en poésie, avec une amabilité dont le cœur faisait les frais bien plus encore que l'esprit. Chaque stance de son Epître se terminait par ce vers :

« Il craint, hélas! que je ne l'aime plus! »

Nous avons la gracieuse réponse que fit l'abbé d'Astros à cette explication. Nous la reproduisons, non pas à titre de modèle poétique, cela n'ajouterait que peu au mérite d'un homme si sérieux; mais comme une révélation curieuse de son imagination et de son cœur à l'époque dont nous parlons.

« Carles, chez qui légèreté, sagesse,
» Ris et vertus font un accord parfait,
» En connaissant ton cœur et ta paresse,
» D'un long retard devais-je être inquiet?
» Non. Cependant ton épître charmante,
» Tes gentils vers, tes agréables tours,
» Ont réjoui mon âme impatiente
» En m'assurant que tu m'aimais toujours.

» Comme Phébus, après la nuit obscure,
» Sur l'horizon lançant ses premiers feux,
» Par sa clarté réjouit la nature,
» Et de couleurs l'embellit à nos yeux;
» Ainsi tes vers, après un long silence,
» Ont fait pour moi renaître les beaux jours,
» En me donnant une tendre assurance,
» Et me disant que tu m'aimais toujours.

» Non qu'on ait cru ton amour chancelante
» Au point qu'un rien ait pu la renverser;
» C'est un rocher qui rit de la tourmente;
» Et l'on ne peut aisément t'offenser.
» Mais, sans danger, on tremble quand on aime,
» Et la raison n'est là d'aucun secours.

» Sache, pourtant que, dans ma crainte même,
» J'étais bien sûr que tu m'aimais toujours. [1]

» Heureux instants où de trois cœurs sensibles
» Un doux penchant ne forma plus qu'un cœur!
» Gaîté, transports, candeur, vertus paisibles,
» Simple amitié, faites notre bonheur.
» Enivrez-nous de vos pures délices!
» Eh! qui pourrait en arrêter le cours?
» Le ciel n'aura que des regards propices
» Pour trois amis qui s'aimeront toujours.

» Tendre amitié, si les amis fidèles
» Furent toujours couronnés de tes mains,
» Va dans l'Olympe, et de fleurs immortelles
» Pour nous orner dépouille ses jardins.
» Brillantes fleurs qui bientôt se flétrissent
» Peuvent bien plaire aux profanes amours :
» Il faut des fleurs qui jamais ne périssent
» Pour trois amis qui s'aimeront toujours. »

Nous avons cru devoir arrêter le lecteur sur ces premiers sentiments de M. l'abbé d'Astros. La suite l'a prouvé, en effet, ils ne furent pas pour lui un simple thème poétique, ils furent la consolation de toute sa vie. Rien de plus usité parmi les hommes ordinaires que de s'embrasser au collége et de ne pas se saluer en se rencontrant dans la rue le lendemain : lui, a porté ses affections d'enfance jusqu'à la mort. MM. Carles et Gauthier reviennent souvent dans les entretiens de sa vieillesse comme dans les épisodes de sa jeunesse. Tous les deux attachés au diocèse de Marseille, ils ont fini

---

1 La forme de ces quatre vers est remarquable : le fond est un trait d'observation bien au-dessus de l'âge de l'auteur.

eur sainte carrière dans cette ville, l'un avec le titre d'Archiprêtre, l'autre avec celui de Curé. En vain Mgr d'Astros en sera séparé par les distances et par la dignité, jamais, ni à Paris ni à Bayonne, pas plus Archevêque que Grand vicaire, il n'a su se déshabituer de leur intimité. Après quarante ans d'éloignement, ils lui écrivent et il leur répond avec le tutoiement et la familiarité de leurs premières relations. Il leur confie les ennuis de son diocèse, ils lui disent ceux de leurs paroisses. Tant que leur âge n'y met pas d'obstacle, ils le visitent dans son palais épiscopal comme dans sa maison paternelle de Provence. Ce sont presque les seuls Prêtres à qui il conféra le titre de Grand vicaire d'honneur. Quoique sexagénaires, dans leur correspondance fréquente, ils s'exercent aux vers et aux innocentes plaisanteries d'un autre âge : enfin, jusqu'à leur dernier jour, ce Pontife, à l'extérieur si austère, les a traités avec l'aimable *camaraderie* du collége. Et, quand il fut à demi éteint sous les glaces de l'âge, si l'on voulait remettre de la vie dans sa conversation, on n'avait qu'à rappeler MM. Carles et Gauthier. A ces deux noms, un peu de la sève des jeunes années semblait monter à son cœur pour le ranimer ; et le vieillard, contant les souvenirs de l'enfant, ne parlait guère de ses amis partis avant lui, sans une émotion que les sanglots trahissaient souvent.

Quelle que soit la certitude de nos données sur le naturel de l'abbé d'Astros adolescent, il est néanmoins un historien mieux renseigné, auquel on nous saura gré de céder la parole quelques instants. M. le Comte de Porta-

lis, premier Président de la Cour de Cassation et cousin de notre jeune lévite, a bien voulu nous crayonner de mémoire quelques-uns de ses traits à cet âge. C'est un témoignage trop imposant pour ne pas servir à la fois d'ornement et de preuve à notre narration : nous le reproduisons dans sa touchante simplicité.

« Le souvenir de mon vénérable cousin, dit le célè-
» bre magistrat, se mêle à celui des plus beaux jours de
» ma vie. Nous étions, dès notre adolescence, intime-
» ment liés; c'était celui de mes jeunes compagnons qui
» m'était le plus cher. Il m'aimait avec une tendresse
» fraternelle et qui se traduisait par les manifestations
» les plus touchantes. Toutes les années, pendant les
» deux mois que mon père passait avec sa famille, dans
» notre maison de campagne des *Pradeaux*, à l'époque
» des vacances, d'Astros venait me joindre. Nous comp-
» tions les jours qui précédaient notre réunion. Quand
» il arrivait, nous nous jetions avec transport dans les
» bras l'un de l'autre, et ce n'était jamais sans verser de
» délicieuses larmes. Là, nous étions inséparables. Nous
» faisions souvent, en compagnie de mon père, de lon-
» gues promenades, et nous employions un temps qui
» s'écoulait trop vite au gré de nos désirs, tantôt à des lec-
» tures instructives, tantôt à composer des pièces de vers.

» D'Astros vint passer aux *Pradeaux* un été tout
» entier. Le bon et savant abbé Castelan y vint aussi.
» Ce digne ami eut la charité d'achever mon instruc-
» tion religieuse dont mon père s'était occupé jusque-là
» avec beaucoup de soin, et me prépara à faire ma
» première communion. La cérémonie de ce grand jour

» eut lieu dans une petite chapelle qui dépendait de la
» maison de campagne de mon oncle, M. Portalis des
» Lukets. Nous n'allions point alors à la paroisse,
» parce que le Curé était un prêtre constitutionnel.
» L'étroite amitié qui m'unissait à Paul d'Astros devint
» plus intime à cette occasion. Sa belle âme soutenait
» la mienne et l'élevait à Dieu. Il était plus âgé que moi
» de plusieurs années. La pureté de son cœur, la fer-
» veur de sa piété et la tendresse de ses sentiments, se
» révélaient dans toutes ses actions. Que de promenades
» délicieuses dont je n'ai jamais perdu la mémoire !
» Comme il faisait bon durant ces belles nuits de la Pro-
» vence, sous un ciel semé de brillantes étoiles, ré-
» citer des psaumes ! Avec quelle foi il m'enseignait
» à prier ! Avec quel amour il me serrait contre son
» cœur ! »

Dans la même maison des *Pradeaux*, l'abbé d'Astros forma un nouveau lien que ne peut négliger son histoire, parce qu'il fut un des plus honorables de sa vie. C'était sur le golfe de la Ciotat et sous un des climats les plus enchanteurs de notre France, comme il le fait remarquer lui-même dans ses notes, parce que les natures les moins enthousiastes embellissent volontiers des charmes de l'imagination les souvenirs du cœur. Là, pendant les vacations du Parlement d'Aix, auprès de ce grave Portalis fatigué de ses travaux d'avocat et d'administrateur de la province, un jeune étudiant venait chercher du repos et des conseils. Il était remarquable par la noblesse de son origine, son esprit, sa bonté et ses vertus. Ces qualités jointes au titre

de compatriote, établissaient entre lui et l'abbé d'Astros trop de points de contact pour ne pas engendrer une réciproque affection. L'avenir prouva que, d'un côté comme de l'autre, elle était méritée. Quelques années après, M. Portalis ayant échappé à la poursuite des tribunaux révolutionnaires, le même jeune homme lui écrivit dans sa retraite, pour demander à venir partager ses dangers. Plus tard, les habitants du Comtat venaissin voulant se soustraire à la domination papale, le même jeune homme se présenta dans les assemblées populaires pour défendre les droits du souverain Pontife, avec un courage que le succès ne récompensa point. Après cet acte d'héroïsme, il ne put rester sur une terre qui cessait d'être le patrimoine de saint Pierre pour devenir le théâtre de sanglantes atrocités, il se réfugia en Italie. Là, les méditations de l'exil le désabusèrent du monde et le poussèrent vers le sacerdoce. Après le Concordat, il fut nommé chanoine de Lyon; plus tard, grand vicaire de Metz; enfin, évêque de Limoges : il se nommait Mgr de Tournefort. Durant toute sa vie il continua à M. d'Astros l'affection qu'il lui avait vouée dans la maison des *Pradeaux*. D'un autre côté, l'un des derniers manuscrits de celui-ci a été la relation de ses souvenirs sur les vertus de Mgr de Tournefort. Touchante réciprocité entre ces prêtres d'autrefois, dont soixante ans de séparation n'altéraient pas les sentiments, et dont le cœur, toujours solide comme la piété, ne comprenait l'amitié que jusqu'au dernier soupir !

Telles ont été les premières affections de Mgr d'Astros. Elles furent peu nombreuses, mais elles furent

durables, car elles gagnaient en profondeur tout ce qu'elles n'avaient pas en étendue. C'est l'histoire du sentiment dans toutes les natures d'élite. Les hommes qui comptent des amis partout n'en ont nulle part; et saint Augustin, dont le cœur était bien large, n'en pouvait cultiver plus de trois. Malheureusement c'est l'habitude du monde de ne voir le sentiment que dans les démonstrations, non dans les preuves; c'est aussi une faiblesse de la vanité humaine de ne pas croire d'affection à ceux par qui on n'a pas été flatté : de là, les fausses appréciations auxquelles fut exposé Mgr d'Astros. S'il avait su distribuer à propos ces vulgarités sentimentales, qui ne sont que les mensonges de la politesse, on lui eût cru plus de sympathie, ce n'eût été que moins de franchise : on aurait dit qu'il donnait satisfaction au cœur, il n'en aurait donné qu'à l'amour-propre. Il y a tant d'hommes ici-bas qui parlent plus qu'ils n'aiment ! estimons ceux qui savent plus aimer que parler. Mgr d'Astros fut de ce nombre; et, tandis que les cœurs ordinaires croient se prouver par une vaine sensibilité qui n'exclut pas l'égoïsme, le sien s'est prouvé par les amitiés qu'il eut et par celles qu'il inspira.

Pendant que l'abbé d'Astros poursuivait ses études ecclésiastiques, faisait le bonheur de sa famille et cultivait aux *Pradeaux* de vertueuses affections, de grands événements s'accomplissaient dans la capitale. A cette époque, Mirabeau tonnait à la tribune nationale. Une assemblée convoquée pour réparer les malheurs du pays, trompait de paternelles intentions en y déchaînant des tempêtes. La vieille France croulait à la voix des tribuns, comme

Jéricho au son des trompettes. Un délire de nouveautés s'était emparé des esprits; le bon sens des âges et la science des affaires étaient remplacés au gouvernement de ce beau royaume par une politique puisée dans les livres. Après dix-huit siècles de christianisme, l'esprit public reculait jusqu'aux déclamatoires théories de la Grèce et de Rome. La patrie de Sully et de Richelieu n'avait pour pilotes que des rhéteurs magnifiques. Enfin, les rêves du Contrat social étaient devenus le symbole politique de tous les sages, et le peuple le plus sensé de la terre faisait les honneurs de l'application aux sophismes d'un philosophe maniaque, qui, avec beaucoup de génie, n'avait pas eu le sens commun.

Il est bon de le remarquer néanmoins, ces essais se produisaient sous des formes si éloquentes, et ce mouvement de destruction s'exécutait avec tant d'enthousiasme, qu'il fallait un esprit bien calme pour en juger les suites. Quoique l'abbé d'Astros fût à cet âge où les utopies passionnent et où l'on est vaincu quand on est ébloui, nous ne trouvons pas un mot, dans ses écrits contemporains, qui n'annonce, en face des événements, une tristesse sévère. Le vertige qui courut dans toute la France, et qui eut tant de prise sur les imaginations de vingt ans, semble s'être arrêté au seuil de sa paisible retraite; et il entendit nos premières scènes parlementaires avec cette impassible raison que jamais la séduction des phrases n'a déroutée.

Pour nous, qui trouvons souvent belle à l'adolescence cette agitation fiévreuse de 89, qui nous effraie à trente ans ; à qui il faut de la maturité pour bien ap-

des mains. Certes, Dieu leur doit avoir pardonné, si les catastrophes peuvent servir d'expiation. Mais quand d'autres concevaient des engouements téméraires, l'abbé d'Astros, répétons-le, eut plus de prévoyance. On nous pardonnera de le regarder longtemps devant cette crise, qui fut une décisive épreuve pour les caractères, et de la bien constater, dès le commencement semblable à elle-même, cette sagesse qui devait voir passer tant d'autres crises sans jamais faillir.

Les heureux solitaires de Tourves et des *Pradeaux* eurent beau se tenir à l'écart du mouvement politique, le mouvement alla les chercher. Vainement ils fermaient leur porte aux rumeurs de cette époque, la révolution qui se faisait sentir sur toute la zone qu'elle parcourait, comme les tremblements de terre, viola la demeure de ces deux familles patriarcales et y porta ses terreurs. Alors notre intéressante société de parents et d'amis fut dissoute. Bientôt le vertueux Portalis, qui en était le centre, allait fuir devant les Commissions révolutionnaires, de la Provence à Lyon et de Lyon à Paris. C'en était fait pour longtemps de cette intimité de famille, si douce dans les foyers d'autrefois, parce que l'on y portait plus de simplicité et de vertus. Il faut le dire cependant, même avant d'être rompue, elle avait été troublée. Dès 1790, de pénibles devoirs avaient commencé pour le jeune tonsuré de la maison d'Astros. Après avoir été spectateur de la révolution, le temps était venu pour lui d'en être victime. Ce fut la persécution contre l'Eglise qui en devint l'occasion.

CHAPITRE IV.

PRÉTEXTES ET COMMENCEMENTS DE LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE.

Deux révolutions poursuivies à la fois. — Révolution religieuse. — Confiscation des biens du Clergé. — Suites par rapport à l'abbé d'Astros. — Abolition des vœux. — L'abbé d'Astros n'en est pas ébranlé. — Constitution civile du clergé. — Ignorance et mauvaise foi de ses défenseurs. — Ses auteurs. — Son but. — Ses expédients. — Ses conséquences. — Iniquités de certains jugements historiques. — Opposition de l'abbé d'Astros justifiée.

In conventu magno sacerdotum, et populi, et principum gentis, nota facta sunt hæc.
I. Mac. XIV. 28.

Bientôt les égarements de la Constituante vinrent justifier les craintes de l'abbé d'Astros. Le XVIIIe siècle dans ses antipathies philosophiques n'avait jamais séparé les prêtres des rois. Cette double haine avait reçu sa plus franche expression dans un dystique atroce, auquel l'histoire attache, comme à une potence, le nom de Diderot[1]. L'Assemblée nationale, qui représentait mieux les beaux esprits de son temps que le peuple français, devait donc porter dans son sein deux révolutions : l'une sociale, l'autre religieuse.

C'est un lamentable tableau que la première mise en œuvre de cette politique forcenée : *écrasons l'infâme.*

---

1 Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

Malgré notre répugnance, nous en devons esquisser les principaux traits, soit parce qu'ils touchent à la vie de Mgr d'Astros, soit parce qu'en passant sur ce chemin déjà si battu, aux mêmes mensonges historiques qui ne se lassent pas, c'est un devoir de renvoyer les mêmes vérités.

La persécution contre l'Eglise s'ouvrit par un acte de spoliation. Le 2 novembre 1789, un Représentant proposa de décréter que *les biens du clergé seraient à la disposition de la nation*, à la charge par celle-ci de payer l'entretien du culte et de ses ministres. La motion fut brutalement mise aux voix sans discussion, et l'Eglise dépouillée, même sans être entendue. C'était dans un seul vote deux iniquités.

La première ne consistait pas, comme on l'a dit, à rendre le sacerdoce dépendant de l'Etat, le sacerdoce ne peut dépendre que de sa conscience : et quand les gouvernants ont cessé d'en avoir, ils ont bien vu qu'on ne le domptait pas par la faim. Mais elle consistait à déprimer les pasteurs dans l'estime des troupeaux; car un ministère obligé de tendre la main, et coté à tant par an sur un budget de dépenses, ressemblera toujours moins à du dévouement qu'à une fonction intéressée.

La seconde consistait à consacrer un principe antisocial, en reconnaissant implicitement l'Etat propriétaire absolu. Certes, la Législative et la Convention n'ont pas une réputation d'honnêteté aussi-bien établie que la Constituante, et cependant ont-elles fait davantage, en mettant la main sur les biens des émigrés, des déportés et des condamnés à mort? Sans doute si la

détresse du pays exigeait des sacrifices, le clergé devait en faire; mais il fallait les lui demander, non les lui imposer. Ainsi les principes étaient sauvés, et les sacrifices volontaires auraient honoré les donateurs sans flétrir les spoliateurs. Mais on préféra une solution par la violence; qu'est-il arrivé? Les fruits de l'injustice sont amers! Les hommes qui confisquèrent les biens de l'Eglise au nom de l'Etat, n'ont légué à leurs descendants qu'une propriété attaquée chaque jour par les mêmes arguments. Les pères sont frappés sur les fils, et le communisme de nos temps s'est levé comme châtiment et conséquence de la spoliation de 89. La justice de Dieu est adorable dans ces étonnantes péripéties de l'histoire. Prions-la de se borner à une menace, pour avertir le monde qu'elle veille, sans jamais infliger aux coupables la loi du talion.

L'abbé d'Astros devait être, ce semble, à l'abri de cette mesure tyrannique. Quoique son bénéfice, fondé par une parente, pût être regardé comme bien patrimonial autant que comme bien ecclésiastique, il n'en fut pas moins dépossédé. Il est vrai que le Gouvernement avait promis des indemnités; mais les réclamations inutiles du jeune bénéficier, trouvées dans ses notes, nous prouvent que cet Etat, si grand propriétaire, reconnaissait fort mal les créances hypothéquées sur lui. Ne donnons pas cependant à ces choses plus d'importance qu'elles n'en eurent par rapport au désintéressement de l'abbé d'Astros : comme toutes les âmes bien appelées, ce qui le séduisait dans le sanctuaire, ce n'étaient pas les avantages, c'était le sacrifice.

La persécution continua sa guerre contre l'Eglise par

une seconde tyrannie qui était renfermée dans la première, comme la conclusion dans les prémisses. Le 13 février 1790, la même Assemblée décréta la suppression des ordres religieux et l'abolition des vœux monastiques. Les biens des monastères une fois confisqués par la loi, comment reconnaître aux engagements monastiques une existence légale ? Les maisons étant saisies, rien de plus naturel que d'en licencier les habitants. La Constituante n'y manqua pas.

Au moins, si les intentions furent mauvaises, toutes les suites ne le furent pas. Par là, le bon grain fut séparé de la paille dans la maison de Dieu, et les déclamateurs purent voir, qu'entre le ciel et tant d'âmes consacrées, fidèles malgré le dénuement et les vexations, il existait d'autres liens que les sanctions de la loi. Il est triste, néanmoins, de voir cette représentation enivrée d'elle-même, consommer sans déshonneur des violences qui ont stigmatisé la mémoire d'Henri VIII. Mais l'enthousiasme qui l'accompagne et l'impunité qui le suit fera toujours du despotisme des assemblées le plus dangereux. Pas de sanction qui moralise et réfrène la souveraineté comme la responsabilité ; or, la responsabilité, qui est terrible quand elle pèse sur une seule tête, est nulle quand elle se partage entre six cents.

Rien n'indique d'une manière précise la contenance de l'abbé d'Astros en face de cette nouvelle disposition. Tout assure qu'elle lui dut être une affliction plutôt qu'une épreuve. S'il avait été un de ces abbés par force ou par occasion, comme l'ancien régime en produisait, on comprendrait qu'il eût demandé pour avancer la pro-

tection de la loi ; mais il était appelé par attrait et contre son intérêt ; c'était à Dieu qu'il allait faire ses vœux, non à la nation : peu lui importait que la nation ne voulût pas les recevoir. La sérieuse persécution ne commença donc pour lui qu'à la Constitution civile du clergé.

Depuis déjà soixante ans, les écoles révolutionnaires s'obstinent à présenter cette constitution comme un chef-d'œuvre d'orthodoxie, et les résistances qu'elle a provoquées dans nos rangs comme un caprice de parti, au lieu d'un devoir religieux. Que dire à cette jurisprudence matérialiste qui n'admet pas l'immoralité dans un Code, et qui répond à toutes les répugnances de la conscience et de la raison, par cette solution pharisaïque : Il faut obéir à la loi de son pays? Si c'est de la mauvaise foi, quel moyen de lui ravir ses préjugés malgré elle? Si c'est de l'ignorance, comment trouver ici la place d'une discussion pour l'éclairer? Sachons donc être patients, comme Dieu qui est éternel, car un temps vient où l'histoire juge elle-même ses propres jugements. En attendant, un mot de la question, pour bien justifier les oppositions de Mgr d'Astros que nous raconterons bientôt.

La Constitution civile du clergé fut l'œuvre des jansénistes, des avocats et des philosophes appelés en coalition contre l'Eglise par de communes passions. Les sectaires y employèrent toute leur astuce, les avocats tout leur gallicanisme parlementaire, les philosophes tout le machiavélisme d'une haine à qui la pudeur imposait encore des bornes. Le résultat devait exprimer toute la

perversité de ces causes. En effet, le titre de Constitution civile était un mensonge. Sous cette fallacieuse définition parut une loi cauteleuse qui constituait la France en état de schisme à son insu, et organisait notre Eglise, au spirituel comme au temporel, sur un pied de servitude à l'égard de l'Etat, et d'indépendance à l'égard de Rome, que la saine discipline, les traditions, l'Ecriture et le sens commun réprouvaient à la fois.

Diviser pour régner fut la politique constamment pratiquée par les sectes contre l'Eglise de Dieu. De là, une tendance chez tous les novateurs à exalter les Prêtres au détriment des Pontifes, et à mettre le second ordre de la hiérarchie en insurrection contre le premier. Tels furent les procédés employés par la Constitution civile. La division cependant ne lui était qu'un moyen, l'oppression était son but. Elle n'émancipait les pasteurs subalternes de la domination pontificale, que pour les inféoder à la domination civile, et l'église presbytérienne n'était qu'un acheminement à l'église nationale.

Certes, s'il manqua quelque chose au succès de ce double attentat, ce ne fut pas l'habileté des manœuvres. Pour faire l'anarchie, quelle puissance satanique dans cette Constitution ! Les Evêques n'étaient plus nommés, comme en certaines églises, par les chapitres, ils étaient détruits; ni par la royauté, il n'en restait qu'un fantôme; ni par le clergé assisté du peuple fidèle, ils n'y pouvaient prendre part en conscience ; mais par des électeurs ennemis, philosophes, jansénistes, protestants, juifs, déistes, athées, et cette multitude légère ou vénale, toujours aux gages de la première exploitation qui en veut.

De leur côté, les Curés sortaient de la même urne électorale que les administrations municipales, et après s'être emparés d'une paroisse sans l'Evêque, pouvaient s'y maintenir malgré lui. Dans son conseil, en effet, celui-ci n'était pas un maître qui consulte, mais un simple président qui a sa voix et occupe le fauteuil. Ses Vicaires étaient institués par élection populaire et ne pouvaient être destitués que par un vote de leurs confrères, à la pluralité des voix. Enfin, pour mettre le comble aux amoindrissements de l'autorité, pendant que l'Evêque ne pouvait presque rien dans son diocèse, les Curés pouvaient tout dans leur paroisse, même se choisir leurs vicaires sans l'approbation de l'ordinaire, en dépit du concile de Trente et de l'usage universel.

L'anarchie étant constituée dans l'Eglise de France, il fallait constituer le despotisme. La première servit de préparation au second.

Lorsque les sommets de la hiérarchie furent abattus, et qu'à ce corps il manqua une tête, pour le compléter que fit la Constitution civile du clergé ? A la place de la suprématie de Rome et des Evêques qui venait de tomber, elle mit celle de l'Etat ; de telle sorte, que si c'était le presbytérianisme d'Angleterre à la base, au faîte c'était l'autocratie séculière de Russie.

Pour consommer ce crime avec un peu de logique, il fallait nier dans l'Eglise les pouvoirs de juridiction qui n'émanent que du Souverain Pontife, et tout réduire aux pouvoirs d'ordination, qu'un gouvernement peut acheter aisément du premier mauvais Evêque capable d'en sacrer d'autres. Il était donc nécessaire de briser

l'unité catholique, et de ne conserver avec le Saint-Siége qu'une communion dérisoire. La Constituante ne recula pas. En conséquence, les nouveaux Evêques ne pourront plus demander au Pape leur confirmation ; ils lui écriront seulement, comme les jansénistes de Hollande, une lettre de politesse pour lui communiquer leur promotion. Ce sera un métropolitain qui, non pas au nom de Rome comme autrefois, mais au nom de l'Etat, donnera l'institution canonique : et le Saint-Siége est si parfaitement inutile au catholicisme de cette assemblée, qu'elle réduit cent trente Evêchés à quatre-vingt-trois, anéantit des métropoles entières, en érige de nouvelles, emploie les Evêques qui lui conviennent, et congédie les autres ; enfin, change les siéges et les circonscriptions, par conséquent les limites de la juridiction avec les limites de territoire, sans même demander au successeur de Pierre, son avis. Eh ! en vertu de quel principe, la souveraineté temporelle était-elle devenue la source des pouvoirs spirituels ? Et ces parlementaires qui avaient tant déclamé contre l'autorité des Pontifes sur le temporel des peuples, ne comprenaient donc pas qu'elle était bien plus exorbitante leur prétention sur le spirituel du Pontife ? Après tout, si le droit des Papes sur les rois, n'était pas dans l'Evangile, il était souvent dans la nécessité des temps et les intérêts du monde. Mais des athées devenus tout à coup papes et rois d'une nation catholique, ce n'était qu'un grand ridicule, et une grande impiété.

La voilà, substantiellement, cette loi dans laquelle la servitude et le despotisme formaient une alliance

monstrueuse, et l'Eglise était enchaînée au nom de la liberté. On l'appela hypocritement, la Constitution civile du clergé ; ce ne fut en réalité que la Constitution d'un clergé civil. Par conséquent, y adhérer n'était pas une condescendance permise, mais une apostasie, et prescrire un serment à cette tyrannie anti-catholique, c'était en faire un édit de persécution. Les apôtres de la tolérance poussèrent l'intolérance jusque-là. Alors l'Eglise de France découvrit son sein, comme Agrippine, aux coups que de parricides enfants lui destinaient ; et quand il ne lui fut plus possible d'être sublime dans l'obéissance, elle le fut dans le martyre.

Il est pénible pour elle d'avoir à justifier encore aujourd'hui le sang qu'elle donna. Comment, ces écoles révolutionnaires qui ont glorifié tant d'autres oppositions, se sont-elles entêtées à insulter celle-ci ? Quoi ! leurs résistances politiques qui furent souvent un simple thème oratoire, une exploitation lucrative, une parade d'orgueil et une guerre impie contre la paix du monde, mériteraient les honneurs du Panthéon, et cette résistance catholique qui n'eut pour mobile que le devoir, et pour encouragement que les outrages, la pauvreté, la déportation et l'échafaud, serait un attentat ? Philosophie sans pudeur, qui met des monstres dans les apothéoses de l'histoire, et porte les confesseurs de la foi aux gémonies ! Etrange siècle, où des hommes qui meurent par conscience, en pliant la tête et en pardonnant, sont des réfractaires, et où d'autres qui meurent par convoitise, en démolissant des trônes et en tuant leurs semblables, sont des héros !

La persécution contre l'Eglise en était là, quand commencèrent les premières luttes de l'abbé d'Astros. Quoique sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les préjugés perdent chaque jour de leur terrain, nous avons voulu bien apprendre au lecteur les motifs de la résistance pour en bien établir la légitimité et le mérite dans son esprit. Plus tard la révolution décréta des persécutions plus violentes que l'abbé d'Astros saura braver aussi, nous n'aurons pas à nous en occuper. Quand le crime aura de la franchise, pourquoi expliquer les oppositions qu'il suscitera ? C'est le grand avantage de la persécution sanglante de mettre le courage à l'aise, en laissant au devoir toute sa clarté. Mais la persécution armée du sophisme obscurcit la conscience, donne parfois un mauvais vernis de révolte aux persécutés et un relief d'honnêteté aux persécuteurs, enfin, rend la cause de la vertu suspecte devant l'avenir comme celle de tous les accusés, et l'oblige à se justifier de sa magnanimité même. Ce sera là l'éternel opprobre de la Constituante : par ses sophismes, elle a travesti des martyrs en rebelles, et fait une question de l'héroïsme le plus courageux et le plus désintéressé que l'histoire nationale ait produit. Heureusement le Sacerdoce d'alors ne souffrait point pour la gloire, et il marcha au sacrifice sans regarder la postérité. L'abbé d'Astros le suivit avec une fermeté que le reste de sa vie ne devait pas démentir.

CHAPITRE V.

SA VIE DE CONFESSEUR JUSQU'AUX ORDRES SACRÉS.

Spontanéité de son dévouement. — Doutes momentanés sur l'orthodoxie de la Constitution. — Leurs causes. — L'abbé d'Astros n'a pas un instant d'hésitation. — Défection de quelques prêtres ses amis. — Ce qu'il en souffre. — Le schisme s'établit. — Il est chassé de Tourves avec sa famille. — Sa mère meurt pendant cet exil. — Il la remplace auprès de ses frères. — Il revient à Tourves. — Régicide. — Levée en masse. — Il est envoyé au siége de Toulon. — Il s'évade. — Il s'attache à un confesseur de la foi pour se préparer aux ordres. — Dangers qu'il court. — Il part pour Paris avec M. Gauthier.

Fugiens de civitate in civitatem... ut refuga legum... ut patriæ et civium hostis... extrusus est.
II. Mac. v. 8.

Une observation se présente au commencement de ce récit, c'est que, si pour d'autres les combats de la révolution furent obligatoires, pour l'abbé d'Astros ils ne l'étaient pas. Simple tonsuré en 1790, il n'avait qu'à simuler un renoncement à la cléricature en attendant des jours plus favorables, et, dans la grande querelle qui surgissait, il était hors de cause. Mais sans être engagé vis-à-vis de l'Eglise, il voulut partager ses dangers. Il y avait déjà dans le caractère de notre héros une grandeur modeste qui appelait la lutte, et dans son cœur cette piété généreuse qui, toute la vie, lui devait faire recevoir avec joie les occasions de souffrir pour le Seigneur Jésus.

L'amour du vrai en donna de bonne heure une sorte

d'intuition à l'abbé d'Astros. Cette perspicacité de coup-d'œil, qu'il devait autant à la droiture de son âme qu'à celle de son esprit, se manifesta aux premières discussions suscitées par la Constitution civile du clergé.

Nous l'avons vu : le point le plus hétérodoxe de cette loi consistait à imposer une rupture avec la Papauté comme centre de toute juridiction, et à ne laisser subsister de l'Eglise de France à celle de Rome qu'une communion de pure civilité qui attestait la profession d'un même symbole, mais non des rapports de subordination. C'était un schisme formel : il faut le dire avec regret, douteux néanmoins, dans les commencements, pour bien des esprits. De lointaines influences avaient préparé nos pères à cette incompréhensible inadvertance. La déclaration de 1682, en contestant certaines prérogatives au Souverain Pontife, avait eu pour effet, contre l'intention de ses auteurs, d'amoindrir la déférence due au Saint-Siége. Les quatre articles reçus par l'enseignement théologique comme une thèse nouvelle et un point d'honneur national à défendre, passionnèrent bientôt les intelligences, et en leur apprenant les libertés permises à l'égard de l'autorité suprême, par une pente nécessaire les inclinèrent vers celles qui ne l'étaient pas. Sans doute l'Eglise de France était toujours ferme dans sa foi, mais les écoles donnaient souvent une doctrine dangereuse. Les limites qu'elles posaient aux droits du Successeur de saint Pierre, établissaient dans les convictions, sur ce point de la théologie, des incertitudes et des défiances qui prédisposaient à la révolte. Aussi, quand parut la Constitution civile du clergé, les égarements

de la polémique avaient mené bien des esprits sur les bords du schisme par une progression insensible, et plusieurs la reçurent, non comme une nouveauté condamnable, mais comme une liberté gallicane de plus. De cette façon s'expliquent les adhésions d'un certain nombre d'hommes consciencieux qui se rétractèrent plus tard, lorsque quatre brefs de Rome [1] et les nobles exemples de l'Episcopat français eurent éclairé l'opinion.

Mais Rome n'avait pas encore parlé, les Evêques n'avaient point écrit leur célèbre *Exposition de principes*, les divers points de la catholicité n'avaient pu faire arriver à la France cette unanimité de répulsion qui, dans la suite, ne laissa plus de doute à la bonne foi, lorsque la sûreté d'esprit de l'abbé d'Astros se manifesta d'une manière éclatante.

Depuis sa sortie du collége, il vivait en étroite amitié avec le pasteur de sa paroisse qui, sans les faire oublier, avait remplacé ses anciens maîtres dans sa confiance et dans son cœur. Ce prêtre était le directeur de ses études, probablement aussi de sa conscience, et par conséquent exerçait sur lui la triple influence de curé, de maître et de confesseur. Malheureusement il était de ceux que les enseignements mal compris de l'Eglise gallicane avaient conduits jusqu'à l'Eglise constitutionnelle; et dès la promulgation du schisme, il annonça son dessein de lui prêter serment. Sous sa dépendance,

---

1 Tous les quatre étaient de Pie VI : le premier, à Louis XVI; le second, à M. Desvaupons, grand-vicaire de Dol; le troisième, aux évêques de l'Assemblée; le quatrième, à tout le clergé et aux fidèles de France.

vivaient trois vicaires disposés à l'imiter dans la défection. L'abbé d'Astros assistait à leurs discussions fréquentes et connaissait leurs intentions. Dans ces argumentations préparatoires, quatre se trouvant du même côté, il lui fallait du courage pour se poser seul de l'autre. Tous les quatre avaient de la science, et il n'avait pas complété ses cours ; tous les quatre avaient de l'âge, il n'avait que dix-huit ans. Eh bien, seul, dès le premier jour, il vit le faux dans cette question pour beaucoup d'esprits embarrassante comme toutes celles que le temps et l'autorité n'ont pas élucidées. Seul, il résista constamment à ces autorités qu'il était si naturel de suivre : et sans se laisser éblouir, ni par des vertus qu'il respectait, ni par des sophismes qu'il ne savait pas réfuter, il défendit contre tous le sentiment catholique, avec une justesse d'autant plus imperturbable quelle arrivait à la vérité par instinct autant que par raisonnement.

Cependant les oppositions du jeune lévite ne changèrent pas la résolution des prêtres. La piété de l'abbé d'Astros en conçut une douleur si profonde, qu'elle se refléta sur ses traits et que sa mère en fut alarmée. Souvent elle lui en demanda la cause sans pouvoir obtenir une réponse de sa prudente charité. Plus effrayée alors de son silence que de sa tristesse, elle va trouver le Curé initié aux plus intimes sentiments de son fils, pour lui demander le motif de ce changement. Celui-ci le devina, et lui répondit avec un sourire mystérieux : « Ne vous in-» quiétez pas ; l'abbé d'Astros est un enfant. » Cependant tourmenté par sa conscience, dès ce moment, ce prêtre va consulter à Marseille des théologiens renommés : il eut le

malheur d'en rapporter une décision conforme à la sienne. L'abbé d'Astros en fut instruit et sa désolation redoubla. Un jour, assis à table avec les siens, il paraissait plus triste et il ne mangeait pas. « Mais, enfin, » mon fils, qu'avez-vous? » lui demanda sa mère. « Je » souffre, répondit le jeune clerc vivement ému, » parce que je vois nos prêtres déterminés à un ser- » ment que l'Eglise condamne. » A cette réponse, la mère qui craignait pour lui un malheur plus direct, respira d'aise un instant; puis reprenant avec simplicité : « Pourquoi vous attristez-vous? nos prêtres sont » pieux, expérimentés et instruits, tandis que vous » êtes jeune; croyez qu'ils connaissent leurs devoirs » et qu'ils ne s'en écarteront pas. » « Ma mère, répli- » qua-t-il, moi je sens qu'ils sont dans l'erreur ! » Et en ce moment sa poitrine fut soulevée par des sanglots si violents, qu'à bien longues années de distance, le témoin oculaire de qui nous tenons cette scène, ne peut la raconter sans attendrissement.

L'angélique lévite avait raison : il sentait qu'ils étaient dans l'erreur, mieux encore qu'il ne le comprenait. Néanmoins, ce qu'il y a de plus beau dans ce trait, ce n'est pas ce sentiment exquis de la vérité qui lui révèle d'avance les décisions de l'Eglise, mais cette noble inquiétude qui lui en fait sitôt épouser les douleurs. Des âmes pleurées avec tant de charité ne devaient point se perdre; aussi avons-nous hâte de l'annoncer, dès le commencement de la persécution, les mêmes prêtres, un instant égarés, consolèrent l'abbé d'Astros et leurs troupeaux par un retour généreux.

Depuis, l'abbé d'Astros qui était si navré d'un seul scandale, dut l'être bien davantage. Avec le rebut des cloîtres, les esprits faux du clergé séculier et ce petit nombre de caractères lâches ou de consciences équivoques qui se trouvent inévitablement dans les corps les plus exemplaires, le schisme parvint à organiser une Eglise, et les Confesseurs de la foi furent remplacés au gouvernement des âmes par des intrus. Cependant l'Eglise de France, dans son ensemble, demeura sublime. Evêques et prêtres, à l'envi, étonnèrent la catholicité par une émulation de sacrifices et de courage digne des siècles primitifs. Du sein de l'obscurité, l'abbé d'Astros suivait ces exemples avec un œil presque jaloux. Pour lui les honneurs de la persécution avaient une séduction inexprimable. Aussi, vit-il passer tour-à-tour les sophismes des constitutionnels, les fureurs du comtat Venaissin et les décrets de la Législative contre les insermentés sans vaciller un instant.

Déjà il devait être réputé ennemi bien intraitable des concessions schismatiques, puisque, à cette époque, il fut signalé aux fureurs de la révolution. Un soir, des forcenés entrèrent violemment dans la maison de sa mère, veuve depuis à peine trois ans. Les armes en main, la menace à la bouche, ils venaient requérir de l'abbé d'Astros son serment à la Constitution civile du clergé. C'était une brutalité illégale, car le jeune ecclésiastique n'étant pas encore dans les ordres sacrés, on ne pouvait lui faire une pareille sommation. Il ne voulut pas profiter de ce moyen déclinatoire; mais il déclara fièrement que jamais on n'obtiendrait de lui une faiblesse

réprouvée par la conscience, et qu'exempté du serment par la loi il était heureux qu'il lui fût déféré par la violence, pour avoir l'honneur de désobéir.

Déconcertés par tant de fermeté, les assaillants lui ordonnèrent, ainsi qu'à tous les siens, de quitter le pays aussitôt. Les larmes de sa mère purent à grand peine obtenir un jour de sursis. Cet exil pour la foi, à vingt ans, eût été un bonheur pour lui, s'il n'avait été une affliction pour sa famille. Sa mère, en effet, ne tenait pas aux inquiétudes de cette vie errante et perpétuellement menacée. A force de trembler pour son enfant, l'amour de cette sainte veuve usa ses forces. Bientôt une indisposition lui fit quitter Marseille, où elle cachait son héroïque confesseur, pour se retirer à Aix : la nouvelle atmosphère ne put guérir un mal dont le germe était dans le cœur. Peu à peu les symptômes dangereux s'aggravèrent, et bien triste, mais toujours chrétienne, elle mourut dans les bras de ses orphelins en pleurs, pendant le mois d'août 1792.

Ce jour-là, l'abbé d'Astros dut sentir toute l'étendue du sacrifice qui venait de lui coûter une vie si chère. Cet exil, d'ailleurs, en lui ravissant sa mère, plaçait sa tombe bien loin de celle de son père, et séparait, peut-être pour jamais, des cendres qu'il lui eût été si doux de réunir.

Un pareil deuil dut être cruel pour trois enfants abandonnés en pays étranger et dans des temps si orageux. Une sœur de l'abbé d'Astros était déjà mariée, il lui en restait une autre jeune encore et un frère, dont il devenait le gardien naturel. Il fit effort pour les consoler d'une

perte dont il ne savait pas se consoler lui-même ; il les surveilla et les aima pour celle qu'ils pleuraient ensemble ; enfin, il doubla son activité pour suppléer, autant que possible, une tutelle qu'il n'est donné à aucune tendresse humaine de remplacer. Pendant ce temps-là l'insurrection du 10 août prononçait la déchéance de Louis XVI ; les exécutions de la Convention succédaient aux menaces de la Législative ; les massacres de septembre faisaient couler des ruisseaux de sang dans l'Eglise de France ; de grands malheurs, enfin, planaient sur la tête de l'abbé d'Astros ; malgré tant de dangers, il se perdait de vue pour ne s'occuper que de ses nouveaux devoirs. Et, peu inquiet de lui-même, sa vie se passait, un regard sur l'Eglise, un autre sur les siens, double famille pour laquelle il ne cessait pas de trembler et de prier.

Il séjourna plusieurs mois encore avec sa sœur et son frère dans la ville d'Aix. Bientôt, soit que son récent malheur eût attendri ses ennemis, soit que la mise en accusation du Roi martyr eût tourné les esprits d'un autre côté ; soit enfin que la persécution éprouvât à Tourves une de ces courtes intermittences, qui variaient suivant les oscillations de la politique ou le caractère des autorités locales, l'abbé d'Astros put revenir au foyer paternel. Quoique son départ fût le terme d'un exil, sans doute, il s'éloigna d'Aix, triste comme il y était venu : il y laissait la dépouille de sa mère, et il allait revoir des lieux où il n'avait pas coutume de vivre sans elle !

Rentré dans son pays natal, l'abbé d'Astros continua

ses fonctions de précepteur et de chef de famille, avec une attention que la gravité des événements semblait ne pas distraire.

Mais bientôt on entendit dire que la tête du Roi de France avait roulé sur un échafaud, et qu'une invasion étrangère, provoquée par la démagogie agressive de la Convention, menaçait le pays. Quoi qu'en dise le sentiment patriotique, il y avait quelque chose de moral dans cette coalition de Puissances, se levant à la fois pour punir un régicide qui est le parricide des nations. Cependant elles n'auraient pas dû oublier que leur justice étant trop intéressée dans de pareilles causes, Dieu pourvoit à ces cas par une intervention directe de la sienne. Quand une société a taché ses mains d'un sang royal, en effet, à l'exemple de Caïn, elle est longtemps maudite; et le plus dur traitement envers ce peuple malfaiteur n'est pas de lui ravir sa liberté conquise par le crime, mais de la lui laisser, afin qu'il soit châtié de ses propres mains.

Quelques nations de l'Europe ne reconnurent pas ce principe, et provoquèrent, de la part de la révolution, le seul acte vraiment grand qu'elle ait accompli, la défense du territoire.

A cette fin, une loi de recrutement fut votée par la Convention en 1793. Elle mettait tous les Français de dix-huit à quarante ans, non mariés ou veufs sans enfants, en état de réquisition permanente, jusqu'à concurrence de 300,000 hommes. Les citoyens compris dans cette levée en masse prirent le nom de *réquisitionnaires*.

L'abbé d'Astros fut atteint par ces dispositions et en-

rôlé dans les cadres nouveaux. Quoiqu'ayant charge de famille, il fallut donc partir pour un autre exil où sa famille ne devait point le suivre, et quitter ces deux pupilles, que son absence rendait orphelins pour la seconde fois !

Il avait bien le courage d'un soldat, mais il n'en avait ni les mœurs, ni la force : aussi, la transition de sa vie de prière à l'impiété des camps, de ses travaux intellectuels aux exercices militaires, de son frère et de sa sœur si aimés à des étrangers souvent peu aimables, lui dut être une dure épreuve. Il fut dirigé vers le département du Var et envoyé au siége de Toulon. Là, il vit, pour la première fois, ce Bonaparte encore peu célèbre, à qui les Anglais allaient rendre les armes et devant lequel lui devait ne pas capituler un jour. Bientôt, la fatigue du voyage, la sévérité du régime et la douleur des séparations eurent délabré sa santé, déjà faible au départ. Cependant, par la douceur de son caractère, la supériorité de son éducation, et cet intérêt qui s'attache à tous les êtres souffrants, il se conciliait les cœurs. Bien des compatriotes et des amis s'empressaient à lui épargner les corvées du service avec une délicatesse d'affection que l'on trouve souvent sous la rude écorce du soldat. La sympathie qu'il inspirait fut si vive, que plusieurs s'estimaient heureux de monter la garde à sa place, afin de lui laisser le temps de prier. Malgré ces adoucissements, il en vint à un excès de langueur où la *réquisition* était une injustice pour lui, parce qu'elle mettait ses jours en péril. Alors ses compagnons d'armes lui conseillèrent de partir incognito, en lui promettant

de protéger sa fuite. Il comprit qu'il valait mieux une vie pleine dans le sanctuaire qu'une vie inutile dans les ambulances de l'armée, et s'évada.

Etonnante légèreté des jugements humains! Ils glorifient la bravoure qui n'est que de l'audace, ils méprisent la simplicité qui est souvent de la vertu. Parmi ces assiégeants, il était des grands hommes naissants, magnifiques contre l'ennemi, qui bientôt allaient s'incliner jusqu'à terre devant les moindres caprices de ce Bonaparte devenu leur maître. Ce modeste déserteur qui s'en va, peu soucieux de leur valeur théâtrale, portait au contraire dans sa conscience une citadelle inexpugnable, que le même Bonaparte devait attaquer sans y entrer. A qui le prix de la force? Un peuple soldat l'adjuge au premier, mais certainement un peuple philosophe couronnerait le second.

La Providence veilla sur le retour de l'abbé d'Astros. Il parvint à regagner sa ville natale, où il se cacha. Peu de temps après, il fit un voyage à Lyon, qui couvrit mieux encore le mystère de sa fuite. Bientôt une série de permissions, probablement obtenues par le crédit secret de son oncle M. Portalis, rendit légal son séjour dans la maison paternelle, et il put se montrer librement.

Au retour de Lyon, l'abbé d'Astros s'occupa moins de sa famille. Pressé par la perspective du sacerdoce qui approchait, il se livra tout entier aux affaires de son Père céleste. Habituellement il résidait à Marseille plutôt qu'à Tourves. Là, auprès d'un prêtre fidèle, il se formait au saint ministère en s'associant à tous ses tra-

vaux. Ce n'était certes pas une vaine pusillanimité qui l'avait mis en fuite devant Toulon, car il venait braver ici de plus redoutables périls. Le confesseur de la foi chargé de compléter son éducation cléricale, se nommait M. l'abbé Reymonet. Auprès d'autres prêtres exerçant aussi un ministère clandestin, l'abbé d'Astros trouva ses deux fidèles amis, MM. Carles et Gauthier. Fortifiés par leur piété et leur affection réciproques ils rivalisaient de dévouement. Ainsi, tandis qu'il aurait pu dormir paisiblement auprès de ses frères, il passait la nuit dans les campagnes, les caves et les greniers où se réfugiaient les catholiques, tantôt pour servir dans l'administration des sacrements, tantôt pour remplir des messages importants, tantôt, enfin, pour sauver, au risque de la sienne, des vies plus nécessaires à l'Eglise.

Durant l'exercice de ces fonctions dangereuses, comme saint Pierre, il eut sa nuit aux liens. Un soir, l'heure étant déjà indue, il fut saisi hors des barrières par un poste ambulant. Soupçonné de simple vagabondage, il est emprisonné au premier étage d'un corps-de-garde, en attendant le lendemain.

C'était pendant cette année de 1794, où la loi des suspects en faisait mourir bien d'autres moins suspects que lui. L'abbé d'Astros ne douta pas que l'interrogatoire qu'il allait subir au lever du jour, ne le conduisit à une de ces barres fameuses où personne n'était acquitté. En conséquence, il s'agenouille pour demander au ciel une inspiration. En se relevant il regarde la fenêtre de sa cellule, elle était haute mais non barrée; il écoute les pas de la sentinelle, ils retentis-

saient d'un autre côté ; il examine s'il n'ira pas heurter contre d'autres obstacles en s'évadant, il n'aperçoit devant lui que les champs et la liberté. Sans perdre de temps, il passe son corps hors de la fenêtre, il s'y suspend par les mains pour diminuer de toute sa hauteur celle de sa chute ; enfin, il se recommande à Dieu et se laisse tomber. La Providence permit que ce ne fût pas sur la dure : il se releva et s'enfuit rapide comme l'éclair, heureux à la fois, et du péril évité, et du bonheur qui attendait ses amis, et du mécompte qui attendait ses gardiens.

C'est en affrontant de tels périls, volontairement, et chaque jour, que l'abbé d'Astros faisait l'apprentissage de cette force chrétienne qui devait être le trait saillant de son caractère. Dans ces temps-là, Carrier mettait les prêtres en faisceau sur des bateaux à soupape, et Collot-d'Herbois les rangeait en colonne à la bouche d'un canon pour les tuer par centaines à la fois. On conviendra qu'il fallait du dévouement pour accepter de pareilles chances quand la famille, la prudence et tous les conseils de la sagesse humaine l'en dissuadaient. Pendant ces crises mémorables, l'abbé d'Astros conserva dans sa tête toute la sérénité de sa conscience. Rien, parmi ses écrits d'alors, n'annonce même de la préoccupation : et tandis que les bourreaux visaient à l'affreux mérite de l'invention dans la cruauté, lui s'égaye en face de leurs supplices avec un courage simple que l'imagination n'exalte pas, qui parle peu, agit beaucoup et ne pose jamais.

De telles preuves étaient une belle préparation aux

ordres sacrés. A l'aspect de ces liens sublimes qui font trembler les faibles, l'abbé d'Astros, depuis longtemps lié par amour, ne pouvait avoir d'autres craintes que celles de l'humilité. Dès qu'il eut atteint l'âge requis par les saints canons, il fut heureux de sceller par des vœux ses engagements de cœur vis-à-vis de l'Eglise. La rigueur des temps avait mis tous les Pontifes catholiques hors de sa portée. Mgr de Boisgelin, son évêque légitime, l'envoya se faire ordonner à Paris, des mains de Mgr de Mailhé, évêque de Saint-Papoul. Dans la même ordination, M. Gauthier devait être promu au sacerdoce. Tous les deux étaient joyeux de leur sacrifice, et, s'ils en craignaient la responsabilité devant Dieu, généreux comme on l'est à cet âge, ils en aimaient la responsabilité devant la révolution. Aussi, malgré l'inexpérience, ils entreprirent avec élan ces deux cents lieues de voyage à travers un pays que la terreur ensanglantait, soutenus à la fois par leur tendre amitié et par ce charme indicible qu'éprouve le cœur à faire de grandes choses pour Dieu.

CHAPITRE VI.

SON MINISTÈRE DE CONFESSEUR JUSQU'AU 18 BRUMAIRE.

La persécution s'apaise. — Il renonce à ses droits d'aîné. — Il compose un titre clérical à M. Gauthier. — Il est ordonné minoré, sous-diacre et diacre. — Il retrouve la famille Portalis. — Son courage. — Son départ. — Il tombe dangereusement malade à Auxerre. — Réaction du 28 septembre 1795 contre les prêtres. — Le Directoire. — Il exerce son office de diacre au péril de la vie. — Zèle pour sa ville natale. — Trait de courage. — Son sacerdoce. — Exil de son oncle. — Son ordination. — Ses pouvoirs. — Son apostolat. — Ses efforts pour la conversion d'une protestante. — Il voit le général Bonaparte au retour d'Egypte. — Ses pressentiments.

Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, ambulaverunt ambo simul.

Tob. v. 22.

La Convention ne sévissait pas toujours avec la même rigueur. De temps à autre les bourreaux laissaient tomber leurs bras, moins pour donner le temps de respirer aux victimes que pour le prendre. C'est une loi bienfaisante établie pour l'honneur de la nature et la paix du monde, que l'enthousiasme du crime ne dure pas longtemps. La colère des peuples en révolution a ses moments calmes et lucides, comme celle des insensés.

Il se fit un de ces repos heureux au commencement de 1795. Quand on a vu les prêtres déportés, noyés ou massacrés pendant deux ans, on a peine à croire que la liberté des cultes n'eût pas cessé d'exister dans la constitution du pays. Il en était ainsi cependant. A la vue de

cette hypocrisie dans la scélératesse, la Convention eut un moment de pudeur, et voulut mettre le fait d'accord avec le droit. Le 21 février, elle décréta le libre exercice de tous les cultes, à condition, toutefois, qu'aucune cérémonie ne serait publique, et que le local comme les ministres resteraient à la charge des fidèles. C'était peu de libéralité, mais on est reconnaissant aux méchants même du mal qu'ils ne font pas, et l'Eglise sortit de ses catacombes avec des espérances qui ne devaient être qu'un éclair de bonheur entre deux persécutions.

Ce fut pendant une de ces phases rapides que l'abbé d'Astros partit pour Paris. Ce qui prouve que, même la tolérance de la Convention inspirait des craintes, comme le sommeil des bêtes fauves, c'est que les deux lévites se crurent obligés de cacher le motif de cette absence, et prirent des pseudonymes pendant le voyage.

Avant de quitter la maison paternelle, l'abbé d'Astros eut à consommer un sacrifice qui devait ajouter du prix à celui de sa liberté. Suivant la coutume établie par l'ancienne jurisprudence, son père, mort en 89, lui avait fait par testament de grands avantages. Toutefois, ces priviléges d'aînesse n'ayant plus de but si le jeune clerc embrassait l'état ecclésiastique, il avait été sagement stipulé que dans ce cas ils passeraient à son frère. Pour suivre sa vocation, l'abbé d'Astros avait donc, non-seulement à se lier, mais à se dépouiller. Malgré les chances d'un effrayant avenir le fervent lévite n'hésita pas. Comme saint Bernard à son départ pour Cîteaux, élevant son jeune frère sur sa tête afin de lui faire parcourir des yeux le domaine de famille, et s'écriant : « Voilà tout

» ce que je t'abandonne ! » lui aussi laisse la terre à son puîné, et se réserve le ciel : heureux de pouvoir, dans un seul renoncement, trouver un témoignage de tendresse pour son frère et un sacrifice pour Dieu.

A propos de la même ordination, son détachement et son cœur eurent une autre occasion de se montrer. Soit que M. Gauthier ne fût pas encore sous-diacre, et que l'on exigeât de lui un titre clérical ; soit que, déjà sous-diacre, l'Eglise alors demandât plus que ce titre à ceux qu'elle élevait au sacerdoce, pour n'avoir pas la douleur de voir souffrir les ministres qu'elle ne pouvait pas nourrir, il est certain que ce digne lévite était écarté du sanctuaire par les règlements de son diocèse, pour cause de pauvreté. L'abbé d'Astros trouva une noble solution à cette difficulté Il prit une part sur sa part déjà si réduite, afin de lui en composer un patrimoine ; et s'étant dépouillé pour lui comme pour un second frère, M. l'abbé Gauthier lui dut, avec le bonheur d'être prêtre, celui que l'homme éprouve toujours à rencontrer un grand cœur pour ami.

Ils partirent pour Paris au printemps de 1795. L'abbé d'Astros étant dispensé des interstices, reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat le 25 mai. Il fut ordonné diacre le 30 du même mois. Ce sont des dates qui, jusqu'au dernier moment, sont demeurées dans la mémoire du saint Prélat, et qu'il fêtait exactement comme des anniversaires d'actions de grâces, au saint autel.

A Paris, il trouva des parents dont l'amitié lui dut adoucir les fatigues du voyage. M. Portalis avait été successivement poursuivi par le mouvement politique de

la Provence à Lyon, puis de Lyon dans la capitale, où il fut incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Délivré après la chute de Robespierre, quand la révolution commençait à dévorer les siens, ce vertueux magistrat avait repris à la tête de sa famille une place qu'il occupait si dignement. En général, les affections se fortifiaient dans les maisons où la terreur faisait verser des larmes. Rien de plus naturel à des êtres qui ont tremblé les uns pour les autres, que de se serrer de plus près. Aussi chez M. Portalis c'était bien la même intimité qu'aux Pradeaux, mais ce n'était pas le même calme. Depuis ces vacances passées jadis si paisiblement sur le golfe de la Ciotat, beaucoup d'événements s'étaient accomplis. Combien de choses à demander à l'abbé d'Astros en le revoyant! combien à lui dire! Pour comprendre le bonheur de ces embrassements après les rigueurs de l'absence, il faudrait être passé par les crises de ce temps.

Dans la maison de son oncle, l'abbé d'Astros revit ce cousin si aimé, dont le lecteur a déjà vu la réciprocité généreuse Les années de la jeunesse n'avaient fait qu'ajouter aux sentiments de l'adolescence. Dans le tourbillon de Paris, ils étaient aussi inséparables que sous les tranquilles ombres de la Provence. Naturellement ce fut ce parent dévoué qui lui fit les honneurs de la capitale.

Malgré la réaction momentanée contre le jacobinisme, l'émeute qui avait pris possession de la place publique ne voulait pas la céder, et ne rentrait que peu à peu derrière ses digues, comme un fleuve débordé dans son lit. Aussi, pendant l'été de 1795, le flot populaire allait

et venait encore dans les rues, et un ecclésiastique n'aurait pu s'y faire reconnaître sans danger. L'habitude qu'avait l'abbé d'Astros d'exposer sa vie, lui avait donné une hardiesse que rien ne déconcertait. Moins désireux de voir pour son plaisir que pour son instruction, il voulait *tout observer, tout entendre,* dit M. le comte Portalis dans une relation. Il entreprit le voyage de Versailles et de Saint-Cloud à pied. Il parcourut avec assurance les bibliothèques et les temples. Il fit une visite de respect aux principaux théâtres récemment arrosés du sang des martyrs : enfin, quoiqu'il vînt de prendre vis-à-vis de la révolution une responsabilité terrible, il passa continuellement à portée de son regard et de ses coups, sans la moindre émotion.

Cependant le moment vint de quitter cette ville d'où il sortait obscur aujourd'hui, où il devait jouer un rôle plus tard. Les symptômes qu'il y vit étaient tristes : il en fut consolé par le souvenir des douces chaînes qu'il venait d'y prendre, et par cette réception de famille qui lui épargna la plus pénible impression d'un court séjour dans les grandes capitales, l'ennui de la solitude au sein d'une immensité pleine de monde et de bruit.

Il partit de Paris dans le mois de juin par la voie du coche. La société désagréable qu'il y trouva et la fatigue que lui causait cet incommode véhicule, l'obligèrent à descendre. Il continua sa route à pied jusqu'à Auxerre. Il avait entrepris plus que ses forces ne lui permettaient : arrivé dans cette ville, des douleurs violentes interrompirent son voyage. Bientôt une fièvre adynamique, aujourd'hui appelée typhoïde, se déclara, et les jours du

jeune lévite furent longtemps menacés. Sans doute quand l'abbé d'Astros se sentit au point de mourir, dans un pays étranger, d'une course entreprise pour se consacrer au Seigneur, et sous des liens qu'il avait tant ambitionnés, il dut avoir de ces joies de conscience que Dieu proportionne toujours aux sacrifices embrassés pour lui. Mais il était bien délaissé à Auxerre, et il était aimé en Provence; il avait une famille, et il allait rendre son dernier soupir entre les mains des étrangers; enfin il faisait des malheureux par sa mort, et il ne pouvait leur donner pour consolation ni sa dépouille, ni une bénédiction, ni un adieu! aussi nul doute que la nature déchirée ne manqua pas de lui représenter combien il payait cher le bonheur de ne plus s'appartenir. Ce regret, joint à celui de mourir sans avoir fait tout le bien qu'il méditait, devint une épreuve pour notre exilé agonisant, mais n'altéra pas sa résignation. Il y fut soutenu par M. l'abbé Gauthier, qui ne le quittait pas un instant. A la vue de ce doux compagnon de voyage, son ami et son bienfaiteur à la fois, qu'il tremblait de ne pas ramener, le jeune prêtre navré tira de son cœur des ressources inouïes. Il lui tint lieu de famille par sa tendresse, de confesseur par ses exhortations, de médecin par une étude continuelle de tous les symptômes, de garde malade par ses soins; enfin sa prière et son cœur eurent tant de puissance, qu'il le rendit à la vie. Les souffrances de l'un et les attentions maternelles de l'autre, avaient duré deux mois. Cette touchante réciprocité de bienfaits, entre deux âmes d'élite, ne pouvait que les unir davantage : jusqu'à la fin ils aimaient à rappeler, M. Gau-

thier, qu'il devait son sacerdoce à Mgr d'Astros, et celui-ci, qu'il devait la vie à M. Gauthier.

Rentrés en Provence, les deux voyageurs prirent à peine le temps d'embrasser leur famille, et se remirent à l'œuvre de Dieu avec un zèle accru par les grâces de l'ordination. La paix accordée à l'Eglise fut de courte durée. Le 28 septembre 1795, le parti de la Montagne reprit dans la Convention sa première influence, et se vengea du *modérantisme* passager que les Girondins avaient imposé à la marche de la révolution. Bientôt le sanglant despotisme des plus mauvais jours fut ressuscité contre les prêtres. La Convention finit comme elle avait commencé, par des atrocités, et donna au monde l'affreux spectacle de ces monstres qui meurent sans repentir.

Le Directoire hérita de toute son impiété avec une nuance particulière de machiavélisme. Sa politique envers les ministres catholiques s'est formulée dans cette barbare instruction aux commissaires départementaux : « Désolez leur patience ; environnez-les de votre surveil- » lance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble » la nuit, et ne leur laissez pas un moment de relâche. » L'abbé d'Astros était accoutumé à ces régimes sinistres. Il n'avait pas été ému quand on faisait tomber la tête des prêtres, il ne le fut pas quand on essaya de *désoler leur patience*. Toujours en compagnie de MM. Carles et Gauthier, il continua, dans Marseille ou ailleurs, son apostolat secret. Parvenu au diaconat, il était heureux d'en pouvoir exercer les fonctions dans les mêmes conditions qu'aux jours de la primitive Eglise. Aller

visiter les malheureux, si nombreux en un temps où la révolution avait mis un deuil dans chaque famille ; secourir les pauvres si délaissés dans un pays d'où la charité avait été proscrite ; porter la sainte Eucharistie à des suspects menacés de la déportation ou de l'échafaud pour le lendemain ; et cela tantôt à la ville, tantôt dans les hameaux, souvent à la désolation de sa famille et au péril de sa vie, toujours avec la gaieté sur le front et la simplicité d'un humble chrétien qui ne croit pas faire grand'chose : tels furent ses ordinaires travaux entre le mois de septembre 1795 et son sacerdoce.

Pendant les courts moments de répit que les fluctuations politiques lui laissaient, il pourvoyait avec une affection spéciale aux besoins spirituels de sa ville natale. Son clergé, momentanément induit en erreur sur l'orthodoxie de la Constitution civile, par une franche rétractation avait mérité de souffrir pour la foi. Depuis, Tourves était abandonné à la prédication des jacobins ou des prêtres jureurs. Il faut le dire avec regret, la seconde ne valait pas toujours mieux que la première. Dans deux ans l'église constitutionnelle avait été dépeuplée de Pontifes par le remords ou par la vengeance de Dieu, et ses ministres n'avaient point d'autre règle dans la foi et la discipline, que les *encycliques* de trente-sept Evêques mal famés, qu'ils exécutaient comme bon leur semblait. La justice de Dieu se servait ainsi de l'insubordination des prêtres contre celle des Prélats, et flétrissait l'apostasie par la confusion de Babel.

L'anarchie en était à ce point dans la doctrine, et le bon sens en mesure facilement les conséquences dans

les mœurs. Désireux d'y remédier dans les lieux plus immédiatement confiés à sa garde, l'abbé d'Astros éleva chez lui un enseignement catholique à côté de cet enseignement pestilentiel. Dès qu'une lueur favorable paraissait à l'horizon politique, il se rendait à Tourves. Là, un autel était dressé dans la plus grande salle de sa maison, les fidèles étaient bientôt avertis, et l'affluence ne manquait pas plus que la ferveur à ces réunions qui rappelaient les catacombes. Dans cette demeure changée en temple paroissial, la distribution des rôles est facile à deviner : M. l'abbé Gauthier était prêtre, l'abbé d'Astros serviteur. L'abbé Gauthier était gardé comme une relique sainte, parce qu'il était nécessaire aux âmes ; l'abbé d'Astros le couvrait de son toit, de sa responsabilité, de sa tendresse, et se mettait toujours en avant pour le parer des mauvais coups. Enfin M. Gauthier montait à l'autel de cette Eglise improvisée, l'abbé d'Astros la balayait, l'embellissait, l'appropriait aux diverses solennités ; et quand il en avait été le clerc, le pourvoyeur et le diacre, il s'y agenouillait pendant de longues heures et en devenait l'ange adorateur.

Ce dévouement lui fit courir un grand danger auquel il n'échappa que grâce au sang-froid de son héroïque piété. M. l'abbé Gauthier était devenu, par son seul titre de prêtre, suspect et antipathique aux révolutionnaires de la ville. Comme il sortait ordinairement la nuit pour administrer les sacrements, ils résolurent de le guetter et de le punir. On se donna rendez-vous auprès de la maison d'Astros, afin de ne pas le manquer. La troupe était armée, et l'émeute redoutable comme toutes celles de ce pays

où la chaleur de l'imagination conduit facilement aux excès.

La Providence permit que ce soir-là M. l'abbé Gauthier n'eût pas à sortir. L'abbé d'Astros, au contraire, était appelé par des devoirs de charité dans une famille du voisinage. Dès qu'il parut, des cris féroces retentirent. Cette foule courroucée se précipita sur ses pas, et il fut obligé de se réfugier dans une maison qui se trouva ouverte devant lui. Les émeutiers en forcèrent l'entrée, et demandèrent qu'on leur livrât M. l'abbé Gauthier. Les hôtes du jeune fugitif leur répondirent qu'ils ne l'avaient pas vu, et pour les en convaincre, crurent pouvoir leur montrer M. l'abbé d'Astros. A cette vue les furieux entrèrent dans un étonnement silencieux et déçu. Mais bientôt se rappelant que ce diacre était l'instigateur du mouvement catholique dans Tourves, et un récidiviste incorrigible contre toutes les tyrannies de la révolution, leur déception se changea en colère, et ils lui demandèrent son passeport. L'abbé d'Astros, dans un élan de foi rapide comme la pensée, ouvre ses vêtements, découvre une croix sur sa poitrine, et leur répond : « Le voilà. » Cette inspiration courageuse et sainte commence à déconcerter les assassins. Bientôt une voix s'écrie du sein de la foule : « Laissez-le, nous avons fait la première communion ensemble ! » Ce souvenir si paisible et si doux de la vie chrétienne, jeté au milieu d'une coupable effervescence, acheva de la calmer. Chacun des cannibales venait d'être atteint au cœur presque miraculeusement ; et, changeant leurs menaces en une bienveillance respectueuse, ils se

retirèrent peu à peu. Tant il est vrai que, dans les mouvements collectifs, une parole à propos peut diriger des forces immenses; et que pour le bien comme pour le mal, les mots bien choisis seront toujours un puissant instrument de révolution!!

C'est dans de telles alarmes souvent répétées, que l'abbé d'Astros achevait son noviciat au service de l'Eglise. Pendant l'année 1796, le Directoire persécuta le catholicisme au dehors dans la personne du Souverain Pontife; mais il tendait à devenir moins tyrannique au dedans. Les deux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents renfermaient des hommes de la Convention qui en avaient gardé le fanatisme sanguinaire, et des hommes nouveaux qui répudiaient avec elle toute solidarité. De là deux forces en sens inverse dans le gouvernement. Quand la première triomphait, c'était une résurrection hideuse de 93; quand la seconde avait son tour, c'était une halte dans la clémence, la conciliation et la paix. Une partie de l'année 1796 et le commencement de 1797, furent livrés à la domination du parti modéré. Eh bien! c'est une remarque digne d'attention! quoique l'abbé d'Astros eût déjà l'âge suffisant, il se met peu en peine d'arriver au sacerdoce dans ces périodes de sécurité. Mais le 4 septembre (18 fructidor) 1797, le jacobinisme revient au pouvoir par la violence; soixante-six membres des deux Conseils sont déportés à la Guyane pour cause de *modérantisme;* un serment de haine à la royauté est prescrit; enfin, la pénalité des dispositions précédentes contre les insermentés est augmentée, et quelques jours après ce coup d'état si intimidant, l'abbé d'Astros se présente à l'ordination de la prêtrise.

Cette fois il ne fut pas envoyé à Paris. La famille Portalis, dont l'hospitalité lui avait été jadis si utile, ne s'y trouvait plus. En 1795, le père avait été élu au Conseil des Anciens. Renommé par son attachement aux prêtres catholiques et par d'éloquents plaidoyers en leur faveur, il venait de mériter les honneurs de la proscription : et maintenant fugitif, tantôt en Suisse, tantôt en Allemagne, il allait goûter dans le Holstein une paix qui ne lui devait pas être douce, parce qu'elle l'éloignait de la patrie.

L'abbé d'Astros acceptait les secours humains quand la Providence les mettait à sa disposition ; mais il s'en passait résolument quand il ne les avait pas. Malgré le triste avenir que présageait à l'Eglise cet entêtement de la révolution dans la persécution, il ne laissa pas de se faire imposer les mains.

Les lettres dimissoriales de Mgr de Boisgelin qui l'autorisent à recevoir la prêtrise, sont du 30 septembre 1797. L'ordination fut faite à Marseille par Mgr de Prunière, Evêque de Grasse. Elle eut lieu dans une maison de la rue du Bernard-du-Bois, qui était précédée d'une avant-cour recouverte par un grand figuier. Dans la correspondance avec ses amis, cette maison *du figuier* que la prudence ne permettait pas de désigner autrement, est une de ses allusions les plus fréquentes. On comprend la ferveur de son jour d'ordination au charme tout-puissant qui le ramène vers le théâtre de ses premières joies sacerdotales ; le cœur n'attache cette douceur de souvenir qu'aux lieux où il a été heureux !

Une fois devenu prêtre, l'abbé d'Astros n'eut qu'à

continuer, avec l'obligation de plus, le ministère périlleux qu'il avait commencé en volontaire. Les Grands-vicaires de Marseille, de Toulon et de Fréjus lui donnèrent des pouvoirs pour ces trois diocèses. Ces pouvoirs sont si étendus, et la lettre par laquelle ils lui sont conférés est si élogieuse, qu'on s'étonne de voir un prêtre de vingt-cinq ans inspirer tant de confiance, et forcer au panégyrique l'admiration toujours réservée des supérieurs. Par ce certificat d'orthodoxie, l'abbé d'Astros est recommandé comme Confesseur à la vénération des fidèles, et déclaré irréprochable depuis le commencement de la persécution. Muni de ce passe-port auprès des catholiques, il ne se mettait pas en peine d'en avoir auprès de leurs bourreaux. Si peu qu'il y eût possibilité, il allait, faisant le bien et sauvant des âmes, malgré tous les périls, dans ces trois diocèses ; et quand il ne pouvait plus sortir sans témérité, il étudiait et priait en secret, tantôt à Tourves, tantôt à Marseille, quelquefois à Pourrières où sa famille possédait une maison de campagne.

Dans de pareilles conditions, il est aisé de comprendre que, depuis le 18 fructidor, il vécut comme un missionnaire de l'étranger. En course pendant des journées entières pour visiter un malade ou entendre une confession, accablé d'un troupeau nombreux qu'il ne pouvait même connaître, à l'œuvre quand l'atmosphère politique devenait sereine, dans des cachettes quand elle se rembrunissait, travaillant la nuit encore plus que le jour, et souffrant du travail bien moins que du repos, parce que le repos ramenait pour les deux épreuves à la fois, le regret de ne pas faire de bien et la privation de la liberté.

Infatigable à la conquête des âmes, son zèle atteignait même au delà du territoire confié à ses soins. Dans son exil du Holstein, la famille Portalis habitait un château dont la comtesse de Reventlon, protestante zélée et recommandable par ses œuvres, avait la propriété. Vivement pressée par la princesse de Galitzin d'entrer dans le catholicisme, cette femme droite de cœur, mais peu versée dans les matières religieuses, était arrêtée par de nombreuses objections. Elle les soumit avec un abandon maternel au jeune Portalis, dont l'esprit solide et chrétien lui inspira confiance. Celui-ci lui répondit qu'il n'était pas théologien, mais qu'il chérissait en France un jeune prêtre à la fois son cousin et son ami ; que ce prêtre *lui avait toujours été un bon Ange*, et qu'il serait heureux si elle voulait l'accepter au même titre. La comtesse y souscrivit avec reconnaissance. Dès ce moment l'ami de l'exil se mit à recueillir les objections pour les envoyer à celui de la patrie. L'abbé d'Astros répondit avec une science, une exactitude et une douceur qui ne se démentirent jamais. La correspondance dura plusieurs années : le prêtre y avait montré tant de tendresse pour cette âme qu'il ne connaissait pas, et il lui avait prodigué si généreusement son temps et sa peine au milieu d'un ministère dévoré d'inquiétudes, que la comtesse était aussi impressionnée de sa vertu que de ses raisonnements. Le départ précipité de la famille Portalis pour la France, après le 18 brumaire, interrompit les rapports et mit obstacle à une abjuration immédiate. Mais ce zèle qui acceptait des sollicitudes en Allemagne quand il en avait de si douloureuses sur le sol natal,

eût-il été inutile à celle qui en fut l'objet, ne devait pas l'être à celui qui en était le foyer. Nul doute, en effet, que cette longue polémique contre le protestantisme n'ait été le germe de sa *Vérité catholique démontrée*. Quand on examine dans les intelligences la génération et comme le mode de formation de leur œuvre principale, on trouve toujours une conception de jeunesse qui, fécondée par l'étude et par les ans, arrive à terme dans la maturité.

Tels étaient les travaux de l'abbé d'Astros, lorsqu'il entendit dire, dans un moment d'inaction, à Tourves, que le vainqueur d'Italie et des Pyramides allait passer. C'était ce capitaine qu'il avait laissé presque inconnu devant Toulon, et qui, en cinq années, était devenu le plus grand homme de son temps. Il avait compris que les ennemis de la France n'étaient pas dans les déserts du Caire, mais dans son gouvernement, et il venait de laisser les Turcs pour tomber sur ces sophistes souillés de débauche et de sang qui changeaient la représentation nationale en un aréopage brouillon, incapable à la fois de faire le bien et de le laisser faire aux autres. Personne ne savait encore le secret du général, peut-être ne le savait-il pas tout-à-fait lui-même, comme tous les hommes à mission extraordinaire qu'un vague instinct pousse de loin, mais dont le dernier moment détermine les résolutions et le plan. Quoique peu curieux de spectacles, l'abbé d'Astros se porta sur le chemin de l'illustre capitaine. Sans qu'il pût trop s'en rendre compte, ce nom et cette épée lui étaient une espérance. Durant le cours de la journée,

il émit sur la grandeur prochaine de Bonaparte des pressentiments qui semblaient chimériques à ses auditeurs : quelques jours après, l'événement en fit des prophéties. Sans coup férir, le populaire vainqueur avait abattu la Constitution de l'an III, et dissipé comme une tourbe d'écoliers peureux, ce Directoire deux fois maudit, parce qu'il était né de la Convention et parce qu'il la continuait. Enfin, à la place de plusieurs centaines de tyrans, la France avait un maître. A cette nouvelle, nos ennemis tremblèrent, l'Eglise respira, et l'abbé d'Astros vit commencer pour lui une ère de repos. Cette perspective ne lui fut pas tant une séduction qu'une épreuve. Heureusement bientôt des conjonctures providentielles vinrent l'arracher à cette Provence qu'il trouvait monotone depuis qu'il n'y avait pas à souffrir, et le portèrent sur une terre où la persécution allait recommencer pour lui.

CHAPITRE VII.

SES SERVICES DANS LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT.

Il est troublé par son affection pour la famille. — Il se détermine à la quitter. — Il part pour Paris. — Ses derniers conseils à son frère. — Projet de Concordat. — Napoléon y persiste, malgré toutes les oppositions.—Il ouvre les négociations.—Il choisit M. Portalis pour Conseiller d'État *chargé des affaires concernant les cultes.* — M. Portalis choisit l'abbé d'Astros pour chef de son cabinet. — Son influence. — Ses rapports avec l'abbé Bernier. — Avec les principaux délégués de la cour romaine. — Retards. — Opinion de l'abbé d'Astros sur le préambule du Concordat. — Sur le traitement du clergé. — Sur les articles organiques. — Choix des nouveaux Evêques. — Ses difficultés. — L'abbé d'Astros en est spécialement chargé. — Il constitue pour l'assister dans cette tâche un conseil de vertueux amis. — Les tableaux qu'il dresse sont retouchés. — On y introduit douze constitutionnels. — Il fait exiger leur rétractation. — Jugement sur le Concordat. — *Te Deum* pour la restauration du culte. — Bonheur particulier que donne cette fête à l'abbé d'Astros.

Pepigit Joiada fœdus, inter se et regem, ut esset populus Domini.
II. Par. XXIII. 16.

Quand le 18 brumaire eut rendu la paix à l'Eglise, l'abbé d'Astros en ressentit, pour le bien des fidèles, plus de satisfaction qu'il n'en éprouva pour lui. La persécution avait développé dans son âme le noble besoin du sacrifice : or, la vie normale et protégée que lui faisait le nouvel ordre de choses se trouvait au-dessous de sa vocation. La lutte était devenue son élément ; il souffrait au repos tout le malaise d'un être déplacé. Les joies de la famille, en particulier, qui ne troublaient

point son renoncement quand il en était éloigné, lui devinrent un sujet de remords quand il leur fut rendu. Il est certain que si, à cette époque, il eût existé en France des ordres religieux, il aurait mis sous le joug cette liberté qui inquiétait sa conscience, et porté à un corps apostolique les aspirations généreuses qui le tourmentaient.

Cependant le repos qu'il craignait n'avait rien qui ressemblât aux délices de Capoue. Sans doute le général Bonaparte, devenu Consul, avait dans sa constitution morale quelque chose d'essentiellement religieux. Sans doute il laissait transpirer des intentions qui donnaient des espérances, et lui, qui aimait à combattre des ennemis capables de se défendre, n'allait pas renouveler contre des prêtres les lâches exploits de 93; mais qu'il y avait loin de là à un bien-être énervant et dangereux! Les ministres catholiques, dispersés sur toutes les plages du monde, laissaient à leurs frères de France d'immenses vides à combler. Ceux-ci, après avoir été spoliés par l'Etat, n'en recevaient pas encore le pain de chaque jour. Au sortir des prisons et de l'exil, ils trouvaient le schisme installé dans leurs sanctuaires, qui insultait à leur foi, défigurait leur dévouement, pervertissait leurs troupeaux, et leur disputait une considération si bien méritée par l'acceptation du martyre. Enfin, à ces ouvriers si rares ou si impuissants, le débordement révolutionnaire laissait à laver des souillures qu'un demi-siècle ne devait pas effacer; et pendant que les constitutionnels jouissaient de la bienveillance de l'Etat, l'Eglise traînait, dans des temples de circonstance, une existence illégale, timide

et abreuvée de douleurs. Certes, la Constitution de l'an VIII ayant laissé les choses à ce point, n'avait pas fait du ministère en France, une vie paresseuse et bercée. Néanmoins, cette vie était une trève, et à ce titre, ne convenait plus à la vertu essentiellement militante de l'abbé d'Astros. Aussi, livré à des perplexités fatigantes, souvent dans ses notes de retraite mensuelle datées de cette époque, il revient à ces sentiments : « Rien de plus consolant que de pouvoir se » dire : je suis, dans ce moment, où le bon Dieu veut » que je sois..... Me voici, Seigneur; que voulez-vous » que je fasse ?..... Faites-moi connaître votre adorable » volonté !..... Mon cœur est prêt, ô mon Dieu ! mon » cœur est prêt. »

Bientôt une circonstance inopinée vint mettre fin à ses incertitudes. Un jour, dans sa lecture spirituelle, il trouva cette pensée qui allait droit comme un trait à l'état de son âme : « Un prêtre entouré de sa famille » n'est jamais que la moitié d'un homme apostolique. » A l'instant ses irrésolutions cessent, et il ne souffre plus, parce que son parti est pris. Lui, son frère et ses sœurs s'aimaient comme on s'aime entre orphelins quand on a pleuré ensemble : à sa tendresse naturelle, s'ajoutait quelque chose de ce sentiment maternel qu'éprouvent les instituteurs et les nourrices pour les enfants qu'ils ont élevés. Rien de plus légitime et de plus saint devant Dieu comme devant les hommes. Cependant il se défiait de son attachement comme d'une imperfection : il vit un anathème à toutes ses hésitations dans cette sentence contre les entraves de la [illegible]ille ; et crai-

gnant d'être partagé par elle au service d'un Dieu à qui il s'était donné tout entier, il résolut de s'en séparer.

Il en cherchait le moyen quand la Providence vint le lui indiquer. M. Portalis était revenu à Paris après le 18 brumaire. Là, il vivait dans une retraite studieuse où il faisait goûter à ses intimes le charme d'une vaste érudition et d'un esprit éminemment philosophique, unis à une conversation éloquente, un cœur aimant, un caractère antique, une moralité sans tache et une foi bien rare dans ces temps-là. L'abbé d'Astros crut que, sous sa tutelle, il trouverait le moyen de faire le bien avec moins de gêne et plus d'étendue que dans son pays. D'un autre côté, s'il quittait une parenté pour une autre, celle-ci, quoique chérie, n'inquiétait pas assez son cœur pour en compromettre la liberté. Il résolut donc d'échanger la terre natale où il ne se croyait prêtre qu'à demi, pour une autre où il le fût tout-à-fait : Dieu, qui voyait sa gloire intéressée dans ce dessein, le bénit, et il réussit.

Avant de contracter ailleurs des obligations nouvelles, l'abbé d'Astros voulut se libérer de toutes celles que la famille lui imposait. Le temps était venu pour son jeune frère d'aller recueillir un enseignement supérieur dans les grandes villes, et de compléter, par la fréquentation des écoles publiques, les leçons du foyer domestique. En ce moment, le jeune prêtre éprouva le serrement de cœur, non-seulement d'un frère qui se sépare, mais d'un aîné qui tremble sur une innocence dont il est le gardien. Comme il prenait sa tutelle au sérieux, il ne se contenta pas d'un adieu ordinaire à son frère ; en

l'embrassant, il lui laissa par écrit un petit exposé de morale chrétienne pour lui être un doux souvenir s'il était fidèle, un reproche s'il ne l'était pas, et lui arriver, dans les agitations du monde, comme la voix de sa famille absente et un cri de sa mère au tombeau. Ce testament de la tendresse fraternelle était un résumé de toute l'éducation qu'il lui avait donnée. La belle philosophie qu'il y a dans ces conseils en forme de maximes, écrits par un jeune homme de vingt-sept ans, en ferait un opuscule digne d'être reproduit, si notre cadre nous le permettait.

« Observez inviolablement toute votre religion, disait » le pieux Mentor à son frère, c'est votre premier de- » voir et votre plus grand intérêt : votre premier devoir, » parce que vous devez tout à Dieu ; votre plus grand » intérêt, parce qu'il faut mourir un jour !!...

» Ayez vos principes à vous et votre façon de penser » dont vous ne vous écartiez pas : si vous agissez contre » votre raison pour faire comme les autres, vous n'êtes » qu'une machine et une machine qui fait du mal.

» En toute chose évitez l'affectation, d'abord, parce » qu'elle ferait penser à vous, et ensuite, parce qu'elle » y ferait penser désagréablement.

» Soyez généreux, mais ne soyez jamais dupe ; quand » vous cédez de votre droit, que ce ne soit point par » faiblesse, mais par raison.

» Soyez attaché à votre devoir ; rendez-vous utile à » la société le plus que vous pourrez ; et avancez sans » bruit, s'il est possible, vers le but des chrétiens, qui » est de mourir en paix ! »

Cette sagesse douce et ferme qui rappelle celle de Fénélon, en eut la récompense. Le maître imprima sa ressemblance à l'élève. Si l'on veut contempler encore l'abbé d'Astros, on le retrouve en son frère, avec la même sévérité dans les principes, la même douceur dans le caractère, la même générosité dans la vertu, et la même solidité accompagnée peut-être de plus de finesse dans l'esprit.

Quand il eut assuré ces résultats par la touchante et dernière attention que nous venons de raconter, il partit pour Paris : c'était en 1800. A cette époque, s'agitait une question aussi importante que compliquée, dans le Conseil du gouvernement, et ce jeune prêtre qui arrivait inconnu de sa province, à son insu venait aider à sa solution. Ainsi, des points les plus éloignés, Dieu attire les hommes à ses œuvres, et place toujours les instruments à côté des desseins qu'ils doivent servir.

Bonaparte, qui restaurait la société civile, ambitionnait l'honneur de restaurer la société religieuse. En présence de ces deux clergés qui s'excommuniaient, de ces deux Eglises qui se partageaient les populations, enfin, de la perturbation que cela jetait dans les familles et les consciences, il sentit le besoin de régulariser le gouvernement spirituel de son pays. Pour cela, il fallait faire rentrer toutes les divergences dans l'ordre par une puissante unité. Ici toutefois se présentait une question : quelle serait cette unité ? Naturellement le schisme offrait la sienne ; mais le schisme représentait la révolution en matière religieuse, et Bonaparte ne l'aimait pas. Il laisse donc les Evêques assermentés avec leur esprit

querelleur, leur moralité équivoque et leurs blasphèmes, sous prétexte de libertés gallicanes, pour traiter avec Rome et faire l'unité par le catholicisme.

Cette conception, fut-elle l'œuvre de la politique, fut-elle l'œuvre de la conviction ? nous n'avons pas à le rechercher : ce fut certainement l'œuvre d'un génie bienfaisant et réparateur. Auprès de lui, il y avait des philosophes qui lui disaient de se constituer spectateur indifférent entre les deux Eglises, et de les laisser se disputer les consciences tant qu'elles voudraient, et entretenir leurs ministres comme elles pourraient : il y avait des hommes d'Etat qui le poussaient à *protestantiser* la France, pour en être mieux le maître quand il en serait le pape et le dictateur : il y avait, enfin, des insensés qui lui conseillaient d'inventer une religion, au hasard de recommencer les imbéciles représentations de la philanthropie, et de se donner, avec le ridicule de la Reveillère-Lépaux, l'odieux d'un second Mahomet.

A tous ces délires du voltairianisme expirant, Bonaparte répondait avec une supériorité de bon sens qui arrivait souvent au sublime. Seul, avec Cambacérès et Lebrun, il voulait la restauration, et il la voulait par le catholicisme. Ah ! son mobile n'eût-il été que la politique, il faut en convenir, c'était là de la politique sublime, car elle voyait à cinquante ans en avant de son époque, et allait bâtir un grand monument, contre le courant de toutes les idées contemporaines, comme seuls les esprits géants en savent jeter.

Ce qu'il voulait bien, Bonaparte le concevait habile-

ment et l'exécutait à propos. La victoire de Marengo lui parut une occasion favorable pour rendre normale la situation religieuse de sa patrie. Cette campagne fabuleuse, dans laquelle on ne sait qu'admirer le plus, de son étoile ou de son génie, lui avait donné un pouvoir qui égalait son bon vouloir. En conséquence, au sortir du champ de bataille, sa première pensée est la réconciliation de la France avec Rome : et lui qui faisait des conditions à toutes les puissances de la terre, envoie le cardinal Martiniana, évêque de Verceil, faire au Souverain Pontife des propositions de paix. Singulier rapprochement ! les deux actes peut-être les plus importants de notre histoire religieuse, ont été une résolution de champ de bataille, et comme un *ex-voto* de la victoire : L'un donna le catholicisme à la France, l'autre le lui a rendu : l'un fut le baptême de Clovis, l'autre le Concordat.

Pour mener à fin une entreprise si difficile, le premier Consul avait besoin d'un autre lui-même, qui traitât les affaires ecclésiastiques avec connaissance de cause et bienveillance, et qui inspirât une entière confiance aux parties intéressées. La sagacité qui le distinguait alla chercher l'homme de la capitale le plus apte à ces fonctions, M. Portalis. Nommé d'abord commissaire du Gouvernement près le Conseil des prises, au mois d'avril 1800 ; il reçut, quelque temps après, le titre de conseiller d'Etat, *chargé de toutes les affaires concernant les cultes*. Par son esprit de transaction, ses antécédents et son orthodoxie remarquable pour l'époque, quoique légèrement entachée de préjugés parlementaires,

il était éminemment propre à cette mission : aussi le choix de son nom eut-il pour la religion une signification heureuse, et ces espérances ne devaient pas être trompées.

Cependant, pour accomplir sa tâche, M. Portalis avait besoin d'un auxiliaire : cet auxiliaire devait être à la fois un intime qui pût recevoir ses confidences, un esprit sérieux capable d'ouvrir de bons avis ou de juger les siens, un théologien qui eût des notions bien précises sur les grands litiges religieux de l'époque ; enfin, un prêtre qui connût le personnel ecclésiastique, pût se mettre en rapport avec lui, et dire, non pas avec la légèreté habituelle du monde, mais avec une spéciale compétence, la valeur respective de ses membres. L'abbé d'Astros venait d'arriver auprès de son oncle : il remplissait à un degré trop supérieur toutes ces conditions, pour ne pas lui paraître envoyé par la Providence; M. Portalis lui confia la direction de son cabinet.

Le jeune prêtre avait de l'affection pour un autre ministère; mais il comprit que, dans ce moment, celui qu'on lui proposait était le plus utile. Effrayé des scandales qui pourraient se glisser dans le sanctuaire nouveau, s'il n'y avait pas à la porte un œil vigilant et une main ferme pour les arrêter, il accepta donc ce poste de dévouement où la responsabilité publique pesait sur son oncle, mais où les secrètes inquiétudes allaient peser sur lui. Comme il resta toujours sur le second plan, personne ne s'est douté de ses influences, et n'en a parlé ; elles furent néanmoins considérables : et si, malgré le concours occulte qu'il prêta, il y eut de gran-

des fautes commises, ces choses n'arrivèrent point par lui, mais malgré lui; et prouvent, non pas qu'il souscrivit au mal qui se faisait, mais qu'il ne put pas toujours l'empêcher.

« Pendant la durée de ces fonctions, dit M. le comte » Portalis, l'abbé d'Astros fut initié à toutes les dispo- » sitions si importantes et à toutes les négociations si » difficiles, qui rendirent possible l'exécution du Con- » cordat et le rétablissement du culte public en France. » Mon père avait en lui la plus entière confiance : il lui » servait souvent d'intermédiaire dans ses rapports avec » la légation romaine. Il s'était lié d'amitié avec plu- » sieurs membres de cette légation, entre autres avec » Mgr Sala et un autre, qui sont devenus plus tard » tous deux cardinaux. Il était surtout employé à re- » cueillir et à contrôler les notes que l'on remettait sur » les ecclésiastiques destinés à l'épiscopat. C'était en- » core par son intermédiaire que mon père entrait en » relation avec les prêtres et les évêques. Le caractère » sacré dont il était revêtu, et son caractère personnel, » lui conciliaient une confiance qu'ils auraient diffici- » lement accordée à un laïque, surtout à cette époque. » Il travaillait aussi de concert avec M. l'abbé Bernier, » l'un des principaux négociateurs, mort évêque d'Or- » léans. »

Son action, en effet, et celle de l'abbé Bernier, se confondirent en une, dans les conférences préparatoires entre le Gouvernement français et la Cour romaine. Les deux hommes cependant ne se ressemblaient pas. L'abbé Bernier inclinait vers le premier Consul, l'abbé

d'Astros vers le Pape. L'abbé Bernier, qui était rompu aux affaires, et qui avait négocié la pacification de la Vendée, savait que les traités de paix ne se font jamais sans de mutuelles concessions ; l'abbé d'Astros ne voyait dans l'Eglise de France qu'une révoltée admise au repentir, à qui les exigences ne convenaient pas. Enfin, l'abbé Bernier unissait à des antécédents héroïques la malléabilité d'un diplomate ; l'abbé d'Astros avait l'inexorable fermeté d'une vertu rigide, et d'un caractère plus fait pour combattre les puissances que pour leur complaire. Soit parce qu'ils se corrigeaient et se complétaient mutuellement, soit parce que la sympathie naît souvent des contrastes, ces divergences n'altéraient pas leur union. L'abbé Bernier était l'ami de tous ces généraux vendéens que l'on nomma des *brigands* parce qu'ils se battaient par fidélité, contre des monstres, sur de beaux champs de bataille, et que l'on aurait nommés des héros s'ils s'étaient battus par trahison, contre un bon roi, dans un guet-apens de Paris ; naturellement il devait se connaître en beaux caractères. Il ne se trompa point sur celui de l'abbé d'Astros : aussi la lutte de leurs opinions ne produisait jamais aucun tiraillement dans leur action.

Pendant le cours de ces négociations, l'abbé d'Astros eut aussi occasion de voir Mgr Spina, archevêque de Corinthe, qui avait été chargé d'entamer les préliminaires de la paix entre les deux puissances ; le cardinal Consalvi qui acheva l'œuvre, et enfin le cardinal Caprara, qui fut envoyé, avec des pouvoirs de légat *à latere*, pour la couronner. D'un autre côté, dans

son cabinet venaient aboutir les informations de chaque point de la France, sur le mérite des grandes notabilités cléricales du temps. De telle sorte, qu'il vit de près tous les hommes d'une époque qui a été féconde; sonda, les preuves en main, toute la profondeur des blessures faites à la religion; connut tous les détails et toutes les difficultés de la restauration catholique; enfin, contempla l'Eglise de France, se remontant, pour ainsi dire, pièce à pièce devant lui. Et il ne fut pas seulement témoin de cet immense travail de reconstruction, mais, dans les conseils et dans les bureaux il y prit une large part. Au reste, disons-le en passant, si sa coopération fut utile à la bonne cause, elle ne fut pas inutile pour lui. C'est dans ces grandes complications, en effet, que se forma chez lui cette véritable supériorité administrative qui allait droit au but, expédiait vite, décidait nettement, exécutait vigoureusement, et prenait avec autant de courage une responsabilité qu'un parti.

Les pourparlers entre la France et Rome durèrent une année entière. Le Concordat, résolu en juin 1800 ne fut signé qu'en juillet 1801, et ratifié par le Souverain Pontife que le 15 août de la même année. Malgré les bonnes intentions qui l'animaient, les prétentions du premier Consul étaient si exorbitantes, que Rome eut besoin de beaucoup de force et de temps pour lui faire accepter les amendements les plus indispensables. Pendant que le caractère sympathique et doux de Pie VII reculait jusqu'aux dernières limites de la condescendance, lui s'irritait des moindres résistances, incapable

de comprendre, dans son absolutisme de soldat, que la volonté d'un Souverain Pontife est dominée par les lois de l'Eglise ; et que, devant le *non possumus* d'une conscience de saint, eût-on trois cent mille hommes sur pied, ce qu'il y a de plus grand n'est pas d'avancer quand même, ni de se mettre en colère, mais de s'incliner avec respect. De tels dissentiments entre les deux parties amenèrent des lenteurs. Ce fut pendant ces débats que l'abbé d'Astros eut occasion de rendre de grands services. Pour en bien apprécier la portée, il est nécessaire de connaître les questions qui étaient agitées.

Et d'abord, avant de toucher au fond même du Concordat, en tête de ce célèbre traité se trouve un préambule qui suscita des discussions auxquelles le jeune prêtre prit sa part. Rome exigeait que ce préambule déclarât la religion catholique religion de l'Etat, et que les lois ou actes publics contraires à l'esprit de cette déclaration fussent abrogés. Il y avait de la logique dans cette demande. Rien de plus étrange qu'une loi athée pour un peuple à peu près exclusivement catholique. Il y avait encore de la convenance, car c'était tout simplement faire proférer son acte d'abjuration à une société qui venait d'apostasier tout son symbole, avant de la réconcilier avec l'Eglise.

Mais l'abbé Bernier s'effraya des difficultés que ce peu de mots allait soulever. Le Tribunat et le Corps législatif se montraient ouvertement hostiles au projet d'un Concordat. Les entours du premier Consul partageaient cette répulsion. Toutes les idées religieuses étaient

profondément altérées par cinquante ans de blasphèmes. Les choses étant à ce point, il croyait nécessaire d'adoucir les termes pour ne pas aliéner au pacte futur, ou des esprits dont la censure pouvait être dangereuse, ou des législateurs dont la sanction était nécessaire. Or, ce mot de religion de l'Etat allait mettre en fureur une des grandes monomanies du temps, la tolérance philosophique. Il semblait, en effet, constituer le catholicisme en monopole et désavouer les autres cultes : c'était assez pour donner le délire à ce libéralisme impie de 93, qui eut longtemps des frayeurs d'énergumène et des convulsions apoplectiques, quand on lui parlait de Dieu.

De son côté, pour des raisons personnelles, le premier Consul ne voulait pas de cette rédaction. Dans la pensée de Rome, déclarer que la religion catholique était celle de l'Etat, impliquait pour conséquence qu'elle serait publiquement pratiquée par les pouvoirs de l'Etat. Tout grand qu'il fût, il n'avait pas assez de courage pour cela. Et cependant, quoique les temps fussent mauvais, la Cour romaine avait raison. Par l'immense autorité de son exemple, Bonaparte pouvait finir brusquement la révolution religieuse de même qu'il avait fini la révolution politique. Il était maître de la France comme personne peut-être ne l'a jamais été ; la France l'aurait suivi à l'église aussi bien que sur les champs de bataille. Et s'il mit des régicides en adoration devant son despotisme, pourquoi n'aurait-il pas mis les philosophes à genoux devant les autels, où il se serait agenouillé lui-même ? Les philosophes n'ont jamais eu, vis-à-vis

des pouvoirs, que le courage des lâches; superbes quand ils dominent, ils rampent quand on sait les dominer.

L'abbé d'Astros était, en principe, du côté de la Cour romaine dans cette discussion. Cependant, vu les conjonctures, il agit de concert avec l'abbé Bernier, pour obtenir des changements à la formule de déclaration. Il aurait aimé de voir la religion catholique reconnue celle de l'Etat, sous un régime normal et franchement bienveillant; mais, à cette époque, il lui semblait que les avantages n'en compensaient pas les inconvénients. Une telle déclaration faite par le pouvoir, était, en effet, par rapport à la religion, un acte de protection. Or, comme toute protection est un commencement de domination, et comme tout bienfait enchaîne, il craignait que, sous le masque d'une intervention officieuse, le maître, qui était démesurément ambitieux, ne devînt un jour oppresseur. La suite le justifia.

Plutôt que de payer trop cher cette faveur de l'Etat, l'abbé d'Astros pensa donc qu'il valait mieux la décliner. En conséquence, il fortifia les oppositions de l'abbé Bernier à la rédaction proposée par Mgr Spina, et employa sa prudence à faire accepter une nouvelle formule; il y réussit. Cette formule substituait la simple déclaration d'un fait à l'énoncé d'un principe; et, au lieu de ces mots : *Le Gouvernement de la République reconnaît la religion catholique pour celle de l'Etat*, le Concordat commença par cette variante : *Le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français.*

Sans doute, c'était peu en soi; c'était suffisant, eu égard à l'accessoire de cette déclaration par rapport au fond même du traité.

Après cela, les bases proposées par le Gouvernement pour le Concordat, ne furent, à peu de chose près. que la Constitution civile purgée du schisme : une nouvelle circonscription diocésaine; soixante siéges au lieu de cent cinquante-huit; dépossession de tous les anciens évêques, pour établir régulièrement le nouvel ordre de choses; nomination des évêques nouveaux par le premier Consul, institution par le Pape; promesse de soumission au Gouvernement établi; traitement du Clergé sur le budget de l'Etat; renonciation de l'Eglise aux biens aliénés de 89; police des cultes déférée à l'autorité civile représentée par le Conseil d'Etat; enfin, dispense de tous les empêchements à la validité des mariages qu'avaient civilement contractés des personnes liées par des vœux.

Telle était la substance du projet. Quelques-unes de ces dispositions étaient bonnes, d'autres, fâcheuses mais inévitables; d'autres, enfin, empoisonnées par le gallicanisme parlementaire de quelques rédacteurs, et soustraites au contrôle de Rome par des mensonges diplomatiques, sous le titre d'*articles organiques*, devinrent une nouvelle tyrannie. L'ensemble de cette négociation s'étant accompli en présence, et quelquefois avec le concours de l'abbé d'Astros, il est bon de savoir la part qu'il y eut pour bien dégager la responsabilité d'une mémoire si justement bénie.

La rémunération du clergé sur le budget de l'Etat

répugnait à sa délicatesse, et alarmait sa sollicitude pour l'honneur du ministère ecclésiastique. Toutefois, revendiquer les biens confisqués, c'était se faire d'innombrables ennemis, accréditer de vieilles calomnies, donner du scandale à un siècle peuplé d'esprits ignorants ou pervers, et compromettre les espérances de l'avenir par un mouvement inutile vers le passé. D'ailleurs, la volonté du Gouvernement sur ce point était inexorable, et le pouvoir de l'abbé d'Astros était parfois très-restreint. Il baissa donc la tête devant la nécessité, mais ce ne fut qu'après bien des efforts pour résoudre des difficultés qui seront malheureusement longtemps insolubles. Souvent il a témoigné ce qu'il souffrait en voyant les revenus du sanctuaire passer par un ministère des finances, et une dette sacrée arriver au prêtre, en échéances quelquefois précaires, et toujours humiliantes pour lui. « Ces trai-
» tements, en effet, malgré les explications les plus
» concluantes, passeront toujours pour un salaire ; et,
» par conséquent, établiront toujours dans l'esprit des
» peuples, entre le pouvoir payé et le pouvoir payant,
» la différence injurieuse qu'il y a entre un employé et
» celui qui l'emploie, entre le chef d'un service et celui
» qui se fait servir [1]. »

Si l'abbé d'Astros ne transigea que par force sur cet article du Concordat, il en est un autre sur lequel aucune violence ne pouvait le faire transiger.

Dans les négociations avec Rome, il avait été glissé, par le Gouvernement français, que la police des cultes

---

1 Mgr Parisis ; Cas de conscience, page 111.

serait déférée au Conseil d'Etat ; mais que le spirituel n'étant pas intéressé en pareille matière, il y serait pourvu par une loi purement civile. Rome crut ce qu'on lui dit ; sa religion fut trompée. On lui laissa signer le Concordat ; puis, quand on eut son acceptation, et une solennelle reconnaissance de cette acceptation par la bulle *Ecclesia Christi*, on se mit à l'œuvre pour rédiger des articles supplémentaires. Le Gouvernement les annexa au Concordat avec une véritable intention de faussaire, désirant couvrir le schisme qu'ils renfermaient d'une ombre de sanction papale, comme si le bon sens public ne devait point s'apercevoir que la signature du Souverain Pontife était au-dessus au lieu d'être au-dessous.

Certes, il est heureux que les esprits sans passion ne s'y soient pas trompés. En effet, sous les apparences modestes d'un règlement administratif, cette loi établissait l'empiétement le plus effronté du temporel sur le spirituel. Toujours, au nom des libertés gallicanes, elle stipulait que, sans autorisation, les évêques ne pourraient ni se réunir en Concile, ni même faire une ordination. Elle décrétait, qu'après la mort de l'évêque, de par l'Etat et contre le droit des chapitres, les Grands vicaires continueraient à gouverner le diocèse. Elle annonçait qu'aucun délégué de Rome ne serait toléré dans le territoire français, sauf le représentant officiel ; d'où il suivait que, dans le cas de collision entre les deux puissances, le représentant officiel une fois renvoyé, les catholiques ne pourraient plus correspondre sans délit avec le Père des fidèles ; ce qui fut plus tard le crime de l'abbé d'Astros. Enfin, sur une foule de dé-

tails, par une foule d'artifices, elle mettait le Clergé à la merci du Gouvernement, en exhumant contre lui les sophismes de Pythou et les ombrageuses vexations de Joseph II. Est-il besoin de dire que l'abbé d'Astros, avec sa passion pour l'indépendance de l'Eglise, fut étranger à cette loi qui avait été une déloyauté à l'égard de Rome avant d'être une tyrannie contre nous. Sans doute, elle dut être connue d'avance chez le Conseiller *chargé des affaires concernant les cultes;* mais elle fut l'œuvre de Napoléon, qui s'était mis à lire la défense des libertés gallicanes, entre deux campagnes, et qui l'interprétait comme tous les princes qui ont eu la faiblesse de faire du Droit canon. Elle était l'œuvre de trois ou quatre légistes employés au Code civil, qui, suivant le mot de Bossuet, entendaient le gallicanisme à la façon des magistrats, non à la façon des évêques. Elle était l'œuvre, enfin, de M. Portalis, dont l'esprit conciliateur fut quelquefois débordé dans ces temps par des difficultés immenses, et qui, ayant à présenter lui-même le Concordat à un Tribunat implacablement hostile, voulut atténuer les oppositions par des concessions coupables. Quant à l'abbé d'Astros, il vit passer cette loi comme bien d'autres malheurs de la même époque, contre lesquels il ne pouvait que protester : et quand il ne l'aurait pas assuré formellement, les actes de sa vie épiscopale sont là ; ne serait-il pas aussi absurde qu'inconvenant de lui imputer la moindre complicité dans une oppression qui blessait toutes ses tendances, et qu'il a solennellement déplorée, combattue et flétrie ?

D'ailleurs, au moment où toute la loi fut publiée, le jeune prêtre était distrait par une besogne capitale dont il était spécialement chargé. C'était au commencement de 1802. Dans quelque temps, il fallait présenter à M. Portalis, pour qu'il la présentât au premier Consul, la liste des candidats aux soixante nouveaux évêchés de France. Ce fut là l'œuvre à peu près personnelle de l'abbé d'Astros, œuvre d'une immense portée au commencement de l'ère nouvelle qui s'ouvrait : il importe d'en bien connaître les détails.

Le lecteur se rappelle que, d'après les bases proposées par Napoléon, il y avait à faire une nouvelle circonscription diocésaine, et que soixante siéges devaient remplacer les cent cinquante-huit d'autrefois. Cet article donnait dans l'application de sérieux embarras. Grand nombre des anciens titulaires étaient déjà morts, trois s'étaient démis, quatre-vingt-un restaient encore. Il fallait être maître sur le territoire soumis à leur juridiction pour avoir le droit de le diviser comme on voudrait et d'y rebâtir à neuf. Il n'y avait guère que deux moyens d'arriver à cette fin : ou bien leur imposer la démission, ou bien la leur demander, et passer outre s'ils ne la donnaient pas. Bonaparte était pour le premier. Quoiqu'il n'y eût pas d'exemple dans l'histoire, il pensait que la raison valait encore mieux que les précédents. Devant les intérêts en question et l'impossibilité d'un Concile, il ne comprenait pas que le droit du Souverain Pontife pût être contesté. Selon lui, c'était un droit naturel à tout pouvoir, dans des conjonctures suprêmes, de prendre des mesures de salut pu-

blic. Sans doute, il concevait le respect accordé à des Pontifes qui avaient souffert pour la foi ; mais il ne concevait pas que l'existence même du catholicisme en France pût être subordonnée à une question de convenances ; les prérogatives épiscopales étant faites pour la religion, non la religion pour elles. C'était à peu près le sens de cette parole de saint Augustin à ses trois cents collègues d'Afrique, sur le point d'offrir leurs siéges aux évêques Donatistes, afin de faire cesser le schisme : « *C'est pour le peuple qu'on nous ordonne » évêques ; usons donc de notre épiscopat selon qu'il est » utile pour la paix du peuple.* »

Pie VII était bien, pour le fond, du même avis que Bonaparte, mais il en différait pour l'exécution. Ses entrailles de père se brisaient à la pensée de violenter des confesseurs qui avaient si bien mérité de l'Eglise. Il savait, d'ailleurs, que les oreilles gallicanes ne sont pas moins *tendres* [1] que celles des Romains, et il craignait de les offenser s'il avait l'air de préjuger un point litigieux. Il se décida donc à demander leur démission aux anciens titulaires, leur annonçant toutefois que, s'ils la refusaient, la force des choses le poussant, il recourrait à la plénitude de sa puissance.

Sur quatre-vingt-un évêques invités, quarante-cinq envoyèrent leur démission avec une magnanimité de renoncement dont les termes, inscrits au Moniteur à

---

1 Parole de Bossuet dans sa correspondance avec le cardinal d'Estrées. Décembre 1681.

côté des grandes victoires de l'époque, firent verser des larmes au monde catholique. Les autres trente-six la refusèrent. Avec raison, nous nous sommes beaucoup enorgueillis des premiers; mais nous avons trop affecté d'oublier les seconds. Cependant, peut-être aurions-nous tiré de ce souvenir un enseignement utile. Les premiers, en effet, ne consultèrent qu'un élan de leur foi, et ils furent sublimes. Les autres eurent le malheur de consulter quelques principes de notre théologie nationale, qui limitent imprudemment les droits du Souverain Pontife, et ils furent schismatiques. Et cependant, il y avait, dans cette minorité, des hommes recommandables qui jamais n'auraient été rebelles si leurs doctrines ne les avaient jetés sur cette pente fatale. Ce qui le prouve, c'est que, parmi les évêques des provinces récemment annexées à la France, qui n'avaient pas été élevés sous les tristes inspirations de 1682, aucun ne fut anti-concordataire. Déplorable opinion, que l'on peut défendre sans hétérodoxie dans un cours, mais que l'on ne peut presque jamais suivre sans danger dans la pratique; qui, au lieu de diriger la conscience, a souvent besoin d'être dirigée par elle, et qui, dans toutes les circonstances difficiles, si elle n'est commentée par une grande science ou une grande sainteté, enfante si aisément des révolutions !

Les choses en étaient là vers la fin de 1801. Grand nombre de démissions étaient arrivées; d'autres allaient arriver; d'autres, enfin, ne devaient pas arriver. Sauf le scandale de la dissidence, peu importait à Pie VII

et au premier Consul : pour eux, la table rase venait d'être faite sur l'ancienne Eglise, et la France était comme une carte géographique en blanc, où ils allaient tracer des limites à leur guise. Les circonscriptions diocésaines arrêtées, et les villes épiscopales choisies, restait une difficulté, celle des nominations. Le premier Consul en remit le soin à M. Portalis, M. Portalis à l'abbé d'Astros.

Quand on a vu de près Mgr d'Astros et l'esprit de foi qui animait toute sa vie, même au déclin des années, il est aisé de comprendre que, chargé de cette tâche dans toute la jeunesse de son sacerdoce, il y apporta des vues bien élevées. En arrivant à Paris, il s'était lié avec quelques prêtres de son âge, distingués par l'intelligence et la sainteté, qui avaient passé comme lui au creuset de la persécution. Ils étaient disciples on collaborateurs de M. l'abbé Emery, et puisaient dans les exemples de sa sainte vieillesse la pure essence de l'esprit sacerdotal. Ils se réunissaient de temps à autre pour se parler de Dieu et stimuler leurs forces en présence de tant de ruines à relever. L'abbé d'Astros se reposait de la sèche fatigue de l'administration au sein de ces épanchements pieux, et en aspirait les salutaires émanations avec l'avidité d'une âme passionnée pour son avancement. De son côté, il portait au foyer commun un contingent de lumières et de vertus qui inspirait le respect, à un âge qui n'inspire ordinairement que l'amitié. C'est dans ce cénacle, où l'esprit de Dieu était répandu, que l'abbé d'Astros mettait en discussion les candidatures épiscopales. Tous les conseillers étaient

à la hauteur de la mission qu'il leur confiait. Plusieurs allaient devenir évêques; les autres devaient refuser de l'être. Là se trouvait l'héroïque abbé Duval, qui s'était présenté à la commune de Paris, le 20 janvier 1793, pour demander à confesser Louis XVI, dans le cas où un prêtre de sa communion lui eût été refusé. Là venait M. l'abbé Frayssinous, qui avait déjà ouvert aux Carmes des conférences, où, pendant cinquante ans, de grands talents devaient se succéder sans se faire oublier les uns les autres. Avec lui se rendait son intime ami M. Boyer, dont la science n'étouffait pas l'originalité piquante, et qui aurait fourni à la Bruyère un type accompli du Distrait, si le peintre n'avait mieux aimé reproduire le charme de sa bonhomie ou ses vertus. Là paraissait encore l'abbé Michel de Coussergues, interlocuteur de M. Frayssinous dans les conférences dialoguées du commencement, et qui le surpassait en éclat, sans l'égaler en solidité. Enfin, là se réunissaient l'abbé Jeauffret et quelques autres dont les modestes œuvres, pour avoir moins retenti à l'oreille des hommes, n'en étaient pas moins estimables aux yeux de Dieu. Tous voyaient dans les confidences de l'abbé d'Astros une effrayante responsabilité. Le nom des candidats leur étant révélé, ils s'informaient de leurs antécédents, ils compulsaient leurs écrits; toujours indulgents pour les hommes, ils étaient sans pitié pour les doctrines et les mœurs qui n'en méritaient pas; en un mot, ils mettaient les futurs Pontifes dans une balance fine comme celle des matières précieuses, pour les mieux apprécier; et de même qu'on pose la première pierre d'un temple avec une so-

lennité respectueuse, ils choisissaient et disposaient les principaux matériaux de la nouvelle Eglise, dans la prière, la retraite et la ferveur.

Quand l'abbé d'Astros arrivait de ces Conseils, il notait, avec une confiance religieuse, des documents qui lui venaient si évidemment de Dieu. Son œuvre allait recevoir la sanction de l'Eglise et de l'Etat, et il en était heureux comme on l'est au terme d'une tâche noblement remplie, quand tout à coup un souffle de l'enfer se répand dans les hautes régions du pouvoir; le cadre dressé par lui est mutilé, et des mécomptes viennent assaisonner d'amertume des intentions qui méritaient une autre récompense.

Le Pape avait accepté une fusion des prêtres insermentés et des autres dans la composition du nouveau clergé. En absorbant ainsi l'Eglise schismatique en elle, l'Eglise orthodoxe entendait lui donner un pardon, non une adhésion. Toutefois, le Souverain Pontife qui admettait l'élément constitutionnel pour les rangs inférieurs de la hiérarchie, ne l'admettait pas pour la formation du nouvel épiscopat. Il ne convenait pas, en effet, de commettre à la place des confesseurs de la foi, les anciens usurpateurs de leur autorité; à la direction des prêtres, des Pontifes qui en avaient reçu l'exemple; à l'édification des fidèles, des vies entachées; enfin, à la surveillance des doctrines, des doctrines qui avaient besoin d'être surveillées. M. Portalis était pleinement de cet avis, l'abbé Bernier aussi, et l'abbé d'Astros bien plus encore. Cependant la révolution ne pouvant empêcher notre Eglise de renaître, voulut y avoir ses

représentants. Fouché et quelques intimes du premier Consul, alléguèrent en faveur des assermentés, leur *constante soumission aux lois*, et demandèrent pour eux un certain nombre de siéges nouveaux, comme mesure de conciliation. Le premier Consul trouva l'idée politique, s'y attacha, et nomma douze constitutionnels. En vain de sages autorités le dissuadèrent, en vain l'Eglise catholique supplia, il fut inflexible. Cette détermination modifia les cadres dressés par l'abbé d'Astros. Ce fut pour lui une douleur profonde le jour où il lui fallut remplacer des noms chers à l'Eglise, par d'autres dont le passé faisait mal, et l'avenir faisait peur. Avant de s'y décider, il fomenta toute l'opposition possible de la part de M. Portalis et de la légation romaine. M. Portalis ne put rien. Le Cardinal Légat ne savait pas toujours vouloir ce qu'il pouvait. On est heureux de le dire, néanmoins, ce vénérable vieillard avait le sentiment du devoir, même quand l'âge lui en ôtait les forces; et en instituant les élus du premier Consul, l'histoire rapporte qu'il pleura.

C'est ainsi que fut consommé cet amalgame de confesseurs et de constitutionnels à la tête des nouvelles Eglises. Les catholiques y virent un triste pronostic; les impies, une consolation au soufflet qu'ils allaient recevoir; les politiques, qui voulaient contenter les uns et les autres, ne firent qu'éveiller la défiance des premiers et les exigences des seconds.

Ce ne fut pas assez pour eux, en effet, de porter les constitutionnels à l'épiscopat, ils voulurent les y maintenir avec tous les honneurs d'une orthodoxie irrépro-

chable. Cependant, quand ceux-ci envoyèrent leur démission, plusieurs déférèrent moins à l'invitation du Pape qu'à la volonté du premier Consul, et avaient conservé des arrière-pensées de schisme. Avant de les accepter comme catholiques, il était donc naturel à l'Eglise de s'assurer qu'ils l'étaient; de là la nécessité d'une profession de foi. L'abbé d'Astros fut un des premiers à soulever la question des rétractations. Il la poursuivit avec vigueur auprès de tous les hommes capables de la faire prévaloir. Si M. Portalis signa des ordonnances contraires, ce fut là une de ces concessions douloureuses comme il était obligé d'en faire parfois à l'intraitable despotisme du maître. Quant à l'abbé d'Astros, témoin des inimaginables entraves qui pesaient sur son oncle, il lui savait gré du bien qu'il faisait, et ne lui reprochait pas un mal qu'il ne pouvait prévenir; mais, sans s'inquiéter de la solidarité, il poussait la légation à exiger ces mêmes rétractations que l'Administration des cultes condamnait. Quelques-unes furent obtenues, d'autres furent certifiées par des complaisants; si la bonne foi du cardinal Caprara a été trompée dans ces conjonctures, l'abbé d'Astros en a d'autant plus gémi, qu'il avait ardemment travaillé pour de meilleurs résultats.

Telle fut la fin de cette négociation si diversement jugée. Comme de presque toutes les choses humaines, il est certain qu'on en dira beaucoup de bien ou beaucoup de mal, suivant le point de vue où l'on se placera. Absolument parlant, il est possible d'imaginer un traité plus parfait : relativement aux temps et aux lieux, il

serait téméraire de penser qu'on aurait mieux fait qu'un Souverain Pontife [1]. C'est un abus, dans tous les aperçus sur les collisions contemporaines entre l'Eglise et l'Etat, de remonter au Concordat comme à la véritable cause, parce qu'il sert de prétexte. Sans doute, en consacrant l'alliance des deux puissances, il a produit un entrelacement de droits et d'intérêts qui favorise la mésintelligence; mais beaucoup de ces conflits sont moins l'effet de cette alliance que de la rivalité naturelle toujours subsistante entre le Sacerdoce et l'Empire. Les anciens Parlements ne votaient pas le budget des cultes, et cependant n'ont-ils pas voulu

---

1 Bien entendu que nous ne regardons pas comme partie du Concordat les articles organiques que le Souverain Pontife n'a jamais signés. M. Thiers, qui a un grand besoin de ces articles pour justifier certains de ses actes et de ses discours, dans son Histoire du Consulat, tient à prouver que Rome les accepta. Quelle raison donne-t-il ? « Qu'ils » avaient été communiqués au cardinal Caprara qui ne parut point » *révolté* à leur lecture, *à en juger, toutefois, par ce qu'il écrivit à* » *sa Cour.* » Ce qui ne prouve pas même que le Cardinal n'en ait pas été *révolté.* Mais quand il n'en aurait pas été révolté, suit-il qu'il les ait acceptés ? Quand il les aurait acceptés, suit-il que le Pape ait ratifié ? Dans un Consistoire du 24 mai 1802, n'a-t-il pas même déclaré qu'il en avait demandé la modification parce qu'il n'y avait point participé, et parce qu'ils étaient opposés à la discipline de l'Eglise ? Enfin, le Pape eût-il ratifié, loyalement pourrait-on en arguer, quand on avoue que tout avait été concerté pour extorquer par la violence morale l'acceptation qu'on n'a pas obtenue, car le premier Consul, dit M. Thiers, « n'avait pas soumis cette loi à la Cour romaine, *pour ne pas s'exposer à des difficultés, et parce qu'il savait bien qu'une fois le culte* » *publiquement rétabli, le Saint Siége ne romprait pas la nouvelle* » *paix entre la France et Rome.* » Fourberie donc dans les auteurs de cette loi aussi bien que dans ses défenseurs ! Comment avec tant d'habileté peut-on entasser, dans la même page, tant de fausseté et d'inadvertances ?

réglementer l'administration des sacrements ? C'est le jugement qu'en portait la sagesse tempérée de Mgr d'Astros. Ses renseignements de témoin oculaire, joints à sa vieille expérience, en faisaient, sur ce point, une imposante autorité.

Le jour de Pâques, 18 avril 1802, le Concordat fut publié et le catholicisme ressuscita dans la patrie de Louis IX et de Clovis. Un demi-siècle de conspirations philosophiques avait tramé sa mort; quatre Constitutions l'avaient renié; quatre Assemblées l'avaient déclaré criminel d'Etat; dix ans de persécution avaient fait couler son sang; les Sans-culottes avaient dansé sur sa tombe; les Sages de l'époque croyaient la pierre à jamais scellée... Tout à coup, voilà cette pierre qui se lève, et le Christ qui ressuscite parmi nous. Ce jour-là, un peuple immense remplissait les grandes nefs de Notre-Dame de Paris. Dans ce sanctuaire, naguère souillé, on voyait, d'un côté, des conventionnels qui priaient; de l'autre, des généraux qui baissaient la tête; auprès, vingt évêques qui arrivaient de l'exil; sur une estrade, le premier Consul, nouveau Constantin, qui contemplait son œuvre; vis-à-vis, l'Eglise de Rome en son légat qui la bénissait; enfin, à cet autel où trôna une impudique, Dieu innocence souveraine, porté dans les mains d'une autre innocence représentée par un Pontife de quatre-vingt-dix ans. En ce moment, la France personnifiée dans ses illustrations, était là, émue et palpitante comme un prodigue qui revient. A ces volées joyeuses qui remplaçaient ses tocsins, à ces chants qui lui rappelaient de meilleurs jours, aux

tressaillements inusités qui couraient dans son sein. elle se sentait au cœur une religion que les sophistes n'y savaient pas. Heureuse à la fois, et de ses proscrits revenus et de ses temples rouverts, elle se courbait sous l'absolution du Souverain Pontife avec un délire de joie qui fit pleurer nos pères; et à ce spectacle, impies et croyants, disciples et bourreaux, se regardant. semblaient se demander si c'était un songe, ou *si le Christ était vraiment ressuscité.*

A distance, nous comprenons l'enthousiasme de cette scène : il fallait s'y trouver au sortir de si longues catastrophes, pour le bien sentir. L'abbé d'Astros y assista. Outre l'allégresse générale, il y trouva pour lui des consolations à part. Cet auguste vieillard, archevêque de Paris, qui présidait la cérémonie, était Mgr de Belloy, jadis évêque de Marseille, qui l'avait confirmé, et dont il allait devenir le grand vicaire. Cet éloquent archevêque de Tours, qui montait en chaire pour célébrer les grandeurs d'une telle solennité, c'était Mgr de Boisgelin, jadis archevêque d'Aix, qui avait caressé son enfance, l'avait appelé à tous les ordres et lui rappelait son pays. Cet administrateur des cultes, qui goûtait mieux que les autres une fête à laquelle il avait tant coopéré, c'était le protecteur de son enfance, le frère de sa mère, le suppléant de son père, et son hôte de chaque jour, Enfin, tous ces évêques, dont le peuple ne savait pas cesser de regarder les splendeurs pontificales longtemps cachées, c'est lui qui les avait désignés. Les sentiments personnels sont permis quand ils viennent se résoudre dans une action de grâces à l'Au-

teur de tous les dons. Aussi, nul doute que, dans cette journée, l'abbé d'Astros éprouva deux félicités au lieu d'une; celle de voir Dieu rentré dans ses temples, et celle d'y avoir contribué.

CHAPITRE VIII.

SES PREMIERS PAS DANS LES HONNEURS ECCLÉSIASTIQUES.

Ses sentiments après la conclusion du Concordat. — Ses services pendant la formation des nouvelles Paroisses. — Ses projets pour son avenir. — Il est nommé Chanoine de Paris. — Preuve de son esprit ecclésiastique. — Il convertit sa cousine. — Ses vertus de famille. — Il est nommé Grand vicaire d'Orléans. — Il assiste au couronnement de l'Empereur. — Il est nommé Grand vicaire de Paris. — Il compose le Catéchisme de l'Empire. — Mort de M. de Portalis. — Jugement sur son administration. — Mort du cardinal de Belloy. — L'abbé d'Astros Vicaire capitulaire. — Beau trait de sa part qui indispose Napoléon contre lui.

In medio magnatorum ministrabit, et in conspectu præsidis apparebit.

Eccli. XXXIX. 4.

L'ABBÉ D'ASTROS se réjouit d'un succès auquel il avait coopéré, mais il ne comprenait pas que l'on s'en pût attribuer quelque chose. Pour lui, tout s'était passé à la résurrection du catholicisme en France comme à celle de Lazare : Dieu seul avait rendu la vie au mort, les divers témoins n'avaient fait qu'ouvrir le sépulcre, écarter le suaire et dénouer les liens. Cette action secondaire n'absorbait pas à ses yeux celle de la Providence, mais était absorbée par elle. Aussi, pendant ces grands coups de théâtre qui ont commencé notre siècle, les hommes ont beau faire du bruit, dans sa correspondance on sent qu'ils ont disparu pour lui en ce monde, et qu'il n'y sait voir que la main de Dieu.

Peu de temps après le *Te Deum* de Notre-Dame de Paris, le culte fut solennellement rétabli dans toutes les villes de France. Dans une paroisse, en particulier, cette inauguration provoqua un tel enthousiasme, que les ennemis mêmes voulurent avoir leur part dans ce bienfait public. Cependant la municipalité s'en attribuait le mérite, le maire le lui disputait, les principales familles du lieu avaient leurs prétentions ; enfin, sans songer à Bonaparte ni à Pie VII, chacun s'en allait, répétant comme le Poëte : c'est moi, moi qui ait fait cela, *me, me adsum qui feci.* L'abbé d'Astros qui le sut s'égaya de la naïve illusion de ses compatriotes ; et, regardant tous ces amours-propres avec un sourire où il entrait moins de pitié pour la vanité humaine, que de reconnaissance pour Dieu, il s'écriait dans une lettre : « Pauvres in-
» sensés ! s'ils savaient comment tout s'est passé ! Ah !
» c'est le Seigneur seul qui a fait ces choses : *A Domino*
» *factum est istud.* »

Cependant ses bonnes influences sur notre Eglise renaissante ne devaient pas finir avec le Concordat. Après la restauration religieuse, M. Portalis fut nommé Directeur des affaires ecclésiastiques, en attendant qu'il en devînt le Ministre. Dans cette nouvelle phase de son administration, il s'inspira des conseils de son neveu avec une confiance toujours croissante, car la sagesse de celui-ci, comme sa vertu, avait une solidité qui gagnait à être vue longtemps et de près. Quoique l'abbé d'Astros trouvât dans ce ministère de cabinet une aridité à laquelle l'apostolat nomade et périlleux des jours de persécution l'avait mal préparé, il s'y résolut jusqu'à

que la fin de sa mission fût arrivée. Or, il voyait encore devant lui une œuvre importante à surveiller.

Les circonscriptions diocésaines étant tracées, celles des paroisses allaient l'être. Toutefois la délimitation territoriale n'était que la moitié de cette difficulté ; le choix des hommes constituait la plus épineuse. Pour ce travail de réorganisation, l'abbé d'Astros possédait des documents à part, une constance d'application qui dominait à l'aise les faiblesses du tempérament, une activité qui se multipliait et une aptitude que les complications ne déroutaient jamais. Ces ressources mises au service d'une intention pure comme celle des saints, ne pouvaient être qu'un auxiliaire bienfaisant pour la religion. En effet, dans tous les actes où l'initiative épiscopale avait besoin de l'approbation du Gouvernement, il brisait les entraves administratives. Non-seulement il abrégeait aux affaires diocésaines ces ennuyeuses quarantaines que leur impose le caprice des subalternes, mais il devenait l'avocat de l'Eglise absente auprès de l'Etat. Il suivait d'un regard attentif le recrutement du clergé paroissial, il contrôlait les nominations aux postes de confiance, il faisait passer outre à certaines formalités des articles organiques, afin d'abroger par la désuétude une tyrannie qu'il ne pouvait faire abroger par le législateur; enfin, il représentait le génie du bien au sein de la Direction des cultes. Et, de même qu'un seul mauvais vouloir suffit dans une machine administrative pour entraver tous les bons desseins; seul, avec son œil infatigable, il les faisait toujours aboutir : repassant souvent les rouages qui ne marchaient pas, surveillant les intentions

suspectes, déjouant tous les expédients dilatoires, en un mot, défendant sans cesse l'Eglise du plus intolérable despotisme que le nouvel ordre de choses lui eût imposé, parce qu'il est irresponsable et de bas étage, les taquineries sournoises de la bureaucratie.

Les paroisses une fois constituées, et l'Eglise de France rentrée dans une situation normale, l'abbé d'Astros ne songeait qu'à reprendre sa liberté afin d'embrasser un ministère de bonnes œuvres. Comme il faut pour cela, non-seulement une action, mais une parole, Dieu lui ayant refusé cette seconde puissance, il voulait se compléter en s'associant à un prédicateur. Naturellement sa pensée se porta sur son intime l'abbé Duval, dont les sermons faisaient alors pleurer la capitale, dont la mort devait un jour la faire pleurer encore davantage. Dans cet apostolat en commun, son ami aurait donc été la voix, lui l'instrument; son ami l'homme d'éclat, lui l'homme de peine. Il était heureux de ce modeste avenir. Aussi, pendant que tant d'ambitions éveillées regardaient aux mains de l'Eglise ce qu'elle leur rapportait de son exil: « Quant à Paul, » disait-il, en parlant de lui-même dans une lettre, » *il n'a rien voulu demander;* il s'abandonne à la Pro- » vidence : son sentiment est, que ce qui pourrait lui » arriver de plus heureux, serait que personne ne s'oc- » cupât de lui. » Il eut beau se cacher; déjà ses mérites avaient mis à son nom une auréole qui le trahissait malgré lui. Son rêve apostolique ne put donc se réaliser; et, comme dans le choix de sa vocation, il y avait plus de générosité que de sagesse; au lieu d'une

besogne proportionnée à son zèle, Dieu lui en donna une proportionnée à ses forces : il fut nommé chanoine de Paris en 1802.

Le voilà revenu à ces douces attributions de la prière publique qu'il avait tant aimées jadis! Si peu que l'on ait connu l'abbé d'Astros, il est aisé de comprendre la perfection avec laquelle il les remplit. Les principales obligations du canonicat sont, l'esprit d'oraison et l'exactitude. Lui priait avec l'immobilité d'une statue, la fidélité d'un religieux et la ferveur d'un Ange. Quant à l'exactitude, il n'avait pu l'apprendre sous la discipline d'un Séminaire, mais la foi la lui donnait à un degré proverbial. Le culte qu'il professait pour la règle ordonnait sa vie comme une journée de noviciat, et en faisait une véritable horloge qui n'a jamais ni avancé ni retardé de cinq minutes, durant soixante ans.

L'esprit ecclésiastique se compose d'un ensemble d'affections et d'observances que la sagesse naturelle trouverait petit, si l'expérience n'apprenait les grands résultats dont il est le principe : il fut une des qualités éminentes de l'abbé d'Astros. A peu près vers les temps dont nous parlons, il se révéla par un trait singulier que nous n'hésitons pas à reproduire, parce qu'il caractérise à la fois et son époque et sa vertu.

La révolution qui avait inauguré le bonnet rouge, trouva la soutane séditieuse et la proscrivit. Le premier Consul la fit reparaître presque en même temps que le culte extérieur. Il y fut déterminé, un peu par les convenances religieuses, beaucoup par cette tendance d'esprit organisateur qui eût volontiers ordonné ses 50 millions

de sujets comme un régiment, et mis toute la France en uniforme pour plus de régularité.

L'abbé d'Astros aimait le costume ecclésiastique comme tous les bons prêtres accoutumés à ne pas s'en revêtir sans le baiser, et à le porter comme un manteau royal qui les enveloppe de Jésus-Christ. Il fut un des premiers à profiter de la permission donnée par le premier Consul. Malheureusement, le jour où il se montra publiquement en soutane coïncidait avec les folies du carnaval. A l'aspect de ce vêtement si insolite pour eux, les Parisiens crurent à un travestissement. Les curieux s'amassèrent sur les pas du jeune chanoine, comme à la suite d'un domino noir qui eût voulu amuser la rue. Il avait beau se recueillir pour se faire reconnaître, plus il devenait grave, plus on trouvait le rôle naturel. Enfin, le prêtre était si bien reproduit d'un côté, et l'illusion si complète de l'autre, que la foule émerveillée s'écriait : « Ah ! pour le coup, en voilà un qui est bien déguisé ! » Elle ne revint de son erreur que sur les portes de Notre-Dame, où l'abbé d'Astros entra, bien moins égayé de la méprise, que triste de ce long interrègne de Jésus-Christ en France, qui, en les séparant, avait ainsi rendu les pasteurs méconnaissables pour les troupeaux.

Au sortir du sanctuaire où il recommandait les âmes à Dieu, il savait travailler à les convertir. Ce dévouement d'apôtre eut, dans la maison même de M. Portalis, un succès qui l'y rendit encore plus recommandable. Son cousin, après un court séjour à Paris, était revenu en Saxe pour épouser la comtesse de Holek, issue d'une des plus nobles familles du pays. Le mariage fut célébré

par le frère du bienheureux Labre. La jeune épouse était luthérienne ; mais comme elle avait de l'instruction religieuse, un cœur pur, un esprit droit et de la candeur, son époux comptait avec raison sur une prochaine conversion. Dans sa pensée, l'initiateur de cette âme à la vérité et son Ananie naturel, devait être l'abbé d'Astros: il lui en témoigna le désir, celui-ci accepta ce ministère avec empressement. Bientôt il eut auprès de sa nouvelle parente, non-seulement l'autorité d'un prêtre, mais celle d'un ami, car elle savait la tendresse fraternelle qui existait entre lui et son mari. L'abbé d'Astros profita si bien de cette double influence pour insinuer le catholicisme par le cœur et par l'esprit à sa néophyte, qu'après quelques mois de conférences, elle voulut faire son abjuration. Il eut la consolation de la recevoir lui-même, dans la maison centrale des Sœurs de charité. Cette touchante cérémonie, présidée par un apôtre si cher, au milieu d'émotions si douces, fut un souvenir ineffaçable dans la maison Portalis. L'abbé d'Astros y trouva, non-seulement la joie de convertir une âme, mais encore celle de payer par un grand bonheur à sa famille de Paris, les douceurs de son hospitalité.

Ce n'était pas la première fois qu'il répandait la félicité dans ce paisible intérieur. Il avait excellemment toutes les qualités qu'on appelle vertus de famille. En général, les hommes superficiels jettent leur cœur et leur esprit aux étrangers, et ne gardent pour le foyer que leur ennui, leur fatigue et leur mauvaise humeur. L'abbé d'Astros, au contraire, faisait peu de frais pour le dehors, et trouvait pour la véritable intimité des amal

plus douces qu'elles n'étaient point prodiguées. Pas une naissance dans sa nombreuse famille qu'il ne célébrât; pas une réjouissance où son affection et quelquefois sa poésie ne payassent un tribut; et ce prêtre si occupé qui comptait ses paroles aux personnes du monde, trouvait le temps de chanter ses plus petits événements domestiques. C'était, par exemple, la fête de sa tante Portalis, il lui envoyait une fleur avec ces vers, auxquels l'âge de l'une et le sentiment filial de l'autre, permettaient leur gracieuse liberté :

Bouton d'œillet, si Françoise t'honore
D'un doux regard, quel sera mon plaisir!
Il est vrai que ta fleur ne paraît point encore;
Mais sous ses yeux les fleurs doivent éclore,
Comme je sens mon cœur s'épanouir!

La femme de son frère négligeait de faire son courrier accoutumé : « Eh bien, ma chère sœur, lui écrivait-il, » parce que vous aurez un petit marmot à nourrir, à » emmailloter, à bercer, à caresser, à gronder, à faire » sauter, ne m'écrirez-vous donc plus ? le filleul vous » fera-t-il oublier le parrain ? n'est-ce pas ce parrain » qui vous a donné la bénédiction nuptiale ? caressez » tant qu'il vous plaira votre charmant poupon, mais » dans vos moments de loisir, confiez-le pour un quart » d'heure à la bonne, prenez la plume, et parlez-moi » un peu de vous, de votre enfant, de votre mari, de » votre ménage. Si vous vous y mettiez, que n'auriez-» vous pas à me dire ! » Ces détails, puérils en eux-mêmes, ne le sont pas dans la vie de Mgr d'Astros. Si nous racontions de lui de grandes vertus épiscopales,

nous n'en dirions que ce que tout le monde sait ; en publiant ces délicatesses de son cœur, nous révélons un de ses côtés que presque personne n'a connu.

L'Abbé d'Astros donnant du bonheur dans la vie de famille, naturellement devait y en trouver. Aussi, volontiers, après des journées de prière et de travail, en eût-il fait son repos. Mais Dieu qui le destinait à un rôle plus agité, venait le signaler à la confiance de son Archevêque, et le rejeter malgré lui dans la vie publique au moment où il croyait en sortir. L'abbé Bernier, après avoir négocié le Concordat, avait été promu à l'évêché d'Orléans. A la hauteur où il venait d'être placé, il n'oublia pas son jeune collaborateur de l'administration des cultes. Quoique parfois combattu par lui, il avait subi l'ascendant de son inflexible droiture, et l'avait aimé avec une tendresse respectueuse. Désireux de lui en donner une preuve, le 5 août 1802, il lui envoya de sa propre main des lettres de Grand vicaire d'honneur, comme gage d'une admiration éclairée pour ses mœurs, sa foi, son zèle, sa science et son habileté dans la conduite des affaires. Cette distinction honorifique n'avait de prix pour l'abbé d'Astros que parce qu'elle était l'expression d'un sentiment ami. Cependant le témoignage d'un Pontife qui l'avait vu de près, et aussi désintéressé que compétent, était une recommandation. Mgr de Belloy dut sans doute la noter ; il s'en souvint en temps opportun.

Avant d'arriver à des fonctions plus élevées, l'abbé d'Astros devait être témoin d'une grande scène qui, dans les vues de la Providence, était pour lui une pré-

paration. En 1804 Bonaparte se fit nommer Empereur, et l'angélique Pie VII, qui avait eu déjà tant de condescendances, y ajouta celle de venir le couronner. L'abbé d'Astros assista, comme chanoine, à cette cérémonie. Parmi toutes les grandeurs qu'il y vit, une seule absorbait à ses yeux toutes les autres, c'était la majesté douce et grave du Souverain Pontife. Cette impression développée par plusieurs visites qu'il lui fit, soit à la suite du Cardinal de Belloy, soit à la suite de M. Portalis, alors Ministre des cultes, formèrent dans son cœur pour Pie VII, des sentiments profonds comme un culte filial. Cette sorte de religion ne fut pas sans influence, plus tard, sur son attitude vis-à-vis du despotisme impérial. Quand il eut à opter entre la volonté bien connue d'un Pontife si cher et l'arbitraire schismatique de son persécuteur, il ne pouvait hésiter. Le souvenir de cette bonté paternelle mise sous des verrous lui navrait le cœur, et l'amour lui rendit facile le courage que la conscience commandait.

Ainsi fortifié pour les prochains combats, et prêt à boire le calice qui l'attendait dans des fonctions nouvelles, il fut nommé Grand vicaire par Mgr de Belloy. C'était au commencement de 1805. Voilà le faîte où la Providence voulait le produire, afin de rendre ses luttes visibles plus loin, en les plaçant plus haut. Avant que son heure fût venue, il eut à ce poste l'honneur de plusieurs actes remarquables que son histoire doit lui restituer.

Un décret impérial du 4 avril 1806 ordonna qu'un seul catéchisme fût désormais en usage dans toutes les églises catholiques de l'Empire. Chose bien éton-

nante ! L'Empereur imposa l'unité ; personne ne résista. Si le Pape l'eût prescrite, avec nos habitudes théologiques, très-certainement nous aurions cru devoir faire des réserves en faveur de nos libertés, et nous aurions répondu par la désobéissance..... accompagnée de grandes protestations de respect. Ce Catéchisme, qui fut appelé celui de l'Empire, reçut de l'épiscopat français, avec quelques légitimes critiques, de solennelles approbations.

« Nous l'avons soumis à des théologiens graves et » dignes de confiance, disait M. de Barral [1], archevêque » de Tours ; nous l'avons examiné nous-même avec une » scrupuleuse exactitude, nous y avons retrouvé, pres- » que en entier, le catéchisme que le grand Bossuet avait » composé pour le diocèse de Meaux..... Nous y avons » surtout reconnu la foi de l'Église universelle, la foi » des églises de cette métropole, et particulièrement de » celle de Tours.

» Rien ne nous oblige à relever ici quelques défec- » tuosités qu'un zèle pur a cru observer dans le nou- » veau Catéchisme..... Quel est l'ouvrage sorti de la » main des hommes qui s'élève tout d'un coup au plus » haut degré de perfection ? Le fond de la doctrine est » pur et intact ; le plan est nettement conçu et déve- » loppé, le style clair, précis, et à la portée de tous les » âges ; le temps, l'expérience et les remarques des pas- » teurs éclairés amèneront successivement les réformes » légères dont l'ouvrage peut être susceptible. »

Eh bien, l'auteur de ce Catéchisme ordonné par

---

1 Mémorial de l'Eglise gallicane, 5 août 1807.

Napoléon, approuvé par le cardinal Caprara, dont le fond était de Bossuet, mais dont les remaniments furent considérables, que tous nos pères ont récité, et qu'un grand nombre regrettent encore, est demeuré un mystère. Nous sommes heureux d'en lever aujourd'hui les voiles : cet auteur était principalement l'abbé d'Astros.

L'Empereur ayant prié le ministre des cultes de faire rédiger ce livre, M. Portalis demanda l'aide de son neveu, qui s'en chargea. Ainsi, à trente-trois ans il était le docteur officiel de l'Église de France, et le mérite d'une œuvre si difficile lui doit être attribué presque en entier. Je dis presque en entier, car s'il y avait du mérite dans cette leçon du quatrième commandement, où étaient exposés les devoirs envers les souverains temporels avec de si insolites développements, il doit revenir au Cardinal Caprara qui en fut le vrai rédacteur. Outre que l'admiration fanatique n'était pas dans le caractère de l'abbé d'Astros, à cette époque surtout, la peine qu'on avait eue à faire accepter par Napoléon, dans le catéchisme, l'enseignement catholique sur les droits du Pontife Romain, avait éveillé ses inquiétudes. Aussi, en face de ce despotisme envahisseur, il était soumis sans être inféodé, silencieux mais défiant, et regardant tout ce qui se faisait avec la fière inquiétude d'un soldat prêt à faire la guerre, le jour où la paix serait pour l'Eglise un péril ou un déshonneur.

A mesure qu'approchait le moment de l'épreuve pour l'abbé d'Astros, la Providence lui enlevait tous les soutiens, afin que sa fermeté fût plus glorieuse quand elle ne pourrait s'appuyer qu'à Dieu. Le 25 août 1807,

M. Portalis, ministre des cultes, comte de l'Empire, et grand aigle de la Légion d'Honneur, mourut, suivant les uns d'une opération de la cataracte, suivant les autres d'une fièvre pernicieuse. Ses contemporains, juges mieux informés du bien qu'il fit et des difficultés qu'il rencontra, lui rendirent une justice que nous lui refusons souvent. Tous les gens de bien regardèrent sa perte comme un deuil pour l'Eglise plus encore que pour l'Etat. Quand M. Delalande curé de Saint-Thomas-d'Aquin, remit son corps aux chanoines de la basilique de Notre-Dame, sur les portes du Panthéon, il rendit de l'illustre défunt ce témoignage mémorable : [1]

« Avec quelle constante application M. Portalis n'a-
» t-il pas rempli les devoirs dont il était si bien pénétré !
» Quels exemples de piété n'offrit-il pas à sa famille !
» De quelles maximes salutaires n'a-t-il pas environné la
» jeunesse de ses enfants ! Quel courage il a déployé
» en soutenant les droits de la justice ! Avec quel noble
» dévouement n'a-t-il pas défendu la cause des prêtres
» malheureux et proscrits ! Comme il accueillait avec
» bonté toutes les demandes qui lui fournissaient l'oc-
» casion d'être utile ! Comme il faisait des vœux pour
» le triomphe de la religion ! Comme il paraissait dans
» nos temples avec ce recueillement et ce respect ins-
» pirés, non pas par la bienséance de la place, mais par

---

1 Une particularité remarquable, c'est que les caveaux du Panthéon, où allait reposer M. Portalis, étaient bénis par l'abbé d'Astros. C'était lui qui, comme Grand vicaire, avait inauguré l'Eglise souterraine, en 1806, pour la sépulture de M. Tronchet, Sénateur.

» l'intime conviction de la foi. Nous connaissions plus » particulièrement ses sentiments, nous, son pasteur, » qu'il honorait de son amitié, et nous pouvons dire que » tout ce qui est juste, honnête, religieux et chrétien, » se trouvait dans son cœur. Si la rapidité du coup qui » l'a frappé a ajouté encore à la douleur de sa perte, » nous avons du moins la consolation de penser qu'il » n'a point été privé des secours de la religion, qu'il » avait ardemment désirés [1]. »

Voilà comment parlait son propre curé, de ce Ministre que nous plaçons quelquefois imprudemment à côté de Dupuy et de Pithou. Ceux-ci défendaient des propositions *schismatiques, hérétiques* et *impies* [2]; celui-là a contresigné quelques actes fâcheux, pour ne pas faire à la religion plus de mal par son refus que par son adhésion. Les premiers étaient parlementaires révoltés et querelleurs ; le second était un catholique soumis, mais trop conciliant. Le principe de nos erreurs sur son œuvre, c'est que nous la jugeons d'après les idées et les facilités de notre temps. Mais si nous le plaçons entre l'absolutisme de Napoléon d'un côté, et l'athéisme révolutionnaire de l'autre, à une époque où toutes les influences politiques lui étaient opposées, où il fallait cacher le Cardinal légat et sa croix dans des voitures pour ne point prêter à rire, et faire marcher les généraux au *Te Deum* de Notre-Dame par force,

---

1 Voyez son Discours, Mémorial de l'Eglise gallicane, 31 août 1807.

2 Condamnation prononcée par vingt-deux Evêques de France réunis à Paris, en 1639.

comme des écoliers mutins, on comprendra que M. Portalis a été plus violenté que coupable, et qu'il doit être plaint plutôt que blâmé. Du reste, si on s'obstine à le blâmer quand même, ce ne doit être qu'avec reconnaissance, car ses fautes ont été heureuses dans ce sens, qu'en le maintenant au pouvoir, elles nous ont préservé d'un autre ministre, en des temps où il n'était pas un seul homme capable de faire moins de mal que lui. Quoique M. Portalis et l'abbé d'Astros aient eu souvent des opinions contraires, naturellement l'esprit établit entre ces deux noms une certaine solidarité. Voilà pourquoi la vérité sur l'oncle n'est pas un hors d'œuvre dans la vie du neveu, et la justification du premier nous semble rejaillir sur le second.

Il n'y avait pas un an que M. Portalis était mort quand le vénérable cardinal de Belloy le suivit, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Ce trépas ôtait un appui à l'abbé d'Astros et lui créait une situation périlleuse. Du second plan il passait au premier dans des temps exceptionnellement difficiles. Nommé, en effet, Vicaire capitulaire, il reçut dans ses mains la succession provisoire du saint Cardinal, et, avant de la remettre à un successeur définitif, il y avait pour lui obligation d'examiner ses titres. Ce pénible devoir exigeait de l'habileté : l'abbé d'Astros avait mieux, il avait du courage ; et dédaignant de sortir d'embarras en diplomate comme les hommes vulgaires, il en sortit en confesseur.

Avant que se levât contre lui la persécution, un bel acte de son administration capitulaire vint déjà provoquer la colère de son persécuteur. C'était l'usage,

à cette époque, de demander des *Te Deum* après toutes les victoires remportées. Napoléon ne laissait pas aux chantres de nos églises le temps de respirer. Tant que ces faits d'armes furent glorieux à la patrie, l'abbé d'Astros s'y associa avec tout l'enthousiasme naturel à notre caractère national. Mais un jour la Maison de Bragance fut chassée du trône par l'Empereur, et la conquête de l'Espagne déloyalement consommée. Après les journées d'Espinosa, de Burgos, de Tudéla et de Somo-Sierra, Napoléon entré enfin à Madrid, se retourna vers la France, et requit, suivant son habitude, des actions de grâces au ciel pour une injustice dans laquelle le ciel ne voulait être pour rien. Jamais le rôle passif que la prudence fait à l'Eglise en présence des questions temporelles, n'est douloureux comme en de telles conjonctures. L'abbé d'Astros le sentit profondément. Aussi, en qualité de Vicaire capitulaire, obligé de faire le mandement pour prescrire les prières, il obéit; mais en sauvegardant la dignité de son ministère, par des admonestations auxquelles le despotisme de ces temps n'était pas accoutumé.

« En bénissant Dieu, Nos très-chers Frères, disait » le mandement, de la protection constante dont il fa- » vorise nos armes, vous le supplierez de nous accorder » *un autre bienfait après lequel nous soupirons depuis* » *longtemps. Nous avons assez vu d'exploits admira-* » *bles; nous avons assez entendu raconter d'étonnants* » *triomphes. Demandons au Seigneur qu'il nous rende* » *la paix, source de tous les biens. Qu'il donne à notre* » *Souverain le repos nécessaire pour s'occuper tout en-*

» *tier du bonheur de ses peuples, pour en régénérer les*
» *mœurs, pour réprimer le crime par de sages lois,*
» *pour achever et consolider le magnifique ouvrage du*
» *rétablissement de la religion, et pour fournir ainsi*
» *une carrière plus glorieuse et plus digne encore d'une*
» *âme élevée, que la carrière des exploits guerriers*[1]. »

C'étaient là des paroles peu significatives en elles-mêmes, mais comme il ne s'en imprimait pas sous le règne de Napoléon. Si la leçon était voilée, l'intention était évidente. L'Empereur connut le mandement du jeune Grand vicaire et en fut courroucé; dans plusieurs circonstances il le laissa paraître devant ses familiers. Un orage était donc amassé dans son âme contre l'abbé d'Astros, il ne fallait qu'une occasion pour le faire éclater; ses démêlés avec le Souverain Pontife vinrent la lui fournir.

---

1 Mandements de Paris, 1808.

CHAPITRE IX.

DÉMÊLÉS DE L'ABBÉ D'ASTROS AVEC NAPOLÉON. HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Guerre de Napoléon contre le Pape. — Son caractère particulier. — Sa cause véritable. — Contradictions de Napoléon sur ce point. — Invasion des Etats Romains. — Tyrannie du gouvernement français. — Le Pape fait bien de défendre sa souveraineté temporelle. — Il fait bien de la défendre par les armes spirituelles. — Excommunication. — Refus d'institution aux Evêques nommés par l'Empereur. — Celui-ci tâche de l'éluder par les administrations capitulaires. — Cette mesure n'était pas canonique. — Le cardinal Fesch est promu à l'archevêché de Paris dans ces conditions. — Il accepte, puis se démet. — Le cardinal Maury le remplace et soutient la lutte. — L'abbé d'Astros champion du souverain Pontife, contre le Cardinal champion de l'Empereur.

Tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ... Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum... Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hæreditatem patrum meorum tibi.

III. Reg. XXI. 1. 2. 3.

La guerre au Souverain Pontife est le souvenir le plus accusateur de l'histoire contre Napoléon. Sans doute il a commis d'autres fautes; mais quand il s'en prenait à des peuples qui avaient des armées pour se défendre, non à des prêtres qui n'avaient que leur conscience, les fautes tachaient sa gloire sans le rapetisser. Dans notre chevaleresque pays, en effet, par cela seul qu'une querelle est mise à la pointe de l'épée, le préjugé la traite avec respect; et pourvu qu'un pouvoir sache monter à cheval pour soutenir ses injustices, intéresser notre

honneur national au delà du Rhin ou des Pyrénées. enfin porter le débat sur un champ de bataille, facilement il est absous. Là, les Français ne regardent pas où est le droit, mais où sont les ennemis; et, enivrés par la fumée de la poudre, ils triomphent ou ils meurent sans raisonner. Voilà pourquoi, lorsque Napoléon détrône des dynasties retranchées derrière des centaines de mille hommes, et offense des droits sacrés à coups de canon. nous le condamnons sans le flétrir. Après tout, l'abus de la force contre la force est un crime, un crime cependant qui a le mérite de la franchise et de la bravoure. Mais l'abus de la force contre la faiblesse est un crime sans palliatif. Aussi quand Napoléon, revenu de Wagram et d'Iéna. *monte à cheval sur les libertés gallicanes,* suivant son expression, pour entrer en campagne contre l'Eglise, puissance bienfaitrice et désarmée; quand il impose aux diocèses des Evêques sans institution, opprime la conscience d'un Concile, arrache des mensonges à des théologiens de cour, exile des Cardinaux, se fait le geôlier d'un Souverain Pontife, descend de sa hauteur de maître du monde jusqu'à des chicanes de sophiste, et souille ses lauriers de César par des procédés qui rappellent Julien, alors Napoléon perd jusqu'à ce dernier relief qu'il conservait généralement dans ses fautes, celui d'être coupable avec plus de grandeur que le reste des hommes; et il s'abaisse jusqu'à l'injustice, sans génie, sans courage et sans dignité. Heureusement pour sa mémoire, quand ces choses se passèrent, il y avait en Europe un tel fracas d'armées en campagne, de batailles livrées et d'empires détruits, que, dans cet immense mouvement, l'histoire

s'est beaucoup occupée du conquérant, et peu du persécuteur. Mais il n'en est pas moins vrai que si, pendant ces mêmes années, il ne cessa pas d'être grand en face de l'ennemi où tout le monde le regarda, il fut indigne de lui-même dans ses rapports avec l'Eglise que presque personne ne connait. Le rôle que joua l'abbé d'Astros, à propos de cette collision déplorable, nous oblige à la résumer. Nous le ferons avec la noble indépendance d'un chrétien, c'est-à-dire sans ménagement comme sans passion.

C'est assez garantir que nous jugerons les choses passées sans aucune préoccupation des choses présentes, et que, bien que le Pouvoir porte aujourd'hui en France le même nom qu'alors, nous ne prétendons pas établir entre les deux époques la moindre solidarité. Il faudrait bien de la subtilité, pour voir dans l'histoire de celui qui ravit son trône au Souverain Pontife, des allusions à celui qui le lui a rendu. Il y a plus, de solennelles paroles semblent nous autoriser à dire que sur ce point, le chef de l'Etat est d'accord avec les catholiques. Remettant, il n'y a pas longtemps, la barrette cardinalice à deux illustres Archevêques, il regrettait de ne pouvoir la poser lui-même sur la tête de Mgr d'Astros absent, désireux qu'il était de réparer, à son égard, « l'acte de » violence... commis dans un moment de regrettable » dissidence avec l'Eglise [1]. »

Il est donc reconnu que les traitements de Napoléon envers l'Eglise d'alors furent de la violence, non de la justice, et ils peuvent être regardés comme une politique

---

1 *Univers* des 26 et 28 octobre 1850.

désavouée. Après cela, comment pourrions-nous craindre aucune autre susceptibilité? Nous avons cru devoir mettre en avant de la vérité cette observation assez frappante, parce que, comme prêtre, nous serions humilié de compter parmi les courtisans d'aucun pouvoir; mais, comme prêtre aussi, nous savons que la modération est du respect pour soi-même, et que si une page d'histoire honore notre ministère, une page de libelle le flétrirait.

La seule cause de la persécution religieuse sous l'Empire, fut l'ambition de Napoléon. Maître depuis le Niémen jusqu'à Gibraltar, il voyait avec jalousie, au delà des Alpes, un petit coin de terre qui ne lui appartenait pas. Ce coin de terre qu'il avait déjà rogné comme général de la République, et qu'il convoitait aujourd'hui pour arrondir ses conquêtes d'empereur, s'appelait les Etats Romains. Rome, d'ailleurs, était la métropole de l'Occident, le sanctuaire où beaucoup de rois se firent couronner, le centre d'une immortelle monarchie et la cité des souvenirs. Aussi, pour Napoléon qui cherchait toujours à farder la puissance matérielle d'un prestige moral, cette capitale n'était pas un département français de plus, mais une arche de protection : et en intronisant sa dynastie dans le séjour des Papes et des Césars, il lui semblait que la ville profane le couvrait de son éternité, et que la ville sainte lui donnait un sacre nouveau. Certes ces pensées étaient grandes, mais le dessein était bien coupable. Pour le mener à fin, il fallait outrager la loyauté, en employant des soldats contre un doux souverain qui n'en avait pas; il fallait outrager la

nature, en dépouillant un bienfaiteur qui l'aimait, et venait de faire deux cents lieues pour le sacrer; il fallait outrager la foi jurée, en usurpant le patrimoine de saint Pierre qu'il avait promis de respecter à son couronnement; il fallait outrager le sens moral, en donnant à un enfant au maillot la royauté d'une ville où Jésus-Christ avait établi la sienne; il fallait outrager l'humanité, en mettant la main sur un vieillard qui était l'Oint du Seigneur; il fallait outrager le monde entier, en violant le droit qu'ont tous les peuples catholiques d'être gouvernés par un pouvoir qui ne dépende d'aucun autre; il fallait outrager la religion, en portant la terreur dans les conseils de la papauté, en mettant le spirituel à la merci du temporel, en jetant un Pontife détrôné sur les grands chemins de l'Europe, pour mendier un asile de royaume en royaume, ou en l'emprisonnant, comme pensionnaire de la France, dans un hôtel de Paris; en un mot, il fallait donner le scandale à l'univers, blesser les affections de la catholicité, se contredire et se compromettre, entasser les maladresses sur les injustices et les injustices sur les sacriléges : l'ambition du conquérant avait un voile épais devant les yeux, elle passa par-dessus toutes ces barrières.

Ah! les temps étaient bien changés! il fut des jours encore sans tache pour Napoléon, où Dieu n'avait pas répandu en lui cet esprit de vertige et d'erreur,

De la chute des rois funeste avant-coureur!

il était alors à l'apogée de son âge et de son génie. Des flatteurs lui conseillaient de soustraire la France à l'au-

torité du Pape pour en être le seul maître, et il leur répondait :

« L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-
» à-dire le Pape gardien de l'unité catholique, est une
» institution admirable. On reproche à ce chef d'être un
» souverain étranger ; ce chef est étranger, en effet, et il
» faut en remercier le ciel. Quoi ! se figure-t-on, dans
» le même pays, une autorité pareille à côté du gou-
» vernement de l'Etat ? Réunie au gouvernement, cette
» autorité deviendrait le despotisme des sultans ; séparée,
» hostile peut être, elle produirait une rivalité affreuse,
» intolérable. Le Pape est hors de Paris, et cela est
» bien. Il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pour-
» quoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne,
» à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on
» que s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols,
» consentiraient à recevoir ses décisions ? On est
» donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi ;
» et qu'en résidant hors de chez soi il ne réside pas
» chez des rivaux ; qu'il habite dans cette vieille Rome,
» loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin
» de celle des rois d'Espagne, tenant la balance entre
» les souverains catholiques, penchant toujours un peu
» vers le plus fort, mais se relevant bientôt si le plus
» fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont
» fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement
» des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante
» institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas
» ces choses par entêtement de dévot, mais par raison...
» La religion catholique est celle de notre patrie, celle

» dans laquelle nous sommes nés. Elle a un gouvernement
» profondément conçu, qui empêche les disputes, autant
» qu'il est possible de les empêcher avec l'esprit dis-
» puteur des hommes. Ce gouvernement est hors de
» Paris, il faut nous en applaudir; il n'est pas à Vienne,
» il n'est pas à Madrid, il est à Rome, c'est pourquoi il
» est acceptable..... D'ailleurs, qu'y a-t-il de plus hideux
» que le schisme? qu'y a-t-il de plus affaiblissant pour
» une nation? Quelle est de toutes les guerres civiles
» celle qui entre le plus profondément dans les cœurs,
» qui trouble plus douloureusement les familles? c'est
» la guerre religieuse. Il nous faut la finir. La paix avec
» l'Europe est faite, maintenons-la tant que nous pour-
» rons. Mais la paix religieuse est la plus urgente de
» toutes; celle-là conclue, nous n'avons plus rien à
» craindre [1]. »

Qu'il était beau ce jeune homme de trente-trois ans scrutant ainsi, avec son regard d'aigle, les lois de l'équilibre européen, et gourmandant l'athéisme en cheveux blancs de ses courtisans! Mais depuis, la gloire lui avait versé une ivresse qui troublait sa vue. Arrivé à cette hauteur où la terre semble petite aux yeux de l'ambition, comme Alexandre et Sésostris il rêva une monarchie impossible. Rome lui était une province de plus pour cette gigantesque chimère, il ne vit ni le mal qu'il faisait, ni celui qu'il se faisait, et résolut de s'en emparer. D'ailleurs, quoi qu'il eût dit jadis sur la nécessité d'une papauté indépendante, nous

---

1 Hist. du Cons. par Thiers, tom. III, liv. XII.

le verrons bientôt, ses désirs d'aujourd'hui démentaient ses discours d'autrefois. Sans doute il sentait que cumuler dans son despotisme le spirituel et le temporel, n'était pas possible en France, et que, dès l'instant qu'il mettrait quelque chose du grand-prêtre dans son autorité de soldat, cet essai de Sultan et de Czar, à la tête d'un pays encore plus ennemi du ridicule que de la tyrannie, tomberait sous le poids du mépris général; mais il eût voulu les avantages de cette double suprématie, sans en avoir l'odieux. Pour cela son plan était bien simple. Interner le Pape à Paris, lui imposer un absurde serment aux quatre articles de 1682, le pensionner, peser sur ses conseils, mettre ses rapports avec la catholicité sous la surveillance de la police française; en un mot, tout en visant au Charlemagne, faire le contraire de ce qu'il avait fait, et, au lieu de servir l'Eglise comme lui, la rendre très-humble servante de l'Empire: voilà le rêve criminel qui obsédait la pensée de ce génie dévoyé. Malheureusement il ne lui manquait, pour en faire une réalité, ni l'audace ni la puissance; il passa à l'exécution.

N'osant pas lever le masque du premier coup, il débuta par l'occupation d'Ancône, sous prétexte de la soustraire à l'occupation des Grecs qui n'y pensaient même pas. Puis, il s'empara des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, sous prétexte que Rome et Naples se les disputaient, ce qui ne prouvait pas qu'elles fussent à lui. Enfin, il fit entrer des troupes dans Rome, sous prétexte que le Pape ne voulait pas souscrire à une ligue défensive et offensive avec lui, c'est-à-dire cesser

d'être le père des autres nations catholiques, pour devenir leur oppresseur au premier signe de sa volonté. Bientôt, et à peu de mois de distance, il oblige ce vieillard si pacifique à changer ses ministres, éloigne de lui vingt Cardinaux, fait emprisonner ses serviteurs les plus fidèles, et décrète la peine de mort contre tout imprimeur romain qui publiera une page sans la permission du commandant français. Par son ordre, les scellés sont apposés sur la pro-secrétairerie d'état, la correspondance du chef de la catholicité est violée, les relations des Evêques avec la chaire de Pierre sont interceptées, et une gazette est imprimée dans Rome, où l'on débite, chaque jour, contre le Souverain Pontife, des mensonges auxquels il n'a pas le droit de répondre. Les voitures même qui arrivent du Quirinal sont visitées. Un serment illicite contre le Pape est violemment déféré aux Curés. Bien des religieux sont expulsés de leurs monastères, et bien des monastères supprimés. Des évêchés sont créés, fondus ou abolis de par la seule volonté de l'Empereur. Tous les usages gallicans et le concordat sont étendus à l'Italie, sans l'adhésion de l'autorité spirituelle. Une vile inquisition est organisée contre tous les prêtres fidèles; enfin, l'État de Rome est réuni à l'Empire de Napoléon. Alors, la demeure de Pie VII est forcée par ces mêmes armes françaises, qu'il venait à peine de bénir. Le successeur de Pierre est traîné d'exil en exil dans une sorte de voiture cellulaire. Les tribunaux romains sont dissous, les congrégations dispersées, les archives envoyées en France, les Cardinaux appelés à Paris, sous la main du

despotisme, pour être tenus de près en cas de vacance du siége; enfin, une immense perturbation est jetée dans l'Eglise par celui qui en voulait être le protecteur, et, sous le masque trompeur d'une simple guerre au temporel, il arrête le fonctionnement du gouvernement spirituel. Encore si le Pape tout seul avait été libre de correspondre avec la catholicité, il eût pu, en consumant sa vieillesse à la peine, pourvoir aux premières nécessités de l'Eglise universelle. Mais le Pape était prisonnier à Savone et gardé à vue. Là, il ne lui était permis, ni de parler, ni d'écrire sans témoins : et, parce qu'il lui avait plu d'envoyer quelques décisions spirituelles à l'archidiacre de Florence et à l'abbé d'Astros, qui n'étaient pas conformes à la théologie de Napoléon, des espions fouillèrent son secrétaire, envoyèrent ses papiers à Paris, lui retirèrent ses plumes et son encre, lui enlevèrent son maître de chambre et son confesseur, et lui laissèrent à peine quelques serviteurs, *auxquels on assigna pour leur dépense*, dit un historien, *quarante sous par jour* [1].

Je ne prétends pas que cette mesquinerie dans le despotisme fût conforme aux habitudes de Napoléon ; mais voilà les extrémités peu honorables où le porta cette fois le dépit d'une ambition contrariée. Ah ! si le tendre Pie VII avait pu sentir des douleurs plus vives que celles du Pontife, quel profond mal au cœur pour lui, de souffrir dans cette captivité un pire tourment que l'injustice

---

1 Mém. pour serv. à l'Hist. ecclés. année 1810.

et les fers, l'ingratitude d'un grand homme et de si audacieuses insultes à son amitié !

Poussé à bout par une obstination qui n'écouta ni prières ni menaces, le souverain Pontife se défendit, et il fit bien. Oui, il fit bien : quoi qu'en disent ces pharisiens de tous les âges, qui ne peuvent entendre l'Eglise revendiquer un droit sans se scandaliser au nom de l'Evangile, ignorant que l'Evangile ne prêche pas toujours aux sociétés la même morale qu'aux individus ; et que si, pour un chrétien, le plus parfait quand il est frappé sur une joue, est de présenter l'autre, le plus parfait pour un pouvoir quand il reçoit un soufflet, c'est de le rendre s'il peut, et de tomber avec honneur s'il ne le peut pas.

Il fit bien encore, parce que se défendre c'était préserver d'une vaste submersion cette nationalité romaine, la plus belle peut-être dont l'histoire ait gardé le souvenir : nationalité bien dégénérée, je le sais, mais qui n'en mérite pas moins les honneurs du monde, comme ces antiques monuments en ruine que l'on étaye avec un soin plus respectueux.

Il fit bien, car il était souverain en même temps que Pontife, et le pontificat ne changeait point les obligations de sa souveraineté. Conséquemment pour lui, comme pour tous les autres princes, protéger ses sujets contre le joug étranger était un devoir ; ne pas le faire eût été un crime de haute trahison, et le méconnaître serait à la fois une bassesse d'âme et une aberration d'esprit.

Il fit bien, car, lorsque Charlemagne, la comtesse Mathilde et d'autres dotèrent le Saint Siége de quel-

ques provinces, c'était pour rendre le gouvernement de l'Eglise plus indépendant, non pour faire un appui facile à toute domination qui voudrait s'appuyer à l'Adriatique de ce côté. Donc, les Etats romains sont sous la garde des souverains Pontifes comme un dépôt, non comme une propriété; et le serment qu'ils se transmettent d'âge en âge, sur le trône de saint Pierre, de mourir plutôt que de laisser fouler aux pieds les intentions de leurs bienfaiteurs, est un usage sublime. Cela posé, que l'ignorance déclame tant qu'elle voudra; les résistances qu'elle reproche à la papauté ne sont pas seulement une obligation de conscience, mais d'honneur; et les concessions qu'elle lui demande ne seraient rien moins qu'un parjure et une lâcheté.

Il fit bien surtout, parce que la souveraineté temporelle, en protégeant la liberté du Souverain Pontife, garantit la vérité de ses décisions spirituelles. Par conséquent, celui qui attente à cette souveraineté, attente au repos de la conscience générale, et opprime tous les peuples catholiques à la fois. Le jour où le Pape accepterait un maître, pas de fidèle qui, en recevant ses oracles, ne pût se demander si c'est au Pontife ou au maître du Pontife qu'il obéit. Mais alors pourquoi exiger de lui, qu'en cédant toujours, il fasse bon marché d'un droit qui est le nôtre plutôt encore que le sien? Donc, quand Rome défend les Etats romains, elle ne défend pas une ambition temporelle, mais la sécurité et l'honneur de ses enfants spirituels, même de ces catholiques ingrats qui lui reprochent de combattre pour elle quand elle ne combat que pour eux.

Après cela, nous pouvons le répéter hardiment, la papauté se défendit, et elle le devait. Ce n'est pas tout, elle se défendit par des peines spirituelles, et elle le devait encore.

D'abord, parce que le droit de la défense est dans la nature des choses, et qu'il n'est pas un seul être ici-bas à qui la Providence le refuse. Or, voilà une souveraineté exceptionnelle, dans laquelle la sagesse des siècles et celle de Dieu ont mis en une seule personne deux majestés, celle d'un Pape et celle d'un Roi. Quels seront ses moyens de défense ? la papauté est une puissance qui aime et ne frappe pas, parce que, de quelque côté du monde qu'elle se tourne, elle ne trouve que des enfants, non des ennemis. Cela fait que pour ne pas contrister son cœur, la royauté qui lui est annexée devient une puissance inoffensive, qui ne tire presque jamais l'épée, et qui emploie les armes comme un ornement plutôt que comme une force de sa grandeur. Faudra-t-il cependant que cette souveraineté subsiste dans l'état anormal d'un être disgracié, à qui il est interdit de pourvoir à sa conservation ? Non. Mais puisque le temporel se désarme pour ne pas compromettre le spirituel, il est logique que le spirituel s'arme pour sauver le temporel ; et puisque le Roi s'abstient de se défendre par respect pour le Pontife, il est naturel et légitime que le Pontife défende le Roi.

Il le devait, en second lieu, parce que celui qui attaque le Roi, par voie de conséquence, amoindrit l'autorité du Pontife. Nous l'avons déjà vu. Donc, s'emparer des Etats romains, c'est frapper le chef de la

catholicité sur la tête du souverain italien ; et quand le chef de la catholicité répond à de telles usurpations par des foudres, on ne peut pas dire que le pouvoir spirituel déroge en se mettant au service d'un autre, car, en réalité, il ne sert et il ne défend que lui-même.

Enfin, il le devait, parce qu'il était faux que le despotisme de Napoléon n'eût touché qu'au temporel. Les monastères envahis, le Pape captif, ses conseillers dispersés, ses rapports avec les catholiques interrompus, les congrégations romaines dissoutes, le bannissement des évêques, l'introduction de mille nouveautés condamnables, la dislocation, ou tout au moins la suspension violente du gouvernement de l'Eglise, étaient-ce là des crimes contre la pourpre ou contre la tiare de Pie VII ? Aussi, quand Napoléon, dans une circulaire aux évêques de France, frappait le Pape de cette singulière excommunication : « *Ceux qui voudraient faire dépendre d'un pouvoir périssable l'intérêt éternel des consciences, sont hors de la charité, de l'esprit et de la religion de celui qui a dit : Mon royaume n'est pas de ce monde :* » Ce jour-là Napoléon commettait une grande erreur, s'il était dans la bonne foi, ou une grande fourberie s'il n'y était pas. Ses empiétements, en effet, ne prenaient pas seulement sur le Roi de Rome, mais sur le Vicaire de Jésus-Christ ; et il était convenable que le pouvoir spirituel saisit les armes, parce que c'était lui qui se trouvait directement attaqué.

Donc le Pape se défendit contre l'invasion étrangère, et c'était son devoir. Il se défendit par des peines spirituelles, et c'était son devoir encore. Puissent les preu-

ves de cette thèse arriver bientôt aux passions mauvaises de la foule pour les rallier en les instruisant, et donner aux droits du Pontife sur la souveraineté temporelle, autant de popularité que les sophismes contraires en ont eue.

Mais quelles peines employa le successeur de Pierre pour sa défense? Il en employa deux. La première, fut l'excommunication : elle n'a point de rapport à notre sujet. Fulminée dans une bulle célèbre qui fut affichée à Rome, non à Paris [1], l'abbé d'Astros n'eut et ne pouvait avoir aucune part à sa publication. Mais le Souverain Pontife porta une seconde peine, qui suscita la mémorable lutte dans laquelle le nom de l'abbé d'Astros est devenu glorieux.

Au fur et à mesure que les siéges épiscopaux restaient vacants, Pie VII refusait l'institution canonique à tous les sujets nommés par l'Empereur, afin de le fléchir en désolant une Eglise dont il prétendait être le bienfaiteur, et de l'amener à faire des concessions quand il en aurait à demander lui-même. L'orgueil de Napoléon s'y refusa. En conséquence, le voilà qui cherche dans l'histoire de nos libertés gallicanes, c'est-à-dire dans l'enseignement des livres les

---

1 Cette bulle remarquable commence par ces mots : *Memoranda illa die.* Elle avait été rédigée par le P. Fontana, supérieur général des Barnabites, plus tard Cardinal et ami de Mgr d'Astros. Quand, le 10 juin 1809, l'artillerie du château Saint-Ange eut annoncé que le pavillon pontifical était remplacé par le pavillon français, Pie VII se mit un instant en prière et en ordonna la publication. Le lendemain matin on la trouva affichée dans tous les lieux ordinaires, sans que jamais la police française ait pu savoir par qui elle l'avait été.

plus suspects, une solution favorable à ses désirs. Il s'agissait pour lui d'éluder les représailles du Souverain Pontife, en trouvant un moyen de se passer de Rome dans l'administration des Eglises veuves, sans avoir l'air de s'en séparer. Les annales de certain gallicanisme sont un vaste arsenal, à la disposition de toute tyrannie qui veut des armes pour s'affranchir de la papauté, au nom d'un droit exceptionnel. Le profond coup d'œil de Napoléon s'en était aperçu. Aussi, dans toutes ses colères contre le pouvoir spirituel, il avait coutume de répéter : « *Si je monte à cheval sur les li-* » *bertés gallicanes, je ferai un schisme quand je le* » *voudrai.* » Un jour vint, hélas ! où, après beaucoup de menaces, il eut le triste courage d'y monter. Ce ne fut pas la plus belle de ses expéditions, ce ne fut pas davantage la plus heureuse : elle ouvre évidemment la période de sa décadence. Et celui qui lit, avec un peu de vraie philosophie, l'histoire de ces déplorables écarts, aux premières violences exercées contre le Pape, croit entendre déjà les pas des Cosaques sur le sol de la France, et pressent les désastres de la Moskowa et de Waterloo.

Comme le refus de confirmation aux Evêques nommés, est le seul moyen qui soit au pouvoir de la papauté pour réduire les monarques indociles, l'usage en est fréquent dans l'histoire de l'Eglise. Napoléon prescrivit à ses complaisants une patiente étude des ressources imaginées par les princes, durant ces mauvais jours. Après un minutieux inventaire de tout ce qui s'était pratiqué en de telles conjonctures, pendant dix-huit cents ans, on découvrit que, quelquefois, en France

seulement, et contre la défense formelle des Canons, le Roi avait exigé du chapitre qu'il conférât au nouvel élu la juridiction de Vicaire capitulaire. Ainsi, sans Rome, et malgré Rome, un prince pouvait continuer l'administration spirituelle des églises. Cette trouvaille une fois faite, on ne manqua pas d'ajouter, 1° que le moyen avait sa justification dans l'*usage antique de notre pays*, ce qui était une fausseté; 2° qu'il avait été employé sous Louis XIV, de l'*aveu et sur l'avis de Bossuet;* ce qui était un mensonge impudent. N'importe, il n'en fallait pas tant à Napoléon pour échafauder une thèse : il n'avait en sa faveur qu'un fait, et un fait altéré, c'était assez. Beaucoup de canonistes français lui avaient appris comment il faut s'y prendre, pour changer en loi les faits les plus irréguliers. Il fit donc développer par ses prélats de cour cet absurde raisonnement : cela s'est pratiqué ainsi, une fois, en France, donc c'est là notre droit national; et moyennant le titre toujours magique pour nous de liberté gallicane, mis à cette servitude pour la faire passer, comment n'aurait-elle pas eu sa vogue? En effet, l'absolutisme impérial venait de parler comme beaucoup de nos mauvais théologiens. Et, grâce à l'incorrigible manie que nous avons d'ériger les anomalies qui se passent dans notre jurisprudence ecclésiastique en autant de règles; tous les abus que Rome y tolère par inadvertance, par mansuétude ou par force, en autant de franchises particulières; en un mot, toutes les licences que nous prenons en autant de ces usages autorisés qui abrogent les lois, la sophistique argumentation du monarque persécuteur trouva des adhérents.

Et cependant, il n'y avait pas moyen de biaiser avec la vraie discipline de l'Eglise. Ce n'était pas un Souverain Pontife, c'était un Concile œcuménique, c'est-à-dire la plus haute expression de l'infaillibilité catholique, suivant toutes les opinions, qui avait prononcé contre la délégation des pouvoirs capitulaires aux élus, cette évidente prohibition.

« L'aveuglement de la cupidité et la malice d'une damnable ambition, s'emparant de certains hommes, les poussent jusqu'à cette témérité, d'employer de savants artifices pour usurper des priviléges condamnés par des défenses juridiques qu'ils connaissent bien. Ainsi, quelques-uns étant élus au gouvernement des Eglises, et ne pouvant, d'après les lois, s'ingérer avant la confirmation de leur élection dans l'administration de ces Eglises, se la font confier sous le titre d'Économes ou de Procureurs. Mais comme il ne faut point conniver à la perversité des hommes, voulant abondamment pourvoir à de pareils cas, nous ordonnons par cette constitution générale, que personne désormais n'ait la présomption de prendre ou de recevoir, soit au temporel, soit au spirituel, par soi-même ou par autrui, en tout ou en partie, à titre d'économat, de procure ou de quelqu'autre emploi, l'administration de la dignité à laquelle il est élu, et même de s'y immiscer; sous peine, pour tous ceux qui enfreindront la défense, de perdre par là tous les droits que l'élection leur avait acquis [1]. »

---

[1] 2. Conc. Lugd. II. c. 4.

Comment s'en laisser imposer après un témoignage si catégorique et si digne de respect ? Aussi bientôt la vraie théologie pulvérisa les allégations au moins erronées des théologiens courtisans, et naturellement le Clergé fut partagé en deux camps. Du côté de Napoléon se trouvaient les ignorants, les trembleurs, les ambitieux, et ce petit nombre de bons prêtres sans portée et sans caractère, qui voient toujours de la prudence dans les conseils de la pusillanimité. De l'autre se trouvaient la tête et le cœur de l'Eglise de France, c'est-à-dire la grande majorité de l'épiscopat, l'abbé Emery, les professeurs, les prêtres d'élite, et tous ceux qui avaient, ou assez d'instruction pour servir de boussole à leur conscience, ou assez de conscience pour suppléer à leur défaut d'instruction.

Dessiner ainsi les partis, c'est indiquer de quel côté se trouvait l'abbé d'Astros. Aussi bien il est temps de le dire, parmi tous les prêtres de France, aucun n'avait plus d'intérêt que lui à posséder la question débattue. Grand vicaire d'une église veuve, où le Chapitre avait reçu ordre de conférer des pouvoirs à l'élu de l'Empereur, il lui importait de bien surveiller tout ce qui allait se passer, afin de prévenir le mal si on l'écoutait, et de protester si on ne l'écoutait pas. Pendant quelque temps sa situation fut moins difficile, parce que le premier nommé à la succession du Cardinal de Belloy était le Cardinal Fesch, Archevêque de Lyon et oncle de Napoléon. Ce Prélat digne de la pourpre, en effet, quoi qu'en disent certains historiens, dans une vie souvent éprouvée par les caprices du des-

potisme, manquait de fermeté plutôt que de conscience. Aussi, quand il passa d'une administration légitime à une administration sans bulles, avec des droits incertains et des apparences d'Evêque révolté contre Rome, sa délicatesse ne put tenir aux perplexités d'une position si équivoque; et il rendit à son neveu le siége brillant de Paris, pour rentrer dans sa Primatiale de Lyon, moins en vue, mais paisible et honoré. L'abbé d'Astros n'eut donc guère besoin de courage contre un Pontife qui trouva sagement la retraite plus glorieuse que le combat.

Mais bientôt on entendit dire que, pour ce même siége où le Cardinal Fesch n'avait pas osé s'asseoir, une lumière du Clergé, un brillant orateur de la Constituante sacrifiait son orthodoxie et sa belle renommée. Irrité en apprenant la démission de son oncle, Napoléon fit, séance tenant, le Cardinal Maury Archevêque de Paris, comme il aurait fait un lieutenant ou un sous-préfet. Le malheureux Prélat eut la faiblesse d'accepter sans scrupule, ou de faire taire ses scrupules par les étranges arguments que nous verrons plus tard. C'est contre lui que l'abbé d'Astros eut à déployer toute la force et la prudence dont le Ciel l'avait doué. On sait comment l'illustre Cardinal était insensiblement arrivé à cette regrettable dérogation. Elevé de très-bas à un riche bénéfice, il fut membre de l'Assemblée nationale où il s'acquit une grande réputation. Depuis il avait été créé tour à tour par le Pape, Archevêque de Nicée, Nonce à Francfort, Cardinal, Evêque de Montefiascone; et par le Roi Louis XVIII, son Ambassadeur auprès du

Saint Siége. Comblé des biens de la papauté, de la royauté et de son Eglise, il ne sut pas être reconnaissant. Un jour il les déserta toutes trois à la fois, pour venir s'enrôler parmi les courtisans de Napoléon qui remplissaient les salons de Paris. Là, il étalait aux yeux d'une société désenchantée de sa gloire, son oisiveté sans tenue, une verve sans tact, un caractère sans dignité, une éloquence descendue aux succès du bel esprit et une vieillesse peu estimée. C'est dans cet état de soleil éclipsé que Napoléon vint le convier à monter sur le siége de Paris. Incompréhensible abaissement d'une intelligence que l'humilité ne gardait pas ! Le brillant rival de Mirabeau vendit sa considération de défenseur de l'Eglise pour le bien-être d'un schismatique épiscopat, et vit des séductions dans cette élévation compromettante et méprisée. Heureusement, au faîte dangereux où il venait de monter, la Providence permit qu'il trouvât la sévère orthodoxie de l'abbé d'Astros pour lui servir de frein. Le jeune Grand vicaire, en effet, n'avait pas le talent oratoire du Cardinal, mais il avait bien plus de gravité, d'esprit de conduite, de caractère et de piété. Inutile d'ajouter que s'ils différaient sous tant de rapports, ils différaient aussi d'opinion sur la légitimité des administrations épiscopales sans institution canonique. Aussi, quand le Cardinal voulut s'arroger des droits qui ne lui appartenaient pas, l'abbé d'Astros lui suscita une opposition inflexible, dans laquelle l'énergie ne nuisit jamais à la mesure ni la mesure à l'énergie. Ce fut l'occasion solennelle qui lui valut cette auréole de Confesseur, r

à la fois par les assauts qu'il livra et par les traitements qu'il eut à souffrir. Comme d'autres, dont le catholicisme fut plus accommodant, lui reprochèrent de faire du zèle quand il ne faisait que son devoir, il est bon de montrer que ce qui fut aveugle, en ces circonstances, ce ne fut pas l'héroïsme de son zèle, mais la passion de ses accusateurs. Au moment de raconter cette résistance de l'abbé d'Astros, nous croyons nécessaire, pour la mieux justifier, de publier son opinion motivée sur le débat qui la provoqua.

CHAPITRE X.

OPINION MOTIVÉE DE L'ABBÉ D'ASTROS SUR LA QUESTION.

Abus de notre droit coutumier. — L'abbé d'Astros les réprouve. — Lois de l'Eglise contre les administrateurs capitulaires. — Le Cardinal prétend qu'elles ne sont pas reçues en France. — Réponse de l'abbé d'Astros. — Le Cardinal prétend que l'usage contraire a prévalu. — Réponse de l'abbé d'Astros. — Les actes de l'Administrateur capitulaire étaient nuls. — Trois décisions de Rome à l'appui. — La plus explicite est provoquée par l'abbé d'Astros. — Chicanes du cardinal Maury pour les éluder. — Motifs tirés des circonstances qui encourageaient l'abbé d'Astros dans la résistance. — Citation curieuse de son mémoire manuscrit.

Tales sunt cogitationes ejus.
Mich. II. 7.

Peu de mots, dans notre langue, ont un sens aussi indéterminé que le mot *gallicanisme*. Comme il exprime tantôt des erreurs, tantôt une opinion, nous n'osons pas le prononcer avec défaveur, sans craindre de manquer de respect à des hommes pour qui nous en avons beaucoup. Ce serait d'autant plus coupable que, passionner ainsi le récit d'une vie où nous trouvons, avec des idées si inflexibles, une modération si remarquable, serait une inconvenance et un contre-sens. Que l'on nous pardonne donc, si nos réflexions sur le gallicanisme ont quelquefois l'air d'un anathème. C'est une preuve qu'elles s'appliquent au gallicanisme de Napoléon, non à celui de Bossuet. Que l'on nous pardonne même d'en avoir employé le mot ; il est certain que présentant des limites

douteuses et quelque chose d'insaisissable comme les fantômes, comme eux cette expression porte à l'imagination, et provoque des antagonismes ardents qui s'échaufferaient moins s'ils se comprenaient mieux. Aussi, nous n'aimons pas à nous en servir. Mais le moyen de ne pas dire le mot, alors que les controverses contemporaines ramènent éternellement la chose! A cette époque, c'était la mode de mettre du gallicanisme partout et à propos de tout. Que le lecteur ne nous accuse donc pas, en trouvant souvent sous notre plume, un mot que l'histoire y place malgré nous. Il n'est pas possible, en effet, de traverser les quatre dernières années de l'Empire, sans être incessamment assourdi de deux bruits qui semblent se répondre du champ de bataille aux administrations, et des administrations aux champs de bataille : celui du canon et celui des libertés gallicanes.

Les libertés gallicanes ne sont pas seulement les quatre articles de 1682. Nous n'avons rien à dire contre celles-là. Humble prêtre dans l'Eglise de Dieu, il ne nous appartient pas de condamner ce que Rome ne condamne pas, même quand nous le désapprouvons. Mais, pour beaucoup d'esprits, les libertés gallicanes c'est un recueil de maximes et de coutumes nationales, d'après lequel, en presque toute circonstance donnée, les catholiques de notre pays ont le privilége de faire autrement que le reste de la catholicité, sans que Rome le puisse trouver déplacé. Cet abus a jeté dans notre Droit ecclésiastique une immense confusion. Pascal s'écriait avec ironie : Vérité en deçà, erreur au delà des Pyrénées! De même, en parcourant nos déci-

sions canoniques, on trouve à chaque pas : permis en France, prohibé hors de France ; rejeté en France, accepté hors de France : de telle sorte que partout ce sont des principes sans fermeté, des faits qui se contredisent, et des auteurs qui ne s'entendent pas. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que dans ce chaos perpétuel, aucun de ceux qui défendent notre Droit exceptionnel, n'assigne de règle sûre pour discerner parmi les usages que nous alléguons, ceux qui sont légitimes et ceux qui ne le sont pas ; parmi les priviléges que nous revendiquons, ceux qui sont permis et ceux qui ne le sont pas ; enfin, dans le gallicanisme que nous soutenons, la limite où finit celui des canonistes-théologiens, comme Ducasse, Gibert, etc., et où commence celui des canonistes-avocats, comme Dupuy et Pythou. Certes, sans manquer de convenance vis-à-vis d'aucune opinion, il est bien permis de dire que c'est là un grand malheur. Qu'a produit, en effet, cette jurisprudence particulière sous laquelle nous avons la prétention de vivre ? Elle a produit, en premier lieu, une discordance fâcheuse : quand il n'y a aucune raison pour changer, quand il y en a même beaucoup pour ne le faire pas, à quoi bon briser cette unité catholique toujours si utile, dans le seul but de satisfaire un des amours-propres les moins pardonnables que je connaisse, celui de la singularité ? Elle a produit, en second lieu, un mauvais exemple : si chaque peuple se mettait à recueillir, dans l'histoire de son Droit ecclésiastique, tout ce qui s'y est glissé d'anormal et d'exceptionnel, avec ou sans l'autorisation de Rome, pour de bonnes ou de mauvaises

raisons, il n'en est pas un qui ne pût bâtir son Code de libertés particulières. S'ils le voulaient, de quel droit leur refuserions-nous une permission que nous avons prise? Et s'ils le faisaient, au milieu de tant de nations occupées à s'émanciper de son autorité, à quoi se réduirait la suprématie du Souverain Pontife ? Enfin elle a produit un grand danger : c'est pénible à dire, mais c'est d'une évidente vérité, notre catalogue de franchises gallicanes fut rédigé dans un esprit de défiance à l'égard des papes, et de complaisance pour les rois : aussi, ce qui était liberté vis-à-vis de Rome, devint-il servitude vis-à-vis de l'Etat. Qu'est-il résulté de là ? Que les hardiesses de notre théologie canonique ont *fourni* des armes à un pouvoir souvent ennemi, ont enseigné aux despotes persécuteurs comment on peut opprimer ou débaucher les consciences catholiques avec des apparences d'orthodoxie, et offrent, pour les mauvais jours, aux tyrans *des moyens de séduction, à la faiblesse des prétextes, et au courage même de cruelles incertitudes* [1].

Ainsi en parlait l'abbé d'Astros, qui avait pu constater, comme témoin et comme victime, la fatale influence qu'il leur prêtait. C'est dire que lorsque Napoléon voulut faire accepter l'administration des Evêques nommés, sur l'autorité de ce gallicanisme suspect qui torture les faits isolés pour en extraire des lois générales, l'abbé d'Astros ne fut ni sa dupe ni son complice. Dans toute la suite de cette discussion, en effet, il a combattu pour la jurisprudence vraiment catholique

---

1 Du pouvoir des Evêques nommés : par M. l'abbé d'Astros, p. 10.

contre l'autre. Sans doute, depuis, il a passé pour gallican. Et comment en eût-il été autrement ? il est venu à une époque où les doctrines romaines étaient en si grande défaveur, qu'il n'était pas plus permis de dire : je ne suis pas gallican, que de dire : je ne suis pas français. D'où il arrivait que l'on s'intitulait tel, même quand on ne l'était presque pas. Il est certain que notre vénérable Prélat, en particulier, le fut beaucoup moins qu'on ne l'a cru, beaucoup moins peut-être qu'il ne l'a cru lui-même. Sauf de très-rares cas, il est remarquable qu'il a toujours défendu les opinions les plus favorables au Saint Siége. La suite nous fournira l'occasion de le prouver. En attendant, voyons, à propos de l'usurpation du cardinal Maury, comment il traitait certaines de nos subtilités dans l'interprétation des lois ecclésiastiques : et tâchons de bien saisir la vérité de son opinion, pour mieux apprécier le mérite de sa lutte et de sa captivité.

La volonté de l'Eglise contre l'administration des Nommés, s'était formulée dans le second Concile œcuménique de Lyon, et dans trois constitutions bien connues de Boniface VIII, de Jules III, et d'Alexandre VII. Ces lois, sans cesse en vigueur, abrogeaient tous les précédents et condamnaient les exceptions contraires, même quand il y aurait eu des précédents et des exceptions incontestables à objecter. Tout esprit droit qui lira les textes indiqués trouvera la thèse évidente, et il fallait, ou beaucoup de prévention pour y voir des nuages, ou beaucoup d'audace pour essayer d'y en faire naître. Aussi, les hommes indépendants ne comprenaient pas qu'aucune perfidie de dialectique pût

prévaloir contre ces autorités. Cependant le cardinal Maury et les siens ne se tenaient pas pour battus. Ils savaient que les canonistes français tiennent en réserve de nombreux tours, à l'usage des passions qui veulent éluder les lois les plus inattaquables. Ils exhumèrent donc quelques-unes de nos maximes favorites. Ils les jetèrent sans à propos dans des apologies sans bonne foi, et, grâce à ces axiomes nationaux que nos oreilles ont toujours aimés, ils parvinrent à répandre une couleur d'orthodoxie sur leur schismatique scission.

Le premier argument du Cardinal contre la défense du Concile, fut cette fin de non-recevoir si usitée dans nos livres, et dont ils ont tant abusé : Le canon cité, disait-il, n'était pas admis en France.

En vérité, n'y aurait-il pas de quoi se demander si c'était une dérision ou une allégation sérieuse ? Pouvait-on rien opposer, non-seulement de moins fondé, mais de moins spécieux ? « Eh quoi, répondait l'abbé d'Astros, » ne serait-ce pas renoncer aux plus simples notions du » Droit, que d'oser prétendre qu'une loi faite par un Con- » cile œcuménique tenu en France, auquel les Evêques » de France ont assisté, porté spécialement pour un siége » épiscopal de France, celui de Poitiers ; qu'une loi à » laquelle aucun Concile, ni œcuménique ni particulier, » aucune autre loi, ni ecclésiastique ni civile, n'a dérogé, » dont aucun auteur français n'a jamais contesté l'auto- » rité ; ne serait-ce pas, dis-je, absurde, de prétendre » qu'une pareille loi n'est pas reçue en France [1] ? »

---

[1] Du pouvoir prétendu des sujets nommés aux Evêchés, p. 42.

Mis en déroute sur ce point, le gallicanisme du cardinal Maury changeait de terrain, et allait se retrancher derrière une seconde liberté. « J'ai fondé mon acceptation, disait-il, sur l'exemple et l'autorité mémorable » de ce qui s'était pratiqué, pendant douze ans, sous » le règne classique de Louis XIV. Ce fait incontestable me tient lieu de toute autre recherche [1]. » D'où il concluait : cela s'est fait, donc cela peut se faire malgré les défenses contraires, car *l'usage abroge la loi.*

Cette justification renfermait presque autant de sophismes que de mots. Et d'abord, c'était mal au Cardinal de compromettre ici le nom de Louis XIV pour rien, et d'opposer cette autorité à celle d'un Concile œcuménique. Certes, puisque Louis XIV nous est objecté, et que c'est pour nous un pénible devoir de le blâmer, nous le ferons avec une chrétienne liberté. Toutefois, nous avons besoin de le dire auparavant, pour ne pas laisser à notre censure la couleur d'une opinion qu'elle n'a pas, nous n'aimons pas les déclamations modernes contre le Grand Roi. Ce prince est la glorieuse personnification d'un respectable principe, et la plus belle expression de l'autorité dans notre histoire; il donne son nom à un siècle qui fut plus beau que celui d'Auguste, marque l'apogée de la monarchie française, et offre, dans son seul souvenir, un résumé de toutes nos splendeurs nationales : c'est assez de titres au respect de la postérité. Le nôtre, en particulier, s'étend non-

1 Mémoire publié pour sa justification, p. 24.

seulement à la politique, mais au caractère de ce Roi, si indignement travesti par nos romans. Sans doute Louis XIV, qui fut prince très-adulé et qui vécut quatre-vingts ans, dut avoir, pour sa personnalité, un peu de cette préoccupation que l'on a toujours reprochée aux grands hommes et aux vieillards. Mais, après cela, qu'eut-il de plus sous ce rapport que beaucoup d'autres, Napoléon et François Ier par exemple, à qui on ne s'avisa jamais de susciter une pareille querelle? Son cœur ne s'est-il pas prouvé par ses affections de famille, par ses établissements de bienfaisance, peut-être même par ses faiblesses? et si son souvenir n'exprime pas la sympathie, n'est-ce point parce que la grandeur y absorbe le reste, car la gloire a sur le front quelque chose de si éclatant, que l'on ne regarde guère que sa tête, quoique les rayons qu'elle y porte ne dévorent pas toujours le cœur. Mais c'est là un travers ordinaire aux jugements historiques; ils contestent facilement à un homme les qualités qui n'ont pas de ressemblance, sans considérer qu'elles ne s'excluent pas, et que l'on ne peut pas davantage refuser la bonté à Louis XIV parce qu'il a été grand, que la grandeur à Henri IV parce qu'il a été bon.

Voilà notre franche profession de foi; si on lui reproche une exagération, ce ne peut être que celle de la bienveillance. Cela posé, nous pouvons dire donc que ce prince a commis de grandes fautes dans ses rapports avec le Saint Siége, et lui infliger le blâme qu'il mérite, sans être suspecté de cette monomanie démocratique qui s'acharne avec bonheur contre la mémoire du grand Roi. Nous ajouterons même, pour complète

justice, que les torts du monarque seront atténués devant l'histoire par cette considération, qu'il inspira trop de respect pour avoir des contradicteurs. Religieux comme il l'était, certainement il aurait transigé, si l'épiscopat de cette époque, tout vénérable qu'il fut, avait eu autant de hardiesse vis-à-vis de lui que vis-à-vis d'Innocent XI. Comme il n'en fut pas ainsi, Louis XIV encouragé dans ses prétentions anti-canoniques sur le droit de régale, ouvrit contre le Saint Siége des hostilités qui devaient être longues. Durant ce temps, la confirmation fut refusée à tous les Evêques nommés. L'autorité royale ayant voulu y suppléer par des expédients, des scandales s'en suivirent. Mais c'était là une exception douloureuse, non une coutume ; la faiblesse momentanée d'un Roi éminemment chrétien que le Cardinal aurait dû couvrir à reculons, au lieu de l'étaler complaisamment pour en tirer une justification qu'il n'y trouvait pas : et faire de cet antécédent la base d'un droit gallican, en cherchant à produire illusion avec le nom de Louis XIV, c'était une grande légèreté ou une grande mauvaise foi. Aussi l'abbé d'Astros lui répondait :

« Faut-il aller puiser dans les temps de trouble les » règles de sagesse qui doivent régir l'Eglise ? quel » code de lois bizarres ne préparerait-on pas, si on pré- » tendait le former de tous les abus et les envahisse- » ments qui ont eu lieu, dans les jours de discorde et » d'irritation ! »

» Si ce qui s'est fait sous Louis XIV abroge les lois » qui défendent aux Nommés d'administrer par délé-

» gation du Chapitre, les autres abus qui ont eu lieu
» sous le même régime, aux mêmes époques, pour le
» même objet, en vertu du même pouvoir, sont égale-
» ment légitimes.

» Par exemple : il faudra reconnaître que les évêques
» ne sont pas tenus à la résidence, Louis XIV a obligé
» nombre d'évêques à ne pas résider : que le prince peut
» décharger les premiers pasteurs de la sollicitude du
» troupeau que l'Eglise leur a confié, et les obliger à
» veiller sur celui dont elle leur défend de prendre aucun
» soin, la chose s'est ainsi pratiquée sous Louis XIV :
» que le souverain temporel peut forcer les Chapitres à
» déléguer la juridiction spirituelle à qui il lui plaît,
» Louis XIV l'a voulu ainsi ; c'est-à-dire, en deux mots,
» que toutes les lois relatives à ces points de discipline
» seraient abrogées, par la seule raison qu'on les a vio-
» lées sous Louis XIV.

» On insiste et l'on dit : Louis XIV était un prince
» religieux. Sous son règne, le clergé se distinguait par
» ses lumières. Ce qui a été fait par un tel clergé, et
» sous un tel prince est d'une grande autorité. Voilà ce
» que l'on dit. En y réfléchissant mieux, voici, à mon
» avis, ce que l'on aurait dû dire : Louis XIV mérite
» sans doute notre admiration pour ses grandes qualités
» politiques, et notre amour pour sa foi et pour son zèle
» sincère en faveur de la religion. Il n'aurait pas voulu
» la blesser essentiellement. Mais Louis XIV était
» homme. Très-irrité de l'opposition que Rome mit à
» ses prétentions sur la régale, et pour d'autres faits
» politiques qui se joignirent à cette discussion déjà trop

» fâcheuse, il crut sa majesté royale offensée, et il n'é-
» tait pas de caractère à le souffrir impunément. Il voulut
» faire sentir son courroux et inspirer des craintes à la
» Cour de Rome; de là cette fameuse Déclaration du
» clergé de France, que Rome a blâmée comme décla-
» ration et comme décret doctrinal, que les évêques
» nommés par le Roi, à cette époque, ont désavouée
» quand ils ont voulu obtenir des bulles, que Louis XIV
» même promit de laisser sans effet, et dont Bossuet a
» fini par dire : Qu'elle devienne ce quelle voudra, *abeat*
» *quò libuerit.*

» Rome, offensée à son tour, refusa d'instituer les
» évêques, et le courroux du prince augmenta. M. Talon
» alla jusqu'à proposer de faire sacrer les Nommés sans
» recourir à Rome. Le clergé commença à craindre une
» vraie scission. Est-il fort étonnant que, dans cet état
» de choses, Louis XIV se soit porté à des mesures peu
» régulières. Par exemple, qu'il ait dit à tous ceux
» qui avaient été nommés aux évêchés : Allez dans vos
» diocèses, les Chapitres vous donneront l'administra-
» tion; vous y ferez ce que vous pourrez. Si quelqu'un
» a osé lui opposer les règles canoniques, il a pu ré-
» pondre : Les évêques doivent savoir ce qu'ils ont à
» faire; qu'ils fassent ce qu'ils pourront. De là, qu'a-t-il
» dû arriver? que la plupart des Nommés seront allés
» dans leur diocèse; que, parmi ceux-ci, les uns n'au-
» ront rien fait de contraire aux règles, et se seront con-
» tentés de se conformer, en apparence, à ce que
» Louis XIV voulait, tandis que d'autres, plus courti-
» sans qu'évêques, n'auront pas [illegible] pousser les

» choses plus loin. Est-ce une raison pour légitimer » ce qui s'est fait alors d'abusif, et le proposer pour » règle à l'Eglise de France [1] ? »

Donc le fait allégué par le cardinal Maury, en faveur de son intrusion, était une exception. Les conditions dans lesquelles il s'était passé, en faisaient une exception sans autorité : c'était encore une exception falsifiée. La manière dont il était présenté par le Prélat faisait, en effet, plus d'honneur à sa belle imagination qu'à son exactitude. « Cinquante-neuf archevêchés ou évêchés » de France, dit-il, devinrent vacants à cette époque... » Tous les évêques nommés administrèrent la plénitude » de la juridiction épiscopale. On en trouve l'énumération » dans le *Gallia christiana* [2]. » Sur la parole d'un prince de l'Eglise, après une assertion si ferme, comment oser douter ? Probablement, le Cardinal, abusé par quelque témoignage mensonger, l'aura reproduit de confiance ; car on a beau scruter dans le *Gallia christiana*, au lieu de cinquante-neuf évêques cités comme administrateurs capitulaires, on n'en trouve que cinq. Sans doute, les mémoires du temps en révèlent quelques-uns de plus ; mais l'histoire ne prouve-t-elle pas que, même à cette époque, on n'avait pas sur de telles usurpations l'illusion que le Prélat cherche à se faire ? Qu'on cherche dans les procès-verbaux des assemblées ecclésiastiques tenues alors ; jamais, au nom des évêques élus, on ne mentionne leur titre d'administrateur, pour bien prouver

---

1 *Id.* p. 45.
2 Mém. p. 12.

que ce titre, reconnu par le Roi, ne l'était point par l'Eglise. Qu'on cherche dans la vie de ceux qui ont administré sans bulles; biographes et panégyristes affectent visiblement de ne pas faire même allusion à cette administration, tant il est vrai qu'elle n'était pas regardée comme la prise de possession d'un droit honorable, mais comme une de ces faiblesses dont les amis ne parlent point, parce qu'il n'y a rien à dire pour excuse; de même que nous nous tairions sur la défection du cardinal Maury, si nous n'avions pas à éclaircir un point d'histoire, à justifier les luttes de l'abbé d'Astros, et à bien montrer les dangers que l'on court en s'écartant du droit commun.

Certes, il est évident que l'éloquent Prélat se trompait bien quand il s'écriait, après l'exemple du siècle de Louis XIV : « *Ce fait incontestable me tient lieu de toute* » *autre recherche*, » car le fait en question étant très-contestable, les autres recherches ne lui auraient pas été inutiles. Toutefois, ce n'était pas son dernier mot. Il couronnait ses preuves historiques par ce raisonnement : « Cela s'est fait, donc cela peut se faire, car » l'*usage abroge la loi.* »

En vérité, nous irions loin si tout ce qui s'est fait pouvait se faire; et une conscience qui se rassure avec de tels arguments, est ou bien aveugle ou bien peu timorée.

Quant à la maxime que l'usage abroge la loi, les précédents invoqués étant de rares exceptions, qu'avait à faire l'autorité de l'usage dans une question où tous les usages étaient contre le Cardinal? mais on peut être généreux quand on a surabondamment raison. Suppo-

sons donc qu'il y eût contre la loi l'usage qu'il n'y avait pas, et voyons s'il serait revêtu des conditions juridiquement nécessaires pour l'abroger.

Non, répondaient l'abbé d'Astros et tous les théologiens désintéressés. La première de ces conditions, c'est que l'usage soit utile, surtout quand il doit abroger une constitution générale, approuvée par un Concile œcuménique, qui a pour objet de maintenir l'ordre hiérarchique, et d'assurer la légitimité des pasteurs. Or, est-il utile que cette loi soit annulée par la coutume? « Autant vaudrait-il demander s'il est utile de rendre l'institution canonique moins nécessaire, d'affaiblir » d'autant la dépendance hiérarchique[1], » enfin, de fournir aux princes irréligieux le moyen de braver Rome impunément, de placer des indignes à la tête des diocèses, et de déchaîner tous les malheurs du schisme sans en encourir les peines et la déconsidération.

La seconde condition, c'est que l'usage soit constant, général et sans contradiction. Ce n'est pas trop de toutes ces garanties pour certifier que la loi a perdu l'utilité qui l'avait inspirée, et que c'est le bien des âmes, non la faiblesse humaine, qui en sollicite l'abrogation. Mais, où avait-il donc vu, même les apparences d'un usage constant, général et sans contradiction, celui qui n'avait su trouver que quelques exemples, et des exemples de mauvais aloi, dans une tradition de dix-huit cents ans?

Enfin, la dernière condition pour que l'usage doive

---

1 *Id.* p. 58.

prévaloir contre la loi, c'est qu'il ait au moins le consentement présumé du législateur. Or, je le demande, le simple bon sens n'est-il pas révolté à la pensée que l'Eglise, puissance indépendante et justement fière, s'il en fut jamais, ait pu sanctionner une coutume qui la mettait, pieds et poings liés, sous le joug des Etats? Il y a plus, ces éternels conflits entre le Sacerdoce et l'Empire, qui retentissent dans l'histoire du moyen âge, sur la question des investitures dont celle-ci était une variante, ne prouvent-ils pas que lorsqu'il s'agit de l'institution de ses pasteurs, l'Eglise souffre et combat, mais ne cède jamais? Et si, après cela, Rome n'avait jamais censuré les précédents cités par le Cardinal, que s'ensuivait-il? Non pas que l'usage était autorisé parce qu'on ne l'avait pas blâmé, mais que l'on n'avait pas eu à le blâmer, parce qn'il n'existait pas encore.

Etrange procédé de justifier sans cesse nos illégalités par le silence de Rome! « comme si Rome, dit l'abbé » d'Astros, réclamait toujours contre tous les désordres » qui se commettent dans des temps de troubles; comme » s'il fallait qu'elle condamnât sans cesse par de nou- » veaux jugements, ce qui a été toujours et ce qui est » toujours évidemment condamné par ses lois; comme » si on voulait lui ôter le droit d'user de cette prudence, » qui, dans ses différends avec les Princes, lui fait sou- » tenir le point principal de la discussion, et fermer les » yeux sur les abus qui en ont été la suite; enfin, » comme s'il était juste de tourner contre elle sa » patience à tolérer, pour l'amour de la paix, mille » désordres qu'elle censurerait fortement si on la

» forçait de parler[1] ! Le silence du législateur n'est » donc pas la même chose que son consentement pré- » sumé[2]. »

Voilà des paroles bonnes à recueillir de la bouche d'un homme que le gallicanisme n'osera pas renier. Débusqué de tous ses retranchements, le cardinal Maury ajoutait bien que les Chapitres de France, en félicitant les évêques nommés, étaient *assez* dans l'usage de leur envoyer des lettres de Grand vicaire ; mais c'était là un honneur qu'on prétendait leur rendre, non un pouvoir qu'on entendait leur conférer. Le jour où un prélat aurait voulu voir dans ces lettres autre chose qu'un compliment, la réprobation publique l'aurait rappelé aux saintes règles. Aussi, pas un seul nommé ne s'y était mépris, et le cardinal Maury avait beaucoup trop d'esprit pour s'y méprendre sérieusement.

Et l'opposition de l'abbé d'Astros était d'autant plus obligatoire, que, même avant la décision de Rome, d'après le vrai Droit ecclésiastique, les actes du Pontife administrateur étaient à la fois illicites et nuls.

Un Concile de Latran a déclaré *nulle* toute élection

---

1 D'ailleurs, comment peut-on assurer ce silence du Saint Siége, qu'on ne prouve que par des arguments négatifs ? Qui connaît tous les brefs des Papes et les remontrances faites par leurs nonces ?... Je suis convaincu que, dans les *Mémoires du Clergé* de France, on ne doit pas trouver le bref de Clément XI, aux Prélats rassemblés le 15 janvier 1706, *Gratulationes vestras* ; pas plus que celui d'Innocent XI, du 11 avril 1682, *Paternæ caritati*. Dans combien de circonstances n'a-t-on pas étouffé le voix de Rome, sauf à dire ensuite que Rome n'avait pas réclamé !

2 Du pouv. des Ev. nomm. p. 61.

faite par *abus de la puissance séculière contre la liberté requise par les canons* [1]. Mais il y avait abus évident de la puissance séculière dans cette transmission de pouvoirs imaginée en fraude d'une loi, pour supplanter l'action de l'Eglise; et pouvait-il y avoir liberté canonique dans des élections imposées par un despotisme qui, dépouillé du génie et de la gloire, servirait de pendant à celui de Constance et de Valens?

C'est encore un principe admis de tous, qu'il n'existe pas de puissance civile ni ecclésiastique *ad destructionem*, mais *ad ædificationem*. Etait-ce donc à l'édification de l'Eglise que tendait une mesure qui violentait les élections capitulaires, altérait les sources de la juridiction, mettait, sans examen et sans procès, les élus au gouvernail, pouvait infester en peu de temps la foi et les mœurs des troupeaux, enfin, éludait l'autorité du Souverain Pontife, et prédisposait les peuples à la secouer comme superflue? Non, non, rien de plus destructeur que cette communication de pouvoirs; par conséquent, rien de plus invalide : et les saints canons ne l'eussent-ils pas annulée, les seuls principes l'auraient fait.

Enfin, c'est la théologie universelle, qu'en ce qui tient à la validité des sacrements, il n'est pas permis de suivre une opinion probable en négligeant la plus sûre. Or, je le demande à celui qui vient de lire ces pages, était-ce en vertu de l'opinion la plus sûre que le Cardinal donnait des pouvoirs d'absoudre, délivrait des dispenses de mariage et instituait des curés

---

1 Conc. Later. ann. 1215, décret 12. tit. 6. cap. 43.

avec une juridiction attaquée de toute part ? Donc, conniver avec lui, était se rendre complice d'un sacrilége perpétuel, et la résistance était commandée par un devoir de foi et un devoir de religion.

Certes, c'était déjà plus de preuves qu'il n'en fallait pour former les consciences à qui l'intérêt ou la peur ne fermaient pas les yeux. Et cependant une lumière encore plus sûre vint s'y ajouter. La suprême autorité de Rome intervint dans le débat. Du fond de sa prison de Savone, Pie VII navré de voir des prêtres et un cardinal seconder les envahissements d'un despotisme qui le tenait dans les fers, envoya trois brefs pour élucider la question, et donner aux bonnes intentions, avec la hardiesse de se dessiner, le courage de souffrir s'il y avait lieu. Voici quels à-propos en déterminèrent la publication.

Le cardinal Maury, qui avait divorcé avec l'Eglise de Montefiascone sans autorisation, et qui épousait une nouvelle Eglise en France sans autorisation, après cette violation flagrante de tous les canons, écrivit au Pape, qui était captif pour leur défense, non pas une amende honorable, mais une simple lettre d'avis qui lui communiquait sa nomination au siége de Paris. Le Pape répondit : de là le premier bref.

Le siége de Florence se trouvait vacant, et Napoléon y avait transféré l'Evêque de Nancy, avec ordre au Chapitre de déléguer ses pouvoirs au nouvel élu. Cependant, des scrupules s'élevèrent dans cette Eglise, et l'archidiacre eut mission de consulter Pie VII avant d'obéir. Le Pontife répondit que la résistance était un

devoir, et envoya un double de sa réponse à Paris, parce que la situation étant identique, la décision devait l'être. Ce fut l'occasion du deuxième bref. Une observation bonne à faire en passant, non pas contre les hommes, mais au profit de la vraie doctrine, c'est qu'après la réception de cette pièce, le Chapitre de Florence, qui n'était pas gallican, préféra obéir au Pape qu'à l'Empereur. En France, au contraire, on trouva qu'il valait mieux obéir à l'Empereur qu'au Pape.

Enfin, l'abbé d'Astros hésitant encore s'il devait laisser faire le cardinal Maury, ou soutenir contre lui une lutte peu favorable à l'édification publique, avait demandé aussi ses éclaircissements à Pie VII. Il lui fut répondu par un troisième bref, le plus sévère de tous contre la désobéissance du Cardinal. Mais ce bref ne put servir à confondre un parti qui ne voulait pas être convaincu, parce que, saisi par la police en 1810, il n'a été connu qu'en 1814.

C'étaient donc au moins deux témoignages qui manifestaient la volonté de Rome. Voilà l'oracle suprême qui va prononcer : quelle sera sa décision ? Les brefs textuellement reproduits aux pièces justificatives nous dispensent de le dire longuement. Le premier blâmait énergiquement le Cardinal, non pas seulement d'avoir déserté son église de Montefiascone, mais d'avoir accepté une administration qu'on n'avait pas le droit de lui déléguer, et lui enjoignait de s'en démettre aussitôt. Le second rendait plus explicite une déclaration visible dans le premier bref, mais que des esprits

fourvoyés n'y savaient pas voir, à savoir que la délégation du Chapitre, dans de telles circonstances, était non-seulement *blâmable, mais invalide et de nul effet.*

Après une si foudroyante sentence accompagnée de ces menaces et de ces tendresses ineffables comme il n'en tombe que de la chaire de saint Pierre, quelle ressource restait-il aux coupables ? pas d'autre que de tomber à genoux pour demander pardon à l'Eglise dont ils avaient déchiré le sein, et aux fidèles qu'ils avaient scandalisés. Eh bien ! il n'en fut pas ainsi.

Le Cardinal se retourna dans le dédale de ses arguties gallicanes et y trouva un dernier stratagème à son service. Les brefs, disait-il, ne lui étaient pas officiellement parvenus.

Oh ! il fut bien coupable ce prince de l'église réfractaire, le jour où, venant d'entendre la voix de Pierre dans les fers, il osa ruser avec l'obéissance; et descendant jusqu'à des chicanes d'avocat, fit d'une question de conscience une question de formalités ! Sans doute les brefs ne lui avaient pas été notifiés officiellement, parce que les temps ne le permettaient pas. Mais ils notifiaient très-authentiquement la volonté de Pie VII, c'était assez. Le moyen pour un Pontife sans secrétaire, sans chancellerie, sans grande pénitencerie, gardé à vue, captif, à qui même l'anneau du pêcheur avait été enlevé, de procéder avec la solennité ordinaire ? et refuser d'obtempérer à ses ordres, sous prétexte qu'ils ne portaient pas le sceau de sa grandeur, quand on connivait avec le persécuteur qui venait de la lui ravir, n'était-ce pas une moquerie sans cœur et sans bon sens ?

Qui pourra donc comprendre la logique du Cardinal ? Il voit la signature du Pape, il la reconnaît, il n'est pas convaincu. Il voudrait que le Pape eût dépêché un émissaire qu'il n'avait pas, avec des frais qu'il ne pouvait payer, dans une capitale où on l'aurait emprisonné, à Son Eminence qui l'eût peut-être conduit au Préfet de police, comme elle agit plus tard envers l'abbé d'Astros, le tout pour recevoir d'une manière plus gallicane, une défense qu'il n'aurait pas plus écoutée ? Et c'est avec de si pitoyables subterfuges que l'on tâchait d'en imposer à sa conscience et à l'opinion ? Oh ! je consens bien à expliquer les fautes commises par le vice des idées plutôt que par celui des intentions ; mais au moins que l'on me permette, en finissant, un cri d'indignation contre la jurisprudence cauteleuse qui servait de masque à une telle rébellion.

On voit déjà les graves obligations que cet état de choses créait à l'abbé d'Astros. Seul véritable chef du diocèse et premier dépositaire des pouvoirs, il avait la responsabilité de tous les abus que son silence ou sa mollesse pouvaient autoriser. Fidèles et prêtres tenaient les yeux fixés sur lui pour en attendre leur direction, et il devait compte à Dieu des faiblesses qu'il allait commettre et de celles qu'il allait inspirer. Les intérêts spirituels engagés dans la question, étaient de la plus haute importance. Il s'agissait de prévenir la violation des saintes règles, de maintenir à la tête du diocèse de Paris la suprématie du Pape contre celle de l'Empereur, d'exécuter les ordres formels de Pie VII ; enfin, d'épargner à une Eglise le malheur de l'intrusion, avec

tous les scandales qui accompagnent son règne et la nullité qui frappe ses actes. Saint Thomas de Cantorbéry n'a pas donné sa vie pour des droits aussi sacrés, et il est honoré comme martyr. Les pusillanimes cependant, pour qui le courage de l'abbé d'Astros semblait une censure, croyaient s'excuser en l'accusant, et lui reprochaient de l'exagération. L'abbé d'Astros leur répondait par une simplicité ferme, aussi incapable de braver que de faiblir, et qui excéda quelquefois dans la modération sans jamais excéder dans la sévérité.

Au reste, il faut en convenir, si claire que fût la question du point de vue du droit, l'opinion que l'on embrassait dépendait un peu de celle que l'on se faisait sur Napoléon. Les optimistes voyaient toujours en lui le grand homme qui restaura la religion; l'abbé d'Astros y voyait un ambitieux insatiable qui tendait à démolir d'une main ce qu'il avait édifié de l'autre, et les faits justifiaient bien ses défiances.

A cette époque, tous les symptômes annonçaient dans le gouvernement impérial des tendances fâcheuses. Napoléon semblait n'avoir montré, en 1807 et 1808, plus de bonne volonté à la religion, que pour mieux la séduire, et en avoir bon marché dans certaines circonstances prévues. Ceux qui l'approchaient comprenaient que, depuis quelque temps, le pouvoir spirituel avait pour lui un charme fascinateur. Quoiqu'il eût noblement répondu aux philosophes en 1801, et plus tard au Roi d'Angleterre ainsi qu'à l'Empereur de Russie, quand ils lui insinuaient de se déclarer Patriarche d'une église nationale, néanmoins ces mauvais

conseils avaient laissé des traces dans son esprit. Sans doute, par respect pour la France et pour lui-même, il n'eût pas voulu absorber l'autorité spirituelle, pourvu qu'elle se fût laissé gouverner. Il ne prétendait pas remplacer le Pape, mais le rendre vassal : et une monarchie européenne dans laquelle il aurait eu les âmes par le Souverain Pontife, de même que les corps par la force militaire ; tenant à la fois l'église et l'armée sous sa main, comme deux glaives différents à dégaîner, suivant les nécessités de la lutte : tel était le rêve où le poussait son aventureux génie.

L'abbé d'Astros le connaissait, et, avec tous les hommes prudents, il concluait que ce n'était pas le cas d'abroger les règles canoniques, puisque l'on était dans les temps de crise pour lesquels elles ont été portées. Il refusait donc les actes de foi que d'autres faisaient aveuglément dans le pouvoir, et disait qu'à prendre conseil, non-seulement des principes, mais des circonstances, c'était moins que jamais le moment de faire des concessions. Après les motifs tirés du Droit, voici les raisons d'un ordre plus pratique qu'il en donnait.

« Depuis quelque temps, j'étais persuadé que le plan » de Bonaparte était de s'emparer de l'autorité spiri- » tuelle, et ce n'était pas sans raison.

» Dès l'année où il fit composer son Catéchisme » impérial, les conférences qui eurent lieu pour cet » objet, nous firent soupçonner à M..... et à moi, qu'il » méditait de loin quelque projet extraordinaire. Croi- » rait-on que quelqu'un de grave d'ailleurs, mais qui » pouvait avoir deviné son désir, osa proposer de

» ne donner à l'Eglise, dans le nouveau Catéchisme,
» que les titres d'une, catholique et apostolique,
» alléguant pour raison qu'il n'est pas de foi que le
» Saint Siége ne puisse pas être transféré dans une
» autre ville que Rome ?

» Commencèrent ensuite les différends avec Pie VII.
» Bonaparte, ou peut-être Beauharnais pour remplir
» les vues de Bonaparte, ordonnait sans autre préa-
» lable, en Italie, qu'on enseignât le catéchisme ; de
» manière que la doctrine catholique, qui est ce qui
» appartient le plus essentiellement à l'autorité de l'E-
» glise, se trouvait dépendre de l'autorité civile.

» Par le Concordat de 1801, Pie VII avait con-
» senti à ce que les nominations des curés faites par
» les évêques, ne fussent mises à exécution qu'après
» qu'elles auraient été agréées par le Gouvernement ; et
» c'est ce qui avait été toujours suivi depuis 1802. Le
» Ministre des cultes portait sur ses feuilles de travail
» les nominations faites, et Bonaparte faisait écrire en
» marge : *approuvé*. Mais un beau jour, au lieu de s'en
» tenir à cette formule, et d'approuver la nomination
» faite, il renvoie au Ministre des cultes un décret,
» par lequel il nomme un curé. Le Ministre vit les suites
» de l'innovation et renvoya à Hugues Maret le décret,
» supposant que c'était une simple erreur de bureau.
» La prétendue erreur fut corrigée, mais on y revint
» après la mort de Portalis, et Bonaparte finit par
» nommer, même les grands vicaires. L'usurpation est
» ici assez manifeste.

» Bien des gens connaissent, je pense, un fait re-

» marquable que j'ai ouï raconter, avec des circons-
» tances qui ne me permettent pas d'en douter. Il sera
» probablement consigné quelqu'autre part, et la réu-
» nion des divers témoignages pourra le rendre incon-
» testable pour la postérité. Bonaparte montrant à
» Fontanes une bague, lui dit : Comment trouvez-vous
» cette bague ? elle a quelque chose de remarquable.
» Fontanes dit tout ce qu'il put à l'éloge de la bague,
» mais ne devina jamais ce qu'il y fallait remarquer.
» Cette bague représentait l'Empereur Auguste, avec
» une inscription qui lui donnait de plus la qualité de
» Souverain Pontife, *Summus Pontifex*. Voilà un pou-
» voir, dit Bonaparte à Fontanes, qu'Auguste avait
» et que je n'ai pas !!

» L'arrestation du Souverain Pontife, l'ordre aux
» évêques nommés d'administrer les diocèses sans
» avoir reçu les bulles d'institution, les constructions
» faites au palais archiépiscopal de Paris et aux envi-
» rons, pour en faire le palais du Pape, l'ordre positif
» donné au cardinal Maury, et que celui-ci éluda, de
» ne plus administrer en vertu du pouvoir qui lui avait
» été conféré par le Chapitre, mais en vertu de sa no-
» mination seulement, ne permirent plus de douter que
» le dessein de Bonaparte ne fût de s'emparer de l'au-
» torité spirituelle : non pas d'abord en principe, mais
» de fait. Il voulait avoir le Pape résidant à Paris.
» C'est un point incontestable, puisqu'il lui a signifié
» sur ce point sa volonté. Bien entendu, et il faudrait
» admirer la simplicité de ceux qui en douteraient,
» bien entendu qu'une fois résidant à Paris, il ne gou-

» vernerait l'Eglise universelle que d'après les volontés
» de Bonaparte, devenu de fait souverain pontife,
» comme il était déjà empereur.

» En attendant que Pie VII, cédant à ses volontés,
» vînt habiter l'archevêché de Paris, Bonaparte aurait
» possédé tout pouvoir sur le spirituel, au moins des
» Eglises de France, si les Evêques nommés eussent
» gouverné leurs diocèses en vertu de leur seule nomi-
» nation ; ce qui eût été un schisme manifeste, mais
» auquel on serait arrivé de la manière la moins sen-
» sible qu'on pût imaginer.

» Je ne crois nullement avoir besoin de prouver au-
» jourd'hui que telle était l'intention de Bonaparte ; car
» il suffirait de rapporter ici ce que le cardinal Maury
» nous raconta lui-même en plein Conseil.

» M. le Cardinal, lui dit Bonaparte, en présence
» de Fouché, et, je crois, de Savary, il faudra laisser
» de côté votre titre d'administrateur capitulaire. Je
» vous ai nommé Archevêque de Paris, il faut en
» prendre le titre. Sire, répondit le Cardinal, sous
» le titre d'administrateur capitulaire j'ai tout pouvoir ;
» si je prends celui d'archevêque, je n'en aurai plus
» aucun. Bonaparte n'a pas insisté, nous dit le Car-
» dinal nous racontant le fait, mais il n'en restera
» pas là.

» J'étais donc fortement persuadé, je le suis encore
» pleinement, que le devoir de quiconque avait alors
» part à l'administration des églises, était de ne coopé-
» rer en rien aux usurpations que les Evêques nommés
» pouvaient faire, et notamment à tous les actes par

» lesquels ils agiraient, comme le peuvent faire les seuls
» Evêques canoniquement institués [1]. »

Etait-ce assez de raisons pour entrer en lice ? N'était-il point passé le temps du silence, des atermoiements et de la politique des endormeurs ? Le pouvoir spirituel allait être un simple appendice du temporel ; l'Eglise était traitée comme ces royaumes conquis, à qui le monarque soldat laissait leur nom, mais à qui il imposait son code avec son joug : ce qu'il y avait à craindre, dans ces conjonctures suprêmes, n'était-ce pas de manquer de courage plutôt que d'en avoir trop ? L'abbé d'Astros le crut. Son opinion était assez désintéressée pour avoir en sa faveur la présomption, supposé qu'elle n'eût pas eu l'évidence. Quoique désavoué par beaucoup de frères abusés, il marcha donc résolument contre un potentat qui faisait reculer l'Europe : et la force et la raison unies dans les motifs de sa résistance, brillèrent encore dans le mode qu'il lui donna.

---

1 Mém. manusc.

CHAPITRE XI.

SES LUTTES.

Espérances que sacrifie l'abbé d'Astros. — Comment il accueille le cardinal Fesch. — Il l'invite à pontifier le jour de l'anniversaire du sacre. — Son discours d'invitation irrite Napoléon et fait décréter son exil. — Le cardinal Fesch demande la démission de tous les Vicaires capitulaires. — L'abbé d'Astros la refuse. — Le cardinal Fesch se démet lui-même. — Le cardinal Maury est nommé et reçu avec moins de confiance. — L'abbé d'Astros combat ses empiétements. — Parallèle des deux champions. — Le bref au cardinal Maury fait soupçonner des relations entre l'abbé d'Astros et Savone. — Le bref à l'archidiacre de Florence confirme ces soupçons. — Le bref au jeune Grand vicaire achève de le compromettre. — Colère de Napoléon. — Entrevue du 1er janvier 1811. — Récit de l'abbé d'Astros. — Réflexions sur ce récit.

Clorificavit illum in conspectu regum.
Eccli. XLV. 3.

Il est temps de quitter la discussion et de rentrer dans l'histoire. Au moment où nous avons laissé l'abbé d'Astros, Napoléon était déjà irrité contre lui. En qualité de Vicaire capitulaire, il avait cru devoir faire tomber du siége de Paris, une protestation à la façon des Evêques primitifs contre les abus de la force. Le maître ne le lui avait point pardonné. Cet acte était d'autant plus méritoire, qu'en osant se le permettre, non-seulement l'abbé d'Astros courait des dangers, mais il sacrifiait des espérances. N'ayant pas eu encore de responsabilité directe à porter, malgré l'indépendance de son caractère, il était alors en faveur. Il n'est pas

inutile de savoir ce qu'il pouvait en attendre, pour mieux juger la grandeur de son âme et assister plus respectueusement aux combats qui vont s'ouvrir : un coup d'œil rétrospectif nous l'apprendra.

Le 15 août 1807, on célébrait avec la solennité ordinaire la fête de l'Empereur. Ce jour-là, il était d'usage de prononcer un discours de circonstance dans la cathédrale de Paris. Personne n'ayant voulu accepter cette mission périlleuse, le premier Grand vicaire fut obligé de s'en charger. Il prit pour sujet : *le rétablissement de la religion.* Ce thème lui permettait de donner au restaurateur du culte quelques éloges mérités. sans abaisser son ministère. L'Empereur, d'ailleurs, par de prochains décrets en faveur des séminaires et des congrégations religieuses, allait étendre les bienfaits et atténuer les défauts du Concordat. Cette perspective donnait à la religion un instant de bonheur, qui se réfléchit dans la parole de l'abbé d'Astros, et qui le fit s'y relâcher un peu de sa rigidité ordinaire. Par un hasard inspiré, Napoléon qui ne devait pas entendre le discours, demanda à le voir, « parce que *jusqu'alors,* » disait-il, *on n'avait rien prêché qui vaille* [1]. Le discours lui fut présenté par M. Portalis; l'Empereur déclara qu'il en était content. L'abbé d'Astros ajoutait dans une lettre : « Ce qui *m'a fait plaisir, c'est que* » *ma mémoire a été très-fidèle, précisément parce que* » *je n'avais pas fatigué mon esprit pour apprendre; et* » *je me suis trouvé en chaire aussi à mon aise que*

---

1 Lett. à sa fam. 11 juillet 1807.

» *quand je parlais à Tourves* [1]. » Le succès fut bien au-dessus de ce que le modeste orateur en dit. Il avait trouvé dans les souvenirs de la résurrection catholique en France, des émotions et une vie qu'il ne mettait pas habituellement dans sa parole, et les journaux de l'époque en parlèrent avec une admiration qui n'avait rien d'adulateur ni d'officiel. Cet événement joint à ses autres titres, fut regardé comme le pronostic d'une prochaine élévation pour le jeune Grand vicaire. Au poste qu'il occupait, il venait de remplacer un Evêque [2]; il en avait fait nommer beaucoup d'autres ; il se trouvait dans la sphère où on les choisissait ; il avait été désigné à ces fonctions par l'opinion publique depuis le Concordat ; il lui était assez naturel de prendre sa candidature épiscopale au sérieux. Ce sont de ces moments décisifs, où la faiblesse humaine trouve facilement des raisons à l'appui de cette prudente réserve qui ne compromet pas les calculs ambitieux. Lui, semble n'avoir pas vu ce qu'il pouvait hasarder dans un acte d'opposition. Même avant sa nomination, il commenca donc une résistance que l'on trouve souvent plus sage de renvoyer après ; et, dès que Napoléon adopta une direction franchement tyrannique, il se mit en face de son despotisme, dans cette attitude de soldat où nous l'avons laissé.

Si les affaires d'Espagne avaient excité le blâme de l'abbé d'Astros, celles de Rome durent l'alarmer bien

---

1 Lett. à sa fam.

2 Mgr de Mons, nommé à Digne et plus tard à Mende.

davantage. Les premières n'outrageaient que la justice, les secondes pouvaient amener des outrages à la foi. Aussi avait-il entrevu du premier coup-d'œil, toutes les calamités qui menaçaient l'Eglise. Quand le débat sur les administrations capitulaires survint, le premier des Vicaires nommés par le Chapitre après la mort du cardinal de Belloy, se trouva naturellement exposé au plus fort de la mêlée. S'il avait trop de modestie pour chercher une lutte, il avait trop de courage pour la fuir quand le devoir la lui imposait. Or, l'heure des saints combats étant venue, voici, avec la simplicité qui caractérisa sa vie comme ses paroles, le récit des circonstances qui lui valurent l'honneur de porter des chaînes pour le nom de Jésus-Christ [1].

Plusieurs mois après la mort du cardinal de Belloy, le cardinal Fesch fut nommé par Napoléon au siége vacant de Paris. Il accepta ces fonctions nouvelles sans se démettre de l'archevêché de Lyon, dont il était titulaire, soit parce qu'il ne voulait pas sacrifier le certain pour l'incertain, soit parce qu'il ne reconnaissait pas à son Neveu le droit de rompre les liens qui l'attachaient à sa première Eglise. Sauf quelques actes de faiblesse dont l'histoire s'est plus souvenue que de sa réparation, ce Prélat avait un sincère désir du bien, et inspirait une entière confiance au chapitre de Paris, même à

---

1 Souvent nous serons obligé de couper la courte narration que l'abbé d'Astros a laissée sur ces événements, pour y intercaler des circonstances importantes que sa conversation et ses lettres de l'époque nous ont révélées.

l'abbé d'Astros. Aussi, dit celui-ci, « le Chapitre en » corps, les Grands vicaires à la tête, allèrent le félici- » ter, et en même temps l'inviter à diriger l'administra- » tion diocésaine. Il ne s'était encore élevé aucun doute » sur la canonicité d'une pareille mesure. Le concours » du Cardinal, dans notre administration, ne présentait » qu'un accroissement de lumières, et un appui tout- » puissant pour ce qui requérait l'action du ministre. [1] »

Dès ce premier pas, on voit que l'abbé d'Astros n'avait point le parti pris de lutter quand même. Il entend dire qu'en attendant la réception de leurs bulles, les Nommés administreront avec des lettres de Vicaire capitulaire; comme la question n'était pas de celles qui se présentent souvent dans la pratique, il croit le procédé canonique et s'y prête sans défiance. Ce fut de sa part une erreur plutôt qu'une faute. Une erreur cependant que la sévère orthodoxie de Rome a cru devoir lui rappeler, parmi les félicitations qu'elle lui adressa en 1815 [2]. Heureusement, bientôt des embarras imprévus fournirent à l'abbé d'Astros l'occasion d'étudier la question, et comme lui pouvait se tromper, mais non faillir, quand il connut la vérité, il ne la déserta plus.

Dans peu de temps les nouvelles convictions de l'abbé d'Astros sur l'illégitimité des administrateurs capitulaires, lui fournirent l'occasion de se donner de nombreux griefs vis-à-vis du pouvoir. Le premier serait devenu tragique pour lui, sans une visible protection de

---

1 Mém. manusc.

2 Voyez à la fin du vol. la rep. du P. Fontana.

Dieu. « Cette même année 1809, dit le saint Prélat » dans son mémoire, à l'approche de l'anniversaire du » sacre de Bonaparte, celui-ci voulut que le cardinal » Fesch officiât pontificalement à la cérémonie qui devait » avoir lieu dans la métropole. Le Cardinal ne pouvait » officier que comme Archevêque nommé ou comme » Grand aumônier. Il n'en avait le droit sous aucun de ces » deux rapports. Pour lever toute difficulté, le Chapitre » décida de l'inviter à officier. J'allai donc, le 2 décem- » bre, à la tête de la députation du Chapitre, faire au » Cardinal cette invitation; et, afin que la chose fût » publique, je fis insérer, dans le journal de l'Empire, » le discours que j'avais adressé à Son Eminence.

» Bonaparte en eut une grande colère, et décréta » mon exil. Le ministre des cultes, M. Bigot de Préa- » meneu, s'empressa de me donner connaissance du » décret, qui ne devait être signé que le lendemain, et » me pressa de lui écrire une lettre explicative. Le len- » demain, au moment de la signature, Hugues Maret » lut à Bonaparte une lettre où je parlai seulement du » danger que les grands aumôniers ne prétendissent » désormais au droit d'officier dans la métropole, en » présence de la Cour, si le Cardinal avait officié sans » y être invité par le Chapitre. L'explication satisfit » apparemment; Bonaparte déchira son décret [1]. »

A cette époque, il était déjà visible que Napoléon voulait gouverner d'une manière plus ou moins directe la métropole de Paris; et, trouvant dans la fermeté bien

---

1 Mém. manusc.

connue de l'abbé d'Astros un obstacle, cherchait à s'en débarrasser. Après l'impression du discours au cardinal Fesch, il résolut d'abord de le révoquer[1]; ne l'osant pas, il prit le parti de l'exiler. L'abbé d'Astros comprenait l'obligation de ne pas déserter un poste où il y avait tant de mal à empêcher : et, soit afin d'ôter tout prétexte à la tyrannie, soit afin de prévenir « *une mesure de ri-* » *gueur, qui eût été toujours fâcheuse pour le clergé,* » *il fit la démarche d'écrire. Du reste*, ajoute-t-il, *ma* » *lettre était digne et franche* [2]. » Quand on l'a connu, on le croit sans difficulté.

Ces menaces ne corrigèrent pas le jeune Grand vicaire. Continuellement en garde contre les manœuvres tramées par le despotisme, il n'était pas plus aisé de le surprendre que de le fléchir; et une nouvelle circonstance vint prouver qu'il apportait à cette lutte autant de prévoyance que de courage.

« Le cardinal Fesch, continue notre vénérable héros, » s'abstenait de prendre part à l'administration de sa » nouvelle Eglise. Mais, vers le milieu de 1810, le » Ministre des cultes, par ordre du Gouvernement, » écrivit aux chapitres des églises veuves, afin de les » inviter à élire pour Vicaires capitulaires leurs évêques » nommés. En même temps, Bonaparte ordonna au » cardinal Fesch d'user des pouvoirs qui lui avaient » été conférés par le Chapitre. Le 20 août de la même » année, un des Vicaires capitulaires annonça à tous

---

1 Lett. à sa fam.
2 Lett. à sa fam.

» les autres réunis, que l'Archevêque nommé désirait
» notre démission, parce qu'il ne trouvait pas conve-
» nable qu'un cardinal administrât, à titre d'égal, avec
» de simples prêtres. Je m'efforçai de démontrer les
» dangers et les inconvénients de cette démission. Ce-
» pendant le Cardinal ne se désista pas de son désir.
» Le 23 et le 27 du même mois, la même demande
» ayant été renouvelée, je déclarai que cette démission
» me paraissait nuisible à l'Eglise, et que je ne pou-
» vais la donner, à moins que le Chapitre, jugeant au-
» trement, ne la sollicitât pour le bien de la religion.
» Alors le Cardinal se démit de tous ses droits d'Ar-
» chevêque nommé [1]. »

A cette nouvelle, Napoléon entra dans une fureur qui fit trembler toute la Cour de Fontainebleau, où il se trouvait alors [2]. Une partie de cette colère était excitée par le Cardinal, qui se donnait deux torts à ses yeux en donnant sa démission : celui de composer avec l'Eglise, et celui de refuser son concours à une entreprise, pour laquelle on avait compté sur lui : l'autre partie de cette colère était excitée par l'abbé d'Astros, qui avait déjà plusieurs fois traversé la politique impériale, et qui, en obligeant l'oncle à la retraite, semblait avoir vaincu le neveu caché derrière lui. Quel que fût le motif, il est certain qu'en apprenant la démission du Cardinal, Napoléon eut un de ces éclats terribles, comme il en avait quand ses généraux abandonnaient une place bloquée.

---

1 2e Mém. manusc.
2 Lett. à sa fam.

A l'instant il fit venir le Cardinal Maury, qui se trouvait dans le palais. C'était au moment de la messe. Avant même de lui annoncer sa nomination, il demande son serment comme Archevêque de Paris. Celui-ci ne s'y attendait pas, et fut si ému de cette scène qu'il pensa s'évanouir. Il prêta serment en habit et en manteau courts. Napoléon, qui faisait et défaisait les rois sans beaucoup de cérémonial, ne comprenait pas qu'il eût été plus décent de ne pas improviser ainsi un Archevêque, surtout dans des conjonctures où il aurait fallu la plus grande autorité morale au Prélat institué par lui, pour faire oublier qu'il ne l'était point par le Pape.

Aussitôt le Ministre des cultes notifia au Chapitre que le désir formel de l'Empereur était que l'on donnât au Cardinal des pouvoirs pour administrer le diocèse. Maury, une fois revenu du premier éblouissement que sa nomination lui causa, était fort disposé à prendre son archevêché de Paris au sérieux. Le titre d'Administrateur capitulaire ne l'effrayait nullement. On lui supposait de moins qu'au cardinal Fesch la gravité dans l'esprit, une certaine délicatesse dans la conscience, et l'avantage d'avoir quelque chose à perdre. L'abbé d'Astros le vit arriver avec une légitime défiance. Depuis l'avénement du cardinal Fesch, ses opinions s'étaient bien établies sur les devoirs des Chapitres envers les administrateurs imposés par le Gouvernement. Aussi, était-il prêt à combattre l'usurpation avec une force proportionnée à l'audace de l'usurpateur; peu inquiet de se rendre suspect, pourvu que la sainte cause y gagnât tout ce qu'il y perdrait.

Naturellement le Chapitre se réunit pour déférer à l'invitation de M. Bigot de Préameneu. « Dans l'assem-
» blée capitulaire tenue à ce sujet, rapporte l'abbé
» d'Astros, nous fûmes plusieurs à voter contre la me-
» sure. La majorité s'étant prononcée pour, on députa
» au cardinal Maury quatre membres, le Secrétaire et
» le Président, pour lui porter le vœu du Chapitre.
» L'abbé Despinasse refusa de faire partie de la dépu-
» tation. Je crus, en qualité de Président, ne pouvoir
» faire le même refus. J'adressai au Cardinal le dis-
» cours suivant : Monseigneur, nous venons, au nom
» du Chapitre métropolitain de Paris, vous féliciter de
» votre nomination à ce siége, et prier votre Eminence
» de prendre en main l'administration du diocèse. Il
» n'est personne qui ne se rappelle en ce moment,
» Monseigneur, avec quelle éloquence et avec quel
» courage vous avez défendu, dans le temps, la cause
» de la religion et du clergé.

» Le Cardinal pâlit et parla de son attachement au
» Saint-Siége. Je n'irai m'asseoir, nous dit-il, sur la
» chaire épiscopale de Paris, qu'autant que le Pape
» me prendra par la main pour m'y faire monter. »

Ce discours, peu explicite, mais plus fort, de ce qu'il sous-entendait que de ce qu'il disait, prouve bien que l'abbé d'Astros émettait le vœu des autres, non le sien. Il renferme un avertissement, en même temps qu'une invitation. Il est d'un laconisme affecté, et l'on y voit le langage à peine suffisant d'un chef de majorité, qui exprime la pensée de la majorité, sans y ajouter même un ornement de politesse, pour ne pas

violenter ses sentiments personnels. Aussi, après l'avoir entendu, le nouvel Archevêque comprit que ce prêtre était son juge plutôt que son complice. L'opinion publique et Napoléon ne s'y trompèrent pas plus que lui. Cependant, malgré les respectables motifs de sa conduite, il paraît que l'abbé d'Astros eût encore mieux fait de ne point se joindre à la députation du Chapitre. Dans le bref laudatif qui lui fut envoyé en 1815, Rome le blâme de cette condescendance. Tant il est vrai que l'esprit de paix est un mauvais conseiller dans la guerre aux doctrines dangereuses, qu'un peu d'intolérance est nécessaire dans les gardiens de la vérité, et que ceux qui reprochaient à l'abbé d'Astros d'avoir manqué de modération, ne savaient pas plus ce qu'il avait fait que ce qu'il devait faire. Nul doute que, de sa part, cet acte ne fut pas une faiblesse, mais un simple défaut de stratégie, bien explicable dans de telles difficultés; on peut même le dire, les concessions, qui sont souvent de la pusillanimité chez les autres, étaient de la vertu en lui. Simple dans son courage, il ne considérait point la lutte comme un effet à produire, mais comme un devoir à remplir. Aussi, dès que la conscience ne lui paraissait point intéressée, il transigeait modestement; heureux de n'avoir pas une leçon à faire aux autres, et de réprimer le chevaleresque élan d'une nature portée à exagérer la défense de la vérité.

Cependant, l'abbé Maury que sa vie nomade dans les salons de la ville commençait à fatiguer, s'installa dans son archevêché, avec le bonheur d'un homme qui trouve un gîte désiré depuis longtemps. Comme il

avait les revenus, les honneurs officiels et le titre d'Archevêque, il ne pouvait se résoudre à n'en être que l'ombre, dès qu'il passait du temporel au spirituel. Bien des fois il s'arrogea des priviléges illicites, et monta au rang de Prélat institué, sans attendre que le Pape *le prît par la main.* L'Abbé d'Astros le surveillait en conscience, opposant une protestation à chacun de ses empiétements, et se plaçant toujours en face de l'usurpation, comme une intelligente barrière qu'il n'était pas plus aisé de tourner que de franchir. Dans une société le Cardinal disait, en le présentant avec ses collègues : « Voilà mes Grands vicaires. » L'abbé d'Astros répondait : « Son Eminence se trompe; ce sont les » Grands vicaires du Chapitre et non les siens. » Pendant une ordination, le Cardinal exigeait du timide ecclésiastique à qui il imposait les mains, qu'il lui promît obéissance comme à son évêque titulaire. L'abbé d'Astros, prenant la parole à haute voix : « Monseigneur, » disait-il, permettez-moi de faire observer, pour l'ins- » truction de ce prêtre, que vous n'avez pas le droit » de lui demander cette promesse. » Dans les jours de cérémonie, le Cardinal faisait porter devant lui la croix archiépiscopale, qui est le signe d'une juridiction qu'il n'avait pas; l'abbé d'Astros ordonnait au porte-croix de rentrer dans la sacristie. Quand le Cardinal s'obstinait à prendre au chœur un rang ou des fonctions qui ne lui convenaient pas, l'abbé d'Astros s'abstenait d'y mettre le pied, pour que sa présence ne pût être regardée comme une connivence. En un mot, il était attaché au cardinal Maury comme ces bons

génies que les poëtes ont quelquefois imaginés sur les pas des grands coupables, pour les torturer par le souvenir et par les reproches de la vertu. D'un autre côté, ces querelles de cathédrale qui tombent souvent dans la puérilité quand elles ne sont que des questions d'amour-propre, avaient cette fois une importance que la Papauté regardait avec attention. Il s'agissait de bien apprendre aux fidèles la différence qu'il y avait entre un Evêque institué par l'Eglise, et un Evêque simple fonctionnaire de l'Empereur ; de déjouer l'esprit de schisme qui se glissait peu à peu, et de jeter des digues au-devant d'un pouvoir envahisseur, qui parlait de remplacer la confirmation canonique par des décrets du Corps législatif, si Rome n'entendait pas raison.

Dans la lutte engagée entre eux, le Cardinal n'était pas de force à se mesurer avec son jeune antagoniste. Le Prélat parlait bien, mais il était souvent intempestif et intempérant dans ses paroles. L'abbé d'Astros ne disait que ce qu'il fallait dire, et le disait à propos. Le Prélat avait plus d'imagination que d'esprit de conduite, et se fourvoyait souvent. L'abbé d'Astros avait un sens exquis de la mesure et des convenances, et mettait de son côté l'avantage des formes avec celui du fond. Le premier, qui procédait par amour-propre et par boutades, se donnait des torts ; le second, qui ne procédait que par conscience et les saintes règles à la main, ne s'en donnait jamais. Enfin, le premier avait, dans ses antécédents et ses habitudes, un défaut de suite qui empêchait de le prendre au sérieux ; le second, au contraire, portait dans toute sa vie un caractère de sincé-

rité et de gravité qui commandait le respect pour ses idées, même quand on ne les partageait pas. Inutile de dire que, durant tout ce conflit, l'opinion publique était du côté du Grand vicaire contre le Cardinal. Cependant, ne pouvant supporter un vis-à-vis dans lequel il avait perpétuellement le dessous, celui-ci allait, comme un enfant, porter ses plaintes à l'Empereur. En les recevant, Napoléon qui était maître en Europe, s'impatientait de ne pas l'être dans le chœur de Notre-Dame. Au retour de Wagram, où il avait tiré cent mille coups de canon, il ne pouvait souffrir d'être tenu en échec par un modeste abbé de Paris: et, soit parce que ce contraste blessait son orgueil, soit parce qu'il voyait dans le jeune prêtre cette puissante impassibilité de l'Eglise, où allait s'ébrécher son glaive de conquérant, et où se brisent les ambitions des persécuteurs, il entrait, contre l'abbé d'Astros, dans de solennelles colères, comme contre une puissance européenne qui aurait ouvert ses ports aux Anglais.

Dans son mécontentement, il cherchait un moyen d'éconduire l'incommode Grand vicaire avec quelque apparence de légalité; il ne le trouvait pas. Peut-être regretta-t-il quelquefois de ne l'avoir pas exilé quand il en avait eu le dessein; mais une occasion aussi favorable ne se présentait plus. L'abbé d'Astros, qui consultait moins la prudence que le devoir dans ses actes d'opposition, ne tarda pas de donner prise à un gouvernement qui cherchait des prétextes pour le frapper.

Le Pape avait été mis au secret dans sa prison de Savone, et il n'était permis à aucun de ses sujets spirituels de

correspondre avec lui. Napoléon l'avait ainsi voulu, afin d'user la vigueur morale du Pontife par la solitude, et d'effrayer sa conscience par la détresse où cette mesure plongerait la catholicité. Toute relation avec Pie VII fut donc interdite, et toute contravention punie comme un délit. L'abbé d'Astros, qui était à la tête d'une Eglise veuve dans des temps difficiles, et qui aimait à prendre conseil du Souverain Pontife, ne faisait faute de passer sur les défenses impies du despotisme toutes les fois qu'il en avait la possibilité. Malgré la bonne garde qui se faisait autour de la citadelle de Savone, il trouva le moyen d'y faire arriver ses inquiétudes de conscience. Pour lui donner cette facilité ainsi qu'aux Cardinaux établis à Paris, une poste secrète avait été organisée. Le service en était rempli par de pieux jeunes gens appartenant souvent à des familles distinguées. En général, ils voyageaient loin des grandes routes, à travers les montagnes, pauvrement et à pied, enfin, ne reculant devant aucun sacrifice pour déjouer les épiations de la police. C'est par un de ces intermédiaires courageux, qu'avait été porté de Savone le bref au cardinal Maury. Il fut d'abord remis au Prélat de Gregorio et au Père Fontana, avec ordre de le faire tenir à l'Archevêque nommé. Ceux-ci en envoyèrent une copie à l'abbé d'Astros, qui ne la communiqua qu'à son cousin Portalis, directeur général de la librairie, à l'abbé Guairard, chef de division à la même direction, et enfin à l'abbé de la Calprade, chanoine honoraire de Paris. Nous verrons plus tard les suites de cette confidence.

Probablement, le jeune Vicaire capitulaire, conseillé

par le Prélat de Gregorio et le Père Fontana, divulgua sourdement la décision du Souverain Pontife, pour que la religion des fidèles ne fût pas abusée. Bientôt de vagues rumeurs se répandirent sur l'arrivée d'un bref qui condamnait le cardinal Maury. Comme, sous les droits du Cardinal se cachait la politique de Napoléon, celui-ci en fut aussi courroucé que d'une injure personnelle, et voulut en tirer la même vengeance. Mais vainement il fit chercher dans Paris les correspondants de Savone, ils ne furent point découverts. Toutefois, le mystère qui couvrit les autres, ne garantit pas l'abbé d'Astros. Fidèle au Pape et renommé pour tel, il apparaissait seul à Napoléon dans la nuit qui enveloppait cette conjuration innocente, et l'irritation de l'Empereur était d'autant plus vive, qu'il ne pouvait avoir raison du délit, parce qu'il en avait la conviction, sans en avoir les preuves.

Peu de temps après, le Pape envoya à l'Archidiacre de Florence le second bref dont nous avons parlé. Il y défendait au Chapitre de déléguer l'administration à Mgr d'Osmond, Evêque transféré de Nancy; et, dans le cas de désobéissance, déclarait cette délégation *invalide*. Comme ce bref résolvait encore plus clairement que le premier la question de l'*illégitimité* et de la *nullité* des pouvoirs conférés aux Nommés, il fut envoyé au cardinal Maury et au Chapitre de Paris, pour qu'ils eussent à s'y conformer, ainsi qu'il conste par des témoignages certains [1]. Le bruit ne tarda pas à s'en répandre.

---

1 Ces témoignages sont : 1° l'allusion qui est faite à cette communi-

La circulation de ces pièces, prétendues séditieuses, désespérait les espions de l'Empereur. Les brefs étaient devenus le cauchemar de la police; et Savary, qui en était le Ministre, attendait impatiemment une occasion pour venger son habileté tournée en dérision. Grâce à cette tendance de l'esprit qui s'exagère tout ce qui est mystérieux, et qui voit aisément des fantômes dans les ténèbres, on débitait sur ce bref des fables absurdes. On fit croire à Napoléon qu'il y était blâmé d'avoir fait déclarer la nullité de son premier mariage par une autorité incompétente, et que, par conséquent, la validité du second y était attaquée, la légitimité de ses héritiers contestée et l'avenir de sa dynastie mis en question. C'était toucher le Grand homme au plus vif de son cœur. Cependant, le propagateur de ce bref n'étant pas connu, sa colère bouillonnait sans pouvoir faire explosion. Mais quand il cherchait en esprit un coupable sur lequel décharger le violent orage qu'il portait dans son âme, on avait beau lui en signaler d'autres, naturellement ses soupçons et ses coups allaient tomber sur la tête de l'abbé d'Astros.

Bientôt les preuves qui lui manquaient contre le Vicaire capitulaire, arrivèrent entre ses mains. Le 18

---

cation, dans le bref de Pie VII à l'abbé d'Astros; 2° la connaissance que l'on eut à Paris de ce bref avant le premier jour de l'an, comme nous le certifie M. le comte P... témoin oculaire. Si la nouvelle, au lieu d'arriver directement de Savone était passée par Florence, avec les entraves qui retardaient la correspondance ecclésiastique, il était matériellement impossible qu'elle fût parvenue à Paris dans si peu de temps.

décembre 1810, le Pape écrivit un troisième bref plus explicite que tous les autres, contre l'administration du cardinal Maury. Pie VII y déclarait que, *pour enlever tout sujet de doute, et pour plus grande précaution, il ôtait à l'Archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction, déclarant nul et sans effet, tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance.* Ce bref n'arriva pas aussi heureusement que les deux précédents. Il fut saisi, ou à Savone, ou sur le chemin de Paris. Comme il était non-seulement adressé à l'abbé d'Astros, mais une réponse à des questions qu'il avait posées, il offrit la pièce de conviction la plus irréfutable, à l'appui des relations soupçonnées entre lui et le Pape. Cette découverte avait élevé la fureur de Napoléon contre le jeune Grand vicaire, à un état de paroxysme qui présageait bientôt de formidables éclats. D'après la date, il est facile de voir que, probablement, ce bref venait d'être dénoncé à l'Empereur, quand arriva le 1er janvier 1811. Les présentations officielles de ce jour amenant l'abbé d'Astros aux Tuileries, devaient donc fournir au courroux du monarque l'occasion toute naturelle de se déchaîner. Ce fut, en effet, le moment d'une foudroyante explication, et le tragique dénouement de cette lutte.

Enfin, vingt ans de combats vont être couronnés par les honneurs d'un grand triomphe. Voici l'humble serviteur de Dieu en face de César. Jadis il ne tremblait pas devant les échafauds sanglants; quelle sera sa contenance devant le maître du monde qui va tonner? Certes l'épreuve était effrayante! A cette époque, d'un acte de

sa volonté, Napoléon effaçait ou créait des empires; ses menaces passaient ainsi qu'une terreur à travers les nations éperdues, et le froncement de son sourcil, comme celui de l'antique Jupiter, faisait trembler l'Europe sur ses vieilles bases. Que fera devant lui ce prêtre inoffensif, avec une parole embarrassée, de frêles apparences, et un héroïsme si peu audacieux? Ce prêtre portait en lui la vérité. Quand tout se soumet aux conquérants, seule elle a mission pour les soumettre. Aussi, fortifié par elle, l'abbé d'Astros lui devra bientôt une gloire qu'aucun potentat de cette terre n'a eue, celle d'être vainqueur de Napoléon.

Ici quelques-uns lui ont supposé une audace qui n'était pas dans les allures de sa modestie, d'autres une timidité qui n'était pas dans les allures de son courage. L'abbé d'Astros, dont le noble caractère n'acceptait ni les éloges ni les calomnies qu'il ne méritait pas, a laissé par écrit un récit de cette scène qu'il refusait de conter. C'est un instant solennel de sa vie, dans lequel il nous semble voir l'Église de France écouter et l'Histoire Ecclésiastique prendre des notes. Personne ne nous pardonnerait d'avoir remplacé par le nôtre le récit du saint confesseur. C'est donc à lui qu'il appartient de parler, et à nous seulemeut d'écouter avec un filial orgueil.

« Il est toujours pénible, dit le courageux athlète, » de parler de soi. Mais, puisque d'autres ont raconté, » peut-être dans un trop grand détail, ce qui m'est » arrivé sous Bonaparte, et qu'ils ne l'ont pas toujours » fait d'une manière exacte, j'ai cru devoir en donner

» une notice fidèle. Quelques amis comprendront faci-
» lement les motifs qui m'y déterminent. J'espère qu'ils
» en seront satisfaits. Je dois dire cependant, ce que
» bien des gens auront de la peine à croire, que leur
» amitié généreuse n'a été nullement altérée par cer-
» tains faits qui devaient les affliger, n'en connaissant
» pas toutes les circonstances, et qu'aucun d'eux, quand
» nous nous sommes revus, ne m'a dit un seul mot de
» la peine qu'il avait dû en éprouver [1]. J'ai gardé de
» mon côté le même silence, jugeant superflu de m'ex-
» pliquer, et me trouvant arrêté par un sentiment diffi-
» cile à exprimer.

» Mon arrestation eut lieu le 1er janvier 1811. Le
» Chapitre, comme tous les corps de l'Etat, devait
» aller faire sa visite à celui qui s'était emparé du gou-
» vernement. Le cardinal Maury, nommé à l'archevêché
» de Paris, offrit de nous conduire, nous, les Grands
» vicaires, dans son carrosse. Il avait dit, la veille, que
» la volonté de Bonaparte était que le Chapitre se pré-
» sentât en habit de chœur. C'était du nouveau.

» Nous arrivons donc aux Tuileries, et nous attendons
» dans une salle que Bonaparte, après avoir passé de-
» vant les généraux, les corps d'officiers, le Sénat,
» etc., etc., vienne jusqu'à nous.

» Mgr le Cardinal lui présente le Chapitre. Bona-

---

1 Ce sont des allusions aux personnes qu'il avait compromises dans son interrogatoire, en les nommant, sans croire leur causer de préjudice, parce qu'une déloyale supercherie lui avait assuré qu'on savait tout.

» parte n'adressa pas la parole au Chapitre, comme le » prétendent certains historiens ; mais, interpellant » brusquement le Cardinal : Où sont vos Grands vicaires ? » — Voilà mon frère. Voilà M. Jalabert. — J'avoue que » je m'étais tenu un peu à l'écart. Je ne voulus pas ce- » pendant me faire chercher et je me présentai. Voilà » M. d'Astros, dit alors le Cardinal : et Bonaparte » d'un ton solennel et d'un air irrité me dit ces paroles : » Vous êtes l'homme de mon empire qui m'êtes le plus » suspect. Il faut être français avant tout. Il faut sou- » tenir les libertés de l'Eglise gallicane. Il y a autant » de distance de la religion de Bossuet à celle de Gré- » goire VII que du ciel à l'enfer. Du reste (mettant la » main à la garde de son épée), j'ai l'épée au côté ; » prenez garde à vous.

» Rien ne me parut plus pitoyable que ces dernières » paroles, et cette menace d'un empereur qui domi- » nait alors sur toute l'Europe contre un pauvre prêtre » en rochet et camail, armé seulement de son bonnet » carré. Je ne répondis rien, quoi qu'en disent certains » historiens, et me contentai seulement de le regarder » sans affectation. Qu'est-il devenu !! »

Après cette scène, Napoléon passa dans son cabinet et fit appeler Savary qui était présent. Il lui dit ses griefs contre l'abbé d'Astros, et lui ordonna de l'arrêter. Le Ministre de la police répugnait à faire mettre la main sur un prêtre en habit de chœur. Il témoigna son embarras au cardinal Maury. Celui-ci n'eut pas les scrupules qu'avait l'ancien Inspecteur de la gendarmerie, et proposa de lui mener le prévenu dans sa voiture. Tout

cela eut lieu dans si peu de temps, qu'au milieu de l'émotion et des chuchotements causés par ce qui venait de se passer, l'abbé d'Astros ne dut pas s'en apercevoir [1]. Aussi son récit continue sans en faire mention.

« Après que Bonaparte fut passé, le cardinal Maury » me dit que le Ministre de la police désirait me faire » quelques questions ; que si je voulais nous passerions » chez lui après nos visites. Il ajouta que je n'avais rien » à craindre, que je n'avais qu'à protester de mon atta- » chement aux libertés de l'Eglise gallicane. Je lui dis » que j'y passerais.

» Après cette scène, il fallut aller, à la suite des corps » de l'Etat, chez l'impératrice Marie-Louise. En chemin » nous recontrâmes, au milieu de grand nombre d'au- » tres personnes, le conseiller d'état Réal, républi- » cain de cœur asservi par intérêt. Réal avait de l'es- » prit et de la gaieté. J'avais eu plusieurs fois occasion » de le voir chez M. Portalis. Il me fit en passant et » d'un air de gaieté une inclination profonde. Voilà, » me dis-je en moi-même, un homme qui sûrement » ignore ce qui vient de m'arriver.

» Après notre visite à Marie-Louise, le Cardinal » nous reconduisit dans son carrosse qu'il fit arriver à » la porte du ministère de la police générale. Il des- » cend seul avec moi ; nous entrons chez le Ministre. » N'avez-vous pas, me dit Savary, des correspondances » avec le Pape à Savone ? — Chargé, comme Grand

---

1 Voyez les mémoires du duc de Rovigo.

» vicaire, de ce qui regarde les dispenses de mariage, je » corresponds, lui dis-je, pour cet objet avec Sa Sainteté. — Ce n'est pas cela; ne correspondez-vous pas » sur les affaires du jour ? — Je n'avais écrit au Souverain Pontife qu'une fois et n'avais pas reçu de réponse, je crus pouvoir répondre négativement.

» Mais vous avez vu un bref du Pape au cardinal » Maury ? — Oui, je l'ai vu. — Qui vous l'a montré ? » — Je ne peux pas le dire. — Oh ! pour terminer, » voilà monsieur l'Archevêque, donnez entre ses mains » votre démission et tout est fini. — Je ne le peux pas. » — Votre refus prouve que vous voulez être chef de » parti : donnez votre démission ou vous êtes mon prisonnier. — Je serai votre prisonnier. — Vous voudriez être martyr, vous ne le serez pas.

» Je rapporte ce dernier propos, parce qu'il est à » remarquer qu'on l'a tenu à bien d'autres qu'à moi. » Bonaparte l'a dit de Pie VII. Les philosophes ont persécuté et voulaient passer pour tolérants. Ils travaillaient à détruire la religion et ils craignaient le » sang des martyrs, semence de chrétiens, suivant la » belle expression de Tertullien. Qui le croirait que, » même en 1794, quand on guillotinait et massacrait » les prêtres, on a dit aussi qu'on ne voulait pas faire » de martyrs.

» Après que Savary m'eut interrogé, on me laissa » seul jusqu'à la nuit. Réal vint ensuite, et on me fit » monter dans son carrosse pour me conduire chez moi [1],

---

[1] Par une étrange coïncidence, ce même Réal qui avait souri si gra-

» et y faire la visite de mes papiers. Avant d'y procé-
» der, il me pressa encore beaucoup de donner ma
» démission, ce que je ne pouvais faire sans manquer
» à mon devoir.

» Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que l'on saisit
» sur moi le bref du Pape au cardinal Maury. Réal me
» ramena au ministère, emportant trois cartons de pa-
» piers qu'il avait choisis. Plus tard, il me fait amener
» chez lui, rue de Verneuil, me dit qu'il faut attendre
» le résultat du rapport qui va être fait à l'Empereur,
» et il vient enfin m'apprendre le résultat. L'Empe-
» reur, me dit-il, ne se met plus en peine de votre
» démission. Mais il veut absolument savoir qui vous a
» fait venir le bref du Pape au cardinal Maury; et si vous
» ne le dites pas, vous ne reverrez plus votre famille.
» Il ajouta plus bas, ni peut-être même la lumière.

» Je considérai ceci comme une pure menace ; mais
» pour ôter, dès le premier moment, toute espérance
» d'obtenir de moi une pareille déclaration, j'aimai
» mieux paraître persuadé que la menace pouvait avoir
» son effet. Je sais, dis-je à Réal, à quoi peut se porter
» un homme tel que l'Empereur si on lui résiste. Mais
» rien au monde ne pourra me faire manquer à ma
» conscience. — Puisqu'il en est ainsi, vous allez vous
» retirer. — Un agent de police me ramena au ministère.

» Le lendemain, la police fit chez moi une visite plus

---

cieusement à l'abbé d'Astros sortant des appartements de l'Empereur, avait été chargé, depuis, d'assister Savary dans l'interrogatoire du jeune Grand vicaire.

» exacte, et on me montra le soir un manuscrit qu'on » avait découvert et que je me proposais de publier sur » les affaires ecclésiastiques du jour. Il dut mettre en » grande fureur Bonaparte. La première partie com- » mençait par ce texte de l'Ecriture : L'Eglise est un » rocher inébranlable, et toute puissance, quelqu'im- » mense qu'elle soit, qui tombera sur ce rocher se » brisera. C'est ainsi qu'à l'aide de l'Evangile les Chré- » tiens, sans être prophètes, prédisent l'avenir.

» Dans les divers interrogatoires qu'on me fit subir, » on insista surtout pour savoir qui m'avait remis le » bref. Comment, leur dis-je, pouvez-vous tant insister » là-dessus ? Ce n'était qu'une simple copie, qui n'é- » tait pas authentique. Pour cette même raison, j'ai dit » à la personne qu'il n'était pas à propos de le ré- » pandre dans le public. Moi-même je ne l'ai montré » qu'à deux ou trois amis intimes, comme objet de » curiosité. On me demanda alors quelles étaient les per- » sonnes à qui je l'avais montré et je refusai de le dire.

» On me représenta encore des lettres de quelques » amis de Marseille et celle de M. l'abbé de Tourne- » fort, vicaire général de Metz, actuellement évêque » de Limoges, et Réal me demanda qui me les avait » écrites. Vous n'avez, lui dis-je, qu'à lire les signa- » tures. S'ils n'ont pas signé, c'est qu'ils ne veulent » pas être connus, et je ne dois pas les faire connaître. » En voilà une, me dit Réal, qui est signée le *Cheva- » lier Chasse-Chagrin* [1]. Ce n'est pas sans doute le

---

1 Pseudonyme souvent pris par M. Carles.

» vrai nom. — Non sûrement, c'est un de mes amis » que nous appelons ainsi, parce qu'il est très-gai.

» Malheureusement un de mes amis nommait les » trois autres dans sa lettre, et on poursuivit tous ceux » qui étaient nommés. M. l'abbé de Tournefort fut aussi » connu pour l'auteur de sa lettre, parce qu'il nom- » mait le Chanoine honoraire de Paris qui en était le » porteur. Il fut facile de savoir de celui-ci d'où il ve- » nait, qui il avait vu et s'il m'avait apporté quelque » lettre. Il faut savoir que, dans plusieurs de ces lettres, » il n'y avait absolument rien qui méritât qu'ón en » poursuivît les auteurs.

» Un jour Savary arrive et me dit : Nous n'avons plus » besoin maintenant que vous nous disiez à qui vous » avez montré le bref ; vous l'avez montré à votre » cousin, car il me l'a dit. Je pouvais bien croire que » mon cousin l'eût dit de son propre mouvement. Cette » déclaration ne pouvait me nuire ; elle devait même » diminuer, aux yeux de la police, ce qu'ils appelaient » ma culpabilité. En effet, je le crus : — Puisqu'il » vous l'a dit, je ne le nierai pas. — Le deuxième à » qui vous avez montré le bref, reprend le Ministre, » c'est l'abbé de la Calprade. — A ces mots, je tombai » des nues. Je ne pouvais le nier. Il m'était impossible » de comprendre comment Savary pouvait le savoir. » Mais enfin il le savait, puisqu'il me nommait sans » hésiter deux des trois personnes à qui j'avais commu- » niqué la pièce. J'avouai donc la chose. Quelle est, » reprend le Ministre, la troisième personne à qui vous » avez montré le bref ? Certes, lui dis-je, vous ne

» pouvez pas lui en faire un crime. Quand je l'ai montré » à mon cousin, l'abbé Guairard qui est son secré- » taire était présent, et il en a eu connaissance. Telle » fut exactement ma réponse.

» On peut y voir, comme dans ce qui précède, les » motifs qui me rendirent trop facile à nommer des » personnes qui me sont chères, et qui se trouvèrent » compromises. L'abbé P. et d'autres qui furent arrêtés » dans cette occasion, eurent bien plus de fermeté et » de présence d'esprit. Je n'ai appris que bien tard et » avec étonnement les suites funestes de mes aveux, » et dans ce moment même le récit que j'en fais, en me » reportant à l'époque de l'événement, me fait éprouver » une vive douleur.

» Pendant ces quatre jours, au moment où Réal était » seul avec moi, il me fit une question bien naturelle » de la part d'un courtisan. Quand je vous ai ren- » contré aux Tuileries, me dit-il, votre affaire avec » Bonaparte avait-elle déjà eu lieu ? Je lui dis mon *oui*, » avec un peu de malice.

» Je soupirais cependant après la fin de ces interro- » gatoires. J'en fus délivré le 4 janvier, où un agent de » police me fit monter dans un fiacre et me conduisit » à Vincennes. »

Après ce récit, dont la simplicité antique prouve bien la vérité, on voit ce qu'il faut penser de toutes ces versions emphatiques ou diffamatoires éditées par l'opinion publique sur le même sujet. Savary lui-même, qui était tenu à plus d'exactitude, parce qu'il fut acteur dans l'événement, en parle avec des altérations qui

prouvent au moins une très-mauvaise mémoire. D'après lui, c'est l'abbé d'Astros qui aurait été l'orateur du Chapitre ; il n'articula pas un seul mot. D'après lui, Napoléon aurait répondu sans s'échauffer; Napoléon entra dans une fureur qui effraya l'assistance ; et si l'abbé d'Astros n'en comprit pas alors toute la violence, la suite la lui révéla bien. Enfin, d'après lui, l'abbé d'Astros était beaucoup troublé, et Réal qui le vit en sortant de là, le trouvait assez semblable à lui-même pour le saluer avec gaieté ; et un autre témoin oculaire qui le rencontra en même temps que Réal, nous dit dans sa relation [1] : « *Personne n'eût soupçonné, à voir le front* » *calme et serein de l'abbé d'Astros, qu'il venait de* » *subir un si rude choc.* »

Si l'on a lu la mort du duc d'Enghien, on sait que l'abbé d'Astros n'était pas la première innocence contre qui Savary prêta son triste ministère. Au moins ne pas outrager ses victimes après les avoir frappées !

Quand, au terme de ce combat, nous nous retournons pour en repasser les détails, ce que nous y trouvons de plus admirable, ce n'est pas le courage qu'il suppose, mais l'acte d'humilité qui l'a couronné. Qui n'a remarqué, en effet, la narration sèche et nue dans laquelle l'abbé d'Astros burine ce souvenir héroïque. Ah ! quand on essuya pour une noble cause les menaces du plus grand potentat de l'Univers, quand on a caché cet antécédent magnanime pendant trente ans comme l'orgueil cache une faiblesse, quand enfin on

[1] M. le comte P.

va dire ce secret à la postérité chrétienne qui écoute, quoi de plus naturel que de prendre devant l'avenir un langage et une contenance quelque peu étudiés ? De même que, dans un portrait, on se donne une solennelle attitude qui idéalise la ressemblance sans l'altérer, n'était-il pas aisé, dans ces scènes inconnues, de soigner sa pose et de ménager autour de soi de ces effets qui font paraître grand sans blesser la vérité ? C'est là un artifice de l'amour-propre que l'abbé d'Astros a dédaigné. Il entend des inexactitudes souvent élogieuses sur son compte, à l'instant il disparaît à ses yeux, et ne voit plus dans cette question qu'une vérité à rétablir. L'heure étant venue, il jette cette vérité dans un manuscrit presque illisible qui n'a jamais été recopié. Là, sa postérité viendra la déchiffrer péniblement. Puis, quand son dévouement sera exhumé de cette poudre, il paraîtra ce que la Providence voudra, lui n'ajoute pas même l'ornement d'une phrase à son sacrifice pour le mettre en relief, et l'humilité du récit est si captieuse qu'elle tromperait sur la grandeur des choses, si une émotion secrète ne venait avertir que dans ce cadre si simple, les traits modestes qui apparaissent sont la noble figure d'un confesseur. Aurait-on dit, après la lutte dont nous avons conté l'histoire, que l'abbé d'Astros avait quelque chose de mieux à faire encore ? Il en est ainsi cependant. A nos yeux, l'humilité du chrétien éclipse en lui la force du soldat ; et la principale gloire de l'abbé d'Astros aujourd'hui n'est pas d'entrer à Vincennes, mais d'y entrer avec tant de simplicité.

CHAPITRE XII.

CONSÉQUENCES DE SON ARRESTATION.

Malheurs et désordres qui suivent son emprisonnement. — Napoléon parle de le faire fusiller. — Exil de MM. Portalis, Guairard et de la Calprade. — Emprisonnement du P. Fontana ; — du prélat de Grégorio ; — des cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizoni. — Absurde jugement de Savary. — Adresse extorquée au Chapitre de Paris. — Sous quel prétexte. — Imitations. — Schisme de trois ans. — Comment on y tomba. — Dernières réflexions sur le Gallicanisme.

Doctrina prudentium facilis.
Prov. XIV. 6.

L'ABBÉ D'ASTROS termine son mémoire sur les démêlés qu'il eut avec Napoléon, par cette réticence bien significative : « Tel fut l'état des choses jusqu'au 1er janvier 1811, et après... » Ici on comprend qu'un noble sentiment a suspendu son récit ; c'était sa répugnance à dire les malheurs et les abus qui suivirent son incarcération. La franchise de ses réponses à Savary, en effet, fit des victimes ; son éloignement des assemblées capitulaires devait occasionner des scandales. Aujourd'hui les victimes ne perdent rien à être connues ; la révélation des scandales, sans aucun préjudice pour les hommes, peut être profitable aux doctrines, par conséquent l'histoire doit rendre à la vérité tous les larcins que lui fit la charité de l'abbé d'Astros ; et ce qu'il s'était fait un devoir de taire, c'est pour nous un devoir de le raconter.

Le troisième bref, n'ayant pas été saisi dans ses mains, n'accusait pas une vraie complicité de sa part et ne pouvait guère lui être imputé. Le second, ayant fait son trajet clandestin de Savone à Paris, sans son concours, ne fournissait qu'un témoignage à charge négatif. Restait donc, pour toute prévention véritablement juridique contre lui, le délit d'avoir communiqué une copie du premier bref, et d'avoir consulté dans ses doutes, comme nous allons le voir, quelques Prélats romains qui se mêlaient de *faire les Papes*, suivant la soldatesque expression de Savary. En temps ordinaire, il n'y avait pas là de quoi compromettre la vie d'un prêtre vénéré par l'opinion publique. Mais ce n'était pas seulement un délit, c'était deux ans d'opposition que Napoléon voulait châtier dans l'abbé d'Astros. Et, comme tout cela pesait davantage dans la balance de son orgueil que dans celle de la justice, il s'exaltait, sur les griefs du Vicaire capitulaire, avec la violence naturelle aux droits équivoques qui cherchent à se prouver par des emportements.

Les obsessions de Réal et de Savary n'avaient donc obtenu que des découvertes peu importantes. Cependant, les dépositions ne manquaient pas à l'instruction qui se poursuivait. Plus de deux cents personnes, faisant leur visite du jour de l'an à l'abbé d'Astros, avaient été saisies à la porte, et interrogées par les subalternes de Savary.

Napoléon, comme dépité de ne pas trouver un complot pour mieux justifier sa vengeance, suppléait à ce qu'il ne savait pas, en exagérant l'importance de ce qu'il savait. Souvent, dans ses accès de colère, il y avait un moment de délire où le grand homme devenait trivial,

et descendait jusqu'à de grossiers procédés si les victimes étaient présentes, ou jusqu'à des menaces hyperboliques si elles ne l'étaient pas. Dans une de ces éclipses passagères, où la raison épouvantée fuyait son génie, il déclara qu'il ferait fusiller l'abbé d'Astros. Régnault de Saint-Jean d'Angely, qui était présent, lui fit observer que ce serait flétrir une gloire bien belle dans une querelle bien petite. L'argument caressait l'orgueil du monarque et eut son succès. Néanmoins, jusque dans cette concession, le courroux de celui-ci voulut avoir un dédommagement. « Eh bien, s'écria-t-il, qu'on le jette en prison pour toute sa vie. » Si la peine n'eut pas cette durée, nous verrons plus tard que ce ne fut pas la faute de l'Empereur offensé.

Cependant, les sévices de Napoléon s'étendaient à tous ceux qui avaient eu dans l'affaire des brefs une ombre de participation, et l'abbé d'Astros eut la douleur d'être frappé dans plusieurs de ses amis les plus chers. C'est le grand malheur des hommes compromis de rendre suspects tous ceux qui les approchent, et de porter une sorte de fatalité dans leur affection. Les faits qui suivent nous diront à quel point le prisonnier de Vincennes dut éprouver ce sentiment.

La veille de Noël était un jour de réunion pour la famille Portalis. Le 24 décembre 1810, l'abbé d'Astros s'était rendu, comme de coutume, pour prendre part à cette fête tout-à-fait intime. L'abbé Guairard, chef de division à la direction générale de la librairie, était le seul convive qui ne tînt pas aux autres par quelque lien de parenté. Avant le dîné, l'abbé d'Astros pria son

cousin, alors conseiller d'Etat et directeur général de la librairie, de le conduire dans son cabinet pour écouter une de ses communications : il invita l'abbé Guairard à les suivre. Quand il fut sûr de n'être entendu de personne, le Grand vicaire tira de son sein, avec précaution, le bref adressé au cardinal Maury, et en donna lecture à ses deux auditeurs. Ensuite, il consulta son cousin sur les difficultés de sa position, comprenant qu'il ne pouvait faire aucun usage ostensible de cette pièce secrètement arrivée. Son cousin lui recommanda de la tenir très-cachée *dans l'intérêt de la religion.* Alors l'abbé Guairard, interpellant M. Portalis : « Que » dirait le directeur général de la librairie, lui de- » manda-t-il, si ce bref venait à être clandestinement » imprimé ? » « Le directeur général de la librairie, ré- » pondit M. Portalis, autant qu'il le pourrait, en pro- » hiberait la circulation, comme d'une pièce *sans au-* » *thenticité* et *dangereuse.* » L'abbé d'Astros savait bien ce que la conscience lui permettait à cet égard; mais il ne savait pas ce que lui permettrait l'administration impériale. La réponse de son cousin à l'abbé Guairard venait de l'instruire sans l'effrayer. Il ne répondit rien, et rentra dans le salon avec ses deux amis.

En vérité, cette courte conversation ne ressemblait guère à une scène de conspirateurs ! Cependant, après l'arrestation de l'abbé d'Astros, les conséquences en furent terribles pour les deux interlocuteurs.

Réal, qui était investigateur délié, comme un ancien *Adjoint au Ministre de la police,* et qui connaissait l'intimité dans laquelle vivaient les deux cousins, fut le

premier qui devina cette communication. Ne possédant ces données que par suite de ses relations habituelles avec M. Portalis l'ancien, il ne voulut pas ostensiblement trahir les secrets de l'amitié; mais il s'en servit pour orienter Savary. Quand celui-ci eut reçu sa leçon, il s'en vint trouver l'abbé d'Astros, avec l'air d'un homme sûrement renseigné, et lui parla de sa confidence à M. Portalis, ainsi qu'à M. l'abbé de la Calprade, autre ami du prévenu, comme la tenant d'eux-mêmes.

L'abbé d'Astros, qui abhorrait le mensonge, ne le supposait pas aisément; il crut donc le Ministre de la police, et lui avoua tout : bien persuadé d'abord qu'il ne lui apprenait rien, ensuite que la communication du bref [1], poursuivie dans celui qui l'avait faite, ne pouvait l'être dans ceux qui l'avaient reçue; et qu'enfin M. Portalis, défendu par la mémoire de son père autant que par sa fidélité renommée à l'Empereur, loin d'être victime dans cette singulière conspiration, ne serait qu'une sauvegarde pour les autres.

L'abbé d'Astros se trompa : il jugeait d'après la raison, non d'après la passion d'un homme qui ne raisonnait plus. Ses aveux étant rapportés à l'Empereur, l'irritation de celui-ci ne manqua pas de s'en grossir l'importance. Le saint prêtre fut regardé comme une sorte

---

1 Il est faux que le bref en question ait été trouvé, ni dans les papiers ni dans le chapeau de l'abbé d'Astros, comme on l'a dit; c'est lui qui avoua tout simplement, sur une question de Savary, l'avoir vu et communiqué.

de Catilina d'Eglise qui avait des suppôts, parmi lesquels il fallait jeter la terreur. En conséquence, l'abbé de la Calprade fut détenu à la Force, puis exilé; l'abbé Guairard fut mandé à la police et eut le même sort; enfin, M. Portalis devait essuyer un châtiment plus rigoureux.

Le 5 janvier 1811, il y avait assemblée générale du Conseil d'Etat. Napoléon s'y trouva en face du fils de son ancien Ministre, pour la première fois depuis les révélations de l'abbé d'Astros. A son aspect, malgré la solennité de l'assistance, l'Empereur éclata comme la foudre, et se livra contre le jeune conseiller à une de ces violences sans dignité qui faisaient dire à M. de Talleyrand : « Quel dommage qu'un si grand homme » soit si mal élevé ! » Accusé de trahison pour n'avoir pas dénoncé son pacifique cousin, M. Portalis fut, séance tenant, destitué de tous ses emplois, proscrit, avec défense d'approcher de Paris à la distance de quarante lieues, et placé sous la surveillance de la police administrative dans la ville qu'il choisirait pour sa résidence. A peine eut-il la liberté de faire observer qu'il avait agi en conscience, et que sa conduite n'impliquait ni aucune complicité ni aucune faiblesse. L'Empereur inexorable ne voulut rien entendre, et il chassa le digne fils d'un homme qui lui avait été si utile, comme un serviteur infidèle pris en flagrant délit. Quand celui-ci fut sorti de la salle, plusieurs membres du Conseil, entre autres le comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely, à qui ses nombreux services donnaient de l'influence, ainsi que le baron Pasquier, préfet de police, à qui ses

fonctions auraient dû en donner, prirent généreusement sa défense. Napoléon s'était avancé devant trop de témoins pour reculer. Toute observation fut donc iuutile et bientôt refoulée. Dans quelques heures ses terribles arrêts étaient signifiés à M. Portalis, et, la nuit suivante, celui-ci partait avec sa famille en pleurs, encore plus malheureux de l'injustice que de la disgrâce de son maître, pour un exil qui devait durer trois ans !

Quoique l'abbé d'Astros fût la cause bien innocente de tout ce qui arrivait, frappé comme venait de l'être M. le comte Portalis, dans ses intérêts, ses espérances et son honneur, il aurait été quelque peu excusable de maudire une affection qui lui coûtait si cher. Il eut la générosité de ne le point faire. Il fut même de ceux qui, en revoyant le pieux captif, gardèrent le silence délicat que celui-ci se rappelait avec reconnaissance. Un demi-siècle plus tard , nous le verrons encore offrir à son cousin, devenu Prince de l'Eglise, de tendres sentiments qui ne portent pas la trace de ces vicissitudes, et les félicitations d'une amitié toujours fraîche comme la mémoire des grands cœurs.

Ce ne furent pas les seuls malheurs occasionnés par l'arrestation de l'abbé d'Astros : la saisie de ses papiers amena d'insignifiantes découvertes, qui mirent sur la trace de quelques autres ecclésiastiques non moins inoffensifs, mais fidèles au Souverain Pontife. La police ne manqua pas d'y trouver matière à un de ses exploits. Intolérable joug, que celui d'un gouvernement plus inquisitorial contre des prêtres que contre des filous de Paris, et dont le Ministre de la police, qui portait une épée de

général, a pu raconter comme une prouesse glorieuse l'emprisonnement de quelques prélats exilés, coupables de ne vouloir pas reconnaître Napoléon pour pape et pour empereur [1] !

Savary trouva parmi les pièces saisies une instruction émanée de Rome, sur la conduite à tenir vis-à-vis du despotisme impérial dans la persécution. Il demanda le nom de l'auteur à l'abbé d'Astros, qui refusa de le faire connaître. Il y trouva encore les minutes de quelques lettres, dans lesquelles le Grand vicaire consultait un étranger anonyme, pour savoir s'il pouvait se rendre le jour de l'an aux Tuileries, marchant sous la croix archiépiscopale du Cardinal. Savary désira savoir quel était cet étranger; l'abbé d'Astros ne voulut pas le dire. Malheureusement le mystérieux correspondant avait écrit, et son écriture, aussi bien que son style, décelaient un italien. Il est vrai qu'il avait eu la prudence de ne pas signer, et qu'il ne restait par conséquent, sur son compte, que de vagues indications, surtout pour une époque où les Prélats italiens abondaient à Paris. Cependant le Ministre s'aperçut que la date de ces lettres était récente, et trouva dans cette particularité l'idée d'une solution. Il fit venir le domestique de M. d'Astros, et lui demanda où il avait porté des lettres pendant les derniers jours. Celui-ci déclara qu'il en avait remis depuis peu à un prêtre qui s'appelait Père Fontana, logé dans un couvent de religieuses. Le Père Fontana, mandé aussitôt au ministère de la police, avoua les lettres re-

---

1 Voy. Mém. du duc de Rovigo, tom. 5.

çues et les lettres envoyées par lui. Dans le cours de l'interrogatoire il nomma, sans doute par inadvertance, le Prélat de Gregorio, qui, depuis l'exil des Cardinaux noirs, dirigeait avec lui les affaires ecclésiastiques de Paris. L'un et l'autre, interpellés sur ce qu'ils auraient fait, dans le cas où il se fût agi d'une décision dogmatique au lieu d'une décision de discipline, répondirent qu'ils en auraient référé au Sacré Collége, et nommèrent, comme une de leurs lumières, le cardinal di Pietro. Aussitôt le cardinal di Pietro, qui était exilé à Sémur, en Bourgogne, depuis le second mariage de Napoléon, est appelé au ministère de la police, et se laisse reconnaître pour l'auteur de l'instruction qui renfermait le plan de campagne à suivre contre le schisme et la persécution. Sans doute, lui aussi, dérouté par les mensonges de Savary, dut nommer ses deux confrères, Gabrielli et Oppizoni. Ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes ces notabilités ecclésiastiques furent prises et jetées dans le donjon de Vincennes, presque en un même jour, et que la correspondance de l'abbé d'Astros avait été le fil conducteur, par où la satanique persistance du général Savary était parvenue à cet ensemble de révélations qu'il raconte complaisamment, presque comme une bataille gagnée.

« C'était ainsi, ajoute ce moraliste sévère, que les » Ministres d'un Dieu de paix s'enveloppaient de leur » ministère pour troubler l'Etat et l'intérieur de chaque » famille, en alarmant la conscience de l'homme de » bien, et en encourageant le chancelant agitateur. Dans » tout autre pays qu'en France, on eût puni ces prê-

» tres comme des ennemis du repos public; mais on » se contenta de les enfermer comme des fous dan- » gereux. » Pouvait-on dire, en plus mauvais langage, de plus révoltantes énormités ? Quoi ! l'on invoque le Dieu de paix contre les victimes, et le Dieu de paix ne reprochera rien à celui qui commença cette guerre sacrilége ? C'étaient les prêtres qui étaient les perturbateurs de l'Etat ! Et de quel droit l'Etat se faisait-il le perturbateur de l'Eglise ? Comment ce fanatique soldat, qui ne voyait rien que la volonté de son Empereur dans le monde, ne comprend-il pas qu'un chrétien y compte pour quelque chose la volonté de son Souverain spirituel et de son Dieu ? Stupide morale de corps de garde, qui voudrait substituer à la conscience catholique l'ordre du jour, aux commandements de Dieu et de l'Eglise le caprice improvisé d'un général en chef, et qui, si Néron ressuscitait, lui prêterait main-forte contre les Chrétiens, ces scandaleux et rebelles sujets dignes d'être jetés aux lions !

Après cela on ajoute naïvement : Dans tout autre pays qu'en France, on eût puni ces prêtres. Sous le régime plus clément de M. Savary, on se contenta de les emprisonner pour toute leur vie, supposé que l'on eût été maître tout ce temps; et cela ne s'appelle pas être *puni*, mais seulement être *enfermé*. Eh ! pourquoi ces hommes qui jouent à la vertu indignée devant les martyrs de tous les âges, n'ont-ils jamais eu que de basses flatteries pour leurs tyrans ? Pourquoi, surtout, ceux qui avouent toutes les autres fautes de Napoléon, s'obstinent-ils à ne pas reconnaître celle-ci, et à ne pas

voir même les rapports qu'elle eut avec ses malheurs? Il n'est pas besoin d'être dévot, cependant, pour comprendre que, depnis le jour où l'excommunication de Pie VII tomba sur sa tête, comme la foudre sur une cime altière, le conquérant se débat sous le poids d'une immense malédiction. Avant, le ciel était pour lui; aujourd'hui les éléments semblent entrer dans les coalitions européennes formées contre ses armes. Sans doute, Napoléon est toujours d'un côté, mais Dieu passe de l'autre; aussi, c'est bien le même génie, mais ce n'est plus le même bonheur. Il sait encore mériter la victoire, mais la victoire est devenue inconstante et ne veut plus de lui. Malheur à sa fortune le jour où il ne respecta plus l'onction des prêtres! Depuis, la Providence attache à ses œuvres quelque chose de cet anathème qui poursuivit, dans tous les temps, les monarques profanateurs, comme Nabuchodonosor et Balthazar. Vainement fait-il des prodiges, il sent planer sur les champs de bataille une fatalité plus forte que sa pensée. Ah! s'il n'avait pas eu un bandeau devant les yeux, quand il revenait de la Bérésina pensif et livré à de superstitieuses terreurs, il se serait rappelé qu'il tenait un successeur de Jésus-Christ sous les verrous, et ce sacrilége lui aurait expliqué les éclipses de son étoile. Et quand plus tard, du haut de son rocher solitaire, il jetait, à travers l'Océan, la responsabilité de ses maux à la maison de Hanovre, c'était la continuation du même aveuglement. Au lieu de se retourner vers l'Angleterre, comme Julien il aurait dû se retourner vers le ciel, Non, non, la maison de Hanovre n'était pas assez grande pour le vaincre;

mais il avait osé combattre contre Dieu, et c'était Dieu seul qui l'avait vaincu.

La captivité de l'abbé d'Astros eut, dans un ordre plus élevé, des conséquences bien autrement déplorables. Jusque-là, le spirituel avait été assiégé par la tyrannie de Napoléon sans être envahi. Le premier Grand vicaire en défendait l'entrée; nous avons vu que, sous sa garde, le despotisme impérial demeurait à la porte du Saint des saints, et n'y mettait pas le pied. Mais quand il fut ravi à l'Eglise de Paris, par cette brèche le pouvoir temporel fit irruption dans le sanctuaire; et il y commit ce qu'il y a toujours commis quand il a voulu y commander au lieu d'y obéir : des gaucheries, des irrévérences et des scandales.

Le séide du Gouvernement dans cette tentative nouvelle fut toujours le cardinal Maury. Avant ce jour, quoique le Chapitre de Paris eût pour lui des complaisances, il n'était guère que toléré par une partie, et il était formellement désapprouvé par l'autre. Cette situation mal dessinée, donnait à son administration quelque chose de précaire qui blessait son orgueil. Il crut que le moment était venu de reconquérir une considération perdue, en se présentant à l'opinion sous la garantie de quelque témoignage respectable. A cette fin, il profita de l'absence de l'abbé d'Astros pour arracher au Chapitre de Notre-Dame une adresse qui, suivant son intention avouée, avait pour but de prévenir des catastrophes, mais qui, suivant son intention réelle, n'avait pour but que de le recommander au public.

A cette époque, comme aujourd'hui, ce Chapitre se

composait de prêtres éminents, pour lesquels Mgr d'Astros professait une vénération à laquelle il nous habitua. Fascinés par la brillante parole, les antécédents et les ruses du Cardinal, leur droiture n'avait pas encore vu en lui cet ennemi de l'Eglise, dont ils surent faire justice plus tard. Aussi, quand l'Administrateur vint leur proposer de rédiger une adresse à l'Empereur, qui fut une déclaration de principes gallicans, ils ne se doutèrent pas du piége. Ils le pouvaient d'autant moins, que le Cardinal appuyait le projet des motifs les plus séduisants pour des âmes élevées.

Le principal était de sauver la vie à l'abbé d'Astros. Le Chapitre, en effet, avait été appelé chez M. Bigot de Préameneu, après la scène du jour de l'an. Celui-ci, qui voulait exploiter ce souvenir intimidant au profit de la politique impériale, avait fait entendre que les jours de l'abbé d'Astros étaient menacés, si Napoléon ne recevait quelque satisfaction éclatante. Le Cardinal effraya de cette perspective les anciens confrères du saint prisonnier, et leur persuada que, pour tout prévenir, il leur suffirait de faire une profession solennelle de gallicanisme. Comme les libertés gallicanes étaient à l'oreille de Napoléon furieux, ce qu'était à Saül en délire la harpe de David, les chanoines crurent aux assertions du Cardinal, et souscrivirent à son désir.

Parmi ces saints prêtres, d'ailleurs, il y avait des hommes timides avec conscience, qui tremblaient moins par intérêt pour eux-mêmes que pour la bonne cause, et qui, très-affectés du mal qu'on pouvait faire à la

religion en poussant Napoléon à bout, ne l'étaient pas assez du mal que l'on faisait en lui cédant.

Enfin, il ne s'agissait, disait Maury, que d'une adresse gallicane. Or, cette doctrine était alors, en France, un son auquel toutes les enfances cléricales étaient bercées, un symbole professé avec enthousiasme national, et si accrédité que bien des esprits acceptaient de confiance tout ce qui en savait porter le nom. L'adresse à l'Empereur étant présentée sous ce titre, devait en recevoir un reflet de saine théologie capable de la consacrer. Cependant le Chapitre statua prudemment de se réunir pour la discuter.

Le jour de cette discussion, l'Assemblée convoqua M. l'abbé Emery pour l'assister de son conseil. Ce vénérable Supérieur de Saint-Sulpice était le médiateur providentiel de tous les écarts ultra-gallicans qui se produisaient alors. Dieu avait mis dans sa vertu et dans sa science une autorité douce et forte que Napoléon lui-même acceptait respectueusement : et l'admiration sans mélange qu'inspire cette mémoire de saint ne laisse qu'un sentiment pénible, c'est que beaucoup de catholiques, ses contemporains, aient cherché la vérité dans les décisions de l'illustre théologien, avec plus de confiance que dans celles de Pie VII.

L'abbé Maury, qui voulait bien calmer l'Empereur dans cette adresse, mais surtout s'y donner, sous la signature de quelques prêtres vénérés, une position désormais couverte et bien tranchée, lut un projet qui scandalisa M. Emery. C'était, sur les administrations capitulaires, un tissu de faussetés sans ombre de justifi-

cation, et jetées, dans un discours peu digne, en axiomes vraiment effrontés. Entre beaucoup d'autres inventions du Prélat, brillaient ces deux assertions dont la valeur a été déjà appréciée : 1° que c'était l'usage antique de nos Eglises de déférer tous les pouvoirs capitulaires aux Evêques nommés ; 2° que ce qui s'était pratiqué sur ce point, dans le siècle de Louis XIV, l'avait été par le conseil de Bossuet. La science de l'abbé Emery, qui ne s'en laissait pas imposer par les allégations tranchantes, censura vigoureusement ces propositions et en démontra la témérité. Les amendements qu'il proposa étant mis aux voix, une nouvelle rédaction fut votée par l'Assemblée. Cependant comme, même après ces corrections, l'adresse restait une pièce malsonnante, pleine d'inexactitudes et indigne de sa piété envers le Saint Siége, M. Emery refusa de la signer.

La séance finie, le cardinal Maury, qui sentait l'autorité de sa thèse bien amoindrie par les retranchements qu'on venait de prescrire, chercha un moyen de ne point perdre le bénéfice de ses deux mensonges. Il y réussit par un troisième, destiné à tromper à la fois le Chapitre, Napoléon et le public. Il se chargea de modifier le projet selon les vœux de la réunion capitulaire, et fit attendre son travail jusqu'au dernier moment. Le 6 janvier était le jour choisi pour la présentation de l'adresse : il conduisit le Chapitre aux Tuileries sans montrer sa nouvelle rédaction. Puis, quand on fut rendu dans les appartements de Napoléon, en présence du Grand aumônier, du Ministre des cultes, et de ce terrible Empereur à peine remis de ses ré-

centes colères, le Cardinal passa dans les mains de l'orateur du Chapitre une adresse qui disait tout autre chose que ce que le Chapitre avait délibéré.

M. Jalabert, vicaire capitulaire chargé de porter la parole, fut intimidé par la solennité de la scène; et, malgré la responsabilité qu'il assumait, malgré celle qu'il imposait à ses confrères, il se trouva moralement contraint de débiter une profession de foi qu'il désapprouvait.

Voici la schismatique théologie que l'astucieux Cardinal mettait dans la bouche d'un Chapitre recommandable par sa piété.

« SIRE,

» Au moment où le Chapitre métropolitain de Paris » a eu l'honneur de se réunir, avec tous les grands corps » de l'Etat, devant le premier trône du monde, pour y » déposer aux pieds de Votre Majesté Impériale et » Royale l'hommage de son respect, de sa fidélité, de » son dévouement, de son amour et des vœux qu'il ne » cesse d'adresser au ciel pour tout ce qui peut intéres- » ser la conservation, le bonheur et la gloire de votre » personne sacrée, nous avons été pénétrés de l'affliction » la plus profonde, en entendant les reproches adressés » par votre bouche auguste à l'un des membres de notre » compagnie, qui nous avait inspiré beaucoup d'intérêt. » Mais, en le plaignant du malheur qu'il a eu de perdre » la confiance de son Souverain, nous ne nous en som- » mes pas moins fait un devoir de révoquer aussitôt les » pouvoirs spirituels dont nous l'avions investi. Cet » hommage immédiat de déférence nous était com- » mandé, Sire, par le respect et la soumission que nous

» avons dû manifester à Votre Majesté, dès ces premiers » moments de surprise et d'abattement.

» C'est pour nous soulager de ce poids de douleur » dont nous sommes accablés, que nous pensons devoir » aussi présenter une adresse au restaurateur de notre » culte et au protecteur tout-puissant de l'Eglise galli- » cane, en lui exposant à la fois, de la manière la plus » loyale et la plus authentique, nos principes, nos sen- » timents, et les motifs de notre conduite relativement à » tous les objets qui ont éveillé, dans cette circonstance, » la sollicitude de vos pensées souveraines.

» Nous déclarons donc, unanimement et solennelle- » ment, à Votre Majesté que nous sommes tous réunis par » une adhésion pleine et entière à la doctrine, ainsi qu'à » l'exercice des libertés de l'Eglise gallicane, dont l'Uni- » versité de Paris, l'une des plus belles restaurations de » votre génie, a toujours été la plus zélée dépositaire, et » dont l'immortel Evêque de Meaux, notre oracle, sera » toujours regardé comme le plus sage et le plus invinci- » ble défenseur; qu'invariablement fidèles à notre édu- » cation et à nos engagements, nous adoptons et nous » soutiendrons *jusqu'à la mort*, les quatre propositions » du Clergé de France, proclamées dans l'Assemblée à » jamais mémorable de 1682, telles que le grand Bos- » suet, suffragant de cette métropole, les a rédigées, » développées et justifiées, avec cette mesure qui est la » véritable force de la raison, en prouvant que, depuis » plusieurs siècles, elles avaient été librement enseignées » dans l'Eglise catholique, sans qu'on ait jamais pu et » sans qu'on puisse jamais les noter d'aucune censure.

» Nous sommes catholiques, Sire, et nous nous glo-
» rifions en même temps et plus que jamais sous votre
» règne d'être français. Nous avons l'honneur de former
» le Chapitre métropolitain d'une Eglise qui a toujours
» mérité de servir de modèle et de guide à toutes les
» autres Eglises de France, et qui s'est signalée, dans
» tous les temps, par le zèle le plus actif et le plus éclairé
» pour les principes et les droits de l'Eglise gallicane,
» dont elle est encore l'un des plus redoutables boule-
» vards. Nous ne dégénérerons jamais, par la moindre
» infidélité, de cette ancienne constance dans l'un des
» sentiers de l'honneur national, que nous voulons trans-
» mettre à nos successeurs. Nous ne nous séparerons
» dans aucun temps de ce noble enseignement héréditi-
» taire dans l'Eglise de France, dont la doctrine cano-
» nique n'est autre chose, selon le langage de saint Louis
» dans la Pragmatique sanction, langage consacré par le
» même Bossuet, à l'ouverture des séances de 1682,
» que l'ancien droit commun sur la puissance des ordi-
» naires, suivant les Conciles généraux et les institu-
» tions des saints Pères.

» C'est, Sire, en conséquence de ce droit public
» inhérent à l'Eglise gallicane, que, conformant nos
» délibérations et notre conduite à nos principes, nous
» reconnaissons et nous déclarons authentiqnement à
» Votre Majesté, que, selon la discipline de toute l'E-
» glise catholique, sanctionnée par le saint Concile de
» Trente, chap. 16 de la 24e session, exécutée sans
» aucune exception dans tous les diocèses de la catho-
» licité, la juridiction épiscopale ne meurt jamais,

» parce qu'elle est nécessaire tous les jours et dans tous
» les moments à l'Eglise, ainsi qu'aux fidèles ; qu'à
» l'instant même de la mort des premiers pasteurs, elle
» passe tout entière et de plein droit aux Chapitres des
» métropoles ou des cathédrales durant la vacance des
» siéges ; que, selon les dispositions conciliaires déjà
» citées, si les Chapitres négligeaient, pendant huit
» jours seulement, de la faire administrer, elle serait
» aussitôt dévolue, pour chaque métropole, au plus
» ancien des Evêques suffragants, et pour chaque ca-
» thédrale au Métropolitain, ou à son défaut au plus
» ancien Evêque de la province ecclésiastique ; que ce
» dépôt sacré, confié aux Chapitres par le droit public
» comme par la constitution de l'Eglise elle-même,
» est à l'abri de toute atteinte, de tout empêchement,
» de toute opposition, à moins qu'un Chapitre n'en fût
» dépouillé, pour des causes légitimes, par un jugement
» légal et compétent.

» Que, d'après les principes du Clergé de France,
» n'y ayant dans l'Eglise aucune puissance indépen-
» dante des Canons, il n'en existe par conséquent au-
» cune qui, par des voies contraires aux dispositions
» canoniques, ait le droit de mettre obstacle à cette
» prérogative, ou plutôt à ce devoir des Chapitres ; que
» ces corps ecclésiastiques ne peuvent pas exercer capi-
» tulairement la juridiction épiscopale, et qu'ils sont
» forcés de la déléguer, sous peine de la rendre nulle,
» dans les Eglises vacantes ; qu'en la communiquant,
» soit à un Administrateur principal, soit à des Vicaires
» généraux, ils en rendent l'exercice aussi légitime qu'il

» le serait pour un titulaire institué canoniquement; que, » d'après cet accord de faits uniformes et de règles im- » muables, l'usage constant de toutes les Eglises de » France est, et a toujours été depuis plusieurs siècles, » que les Chapitres défèrent aux Evêques nommés par » le Souverain tous les pouvoirs capitulaires, c'est-à- » dire toute la juridiction épiscopale, dont l'attribution » n'éprouve ainsi pour eux aucun retard et dont l'exercice » ne rencontre aucun obstacle; qu'en conséquence de ce » droit public ecclésiastique qu'aucun nuage ne saurait » obscurcir, et qu'aucun fait ne pourra jamais contredire, » on voit que, dans le XVIIe siècle, qui sera toujours en » tout genre d'une si imposante autorité, depuis l'année » 1681 jusqu'à l'année 1693, intervalle durant lequel » toutes les institutions canoniques furent suspendues » en France, ce fut par le sage conseil de Bossuet à » Louis XIV que tous les Archevêques et Evêques nom- » més en grand nombre pendant ces douze années, » allèrent gouverner paisiblement, en vertu des pouvoirs » qui leur furent donnés par les Chapitres, les Eglises » métropolitaines ou les cathédrales dont ils étaient » destinés à remplir les siéges vacants, sans qu'on leur » opposât ni le moindre empêchement ni la moindre » réclamation. Ce moyen canonique conserva l'unité, » l'ordre et la paix pendant ce long orage politique. Un » exemple si récent et si solennel décide absolument » toutes les questions relatives à l'administration des » églises privées de leurs premiers pasteurs.

» Enfin, nous déclarons à Votre Majesté que ce droit » public étant resté clair, intact et incontestable jusqu'à

» nos jours, nous avons rempli notre devoir en y con-
» formant toutes nos délibérations, avec autant d'em-
» pressement que de fidélité, depuis la mort du car-
» dinal de Belloy.

» Telle est, Sire, la doctrine que nous professons hau-
» tement et que nous promettons de professer toujours,
» pour ne jamais trahir ni nos droits ni nos obligations.
» Nous l'avons reçue de nos prédécesseurs, et nous vou-
» lons la transmettre à ceux qui viendront après nous,
» sans y rien ajouter et sans y rien retrancher.

» Nous sommes avec le respect le plus profond,

» Sire,

» De votre Majesté impériale et royale, etc., etc. »

Cette regrettable déclaration fut publiée pour sauver les jours de l'abbé d'Astros. Quand on a connu le noble caractère de celui-ci, on croit sans difficulté qu'il eût préféré n'être pas sauvé que de l'être à ce prix. S'il est vrai, cependant, qu'une telle pièce nous ait valu le bonheur de connaître cette admirable vieillesse, si chère à notre cœur, nous consentons à la traiter avec une indulgence reconnaissante. Oublions-en donc momentanément l'inexcusable légèreté [1]. Mais une phrase nous est restée, malgré nous, de cette rhétorique de courtisan, c'est celle où le Cardinal déclare qu'il soutiendra *jusqu'à la mort* les quatre articles de 1682. En vérité, appartenait-il bien à ce Prélat de faire de l'héroïsme en un jour de véritable

1 Voy. aux Pièc. justif. Comm. sur l'adr. du Chap. de Paris du 6 janv. 1844.

apostasie ! Quoi ! il n'avait pas le courage de soutenir la vérité jusqu'à l'oubli de son amour-propre et de ses intérêts, et il parle de soutenir jusqu'à la mort une simple opinion, c'est-à-dire une chose incertaine, qui peut être vraie ou fausse, et qui a même contre elle une grande présomption de fausseté, parce qu'elle est la doctrine d'un très-petit nombre de Français, contre tout le reste de la catholicité présidé par le Pape ! Ou bien, en écrivant ces mots, le Cardinal pensait ce qu'il disait, ou il ne le pensait pas : s'il le pensait, sa protestation est un sacrilége ; quand on est catholique, on doit du respect à son sang ; supposé qu'on en veuille donner à l'Eglise, on part pour la Chine ou le Tong-Kin et on le verse pour une vérité de foi, non pour un thème d'école qui n'a ni le mérite de la prudence ni celui de la piété. Que s'il ne le pensait pas, cette parade chevaleresque était un indigne outrage à la pourpre romaine et au caractère épiscopal.

Le Gouvernement regarda cette adresse comme un trophée, et l'envoya à tous les Evêques de France et d'Italie. Napoléon, qui ne voulait pas de Chapitres en 1802, parce qu'il eût fallu les payer, et qui ne parlait que des Chapitres en 1811, parce qu'ils remplaçaient le Pape, désira obtenir l'assentiment d'un grand nombre à la doctrine professée par celui de Paris. En conséquence, ses agents se mirent à forger des formules d'adhésion, et une sorte de bureau de fabrication fut établi à cette fin dans la ville de Milan, par l'abbé Ferloni. De là, on faisait passer ces écrits aux Evêques les plus complaisants, et quand ils revenaient avec quel-

ques signatures emportées par force ou par captation, les journaux de l'Empire en retentissaient longtemps. Bien des catholiques déconcertés par ce frauduleux étalage d'approbations hésitèrent un instant : tant il est vrai qu'une seule sentinelle vigilante et ferme peut, en temps de guerre, prévenir bien des malheurs, et que l'abbé d'Astros avait raison de ne vouloir pas abandonner son poste, car tous les scandales occasionnés par l'Adresse de Paris, ou par les adhésions qui suivirent, furent les conséquences de son seul éloignement.

Ces conséquences ne se bornèrent pas là. Les faits que nous venons de raconter constituaient une anomalie au gouvernement d'une grande église; et cette anomalie devait susciter dans les consciences éclairées bien des doutes inquiétants.

Nous avons vu le chapitre de Paris retirer les pouvoirs de Grand vicaire à l'abbé d'Astros. Cette révocation n'ayant pas eu lieu dans les conditions et suivant les règles déterminées par le droit, était-elle valide ?

Pour faire conférer plus régulièrement au cardinal Maury le titre d'Administrateur principal en rendant au Chapitre le plein exercice de la juridiction, les premiers Grands vicaires nommés avec M. d'Astros eurent la générosité de se démettre. Cette démission, qui ne pouvait être libre sous la pression exercée par l'Empereur, était-elle valide ?

Le Cardinal ayant été préposé par le Chapitre aux fonctions d'Administrateur principal malgré le droit et la volonté expresse de Rome, son élection était-elle valide ?

L'Administrateur principal s'étant choisi ce qu'il appela des *pro-vicaires généraux*, auxquels il fit donner par le Chapitre une juridiction que le Chapitre n'avait pas alors le pouvoir de communiquer, ces nominations n'étaient-elles pas nulles? Et les prêtres promus à des bénéfices durant ce temps, ne l'étaient-ils pas en vertu d'un pouvoir nul? Et les confesseurs qui furent commis au ministère des âmes, ne recevaient-ils pas des pouvoirs nuls? Et les clercs qui avançaient dans les ordres, le faisaient-ils licitement? Et les dispenses de mariage accordées par une telle administration, n'étaient-elles pas sans effet? Et la célébration des mariages, présidée par les curés que cette administration institua, n'était-elle pas aussi frappée de nullité ?

En un mot, les actes administratifs signés par les Vicaires démissionnaires, dont la nomination remontait à la mort du Cardinal de Belloy, n'étaient-ils pas les seuls dont la validité fût inattaquable ?

Pour ne pas excéder les bornes d'une prudente réserve, nous nous contentons de présenter au lecteur, comme de simples cas de conscience, cette série d'irrégularités et d'abus ouverte par la révocation de l'abbé d'Astros. Il faut bien le dire, néanmoins, Rome traita comme certaines les nullités que nous avons pris la précaution de ne pas affirmer. Un décret de la *Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires*, et une lettre du P. Fontana, secrétaire de la même congrégation, en réponse aux difficultés proposées par l'abbé d'Astros sur l'administration du cardinal Maury, tranchent toutes ces questions avec une netteté qui ne permet guère de

voir autre chose que le schisme, là où nous avons semblé ne voir que des témérités scandaleuses [1].

Je sais bien que les nullités de droit ne durent guère produire la nullité de fait par rapport aux fidèles, l'Eglise suppléant toujours la juridiction défectueuse revêtue d'un titre coloré et appuyée par l'erreur commune. Mais la bonne foi qui se présume chez les ignorants, ne peut être aussi facilement présumée chez les ecclésiastiques. Par conséquent, quels ne durent pas être les désastres de ces trois années de révolte par rapport à la conscience de certains pasteurs?

Il fallait que la désolation fût grande dans le sanctuaire profané par l'intrusion, car les réponses envoyées par la *Congrégation des affaires ecclésiastiques* nous disent les moyens extraordinaires employés pour refaire l'ordre à la place du chaos que le Cardinal schismatique laissait derrière lui; et à Rome on délibéra même, en 1814, si on ne donnerait pas à l'abbé d'Astros des pouvoirs de Vicaire apostolique, pour qu'il réparât avec moins d'entraves les ruines entassées dans le temple spirituel durant ses trois ans de captivité [2].

Que si, au terme de cette collision entre les deux puissances, l'on en remonte le cours historique pour découvrir sa source, l'observation la moins attentive parvient à des conclusions qui méritent d'être retenues.

Comment une partie d'une si belle Eglise en était-elle arrivée à cette extrémité? C'était, nous l'avons vu, par

---

1 Voy. aux Pièc. justif.

2 Voy. lett. à sa fam.

la transition la plus insensible. Eh quel était le talisman merveilleux qui séduisit les esprits, pallia l'intrusion et justifia de telles rebellions ? J'en appelle à quiconque lit et médite cette page d'histoire ecclésiastique sans prévention, ce talisman, c'étaient les libertés gallicanes.

M. Picot, dont le témoignage n'est pas récusable, l'a dit avant nous. « L'oppression et la crainte avaient to-
» talement abattu les évêques qui aspiraient à la faveur
» ou qui redoutaient la persécution. Ils se persuadèrent
» que pour l'empêcher, il fallait toujours céder, et leur
» facilité excitait encore un homme si entreprenant. Il
» ne parlait que de rétablir les libertés de l'Eglise gal-
» licane, dans le temps même où il appesantissait sur
» elle le joug le plus dur. Le 25 février 1810, il décréta
» que l'édit de 1682, sur les quatre articles du clergé,
» était une loi pour tout l'empire. Ces quatre articles
» étaient dans la bouche de ceux qui les comprenaient
» le moins, et l'on entendait crier contre l'ultramonta-
» nisme comme une hérésie épouvantable, alors que
» l'Eglise romaine était en butte à la persécution la plus
» violente. Le 17 février on fit décréter par le sénat que
» le Pape prêterait serment de ne rien faire contre les
» quatre articles, et on lui promit à ce prix des palais
» et deux millions de revenus. »

Et cependant « les libertés gallicanes qu'on invoquait,
» ajoute le même historien, n'autorisaient nullement de
» tels abus. Ces libertés mal entendues formaient alors
» le texte le plus habituel des déclamations du gouver-
» nement et des apologies de ses agents. On ne parlait
» que de faire rentrer les évêques dans leurs droits pri-

» mitifs alors qu'ils étaient sous le joug le plus dur. On » s'élevait contre le despotisme de la cour de Rome alors » que cette cour était abattue et qu'un despotisme un » peu plus réel pesait sur toutes les têtes. On excitait » des écrivains à publier des ouvrages dans ce sens, et » il s'en trouva d'assez complaisants pour professer la » théologie de la cour, et d'assez peu généreux pour » attaquer un pontife captif et pour outrer ces libertés » dont on abusait déjà tant. »

Sans doute ces libertés furent *outrées;* toutefois ce n'était plus seulement par des journalistes et des parlementaires, mais par des Evêques, et des Evêques dont on aime à honorer les intentions, tels que le cardinal Fesch, l'archevêque de Tours et bien d'autres.

Sans doute ces libertés furent *mal entendues;* toutefois ce n'était pas seulement par le ministre des cultes et par les fidèles, mais par des théologiens, par des prêtres estimables; et quoique, dans de pareils égarements publics, il ne soit pas permis d'accorder au sacerdoce le bénéfice d'une irréprochable bonne foi, il est certain que nos principes nationaux sur la matière avaient produit une confusion qui laisse à peine la force de condamner les dissidents.

Que conclure de ces observations? deux choses bien naturelles.

La première, que nos libertés sont très-obscures, puisqu'elles peuvent être *mal entendues* par des juges si compétents, et qu'il faudrait un oracle sûr comme Bossuet, en permanence dans l'Eglise, pour leur servir de casuiste en même temps que de modérateur.

La seconde, que nos libertés sont fort dangereuses, puisqu'elles peuvent être *outrées* même par des prélats vénérables, et que, pour séparer leur usage de leurs abus, il faudrait un clergé d'hommes éminents en savoir et en vertu comme ceux qui se préservèrent de la défection sous l'Empire, c'est-à-dire un peuple d'exceptions à la façon de M. d'Astros et de M. Emery, ou en d'autres termes, un état de choses chimérique.

Certes on a beaucoup dit pour et contre ces libertés; je ne connais pas, en matière de dogme ni de discipline, un thème plus banal. Aujourd'hui moins que jamais c'est le cas de recommencer une polémique dans laquelle Bossuet et M. de Maistre ont depuis longtemps épuisé tous les arguments que les deux camps se renvoient comme de récentes découvertes. Cependant, voici un aspect de la question peut-être trop négligé, et que les luttes de M. d'Astros viennent de nous rendre plus saisissant. L'écrivain qui met tant soit peu de philosophie dans l'histoire, doit dégager les conséquences des événements explorés. C'est ce que nous allons faire en plaçant une moralité après la période de bas empire que nous venons de raconter.

Il nous semble que jusqu'à présent on a trop parlé de nos libertés au point de vue spéculatif, où très-peu d'intelligences prennent la peine de monter. La solution aurait avancé davantage si on s'était placé au point de vue pratique, accessible à tous les regards.

Spéculativement parlant, en effet, on trouve des textes contre des textes, des faits contre des faits, des autorités contre des autorités, et, à combattre sur ce terrain, il n'y a point de raison pour que les deux opinions n'argumen-

tent pas éternellement sans jamais s'entendre. Fleury en est convenu. « Prenant les mêmes titres sous lesquels on » range les preuves des libertés de l'Eglise gallicane, on » pourrait rapporter des preuves, pour le moins aussi » fortes, qui prouveraient les propositions contradic- » toires de celles que l'on prétend avoir prouvées [1]. »

Mais la question est bien autrement facile, si, au lieu de la poser avec de la science, on la pose avec du bon sens. Quel inconvénient y a-t-il, dans l'application, à suivre les doctrines romaines? Presque aucun. Quel inconvénient y a-t-il à suivre les doctrines gallicanes? Il y en a d'effrayants. Réduire la difficulté à ces termes, n'est-ce pas la résoudre ?

Les opinions, comme les hommes, demandent à être jugées par leurs fruits; *à fructibus eorum cognoscetis eos :* et, entre deux sentiments, dont l'un fait presque toujours du mal dans l'Eglise, dont l'autre n'en fit jamais, on ne voit pas que, raisonnablement, l'esprit puisse opter pour le premier contre le second.

Or, c'est bien ce qui est arrivé par rapport aux doctrines que nous apprécions. Où sont les révolutions religieuses faites au nom de ce que l'on a dédaigneusement appelé l'ultramontanisme ? On n'en trouve pas. En effet, il n'y en a pas eu et il n'y en peut pas avoir, car une révolution, c'est le renversement de l'autorité; et l'ultramontanisme, c'est l'amour, c'est le culte de l'autorité quand même. Une révolution, c'est la scission avec Rome; et l'ultramontanisme est toujours du côté de

---

1 Opuscules de Fleury, art. *Libertés gallicanes.*

Rome. Au reste, ce qui est le plus sûr, il faut le reconnaître en passant, est bien aussi le plus aisé. Tandis que le gallicanisme a besoin d'être savant comme un protestant, et de discuter des droits, des canons et des usages pour s'orienter, l'ultramontanisme n'a besoin de savoir qu'une chose, de quel côté se trouve le Pape. Pour lui, comme pour saint Augustin, toute question est dirimée par le seul fait que Rome a parlé : *Roma locuta est, causa finita est.* Aussi, le gallicanisme ne sera jamais que l'opinion de quelques privilégiés de l'esprit, l'ultramontanisme sera toujours l'opinion vraiment catholique; et même, dans la pratique, les privilégiés qui savent beaucoup, ne se sauveront tout-à-fait des écueils, qu'en faisant abstraction de leur science, pour se conduire comme la masse des simples fidèles qui ne sait rien [1].

---

(1) Où pourrait-on voir les inconvénients des doctrines romaines ? Dans les limites qu'elles imposent à la puissance des ordinaires ? Certes nous ne sommes pas de ceux qui voudraient exagérer les droits d'un supérieur lointain pour échapper à leurs supérieurs immédiats. D'ailleurs, si épiscopat mérita jamais la déférence de ses prêtres, n'est-ce pas celui de notre époque ? Mais en sauvant toutes nos délicatesses filiales, et sans prétendre donner la règle à ceux de qui nous la devons recevoir, on peut le dire : Pourquoi ces restrictions à la puissance des administrations locales, présentées comme un malheur dans notre Eglise, ne le sont-elles pas dans d'autres ? Le peu de gêne que cela occasionne, en pratique, est-il une menace pour la paix des esprits, pour le bien des âmes et la gloire de Dieu ? Le péril des doctrines romaines qui, en prenant les choses au pire, consiste à ralentir quelques rouages administratifs, est-il comparable au péril des doctrines contraires qui poussent sourdement vers les scissions schismatiques ? Quand il survient des catastrophes dans le royaume spirituel, sont-elles produites par les empiétements de la puissance suprême sur la hiérarchie infé-

Il est donc reconnu que, pratiquement parlant, les inconvénients de la doctrine romaine sont à peu près nuls, et que, pour lui en trouver, il faut chercher dans la sphère des possibilités, c'est-à-dire, argumenter moins avec la raison et l'histoire qu'avec l'imagination.

En est-il ainsi du gallicanisme? Est-il bien innocent de tous les malheurs religieux qui ont pesé sur nos deux derniers siècles? N'a-t-il pas même fourni à un grand nombre, ou des prétextes, ou de trop véritables motifs? Ses dangers ont frappé les graves esprits dès avant sa naissance.

L'assemblée de 1682 n'était pas encore réunie, et le gallicanisme théologique n'avait pas vu le jour, que

---

rieure, ou bien par les empiètements de la seconde sur la première? Cette nécessité qui oblige les divers pouvoirs de l'Eglise à venir, de temps à autre, s'approvisionner et se consacrer dans la source mère de tous les pouvoirs, ne donne-t-elle pas un exemple sublime au sacerdoce et au monde, ainsi que d'admirables garanties à l'unité?

D'ailleurs, les prérogatives que Rome dénie quand on les prend, les refuse-t-elle quand on les demande? S'il est des usages que l'on affectionne, soit parce qu'ils sont utiles, soit parce qu'ils forment le type particulier de notre Eglise et le moule dans lequel elle s'est développée, n'y aurait-il pas moyen de les faire légitimer? Nous le croyons. Qu'en France, à la place de ces vagues protestations de respect, décernées si communément au Saint Siége, on lui accordât une franche reconnaissance de ses droits; que l'on rétractât les prétentions rebelles de 1682, pour donner complète satisfaction à la papauté sur les limites de son autorité, certainement elle concéderait quelques-unes de ces libertés qu'elle ne peut pas laisser usurper. Oui, comme dans d'autres églises, elle sanctionnerait nos usages estimés raisonnables, et, de même qu'en Espagne et en Germanie, il y aurait encore chez nous des franchises nationales; mais des franchises vraiment catholiques, parce qu'elles seraient consenties et octroyées par le pouvoir, à la place de nos franchises essentiellement révolutionnaires, parce qu'elles ont été imposées au pouvoir par les sujets.

Bossuet s'effrayait de ce nouveau-né qui allait paraître, et auquel il devait servir de parrain [1].

Dans cette même assemblée, si le génie du même Bossuet ne s'était imposé comme régulateur à des Prélats trop échauffés, et si, en concédant la faillibilité du Pape, il n'avait fait professer l'indéfectibilité du Siége, certainement nous aurions vu les horreurs du schisme sur la terre de saint Louis.

Enfin, malgré l'autorité immense de cet immense talent, si, après la sévère réponse d'Innocent XI aux quatre articles, Louis XIV qui avait obtenu de l'assemblée ce qu'il voulait et qui se possédait mieux qu'elle, ne l'eût dissoute à propos, où nous auraient menés la fermentation de tous ces amours-propres fourvoyés ? Nous n'en savons rien. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aucun esprit sérieux ne passe sur ce souvenir de l'Eglise gallicane sans remercier le Roi de ce qu'il fit, et sans s'effrayer de ce qui serait advenu s'il ne l'avait pas fait [2].

Depuis, quand les *Quesnellistes* interjetèrent appel de la bulle *Unigenitus* au futur Concile, de quel principe partaient-ils ? D'un principe gallican.

Quand Joseph II abusait de son *placet* impérial jusqu'à déterminer le nombre de cierges nécessaires pour la messe, et méritait d'être appelé par le roi de Prusse, *mon frère le Sacristain*, quelle était sa justification ordinaire ? Les doctrines gallicanes.

---

1 Voy. lettres à l'abbé de Rancé.

2 Si l'on veut avoir la preuve évidente de ces assertions, qu'on lise le récit d'un homme peu suspect, l'*Histoire de Bossuet* par le Cardinal de Bausset.

Quand les disciples de Ricci, après le Synode de Pistoie, voulaient couvrir, sous un mot accrédité, leur foi de jansénistes et leurs indocilités à l'égard de Rome, quel masque se donnaient-ils? Des opinions gallicanes.

Quand la constitution civile du clergé sépara la France de Rome, et ouvrit parmi nous un schisme de dix ans, de quel prétexte se servit-elle? Mgr Frayssinous en convient, ce fut des libertés gallicanes [1].

Quand le Fébronianisme allemand, qui était le fonds de cette constitution, fut mis à jour par quatre instructions successives de Pie VI, pour se dispenser de l'obéissance, quels subterfuges allégua la mauvaise foi des intrus? Des subterfuges gallicans.

Quand trente-six Evêques refusèrent de souscrire au Concordat, sous prétexte que Pie VII y avait déployé une autorité supérieure aux Conciles et aux saints Canons, quelles raisons opposaient-ils? Des raisons gallicanes.

Quand Napoléon réduisit l'Eglise de France à deux doigts de sa ruine après l'avoir restaurée, pour colorer toutes ses usurpations, quels sophismes employa-t-il? Des sophismes gallicans.

Quand la dernière monarchie voulut mettre un bâillon à la polémique religieuse, des menottes à l'Eglise et son contrôle sur l'Episcopat, où alla-t-elle chercher sa justification? Dans les autorités gallicanes.

Enfin, toutes les fois qu'un gouvernement veut être tyran avec un peu de théologie, faire illusion aux pusillanimes, dérouter les consciences, scinder les Evê-

---

1 Préface des Vrais principes.

ques, et démoraliser une Eglise pour la dominer, où trouvera-t-il des ressources quand il voudra? Dans les maximes gallicanes.

N'est-ce donc pas assez de leçons encore? Les dangers de cette opinion n'en démontrent-ils pas la fausseté? En vérité, il est bien étonnant que nous ne sachions pas appliquer aux doctrines théologiques le contrôle si sage dont nous usons envers les doctrines politiques. Qui a étudié parmi nous les théories démocratiques qui ont paru, avant de les répudier? Qui a pris la peine de savoir ce que c'était que la *triade*, le *circulus*, l'*anarkè* et bien d'autres rêves contemporains, avant de se permettre d'en sourire? Et l'on a eu raison. Il est un principe réflexe, à l'aide duquel on juge les opinions sans les scruter. Pas un français qui ne puisse se dire : Je ne sais pas ce que sont ces systèmes, mais je sais ce qu'ils donnent. Je ne les ai pas disséqués, mais je les ai vus fonctionner dans la rue. Or, j'ai le droit d'affirmer qu'ils ne sont rien de bon; parce qu'ils ne produisent que du mal. Et cet argument est irréfutable. Rousseau l'a dit, en parlant des philosophes, avec un bon sens qui ne lui est pas ordinaire : « Les malheurs qu'elle répand, sont bien la preuve que leur doctrine n'est pas la vérité. »

Eh bien! pourquoi ne pas se conduire d'après le même procédé dans le choix de nos autres opinions? Pourquoi soutenir encore ce libéralisme théologique dont tout le monde connaît les suites désastreuses, dont personne ne peut dire les bienfaits? N'est-ce pas commettre une témérité en jouant avec une arme dan-

gereuse ? N'est-ce pas commettre une irrévérence en formant ses croyances religieuses avec moins de gravité que les croyances les plus ordinaires de la vie ?

A tout cela, je le sais, on a coutume de répondre bien des choses qui sont loin de répondre victorieusement. On nous dira qu'il y a un gallicanisme permis et un autre mauvais. Supposé même qu'il y en eût un permis, il me semble que l'on devrait y renoncer ; car la limite entre les deux n'étant point posée, et ne pouvant guère l'être, il serait prudent de ne pas user du premier pour ne pas autoriser le second.

On nous dira que nous manquons de respect envers l'Eglise gallicane. Nous avons beaucoup de respect pour l'Eglise gallicane, mais nous avons une très-grande défiance de ses libertés. Ses vertus sont l'œuvre de la grâce et du tempérament national, nullement de ses maximes particulières. Si cette Eglise a été grande, ce n'est point à cause de son gallicanisme, mais malgré son gallicanisme ; et nul doute que, sans lui, dans bien des circonstances, depuis cent cinquante ans, elle l'aurait été davantage encore.

On nous dira que nous insultons à la mémoire de Bossuet. Ce sera une gratuite calomnie. Nous avons pour Bossuet la profonde admiration que les petites intelligences doivent avoir pour les grandes. Mais nous croyons que si Bossuet, revenant au monde, voyait les indignes abus que l'on a fait de son autorité en pareille matière, il se rétracterait ; et s'il ne le faisait pas, malgré l'infaillibilité que bien des gens préfèrent lui accorder qu'au Pape, je m'obstinerais à croire le Pape plus infaillible que lui.

On nous dira que cette profession de foi est du *Ménésianisme*. Ce sera une étrange méprise, si ce n'est pas une moquerie. Quoique M. de Lamennais ait soutenu les opinions romaines pendant quelque temps, ces opinions ont-elles donc rien de commun avec sa chute? Et s'il gît aujourd'hui dans un abîme dont on mesure la profondeur avec effroi, ce n'est point parce qu'il fut ultramontain, mais c'est malheureusement parce qu'il a cessé de l'être.

On nous dira que la France s'est toujours distinguée par sa piété pour le Saint Siége. Certes, nous avons trop reconnu nos mérites sous ce rapport, et pas assez nos faiblesses. Il est certain, néanmoins, que nos actes ont mieux valu que nos doctrines. Mais si les actes sont souvent louables, c'est parce qu'avec le bon sens exquis qui nous distingue, nous nous sauvons des écueils par de généreuses inconséquences; eh! pourquoi donc faire du gallicanisme dans la théorie, puisque la conscience et la raison nous obligent presque toujours à suivre l'opinion contraire dans la pratique?

On nous dira que notre doctrine représente en théologie la révolution et la nouveauté; on se trompera. Ce qui est nouveau, c'est le gallicanisme, né en 1682. Ce n'est pas son rival qui est vieux comme cette parole de l'Evangile : *Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel.* Ce qui est révolutionnaire, c'est le gallicanisme qui place la vérité dans la tête des majorités. Ce n'est pas son rival qui ne la cherche que dans celle du Souverain. Il serait, en vérité, bien injuste de trouver les catholi-

ques entièrement romains des esprits novateurs et remuants, en défendant une opinion qui servit de prétexte à presque toutes les nouveautés et à toutes les révolutions qui affligent l'Eglise depuis deux cents ans.

On nous dira que les plus zélés pour les doctrines romaines ne sont pas toujours, dans l'occasion, les plus soumis au Saint Siége. C'est le raisonnement des impies qui se dispensent de croire, sous prétexte que les catholiques croyants ne font pas mieux que les autres. Il ne s'agit pas de savoir si, quelquefois, la faiblesse humaine ne concilie pas de mauvaises actions avec de bons principes; mais seulement, si ceux qui font mal avec de bonnes doctrines, n'auraient pas fait plus mal avec des doctrines défectueuses, et si beaucoup d'autres qui font bien avec des doctrines défectueuses, n'auraient pas fait mieux avec des doctrines irréprochables.

On nous dira que ces déclarations de principes sont dangereuses; à notre avis l'on aura tort. Nous aussi, avant de commencer ce livre, nous étions de ceux qui condamnent de telles polémiques comme irritant beaucoup, élucidant peu de chose, et, avec de faibles avantages, produisant de grands inconvénients. Une patiente étude des deux derniers siècles nous a désabusés; et cette question, oiseuse par rapport à des jours calmes comme ceux où nous vivons, nous paraît capitale par rapport à des jours de crise comme il en peut venir à tout instant.

Les heures de repos que Dieu accorde à son Eglise sont toujours une halte entre deux combats, et une sorte d'entr'acte dans la vie d'amphithéâtre qui cons-

titue sa destinée. Insensée donc cette courte prévoyance qui compte sur un beau lendemain parce que la veille a du soleil, ignorant que dans l'Eglise, ainsi que dans la création, les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. Comment en serait-il autrement ? Le pouvoir temporel est naturellement ennemi de l'institution divine, parce qu'il en a peur... Obséquieux à son égard quand il en attend du renfort, tyrannique quand il n'en a plus besoin, ce fut toujours sa tactique instinctive d'être religieux ou persécuteur selon son intérêt. Par conséquent, notre sagesse optimiste peut à chaque instant tomber des illusions qui la bercent aux arènes d'une politique vexatoire et impie. Mais, on le sait, quand la politique moderne déclare la guerre à l'Eglise, elle ne porte plus la main à la garde de son épée ; comme Julien, elle organise des tracasseries ou rhabille des sophismes. Et quel est alors l'Evangile d'où elle tire ses arguments ? deux cents ans sont là pour l'attester, c'est la jurisprudence gallicane. Cela posé, rien de plus nécessaire que de la combattre, rien de plus opportun que d'en signaler les écueils, puisque du parti que l'on prend, dans cette question, peut dépendre l'attitude que l'on tiendra dans des moments difficiles. Oui, vienne un conflit entre les deux puissances, l'État peut savoir d'avance dans quels rangs il trouvera des soldats complaisants, ou tout au moins des consciences énervées par les doctrines ; car, en face d'une persécution, on peut le dire sans outrager personne, *à vertus égales*, un catholique gallican est plus près du schisme qu'un catholique tout-à-fait romain.

Enfin, on pourra nous dire encore que nous renions

les enseignements paternels de Mgr d'Astros ; ce sera une erreur. Mgr d'Astros a passé pour très-gallican et ne l'a été que très-peu. Le plus beau souvenir de sa vie est une lutte glorieuse pour les prérogatives du Souverain Pontife. Il aimait quelques usages de notre pays, mais il en combattait les principes. Souvent il a répété que si on faisait passer dans les rangs de l'épiscopat une déclaration contraire à celle de Bossuet, il en signerait les trois derniers articles quand on voudrait. Après ses écrits sur la liturgie nationale, quoique le fonds fût une concession aux doctrines romaines, il n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'une parole amie, tombant de la bouche de Grégoire XVI, lui eut assuré qu'il n'avait point déplu. Enfin, si l'on professait devant lui des opinions anti-gallicanes, avec cette charitable modération qui n'excommunie pas les adversaires, on comprenait que le saint Prélat sympathisait avec elles par sa foi autant que par sa raison, et que la déférence pour le Saint Siége n'était pas en lui un sentiment ordinaire, mais une tendre dévotion.

Il nous a semblé que ces aperçus étaient justifiés par la persécution que nous venons d'ébaucher, vraie saturnale de gallicanisme, qu'on nous passe le mot.

Après cela, il faut en convenir en finissant, chacune des deux opinions a eu des torts dans les formes, sur lesquels on ne doit pas juger le fond. La nôtre est coupable de quelques exagérations ; mais si l'on compulse les dossiers des parlements, des ministères et du concile de l'empire, on verra que sa rivale n'a pas le droit de les lui reprocher. La nôtre a des prétentions trop exclusives à l'orthodoxie, l'autre en a de fort

étranges au monopole de la prudence et des saines traditions. Enfin, si la première anathématise aisément ses adversaires comme des schismatiques, la seconde flétrirait volontiers les siens comme des étourdis dangereux. Ainsi l'homme abuse de tout ce qu'il touche, et mêle inévitablement à ses idées quelque chose de ses passions. Reconnaissons-le néanmoins, le gallicanisme ne peut revendiquer en faveur de ses excès les avantages de cette conclusion; car lui est une opinion dangereuse par nature, tandis que d'autres ne le sont que par accident.

Maintenant, comme la charité est le signe certain de la vérité, semblable à ces champions qui, avant de quitter le terrain, embrassent leurs adversaires, nous demandons aux nôtres la permission de leur donner le baiser de paix avant de clore ce chapitre. Quoique fermes du côté de la volonté, en écrivant ces lignes, leur souvenir nous a causé souvent des défaillances dans le cœur. Fermes du côté de la volonté, nous devions l'être comme on l'est quand on parle en conscience et devant Dieu. Des défaillances dans le cœur, nous en devions avoir, parce qu'ordinairement on combat des ennemis, tandis que nous combattions des frères. Aussi, sans demander pardon pour aucune de nos assertions, nous sentons le besoin d'en demander pour la peine qu'elles pourraient leur faire. Ce qui prouve le mieux l'irrésistible empire de notre conviction, c'est qu'avec tant de respect pour eux, elle nous donne la force de penser autrement.

CHAPITRE XIII.

SA CAPTIVITÉ.

Il est mis au secret. — Ses premières inquiétudes. — Sa force chrétienne. — Régime qu'on lui impose. — Sa cellule. — Expulsion du concierge. — Son serin. — Persécutions à cause de lui. — Madame de Soyecourt. — Ses amis de Provence. — Voyage de son frère et de sa sœur. — Privation de secours religieux. — Il sort du secret. — Pieuses dames de Paris. — Ses occupations en prison. — Il prévoit les catastrophes prochaines. — Il n'est pas délivré aux approches de l'invasion. — Sa translation de Vincennes à Angers. — Abdication de Napoléon. — Délivrance de l'abbé d'Astros. — Rapprochement instructif.

Ego Paulus vinctus Christi.
Ephes. III. 1.

En entrant dans le donjon de Vincennes, l'abbé d'Astros fut mis au secret. Il passa un an moins quelques jours dans ce silence absolu qui fait de la prison un véritable tombeau. Ceux qui ont subi la même épreuve racontent des choses étranges sur les impressions d'un prévenu arraché tout à coup aux douceurs de la famille, pour être enterré vivant dans un cachot, où il ne voit derrière lui que des affections brisées, et devant lui que d'effrayantes perspectives. Au fond de cette solitude l'esprit s'exalte devant les incertitudes de l'avenir; à force de discuter des chances, il se fixe sur les plus mauvaises, et le tourment des hypothèses y devient une peine supérieure, quelquefois, à toutes les sanctions de la loi.

Quelles hypothèses douloureuses n'avait pas raison de se faire l'abbé d'Astros! De prime abord, il a cru que la colère de Napoléon était un artifice; Vincennes en prouvait trop la sincérité. Où va-t-elle s'arrêter? Sa cor-

respondance et son interrogatoire ont éventé certaines de ses relations que l'on s'obstine à regarder comme un complot; n'y a-t-il pas d'autres victimes à cause de lui? La vérité pour laquelle il porte des fers est controversée par les faibles et par les ennemis; sans doute il est présenté à l'opinion comme un entêté, non comme le martyr d'une cause sainte. Dans la Provence il a une famille déjà bien effrayée de son emprisonnement; qui sait si, pendant cette année, où il n'en aura pas de nouvelles, lui qui n'avait jamais été qu'une consolation pour elle, ne va pas lui porter malheur! Les lieux et les personnes parlent en même temps à son imagination. Quand du haut de sa tour il regarde vers le bois du château, il aperçoit une place que l'histoire a marquée d'une indélébile tache de sang. Là, il y a quelques années à peine, un autre captif de la même prison descendait, pendant la nuit, pour tomber criblé de coups. Ce captif était le neveu d'une princesse dont l'abbé d'Astros devait être bientôt l'ami et le père; il se nommait le Duc d'Enghien. Pour celui-ci, c'était Napoléon qui jugeait et Savary qui exécutait : pour l'abbé d'Astros, c'était le même juge et le même exécuteur. Sans doute, l'ambition de Napoléon était plus intéressée dans le premier crime; sa vengeance l'était beaucoup dans le second. La première victime était défendue par son illustration; la seconde ne l'était que par son droit. En un mot, de quelque côté que se tournât le saint Confesseur, il ne voyait que des probabilités effrayantes; et ces perspectives, fixement envisagées, ne pouvaient que changer son imagination en un impitoyable bourreau.

Heureusement l'imagination n'eut point de prise sur la vigoureuse raison du jeune captif. Pour la dominer, il avait mieux que l'énergie de sa nature; il avait cette foi vive que rien ne déconcerte, parce qu'elle voit Dieu à ses côtés. Maître de lui-même dans des circonstances où la prostration s'empare de tous les esprits, il ne perdit donc pas une seule journée à supputer des craintes ni des espérances : il disposa aussitôt sa vie, suivant cet ordre recommandé par l'Apôtre, qui fait de toutes les actions un acte d'obéissance au Seigneur au lieu d'un mouvement capricieux. Dans ce règlement, toutes ses occupations étaient prévues, et chaque minute avait un emploi fixé en présence de Dien. Fidèle par conscience au régime que sa conscience avait imaginé, la cellule lui devint tout un monde où il se donnait des heures pour la réflexion, des heures pour la récréation, des heures pour penser à soi, des heures pour penser au dehors, des heures même pour se promener. La plus grande partie de son temps était absorbée par l'oraison. Dieu le voyant persécuté à cause de lui, descendit dans sa prison et anima sa solitude. Ces visites mystérieuses y durent jeter un reflet bienheureux, car il a souvent déclaré, avec son héroïsme sans emphase, que ce temps était le plus beau de sa vie.

Cependant, si la Providence était douce à son égard, Napoléon était sans pitié. Le jeune prêtre fut isolé à la fois du commerce des morts et de celui des vivants. Les auteurs les plus saints furent arrêtés, comme des suspects, à la porte de son cachot. Les livres, qui étaient pour lui des amis si nécessaires, comptèrent parmi les objets prohibés de sa demeure. Lui, qui ne savait travailler, ni même

guère se récréer que la plume à la main, n'eut pendant longtemps ni plume ni papier. Pour la première fois de sa vie, il connut l'ennui de ne rien faire. Une telle épreuve, supportable pour certains tempéraments, était une torture pour le sien ; d'autant plus que cette torture, atténuée dans le monde par les distractions de la liberté, était doublée, en prison, par l'uniformité de sa vie.

Avant d'être installé dans son cachot, comme les captifs du plus bas étage, il eut la honte d'être fouillé et dépouillé de tout, excepté de son linge de corps. On lui ravit, avec un soin particulier, les plus petits objets capables de servir d'instrument au suicide. Ayant été obligé de demander une aiguille pour rentraire ses vêtements, il fallut de longues heures de délibération dans le fort, avant de se décider à cette concession. L'abbé d'Astros, qui était impassible devant toutes les humiliations de la captivité, fut sensibilisé de celle-ci. Les autres défiances impliquaient des soupçons qui ne l'outrageaient pas : celle-ci était une injure à son honneur de prêtre et à sa foi de chrétien (1).

Tout le mobilier de sa prison se composait de la couche de sangle sur laquelle il reposait. Auprès de

---

(1) Les malheurs de l'abbé d'Astros inspiraient alors tant de pitié, que même les hommes du monde s'y intéressaient. M. de Malleville, Président à la Cour de cassation, qui ne le connaissait pas, alla trouver spontanément Napoléon pour le conjurer d'adoucir les rigueurs de cette captivité. Le vertueux magistrat fut sévèrement éconduit. Nous apprenons ce mouvement d'un noble cœur avec d'autant plus de plaisir, qu'il y a de très-proches descendants de M. de Malleville dans notre cité, et que Mgr. d'Astros, devenu évêque, a trouvé les petits-fils de son bienfaiteur parmi les plus fidèles brebis de son troupeau.

cette couche se trouvait seulement une cruchette blanche, d'où le prisonnier faisait tomber de l'eau dans le creux de sa main pour se laver. Alors, la même couverture qui servait de drap de lit pendant la nuit, faisait l'office d'essuie-mains durant le jour. L'abbé d'Astros était heureux au milieu de cette simplicité plus que cénobitique. Son expérience de Vincennes, disait-il souvent, lui avait fait sentir combien l'homme a besoin de peu de chose. Aussi acceptait-il avec une gaieté moitié chrétienne, moitié philosophique, la pauvreté du donjon; et, se retournant par la pensée vers les magnificences de Paris, il aimait à répéter avec le Sage: « Que de superfluités dont je sais me passer! *Quàm multis non indigeo!*

La nudité de sa demeure éprouvait moins la résignation du captif que son exiguité. Volontiers, il aurait fait bon marché de tous les autres agréments de la vie, si l'espace et le grand air ne lui eussent pas été parcimonieusement mesurés. Il paraît que ses gardiens n'en furent point prodigues à son égard; quand on lui demandait des renseignements sur sa cellule de Vincennes, il avait coutume de répondre par cette joyeuse citation de Gresset :

Si ma chambre est ronde ou carrée,
C'est ce que je ne dirai pas.
Tout ce que je sais, sans compas,
C'est que, depuis l'oblique entrée,
Dans cette cage resserrée,
On peut former jusqu'à six pas [1].

---

[1] La Chartreuse.

Parmi ses gardiens, il en était un, cependant, dont le cœur était séduit par ce puissant attrait qui s'attache à la vertu persécutée, c'était le concierge du donjon. Plusieurs fois par jour il avait occasion de visiter l'abbé d'Astros en lui portant sa nourriture. La vue de ce jeune prêtre si doux, qui priait presque toujours et ne se plaignait jamais, navrait son âme. Néanmoins, les règlements lui imposant le mutisme le plus rigoureux pendant ces visites, et le commandant du fort venant toujours avec lui pour surveiller l'exécution des règlements, la commisération du concierge fut longtemps refoulée par la consigne. Un jour, malgré la consigne et le commandant, les sentiments de ce noble cœur éclatèrent, et une parole de sympathie lui échappa : ce fut assez pour le rendre criminel. Destitué de son emploi et chassé du donjon, il expia, peut-être dans la détresse, l'honorable délit de n'avoir pas su gouverner sa pitié. Quand l'abbé d'Astros connut la disgrâce de cet homme, il en fut profondément ému. Cette épreuve renfermait pour lui un double déchirement, celui de perdre le dernier ami qui lui restât, et celui d'être l'occasion de son malheur.

Son isolement lui donna l'idée d'une distraction où l'esprit et le cœur devaient trouver un égal dédommagement. Il faut peu de chose pour distraire une existence de prisonnier. Une araignée suffisait à Pelisson, une fleur au sentimental admirateur de *Picciola*. L'abbé d'Astros désirait mieux. Il avait laissé un gracieux compagnon de table et de plaisir dans ses appartements de la rue Chanoinesse, et cet hôte chéri devait être bien

triste de son absence, s'il n'en était déjà mort : c'était un serin. L'harmonieux volatile avait, pour faire les délices d'un intérieur, non-seulement sa voix et son plumage, mais une éducation à part. Durant les repas, il échangeait sa cage contre une place à côté de son maître, et s'en venait becqueter, gazouiller et sautiller autour de lui. Comme tous les hommes seuls, et qui ont des mœurs douces, l'abbé d'Astros aimait ce folâtre tête à tête, et passait volontiers ses récréations silencieuses avec un interlocuteur qui ne tarissait pas. Lorsqu'il fut prisonnier, pour tromper son ennui, il chercha vainement une amitié qui ne donnât point d'ombrage à la police, il ne trouva que celle de son serin. Il demanda donc, timidement, si les ponts-levis du château ne seraient pas levés devant ce paisible nouveau venu. Après une réponse favorable, les gardiens furent priés d'envoyer chercher l'aimable chantre des Canaries, qui, depuis le départ de son maître, avait perdu sa gaîté accoutumée. Quand l'abbé d'Astros le revit, il en eut une joie dans laquelle le sérieux de son caractère fut effacé par son bonheur de captif. Il renoua vite avec lui ses entretiens interrompus. Enfin, il voyait du mouvement, il entendait du bruit, il y avait une voix qui lui répondait, et une vie qui palpitait à côté de la sienne. Dès ce moment les repas perdirent de leur monotonie, les loisirs de leur longueur, la prison de sa tristesse. Au moins la conversation était possible sous ces voûtes sépulcrales; deux êtres y respiraient, et le second, après avoir égayé le premier par ses chants, lui prêchait encore la patience par sa volage résignation. Le serin, que l'abbé d'Astros

avait désiré comme une distraction, lui devint une leçon de morale et une tendre affection. Épris de ses charmes et reconnaissant de ses services, un jour il lui adressa des vers. Le commandant du fort trouva gravé à la craie, sur les murs de la cellule, ce gracieux quatrain :

Chantez, mon beau serin. Votre joyeux ramage
Instruit, en l'égayant, l'hôte de ce donjon :
Et, comme vous vivez content dans votre cage,
Le sage saura vivre heureux dans sa prison.

Ces compliments à son serin éveillèrent l'inquiétude de la police, et furent effacés comme une inscription séditieuse. L'abbé d'Astros parla donc seulement avec son compagnon, mais dut renoncer au plaisir de lui écrire. Cette douleur n'était que le prélude d'une autre. Soit parce que la nouvelle atmosphère ne lui convenait pas, soit parce que son heure était venue, le serin parut languissant. Peu à peu les chants cessèrent, la cellule s'attrista. Un jour le deuil vint s'ajouter au silence dans la sombre demeure du captif. La cage d'où partait le mouvement et la vie de sa prison, était devenue un tombeau. Il se trouvait seul pour la seconde fois !! Il faudrait avoir vécu dans ce même vide et souffert du même délaissement, pour comprendre un pareil deuil. L'abbé d'Astros en eut une mélancolie contre laquelle il fut obligé de faire appel à sa piété. Il ne parlait guère de cette séparation sans demander grâce pour la douleur qu'elle lui coûta. Nous, qui nous croyons capables de la même faiblesse, nous nous garderons bien de condamner la sienne. Si un lecteur se trouve trop

philosophe pour descendre jusque-là, nous lui ferons observer que cela peut attester plus de force, mais non plus de sagesse. Si d'autres jugeaient ce détail puéril dans une vie épiscopale, nous leur répondrions que les plus petites choses en prouvent une grande, quand elles prouvent la bonté du cœur, et que le serin de l'abbé d'Astros est justifié par la perdrix de saint Jean.

Vers cette époque se passaient, en Provence et à Paris, des choses bien autrement affligeantes pour notre captif. Par bonheur, les murs de sa prison en arrêtèrent la nouvelle, et l'abbé d'Astros n'en eut le mal au cœur que plus tard.

Mme de Soyecourt, propriétaire de la maison et supérieure de la communauté où résidait le Père Fontana, avait été compromise par les seules relations de l'abbé d'Astros avec le vénérable Barnabite. Suspecte de complicité dans un crime imaginaire, malgré son grand âge et ses vertus, elle fut jetée au secret le plus absolu. Après un mois, à bout de ses forces, et ne sachant pas encore ce qu'on voulait d'elle, cette femme écrivait au Préfet de police :

« Veuillez donc me sortir, Monsieur, d'un secret » auquel je ne puis tenir plus longtemps. Il me cause » un dérangement de santé pareil à celui que ma mère » a éprouvé, et qui l'a conduite à la mort, après six » semaines de prison. Voilà un mois que j'y suis, et, si » je dois succomber comme elle, je n'ai plus que quinze » jours à vivre. Au nom de l'humanité, je vous le de- » mande, que je puisse parler à quelqu'un, et savoir ce » qui déplait au Gouvernement ! Mon courage n'est pas

» abattu, mais mon faible corps succombe [1]. » Ne croirait-on pas que ces plaintes sont datées de 93? Aurait-on pensé que, dans la capitale de la civilisation et sous un Prince si fort, on pratiquait cette justice moscovite contre des femmes malades et vénérées?

Pendant ce temps le Gouvernement envoyait des ordres à ses agents de Provence pour faire comparaître tous les amis de l'abbé d'Astros. Ceux-ci en furent quittes pour quelques vexations. L'un d'eux [2], chanoine à la métropole d'Aix, se lava de tout soupçon par un procédé qui ne manquait pas son effet. Il témoigna son *douloureux étonnement de voir son attachement aux principes de l'Eglise gallicane suspecté* [3]. Le refrein eut son plein succès. Moyennant cette profession de foi, tout prêtre était alors un citoyen irréprochable, et l'autorité lui délivrait, avec un certificat d'orthodoxie, le droit de coucher chez lui.

Dans la famille même de Mgr d'Astros, les rigueurs de la police occasionnèrent de bien autres déchirements. L'histoire nous rapporte que, lorsque saint Ambroise avait échappé à quelque danger couru pour la foi, il se hâtait d'écrire à sa sœur Marceline pour la tirer d'angoisse. L'abbé d'Astros avait en Provence une sœur tendre comme Marceline, mais qui, moins heureuse qu'elle, n'eut aucune nouvelle de lui après le 1er janvier 1811, parce qu'il n'avait pas la liberté de saint Ambroise. Ne

---

1 Lettre de Mme de Soyecourt.

2 M. l'abbé Guigou.

3 Rapport de M. le Sous-préfet d'Aix à M. le Ministre de la police, 1er février 1811.

pouvant tenir à cette incertitude, de concert avec son second frère, elle résolut le voyage de Paris. Dès l'arrivée, leur première visite fut au ministère de la police, pour demander la permission d'entrer à Vincennes. Après les alarmes dont ils avaient souffert, les bruits sinistres que la voix publique leur avait portés, et les deux cents lieues de chemin qu'ils venaient de faire, leur supplique commandait une respectueuse pitié. Dans les bureaux du ministère on sembla le comprendre, et on leur donna des espérances. Ces espérances étaient plus cruelles qu'un refus. Après bien des tentatives inutiles, en effet, ils furent éconduits; et, pour tout résultat d'un si pénible voyage, il ne leur resta qu'une déception. Il fallait partir sans avoir pu, à force de prières, ouvrir ces portes de Vincennes, inexorables comme celles de l'enfer. La seule consolation qu'ils eurent, fut d'aller voir, au moins, la prison de celui sur qui ils pleuraient. Le frère et la sœur vinrent donc au pied du formidable donjon. Souvent ils en firent le tour, en regardèrent toutes les ouvertures, en interrogèrent tous les échos avec des accents de la Provence pour se faire reconnaître. Rien ne parut, rien ne répondit. Leur cœur était brisé, et cependant un aimant secret les attachait à ce sol; ils souffraient d'inexprimables tortures, et ils ne savaient pas s'en aller. Néanmoins, comme il fallait bien s'y déterminer, désespérée de son mécompte, et levant au ciel ses yeux en pleurs : « Mon Dieu, dit la » sœur du captif, ce n'est pas seulement pour nous, » c'est pour vous qu'il nous est cher. Oh ! puisque moi » je suis inutile en ce monde, tandis qu'il est votre

» ministre, acceptez l'échange que je vous offre et pre-
» nez ma vie, pourvu que la sienne soit conservée ! »
Cette prière d'un cœur magnanime et pur fut exaucée. Quelques années après, l'abbé d'Astros était glorieusement rendu à sa famille. Un peu plus tard, son angélique sœur expirait d'une mort prématurée.

Le pieux Confesseur, qui croyait à la sainteté de cette sœur, croyait aussi à l'efficacité de son offrande. Il l'honorait comme une martyre de l'amour fraternel ; il n'en parlait jamais sans une émotion profonde ; et, un jour, ayant voulu conter les derniers moments de cette vie qu'il regardait comme une rédemption de la sienne, nous l'avons vu obligé d'interrompre son repas pour se retirer à l'écart.

Quand l'abbé d'Astros aurait connu toutes les larmes qu'il faisait couler, ces poignantes scènes ne l'auraient jamais tant attristé que la privation de secours religieux. C'était là le plus amer de sa captivité. Lui, qui tenait son âme nette et parée comme un sanctuaire, et qui n'avait peut-être jamais passé huit jours sans confession, en fut privé longtemps. Pour sa piété, la sainte Eucharistie était un besoin : dans ses dernières années encore, il traînait violemment à l'autel une infirme vieillesse qui refusait presque de le suivre; et, à Vincennes, il ne communiait pas. Enfin, les livres même de piété lui furent ôtés. Pas une Imitation où rafraîchir son courage, pas une Bible où méditer. Encore, si on lui eût laissé son Bréviaire, surtout ce Psautier aux inimitables élans, avec lesquels l'homme malheureux crie et pleure mieux qu'avec ses propres cris et ses

propres pleurs ! Mais il lui fallait tirer de lui-même sa méditation, son travail, ses encouragements, ses distractions et sa prière. Aussi, quand, après beaucoup d'instances et de retard, enfin on lui rendit son livre d'office, il se jeta sur cette divine pâture avec l'avidité d'une âme qui a longtemps souffert la faim. C'est alors qu'il apprit tous les psaumes par cœur, afin d'emporter avec lui l'âme du Roi prophète pour converser, s'il entrait dans un nouveau secret, et d'avoir, toutes prêtes, de ces plaintes qui adoucissent la douleur, quand on peut les pousser. Chose bien remarquable, en effet ! nos soupirs, comme les cris de l'enfant, sont un effort impuissant et inarticulé, si Dieu ne leur prête ses formules. Le philosophe a la prétention de créer sa prière, il se trompe. La langue de l'homme, qui exprime tant de choses, suffit si peu à exprimer ses épanchements avec Dieu, que, de désespoir, l'homme ferme son cœur, retombe sur lui-même et se tait, quand une langue céleste ne lui prête ses accents.

Le plus beau jour de sa captivité fut pour le jeune prêtre celui où on lui permit de célébrer le saint sacrifice. Cette circonstance coïncidait avec la fête de sainte Thérèse. A longues années de distance, il aimait à conter sa félicité en recevant ces deux allégresses à la fois. Depuis un tel adoucissement, il prétendait n'avoir plus senti le poids des fers. Comme celle de saint Pierre à l'aspect de l'Ange libérateur, sous les pas du Seigneur sa prison s'illumina, et, dès cet instant, sa solitude peuplée par la présence d'un Dieu, ne se fit plus sentir.

Après un an de réclusion absolue, durant lequel

l'abbé d'Astros put se demander sans cesse, avec une effrayante incertitude, ce qu'on ferait de lui, il fut tiré du secret. Alors il vit un peu de soleil, il se promena dans un préau, il visita la chapelle, on lui permit même de parler avec les autres ecclésiastiques du fort. Quel ne dut pas être son étonnement en retrouvant tous ces prélats, dont l'arrestation avait été provoquée par la sienne ? Que n'auraient pas eu à se dire ces prêtres malheureux et amis, si même leurs premières effusions, après tant de silence, n'avaient été placées sous l'espionnage de la police ! L'abbé d'Astros, en particulier, eut l'avantage, sous ce rapport, d'être le plus vexé. Longtemps il eut raison de se demander si on lui avait permis de parler pour adoucir sa situation, ou pour lui fournir une occasion de se compromettre. L'abbé Perrault, qui était son intime et prisonnier du même donjon, lui ayant été amené à l'improviste sous prétexte de leur procurer le bonheur de se voir, ils furent obligés de se réduire au silence, parce que la police étant aux écoutes, ils ne crurent pas pouvoir entamer une conversation sans donner prise. Cependant, l'année 1812 lui procura de notables améliorations : les rapports des prélats italiens surtout, malgré la surveillance qui les paralysait, lui devinrent une source de consolations. Certainement l'abbé d'Astros, qui avait du courage et une piété plus grande que son courage, n'avait pas besoin d'être soutenu ; néanmoins, tandis que l'intrusion récompensée de ses complaisances triomphait à Paris, difficilement on pouvait voir, sans mal au cœur, ce jeune prêtre affaibli par la prison, dépouillé de son titre,

frappé dans ses affections, et regardé encore, par des esprits prévenus, comme un rebelle qui expie d'aveugles entêtements. Aussi, les Cardinaux l'aimaient pour son courage, pour ses vertus, pour les sentiments même que d'autres ne lui accordaient pas. Souvent ils lui prophétisèrent l'avenir. Et, tandis que le saint Confesseur était déjà résigné à la prison perpétuelle : *Non, non*, disaient-ils, *ceci n'est pas la fin; mais prenez des forces, et réservez-vous pour de plus grandes choses.* Quelques-uns qui vécurent assez, purent voir leur prédiction s'accomplir.

Cependant, si l'abbé d'Astros souffrait l'injustice, ce n'était point sans quelque dédommagement. Tous les chrétiens fervents de Paris l'avaient suivi dans son cachot avec attendrissement. Des dames vénérables du faubourg Saint-Germain qui ne le connaissaient pas, allaient souvent demander de ses nouvelles, et faisaient de leur course à Vincennes un pèlerinage de dévotion. Sur les pas de tout sacerdoce qui porte en lui quelque chose de Jésus-Christ et du Calvaire, Dieu place de saintes femmes pour pleurer. Celles qui remplirent l'office de Véronique auprès du jeune Grand vicaire, étaient peu nombreuses, mais bien pieuses et bien dévouées. Mme la comtesse de Saisseval, qui était à leur tête, donne l'idée des autres. Quand il fut sorti du secret, sous prétexte de visiter le fort, elles venaient, aux heures de sa messe ou de sa visite au Saint-Sacrement, se placer sur son passage pour apprécier l'état de sa santé. Elles le trouvaient si serein, qu'elles s'en retournaient émues de ce spectacle comme d'une prédi-

cation. Elles s'occupaient encore de son vestiaire et de ses remèdes : tâchant, avec toute la délicatesse que donnent la belle éducation et la charité, de suppléer à des soins que les administrations ne donnent point, parce qu'elles n'ont pas assez de cœur, et que la famille du captif ne lui pouvait donner, parce qu'elle était trop éloignée. L'abbé d'Astros, qui était éminemment discret et qui avait besoin de peu de chose, ne profita guère de ces offres. Il n'en conserva pas moins une reconnaissance qui a duré autant que sa vie. Et, pendant quarante ans, de fréquentes lettres sont venues assurer à ces dames que leurs attentions de Vincennes étaient payées par un souvenir et des prières qui ne se lassaient pas.

En même temps que le bonheur de la prière et d'une société, on en rendit un autre à l'abbé d'Astros qui ne lui était pas moins nécessaire, celui du travail. Enfin, des livres lui furent donnés. Il les revit comme des intimes, envers qui une longue séparation donne plus d'empressement. Il faudrait avoir creusé ses idées pendant longtemps, et tiré de son fonds la matière d'une année d'occupations, pour comprendre le bien-être d'un esprit avide qui se sent tout à coup alimenté. Les manuscrits du saint confesseur nous disent quelles furent ses études à cette époque, les cahiers de Vincennes étant marqués d'un sceau particulier. Il rédigea des notes explicatives sur les prophètes. Cette belle portion des livres inspirés fortifiaient son âme, et, par l'histoire de ce qui fut, lui entr'ouvrait l'avenir. Chaque page le lui disait, ce n'était pas la première fois

qu'un pontife était emmené en servitude, et une ville sainte envahie. Avant Rome, Jérusalem avait été humiliée ; mais la captivité des enfants de Dieu dure peu, et, après Israël, le Roi de Babylone à son tour. Napoléon en sut quelque chose plus tard. Indépendamment de ces commentaires, il entreprit une réfutation des erreurs contenues dans la *Vie de Léon X*, par William Roscoë, ministre anglican. Il y répondit avec un soin particulier à la prétention d'expliquer naturellement la durée du trône pontifical. De telle sorte que, non content d'accepter la prison pour obéir au Saint Siége, de sa main chargée de fers, il prenait encore la plume pour le défendre.

Au milieu de ces distractions, la prison lui offrait une vie paisible, irresponsable et plus véritablement libre que sa vie officielle de Paris. Aussi, pendant les deux années 1812 et 1813 où l'Europe était sous les armes, il y eut un calme profond pour le solitaire de Vincennes. Cependant il savait tout ce qui se passait à l'extérieur, et, à travers l'immense confusion où s'agitait le monde, il lisait dans l'avenir. Souvent il annonça les prochaines catastrophes à ses amis de captivité. Du haut de son donjon, comme d'un observatoire serein, il voyait avancer la vengeance céleste du côté du septentrion. Les cosaques, selon lui, étaient les nouveaux fléaux de Dieu ; et, tandis qu'il avait fallu aux premiers trois cents ans pour exterminer Rome, ceux-ci, dans une campagne, devaient en finir avec l'empire de Napoléon. Il ne se trompa point ; c'est un secret digne d'être médité, en effet ; depuis l'ère chrétienne,

ainsi que le soleil en Orient, c'est toujours au Nord que se lève la justice de Dieu. Seulement, différente des feux du soleil, elle ne sort pas d'une extrémité pour aller s'éteindre dans l'autre ; mais, à peine son œuvre accomplie, elle rentre sous les glaces boréales comme dans un réservoir, afin que le monde civilisé sache bien où Dieu tient les verges toutes prêtes contre les peuples dégénérés.

Ce qui confirmait l'abbé d'Astros dans ses prévisions, c'est que Napoléon recevait des leçons terribles et ne s'instruisait pas. Depuis 1811, il avait fait venir le Pape à Fontainebleau ; ce n'était pas pour lui donner, à la place d'une prison ordinaire, un beau palais, mais pour agir plus immédiatement sur lui par la séduction et par la terreur. Les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizoni avaient été rendus aux conseils de leur maître ; mais les Evêques de Troyes, de Gand et de Tournay étaient exilés presque en même temps. Double épreuve pour notre captif ! Car, d'un côté, la délivrance des Cardinaux lui fit comprendre que la sienne coûtait davantage à Napoléon ; et, de l'autre, il perdait en Mgr de Boulogne qui, avant l'exil, habitait le même donjon, un de ses plus doux et de ses plus vénérables amis. Ces douleurs particulières étaient accrues en lui par les maux de la Religion. Napoléon trouvant l'expédient des administrateurs capitulaires facile, voulut l'inaugurer dans les Eglises dont il proscrivait les Evêques, comme dans celles dont les Evêques étaient morts. Le schisme fut violemment imposé par lui à plusieurs diocèses. Et, pour combler la mesure, il décréta que, désormais, les

Nommés que le Pape refuserait d'instituer, seraient institués par le Métropolitain, sauf à traduire celui-ci devant les tribunaux, s'il refusait son concours. Dieu attendait que le grand homme eût dit son dernier mot pour lui donner son dernier coup. C'était en 1813 que se passaient ces choses. En 1814, Napoléon était à l'île d'Elbe.

Cependant l'abbé d'Astros, de Vincennes, voyait arriver l'invasion étrangère comme une marée montante, que tous les miracles du courage et du génie français ne pouvaient arrêter. Quoiqu'il y eût pour lui une espérance à l'issue de ces catastrophes, il s'identifiait trop avec son pays pour les appeler. La terre de la patrie est sacrée, et toute guerre en deçà des frontières est une guerre sainte, dans laquelle une seule sympathie n'a pas le droit de déserter à l'ennemi. Certes, le jeune prêtre, cependant, avait besoin de sa loyauté pour ne pas faire des vœux contre une cause représentée par Napoléon.

Dans ces moments suprêmes, en effet, où il eût fallu rallier tous les cœurs et faire de la nation un seul faisceau contre l'invasion, l'Empereur n'eut pas, envers l'abbé d'Astros, ce mouvement de clémence que le malheur donne ordinairement. Quand les Russes approchèrent de Vincennes, il le fit transférer dans une autre citadelle pour qu'il ne fût pas mis en liberté par eux. Le Grand vicaire était entre ses mains une proie qu'il avait promis de tenir; il se souvenait de sa parole, et si l'abbé d'Astros lui échappait, ce ne pouvait être qu'avec l'Empire. Voici comment s'accomplit, au témoignage du prisonnier lui-même, son changement de séjour.

« Nous partîmes de Vincennes le 9 février 1814,

» et très-précipitamment. On prétextait que le local était
» nécessaire pour y mettre un magasin de poudre. Dans
» le fait, c'est qu'on avait peur que nous fussions dé-
» livrés par les cosaques. On nous embarqua dans des
» diligences. Nous étions dans la nôtre quatre prison-
» niers, dont trois ecclésiastiques et un laïc sicilien,
» plus le commandant du donjon de Vincennes. Dans
» les autres diligences, il y avait, outre des prison-
» niers, quatre gendarmes. Quoique ce fût pour nous
» conduire dans d'autres prisons, je fus bien aise de
» sortir de ce donjon fameux, qui restitue avec tant de
» peine ce qu'on y met. Nous en partîmes à six heures
» du matin. Je revis avec plaisir les boulevards de
» Paris. Je cherchais des yeux si je ne rencontrerais pas
» quelqu'un de connaissance; nous ne descendîmes
» de voiture que le soir. Notre voyage a été très-lent.
» Les chevaux qui nous menaient étaient pris par re-
» quisition. Enfin, après trois nuits et quatre jours de
» marche, nous arrivâmes à Angers, dans la prison
» civile, dans un appartement bien sale, enfumé, garni
» d'un grand nombre de lits crasseux, dégoûtants et à
» trois places, que d'autres prisonniers venaient de
» quitter. Ils avaient laissé dans le logement une odeur
» peu suave. J'avoue que l'aspect de ce logement, et
» surtout des lits, m'a affecté un moment. Le con-
» cierge et toute sa famille sont montés, nous ont parlé
» d'une manière fort honnête, et nous en avons été tou-
» jours contents [1]. »

---

1 Lett. à sa fam., 26 avril 1814.

Cet état de choses ne dura pas longtemps. Dans le mémoire confisqué parmi ses papiers en 1811, l'abbé d'Astros avait dit : « *l'Eglise est un rocher inébranlable ; toute puissance, quelqu'immense qu'elle soit, qui tombera sur ce rocher, s'y brisera.* » Trois ans plus tard, la prophétie était accomplie. C'est au palais de Fontainebleau que la justice divine établit son tribunal. Quel théâtre et quels souvenirs ! Le 2 avril 1814, dans ce même séjour d'où le Pape sortait pour recouvrer son empire, son persécuteur entrait pour perdre le sien. Dans ces mêmes appartements où il outragea le Pontife pour lui faire signer son abdication, il fut obligé de signer la sienne. Là, il apprend que sa capitale est occupée par l'Europe coalisée, comme Rome l'avait été par lui autrefois. Là, on lui dit que le Sénat a prononcé sa déchéance, sur la proposition d'un diplomate à qui il avait donné la principauté de Bénévent, une province qui appartenait au Pape. De là, il aperçoit parmi les rois ennemis, un soldat heureux à qui il avait donné la principauté de Ponte-Corvo, autre province qu'il avait enlevée au Pape. Lui qui, pendant quatre ans, séduisit des Evêques et mit tout son pouvoir à faire des traîtres parmi les sujets du Souverain Pontife, à Fontainebleau ne pourra plus compter les généraux qui l'ont trompé, ou les amis infidèles qui refusent de le suivre. Lui enfin, qui dispersa le sacré Collége et sépara Pie VII des Cardinaux qui étaient sa famille, à Fontainebleau est séparé de sa femme et de son fils, pour être emprisonné dans une île, où il sera gardé à vue par les espions de l'Europe, absolument comme le

vicaire de Jésus-Christ, à Savone, l'était jadis par les siens. Oh! si cette chute ne renfermait pas des souvenirs humiliants pour nous qui en font détourner la vue, quel sujet de méditation! la Providence pouvait-elle d'une seule calamité tirer plus de leçons?

Une coïncidence particulière vint encore prouver sa sollicitude particulière pour l'abbé d'Astros. Quand Napoléon eut abdiqué, le gouvernement provisoire envoya au premier magistrat de la ville d'Angers l'ordre d'élargir les prisonniers. Ici commença pour notre héros l'ère de réparation méritée par son héroisme. Le magistrat qui eut mission de briser ses chaînes, se trouva ne lui être pas étranger, ce fut son propre cousin. M. Portalis, après un long exil, rentré dans les bonnes grâces de Napoléon, sur la présentation de M. Molé, alors Grand juge et Ministre de la justice, avait été nommé à la première présidence d'Angers. Chargé d'apporter la bonne nouvelle à l'abbé d'Astros, on comprend l'émotion avec laquelle, en se voyant, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre. M. Portalis n'avait besoin ni des explications ni des excuses de l'abbé d'Astros, il avait tout su ou tout compris. L'abbé d'Astros, de son côté, n'avait pas la force de revenir, en un jour de bonheur, sur des souvenirs douloureux; ils oublièrent donc le passé pour mieux jouir du présent. Le premier Président prit son cousin par la main, et le conduisit à sa famille qui l'attendait avec impatience. Quand le captif fut installé dans ce foyer qui, jadis, avait été le sien, on lui annonça la prochaine arrivée d'un convive qu'il connaissait. Ce convive avait aussi souffert l'exil pendant un an, la prison durant trois

mois, et, par la protection de M. de Fontanes, venait d'être nommé proviseur au collége d'Angers; il se nommait l'abbé Guairard. Ainsi, par une étrange rencontre, c'était toute la réunion du 24 décembre 1810; l'ancien directeur de la librairie, l'ancien chef de division, l'ancien Grand vicaire de Paris, et le reste de la famille. Deux fêtes, hélas! à quelques années de distance, qui se ressemblaient et ne se ressemblaient pas! les sentiments et les personnes n'avaient point changé; mais autour que de ruines et de transformations!

Les transformations, sauf la honte de l'invasion, n'étaient pas une douleur pour l'abbé d'Astros. D'un autre côté, averti par sa foi que si les directeurs de la librairie et les chefs de division passent avec les Empereurs, les Grands vicaires ne passent pas de même, il ne se laissa point amollir par les délices d'un intérieur aimant, et partit aussitôt pour Paris, où sa conscience l'appelait.

Ici, je trouve un de ces rapprochements instructifs qui font adorer Dieu dans les événements, et changent l'histoire en un enseignement sublime. Quand l'abbé d'Astros fut rendu à Paris, voici ce qu'en disait le Journal des Débats du 20 avril.

« M. l'abbé d'Astros est arrivé hier des prisons » d'Angers. Ses malheurs sont connus de tous les amis » de la religion. La fidélité à ses devoirs et son attache- » ment au Saint Siége lui ont attiré une longue et » cruelle persécution, qu'il a soufferte avec une patience » héroïque. Il aura l'honneur de complimenter, à la » tête du Chapitre, Sa Majesté très-chrétienne » Louis XVIII, à son entrée à Notre-Dame. »

Voici encore ce qu'il rapportait lui-même de lui-même, dans une lettre confidentielle à son frère : « Il » me semble que, jusqu'à ce moment, tout ce qui m'ar- » rive n'est qu'un songe. Rien pourtant n'est plus réel. Je » voudrais pouvoir vous faire jouir de tout ce qui m'a été » dit, et de tout ce qui a été fait de flatteur pour moi, » pour vous dédommager un peu de la douleur que je » vous ai causée par ma prison. Je dis *flatteur*, pour » parler humainement : dans le fait, ces jouissances ne » font pas le bonheur. Et je sens que si je m'y livrais » tant soit peu, j'éprouverais un grand vide en moi- » même [1]. »

Ainsi fut honorée la victime : et cette gloire ne devait pas être éphémère, car, trente-six ans après, Toulouse en faisait encore son orgueil. Elle avait eu trois fois la durée du règne de Napoléon.

Pendant que le persécuté entrait ainsi glorieusement dans la capitale, que devenait son persécuteur ? « Le » voyage de Napoléon à l'île d'Elbe, dit M. Michaud, ne » fut pas aussi paisible. Il était accompagné de quatre » commissaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et » de Russie. De Fontainebleau à Valence, on criait » encore : *vive l'Empereur.* A Orange, où il arriva le » 25 avril, on criait : *vive le Roi.* Plus loin, on ajoutait : » *à bas le tyran.* On prétendait alors que son nom vé- » ritable était Nicolas, et non pas Napoléon. A Orgon, » petit village où l'on changea de chevaux, la fureur du » peuple était à son comble. Devant l'auberge même où

---

1 Lett. à sa fam. 20 mai 1814.

» il devait s'arrêter, on avait élevé une potence à la-
» quelle était suspendu un mannequin en uniforme
» français couvert de sang, avec une inscription placée
» sur la poitrine, et ainsi conçue : *tel sera tôt ou tard*
» *le sort du tyran.* Le peuple se cramponnait après la
» voiture de Napoléon, et cherchait à le voir pour lui
» adresser les plus fortes injures. L'Empereur se cachait
» derrière son compagnon de voyage, le plus qu'il pou-
» vait. Il était pâle et défait, ne disant pas un mot. A
» force de pérorer le peuple, les commissaires parvin-
» rent à le sortir de ce mauvais pas. Plus loin il se
» déguise en courrier, portant cocarde blanche, et court
» devant sa propre voiture. Les commissaires le trouvè-
» rent plus d'une fois le visage baigné de larmes. Sa
» vie était réellement en danger[1]. »

A Dieu ne plaise que je veuille absoudre de si sauvages représailles. Non, non, le mot : *malheur aux vaincus*, n'est pas plus français que chrétien. Nous qui avons eu de l'indignation contre Napoléon quand il régnait sur le monde, maintenant qu'il est en fuite et malheureux, nous ne trouvons que du respect pour lui, et du mépris pour ses insulteurs. Il est des ruines si solennelles qu'on ne peut les regarder sans des larmes dans les yeux.

Mais, ce tribut payé à une grande infortune, il faut bien en déduire la moralité que Dieu y met pour l'instruction de l'avenir. Or, avez-vous vu quelle différence de dénouement pour l'Empereur et pour l'abbé d'As-

---

1 Biograph. univers. art. Napoléon, par Michaud jeune.

tros ? Quel retour pour le second, quel départ pour le premier ! quelles ovations à la victime, quels affronts au persécuteur ! Voilà, dans deux hommes, l'histoire de tous les hommes qui ont *soutenu* ou *attaqué* la papauté. La parole du Prophète sera toujours vraie : Quiconque la bénit sera béni, quiconque la maudit sera maudit. *Et maintenant, politiques de tous les âges, instruisez-vous; vous, qui êtes à la tête des peuples, ne l'oubliez jamais* [1].

---

1 Ps. 2.

CHAPITRE XIV.

IL REPREND SES FONCTIONS DE GRAND VICAIRE.

Sympathies que son retour fait éclater. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Sa visite à Notre-Dame. — Chute du cardinal Maury. — Parole du Roi en faveur de l'abbé d'Astros. — Nouvelles persécutions. — Il publie une brochure sur les abus de cette maxime, que *l'usage abroge la loi.* — Ses démêlés avec le Chapitre. — Ses conseils dans la commission des intérêts religieux. — Retour de Napoléon. — Il demande ce qu'est devenu l'abbé d'Astros. — Celui-ci se réfugie en Angleterre. — Les prélats anti-concordataires. — L'abbé Carron. — Le Grand vicaire exilé rentre à Paris. — Concordat de 1817. — Il est nommé à l'évêché d'Orange; puis de Saint-Flour; puis enfin de Bayonne. — Il est sacré par Mgr de Quélen, le 9 juillet 1820.

Pascebat gregem cum fratribus suis.
Gen. XXXVII. 2.

Quand l'abbé d'Astros rentra dans Paris, il y trouva les esprits bien changés. Lui, dont le mérite, jusqu'alors étouffé par les passions de l'Empire, n'était connu que de quelques pieux catholiques, avait acquis une importance que les grandes voix de la presse proclamaient. Il était parti obscur du sanctuaire de Notre-Dame, il y revenait avec cette auréole de victime qui va si bien à la tête d'un prêtre, et que le monde lui-même sait vénérer. Aussi, comme nous l'avons déjà vu, à son retour l'opinion lui fit une véritable fête. Il racontait, avec le sourire d'un homme très-étonné de sa célébrité, que des personnes de la plus haute dis-

tinction étaient venues le visiter, et que des étrangers lui avaient instamment demandé une audience, ne voulant pas s'en retourner chez eux sans pouvoir dire qu'ils l'avaient vu. L'humble confesseur ajoutait dans la même lettre : « Je n'aurais jamais cru que ce qui m'est arrivé » eût pu exciter un grand intérêt, et si général.... J'ai » honte d'en parler, et je suis confus des sentiments que » mes aventures ont inspirés..... Bonaparte ne pouvait » pas mieux réussir à me faire passer pour un person- » nage important. Je suis persuadé que c'est la manière » dont il m'a traité, quand j'allai lui faire ma dernière » visite, qui m'a donné tout ce beau relief [1]. »

Une circonstance mémorable vint ajouter au prestige que l'abbé d'Astros avait reçu de la persécution. Le 3 mai 1814, Louis XVIII fit son entrée triomphale dans la ville de Paris. Il était accompagné de Madame, duchesse d'Angoulême; de Monsieur, comte d'Artois; du duc de Berry et des deux Princes de la maison de Condé. En revoyant ces nobles exilés, la capitale, qui avait vu passer tant de tyrannies depuis leur départ, eut une de ces ivresses où le bonheur ressemble à de la folie. Ceux qui ont assez vécu pour comparer un tel élan aux enthousiasmes artificiels provoqués depuis par l'habileté des partis, prétendent que jamais aucune contrefaçon n'égalera ce mouvement national. Suivant les nobles habitudes de ses pères, Louis XVIII voulut remercier Dieu d'un retour qui lui rendait à la fois la couronne et la patrie. A cette fin, on

---

1 Lett. à sa fam. 1814.

chanta un *Te Deum*, où l'assistance était plus belle et les cœurs encore plus dilatés qu'à celui de 1802. Malgré l'impatience naturelle aux proscrits qui reviennent, la royauté visita donc Notre-Dame de Paris avant le palais des aïeux : et c'est aux portes de la basilique qu'elle devait prononcer son discours de joyeux avénement. Par une disposition toute providentielle, les premières paroles du Monarque, que toute la France écoutait avidement, renfermèrent un éloge de l'abbé d'Astros. Voici quelle en fut l'occasion.

Le cardinal Maury était tombé avec Napoléon. Le 9 avril 1814, le Chapitre, extraordinairement assemblé *per domos*, arrêta que tous les pouvoirs précédemment accordés pour l'administration du Diocèse, le siége vacant, *à quelque personne que ce fût, et de quelque titre et dignité qu'elle fût revêtue*, étaient retirés [1]. Par cette décision, le Cardinal, qui n'était qu'un fantôme d'évêque, redevenait un abbé errant de Paris. C'est ainsi qu'après avoir fait révoquer l'abbé d'Astros, il était révoqué à son tour par les mêmes hommes mieux informés. Et lui, dont les actes ne pouvaient être justifiés que si la première révocation était valide, poussa l'aveuglement jusqu'à faire un mémoire pour prouver que la sienne ne l'était pas. Incompréhensible vertige, s'il n'eût été un châtiment de Dieu ! Ce fut le dernier scandale de ce triste épiscopat. Après cela, le Cardinal quitta la scène pour se réfugier en Italie ; et Rome, qu'il avait outragée, donna une retraite à sa

---

1 Extrait du registre des délibérations, 2e vol. pag. 27.

vieillesse pénitente : la cité des ruines convenait à ce génie déchu.

La juridiction étant retirée au cardinal Maury, le Chapitre nomma de nouveau ses vicaires. Pendant la même séance, il émit même le vœu de voir Mgr d'Astros *réintégré dans sa place, quand il serait rendu à ses désirs.* Le 20 avril, celui-ci étant de retour à Paris, le 24 le Chapitre s'assembla extraordinairement encore ; et, pour *donner à M. l'abbé d'Astros une nouvelle preuve de son estime et de son attachement, l'invita à venir se joindre aux autres Vicaires généraux nommés* [1]. C'était, par conséquent, lui et ces derniers qui, comme représentants du Clergé parisien, devaient faire les honneurs de Notre-Dame au cortége royal [2]. L'usage voulait que l'un d'eux adressât, sur le seuil, des félicitations au Roi. Comme l'abbé d'Astros avait été déjà premier grand vicaire après la mort du cardinal de Belloy, on pensait que, même sans compter ses autres titres, l'honneur de ce discours devait lui revenir. Nous avons vu le Journal des Débats exprimer à cet égard le vœu public. Mais, pour des raisons que nous avons lieu de croire respectables, le Chapitre ne fut pas de cet avis. Cependant, si ses motifs furent sérieux, sa décision ne fut pas adroite, car on délégua, pour haranguer le Roi, M. l'abbé de la Myre, qui avait remplacé l'abbé d'Astros après son emprisonnement. Quoique ce

---

1 Extrait du registre des délibérations, 2e vol.

2 Les nouveaux grands vicaires étaient : MM. d'Espinasse, Jalabert et de la Myre.

grand vicaire fût un prêtre vénérable [1], il ne lui appartenait pas néanmoins de prendre la parole dans un pareil jour. Louis XVIII connaissait d'ailleurs les combats de l'abbé d'Astros, et voyant sans doute dans ce rapprochement d'un monarque revenant de l'exil félicité par un confesseur revenant de prison, quelque chose de touchant, il s'y était attaché. Aussi, soit parce qu'il prit M. de la Myre pour M. d'Astros, soit parce qu'il voulût faire comprendre au premier qu'il tenait la place du second, après avoir répondu au discours, le Roi ajouta : « Je connais M. l'abbé d'Astros ; » c'est sans doute à lui que j'ai le plaisir de parler ? » L'abbé d'Astros n'eut donc pas l'honneur de complimenter le Roi, mais il eut celui d'être complimenté par lui. Son nom se trouva dans un discours où les plus grandes illustrations du pays auraient ambitionné une place ; et l'injustice d'un souverain fut réparée à son égard par les premières paroles de l'autre.

Cependant, Dieu ne permet pas que l'admiration des hommes séduise ses serviteurs, et il y répand de l'amertume pour qu'elle ne le fasse pas oublier. L'abbé d'Astros en eut bientôt la preuve. Dans cette même ville où il comptait tant de sympathies, de petites passions lui suscitèrent des détracteurs. Sous prétexte de bonnes doctrines, des ennemis du saint Siége et des jaloux l'accusaient sourdement d'exagération. Il parut même des articles de journal dans lesquels, n'osant pas l'attaquer de front, on racontait son arrestation avec des

---

1 2e Mém. man.

circonstances capables de ridiculiser un dévouement que tout le monde vénérait. La manœuvre fut comprise et méprisée. Ainsi qu'il arrive presque toujours, les auteurs se firent beaucoup de mal et n'en firent aucun.

Néanmoins, l'abbé d'Astros qui se comptait pour peu dans cette question, devait compter pour beaucoup la vérité qu'il représentait. Aussi, avec cette belle modération qui oubliait si facilement les injures pour ne voir que les principes, il répondit. Sa réponse fut une brochure solide et lumineuse, qui avait pour titre : *De l'abus de cette maxime, que l'usage abroge la loi* [1]. Composée en 1814, elle ne put être livrée au public qu'en 1815. Voici ce qu'en disait alors un critique consciencieux :

« Sous ce titre général, cet ouvrage se rattache à des » questions particulières qui ont donné lieu, dans ces » derniers temps, à de vives discussions. Après avoir » combattu la maxime générale, que *l'usage abroge la* » *loi*, l'auteur en fait l'application à trois points de » discipline ecclésiastique. Il examine le pouvoir des » Evêques nommés, leur administration en vertu des » pouvoirs des chapitres, et la révocabilité des Vicaires » capitulaires. Sur ces différentes questions, l'auteur » montre tour à tour le principe et l'usage, et combat » l'un par l'autre. Il discute les raisons et l'autorité de » quelques canonistes français, qui ne sont pas toujours » des guides bien sûrs, et auxquels on peut reprocher

---

1 Elle eut pour titre dans les éditions subséquentes : *Du pouvoir prétendu des Evêques nommés.*

» des décisions hasardées, et des raisonnements peu » concluants. »

Après quelque légère critique de détail, le grave journaliste ajoute : « Au surplus, ces erreurs de fait » sont bien peu importantes en soi, et méritaient à » peine d'être remarquées. On s'est cru plus fondé à » blâmer l'ouvrage en lui-même, comme peu à propos » dans les circonstances. Nous ne sommes point de cet » avis. Ces questions ont déjà agité les esprits, elles » peuvent renaître. Il est bon de les éclaircir. Cette » brochure doit donc être jointe à celles qui ont déjà » paru sur ces matières. Celle-ci se recommande par » un extrême attachement aux règles, par un zèle sou- » tenu pour les droits du saint Siége, et par l'oppo- » sition aux abus. L'auteur ne voit, d'ailleurs, que » les principes, et ne se permet ni retour amer sur les » derniers événements, ni personnalités. L'amour de » la vérité paraît le guider exclusivement, et, sous ce » point de vue surtout, il a droit à nos éloges [1]. »

Ces pages, en effet, tout en dégageant une question jusque-là très-obscure, prouvèrent dans l'abbé d'Astros une grande droiture de cœur. Elles prouvèrent, en même temps, une grande passion dans ses accusateurs : après lui avoir reproché son héroïsme, au nom de la prudence, ils lui reprochèrent encore de se défendre, au nom de la prudence. Il y a toujours eu des pharisiens qui ont trouvé des arguments pieux pour couvrir de détestables sentiments.

---

1 Ami de la Religion et du Roi.

Au reste, ces antagonismes contre l'abbé d'Astros doivent être connus, afin que les soupçons du lecteur ne s'égarent pas. A cette époque, il y avait encore quelques jansénistes, revenants d'un autre siècle, qui craignaient davantage l'influence du Pape que celle de Voltaire, et suivaient partout les tenants du saint Siége avec un hypocrite acharnement. L'abbé d'Astros fut dédommagé de ces tracasseries par le cordial accueil de ses confrères. Une courte dissidence, au sein du Chapitre, ne put altérer l'union entre des prêtres qui ne combattaient que pour la vérité.

Quand le Chapitre pria M. l'abbé d'Astros de *venir se joindre à ses trois autres Vicaires généraux*, il ne prétendait pas l'inviter à reprendre ses fonctions en vertu de son ancienne nomination, mais en vertu d'une nomination nouvelle. Pour le saint confesseur, reconnaître cette seconde nomination, c'était reconnaître que sa révocation avait été valide, et que tous les abus subséquents avaient été licites. Il ne pouvait donc accepter les pouvoirs qu'on lui offrait, sans adhérer à tout ce qu'il avait combattu et sans se combattre lui-même. Le cas renfermait à la fois une question de conscience et une question de dignité.

Dans la seconde nomination, le Chapitre crut encore devoir lui assigner la dernière place au chœur et sur la liste des Grands vicaires, tandis qu'il avait la première après la mort du cardinal de Belloy. Les querelles de préséance répugnaient à l'humilité et au large bon sens de l'abbé d'Astros. Cependant, ces choses perdent de leur puérilité quand elles ont une significa-

tion qui intéresse les principes. Il fit donc violence à une pudeur qui lui aurait fait sacrifier, en souriant, des droits personnels; et il déclara à ses confrères qu'il n'accepterait pas la place qu'on voulait lui donner, parce que cela impliquerait une reconnaissance de sa révocation, un blâme de son passé, et une injure à la sainte cause qu'il avait défendue.

« Du reste, ajoutait-il en soumettant ce cas de » conscience au Souverain Pontife, pour qu'aucune » discorde, ni une àpparence même de discorde, ne » naisse entre des prêtres de Notre-Seigneur, et pour » éloigner des fidèles toute occasion de scandale, j'ai » proposé à mes confrères cet arrangement : 1° *D'accepter leur nouvelle élection, à condition que le procès-verbal serait suivi de cette formule : sauf le » respect dû aux droits des Vicaires capitulaires, qui » ne peuvent être révoqués sans une cause canonique » expresse; 2° De quitter, pour la place qu'on m'as- » signait, celle que je réclamais, quand je l'aurais oc- » cupée un peu de temps, afin que ma condescendance » sur le fait, ne ressemblât pas à une concession sur » le droit*[1]. »

Voilà bien toujours ce même prêtre pour qui la personnalité n'était rien, pour qui la vérité était tout, et qui, consolé des fausses interprétations avant d'agir, ne craignait guère qu'une chose en ce monde, de trahir un devoir. Il faut le dire, en passant, des droits soutenus avec tant renoncement n'avaient pas besoin d'être

---

1 2e Mém. man.

confirmés ; la sanction de Rome, cependant, vint leur donner une consécration de plus [1].

L'abbé d'Astros reprenait à peine sa part dans l'administration du diocèse, quand son conseil fut requis par le Gouvernement pour des affaires d'un intérêt plus général. On institua une Commission de quatre Evêques et de cinq prêtres chargée de discuter les mesures les plus favorables au progrès de la religion en France. Au nombre des Prélats se trouvaient Mgr de Boulogne, et Mgr de Bausset destiné à devenir bientôt Cardinal. Parmi les prêtres se trouvait l'abbé d'Astros [2]. Ce fut dans ces graves réunions qu'il étudia, pour la première fois, les dangers du monopole universitaire, et commença contre lui cette lutte qui devait être si infatigable.

Les deux grands despotismes de l'Empire furent un attentat contre la famille. Par le premier, les enfants étaient saisis à vingt ans, pour aller payer de leur vie les jeux d'une ambition effrénée ; par le second, les enfants étaient saisis à dix ans, pour être mis en régie dans des lycées, où le seul droit exalté était la force, le seul honneur connu l'honneur militaire, la seule divinité adorée la victoire, et où l'on formait des blasphémateurs et des libertins, sous prétexte d'avoir des soldats. Le premier, moissonnait les jeunes générations en coupes réglées, et faisait de la patrie une de ces déesses carthaginoises qui n'avaient jamais assez de

---

1 Voy. la rép. du P. Fontana.

2 Ami de la Religion du 13 janvier 1852.

sang : le second, dépravait les enfants avant leur immolation ; c'était, au moral, un massacre perpétuel des innocents. L'un, s'appelait la conscription, l'autre, le monopole universitaire : celui-là finit avec l'Empire ; celui-ci lui survécut. La Commission des intérêts religieux vit en lui le plus grand abus de l'époque. L'abbé d'Astros était convaincu qu'on devait le frapper courageusement. Dès ce moment il avait, sur les sinistres effets de l'enseignement monopolisé dans l'Université, les idées qui sont devenues populaires de nos jours. Après deux ans de fonctionnement, la création napoléonienne était jugée par lui, et de nombreux détails qu'il s'était procurés, sur la statistique morale des colléges, lui avaient révélé les fléaux qui devaient en sortir un jour.

Sous ce rapport, l'opinion de l'abbé d'Astros était, à peu près, celle du reste de la Commission ; sous un autre, son coup d'œil fut plus perçant. Tous les membres convenaient du mal ; tous ne s'entendaient pas sur les remèdes. Les uns disaient que le monopole changerait d'allures avec un pouvoir nouveau ; que le catholicisme de la royauté rejaillirait sur l'enseignement ; enfin qu'il fallait convertir l'Université, non l'affaiblir, parce qu'elle était forte pour le bien, comme elle l'avait été pour le mal, et qu'elle pouvait devenir un foyer de saine propagande, capable de régénérer l'esprit public par l'éducation. C'était un habile système de défense soufflé par l'Université elle-même [1]. Des adver-

---

1 Les apologies de MM. Taillefer, Rendu et Guizot en 1815, le prouvèrent jusqu'à l'évidence.

saires éclairés se prirent au piége, et l'ennemi triompha par la ruse. L'abbé d'Astros ne fut pas dupe de cette spécieuse mystification. Il prétendait que, par ses principes, l'Université était issue de Voltaire, par conséquent impie de naissance, et qu'il lui était aussi impossible de changer que de n'être pas la fille de son père; qu'avec ce tempérament elle ne formerait, pendant longtemps, qne de mauvais chrétiens, et nullement des royalistes, parce que tout athée est essentiellement révolutionnaire; qu'elle profiterait des bienfaits de la monarchie, sauf à ne lui rendre que des déboires en échange, et qu'elle serait à jamais un antre d'Éole, d'où se déchaîneraient sur la société les tempêtes à venir. Il ajoutait que, pour tuer ce colosse, il n'était pas nécessaire qu'on se donnât la peine de lever le bras; qu'il suffirait d'autoriser la concurrence, et que l'air seul de la liberté allait le faire mourir. On pouvait d'autant mieux donner cette liberté, à son avis, qu'une telle mesure était dans la logique de la situation, la Charte octroyée ayant inauguré des principes libéraux. Or, tandis que les royalistes constitutionnels répétaient sans cesse : Toutes les libertés excepté celle de l'enseignement; l'abbé d'Astros répondait : Avant toutes les libertés, celle de l'enseignement. La raison qu'il en donnait était simple, mais profonde; c'est que toutes les autres libertés allaient travailler contre la dynastie, tandis que celle-ci ne travaillerait que contre ses ennemis. Cette intuition portait juste et loin. Cependant elle n'eut pas, à la simple exposition, l'autorité que l'expérience devait lui donner plus tard. Si le conseil de l'abbé d'Astros avait prévalu, c'est-à-

dire, si l'Université avait été contenue ou amoindrie par la liberté, évidemment la révolution était vaincue; elle n'avait plus de chefs pour prendre la tête de ses vieilles bandes en déroute, et l'on se demande comment certaines catastrophes postérieures auraient pu venir au monde.

Malheureusement on s'effraya d'une réforme aussi radicale; et, soit parce que cette demande dépassait ses attributions, soit parce qu'elle craignit de la formuler, la Commission opta pour un de ces demi-moyens qui plaisaient à la politique moins habile que paternelle de la Restauration. On se contenta donc de provoquer l'ordonnance du 24 septembre, qui chargeait le grand Aumônier de nommer les boursiers dans les colléges. Plus tard, on fit porter encore l'ordonnance d'octobre, qui abolissait l'odieux décret de 1811, par lequel la nomination des chefs, dans les maisons ecclésiastiques, était enlevée aux Evêques, et les séminaristes étaient tenus à la fréquentation des lycées, ainsi qu'à la rétribution universitaire. C'était, tout juste, la reconnaissance du droit conféré à l'épiscopat par les Conciles et par leur mission divine, de surveiller les maisons cléricales; mais ce n'était point la liberté. Le monopole cessait d'être anti-catholique, mais il ne cessait pas d'être oppressif. Si l'on n'obtint pas davantage, il faut l'attribuer aux prodigieuses difficultés de l'époque plutôt qu'aux intentions du Gouvernement. Si l'on ne demanda pas davantage, nous avons vu qu'il ne faut pas l'attribuer à l'abbé d'Astros.

Aidé par la confiance que ses chaînes lui attiraient, et

muni des pouvoirs extraordinaires que Rome lui avait envoyés à cet effet, l'abbé d'Astros passa la fin de 1814, et le commencement de 1815, à restaurer une Eglise que le schisme avait envahie par surprise. Ceux qui ont connu son zèle pieux pour les choses saintes, comprendront aisément avec quel serrement de cœur il recueillit l'héritage du cardinal Maury. Néanmoins, en s'approchant de ces ruines, il n'accusa pas ceux qui les avaient faites. Il entra dans ses fonctions comme dans un temple profané, où l'on oublie les profanateurs pour ne s'occuper que de la majesté outragée. A la vue de ce prêtre modeste qui avait tant souffert, et ne se plaignait de personne ; qui était une gloire de notre Eglise, et se cachait aux plus humbles degrés de l'administration diocésaine ; que le monde lui-même appelait de toutes parts, et qui s'était fait une inviolable règle de ne jamais accepter, même un repas, au dehors, les fidèles conçurent la plus respectueuse admiration. Vincennes l'avait placé haut dans l'opinion, sa conduite habituelle l'y soutint : et, tandis que, pour quelques-uns, l'épreuve est un piédestal qui trompe sur leur vraie grandeur, il descendit de son donjon dans la vie commune, sans rien perdre des proportions que l'imagination publique lui avait données.

De concert avec ses pieux collaborateurs, l'abbé d'Astros réparait paisiblement les brèches faites aux murs de son Eglise, quand arriva, du Midi, une nouvelle qui plongea la capitale dans la stupeur. Napoléon avait rompu son ban de l'île d'Elbe, et s'avançait en triomphe à travers les populations et les armées vain-

cues par la seule magie de son nom. A son aspect, en effet, le pays fut saisi comme on l'est à l'aspect d'un revenant. Notre nation, d'ailleurs, a dans le caractère quelque chose qui tient de la femme vaine, et Napoléon possédait éminemment les qualités nécessaires pour l'éblouir. Sans doute, la chaîne qu'il lui avait imposée était lourde, mais cette chaîne était dorée par la gloire, et la France pardonne tout à ses maîtres, pourvu qu'ils la fassent briller. Aussi, en le voyant, subjuguée par le regard fascinateur de cet homme qui l'avait tant passionnée, elle se crut encore de l'amour pour lui, quand elle n'avait plus que des souvenirs, et se jeta dans ses bras.

L'arrivée de Napoléon mit en fuite la royauté, et l'abbé d'Astros avec elle. Préférant l'exil à une nouvelle captivité, le saint Confesseur se réfugia en Angleterre. Cette précaution n'était pas inutile. Napoléon avait été foudroyé et n'était pas converti. Lui, qui allait absoudre tant de généraux passés au service des Bourbons, ne voulut pas étendre son amnistie aux prêtres qui avaient refusé de trahir le Pape. Pendant sa course au pas de charge vers Paris, il trouva le temps de s'arrêter à Troyes, dont il avait proscrit l'Evêque titulaire, pour réunir les Chanoines et tâcher d'effrayer ceux qui n'avaient pas voulu reconnaître son Administrateur capitulaire. Arrivé dans la capitale, une de ses premières sollicitudes fut de savoir ce qu'était devenu l'abbé d'Astros. La police fit passer, par ses ordres, dans tous les bureaux de messagerie, pour s'informer de la direction qu'il avait prise. C'était la persécution

poussée jusqu'à la monomanie. Il fallait, en effet, un vrai délire dans son génie pour qu'après la chute dont il n'était pas encore relevé, et devant l'Europe armée qui menaçait son trône ressaisi, il consacrât son temps et sa peine à de si folles tracasseries. Cette obstination dans la tyrannie contre l'Eglise, imprimait au second règne de l'Empereur un évident caractère de réprobation. *Laissez faire*, s'écria Pie VII à ce spectacle; *ce sera un orage de trois mois.* La parole fut prophétique. C'était au mois de mars qu'elle était prononcée; le 18 juin Napoléon fut battu à Waterloo; le 15 juillet il se remettait, en rade de Rochefort, aux mains des Anglais; le 15 octobre il était à Sainte-Hélène.

Durant son exil d'Angleterre, l'abbé d'Astros eut d'autres tribulations à essuyer. Là, se trouvaient avec lui, grand nombre de ces prélats anti-concordataires, qui avaient refusé d'obtempérer à l'invitation de Pie VII, sollicitant leur démission. Ils s'intitulaient encore fastueusement Archevêques et Evêques de siéges remplis depuis treize ans. Comme neveu de M. Portalis, et négociateur du Concordat, l'Abbé d'Astros ne se recommandait pas à leurs bonnes grâces. Les pontifes non démissionnaires le lui firent sentir avec une hauteur bien capable de prouver, une fois de plus, que la charité ne se trouve point là où n'est pas la vérité. L'abbé d'Astros, qui était humble et digne, offrit à Dieu cette épreuve et en fit son profit. Quoique ses précoces services et sa captivité lui eussent donné droit à des ménagements, il était le seul à ne point s'apercevoir de

l'irrévérence avec laquelle on le traitait. Jamais, durant sa longue vie, il n'a rendu, en échange de ces procédés, la plus légère récrimination. L'abbé d'Astros, d'ailleurs, n'avait pas seulement cette humilité qui ne se blesse point, même quand il y a lieu ; il avait excellemment ce bon esprit qui sait, dans les travers des hommes, faire la part des principes. Or, le trait dominant de la secte jansénienne et des erreurs qui en approchèrent, fut toujours la morgue et l'orgueil. Comment s'étonner d'en trouver un peu chez des prélats très-respectables d'ailleurs, mais qui se regardaient comme les chefs du vrai catholicisme en France, tandis que Pie VII n'était que le chef d'une grande défection ; et qui, en 1815, conçurent l'absurde projet de faire donner leur démission à tous les Evêques institués en 1801, plutôt que de la donner eux-mêmes, afin qu'il fût déclaré, à la face du monde, et reconnu par un nouveau Concordat, que le Pape était moins infaillible qu'eux.

En Angleterre, l'abbé d'Astros vit, probablement pour la première fois, le pieux abbé Carron. Ce prêtre, modeste et savant, auteur de tant de livres utiles qui sont passés sans bruit, mais en faisant le bien, devait naturellement convenir à la vertu simple et forte de l'abbé d'Astros. Auprès de M. Carron se trouvait, à titre d'élève, un enfant qui l'accompagnait dans cette excursion, et que sans doute M. d'Astros remarqua peu à cause de son jeune âge. L'enfant devait posséder cependant des qualités remarquables, car, trente ans plus tard, le Grand vicaire proscrit et l'élève de M. Carron

s'étant rencontrés de nouveau, l'un était devenu Archevêque de Toulouse, l'autre son suffragant [1].

M. l'abbé d'Astros souffrit les douleurs de l'exil comme il avait souffert celles de la captivité, en héros chrétien. Toujours aussi grand que lui-même, il portait les injustices de l'opinion et l'absence de la patrie avec la résignation d'un saint, à qui Dieu tient lieu du reste. Nous verrons bientôt que tous les regards ne se fermèrent pas obstinément sur son mérite. Son renom et ses vertus lui valurent un instant de faveur dans la maison d'Orléans. Bien des Français illustres l'entourèrent de sympathiques hommages. Enfin, la princesse Louise de Condé lui donna une douce illusion de la famille sur la terre étrangère, parce qu'elle en fit revivre les attentions dans sa pieuse hospitalité. C'est là que fut cimentée, entre cette femme illustre et l'abbé d'Astros, une intimité que les années ne devaient pas rompre, et à laquelle nous consacrerons bientôt un développement particulier.

Au retour de l'exil, le saint Confesseur reprit modestement sa tâche dans l'administration du diocèse. La prédilection que les prêtres avaient pour son ministère et pour ses décisions, lui donnait un surcroît de besogne qu'il ne déclinait jamais. Le cardinal de Périgord ne devant être mis en possession du siége de Paris qu'en 1819, durant près de cinq ans, toute la responsabilité pesa sur les Grands vicaires administrateurs. L'abbé d'Astros en portait la plus grande partie. Nul

---

1 Mgr. Alouvry, évêque de Pamiers.

ne conseillait avec plus de sagesse, ne tranchait avec plus de courage, et n'expédiait avec plus de célérité. Il contribua donc à toutes les mesures qui firent refleurir la piété dans l'Eglise de Paris. Il travailla jour et nuit à fermer, sur les murailles saintes, les brèches que l'ennemi avait faites; et quand le temple fut réparé, Dieu, content de son serviteur *dans les choses moindres*, *l'établit sur une plus vaste administration*. S'il ne fut point nommé Evêque par acclamation populaire, ainsi que les pontifes primitifs, on peut bien dire que la voix de la multitude avait parlé en sa faveur avant la voix de Dieu. Voici les circonstances qui amenèrent sa promotion.

Les amis de la religion voyaient avec douleur que les siéges épiscopaux reconnus en 1801 ne suffisaient pas aux besoins spirituels de notre Eglise. Régle générale, plus les pontifes sont clair-semés dans un pays, plus l'influence catholique s'y amoindrit. Au contraire, quand les peuples voient souvent leur premier pasteur, et vivent à portée de son action et de sa houlette, ils ne s'égarent pas. Cette observation, confirmée par quinze ans d'expérience, donna aux hommes religieux de la Restauration l'idée d'un nouveau Concordat, qui élevât à quatre-vingt-douze le nombre des siéges épiscopaux. Des négociations furent entamées, à cet effet, avec la Cour de Rome, et un traité fut enfin conclu par les soins intelligents et dévoués de M. le duc de Blacas, en juillet 1817. La convention entre Pie VII et Louis XVIII rétablissait le Concordat de Léon X, abrogeait les articles organiques en ce qu'ils avaient de contraire à la

vraie doctrine, et multipliait les églises métropolitaines ou cathédrales, jusqu'au nombre déjà mentionné.

C'était, par conséquent, plus de quarante nouveaux Evêques à nommer en même temps. Les luttes de l'abbé d'Astros, avant 1811, et sa captivité jusqu'en 1814, en avaient fait un des grands vicaires les plus connus et les plus estimés de France. Quand le Concordat de 1817 vint provoquer de si nombreuses promotions, il n'est donc pas étonnant que l'on ait pensé à lui ; le contraire l'eût été davantage. Le poste qui lui fut assigné, à cette époque, témoignait même d'une sollicitude particulière en sa faveur dans les conseils du Roi. Il fut nommé à l'évêché d'Orange. C'était un siége récemment créé dans la métropole d'Avignon, qui plaçait M. l'abbé d'Astros à quelques pas de son pays natal. Son mérite seul lui valut cette élévation et ces attentions particulières. Le saint prêtre les redoutait et avait même pris des précautions pour s'en préserver. Dès le commencemet de ses rapports avec Madame Louise, pressentant qu'une telle intimité pourrait un jour le porter plus haut, il fit contracter devant Dieu, à celle-ci, l'engagement de ne jamais rien demander pour lui. Entre deux âmes aussi droites, de telles promesses n'étaient pas de vaines formes; la Princesse tint fidèlement sa parole. Nous verrons plus tard que son cœur vint en aide à sa conscience pour l'observation de ce saint engagement.

Quoique le Roi eût déjà nommé à tous les siéges créés par le nouveau Concordat, quoique même le Souverain Pontife eût institué grand nombre des nouveaux Evêques, voilà que le traité entre Rome et la

France demeura non avenu. Les mêmes Ministres qui l'avaient fait négocier, ne surent ou n'osèrent pas le faire exécuter. A la vue de tant de Chapitres et d'Eglises à fonder, le voltairianisme de l'époque s'effraya. Ces hommes de progrès qui consentaient à multiplier le personnel dans toutes les branches pour le perfectionnement du mécanisme administratif, poussaient les hauts cris quand on parlait de multiplier le personnel épiscopal pour la moralisation des peuples, et, la main dans les coffres de la France, prétendaient que c'était là de coupables prodigalités. Soit faiblesse, soit demi-complicité, les Ministres de Louis XVIII cédèrent à ces hostilités. La convention du 16 juillet fut donc mise sous le tapis. Les Evêques nommés, déjà appelés à Paris, devinrent ce qu'ils purent, et l'Eglise de France continua d'être gouvernée d'après les circonscriptions de 1801 jusqu'en 1822. A cette époque, un règlement définitif prit enfin le milieu entre le Concordat de 1801 et celui de 1817, et porta le nombre des siéges épiscopaux à quatre-vingts. C'était le grand malheur et la grande illusion de ces temps : les serviteurs de la monarchie faisaient toujours des concessions aux passions ennemies pour les assouvir, sans considérer que le jour où elles n'auraient plus de concessions à dévorer, ces passions dévoreraient la monarchie elle-même. Les oppositions politiques sont comme certaines machines à dangereux engrenage; on ne peut leur donner l'extrémité de son vêtement sans s'exposer à leur donner bientôt tout son corps.

La non exécution du Concordat, qui fut une cala-

mité publique, fut, personnellement, une joie pour l'abbé d'Astros. Ce retard éloignait de sa tête une responsabilité dont la perspective prochaine faisait trembler son humilité. Cependant la Providence, qui consultait moins les répugnances du saint Confesseur que le bien de l'Eglise, ne le laissa pas longtemps au repos. Depuis 1817 jusqu'en 1822, l'épiscopat français se renouvela lentement, un cadre de cinquante siéges devant naturellement offrir de rares lacunes. Ce qui prouve combien l'abbé d'Astros était estimé, c'est que, parmi tant de prélats désignés en 1817, le gouvernement le choisit des premiers pour entrer en possession. Il fut d'abord nommé à Saint-Flour, au mois de novembre de 1819. Mais ses amis, plus prévoyants que lui, redoutèrent un climat si vif pour un tempérament ruiné par la maladie, par le travail et par les souffrances de Vincennes. Le cardinal de Périgord, qui avait sur les décisions du ministère une haute influence, à titre d'archevêque et à titre de grand aumônier, entendit ces plaintes et en fut impressionné. Le noble vieillard ressentait pour son Grand vicaire une tendre affection, il se trouva heureux de lui en donner une preuve, et le fit passer de l'Eglise de Saint-Flour à celle de Bayonne, veuve peu de temps après. Le nouvel élu fut préconisé le 29 mai 1820, et sacré au mois de juillet.

« Dimanche 9 juillet, disait le *Drapeau blanc* du 12, » MM. d'Astros et Dubois, nommés l'un à l'évêché de » Bayonne, l'autre à celui de Dijon, ont été sacrés dans » l'église métropolitaine, par Mgr de Quélen, coadjuteur. » Cette cérémonie a eu lieu dans la nef, où des autels

» provisoires avaient été dressés à cet effet. Tout ce » que le clergé a de plus distingué dans la capitale » assistait à cette cérémonie : on a remarqué aussi le » nonce de Sa Sainteté; Son Eminence le cardinal de » la Luzerne, et Mgr de Pressigni, archevêque de Be- » sançon; Mgr de Bombelles, premier aumônier de » de Madame, duchesse de Berry; la plus grande partie » des curés de la capitale et un grand nombre de sé- » minaristes. Beaucoup de membres de la chambre des » Pairs et de celle des Députés y assistaient; un déta- » chement de la garde nationale était sous les armes.

» Une messe en musique, de la composition de » M. Desvignes, a été exécutée. Cette cérémonie, qui » a commencé à dix heures, n'a été terminée qu'après » deux heures. La plus grande pompe religieuse y a » présidé. »

Enfin, le flambeau est placé sur son chandelier. Voilà une onction plus solennelle au front du noble Confesseur. En présence de cet épiscopat nouvellement consacré, notre premier mouvement est de nous agenouiller pour en implorer une bénédiction. Certes, si j'interpelle les fidèles de Toulouse et de Bayonne pour leur demander, cette histoire à la main, *était-il digne?* j'entends, du fond des Pyrénées jusqu'à nos plaines, une bien éloquente réponse : Il ne pouvait en être différemment après ce que nous avons vu. *Ceux qui entrent par la porte*, dit l'Evangile, *sont pasteurs des brebis, et le gardien leur ouvre, et les troupeaux reconnaissent leur voix.*

Si les antécédents du nouveau Prélat étaient un pré-

sage heureux dans cette consécration, ne pourrait-on pas dire que la présence et l'action de Mgr de Quélen y avaient une signification prophétique? En effet, l'Evêque consécrateur et l'Evêque consacré devaient un jour se rencontrer souvent pour combattre à côté. C'est que, dans la pensée du ciel, il y avait entre ces deux épiscopats une sorte de filiation. En passant de l'un à l'autre, l'esprit divin change de nom sans changer de nature. Le Pontife victime engendra le Pontife soldat.

CHAPITRE XV.

SES RAPPORTS AVEC LA PRINCESSE LOUISE DE CONDÉ.

Pourquoi ce souvenir consacré à la princesse Louise. — Sa vie jusqu'en 1814. — Elle veut fonder un monastère de l'Adoration perpétuelle. — Difficultés pour le choix d'un local. — Inspiration d'un ministre. — Le palais du Temple. — Services rendus par l'abbé d'Astros pour cette fondation. — Il va joindre Mme de Condé à Chelsea pendant les cent jours. — Il devient son aumônier. — Il refuse d'être celui de la duchesse douairière d'Orléans. — Intimité qui s'établit entre M. d'Astros et Mme Louise. — Confiance illimitée de celle-ci. — Son respect. — Son filial attachement. — Ses regrets à la séparation. — Témoignage en faveur de M. l'abbé d'Astros.

Sapiens mulier ædificat domum.
Prov. XIV. 1.

La pieuse intimité de l'abbé d'Astros avec Madame Louise de Condé, et la belle fondation religieuse qu'elle produisit, forment un épisode intéressant de la vie que nous racontons. Cette femme célèbre avait un cœur assez haut placé, un esprit assez distingué, et des vertus assez rares pour être historique, même quand elle ne serait pas issue d'un sang royal. La Providence semble l'avoir placée sur les pas de M. d'Astros, comme elle en mit une sur la route de plusieurs saints, pour leur mieux révéler l'idéal du sacrifice par une apparition d'ange, et leur enseigner, au service de Dieu, des délicatesses d'amour qu'un cœur d'homme ne dèvinerait pas. L'abbé d'Astros rendit à celle-ci de grands ser-

vices en échange de l'édification qu'il en reçut. L'histoire ne sépare pas ordinairement, dans ses souvenirs, ces âmes qui ont longtemps marché à côté et travaillé ensemble. Louise de Condé a droit par conséquent à une large place dans ce récit. Ses vertus ne sortent point de notre sujet, car elles furent, en partie, l'ouvrage de M. d'Astros : ses sentiments pour lui y rentrent mieux encore; car, dire combien une sainte l'estima, c'est presque ajouter au témoignage de l'histoire en sa faveur l'autorité d'une céleste révélation.

Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé était petite-fille du duc de Bourbon, ministre de Louis XV, fille de Louis-Joseph de Bourbon, général des armées émigrées; sœur du dernier Condé, et tante du malheureux duc d'Enghien. Douée d'une grande beauté, d'une intelligence qui, pour n'avoir pas été précoce, n'en devint pas moins supérieure, et d'une âme sublime, elle fit briller dans sa pieuse vie la générosité d'une forte nature, l'enthousiaste fidélité de ses aïeux, et le catholicisme fervent de l'ancienne monarchie. Arrachée de bonne heure aux délices de Chantilly, elle fut élevée d'abord à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, sous la direction de Madame de Vermandois; puis à celle de Panthemont, où c'était la coutume de mettre les princesses du sang, pour recevoir l'éducation du monde avant d'y entrer. Mais le monde, entrevu de près, parut à la princesse Louise, *insipide, fou et méchant* [1]. En conséquence, elle résolut de ne jamais lui demander un

---

1 Voy. sa vie. Paris, chez Dufour et Comp^e^, 1843.

bonheur qu'il était incapable de donner. Elle fut confirmée dans ces dispositions par une étroite liaison avec Madame Clotilde de France, sœur de Louis XVI, et, plus tard, reine de Sardaigne, qui a déjà mérité les honneurs de la béatification. A peine son âge lui donna-t-il le droit, en qualité de Princesse, d'avoir une maison, qu'elle usa de ces avantages pour adresser de sévères leçons à une Cour dont elle était la parure, et pour se faire bénir par les malheureux. Les pauvres qui habitaient autour de son hôtel, dans la rue de Monsieur, ne la surnommaient que *la bonne Princesse.* Le titre de *Mademoiselle*, que l'étiquette ancienne lui donnait, ne rappelait pas seulement, dans les pensées de la France, la noblesse des Condé unie aux séductions d'une gracieuse innocence, mais une sorte d'ange protecteur placé sur les degrés du trône, pour attirer vers lui le cœur du pays et les bénédictions du ciel. En 1786, Louis XVI, touché de sa piété, la nomma abbesse de Remiremont. Chassée de France par les troubles de 89, Louise de Bourbon partit avec le Prince son père, et résida, tantôt à Bruxelles, tantôt à Fribourg, tantôt à Turin. Durant l'exil, elle sentit se confirmer des désirs de vocation religieuse, qui s'étaient éveillés en elle parmi les honneurs et les fêtes de la Cour. Son dessein ayant été sanctionné par un savant directeur, et le Roi ayant donné son assentiment, Louise-Adélaïde de Condé entra dans un couvent de Capucines, et changea toutes les grandeurs d'une Altesse Sérénissime contre un vêtement de bure, une ceinture de corde, un lit de sangle et un crucifix. Mais la révolution déborda par-dessus

nos frontières, et alla poursuivre, dans son gîte pieux, cette inoffensive colombe, qui ne demandait rien en ce monde qu'un coin de terre où gémir, en pensant à la France et à Dieu. En présence de l'invasion, la vie religieuse de la Princesse devint, comme la vie militaire de son père, une course incertaine qui avançait ou reculait sa tente, suivant que les flots de notre révolution montaient ou descendaient. Durant ces sortes de campements incessants, elle faisait du premier monastère ouvert sur ses pas une sorte d'hôtellerie spirituelle, où elle demandait la permission d'être pauvre et obéissante jusqu'à ce que les armées françaises fussent arrivées. C'est ainsi qu'elle passa tour à tour des Capucines aux Annonciades, des Annonciades aux Trappistines de Suisse, des Trappistines de Suisse aux Bénédictines de Varsovie, des Bénédictines de Varsovie à celles de Montargis, réfugiées en Angleterre, et d'Angleterre à Paris, où elle voulut établir, en 1814, cet ordre admirable de l'adoration perpétuelle, dans lequel elle avait fait profession.

Le projet de fondation était arrêté dans la pensée de Madame Louise, l'amitié du Roi pour elle et pour les siens lui en garantissait les moyens; restait une seule difficulté, le choix du local. « Ce fut à cette époque, » dit l'histoire de la Princesse, qu'elle fut mise en re- » lation avec M. l'abbé d'Astros, vicaire général de » Paris. Il venait d'être rendu à la liberté. On sait que » ce digne Prélat avait été emprisonné à l'occasion du » bref du cardinal Maury. Dès sa première entrevue » avec lui, Madame Louise sentit son âme s'ouvrir à » la plus entière confiance, et ce fut pour elle la preuve

» de la protection que le Seigneur allait accorder au
» projet de son établissement. Cette confiance, en effet,
» lui fit trouver dans ce zélé Confesseur de la foi, le
» guide, le soutien dont son âme avait besoin, et qui
» était l'objet de ses vives sollicitations auprès du Sei-
» gneur. Cette seule vérité, d'après l'idée que l'on a dû
» se former de Madame Louise, suffirait pour donner
» celle de l'esprit du Seigneur qui remplissait M. l'abbé
» d'Astros. Ils se concertèrent ensemble sur les mesures
» qu'il était à propos de prendre pour assurer l'exécu-
» tion du projet de fondation, dès que l'on serait en
» possession du local. Mais, quelque bonne volonté
» qu'eût le Roi à cet égard, la difficulté consistait à
» fixer un lieu convenable. »

Tout le monde hésitait sur ce point important, et les Ministres attendaient les idées de Madame Louise, sans se mettre en peine de lui en donner. Témoin de ses anxiétés, la comtesse de Courson, son amie, lui proposa de consacrer une neuvaine à Louis XVI, afin de demander, par la vertu de son sang, une bonne pensée à ce sujet. Il s'agissait de choisir un sanctuaire où ériger l'adoration perpétuelle, en expiation des crimes commis par la France ; Louis XVI, dont la mort est notre plus grand crime national, se trouvait intéressé dans cette dévotion. Aussi, coïncidence bien étonnante, le septième jour, pendant que les affaires politiques débordaient l'attention des Ministres, l'un d'eux rappelle en conseil la demande de Madame Louise, et, par un mouvement irrésistible comme l'inspiration, jette au milieu de l'assemblée, toujours indécise sur la maison à

choisir, cette idée merveilleuse : *le Palais du Temple.* La pensée était sublime. Un frémissement universel de sympathie et d'émotion l'accueillit. Le Temple ! quel lieu plus favorable pour théâtre d'une solennelle expiation ! A cette même place où la royauté avait tant souffert, quel spectacle qu'une innocence d'origine royale, étendant ses bras protecteurs sur cette France parricide et souillée ! Quelle éloquence dans cette amende honorable, poussée au milieu de telles ruines, avec une voix de sainte, et un de ces cœurs où battait le sang le plus fidèle de la monarchie ! Oh ! après cela les Condé peuvent se consoler de n'avoir pas d'héritiers. Ici, des anges adorateurs seront leur postérité. Dans chaque cri des Bénédictines du Temple, l'avenir croit entendre l'âme de ces héros soupirant encore pour la France, et se faisant, par la prière, le génie tutélaire d'une patrie qu'ils ne peuvent plus défendre par l'épée.

Evidemment ce dessein était beau, mais il présentait des difficultés. Madame Louise, dont la sensibilité était si vive, pourrait-elle passer sa vie en face de ces lugubres souvenirs ? Consentirait-elle à ne voir jamais Madame la Dauphine, qui ne pouvait aller cultiver des rapports heureux dans des lieux encore retentissants des adieux de ses parents, des plaintes de son frère, et de ses sanglots d'enfant. Ces objections méritaient une attention sérieuse, non-seulement au point de vue du sentiment, mais au point de vue des convenances. Madame Louise les résolut par un grand acte de courage. La sainte passion qu'elle avait conçue, était de se constituer victime pour les péchés du peuple. Son bonheur,

c'était de se consumer, comme un holocauste qui fume, devant Notre-Seigneur anéanti et victime lui-même. Aussi, plus il y avait de sacrifices dans la proposition qu'on lui faisait, plus elle y trouvait de séduction. Dès que l'abbé d'Astros lui eut donné son adhésion, elle affronta donc ce séjour sinistre et y appela sa pieuse famille, peu inquiète que la nature fût broyée, pourvu que l'expiation fût grande et que Dieu fût satisfait.

Le Temple ayant été accepté par Madame Louise, l'abbé d'Astros en fit confirmer la donation par ordonnance royale. Il ne fut pas seulement le conseil, mais encore l'architecte de la Princesse, dans les travaux d'appropriation que nécessitait la transformation d'une prison en monastère. Il réussit à cacher, sous de riantes apparences, la tristesse des souvenirs. Toute la forme de l'ancien Temple était déjà changée. Les vieilles tours avaient été abattues, comme pour ensevelir sous des ruines les crimes qu'elles rappelaient. Sur l'emplacement, l'abbé d'Astros et M. de Courson firent venir un bosquet touffu. Convaincu que si la sombre poésie de l'ancien édifice avait du charme pour des touristes désœuvrés qui cherchent des émotions, elle pourrait devenir une torture morale pour de pauvres filles plongées toute leur vie dans ces noirs souvenirs, l'intelligent Grand vicaire ne manqua pas de sacrifier les reliques de ce séjour au bien-être de celles qui devaient l'habiter. Voici, d'après une religieuse du Temple, le croquis du plan qu'il fit exécuter.

« Un très-beau jardin, partie français, partie an-
» glais, environne l'édifice. Une pièce d'eau ou bassin,

» qui communique avec la Seine, fut pratiquée au » milieu d'une grande pelouse de gazon, laquelle est » surmontée d'un rocher artificiel dont la cavité forme » une grotte, avec des percées sur la pièce d'eau et » sur la prairie. L'intérieur de cette grotte est, au- » jourd'hui, un oratoire dédié à la très-sainte Vierge, » et un autre enfoncement est consacré à notre père » saint Benoît, et à notre mère sainte Scholastique. » Sur le haut du rocher, se trouvent des plate-formes » qui fournissent à l'âme solitaire un repos, où tout » l'invite à jouir de Dieu. Un vieux saule pleureur y » prête un ombrage mélancolique, qui en dérobe la » vue aux regards [1]. »

Ces travaux n'étaient pas encore terminés, quand les Cent jours arrivèrent avec la rapidité d'une tempête. Tandis que le Roi se dirigeait du coté de Gand, le jour de Pâques 1815 la princesse de Condé reprit le chemin d'Angleterre. Outre les angoisses d'un second exil, la Providence mit des tribulations sans nombre dans le voyage, l'embarquement et la traversée de Madame Louise, comme pour lui rappeler qu'elle ne cessait pas d'être victime en quittant les autels. Malheureuse, mais toujours sublime dans le malheur comme tous les princes français de ce temps, elle se rendit à Londres où elle tomba malade. Navré de ses douleurs, un français émigré lui offrit asile dans sa maison de campagne. Là, une faveur providentielle vint mêler des consolations à son infortune. L'abbé d'Astros, pour-

1 Vie de Madame Louise.

suivi comme elle par le régime impérial, fut obligé de quitter ses fonctions de Grand vicaire et les travaux commencés au Temple, pour demander un refuge à la terre étrangère. Naturellement, ses affections et la facilité de l'évasion le tournèrent vers les mêmes rivages que la princesse Louise. Il arriva chez elle, sous un nom et des vêtements empruntés, au mois d'avril 1815. A son aspect, l'illustre Bénédictine crut retrouver une famille et une patrie : tant cette tutelle de père et cette direction de saint lui était devenue, suivant son expression, *un véritable besoin.*

Quand l'abbé d'Astros fut établi en Angleterre, la défaveur des Prélats anti-concordataires ne put éloigner de lui cette admiration, qui suit partout les mérites éminents. Bientôt on ne manqua pas de rapprocher, comme un contraste élogieux, la grandeur de ses antécédents et la modestie de sa tenue. Durant ce temps, il eut une mission à remplir auprès de la famille d'Orléans. Recommandé comme il l'était par son passé, il n'eut point de peine à obtenir une audience. Le jour de sa réception, la conversation tombant sur les affaires politiques de France, la branche cadette laissa, par une étrange inadvertance, percer quelque chose de ses vieilles jalousies contre la branche aînée. L'abbé d'Astros, qui ne savait trahir ni sa pensée ni ses amis, répondit par un silence très-évidemment improbateur. Cependant la franchise de ce procédé ne dut pas déplaire à tous les membres de la famille, car Madame, duchesse douairière, le demanda bientôt pour son aumônier. Madame Louise fut chargée de lui en faire la

proposition. Ce ne dut pas être sans déchirements qu'elle y consentit. L'abbé d'Astros lui était devenu un conseiller nécessaire. Néanmoins, comme il y avait, humainement, plus d'avantage à suivre la fortune d'une altesse royale que celle d'une pauvre religieuse, celle-ci s'exécuta. Foulant aux pieds tout égoïsme, elle se fit l'entremetteuse d'un arrangement qu'elle redoutait comme une calamité. Heureusement l'âme de l'abbé d'Astros fut au niveau de la sienne. Du côté des d'Orléans, il vit des honneurs et des espérances ; du côté de la douce et sainte Princesse, il ne vit que les sacrifices et la fidélité ; aux yeux du noble Grand vicaire, la seconde part valait mieux que la première : entre les deux, son choix ne pouvait être douteux.

Depuis cet instant, un surcroît d'estime et de reconnaissance s'ajoutant à tous ses autres sentiments, Madame Louise conçut pour l'abbé d'Astros un dévouement moitié filial, moitié maternel, dont les témoignages, souvent prodigués dans sa correspondance, attendrissent sans jamais cesser de la faire vénérer. A cette époque, la Princesse avait soixante ans : elle se remit entre les mains de son guide spirituel avec la docilité d'une jeune pensionnaire. Elle connaissait la cour et le monde : elle ne traitait pas la plus petite affaire, ni avec la cour, ni avec le monde, sans prendre le conseil d'un prêtre modeste qui ne les avait jamais vus. Elle avait de l'expérience et des lumières : comme chrétienne, elle ne sut plus faire un pas ; comme supérieure, elle ne sut plus remuer une pierre avant d'avoir consulté l'abbé d'Astros. Rien de plus

aimable, dans ses lettres au saint Confesseur, que cet abandon d'enfant avec une intelligence d'homme. Unissant, en effet, ce que peu de natures savent unir, beaucoup d'esprit avec beaucoup de simplicité, beaucoup de cœur avec beaucoup de bon sens, une grande noblesse avec une grande humilité, elle ouvre jusqu'au fond, devant l'abbé d'Astros édifié, une de ces âmes sublimes où l'on entre respectueusement comme dans un tabernacle. Le fervent directeur, qui avait plus de bonté que de sensibilité, répondit à cette confiance par un dévouement selon le cœur de Notre-Seigneur, où la dignité n'empêchait pas une solide affection de transpirer. Ainsi naquit, entre ces deux âmes qui s'admiraient réciproquement, une sympathie dans laquelle le cœur ne se satisfaisait jamais qu'au profit de la piété. Ainsi commença cette volumineuse correspondance, dans laquelle on ne trouve pas un mot où la nature fasse oublier la perfection. Ineffables épanchements qui élèvent au-dessus de ce monde, parce que la sollicitude du prêtre, quoique bien attentive, y est toujours sérieuse comme celle d'un ange gardien, et parce que la gratitude de la Princesse, quoique bien vive, y est toujours respectueuse, comme le serait, si Dieu en eût mis sur la terre, celle d'un ange gardé !

Quand l'abbé d'Astros refusa d'être aumônier de la duchesse d'Orléans pour devenir celui de Madame Louise, celle-ci résidait à Chelsea. La présence du saint prêtre répandit non-seulement l'édification, mais un charme particulier dans la maison de la Princesse. Il n'avait pas l'habitude de faire des frais pour être agréable,

mais il en faisait d'incroyables pour ne jamais incommoder. Si la première de ces qualités réussit surtout dans les rapports avec le monde, la seconde fait le bonheur des rapports de famille. Aussi, pendant tout le temps que l'abbé d'Astros passa à Chelsea, on ne s'apercevait de sa présence qu'au plaisir, et jamais au dérangement qu'il causait. Quand il fut parti, la Princesse, qui était si charitable et si bonne, ne pouvait pas s'accoutumer à son successeur. Elle mandait au premier, dans une longue lettre : « Nous avons » eu, ces jours derniers, un froid excessif. Vous saurez » que notre petite chapelle brûlante l'été, parce qu'elle » est au couchant, est glaciale l'hiver où elle se trouve » en plein nord. N'importe, je l'aime toujours, quoique » peinée de ne plus vous y voir en oraison ; oh ! très- » peinée, je vous assure !... Au moins, Monsieur, » pensez devant le bon Dieu à ceux que vous ne voyez » pas. »

Ces allusions ont déjà fait comprendre qu'aussitôt après le second retour des Bourbons, l'abbé d'Astros ne se laissa point séduire par les délices de Chelsea. Quoiqu'il y eût pour lui un calme heureux en Angleterre et des luttes pénibles à Paris, entre le plaisir et le devoir il n'hésita pas. Il avait cela de commun avec la royauté, qu'il ne rentrait chez lui qu'après les désastres de la patrie. Moins à plaindre que la royauté cependant, il n'avait pas la douleur de s'entendre reprocher des malheurs dont il était la victime, par ceux-là même qui en avaient été les provocateurs.

Revenu à Paris, il continua de presser l'achève-

ment de la maison destinée à recevoir les pieuses victimes de l'Adoration perpétuelle. Madame Louise, retenue en Angleterre par des motifs de santé, ne rentra que quatorze mois après la seconde Restauration. Il fallut encore cinq mois pour la complète appropriation des locaux. La Princesse les passa chez Madame de Vibray, son amie de jeunesse. Durant ce temps, l'abbé d'Astros revit les règlements, Madame Louise connut quelques postulantes de la future communauté, et la préparation du temple spirituel marcha de front avec celle du temple matériel. Enfin, l'abbé d'Astros bénit la maison, le 2 décembre 1816, et y dit la première messe le 4. De son côté, Madame Louise étant entrée avec plusieurs compagnes, elle fut mise à leur tête, et l'illustre fille de Condé reçut, comme un second voile pour la mieux cacher au monde, le modeste titre de sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, supérieure des Bénédictines du Temple. Ce fut la sépulture définitive de cette grandeur que, malgré elle, le cloître avait si souvent rendue au siècle. C'est l'abbé d'Astros qui protégea sa tombe spirituelle, et qui, par ses consolations, lui en rendit le repos léger.

Notre vénérable Confesseur fut reconnu, par l'administration diocésaine, comme supérieur du Temple. Quoique la vacance du siége, toujours permanente, donnât aux Grands vicaires de Paris une besogne plus qu'ordinaire, cependant celui-ci trouvait encore de longues heures pour les victimes du très-saint Sacrement. Il entra profondément dans la pensée de l'Institut, fondé jadis à Paris, sous la protection de Louis XIV et

d'Anne d'Autriche. Il introduisit les modifications que les temps et les lieux rendaient nécessaires ; il surveilla la première mise à exécution des règlements ; il fortifia la discipline ; en un mot, il organisa ce qu'il venait de réédifier, et cette œuvre devint si bien la sienne, qu'en parlant de leur maison, les Bénédictines de Paris lui disaient : votre Temple. Jusqu'à la fin de sa vie, dans tous leurs doutes sur la règle et la direction du monastère, elles lui écrivaient encore comme à leur législateur et leur oracle ; et lorsqu'une d'elles a publié l'histoire de leur célèbre fondatrice, elle l'a dédiée à Mgr d'Astros pour honorer en lui l'ami de la Princesse et le père de la communauté [1].

Les attributions de la pieuse famille du Temple avaient une utilité sociale qu'un peuple catholique ne devait pas nier. Le lieu que cette communauté habitait et la Princesse qui la dirigeait, constituaient une exception pour laquelle le Gouvernement pouvait avoir des prédilections, sans engager son avenir. L'abbé d'Astros, fondé sur ces motifs, demanda, en faveur des victimes du saint Sacrement, une dotation de l'Etat. Il eût été beau, en effet, de voir la société française, non pas seulement tolérer l'expiation perpétuelle, mais dépêcher une colonie de saintes âmes vers le calvaire de la monarchie, pour appeler la miséricorde divine sur notre régicide, nos sacriléges et nos révolutions, qui savent si peu ce qu'elles font. Mais cette proposition et beaucoup d'autres de l'abbé d'Astros, ne furent pas accueil-

---

1 Vie de Mad. Louise, chez Dufour et compe, Paris, 1843.

lies par le Gouvernement avec l'honneur qu'elles méritaient. La princesse Louise, qui eût été si puissante dans le monde, sous le déguisement de sœur Marie-Joseph n'était pas reconnue par les bureaux de finances, et souvent éconduite, même par des subalternes, essuyait des refus dont elle souffrait moins à cause d'elle qu'à cause de la signification irréligieuse qu'ils avaient. Ce fut, en effet, le grand malheur de la Restauration, d'avoir toujours dans ses conseils des hommes qui la détournèrent du bien qu'elle voulait, et lui imposèrent le mal quelle ne voulait pas. Cela prouvait sa condescendance pour ses ennemis, plutôt que sa malveillance contre la religion. Il y aura toujours cette différence entre elle et les autres gouvernements, qu'ils furent irréligieux par inclination, tandis qu'elle ne le fut que par contrainte. C'est donc une criante injustice de juger ses fautes, sans se mettre en peine des circonstances et des difficultés. C'est une plus grande injustice encore, d'absoudre tous les autres régimes de leurs méfaits envers l'Eglise, en affectant d'accuser toujours celui-ci, comme les pervers qui pardonnent des crimes aux scélérats et ne pardonnent pas une imperfection aux dévots; enfin, il y aurait injustice surtout, à blâmer la Restauration de ses concessions au parti anti-religieux, si l'on vivait dans les rangs de ce libéralisme inconséquent, qui s'en fit l'instigateur alors, et qui ose s'en faire le censeur aujourd'hui.

La continuatiou des rapports entre le Supérieur et la Supérieure du Temple, ne fit qu'accroître leur estime réciproque et resserrer leur intimité. Par sa direc-

tion et par ses exemples, l'abbé d'Astros donna un puissant élan à la vertu de Madame Louise ; celle-ci lui voua, en échange, une profondeur de sentiments dont nous allons reproduire quelques témoignages, parce que s'ils honorent celle qui les conçut, ils honorent plus encore celui qui les inspira.

La sainte Princesse oubliait tout-à-fait son rang, par affection, non-seulement avec son ancien aumônier, mais avec ses parents. Ayant appris que la cousine de celui-ci avait eu l'honneur d'être embrassée par Madame la duchesse d'Orléans, l'illustre Bénédictine en témoignait au Grand vicaire une gracieuse jalousie ; et elle lui disait, dans un billet daté de l'exil : « Lorsque » la Providence me rapprochera de vous, j'espère bien » en faire autant, et à l'égard de votre cousine et même » à l'égard de votre sœur, si cela ne lui déplaît pas. »

La confiance de Madame Louise envers M. l'abbé d'Astros s'étendait aux choses temporelles comme à celles de l'âme. Elle lui racontait ses douleurs de famille aussi librement que ses peines de conscience. Par elle, l'humble prêtre entra, comme ami, dans la maison et les intérêts des Condé. C'est un spectacle curieux que celui de cet intérieur héroïque, peint par la spirituelle religieuse à son directeur. En un mot, l'Altesse sérénissime traitait d'égal à égal avec notre simple héros, et ne savait lui parler d'autre langage que celui d'une intimité sans voiles. L'abbé d'Astros avait à communiquer une affaire sérieuse à une princesse de la cour, et s'effrayait de cette visite ; Madame Louise lui écrivait :

« Si vous étiez un autre, je vous offrirais, pour aider » votre timidité, de vous envoyer une lettre à remettre » à la personne dont il s'agit. Mais vous ne *devez* pas » avoir besoin de cela, et elle *doit* vous recevoir, » quand vous lui demandez une audience. Malheureu- » sement il y a longtemps que je m'aperçois que sa » piété a besoin d'être éclairée, et c'est ce qui arrive » peu aux personnes de sa classe. On les déclare sain- » tes à si bon marché, et on le leur crie si fort aux » oreilles, qu'elles croient en savoir plus que toute » autre. D'ailleurs, elles ne connaissent ordinairement » qu'une sorte de respect, qui est celui qu'on leur » porte ; et, comme elles ne le doivent à personne, » elles s'en tiennent tout au plus à une obligeance ba- » nale, qui ne suffit ni à certaines gens ni à certains » états. Pour moi, Dieu me fait la grâce de connaître » un autre respect, qui est un sentiment du cœur. Il est » bien autrement profond que le premier, et fait souvent » regretter de ne pouvoir, par l'empire des usages, le » manifester comme on en sent le besoin, même dans » les petites choses. » La bonne Princesse passant bientôt à la chronique de l'époque, ajoutait : « La » ville de Marseille est bien heureuse d'avoir M. le duc » d'Angoulême. A présent, je fais toujours attention au » nom de cette ville [1]. » Quel charme dans la grandeur, quand elle s'allie à tant d'humilité et de charité !

Plus la princesse Louise perdait de vue ce qu'elle était, moins l'abbé d'Astros savait l'oublier. Il traitait

---

1 Elle lui rappelait le pays natal de M. d'Astros.

la mère Marie-Joseph de la Miséricorde, avec le cérémonial usité, dans la bonne compagnie, en faveur des femmes de ce rang : celle-ci le souffrait impatiemment et lui écrivait :

« Permettez-moi une petite plainte : vos lettres ont » un air de cérémonie qui m'humilie jusqu'au centre » de la terre ; *faites-moi la grâce* de retrancher cela. » Veuillez bien croire que, quel que soit le style de vos » lettres, je me trouve toujours heureuse de les rece- » voir. Toutefois, j'avoue que je préfère celles où vous » paraîssez vous souvenir de la sœur Marie-Joseph, » plutôt que de la princesse Louise. J'ai eu, plus d'une » fois, envie de vous demander si vous aviez jamais » lu la vie de Madame Louise, fille de Louis XV, » nommément une certaine lettre d'elle à l'abbé Ber- » tin, supérieur des Carmélites, qui a pour objet » d'anéantir toute étiquette, et qui finit par ces mots : » *Telles sont les volontés de Madame Louise, et les désirs* » *de sœur Thérèse-Augustin.* Ce n'est pas que je me » permisse cette phrase qui, malgré tout, sent bien un » peu la fille du Roi. Mais n'y aurait-il pas quelque rap- » prochement à faire ? Laissez donc ces vaines formu- » les, et daignez ne jamais perdre de vue que je suis la » plus dévouée et la plus humble de vos filles..... »

En 1817, M. l'abbé d'Astros ayant été nommé évêque d'Orange, son tour arriva de subir le cérémonial et les ennuis de l'étiquette. Quoique, d'après l'usage, les Princesses en fussent dispensées, Madame Louise ne manqua pas de lui décerner le titre de Monseigneur. Celui-ci s'en plaignit, et l'admirable religieuse lui répondait :

« Au risque de vous ennuyer de moi, M. (pour » vous plaire, je laisserai aujourd'hui le nom en blanc), » je veux cependant répondre à la plainte qui termine » votre lettre d'aujourd'hui, et c'est sérieusement. » Non, en France, les Princesses ne donnaient pas le » titre en question à vos pareils ; mais quand l'une » d'entre elles a l'honneur de porter les livrées de » Jésus-Christ ; quand, dans son infinie bonté, Dieu » l'a retirée du fumier de la vaine gloire du monde, » pour en faire son épouse et pour la placer sur les » marches de ses autels, sentant, comme elle le doit, » sa grande bassesse et la majesté de son divin époux, » que peut-elle refuser à ses ministres ?... Aussi, de- » puis l'instant où j'ai reçu la faveur inappréciable de » porter le voile sacré, j'ai foulé aux pieds l'étiquette » en question, et, soit en France, soit en pays étran- » ger, j'ai appelé tous les évêques, Monseigneur. Il » n'y a donc pas de raison pour qu'un seul soit excepté, » d'autant, qu'à la vérité, ce n'est pas celui que je » vénère le moins. »

Quand l'abbé d'Astros fut nommé évêque, il eut un de ces moments d'indécision dans lesquels les âmes timorées ont besoin d'interroger tous les conseils qu'elles trouvent sur leurs pas. Poussé vers la consécration épiscopale par son directeur, éloigné d'elle par ses scrupules, il souffrait d'inexprimables angoisses. Après avoir beaucoup prié et beaucoup consulté, il se rappela le jugement ainsi que la piété de Madame Louise, et lui demanda son avis; ajoutant, avec la simplicité naturelle à un homme qui souffre, qu'il le suivrait en toute *con-*

fiance. Ce mot éveilla des craintes admirables dans la conscience de la sainte Princesse. Elle répondit :

« Depuis la réception de votre lettre, j'ai désiré, j'ai » eu besoin de vous écrire, et je ne l'ai pas fait, par une » certaine impossibilité dont il m'est difficile de rendre » compte. C'est que votre lettre a produit un singulier » effet dans ce pauvre *moi*. Je l'ai lue et relue avec vé- » nération, douleur et douceur. Vénération, il est inu- » tile de dire pourquoi; douleur, parce qu'elle me fait » sentir l'étendue de ma perte; douceur,... mais c'est » là ce qui est peu facile à expliquer.

» Il y a cependant, dans cette lettre, bien des choses » que je ne comprends pas. Vous avez employé, par » exemple, le mot de *confiance*. J'entendrais bien que » vous eussiez celle de croire ce que je dis, parce qu'il » est sûr que je suis naturellement vraie; j'entendrais » que vous eussiez celle de me communiquer une chose » secrète, parce que, d'après mon caractère, il est en- » core sûr que je ne la divulguerais pas. Mais il ne m'a » pas semblé que le mot en question eût été employé » dans ces deux sens..... Et dans lequel donc peut-il » l'être, de *vous* à *moi?* Voilà ce qui m'a interdite et » m'interdit encore. Mes yeux se baissent naturelle- » ment; tout mon intérieur se tait; je n'ose, pour ainsi » dire, me demander à moi-même : qu'entends-tu ? » que penses-tu qu'il ait voulu dire ? J'oserais encore » bien moins répondre à vos questions. Voilà mon état : » comprenez-le si vous le pouvez. Quant à ma peine de » vous perdre, *tout autre que vous* la comprendra. Trois » mois à Chelsea et puis je vous perds : six mois ici,

» à mon Temple, et puis je vous perds. Ah ! le bon Dieu
» m'éprouve beaucoup, je vous assure ! mais..... que
» son saint Nom soit béni ! »

Dans un billet, postérieur de quelques jours, la triste Princesse ajoutait : « Que je suis affligée, Monseigneur,
» de ce terrible éloignement où je vais être de vous !
» oui, vivement affligée, et j'ai besoin de le dire, après
» m'être si longtemps contenue. Je suis persuadée que
» le bon Dieu ne m'en veut pas de cela, et qu'il prend
» part à ma peine. Je vous ai dit que j'écrirais au Grand
» aumônier pour lui demander votre remplaçant ; je ne
» l'ai pas encore fait, parce que je ne trouve rien à lui
» dire, sinon que je vous regrette beaucoup et beau-
» coup... Je finis pour que vous ne me grondiez pas,
» mais j'ai la mort dans l'âme. »

La Princesse était grondée quelquefois, en effet. Dès l'instant que l'abbé d'Astros apercevait en elle les plus petits mouvements naturels, il frappait à la porte de sa conscience et la réveillait, afin que pas un souffle de cette existence si pure ne s'égarât vers la créature au préjudice de Dieu.

Quoique très-simple dans sa conversation, et peu démonstratif dans son attachement, le saint Confesseur avait, dans sa bonhomie et dans sa vertu, un je ne sais quoi de doux qui commandait l'épanchement. Les religieuses de Madame Louise l'avaient senti : aussi se trouvèrent-elles longtemps orphelines après son départ, parce que ses successeurs ne purent jamais le remplacer. L'humble Supérieur du Temple avait pris néanmoins toutes les précautions possibles pour se faire ou-

blier. Il légua sa sollicitude au prêtre de Paris le plus renommé peut-être par les talents et la sainteté, M. l'abbé Frayssinous. Sur sa présentation, la communauté du Temple l'accepta de confiance. Par l'éclat de son rôle et de sa réputation, le nouveau Supérieur donnait assez de relief au monastère pour se faire beaucoup pardonner. Cependant, malgré ses qualités et une bonne volonté empressée, il ne put jamais que faire regretter son prédécesseur.

« J'ai vu, il y a cinq ou six jours, écrivait la Prin-
» cesse à Mgr d'Astros, M. l'abbé Frayssinous, que j'ai
» trouvé changé. Il n'avoue pas son attaque; croit que
» les médecins se sont trompés, lui ont fait tirer trop
» de sang, et que c'est à cela qu'il doit des moments
» de faiblesse, où il se sent, dit-il, comme un enfant
» de six ans..... Monseigneur, je ne m'accoutumerai
» jamais à votre successeur..... Ah ! c'est terrible ! »

Cependant la prédiction des Cardinaux prisonniers à Vincennes, et le salut prophétique de Mgr de Boisgelin au tonsuré de huit ans, s'étaient accomplis dans la destinée de l'abbé d'Astros. Ses deux nominations, à Orange et à Saint-Flour, n'ayant pas abouti, il avait été élevé sur le siége de Bayonne après la mort de Mgr de Loison. Ce fut vers la fin de juillet 1820 qu'il fit ses derniers adieux au Temple, pour aller prendre possession de son Eglise. Difficilement on décrirait la désolation de cette fervente communauté au départ d'un père qui lui avait donné, en grande partie, la vie et l'accroissement. La Princesse, qui était la plus affligée de toutes, parce que, de toutes elle était celle qui

perdait le plus et mesurait le mieux l'étendue de cette perte, lui écrivit durant son voyage. Le nouveau Pontife reçut à Tours ces paroles d'une ineffable bonté :

« Monseigneur, je m'imagine que vous prendrez un » jour de repos à Tours, et que ce petit mot pourra » vous y parvenir. Je sais bien que vous n'avez que » faire de ce mot, mais moi j'en ai besoin ; je ne puis » dire autrement. Je m'imagine encore que, dans cette » bonne ville, près de laquelle j'ai passé mon enfance, » vous n'aurez point d'affaires comme à Bayonne, et » que, par conséquent, votre charité vous portera à » m'écrire cinq ou six lignes sur un petit chiffon de pa- » pier, où vous répondrez aux questions suivantes : » Ne vous est-il encore arrivé aucun accident, nom- » mément sur la levée, en approchant de Tours, qui » est assez dangereuse ? Votre santé ne souffre-t-elle » pas de la trop grande chaleur ? Vos compagnons de » voyage ne sont-ils pas difficiles ? Quand cela est, rien » de plus insupportable. Partez-vous de très-grand » matin, plutôt que d'aller trop tard le soir ? C'est ce » qui vaut mieux. Aux réponses les plus laconiques que » je vous demande sur ces objets qui m'intéressent, » veuillez joindre une petite bénédiction, et je serai con- » tente, bien contente. Si vous avez la bonté d'y faire » participer Eléonore [1], elle ne le sera pas moins. Son » cœur et le mien sont fort d'accord dans la circons- » tance présente, et je lui sais bon gré d'apprécier et » sentir tout ce qu'elle doit à votre grande bonté. Une

---

[1] Jeune fille d'une haute naissance, qu'avait adoptée Mme Louise.

» autre grâce que je sollicite, Monseigneur, c'est que, » aussitôt votre arrivée dans votre diocèse, vous *ne* » *m'écriviez* pas vous-même. Non, je vous en prie, » mais qu'un de vos Messieurs, sans prendre la peine » de m'écrire en forme une grande lettre, m'adresse » une espèce de petit bulletin qui m'apprenne votre » heureuse arrivée, l'état de votre santé, et votre bonne » réception. Ne dites pas, je vous en conjure, que je » ne suis pas assez résignée. D'abord, j'ai par devers » moi de n'avoir jamais prié Dieu pour que vous ne » fussiez pas Evêque, parce que je croyais la chose » propre à le glorifier; et puis, je vous assure que je » ne cesse de m'immoler, dans toute l'étendue du terme. » Au surplus, Monseigneur, ne croyez que votre sou- » venir, qui ne s'effacera jamais de mon intérieur le » plus intime, m'éloigne de sa sainte présence; très au » contraire il m'y ramène. »

Quelle vérité dans les sentiments, et quelle grâce évangélique dans leurs expressions ! quelle amabilité dans l'esprit ! quelle sainteté naïve dans le cœur ! Nous l'avons lue tout entière, comme on lit des pages saintes, cette correspondance autographe, où l'on ne sait qu'admirer le plus de la franchise, de l'innocence, du bon sens, du dévouement, ou de la piété des interlocuteurs. Une seule citation pourra donner une idée de la hauteur où ces deux âmes portaient leur perfection. Le 15 juillet 1821, la Princesse écrivait au Prélat :

« Voilà donc Bonaparte mort..... Il s'était fait votre » ennemi en vous persécutant; je pense que vous direz » une messe pour lui. Il s'était fait le mien en tuant

» mon neveu, et Dieu m'a fait la grâce, dès ce mo-
» ment-là, de le nommer tous les jours dans mes prièr-
» res. J'ose donc aussi vous demander une messe pour
» ce malheureux homme, que vous voudrez bien dire
» de ma part. »

N'est-ce pas là l'idéal de l'héroïsme dans la charité ? La reconnaissance de la Princesse envers l'abbé d'Astros ne fut pas éphémère. Jusqu'au dernier soupir elle eut pour l'Evêque de Bayonne la confiance qu'elle avait donnée au Grand vicaire de Paris. Après son départ, elle voulut élever une de ses nièces ; et la fille de Condé ne dédaigna pas de devenir l'institutrice d'une jeune enfant de Provence, parce qu'elle lui était un souvenir de Mgr d'Astros. Enfin, elle souffrit toute la vie de la séparation qui l'avait placée loin d'une direction si aimée ; et l'absence du saint Prélat, nous dit l'histoire de Madame Louise, lui fut encore une épreuve au moment de sa mort [1], arrivée en 1823.

Ces intimes relations entre une Princesse du sang et un simple prêtre, prouvent d'abord la supériorité de celui-ci. Il fallait, en effet, qu'une femme habituellement en rapport avec les ecclésiastiques célèbres du temps, eût découvert dans notre héros des qualités bien éminentes pour le préférer à tous les autres, et n'en trouver pas un qui pût la consoler de son éloignement. Ces relations prouvent encore que, s'il y avait peu d'expansion en M. l'abbé d'Astros, il devait y avoir un fond de sympathie aussi vraie qu'elle était contenue.

---

1 Vie de Madame Louise, pag. 233.

Comment expliquer d'une autre manière les attachements chrétiens qu'il inspirait.

Quand autrefois les Juifs voyaient pleurer Jésus au tombeau de Lazare, ils disaient : Voilà comme il l'aimait. Après les courtes citations que vient de parcourir le lecteur, nous pourrions nous écrier, en parlant de M. l'abbé d'Astros : Voilà comme il fut aimé. La seconde de ces preuves vaut presque la première pour établir la bonté d'une nature. Souvent, les cœurs les plus mal interprétés sont ceux qui s'ouvrent le moins, et cependant ils sont les plus sûrs parce qu'ils sont les moins répandus. Tel fut celui de notre saint Confesseur. Nous sommes heureux de pouvoir invoquer en sa faveur le témoignage le plus irrécusable qu'on puisse produire, celui d'une femme qui était à la fois pieuse, sensible et issue du sang des Bourbons. Quelquefois nous avons vu, dans certains jardins, des statues dont le regard mat ne brillait jamais, et dont la figure de pierre n'exprimait rien. En pénétrant dans leurs cavités mystérieuses, on trouvait une ruche et des rayons de miel. Semblable à ces statues, M. d'Astros avait quelque chose de l'impassibilité de la pierre sur le front; mais si l'on fouillait derrière les apparences, on trouvait le rayon de miel dans son cœur.

CHAPITRE XVI.

SES VERTUS SACERDOTALES.

Obstacles qui se présentent à sa ferveur. — Son esprit d'oraison. — Son esprit de foi. — Sa charité : — envers le prochain en général ; — envers sa famille ; — envers ses confrères ; — envers ses amis ; — envers les âmes qui lui étaient confiées. — Son humilité. — Lettre à Mme de Condé. — Confession au souverain Pontife — Son détachement des honneurs. — Sa mortification. — Sa chasteté. — Caractère de sa perfection. — Moyens qu'il employa.

Ambulans in via immaculata, hic mihi ministrabat.
Ps. c. 6.

Plusieurs qualités de l'abbé d'Astros ont été mises en question par des juges hostiles ou légers : il en est une pour laquelle tous les suffrages sont unanimes et que la malveillance même ne lui conteste pas, je veux parler de sa sainteté. Ce pur lévite, que nous avons vu de si bonne heure aux autels du Seigneur, ne perdit pas dans le ministère la virginale piété de ses jeunes ans. Pendant qu'il administrait une grande Eglise de France, il n'y avait pas à Saint-Sulpice de séminariste plus fervent que lui. Le travail de bureau qui dessèche l'âme, et le contact des hommes qui la dissipe, ne purent lui ravir un instant cette fleur de vertu sacerdotale si vite flétrie par les souffles du monde ; et, soit qu'on le contemple au ministère des cultes, soit qu'on le considère dans ses luttes de Grand vicaire,

sa vie exhale un parfum de sanctuaire qui donne à la fois le type et le goût de la perfection.

La vertu que l'on peut regarder en Mgr d'Astros comme la mère de toutes les autres, fut son esprit d'oraison. A l'exemple de saint François Xavier qui passait les nuits à converser avec Dieu, après avoir évangélisé tout le jour, il ne regardait pas ses grandes occupations comme une dispense de la prière, mais comme une raison pour prier davantage. Selon lui, le travail était une sorte de dépense pour l'âme, et l'oraison un viatique réparateur. Beaucoup d'affaires exigent beaucoup de prière, comme beaucoup de fatigue appelle beaucoup de nouriture. Voilà pourquoi, quand l'heure de sa réfection spirituelle avait sonné, il ne manquait jamais au rendez-vous du Seigneur. Ceux qui le suivaient de près, ne le virent jamais omettre un seul exercice pieux sans nécessité.

« Tous les devoirs d'un prêtre, écrivait-il dans ses » notes de retraite, se rapportent en quelque sorte à » ces deux choses : prier et prêcher. L'une regarde » nos devoirs envers Dieu ; l'autre, nos devoirs envers » le prochain. *Nos verò orationi, et ministerio verbi* » *instantes erimus* [1]. Dans la première de ces choses, » nous trouvons le moyen de nous bien acquitter de » la seconde. Aussi, je me propose de recourir habi- » tuellement à Dieu par la prière, pour le consulter » sur ce que je dois faire et sur ce que j'entreprends ; » pour réfléchir sur la manière d'exécuter les desseins

1 Act. VI. 4.

» formés pour sa gloire et sur les moyens d'en assurer
» le succès ; et, après, pour le remercier de la réus-
» site ou des autres grâces que j'aurai reçues de sa di-
» vine bonté. »

Afin d'alimenter cet esprit de prière, M. d'Astros avait coutume de se retirer, un jour de chaque mois, dans quelque communauté religieuse. Là, il prenait des forces contre les longs orages qui tourmentèrent sa vie sacerdotale. Entrant respectueusement dans son intérieur, comme dans la maison de Dieu, il en expulsait les plus légers atomes déposés par le monde ; il rendait à son âme de prêtre ce poli resplendissant qui convient à un ciboire vivant de la divinité ; enfin, il se perfectionnait surtout dans ces oraisons si profondes, que la princesse Louise venait regarder, à la dérobée, près du modeste autel de Chelsea, pour se donner de la ferveur.

Cette union avec Dieu élevait ses vues et lui faisait mesurer la terre de haut. Jugeant les hommes et la vie avec les pensées de Jésus-Christ, il portait dans son coup d'œil quelque chose de grand qui ne comptait pas les petits bruits venus d'en bas, parce qu'il ne regardait que du côté du ciel. De là, un esprit de foi qui lui montrait toujours les choses invisibles à travers les choses sensibles, qui absorbait en lui les idées de l'homme par celles de la grâce, et qui ne laissait, ni dans ses appréciations, ni dans ses sentiments, ni dans ses déterminations, la plus petite trace d'un mouvement naturel. Comme le juste dont parle l'Ecriture, il vivait de la foi. Souvent il ramenait ce sujet dans ses

réflexions pieuses. Il commentait avec prédilection les belles choses qu'en dit l'Apôtre dans le chapitre onzième de l'Epître aux Hébreux. En un mot, pour lui, tout était un jeu d'ombres en ce monde sans une explication surnaturelle ; et, au point de vue où il s'était placé, il ne pouvait se remuer sans voir toujours Dieu devant lui.

En 1805, M. Léon d'Astros avait été obligé de quitter Marseille pour aller rétablir ses forces à Tourves. Son frère approuva ce parti ; mais craignant que, contre toute sagesse, le malade ne se fixât dans son pays natal par amour pour le repos, le pieux Grand vicaire lui disait :

« Vous faites bien d'aller respirer l'air natal ,.... mais » n'y négligez pas votre état, et ne perdez pas le projet » de quitter Tourves..... J'ai, comme vous, un pen- « chant à aimer le pays où reposent nos pères, et mon » cœur y sera toujours attaché. Je sens bien, en fai- » sant ces réflexions, comment les peuples anciens, » quand ils transmigraient , avaient soin d'emporter » avec eux les cendres de leurs aïeux , puisque, malgré » les idées plus spirituelles et plus solides que nous » donne la religion , nous éprouvons le même senti- » ment. Mais, ne serions-nous pas consolés de cette » peine si nous nous voyions réunis , tranquilles et en » sûreté contre de nouvelles révolutions, quoique éloi- » gnés du lieu de notre origine ? Cet éloignement du » pays natal ne ferait que nous détacher un peu plus » facilement de ce monde, et nous faire penser un peu » plus souvent au ciel, où sont ceux que nous regret-

» tons. Nous sentirions davantage, par cette habita-
» tion nouvelle, que nous sommes étrangers sur la
» terre, et nous serions là comme sous une tente,
» en attendant le départ pour notre véritable pays ! »

Cet esprit de foi qui savait se traduire par une si belle philosophie, éclatait aussi en pieux à-propos, dans les plus simples conjonctures de la vie. La femme de son frère ne savait pas se déterminer à éloigner son premier né, pour le mettre en nourrice. Le grave Vicaire général ne dédaigna pas d'intervenir dans ce débat de famille ; il écrivait à la jeune mère ce gracieux encouragement.

« On me dit que vous êtes inconsolable de vous sé-
» parer de mon bon petit filleul, pour le mettre en
» nourrice. Je n'en suis pas surpris ; vous devez tant
» aimer cet enfant, et on le dit si aimable, qu'il est
» tout naturel de pleurer en le voyant partir. Mais,
» c'est pour son bien, pour qu'il s'en porte mieux.
» Vous aurez une si grande joie, quand on vous l'amè-
» nera ! Je pense, d'ailleurs, qu'il n'aura pas long-
» temps besoin de la nourrice, et qu'il pourra bientôt
» vous être rendu. Oh ! alors, que de caresses ! que
» de folies ! il rira, il vous parlera, il marchera,
» quelquefois aussi il tombera, et voilà encore des
» afflictions qui se mêleront au plaisir !... C'est l'his-
» toire de cette vie, qui est toujours mêlée de joies
« et de douleurs. Heureux qui sait souffrir les unes
» et jouir modérément des autres ! Son bonheur est
» bien plus égal et plus solide : c'est réservé à la
» piété. »

Et cette facilité à déduire une moralité des plus ordinaires événements, n'annonçait pas en lui le désir de faire des leçons, mais un sentiment chrétien qui coulait de source, et une surabondance d'esprit intérieur qui se répandait par toutes les issues ouvertes dans sa conversation. Il venait de raconter à son frère la mort du cardinal de Belloy, et il lui avait dit l'impatience où l'on était de le voir remplacé. Lui, qui avait de plus fortes raisons qu'un autre pour être impatient, mais qui savait mieux régler ses mouvements, ajoutait :

« N'avez-vous pas fait une remarque ? c'est que le » temps de notre vie est court ; que nous ne voulons pas » la voir bientôt finir, et que toujours nous désirons » l'arrivée prompte d'un instant où telle et telle chose » aura lieu ? C'est-à-dire que nous ne voulons jamais » posséder le moment présent, mais toujours un cer- » tain moment à venir. »

Trois lettres, prises au hasard, ont suffi pour faire ressortir cette foi à qui le monde naturel parlait sans cesse du monde surnaturel. C'est qu'en effet, difficilement on pouvait entendre un entretien ou lire une page de M. d'Astros, sans voir sa pensée monter du premier au second. Son cœur était si plein de Dieu, qu'il l'exhalait par toutes ses paroles, comme une bouche remplie de parfums en répand, par chaque souffle, les douces émanations.

Accoutumé, comme il l'était, à voir Dieu en toutes choses, il ne devait pas avoir de peine à le découvrir dans ses frères. C'est ainsi que l'esprit de foi fut en lui la source d'une vive charité. Naturellement la persé-

cution aigrit, et les injustices faussent les caractères; il souffrit la persécution et l'injustice, pendant longues années de sa vie, sans perdre l'indulgence pieuse de ses jugements. Dans sa maison, comme dans celle de saint Augustin, les réputations attaquées trouvaient une sorte d'asile inviolable où la médisance n'osait pas lancer ses traits. Les intimes du jeune Confesseur n'ont jamais pu savoir que malgré lui les torts du prochain envers lui. Il n'avait pas le sourire de saint François de Sales, il en avait la sérénité; il n'en savait pas trouver les bonnes paroles, il en possédait la bonté miséricordieuse. L'un fut appelé l'homme le plus doux de son temps, l'autre en était bien l'homme le plus inoffensif; et si la charité du premier eut plus d'amabilité, celle du second n'avait pas moins de délicatesse. C'est que toutes les deux puisaient à la même source, quoiqu'elles n'eussent pas les mêmes traits. Ainsi que l'évêque de Genève, le prêtre de Paris s'était habitué à ne jamais ouvrir les yeux sur un homme, sans voir dans sa poitrine, comme dans une sorte d'ostensoir, l'image de Jésus Christ.

« Mon Dieu, écrivait-il pendant une de ses retraites, » faites que j'excuse volontiers mes frères, non-seule- » ment auprès des autres, mais encore à mes propres » yeux; que je ne parle qu'à regret de leurs défauts, » et que je les estime tous plus que moi-même! »

Sa prière dut être exaucée. Il ne manquait jamais d'excuser tout ce qui n'était pas évidemment inexcusable. Une de ses sœurs avait été sensible à l'impolitesse d'une parente, et s'en plaignait au charitable prêtre; celui-ci lui répondait :

« Je suis fâché de ce que M..... n'a pas été vous voir. » Si je la voyais, je m'en plaindrais tout doucement. » Lui en écrire, non; chacun a ses idées : quelque- » fois une personne a tort en apparence, et puis, si » on lisait dans son cœur, ce n'est rien ou une mi- » sère. Plus je vais, plus je suis d'avis de ne pas faire » attention à beaucoup de choses : je veux dire attention » pour s'en fâcher. »

Quelle autorité dans la charité quand elle sait allier tant de mansuétude avec tant de bon sens ! Ces délicatesses de cœur dont la piété faisait de l'indulgence en général, façonnées encore par la piété, devenaient, en famille, une tendresse ineffable pour les siens. Désolé d'être séparé d'eux, mais soumis à la volonté de Dieu, il leur écrivait :

« Je ne désirerais rien tant que d'être avec vous, de » nous trouver tous les quatre ensemble, sans nous occu- » per de ce qui se passe dans le monde ! J'espère que » l'année prochaine j'irai vous embrasser. Je tressaille de » joie quand j'y pense; mais je ne laisserai pas d'avoir » des difficultés, surtout si je demeure dans les occu- » pations où je suis dans le moment présent. Notre uni- » que consolation doit être de vouloir être comme Dieu » veut; de se contenter de faire le bien qu'il veut que » nous fassions, et de placer tous nos désirs dans le » ciel. »

On lui mandait quelques détails pénibles sur l'intérieur d'une parente, qui ne voulait pas l'en instruire pour ne point l'attrister, et il répondait :

« Fanny est bonne de ne pas vouloir m'écrire ses

» affaires, de peur de m'affliger. Je serais bien plus
» en peine si je ne savais pas où elle en est. J'aime à
» être au courant et à vous suivre dans tout ce que vous
» faites. Souvenons-nous qu'il faut toujours que nous
» ayons des peines en ce monde ; et quand les unes
» finissent, les autres commencent : Dieu nous détache
» ainsi de cette vie pour nous faire aimer le ciel. »

Enfin, pendant qu'il était encore sur la brèche en 1814, et qu'il combattait pour l'honneur des vrais principes, il apprend qu'une de ses sœurs, infirme de bonne heure, souffrait davantage. Il écrit aussitôt :

« L'état de Thérèse me donne bien de la peine, parce
» qu'il dure depuis longtemps ! Comme il m'est dou-
» loureux de ne pouvoir aller la consoler et lui faire
» épanouir le cœur ! Mais, quand je veux examiner la
» chose, je sens que mon devoir ne me le permet pas ;
» il faut une semblable raison pour m'en empêcher.
» Je ferai pourtant une tentative. Je vais consulter, ces
» jours-ci, deux hommes de bien, pour savoir d'eux
» s'ils pensent que je puisse, en conscience, m'absen-
» ter pour six semaines ou deux mois. S'ils me répon-
» dent que je le peux, je partirai. Dites-le à Thérèse.
» Cette annonce lui fera plaisir, et la pensée que si
» je n'y vais pas, c'est uniquement par devoir, lui
» adoucira la peine de ne pas me voir. »

N'y a-t-il pas plus de cœur dans cette simplicité à la façon des saints, que dans l'expansion immodérée de nos jours, qui prouve mieux la chaleur de la tête que celle du sentiment ? Pour nous, qui avons connu M. d'Astros, nous regardons ces quelques mots comme

l'expression d'une grande tendresse, parce qu'il était de ceux qui en éprouvent beaucoup quand ils en témoignent un peu. Toutefois, un chrétien ne lira pas de tels fragments sans admirer la piété du jeune prêtre bien plus encore que son cœur. Sans doute il est beau de savoir aimer les siens ; il ne l'est pas moins de savoir établir en soi-même cette sainte harmonie, qui maintient Dieu à la première place, la famille à la seconde, et ne permet jamais à la nature d'intervertir, dans les affections, l'ordre de la charité.

La perfection de cette vertu communiquait à l'âme de M. d'Astros les qualités en apparence les plus incompatibles. Nous avons vu son courage dans la défense de la vérité et l'inexorable rigidité de ses principes. Eh bien ! à côté de la force qui n'a peur de rien, on voyait en lui une douceur qui ménageait tout le monde. Belliqueux par devoir, pacifique par caractère, il associait cette intrépidité que la lutte fait triompher à cette mansuétude qui craint de blesser un enfant. Il avait souffert de douloureuses contradictions dans les assemblées capitulaires de Paris ; voici comment il s'en vengeait dans ses confidences les plus cachées.

« J'ai appris hier, disait-il à son frère, qu'à Rome on » est fâché de la conduite tenue à mon égard, et qu'on » y serait disposé à me donner tous les pouvoirs d'ad- » ministrer le diocèse, en qualité de Vicaire apostoli- » que, si on ne craignait de trouver de l'opposition. » Je vais ce matin en conférer avec un Prélat italien. » Vous croyez bien que je serais assez confus, si on » m'allait donner des pouvoirs au-dessus de mes con-

» frères, et que je proposerai les avis les plus doux,
» sauf les principes. »

Proposer les avis les plus doux, sauf les principes; on voit dans ces deux mots notre saint Confesseur tout entier : le champion de la vérité et le héros de la charité, l'homme de la guerre et l'homme de la paix. Comme la beauté physique, la beauté morale est le résultat de ces grands contrastes, car la nature ne se donne pas des qualités qui s'excluent, et Dieu seul peut concilier dans une âme des choses si inconciliables.

Il n'avait pas seulement cette charité qui excuse les autres et sait faire le bonheur d'une famille, il possédait tous les nobles sentiments qui embellissent un cœur et couronnent la vertu. L'obligation que les hommes élevés méconnaissent le plus, est celle de la reconnaissance. Accoutumés qu'ils sont à recevoir, ils finissent par voir une dette dans les hommages qu'on leur décerne, et croient payer les prévenances en daignant les accueillir. M. d'Astros a passé sa vie au milieu des honneurs, sans contracter ces habitudes. Dans son estime, le plus petit bienfait sollicitait un retour. Il rendait les attentions que l'on avait pour lui, avec le même scrupule qu'un salut. Il racontait souvent les bontés dont il était l'objet; il les rappelait aux personnes de qui il les tenait, longtemps après qu'elles les avaient oubliées. Enfin, il remerciait des plus petites obligeances avec l'humilité naïve d'un chrétien, qui ne soupçonnait pas la récompense cachée dans le plaisir de l'obliger.

Il apportait à ses devoirs de civilité la même exactitude qu'à ses devoirs religieux. Comme la charité était l'âme de sa politesse, il arrivait partout où il était attendu et il y arrivait à temps. Accoutumé à distribuer ses moments dès le matin, grâce à une sage économie, il entassait dans ses journées des besognes surprenantes. De cette sorte, aucune âme affligée ne réclamait en vain ses bonnes paroles ; aucune infortune n'était négligée par lui ; aucun ami ne le trouvait en défaut, et les affaires de son cœur étaient toujours au courant, comme celles de son administration.

Entre toutes les charités, brillait particulièrement, dans le saint prêtre, la charité pour les âmes. Il les appela pendant la Révolution, et il les quitta à l'époque du Concordat, avec la tendresse d'un bon pasteur. Quand il fut devenu Grand vicaire, il regretta souvent de ne pouvoir cooporer plus immédiatement à leur salut. Il continua par l'apostolat de la prière son apostolat de la parole, et il s'en était fait une obligation si rigoureuse, que, dans ses notes de retraite à Saint-Sulpice, il se reprochait de manquer de zèle pour leur conversion, ainsi que s'il eût été missionnaire. En partant pour Paris, il laissa orphelins, dans les trois diocèses qu'il évangélisait, bien des pécheurs confiés à sa garde. Comme il les avait engendrés à Jésus-Christ dans des jours mauvais, l'apôtre et les ouailles s'aimaient avec une grande tendresse, car les cœurs sont plus unis quand ils ont souffert en commun. Après la séparation, M. l'abbé d'Astros n'oublia pas ses néophytes de Provence. Il s'interrompait quelquefois, dans

ses graves occupations de Paris, pour leur écrire ; et, semblable à saint Paul envoyant des lettres aux Eglises déjà converties, il composait des épîtres pieuses pour ces âmes dont il avait été le père.

« Je me recommande aux prières de vous toutes, leur » disait-il ; j'en ai besoin, car je suis à voguer sur la » grande mer. La confiance seule dans le secours pro- » mis d'en haut m'encourage, mais j'ai besoin que les » amis songent à moi. Je vous recommande aussi de » marcher dans la joie. Vous savez que je parle d'une » joie recueillie, mais véritable, et qui dure d'autant » plus qu'elle est plus recueillie. Vous avez besoin de » vous la communiquer mutuellement. Les unes doi- » vent soutenir les autres pour en être soutenues à leur » tour, et toutes doivent appuyer leur unique espé- » rance dans le Seigneur. C'est tout comme de jeunes » arbres entrelacés pour former une haie ; plus ils sont » unis, plus ils sont fermes, et puis la terre soutient » tout, et le ciel y fait descendre la rosée.....

» Le temps va toujours en s'éclaircissant (c'était en » 1800) ; il est vrai qu'en certains moments il passe » quelques nuages, mais tôt ou tard le soleil redevient » brillant. D'ailleurs, il faut être capable de tran- » quillité, en quelqu'état que l'on se trouve, avec » moins de secours comme avec beaucoup de secours. » Quand nous avons beaucoup, il faut penser que Dieu » veut soutenir notre faiblesse ; quand nous avons » moins, il est à croire que Dieu veut éprouver notre » fidélité et nous purifier par les peines, les anxiétés » et les privations. Mais Dieu n'est-il pas toujours le

» même, puissant et bon ? Ne nous est-il pas intimé-
» ment uni ? N'a-t-il pas les yeux attentivement fixés
» sur nous ? Ranimons notre foi sur ce point ; nous ne
» sommes point assez accoutumés à considérer les choses
» spirituelles et invisibles. Nous nous trouvons rassurés
» dans les dangers temporels, quand il y a auprès de
» nous quelqu'un de puissant qui nous protége ou quel-
» qu'un de fort qui nous défend ; et cela, parce que
» nous le voyons des yeux du corps. Dieu est avec nous
» qui nous soutient ; mais comme nous ne le voyons
» pas, nous l'oublions, nous laissons s'affaiblir notre
» foi, nous nous attiédissons, nous nous troublons ;
» ayons donc toujours sous nos yeux la présence de
» Dieu : *Marchez devant moi*, fut-il dit à Abraham, et
» *vous serez parfait.* »

N'y a-t-il pas, dans cette spiritualité sobre et douce, un parfum des temps apostoliques ? et sa charité qui parlait quelquefois un langage si touchant aux âmes dont il était le directeur, trouvait aussi de sévères accents en temps opportun. Il n'avait pas une de ces paternités craintives qui bercent les faiblesses au lieu de les corriger. Il passait hardiment le fer et le feu sur une blessure, quand il le fallait pour la guérir ; et, dans le baume qu'il distribuait aux infirmités spirituelles, il n'oubliait point de mêler le vin qui fortifie à l'huile qui adoucit. La princesse de Condé s'affligeait outre mesure des défauts qu'elle trouvait dans une novice. Elle en avait fait plusieurs fois ses plaintes à M. d'Astros, sans s'apercevoir qu'il y a imperfection à se donner trop de souci pour celles des autres. Le saint Di-

recteur la ramène en ces termes vigoureux au véritable esprit de l'Evangile.

« Savez-vous, Madame, que, depuis la réception » de votre avant-dernière lettre, je suis dans l'inten- » tion de vous gronder? La confiance que Votre Altesse » veut bien avoir en moi, et mon désir de votre avan- » cement m'en ont fait prendre la résolution. Vous ne » faites pas bien de vous affecter si fortement des im- » perfections et des plaintes d'une de vos sœurs, que » vous en perdiez la paix intérieure et que vous ne » puissiez plus prier. Est-ce la peine de la voir si peu » raisonnable qui vous affecte? Mais, après que vous » avez fait ce que vous deviez pour la ramener à plus » de raison, qu'avez-vous à craindre? Une Supérieure » de communauté est exposée, tous les jours, à voir » des Religieuses qui ne profitent pas de ses bons avis. » Est-ce votre amitié ou votre amour-propre qui souffre » de ces continuels mécontentements?... Offrez à Dieu » cette croix comme je vous ai recommandé de faire » toutes les autres, ou combattez l'amour-propre blessé, » si c'est lui qui cause votre trouble. Mais, quoi qu'il en » soit, quoi qu'il vous arrive, travaillez à conserver la » paix de votre âme. Maintenez-vous dans la possi- » bilité de vous entretenir seule à seule avec Dieu, et » oubliez, dans ces moments précieux, toutes les solli- » citudes, quelque justes et saintes qu'elles soient. Votre » inquiétude, vos réflexions n'opéreront rien sans le » secours de Dieu : et c'est dans l'oraison faite en paix, » avec confiance, que vous obtiendrez ce secours. »

C'est ainsi que ses filles spirituelles comme son

peuple, recevaient toujours de lui la vérité. Il trouvait la force de cette sincérité dans son affection pour le prochain, et aussi dans un grand renoncement à lui-même. Il se mettait peu en peine, en effet, d'être agréable, pourvu qu'il fût utile. La charité de ses corrections fraternelles s'explique, en grande partie, par sa profonde humilité.

Cette vertu qui est la pierre de touche de la vraie sainteté, domina dans la vie sacerdotale de M. d'Astros. Quoique ceux qui occupent le faîte soient exposés à des vertiges, lui se vit, de bonne heure, aux sommets de la hiérarchie, sans ressentir un seul éblouissement. Plus il était grand, plus il s'humiliait, suivant le conseil de l'Ecclésiaste, et il en était venu au point d'allier tout le sérieux qui convenait à sa dignité, avec la simplicité d'un enfant. Cependant, effrayé par la difficulté d'avoir de bas sentiments de soi-même dans les postes élevés, il s'instruisait ainsi lui-même, après une méditation.

« Le grand danger pour l'humilité, dans les digni-
» tés ecclésiastiques, c'est la nécessité de paraître, de
» représenter, d'édifier, d'acquérir de l'estime. Le re-
» mède doit être dans l'attention à se détacher de cette
» estime, aux moments même où l'on doit agir, et où
» l'on agit, pour la conserver ou pour la mériter; et,
» dans la fidélité à ne rien faire, à ne rien dire qui
» nous l'attire, sans une nécessité, ou, du moins, sans
» une utilité considérable. »

Comme ces arbres qui s'inclinent à mesure qu'ils se chargent de fruits, plus l'abbé d'Astros faisait de progrès, plus il s'abaisait à ses propres yeux. Son humi-

lité croissant avec ses autres vertus, en devenant plus saint il se trouvait plus méprisable. Pour se trouver bien petit, l'homme n'a qu'à se regarder de bien haut. Dans un de ces moments où il se sentait refoulé jusqu'au néant par la vue de lui-même, il s'écriait :

« Je voudrais, ô mon Dieu, vivre dans la plus grande » ferveur, pour procurer votre plus grande gloire! Dans » des temps où l'impiété domine avec tant d'empire, » et où la religion souffre tant de maux, les prêtres ne » doivent pas se contenter d'une sainteté commune. » Mais qui suis-je pour aspirer à la sainteté, et à une » sainteté peu commune? Un grand misérable. Ayez » donc pitié de moi, Seigneur ; encouragez-moi, aidez- » moi, sanctifiez-moi. Quelque pécheur que je sois, je » dois travailler à me sanctifier, principalement par » l'humilité. Que je suis digne de pitié, quand je m'es- » time quelque chose! Je suis tout pétri de vanité. La » vanité vient se glisser même dans ce que je dis ici. » Quelle ressource pour s'en garantir? S'estimer moins » que rien, ô mon Dieu, vous renvoyer toute gloire, » vouloir que vous soyez seul glorifié! »

S'il avait les illusions d'une véritable humilité sur ses avantages spirituels, par un effet de la même vertu il n'avait point d'illusion sur ses avantages naturels. Malgré la flatterie qui trompe si perfidement les prêtres en dignité, malgré la misère humaine qui se trompe si volontiers elle-même, il eut toujours une conviction profonde des dons que la Providence lui avait refusés. Un jour, la princesse Louise lui avait demandé une instruction pour la communauté du Temple ; l'humble

Grand vicaire lui répondit naïvement : « Si c'est un ser-
» mon écrit que Votre Altesse désirerait pour le jour de
» Pâques, ma santé est trop mauvaise, dans ce moment,
» pour qne je puisse le promettre. Ce qui me fatigue le
» plus, c'est d'apprendre par cœur. Si c'est une instruc-
» tion d'abondance, je ne conseille pas à Votre Altesse
» de me la demander; il m'arrive quelquefois d'être
» fort mal *en train*, et de faire souffrir passablement
» mes auditeurs. Du reste, pour un discours de ce
» genre, nous aurons le temps d'en parler. Il suffit de
» savoir sur quoi compter, quelques jours d'avance.....
» J'avais demandé à Votre Altesse des prières pour
» m'obtenir de Dieu plus de facilité dans la prédication
» de sa parole; je ne sais si ce n'est pas le tenter que
» de lui demander une chose aussi difficile, et à raison
» de ma santé et à raison de ma mémoire. Mais la de-
» mande que vous me faites me rappelle la mienne.
» J'avoue que je recevrais volontiers ce don de prêcher
» les vérités évangéliques. »

Non-seulement il reconnaissait les mérites qu'il n'avait point, mais il tenait à communiquer son opinion sur ce point. C'est surtout pour décliner l'honneur d'un rôle trop solennel, dont l'opinion le gratifiait durant l'entrevue avec Napoléon, qu'il rédigea ce mémoire, dans lequel il réduit son héroïsme à de si modestes proportions. Pendant les débats sur l'administration capitulaire, nous l'avons vu faire à deux reprises quelques légers sacrifices de principes. Ces deux concessions ne prouvaient que son amour pour la paix, et n'avaient jamais été jugées sévèrement. Eussent-elles été estimées cou-

pables, trois ans de captivité avaient été bien capables d'effacer des taches si insensibles. Cependant, tandis que personne ne se rappelait ces erreurs en 1814, M. d'Astros ne savait pas les oublier. Quoique son esprit seul eût failli, non sa volonté, dans le mémoire consultatif qu'il adressa à Pie VII, il éprouva le besoin de se confesser. Et, tandis que la France était en admiration devant le prisonnier de Vincennes, celui-ci, prosterné aux pieds du souverain Pontife, jusque dans son héroïsme, trouvait des motifs d'humiliation. Après avoir raconté ses deux complaisances, il s'accusait en ces termes :

« J'expose simplement à Votre Sainteté, comme un » enfant à son père, des actes qui méritent peut-être » d'être censurés; la justice me semble l'exiger de moi, » car, puisqu'un grand nombre me donnent des éloges » bien au dessus de mon mérite, au moins que Votre » Sainteté soit instruite de ce qui n'a pas été aussi » conforme aux saintes règles dans ma conduite. »

Outre l'humilité qui ne cherche pas l'estime des hommes, M. l'abbé d'Astros avait aussi celle qui fuit les honneurs. Nous l'avons vu entamer contre Napoléon des hostilités dans lesquelles il hasardait les bonnes grâces du Prince et un prochain épiscopat. Quand il noua ses pieux rapports avec la princesse de Condé, il posa pour condition, qu'il serait toujours son directeur, et non son protégé. Quand il fut nommé à l'évêché d'Orange, il fallut la décision de plusieurs illustres pontifes, et des instances venues de la cour pour le déterminer à l'acceptation. Le désintéressement qu'il

professait dans la maturité, il l'avait déjà aux premiers jours de son sacerdoce. Lorsque fut négocié le Concordat, presque toutes les nominations épiscopales étant passées par son contrôle, des personnes graves croyaient qu'il y aurait une place pour lui dans les futures promotions. On en avait donné l'assurance à sa sœur, qui ne manqua pas d'en féliciter le secrétaire intime de M. Portalis. Celui-ci ne s'en défendit point par ces vagues actes d'humilité qui sont la forme d'un orgueil délicat tout aussi bien que d'une grande vertu; mais, prenant la question du côté le moins flatteur pour la nature, il répondait :

« Il me semble vraiment que ceux qui vous prédisent » que je serai évêque, se moquent de vous; il est bien » sûr que je ne le serai pas, et que je n'aurai pas le » mérite de le refuser. Quand je le voudrais être, je ne » le pourrais pas. »

Ceux qui ont connu la complexion faible et la santé débile de notre héros, ne comprendront pas que la mortification lui ait été une vertu possible. Cependant il la pratiquait à un degré éminent. Sans doute il n'exerçait pas contre sa chair autant de cruautés que saint Charles, mais il lui avait imposé un sévère régime, et il ne lui permettait pas d'en sortir. Il était sobre et sans aucune recherche dans ses repas. Il n'ajoutait pas une minute à sa récréation sans nécessité. Il faisait la plus grande partie de ses exercices à genoux. Il se tenait dans sa chambre avec autant de modestie que devant une nombreuse assemblée. Il ne croisait ses jambes que dans de rares distractions. Il ne s'appuyait pas en montant

ou descendant un escalier. Il passait d'un travail à l'autre, quand l'heure en était venue, sans un instant d'hésitation ; enfin, il avait tellement l'habitude de se vaincre, que la mortification était une sorte d'arome répandu instinctivement sur toutes ses actions. Tandis qu'il ne pratiquait les autres vertus que par intermittence, sa vie était un continuel exercice de celle-ci : aussi ne prenait-il point, à son sujet, de résolution particulière, et la seule note que nous trouvions sur ce point, dans ses cahiers spirituels, est ce mot bien significatif : « Mortification habituelle. »

La mortification est comparée par les auteurs ascétiques à un sel propice, qui empêche la chair de l'homme de se corrompre ; voilà pourquoi elle fut, dans la vie de Mgr d'Astros, la cause d'une grande chasteté. Quand on scrute sa vie de jeunesse, en effet, on y trouve quelque chose d'immaculé qui reproduit saint Louis de Gonzague, et qui fait penser à Notre-Seigneur. Depuis les jeux de l'enfance jusqu'à sa maturité, on n'y découvre pas un souvenir intime, qui ne respire la plus pure innocence. M. d'Astros portait sur le front une candeur qui était le rayonnement d'un intérieur angélique. Son seul aspect, comme la présence de quelques saints, répandait de vertueuses émanations. Aussi, quand il parut au milieu des peuples, une barrière de respect s'établit autour de son nom, et sa virginale auréole eût donné tant d'invraisemblance à la calomnie, que la calomnie n'osa jamais essayer de la flétrir.

Ce privilége, que beaucoup d'autres ont mérité, que peu ont obtenu, était sans doute, dans M. l'abbé d'As-

tros, la récompense de sa vigilance sur lui-même. Il gardait assidument ses sens, de peur que la mort, suivant l'expression de l'Esprit-Saint, n'entrât par les fenêtres. Il n'entretenait de relations avec les personnes d'un autre sexe que par nécessité. Il portait, dans ses regards et dans ses paroles, la timidité d'une jeune fille chrétienne. Il ne se permettait point la plus légère indiscrétion dans ses lectures : lui, qui a tant écrit et tant noté, n'a pas laissé un mot qui rappelle, même vaguement, les choses que saint Paul défendait de nommer; enfin, il avait tellement naturalisé la pudeur en son être, qu'elle ne lui coûtait point d'autres efforts que sa prière et sa mortification continuelles. En effet, dans ses cahiers où il disait tout, parce qu'il ne parlait qu'à lui-même, il ne reproche jamais rien à son âme sur ce point. Et sa prérogative était si bien assurée, que l'on ne trouve pas la trace d'une seule précaution, spécialement employée contre le démon impur.

Pour résumer dans un seul mot les vertus de M. l'abbé d'Astros, toute sa vie était frappée au coin de la plus délicate perfection. Après l'avoir suivi de près durant longues années, on était embarrassé pour trouver dans son âme un côté faible; et s'il avait quelques défauts, c'étaient des défauts que les hommes aperçoivent mais que Dieu ne juge point, parce qu'ils affectent le naturel et la manière d'être, plutôt que la conscience.

Néanmoins cette sainteté n'avait rien de désespérant pour un observateur superficiel, car elle n'était que la perfection des actions ordinaires. En voyant ce qu'il y avait de facile dans tous les mouvements, et de peu

forcé dans la vertu de M. l'abbé d'Astros, chacun était tenté de se dire, après saint Augustin : Pourquoi ne ferais-je point comme lui? C'est l'illusion produite par les beaux monuments, de dissimuler leurs grandeurs par l'exactitude de leurs proportions, et de frapper moins au premier regard qu'à la réflexion. Telle était la sainteté de M. d'Astros ; peu saisissante d'abord , elle étonnait bientôt par l'harmonie de l'ensemble et par la richesse des détails. Quand on voit les doigts d'un grand artiste courir sur un instrument, quand on entend un discours naturel et abondant comme la prose de Fénélon, on se persuade n'avoir qu'à essayer pour faire aussi bien. Ainsi quand on regardait en passant la vie de M. l'abbé d'Astros, tout y était si naturel que l'on n'en comprenait pas la difficulté, tout y était si ordinaire que l'on n'en comprenait point le prix; mais si l'on passait à l'imitation de cette perfection, on l'estimait presque à l'égal de celle des saints. Pour être saint comme les martyrs, en effet, il suffit d'être héroïque pendant quelques heures : pour être saint comme l'était M. l'abbé d'Astros, il faut un héroïsme soutenu, depuis l'âge de raison juqu'à quatre-vingts ans.

Il sera facile de s'expliquer la perfection de ses œuvres, quand on connaîtra les précautions dont il usait pour y arriver.

« Avant chaque action, disait-il, il faut en considé-
» rer la fin immédiate et la fin dernière : la fin immé-
» diate est le but particulier et propre de l'action; la fin
» dernière, qui est la fin essentielle, est toujours la
» gloire de Dieu.

» Nous devons ensuite examiner, 1° comment nous » pouvons remplir plus parfaitement la fin particulière » de l'action que nous allons faire, 2° de quelle manière » nous y procurerons à Dieu plus de gloire.

» Nos actions procurent à Dieu d'autant plus de gloire » que nous y pratiquons plus d'actes de vertu. Il s'agit » donc de prévoir, avant de commencer une action, » quels actes de vertu nous y pouvons pratiquer, et de » mettre ensuite à exécution les actes agréables à Dieu » que nous avons ainsi prévus. »

Aidé par de tels moyens, M. d'Astros devint, encore jeune, une frappante copie de Notre-Seigneur. Les anciens du sanctuaire le vénéraient à trente ans, comme s'il eût porté des cheveux blancs. Quoique mis à la tête d'une grande église avant l'âge de l'expérience, il faisait oublier son âge par ses vertus. Enfin, prêtres et peuple l'acceptaient pour modèle; et, à l'autorité que lui donnait sa grande sainteté, il était aisé de reconnaître un sacerdoce destiné par la Providence à paître un jour les agneaux et les brebis. La sainteté de l'abbé d'Astros, en effet, le plaçait si haut dans l'estime commune, qu'il était nommé évêque par les fidèles bien longtemps avant de l'être par le Roi.

Telle était l'âme de ce prêtre selon le cœur de J. C. Il avait fait de grandes choses en combattant pour la foi, il en avait fait de petites, d'après les apparences, en travaillant à sa sanctification. On peut dire de lui ce qui a été dit de Dieu même dans la création, qu'il ne fut pas plus admirable dans les premières que dans les secondes. Nous n'avons vu cependant que la

moitié de cette belle existence, et nous ne sommes qu'au vestibule du temple. Pénétrons plus avant dans la sainte carrière ouverte devant nous ; le prêtre va être agrandi par le pontife, et les vertus de M. l'abbé d'Astros, déja si remarquables dans le sacerdoce, recevront un nouveau développement dans l'épiscopat.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

VIE

DU

CARDINAL D'ASTROS,

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Seconde Partie.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION RELIGIEUSE DE LA FRANCE AU MOMENT OU M. D'ASTROS EST PROMU A L'ÉPISCOPAT.

Deux caractères de la réaction anti-religieuse. — Philosophisme. — Libéralisme. — Attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'Eglise. — De l'Eglise vis-à-vis du Gouvernement. — Carbonarisme. — Ecclectisme. — Ses conséquences religieuses et sociales. — Absence de philosophie dans l'Apologétique. — Liberté d'enseignement. — De la presse. — Défenseurs du catholicisme. — Indifférence. — Vides dans les rangs du sacerdoce. — La sollicitude de Mgr d'Astros s'étendait à tout cela.

Ne timeas... quoniam incrédili et subversores sunt tecum.

Ezech. 2. 6.

La charge pastorale, toujours pesante, l'était davantage en 1820. A cette époque, la religion et la monarchie travaillaient péniblement à se raffermir sur un sol encore tremblant. Les excès de certaines libertés succédaient à ceux du despotisme; et tout pilote qui

tenait un gouvernail dans ces orages avait besoin d'une force exceptionnelle dans le cœur et dans la main. Les antécédents de Mgr d'Astros ont dit assez qu'il était au niveau de cette mission. Evidemmeut, des jours où les Pontifes devaient être soldats en même temps que sentinelles étaient son heure, l'homme et la situation se convenaient. Un tableau synoptique de la question religieuse en France, sous la Restauration, montrera mieux cette relation providentielle.

Commençons par reconnaître que, relativement à l'Empire, l'ère qui s'ouvre fut, pour le catholicisme, bienfaisante et réparatrice. Néanmoins, il y avait entre la tyrannie et la vraie liberté des étapes transitoires à franchir. Elles représentaient, par rapport à l'ordre religieux, une sorte de désert placé entre la délivrance de 1814 et une terre promise encore éloignée. Plusieurs influences s'unirent pour arrêter les enfants de Dieu en chemin. Napoléon avait fait reculer la révolution, mais ne l'avait pas tuée. Quand Hercule ne fut plus là pour les frapper, les deux têtes de l'hydre repoussèrent: avec de légères nuances dans les formes, elles portèrent les mêmes traits qu'à la fin du XVIIIe siècle; l'une représenta l'impiété, l'autre l'anarchie.

La religion officielle de l'Empire ne s'était courbée devant Dieu que par raison d'Etat, et avait laissé le doute au fond des cœurs. La haine contre *l'infâme* fermentait sourdement parmi ces *patriotes* farouches que Napoléon avait apprivoisés par l'intérêt; elle n'attendait qu'une occasion pour éclater. Quand le bruit du canon cessa, et quand l'attention se fut portée des

champs de bataille à l'intérieur, les passions du temps, qui n'avaient plus rien à faire contre l'Europe, s'amusèrent à guerroyer contre Dieu. D'un autre côté, le Gouvernement nouveau s'étant appuyé au catholicisme, ses ennemis crurent frapper sur la monarchie en frappant sur l'Eglise, et l'opposition à la vérité, devenue opposition politique, tira de ce caractère une popularité qui doubla sa puissance. Enfin, l'esprit public, que le régime impérial contenait sans l'améliorer, avait bouillonné longtemps derrière ses digues; la royauté, oubliant qu'il fallait le moraliser avant de le déchaîner, et qu'en bonne politique l'éducation doit toujours précéder l'émancipation, lui accorda une liberté peut-être prématurée : les écluses une fois levées, le torrent se déborda. Alors toutes les turpitudes du dernier siècle, réimprimées à d'innombrables exemplaires et jetées à bon marché dans le pays, en saisirent l'attention. Béranger rima pour le peuple des blasphèmes assaisonnés par la débauche. Des pamphlétaires lui apprirent à rire de Dieu avec grâce. Le journalisme continua l'Encyclopédie; et l'impiété, descendant du salon à la mansarde, la multitude devint bel esprit. L'irréligion chercha dans des tombes célèbres un relief et des armes que ses apôtres du jour ne lui donnaient pas. Le piédestal de Voltaire et de Rousseau, resté dans les égoûts de la révolution, fut relevé, et ces impures momies d'un autre âge trouvèrent encore des adorateurs dans une nation qu'elles venaient de livrer à l'athéisme et au bourreau. Mgr d'Astros arrivant à l'épiscopat, était vivement préoccupé de ce mouvement prétendu philoso-

phique. Dans un grand nombre de ses écrits il posa son grave enseignement à l'encontre des nouveautés turbulentes, et, jusqu'à la fin de sa vie, nous le verrons suivre la conjuration voltairienne dans ses transformations successives pour la démasquer.

La révolution qui s'intitulait philosophie dans l'ordre intellectuel, s'intitulait alors libéralisme dans l'ordre politique. Ce mot, dont l'expérience n'avait point fixé le sens, ne désignait pas encore l'école célèbre qui place la vérité dans un régime mixte, où le roi règne sans gouverner, et où les pouvoirs se tempèrent en se pondérant. Il était un cri de guerre contre toutes les traditions respectables, et une sorte de drapeau fédératif sous lequel toutes les nuances révolutionnaires s'étaient donné rendez-vous. En sortant des cachettes où le mépris général l'avait refoulé pour entrer dans nos lices parlementaires, le jacobinisme eut un moment de pudeur. Comme les scélérats déshonorés sous un nom, il en prit un autre, et, pour cacher le sang qui le souillait, au lieu de sans-culotte il s'appela libéral. Retranchée derrière cette enseigne, la révolution tira de nouveau sur les prêtres et sur les rois. Ses noyades et ses proscriptions furent remplacées par des vexations hypocritement mielleuses. Sous prétexte de rendre la monarchie constitutionnelle, elle travaillait à la rendre impossible. Sous prétexte de rendre la religion tolérante, elle travaillait à la rendre impuissante. Durant quinze ans elle les trahit ainsi l'une et l'autre avec le baiser de Judas. Cependant la tribune ne tarissait pas en déclamations anti-catholiques ; on inaugurait l'athéisme

comme base de la législation; on déférait à des conseils laïques les actes de la conscience épiscopale; on excitait des susceptibilités ignorantes contre certains refus de sépulture; on faisait du parti prêtre un fantôme d'autant plus terrible qu'on le signalait partout sans le montrer nulle part : enfin, on bafouait nos dogmes, on travestissait notre enseignement, on jetait au front du sacerdoce une boue délayée dans du fiel, et, toujours au nom de la liberté, on emprisonnait l'Eglise dans les règlements despotiques de l'Empire; régime fatal qui avait donné du pain à la religion en lui refusant l'air nécessaire pour respirer.

Les mauvais symptômes de la situation religieuse n'étaient pas seulement dans les hostilités du parti philosophique, mais dans l'attitude du Gouvernement. La branche aînée était revenue de l'exil avec cette bonté de cœur qui préféra toujours, à l'avantage d'apprendre, le noble plaisir d'oublier. En remontant sur le trône, elle avait caressé le rêve plus élevé que politique d'amener toutes les dissidences à un grand baiser de paix. Elle tendit noblement une main à ses amis, une autre à ses ennemis, et leur partagea sa confiance et ses faveurs. La révolution ne sentit pas cette magnanimité dans la conciliation, qui lui ouvrait une cour où, depuis la fille de Louis XVI jusqu'au dernier gentilhomme, les enfants coudoyaient les meurtriers de leurs pères, et où la royauté faisait ses conseillers de ses anciens bourreaux. Loin de se convertir à une réaction si modérée la révolution tâcha de la convertir à elle, et, sans lui donner aucune garantie, ne s'occupa que d'en obtenir.

Or, ses manœuvres se tournaient souvent contre l'Eglise. Toute l'influence qu'elle lui ravissait, elle croyait l'acquérir. Il en résulta que la royauté, désireuse de rallier les partis par des complaisances, ne fit pas toujours le bien qu'elle voulait, et fit souvent le mal qu'elle ne voulait pas. Oscillant perpétuellement entre ses bonnes intentions et les nécessités politiques, elle penchait un jour d'un côté, un jour de l'autre; et l'histoire religieuse de ces temps est un jeu de bascule, où l'on voit dominer tour à tour deux génies opposés. Quand le Gouvernement suivait ses instincts, c'étaient, pour le catholicisme, des mesures réparatrices. Quand il sacrifiait à la paix, c'étaient la compression et des rigueurs. Ainsi, par une étrange disparate, durant cette lutte de quinze ans, on trouve l'asservissement des séminaires à côté du Concordat de 1817; l'expulsion des jésuites à côté du rétablissement des autres congrégations; enfin, la loi qui impose l'enseignement des quatre articles, à côté de celles qui punissaient le sacrilége, dotait les églises et encourageait les missions. Dans les solutions politiques il vaut mieux consulter la justice que de puérils équilibres. C'est une folle illusion de chercher à contenter les colitigants, comme Salomon les deux mères, en coupant le droit par le milieu. Inévitablement, les transactions pour plaire à tout le monde, ne satisfont personne : la Restauration en fit la triste expérience. Malgré ses concessions, les révolutionnaires la regardent comme un gouvernement bigot; à cause de ses concessions, quelques catholiques la traitèrent comme un gouvernement presque irréligieux : les premiers ont trop oublié ce qu'elle souf-

frit pour leur donner satisfaction ; les seconds, ce qu'elle souffrit pour la leur refuser.

L'influence catholique, compromise par l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'Eglise, le fut quelquefois par celle de l'Eglise vis-à-vis du Gouvernement. Le clergé avait vu le retour des Bourbons avec un enthousiasme qui semblait une passion politique, et qui était beaucoup l'instinct de sa propre conservation. 89 l'avait dépouillé, 91 l'avait dépossédé, 93 l'avait livré au bourreau, 95 l'avait envoyé à Cayenne, 98 ne l'avait pas reconnu, l'Empire l'avait opprimé ; quoi de plus naturel, à lui, que de tendre les bras vers le seul régime qui lui ouvrit les siens ? En cela l'Eglise ne travaillait pas pour des intérêts dynastiques, mais à son profit ; et, l'accuser de soutenir la royauté quand aucun autre parti ne la soutenait elle-même, c'était lui adresser le naïf reproche de ne se pas donner la mort. Si légitime toutefois que fût notre prédilection, l'expression de nos sentiments ne le fut pas toujours. La chaire retentit d'allusions politiques ; les missions eurent l'air d'une propagande gouvernementale ; l'Evangile parut servir de laissez-passer aux opinions royalistes, Dieu se faire l'apôtre du Prince, et les masses voyant toujours une oriflamme suspendue à côté de la croix, en haine du premier étendard se désaffectionnaient du second. Trente ans ajoutés à l'expérience de ces temps, nous permettent d'en constater les abus, non de les blâmer. Les plus sages de nos pères ne s'en préservaient pas ; venus à la même époque, nous aurions fait de même. D'autant plus, que ce qui était imprudent n'était pas dépourvu d'une certaine logique.

L'autel appuyait le trône parce qu'il était appuyé par lui. Menacés ensemble dans la tourmente, ils se pressaient l'un contre l'autre comme deux naufragés qui s'embrassent pour se sauver. Malheureusement le peuple, devant qui on calomniait cette union, y vit une sorte de conspiration contre lui. Peu à peu les saintes pratiques diminuèrent, la religion perdit toute la force qu'elle cherchait ailleurs qu'en elle-même, et, aujourd'hui, la sagesse des ans l'a proclamé, c'est une faute contre la foi d'identifier l'Eglise à un régime quelconque, car elle porte son immortalité en elle-même, non dans le secret de ses alliances; c'est encore une faute contre la prudence, car, quand les révolutions abattent les institutions qui servent d'étais à l'Eglise, les étais lui impriment une secousse funeste en tombant; c'est enfin une faute contre la charité, parce que si on plante un drapeau sur les murs de la cité sainte, sa couleur ne convient pas à tous, et détourne souvent les âmes de cette Jérusalem, dans laquelle toutes les divergences intellectuelles, comme toutes les nations de la terre, doivent s'unir.

Le génie du mal, exploitant les vices de cette situation, tenta contre la religion et contre la monarchie une satanique conjuration, connue sous le nom de carbonarisme. A toutes les époques les passions mauvaises créèrent un mot de passe pour faire mieux leur chemin sous un déguisement, comme ces malfaiteurs qui se travestissent pour n'être pas reconnus en voyage. Les termes de maçonnerie, d'illuminisme et de jacobinisme avaient eu leur temps; il fallait en imaginer un

autre pour frapper les imaginations par la nouveauté, et recruter les dupes et les mécontents sous une enseigne qui ne fût pas encore méprisée. Alors la révolution se rappela qu'elle venait d'expirer, avec des airs de victime et un nom en vogue, dans les cachots de l'Autriche. Elle importa d'Italie en France le titre proscrit de carbonaro, le fit servir de baptême à ses adhérents, et, sous ce manteau auquel les rêveurs de Vienne et de Milan avaient laissé un peu d'honnêteté, elle recommença ses attentats. La nouvelle secte fut une affiliation secrète; car rien de plus puissant que ce moyen pour ajouter à l'énergie des opinions. Le mystère, en les comprimant, double leur explosion; de même qu'en pesant sur la poudre on en augmente la force expansive : le crime dans des cachettes a, comme la vérité aux catacombes, un certain enthousiasme de martyr et des héroïsmes à lui qui le rendent formidable. Le carbonarisme, secondé par ces conditions, organisa contre la royauté et contre la religion une propagande forcenée. Tandis que l'opposition de quinze ans dissertait à la surface, et attaquait la société par les hauteurs, lui en occupait les souterrains et la prenait par la base. Comme un mineur hardi, il avait creusé jusqu'au fondement des vieilles institutions, et mis en l'air le trône et l'autel, quand 1830 vint mettre le feu à son œuvre, et essayer de faire sauter le double édifice qu'il avait sapé.

Pendant que l'ordre politique enfantait des monstruosités dangereuses, l'école produisait les siennes. Vers cette époque, parut un système célèbre qui devait

être le père de grands écarts philosophiques parmi nous ; ce système s'intitula l'éclectisme. Ce n'était plus l'éclectisme vraiment scientifique de saint Clément, cherchant le vrai dans les philosophies diverses, avec l'Evangile pour criterium. Ce système était complet, parce qu'il avait sa méthode particulière ; il était sans danger, parce que sa méthode était infaillible. L'éclectisme français posait en principe que, jusqu'à présent, tous les systèmes étaient un composé de vrai et de faux, et qu'il fallait recomposer l'image totale de la vérité, à peu près comme le peintre grec forma la tête de son idéale beauté, en empruntant à chaque chef-d'œuvre de la pensée humaine ses plus beaux traits. Aux yeux de la raison, cette école avait d'impardonnables griefs. Espèce de panthéon ouvert à tous les dieux, bazar philosophique où l'on étalait les idées des autres sans y guère ajouter, elle érigeait la stérilité en principe, et fixait la limite la plus avancée de l'esprit dans les hontes de l'impuissance. Ajoutons en passant qu'une telle découverte n'était qu'une exhumation. Alexandrie l'avait léguée à la France, et en ressuscitant de sa poudre seize fois séculaire, ce système fossile ne prit pas même la peine de mettre un vêtement à la mode. Sous le règne de M. Cousin, comme sous celui de Palémon, cela s'appela de l'éclectisme.

Son plus grand tort n'était pas d'être une vieillerie et une erreur, mais d'être, à trois ou quatre titres, une négation implicite du christianisme. En partant de ce principe, que la vérité absolue n'était dans aucun système, l'éclectisme niait la divinité de l'Evangile, et le

regardait comme une simple évolution de l'esprit humain. En disant que la vérité était dans un bon choix ou une bonne coordination des opinions déjà émises par la circulation philosophique, il déclarait que la raison pouvait toute seule la produire, et que la révélation surnaturelle était inutile. Enfin, en essayant, dans l'immense Babel des systèmes connus, de trier la vérité du faux, il supposait que la raison toute seule pouvait la choisir, et que, par conséquent, l'exemplaire total en subsistait dans les têtes éclectiques, indépendamment du christianisme. C'était une déification véritable de la raison humaine. L'homme montait trop dans ce système pour que Dieu ne descendît pas d'autant : aussi les développements laissèrent-ils percer une foule d'aspirations et de velléités panthéistiques. Cependant, tandis que la pudeur de nos écoles répugnait à une franche affirmation de cette infamie doctrinale, l'Allemagne professait l'unité de substance avec une audace où l'obscurité le disputait au cynisme. La légèreté française prêta complaisamment l'oreille à ce scientifique fatras, parce qu'elle y trouvait une parure capable de déguiser sa frivolité. Bientôt les énormités transcendantes de Scheling et de Hégel enivrèrent les littérateurs de l'éclectisme, et l'on pensa à l'allemande comme on s'habillait à l'anglaise et on dansait à l'espagnole. En vérité, les savantes folies d'outre-Rhin furent en peu de temps répudiées chez nous par un sens pratique qui fait prompte justice des grands mots : néanmoins, elles ne laissèrent pas de déteindre sur les initiés de la nouvelle école, et, un jour, son restaurateur, qui a toujours con-

servé de singulières prétentions à l'orthodoxie, écrivait ces paroles dignes de Spinosa : « Dieu est un et plu-
» sieurs, éternité et temps, espace et nombre, infini et
» fini tout ensemble, triple enfin, c'est-à-dire, Dieu, na-
» ture, humanité ; car s'il n'est pas tout, il n'est rien. »
C'était là évidemment Dieu humanisé ; conséquemment l'homme divinisé, non-seulement dans sa raison, mais dans tout son être : de sinistres conséquences n'étaient pas loin.

L'esprit français, qui ne pense pas pour le plaisir d'édifier des palais de nuages, ne pouvait manquer de mettre cette doctrine en action. Bientôt se levèrent des sectaires impurs qui, après avoir entendu les prémisses, tirèrent les conclusions. Vrais gnostiques de notre temps, les Saint-Simoniens dirent au panthéisme : « Puisque l'homme est Dieu dans sa chair comme dans son esprit, donc les jouissances de l'une sont aussi légitimes que celles de l'autre, et le plaisir est saint; tandis que se résister est une criminelle imbécillité. » La déduction n'était pas achevée. Plus tard vint le socialisme, qui, partant du même principe, disait avec la même rigueur : « Puisque l'homme est Dieu dans tout son être, non-seulement le plaisir qu'il se donne est légitime, mais la souffrance qu'il endure est un sacrilége. Donc périsse le christianisme qui la proclame nécessaire ; périsse la morale, qui fait de la douleur le creuset et le marche-pied de la vertu; périsse cette notion universelle qui confond l'idée du bien avec celle de sacrifice; périsse le devoir qui est un bourreau; périsse la société qui est une marâtre, et que le sein de la terre

soit torturé, et que la création tout entière soit retouchée, jusqu'à ce qu'enfin le bonheur sensuel chasse la souffrance de ce monde; car, l'homme étant Dieu, le seul palais digne de lui est un paradis.

Ainsi, en suivant l'arbre généalogique des erreurs contemporaines, on trouve qu'il a ses racines dans l'époque d'enfantement que nous allons parcourir. Nous le verrons bientôt, c'est l'Université qui posa les bases du communisme en absorbant les droits de la famille dans ceux de l'Etat; c'est elle aussi qui sema le germe du socialisme avec ses enseignements panthéistiques. Des éclectiques à Fourrier, du monopole des enfants à la confiscation des biens, il n'y avait guère que la distance de deux ou trois arguments.

La guerre déclarée par le rationalisme à la religion avait d'autant plus de succès, qu'encore la polémique catholique n'avait pas ce caractère rationnel qui la distingue aujourd'hui. L'harmonie des dogmes avec la nature et avec la science n'était pas étudiée, et la démonstration philosophique n'existait point. L'Apologétique répondait à tout par une argumentation, souvent banale, parce qu'avec les mêmes textes elle prouvait une foule de choses, et toujours peu concluante, parce qu'elle supposait l'autorité de l'Eglise que les adversaires ne reconnaissaient pas. Sans trop s'en rendre compte, la multitude intelligente sentait qu'on négligeait des armes puissantes dans la défense du catholicisme, et les nouvelles attaques contre lui avaient un retentissement profond au sein des meilleurs esprits. Pour réconcilier la raison et la foi, un grand homme

avait bâti un système qui les ramenait à la même source ; cet effort , grandiose comme la recherche d'un nouveau monde, n'avait abouti qu'à un grand avortement. Il fallait une discussion sage qui mît la raison d'accord avec la foi sans prétendre absorber la première dans la seconde ; des apologistes pacificateurs entre l'intelligence et la révélation qui montrassent le dogme assis non-seulement sur l'autorité, mais sur l'analogie naturelle, les traditions historiques et l'essence même des choses. Il fallait, en un mot, après M. Frayssinous, le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, M. Nicolas, et cette pléiade de théologiens philosophes qui, depuis trente ans, ont porté le combat sur le terrain même de l'ennemi, et se sont servis du rationalisme pour le mettre en poudre, ce que Bossuet appelait dans sa langue monumentale, bâtir les forteresses de Juda avec les ruines de celles de Samarie. Grâce à Dieu, c'est un fait maintenant acquis et une péremptoire solution, la foi et la raison ne sont pas des rivales, mais des sœurs; la première n'opprime pas la seconde, mais la conserve et la développe en la réglant; et, pour nier, il faut une foi plus robuste que pour croire, car le blasphème, loin de soulager l'esprit, lui crée mille fois plus de difficultés qu'il n'en résout.

Si nous passons de l'ordre spéculatif à une sphère plus pratique, nous verrons que la situation n'offrait pas de meilleurs symptômes. La grande question des libertés publiques avait été résolue dans un sens peu favorable aux intérêts religieux. Le catholicisme ne peut avoir peur de la liberté, parce qu'il en est le père :

seulement il la veut respectueuse pour lui et égale pour tous. Les conseillers de la Restauration l'ayant oublié, tombèrent, en la réglementant, dans des erreurs opposées. Ils en donnèrent quelquefois trop à la presse, ils n'en donnèrent pas assez à l'enseignement : l'Eglise fut victime des deux exagérations.

Malgré la modération qui l'inspire, le catholicisme ne veut presque point de bornes à la liberté d'enseignement. La nature qui déprave toutes les autres, sert de correctif à celle-ci. Il y a dans la famille une sollicitude tutélaire qui déjouera toujours les instituteurs criminels. La frayeur des mères fait justice des enseignements immoraux; et, contre les empoisonneurs de l'enfance, la prévoyance du foyer n'a guère besoin de celle de la loi. Or, à cette époque, le monopole subsistait encore : le Gouvernement crut le changer en l'administrant, il se trompa. Le monopole finit toujours par être le maître de ses grands-maîtres, et, jusque sous le regard de MM. Frayssinous et de Vatismenil, il fut impie et démoralisateur. L'Université oublia obstinément qu'elle remplaçait la paternité auprès de la jeunesse. Tandis que celle-ci s'agenouille et s'abstient de blasphémer en famille, même quand elle ne croit pas, celle-là, institutrice sans pudeur, à la façon de Dubois, ne respectait pas l'oreille des petits enfants, professait un cours de négations voltairiennes et ruinait les innocences en ruinant les croyances avec une science de mauvais aloi. Les fontaines publiques de la vérité une fois altérées, le plus affreux débordement se répandit. On vit s'élever une génération étrange qui bégayait l'im-

piété au sortir du berceau. Des blasphémateurs imberbes moururent en léguant leurs restes aux mânes de Rousseau ; et l'erreur engendrant toujours la dissolution, comme la pourriture les vers, il n'y avait point de raison pour que la société qui avait les pieds dans la boue ne finît par s'y engloutir, si Dieu ne la sauvait par des miracles, ou la liberté par son heureux avénement.

La liberté qui eût servi la cause religieuse dans l'enseignement, parce que là tous les avantages de la concurrence sont assurés au bien contre le mal, devait la compromettre dans la presse, parce que là, nécessairement, l'avantage est au mal contre le bien. Ceux qui ont prétendu qu'un seul bon livre peut contre-balancer tous les sophismes d'une époque, ont fait un rêve d'écolier. Le bon livre, fût-il aussi répandu que les sophismes, ne sera jamais aussi bien compris. L'erreur ayant pour levier toutes les passions, toutes les ignorances et toutes les faiblesses humaines, ne peut être, dans sa complète liberté, que l'oppression de la vérité. Sans doute, la raison finit toujours par avoir raison, comme on l'a dit ; mais c'est là un triomphe tardif, auquel les peuples arrivent par des initiations douloureuses ; il est obligatoire pour les gouvernements de les désenchanter du faux autrement que par les catastrophes dont il est suivi. Ces principes étant contestés en 1814, même par d'excellents esprits, les droits de la pensée écrite furent mal définis et souvent trop étendus. L'intelligence, affranchie après quinze ans de servage, se précipita dans le large à la façon d'un cour-

sier échappé. Bientôt l'imprimerie devint une sorte de conspiration autorisée contre les choses les plus saintes, le colportage fit la concurrence aux missions, le journalisme soutint impunément contre la foi et contre la monarchie un siége où la dernière devait succomber, et si quelquefois le bon sens élevait ses plaintes contre cette licence, on lui répondait par des phrases sentimentales sur le respect dû aux mouvements de l'esprit humain : comme si l'usage de la pensée, aussi bien que celui de la force corporelle, n'était point limité par des droits sacrés ! comme s'il n'y avait point une loi morale pour l'intelligence, non moins que pour la volonté, et s'il était un dogme plus ridiculement impie que la liberté du mal !

Cependant la vérité, qui avait de grands génies à son service, n'avait point un de ces esprits complets qui, dans un autre domaine que saint Léon, font reculer les fléaux de Dieu. De Bonald, avec sa métaphysique sévère, passait sur la tête des masses, et, comme le soleil levant, n'éclairait que les sommets. De Maistre était détesté comme un séide tranchant des anciens despotismes, et réputé une sorte d'anachronisme paradoxal de cinquante ans en arrière, parce qu'il était de cinquante ans en avant. Châteaubriand était l'orphée de la vérité, non son boulevard, et, avec un fonds de christianisme légitimiste, sans cesse bigarré de fantaisies libérales et assaisonné de refrains pour plaire à tout le monde, servait moins la bonne cause que sa popularité. M. de Lamennais venait de se lever comme un brillant météore ; mais, génie sans mesure

et sans fixité, il chargeait la vérité de tant d'exagérations, qu'il lui était plus dangereux parfois qu'un ennemi. Enfin, les apologistes qui n'auraient pas eu les défauts de ces derniers, n'en possédaient pas les qualités. Pendant qu'il y avait à l'extérieur des antagonismes terribles, ils concevaient pour l'intérieur des sollicitudes chimériques : *foris pugnæ*, *intùs timores*. L'impiété était triomphante, et ils voyaient le grand péril de la situation dans l'ultramontanisme [1]. Ils vivaient sur un volcan, et, sous prétexte de prévoyance, ils écrivaient contre l'exagération des prérogatives papales. Cette opinion a toujours eu des hallucinations de prude-rie bien étranges ! Elle qui est, après l'hérésie, la plus grande témérité que les deux derniers siècles aient vu naître, s'est toujours posée au nom de la prudence. Il est dans la nature des systèmes, comme des hommes, de se vanter beaucoup des qualités qu'ils n'ont pas.

Dans l'orageuse atmosphère créée par ces conflits ou ces courants, les âmes s'étiolaient. Le froid sembla gagner le cœur du catholicisme en France ; le nombre des communions pascales diminua, sauf dans les localités où les missions venaient galvaniser un instant l'apathie religieuse ; l'herbe croissait sur le seuil des temples ; enfin, la terre de saint Louis s'était couchée dans l'indifférence, et M. de Lamennais, d'une voix solennelle, l'avait secouée dans son suaire sans pouvoir la réveiller.

---

1 Une juste impartialité doit ajouter que si le plus célèbre de ces derniers apologistes a composé les *Vrais principes de l'Eglise gallicane*, il est l'auteur du plus remarquable livre de controverse que ces quinze ans aient produit.

Cependant il n'y avait point de prophètes pour prendre cette triste patrie par la main, comme Jésus prit la fille de Jaïr, et dire au monde : *La jeune fille n'est pas morte, mais elle dort.* Les grands thaumaturges de la parole avaient disparu : les anciens corps religieux s'étaient endormis dans une tombe sanglante, et la révolution ayant passé le feu et le fer sur ce vieux tronc, les rejetons poussaient lentement. La robe blanche des Frères Prêcheurs ne faisait plus courir les multitudes émues. Le peuple demandait en vain ces Capucins et ces Trinitaires qui avaient soin de lui. Les abbayes de Bénédictins, muettes et délabrées, s'affaissaient chaque jour sous le poids d'un veuvage qui n'était pas près de finir. La Compagnie de Jésus, en se relevant toute mutilée de ses ruines, n'obtenait qu'une hospitalité soupçonneuse et une sorte de restauration gardée à vue par des passions jalouses, comme la résurrection de Notre-Seigneur. Enfin, dans les solitudes dépeuplées de la Trappe et de la Grande-Chartreuse, erraient à peine quelques religieux tristes comme des ombres et rares comme des apparitions.

Encore si le Clergé séculier avait pu remplir les vides laissés par la mort des réguliers ! « Mais la tribu sacer-
» dotale avait été à peu près noyée dans son sang, et
» il ne restait qu'une poignée de prêtres échappés
» presque nus au naufrage, et prêchant sur les ruines
» du sanctuaire [1]. » Grand nombre de troupeaux demandaient des pasteurs, et les ouvriers étaient rares

---

1 P. Mac Carthy. *Sermon sur la parole de Dieu.*

au milieu d'une moisson si grande. Les confessionnaux encombrés demeuraient inaccessibles à la foule sans loisirs. Le peu de prêtres qu'avaient épargnés les catastrophes, élevés dans de sévères traditions théologiques, étaient plus propres à conserver les bonnes mœurs qu'à les rétablir. La France ressemblait alors à un pays de missions étrangères, qu'il eût fallu aborder avec un ministère large et coulant, et l'on aliénait quelquefois à Dieu, par la rigueur, des âmes que l'indulgence aurait gagnées. Enfin, si vénérables que fussent les rangs du sacerdoce, il n'y avait point de ces hommes entre deux âges qui exercent les influences publiques et font les grandes choses. C'étaient ou des vieillards qui manquaient de force, ou des jeunes gens qui manquaient d'autorité : et quand les vieillards gourmandaient la France incrédule, elle leur répondait : vous n'êtes pas de notre temps : et quand les jeunes gens lui parlaient à leur tour, elle regrettait que les anciens oracles eussent fait silence : hypocrite dérision qui lui mérita cette éloquente apostrophe : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, te » convient-il de demander, les mains encore teintes » de leur sang, pourquoi ils sont muets ? Après avoir » précipité les pontifes, les prêtres et les lévites dans » un même tombeau, est-ce à toi de reprocher à la » tribu sainte mutilée l'affaiblissement de ses forces ? » As-tu droit d'exiger que nous, faibles débris de » cette Eglise de France, naguère si florissante, nous » fassions revivre toute sa gloire ? Hélas ! réduits à un » si petit nombre, consumés de travaux, partagés entre

» tant de fonctions, attaqués par tant d'ennemis, » abreuvés de tant d'amertumes, où est notre loisir » pour nous livrer aux méditations profondes dans les- » quelles nos prédécesseurs passèrent tranquillement » leur vie ? Ah ! au lieu de dédaigner nos efforts et » d'abattre nos courages, ne serait-il pas plus juste » de consoler nos peines et d'animer notre confiance ? » Si la divine parole a perdu quelque chose de sa ma- » gnificence dans nos bouches, ne doit-elle pas vous » être plus précieuse, parce qu'elle est plus rare ? Ne » devriez-vous pas conserver avec un soin plus jaloux » ces dernières étincelles du feu sacré qui vous restent » et qui menacent à tout instant de s'éteindre[1] ? »

Tel était alors l'état général de l'Eglise dans notre pays. Telle fut, peut-on dire, toute la sollicitude de Mgr d'Astros à son avénement. Ceux qui l'ont connu savent, en effet, que son zèle avait de ces vues générales qui planent sur l'ensemble, et ne s'emprisonnent pas en un seul coin de terre. Le spirituel Evêque de Belley a dessiné l'Archevêque de Toulouse dans ce peu de traits sur l'esprit épiscopal.

« Les Evêques étant successeurs des Apôtres, ils » ne doivent pas renfermer tellement leurs soins dans » leurs diocèses, qu'ils oublient cette sollicitude de » toutes les Eglises, en laquelle consiste principale- » ment l'esprit épiscopal.

» Notre Bienheureux, outre l'attention exacte qu'il » avait au gouvernement de sa bergerie, avait aussi

---

1 P. Mac Carthy. *Ibidem.*

» des regards sur le bien de l'Eglise universelle, sur » quoi Dieu lui donnait des vues et des lumières par- » ticulières par les dons d'intelligence et de conseil [1]. »

Du sein de sa province éloignée, le nouveau Pontife se mit donc en rapport avec toutes les douleurs de l'Eglise de France, et sans cesse le tableau navrant que nous venons de dessiner passait devant ses yeux. Dès cette époque, il contracta l'habitude de donner ou de demander continuellement des signaux à ses confrères sur chaque mouvement religieux, et sa vie se passa l'oreille collée à terre pour écouter venir les plus lointains tremblements. Plusieurs fois, par l'intermédiaire de la princesse de Condé, il fit arriver au roi, sur ces malheurs de la situation, des observations qui furent reçues avec reconnaissance, et, plusieurs fois, on eut la pensée de l'appeler à y remédier, comme ministre. Les panacées que Mgr d'Astros n'eut pas à chercher en cette dernière qualité, il les chercha comme évêque. La révolution, les excès de la presse, le monopole universitaire, le philosophisme, devaient tour à tour recevoir ses conseils et ses coups. Par conséquent, l'aperçu qu'on vient de lire était une introduction nécessaire aux luttes qui vont suivre. Une notion exacte de l'œuvre fera mieux comprendre l'action de l'ouvrier.

---

1 Esprit de S. François de Sales.

CHAPITRE II.

SES PREMIÈRES HABITUDES ÉPISCOPALES.

Arrivée de Mgr d'Astros à Bayonne. — Son installation et ses premières paroles. — Il règle sa vie. — Particularités sur son oraison. — Son travail. — Ses récréations du soir. — Son caractère. — Ses principes sur le faste. — Ses scrupules de pauvreté. — Ses apparitions solennelles dans la cathédrale. — Ses rapports avec le dehors. — Son talent administratif. — Usage de ses revenus. — Ses visites pastorales. — Son intimité avec M. l'abbé Thibaut, son secrétaire. — Ses appréhensions et ses espérances.

Talem habemus pontificem.
Hebr. 8. 1.

Mgr d'Astros fit son entrée solennelle à Bayonne, le 12 août 1820. Le peuple avait entendu raconter le glorieux passé de son Evêque et l'accueillit avec un de ces élans que soulevaient, dans Constantinople et Alexandrie, la réception des pontifes primitifs. Le Clergé du diocèse, fier de son nouveau chef, lui témoigna des sentiments dans lesquels l'affection le disputait au respect. Mgr d'Astros, qui était jeune alors et dont la timidité avait besoin d'être prévenue, ouvrit son cœur à ces démonstrations filiales. A la première vue, il s'établit du pasteur au troupeau un lien de famille qui le naturalisa sans effort sous le soleil de Bayonne. Il fit comme les Apôtres qui ont coutume de baiser la plage où ils abordent; dès l'arrivée, il aima la terre commise à sa garde, et il en écrivit au Temple plusieurs lettres dont le contentement excita de naïves jalousies.

Cependant la sévère piété du Pontife ne se laissait pas enivrer par les premières ovations de la vie épiscopale. Il fut installé le lendemain de son arrivée. La cathédrale avait été envahie par la foule, et un peuple immense ne tarissait pas en éloges sur son attitude de saint. Au milieu de cet empressement plus sympathique encore que curieux, il monta les degrés de la chaire pour se faire entendre. Ses premiers accents, sans texte ni préambule, furent ce cri mémorable :

« Mes frères, ne soyez pas surpris si vous me voyez » en ce moment dans le trouble : quand je vois accourir » en foule, dans cette enceinte sacrée, les habitants » d'une si grande ville ; quand je pense à ce qui est » l'objet d'une réunion si nombreuse et si imposante, » une multitude de pensées contraires agitent mon » esprit et mon cœur.

» Quel est mon étonnement, surtout, de me trouver » si bien accueilli dans cette cité à laquelle j'étais » étranger jusqu'à ce jour! de me voir dans cette chaire, » couvert des vêtements sacrés des Pontifes, et portant » dans mes mains ce bâton mystérieux, symbole de » l'autorité pastorale que la Providence m'a confiée.

» Grand Dieu, est-il bien vrai que vous m'ayez des- » tiné pour être le premier pasteur de cet immense dio- » cèse! Qu'avez-vous trouvé en moi pour me juger ca- » pable de gouverner un si grand peuple! Est-ce donc » un secret jugement, un jugement de rigueur que vous » exercez sur moi, ou bien une punition dont vous les » frappez eux-mêmes? »

Mgr d'Astros parlait en évêque, non en rhéteur.

Dans sa bouche, de telles paroles n'étaient pas une précaution oratoire, mais l'alarme sincère d'une humilité à qui les hauts sommets donnaient de la frayeur. C'est ainsi que François de Sales ne songeait pas à sa dignité sans *frissonner*, et que Vincent de Paul se reprochait de n'avoir pas toute sa vie labouré les champs plutôt que d'accepter le sacerdoce.

Sachant que nos habitudes dans un lieu dépendent de nos premiers arrangements, et que, pour bien continuer, il n'y a souvent qu'à bien commencer, Mgr d'Astros se hâta de fixer les principaux jalons de sa vie. Il fit de ses journées un de ces cadres réguliers et pleins, où l'âme chrétienne goûte quelque chose du bien-être que l'on éprouve dans un appartement parfaitement ordonné. Jusqu'à la fin, le saint Prélat devait être fidèle à cette pieuse symétrie. Il trouvait que la règle avait le double avantage de sanctifier la vie et de l'étendre sans la prolonger. Pour les architectes, la bonne distribution vaut de l'espace; pour les hommes occupés, l'ordre vaut du temps.

Tous les jours le saint Prélat se levait à cinq heures. Il consacrait une heure à ses prières. Il avait coutume de faire un résumé écrit de son oraison. Ses notes nous apprennent que cet exercice était à la fois une sainte pratique, et une préparation oratoire. Il se désolait de ne pouvoir rompre à son peuple le pain de la divine parole, et il lisait avec envie l'histoire de ces anciens Pontifes qui étaient instituteurs en même temps que gardiens des troupeaux. En conséquence, il s'était fait, pour dompter la nature, une théorie qui ne res-

semblait guère à celle de Démosthène. « L'éloquence » d'un Evêque, disait-il, n'est pas une puérile combi- » naison de mots, mais une effusion toute naturelle de » l'esprit qui est en lui. Or, de même que quand un » vase est plein il déborde, je n'ai qu'à me bien remplir » de Dieu pour que la surabondance s'échappe de mes » lèvres. » Fort de cette vérité, il reprochait à son âme la stérilité de ses discours, et il faisait de son oraison un travail à deux fins, dans lequel il tâchait à devenir disert à force d'être intérieur. Il est rapporté de saint Charles Borromée, qu'éprouvant de la difficulté à parler en public, il fonda, au Vatican, une académie d'ecclésiastiques et de laïques pieux où, par l'exercice fréquent, il triompha de lui-même. Mgr d'Astros faisait dans la prière le même apprentissage. C'est à l'oraison seule qu'il demandait la nourriture de son âme et de ses ouailles, convaincu qu'il suffit de bien parler à Dieu pour en bien parler.

Aussitôt après le résumé de l'oraison, il disait les petites Heures avec un de ses prêtres. Ordinairement, il les récitait les yeux baissés et les bras croisés, n'ayant besoin de bréviaire que pour le propre du jour. Ensuite il s'occupait de sa toilette, durant laquelle son domestique avait ordre de lui faire une lecture. Enfin, il montait au saint autel, et, quoiqu'il eût passé tout le temps précédent en prière, jamais on ne l'a vu omettre ni la préparation au saint Sacrifice ni l'action de grâces. Sa table était frugalement servie comme celle du plus modeste presbytère; il ne prenait qu'un quart d'heure de récréation après son repas du matin. A deux heures, il

allait, à pied, faire l'adoration du saint Sacrement dans la cathédrale, où il ne souffrait, pour le recevoir et pour marquer sa place, qu'un prie-dieu en bois de pin, sans tapis, et une chaise commune. Il récitait les Vêpres et les Complies avant de se retirer.

Sa porte était toujours ouverte aux prêtres qui avaient à lui parler. Quoique laconique par habitude, quand il s'agissait d'affaires, il était calme dans la délibération, clair dans les réponses, bon dans les procédés, sage dans les prévisions et fort devant les responsabilités.

Tous les jours il apprenait plusieurs versets de l'Ecriture, et lisait quelques pages de la Théologie et des Pères. Son occupation la plus ordinaire, après ses études de circonstance, c'était des commentaires sur les saints Livres. Il a légué de volumineux manuscrits où il scrute avec sagacité les points ténébreux des deux Testaments. Sa foi plongeait dans les profondeurs du texte sacré avec délices. Il se perdait au-dessous de cette lettre où les perspectives sont immenses comme la pensée de Dieu sans jamais se lasser, et s'il quittait l'exégèse ou la spiritualité, c'était pour donner, en passant, un coup d'œil de juge à tant de frivolités contemporaines, digne pâture d'une génération au sens affadi. Ordinairement il notait, en étudiant, ses réflexions ou ses découvertes. Pour lui l'étude était un effort positif et soutenu, non cette molle application qui cherche dans un certain vagabondage de l'esprit la distraction plutôt que le travail. Quoique faible de complexion, il portait, sans plier, des journées qui auraient usé plus de vigueur

avec moins d'aptitude. Après de longues séances de conseil, il avait son esprit libre comme au réveil. En finissant de pénibles cérémonies, il reprenait la plume sans un instant de répit. Au milieu de ses visites pastorales, il utilisait parcimonieusement les minutes. Dans les voyages, il priait et il étudiait comme dans sa chambre. Les fêtes et les assujettissements de l'épiscopat ne pouvaient couper la trame de ses idées. Rien ne lui causait ni distraction ni impuissance. Rompu à la peine par une longue habitude, il était comparable à une machine qui se monte, se démonte, se meut, s'arrête, commence, finit, reprend et finit encore à volonté. Le temps était précieux pour lui comme le pain; il en recueillait avidement les miettes. Les débris d'une journée lui inspiraient le même respect que les fragments recommandés par l'Evangile, et la continuité de son application fit toujours croire, qu'à l'exemple de saint Liguori, il s'était engagé par vœu à ne pas perdre un seul instant.

Après avoir donné sa journée aux affaires, Mgr d'Astros se prêtait aux hommes pendant deux heures de la soirée. A l'issue de son dîner, il recevait les prêtres et les personnes du monde qui venaient le visiter. A cet âge, il avait plus d'animation que dans sa vieillesse, et l'on aimait, à Bayonne, les récréations du palais épiscopal. Le clergé surtout y venait avec assiduité, et le Prélat, fécond en souvenirs quand il était à l'aise, quelquefois piquant si la charité le permettait, offrait le modèle d'une conversation évangélique en même temps que détendue. Personne, en effet, ne fut à la fois plus

franc et plus trompeur que Mgr d'Astros. En lui, l'homme officiel différait essentiellement de l'homme de famille. Sa vie publique était sévère, sa véritable intimité avait une simplicité et une douceur ineffables. Tous ceux qui l'ont approché à cette distance en ont conservé un sentiment onctueux et tendre que sa tenue habituelle n'inspirait pas, parce que l'homme y était absorbé par le Pontife. De là, une disparate inévitable dans les impressions qu'il laissait. Mais s'il y eut, en son caractère, des nuances inaperçues de plusieurs, c'est qu'ils le regardèrent de trop loin. Ceux qui l'ont connu à demi trouveront notre portrait infidèle; ceux qui l'ont connu tout-à-fait le trouveront vrai.

A huit heures, le Prélat quittait la distraction pour la prière. Il allait, dans sa chambre, dire le grand office qui était suivi du chapelet, et à neuf heures, un son de cloche appelait toute sa maison à la prière du soir. Elle était présidée par lui et récitée par son secrétaire. Après cela, tout le palais rentrait dans le silence comme un monastère. La régularité de Mgr d'Astros donna toujours à sa demeure un aspect sévère qui rappelait la communauté.

Est-il nécessaire de dire qu'il ordonna sa maison avec une simplicité antique? Cependant, le même esprit qui l'éloignait du faste, l'éloignait de la singularité. Il était un amour-propre plus coupable à ses yeux que celui de la magnificence, c'était celui de l'affectation. Sans oublier donc la réformation du Concile de Trente, qui prescrit la frugalité et la pauvreté pour les tables épiscopales, *frugalem mensam et pauperem supellectilem*,

il admettait l'argenterie et quelques ornements sévères. Il préférait au régime érémitique des deux Borromées [1] les habitudes tempérées de saint Augustin et de saint François de Sales. Il pensait que, dans les siècles où la foi baisse, il fallait entourer la dignité épiscopale d'un peu d'éclat, comme on met un cadre d'or à certains objets précieux, pour les faire ressortir, et que le luxe, païen quand il est la décoration de l'homme, est chrétien comme les splendeurs de l'autel, quand il pare dans l'homme le représentant de Jésus-Christ; enfin, il trouvait la parole de Sénèque aussi vraie selon l'Evangile que selon la philosophie : « Celui-là est grand qui » use de plats de terre avec autant de satisfaction que » que s'ils étaient d'argent; mais celui-là est plus grand » encore qui mange en des plats d'argent avec autant » de mépris que s'ils étaient de terre [2]. »

Cependant la piété du saint Prélat s'alarmait quelquefois de ne pouvoir réaliser tout le dépouillement des siècles apostoliques. Un jour, il fut troublé dans sa lecture spirituelle par ces paroles de Thomas à Kempis : « La pauvreté n'a ni serviteurs, ni servantes, ni palais, » ni terres, ni rien de ce qui peut contribuer à la com- » modité et aux plaisirs de la vie. » Aussitôt il scruta, en tremblant, une sentence qui semblait exclure les Evêques de la pauvreté de Notre-Seigneur. Il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il eut trouvé à sa conscience cette solution, consignée dans ses écrits : « Heureuse-

---

1 Le saint Cardinal et son neveu qui lui succéda.

2 Espr. de S. Franç. de Sal.

» ment, si nous avons des serviteurs, ce n'est que pour » avoir le temps de mieux servir les autres [1]. »

Depuis le lundi de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, le nouvel Evêque allait célébrer le saint Sacrifice dans la cathédrale. Aux grandes fêtes de l'année, il avait coutume d'y pontifier. Il paraissait en ces occasions d'un si profond recueillement, que chacun lui faisait grâce du sermon, s'il n'en prononçait point, parce que son attitude avait éloquemment prêché. Il était si absorbé en Dieu, que ni la foule, ni le cérémonial, n'avaient le pouvoir de l'en distraire, et, dès que les rubriques ne lui imposaient plus d'exercice, il rentrait dans cette immobilité méditative qui lui donnait quelque chose de la fixité des statues. Un paysan de son diocèse, se trouvant dans la cathédrale aux solennités de Pâques, demandait un jour où était l'Evêque. On lui montra Mgr d'Astros assis au trône pontifical. Le paysan regarda longtemps cette pâle figure, dont la vie toute retirée à l'intérieur ne se trahissait pas au dehors. Trompé bientôt par l'impassibilité du Prélat, il le prit pour un chef-d'œuvre de sculpture, et il répondit naïvement à son voisin : « Ce n'est pas notre Evêque celui-là, c'est un saint de pierre. »

Mgr d'Astros a livré le secret de ses abstractions profondes durant les cérémonies religieuses. Il était effrayé de ce respect qui courbe le front des peuples devant les évêques comme devant Dieu. Convaincu que le détachement des honneurs est difficile quand on en reçoit

---

1 Notes de retraite.

beaucoup, il s'appliquait à désintéresser sa personnalité dans les hommages rendus à son caractère. Pour que le chrétien restât humilié dans la poussière quand le Pontife montait sur des pavois dorés, il se partageait en deux portions à ses propres yeux, dont l'une, souverainement abjecte, était de lui, dont l'autre, souverainement vénérable, était toute de Jésus-Christ. L'étude pratique de cette distinction occupait la pensée de Mgr d'Astros durant l'exercice de ses fonctions. Saint Jean l'Aumônier, patriarche de Constantinople, eut peur aussi de sa gloire dans les fêtes splendides de Sainte-Sophie. Alors il fit creuser peu à peu la fosse qui devait le recevoir, et un prêtre eut ordre de lui venir dire, au milieu des pompes épiscopales : « On n'a pas encore achevé votre » tombeau; soyez prêt, car il le sera bientôt. » Avec quelques nuances dans les formes, on sent que la même préoccupation était passée de l'Evêque de Constantinople à celui de Bayonne. Il est curieux d'examiner combien le cœur humain dans ses faiblesses, et l'esprit chrétien dans ses inventions, ont toujours été semblables à eux-mêmes.

Dès le commencement de son épiscopat, Mgr d'Astros régla ses rapports avec le monde, selon la pratique de ses plus saints prédécesseurs. Il ne faisait aucune visite par plaisir, il n'en omettait aucune par négligence. Les convenances étaient pour lui un aspect de la charité; il les respectait par esprit de foi. Sans se départir d'une prudence scrupuleuse, il portait dans ses rapports cette franche ouverture qui abhorre les détours, et qui dit sur toutes choses : Cela est,

ou cela n'est pas : *est est*, *non non* [1]. Loin de se croire obligé à moins de réserve que les prêtres avec les personnes d'un autre sexe, il dépassait les précautions qu'il recommandait. Il ne reconnaissait pas à certains usages mondains le droit de primer l'autorité des saints Canons. Sa maison toute de verre, comme celle que souhaitait Socrate, était un saint spectacle continuellement exposé aux regards publics. Sa chaste conversation n'excédait jamais, ni dans les saillies ni dans les récits. Sa tenue, sans laisser aller comme sans recherche, respirait la plus mâle vertu. Enfin, toute sa manière d'être annonçait une vie passée en présence de Dieu, et il portait si bien Notre-Seigneur en lui, qu'un de ses prêtres, voulant le dessiner d'un seul coup de pinceau, disait avec vérité : « Il est évêque de la tête aux pieds. »

Certaines aptitudes semblent ne pouvoir compatir dans un même esprit. L'homme d'étude est rarement homme d'affaires, et quand ces deux hommes se trouvent réunis par l'empire des conjonctures, ils s'entrechoquent souvent, comme Jacob et Esaü dans le sein de Rebecca. Mgr d'Astros, qui les portait tous les deux, les parquait, à l'aide de la règle, dans diverses parties de sa journée ; et, de cette manière, les deux hommes ne se heurtaient point, parce qu'ils ne se rencontraient jamais. A certaines heures, il étudiait comme un Bénédictin ; à d'autres, il administrait comme un bureaucrate ; et, la première de ces occupations n'empiétant jamais sur la seconde, par une étrange anomalie, les idées et les af-

1 S. Jacq. 5, 12.

faires vivaient en bonne harmonie dans ses habitudes, comme dans l'organisation humaine l'esprit et la matière.

Il exigeait que chaque semaine il fût rédigé, au secrétariat, un journal de toutes les affaires courantes. Quoiqu'il répondît lui-même aux lettres les plus importantes, le dimanche il se faisait remettre cette note générale, pour réparer les inadvertances ou les incuries, s'il y avait lieu. De cette sorte, il stimulait le zèle des expéditionnaires, et mettait, suivant un mot qui lui était familier, sa vaste administration *à jour*. Ce mécanisme, une fois dressé, ne pouvait s'arrêter sous une main qui ne s'endormait pas. Quand l'heure en était venue, l'invariable Prélat le remontait exactement comme sa montre, et il en obtenait la même précision. Un côté remarquable de ses procédés administratifs, c'est qu'il était toujours en mouvement, sans être jamais pressé. Il poussait sa tâche par la régularité plutôt que par la hâte, et il n'y avait pas plus de boutades dans son travail que dans son caractère. En un mot, son action, toujours uniforme et calme, faisait marcher les affaires sans paraître y toucher, et lui donnait, au gouvernail, ces allures de maître qui choisit les chemins sans hésitation, voit les écueils sans étonnement, et les côtoie sans trembler. Naturellement, nous supposons le mérite administratif aux esprits qui n'en ont guère d'autre; Mgr d'Astros ne devait point le sien à ces bienveillantes hypothèses, et le prouvait par une supériorité d'aptitudes honorée de tous les suffrages.

Le mercredi des Cendres, il envoyait des aumônes aux deux Curés de la ville et aux Dames de charité. Les

vendredi et samedi de chaque semaine, il en faisait distribuer par son secrétaire. Les membres souffrants de Jésus-Christ étaient l'objet de ses plus tendres attentions, et il s'exerçait à ne laisser jamais percer devant eux ce *premier froid*[1] qui accueille si naturellement leurs demandes. Sans faire de minutieuses enquêtes sur leur compte, il donnait toujours, préférant se tromper, comme Mgr de la Motte, en faisant la charité qu'en la refusant. Dès qu'il recevait son traitement, il le partageait en diverses portions, dont la première était pour les pauvres. Il faisait passer tous les rapports de son secrétariat au séminaire, et n'y prélevait rien, ni pour ses autres bonnes œuvres, ni même pour les honoraires de son secrétaire. Enfin, il ne détournait pas, au profit de ses plus légitimes satisfactions, une obole de son bénéfice. Quelquefois il eut la force d'aller visiter sa famille en Provence, et de la recevoir sans manquer à cette sévère résolution. En embrassant des neveux et des nièces qu'il aimait tendrement, il leur disait avec tristesse : « J'aurais bien voulu vous donner un souvenir ; » mais j'ai dépensé, cette année, les revenus de mon » patrimoine, et les autres ne m'appartiennent pas. »

Au commencement de son épiscopat, les circonscriptions de 1801 duraient encore, et le diocèse de Bayonne en renfermait trois. Aire et Tarbes en avaient été détachés par le Concordat de 1817 ; mais en prévision des difficultés que pouvait rencontrer l'exécution de ce traité, la bulle de Pie VII, *Commissâ divinitùs,*

---

1 Espr. de S. Vinc. de P., tom. I, chap. V.

ordonnait que la juridiction spirituelle serait exercée d'après les mêmes limites que précédemment, jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires. Il suivait de là que Mgr d'Astros, après avoir été nommé Evêque d'Orange en vertu du Concordat de 1817, administrait à Bayonne en vertu de celui de 1801, et que son diocèse rappelait un peu ceux d'Amérique par l'étendue. Heureusement, bientôt des arrangements définitifs entre Pie VII et le roi de France, tout en réduisant les siéges de 1817, augmentèrent ceux de 1801. Les villes de Tarbes et d'Aire, après trente ans de veuvage, rentrèrent en possession de leurs antiques prérogatives, et la houlette pastorale de Mgr d'Astros ne s'étendit plus que sur un département.

Mais jusqu'à ce qu'il fut remplacé à la tête des troupeaux qui lui étaient ôtés, il continua sa garde avec une activité que ni la difficulté des chemins, ni la longueur des trajets, ni la neige des montagnes, ni l'extrême fragilité de sa santé ne pouvaient ralentir. Il passait régulièrement cinquante jours en course au printemps, et cinquante en automne. Cette parole divine : *étudiez avec soin les traits de votre troupeau*[1], l'avait frappé, et il allait jusque dans les bourgades les plus lointaines, afin que toute la bergerie passât, à la longue, sous ses yeux. Ordinairement, il ne restait dans une localité que le temps de son sommeil, de la visite, et d'un repas, après quoi il continuait son voyage. Quelquefois on le voyait lutter contre les éléments avec un courage in-

(1) Prov. 27, 23.

domptable. Monseigneur, lui disaient ses prêtres effrayés, on ne peut arriver là en voiture. — Eh bien, répondait-il, qu'on détèle, nous partirons à cheval. — On ne peut y aller à cheval. — Nous partirons à pied. — Il y a danger à partir à pied. — Ces pauvres gens nous attendent, ajoutait-il simplement; et se mettant en route sans délibérer, il arrivait toujours malgré les hommes et le temps. Ce devoir était à ses yeux si pressant, qu'en 1825, obligé d'interrompre sa visite dans l'arrondissement d'Orthez, pour assister au sacre de Charles X, il la reprit, au retour, avant de mettre le pied dans sa ville épiscopale. Et ce qui est une fatigue dans les diocèses de la plaine, devait être un effort prodigieux à travers les sentiers impraticables des Landes et des Hautes-Pyrénées. D'un autre côté, ce qui n'est qu'une sollicitude médiocre dans les jours ordinaires, était alors un soin exceptionnel. L'Eglise de France sortait à peine de ses décombres. L'inspection épiscopale, loin de constater, comme aujourd'hui, des améliorations consolantes de toutes parts, ne découvrait que des brèches à réparer. Les ornements et les vases sacrés avaient besoin d'être réformés; les baptistères, les autels, les confessionnaux et les églises tombaient en ruines. Les scandales de la révolution levaient encore la tête au sein des fidèles, et les mœurs publiques se régénéraient lentement. Enfin, les registres de mariage, de naissance, de décès et de fabriques étaient tenus sans uniformité. Malgré le Concordat et les prescriptions des Ordinaires, des usages abolis subsistaient toujours; les temps anciens et les temps nouveaux se croisaient

dans l'administration de la nouvelle Église, comme le style de deux âges dans certaines cathédrales, et il fallait des bras nerveux pour emporter tous ces mouvements en sens inverse dans une puissante unité. Mgr d'Astros remplissait admirablement de telles conditions. C'était surtout dans ses visites qu'il poursuivait une restauration si nécessaire. Il faisait dresser le procès-verbal de ses principales observations; il acquérait sur les nécessités matérielles et morales des paroisses, des idées précises; ensuite, dans les admonitions qui accompagnaient ou dans les ordonnances qui suivaient son passage, il mettait la main sur les côtés faibles avec une rare justesse : et, le ciel bénissant un zèle si dévoué, la maison du Seigneur s'embellissait sous ses yeux, comme par un enchantement divin.

Le saint Pontife était aidé dans cette vie laborieuse par un jeune prêtre, qu'il avait amené de Paris, et que la Providence avait placé là, pour faire à bonne école l'apprentissage de l'épiscopat. Ce prêtre n'était pas seulement le compagnon, mais encore l'ami, et, pourrait-on dire, le complément de Mgr d'Astros. Celui-ci prêchait difficilement, celui-là possédait une verve spirituelle et inspirée, qui présageait de grands succès oratoires pour l'avenir : ils se partagèrent donc la tâche. Le Pontife se chargea de la peine, le prêtre de la parole; le premier demeura toujours l'esprit, le second devint la voix. Cette nouvelle bouche d'or envoyée au nouveau Flavien pour instruire son peuple, faisait, dans cet apostolat, des prodiges de souplesse. Le cœur de Mgr d'Astros fut quelquefois si bien traduit par son jeune

oracle, que, jusque dans ses derniers ans, il en parlait avec admiration. Peu à peu il s'établit, entre le prêtre et le Pontife, un lien fortifié par la réciprocité des services. Le Pontife, qui a toujours beaucoup aimé ses entours, donnait à celui-ci une tendresse dans laquelle il entrait quelque chose de cette fleur qui parfume les premiers sentiments. Un jour cependant la volonté de Dieu sépara ces deux existences qui avaient mêlé leurs sueurs. Peu d'années après, on entendit dire que les bénédictions du maître sur la tête prédestinée du disciple avaient fructifié. L'aumônier de l'Evêque de Bayonne était devenu célèbre dans l'Eglise de France, sous le nom de Charles-Thomas Thibaut, Evêque de Montpellier. Quand la vieillesse de Mgr d'Astros, moins occupée, fut devenue conteuse, elle mettait souvent M. l'abbé Thibaut dans ses récits, comme on fait des souvenirs aimés. Elle le pressait sur son cœur, quand il passait, avec une ardeur que les glaces de l'âge n'éteignaient pas, et, au commencement de 1851, elle le priait encore de venir parler à son peuple. Ainsi, les temps avaient changé leur dignité sans changer leur providentiel vis-à-vis. Dans Saint-Etienne de Toulouse, comme dans les villages du Béarn, l'éloquence de l'un servait d'interprète à la grande âme de l'autre. En écoutant l'Evêque prêcher au nom du Cardinal, ceux qui savent l'histoire de l'Eglise se rappelèrent avec attendrissement Grégoire de Nazianze, venant de loin soutenir son vieux père qui défaillait sous le poids d'un long épiscopat.

Pour caractériser d'un seul trait les habitudes de

Mgr d'Astros dans sa nouvelle vie, disons qu'elles ne frappaient par rien d'extraordinaire, et qu'elles frappaient beaucoup par l'absence de toute imperfection. On s'en étonne peu, quand on connaît le soin assidu qu'il prenait de son intérieur. Jamais, par une illusion naturelle aux activités immodérées, il n'intervertit cet ordre évangélique : *Je me sanctifie, pour qu'ils soient sanctifiés*[1]. Jamais, malgré l'excès des fatigues ou du travail, il n'omettait cette retraite du mois à laquelle il fut si exact dans le sacerdoce, convaincu que des jours ainsi perdus font mieux valoir les autres. Il ne passait ni une semaine sans se confesser, ni un jour sans regarder par l'oraison *vers les saintes montagnes, d'où lui venait le secours*[2]. Il se troublait salutairement lui-même, en lisant dans les ascétiques qu'il y a cette différence entre la profession religieuse et la consécration épiscopale, que la première exige seulement le désir de la perfection, tandis que la seconde demande la perfection acquise. Enfin, il méditait souvent cette effrayante parole de saint Chrysostôme : « Je ne le dis point sans y avoir ré-
» fléchi, mais selon que j'en suis affecté et que je le
» sens, je ne pense pas que, parmi les prêtres, un
» grand nombre se sauvent; j'estime au contraire que
» la plupart se perdront[3]. » Cependant, pour garder un juste équilibre entre l'abattement et la présomption, notre saint Prélat pratiquait une maxime célèbre; il

---

1 Joan. 17, 19.

2 Ps. 120, 1.

3 3e hom. sur les Act. des Ap.

travaillait à son salut comme si Dieu n'eût dû y être pour rien, et il se tenait en repos comme si Dieu eût dû y être pour tout. Vers la fin de sa vie, une entière sérénité était montée à son esprit. Il avait copié, pour y mieux rafraichir son âme, ces encouragements adressés par saint François de Sales à un Evêque nommé : « Je vous désire beaucoup de dévotion à l'endroit du » saint Ange gardien de votre diocèse. Tous les » Pères et les théologiens sont d'accord que les » Evêques, outre leurs anges particuliers, ont l'assis- » tance d'un autre commis pour leur office et charge. » Vous devez avoir beaucoup de confiance en l'un et en » l'autre ; et, par la fréquente invocation d'iceux, con- » tracter une certaine familiarité avec eux, et spécia- » lement, avec celui du diocèse, comme aussi avec le » saint patron de votre cathédrale [2]. »

On peut dire que les diocèses administrés par Mgr d'Astros, au lieu d'un ange protecteur, en avaient deux. Toute sa vie lui méritait ce titre que saint Jean donna aux gardiens des primitives églises. Sans exagération l'histoire peut évoquer les appellations de ces temps, en faveur d'un Pontife qui en reproduisit l'héroïsme. De même que d'autres furent nommés les Anges d'Ephèse, de Pergame ou de Thyatire, la pieuse mémoire de notre Prélat le présentera au respect de la postérité, comme l'Ange de Toulouse et de Bayonne.

---

1 Lett. 47.

CHAPITRE III.

SES SOINS ET SES BONTÉS POUR LES PRÊTRES.

État du sacerdoce. — Mgr d'Astros en commence la réforme par les jeunes clercs. — Il fonde un séminaire à Larressore. — Un autre à Saint-Pé. — Un autre à Oloron. — Il bâtit le séminaire diocésain. — *Œuvre des séminaires.* — Il appelle les MM. de Saint-Sulpice. — Il défend de quitter le costume ecclésiastique. — Il établit une caisse d'épargnes. — Les retraites ecclésiastiques. — Les examens. — Les conférences. — Ses principes quand il était traversé dans une entreprise. — Ses rapports avec les prêtres. — Avec les séminaristes. — Comme il soutenait les persécutés. — Comme il s'intéressait aux coupables. — Comme il les encourageait. — Comme il les corrigeait. — Comme il tendait les bras aux repentants. — Traits de bonne amitié. — Sa justice. — Sa fermeté. — Il reçoit la crosse de saint François de Sales.

Pasce agnos.
Joan. 21. 15.

Mgr d'Astros consacra les prémices de son zèle à l'éducation et à la réforme du sacerdoce. En vérité, le clergé de Bayonne donnait au premier pasteur moins d'inquiétudes que d'espérances. Issu de familles indigènes, connu dès l'enfance, nourri dans une atmosphère où la foi est chaude comme le soleil, élevé enfin par les mêmes instituteurs et d'après les mêmes principes, il offrait un de ces types ecclésiastiques dont la perfection se fait rare, même dans notre pays. Depuis le Concordat, ce vaste diocèse avait été saintement administré. Mgr de Loison, qu'un grand âge et de grandes vertus rendaient deux fois vénérable, avait passé, avant

Mgr d'Astros, en faisant le bien. Cependant, s'il n'y avait point de grands abus dans ce clergé, il y avait des vides. La révolution procédait envers le sacerdoce comme les tyrans romains envers les vierges chrétiennes; quand elle ne pouvait le débaucher, elle le massacrait. La crise étant finie, le sanctuaire, longtemps en deuil, ressembla à ces villes italiennes du moyen âge qui, après certaines guerres d'extermination, avaient besoin d'un demi-siècle pour se repeupler. D'ailleurs, pourquoi n'en pas convenir, les rangs du sacerdoce ne demandaient pas seulement des recrues, mais aussi de légères épurations. L'or avait résisté au feu de la persécution, l'alliage avait subi une détérioration qui n'était pas encore réparée. Sous le voile de la pénitence, quelques pasteurs offraient aux adorations du peuple ce Dieu accommodant que l'impiété de l'époque appelait le *dieu des bonnes gens*, et, tandis qu'une partie du clergé exagérait peut-être la sévérité, une autre, moins nombreuse, laissait flotter les rênes avec une insouciance qui rappelait toujours sa défection. Encore si le sacerdoce avait eu à sa portée les eaux vives où il a coutume de se retremper. Mais, depuis la révolution, les retraites ni les conférences ecclésiastiques n'avaient pas été rétablies. Les prêtres n'étaient point obligés par les règlements à étudier et à se voir. La solitude engendrait la tiédeur à la suite de l'oisiveté, et, perdu au pied de son clocher, chacun voyait passer des années monotones où aucun avertissement salutaire ne retentissait. Une chose rendait cette situation plus dangereuse, c'était l'absence des congrégations religieuses. Ces paisibles demeures où la per-

fection est inaugurée, en tiennent l'idéal suspendu aux yeux du sacerdoce, et, disséminées çà et là sur une terre, la préservent du relâchement, comme ces fleurs dont l'arome exhalé dans l'air l'empêche de se corrompre. C'était là que le prêtre allait frapper jadis, quand il portait au cœur de ces douleurs qu'il ne voulait pas confier aux échos du monde. C'était sur ce seuil qu'il avait coutume de s'asseoir quand les forces l'abandonnaient en chemin, sûr d'y trouver de l'ombre pour se reposer, et de bonnes amitiés pour répandre son cœur.

A son arrivée, Mgr d'Astros vit d'un coup d'œil le mal et les remèdes. Ces légères taches sur le corps immaculé de son Eglise lui apparurent avec le traitement qu'elles demandaient, et, toujours logique dans sa manière de procéder, de même qu'il allait commencer la réforme des peuples dans le sacerdoce qui en est l'exemplaire, il commença la réforme du clergé dans les séminaristes qui en sont le jeune plant.

A Larressore, petite ville des pays Basques, une institution de clercs se relevait lentement de ses ruines. Les Grands vicaires capitulaires avaient commencé cette restauration quand Mgr d'Astros vint prendre la direction des affaires diocésaines. En mettant la main à cette œuvre, le nouvel Evêque lui imprima son mouvement actif et fort. Il prescrivit une quête dans tout le diocèse en faveur de ce séminaire. L'obole des fidèles ne fut pas attendue en vain. Trois mois après, Mgr d'Astros fit la dédicace du nouveau sanctuaire, et cent jeunes lévites y étaient rassemblés sous sa bénédiction. Le Pontife,

qui portait dans sa piété toute la fraîcheur du premier âge, se plaisait, à l'exemple du divin Maître, parmi ces enfants. Il venait passer au milieu d'eux des semaines entières, il assistait à leurs examens, il disait leur messe de communauté, il leur adressait des allocutions paternelles, il partageait leurs récréations, il surveillait même le régime hygiénique de la maison avec une délicatesse maternelle. Sa vigilance s'étendait des élèves aux professeurs : il se tenait au courant de leurs aptitudes et de leur valeur respective par de fréquents rapports, il les intéressait à l'œuvre par des marques de sa bienveillance, il les secondait de ses largesses pour l'éducation des enfants pieux sans fortune; enfin, il se donnait à Larressore tous les soins d'un chef de famille, et il y en obtenait les consolations. Bientôt, entre ce prélat que nous avons connu si austère et cette jeunesse cléricale, s'établit un lien qui n'est pas ordinairement possible à de telles distances. Les Basques sont un peuple de la famille Ibérienne, qui a conservé dans ses mœurs, dans sa langue et dans sa fidélité religieuse, des restes d'antiquité. Mgr d'Astros, lui aussi, avait dans le caractère une nuance primitive que la droiture basque affectionnait. Ce point de contact engendra, du père aux enfants, une sympathie qui passait, au milieu de notre siècle égoïste et faux, comme un touchant anachronisme.

Le département des Hautes-Pyrénées offrait une physionomie différente, et demandait aussi sa pépinière ecclésiastique. Les hommes comme les plantes trouvent dans le sol natal des sucs nourriciers qu'ils s'assimilent

mieux. Mgr d'Astros pensa donc qu'il fallait établir un autre séminaire dans l'ancien diocèse de Tarbes, qui était sur le point d'être restauré. Il ne renvoya pas à son successeur les améliorations dont il ne devait pas jouir, à l'exemple des vieillards égoïstes qui ne sèment plus, parce qu'ils ne doivent pas récolter. Il choisit la ville de Saint-Pé, entre Pau et Argelés, au pied des premières croupes pyrénéennes, dans un site pittoresque comme ceux de la Suisse, pour théâtre de sa fondation. Bientôt la rosée céleste tomba sur son œuvre, et, de même qu'à Larressore, sa postérité lévitique se multiplia rapidement. Il eut pour coadjuteur de sa sollicitude, dans cette entreprise, un prêtre vénéré qui s'appelait Laurence, et qui, après avoir été supérieur du séminaire, devait être un jour Evêque du diocèse. Voilà déjà longtemps que les mérites éminents de ce Prélat semblent démentir l'axiome de l'Evangile : Nul n'est prophète dans sa patrie ; et qu'il recueille, comme premier pasteur, des fruits qu'il s'était préparés comme instituteur de ses prêtres. Placé entre la bénédiction de ces deux Evêques, le séminaire de Saint-Pé ne pouvait que prospérer. Laquelle des deux lui porta le plus de bonheur, nous n'avons pas à le rechercher. Ce fut Paul qui planta, Apollon qui arrosa, et Dieu qui donna l'accroissement.

L'ancien diocèse d'Aire, qui allait échapper à la juridiction de Mgr d'Astros, aurait reçu aussi des gages de son zèle, s'il y avait eu nécessité. Mais là, les institutions de jeunes clercs existaient, le recrutement sacerdotal était proportionné aux besoins du pays, et l'infatigable

prélat n'eut point à jeter dans les Landes, des fondations que ses sueurs y auraient fait grandir tout aussi bien que sur les gaves de Pau et d'Oloron.

Ce nom me rappelle que, suivant la circonscription ancienne, il y avait un quatrième diocèse dans celui de Bayonne, dont les remaniements de 1822 ne devaient pas le distraire, c'était celui d'Oloron. Afin de rendre à cette ville, autrefois épiscopale, un reste de ses gloires passées, et de recueillir, dans un centre populeux, plus d'espérances pour le sanctuaire, Mgr d'Astros voulut y établir un autre petit séminaire. L'autorisation du gouvernement lui fut difficile à obtenir. Par bonheur, le pieux Evêque connaissait ce mot de saint Vincent de Paul : « Les souffrances qu'on endure dans l'établisse- » ment d'un bien, attirent les grâces nécessaires pour y » réussir. » Une telle conviction le prémunissait contre les découragements, et lui donnait, en affaires, cette persévérance ferme à qui les obstacles valaient des triomphes. Il poursuivit donc résolument son plan, malgré les entraves administratives : la piété du solliciteur et cette puissance mystérieuse qui accompagne partout la justice suppliante, vainquirent les résistances. Pour loger ses clercs d'Oloron, Mgr d'Astros acheta un ancien couvent de Capucins qu'il fit restaurer. L'œuvre s'avança avec cette activité sans intermittence qui caractérisait partout la marche du Prélat. En 1823, le nouvel asile était ouvert à une jeunesse nombreuse, et bientôt on vit se préparer, dans le séminaire diocésain alimenté par tant de sources, une belle régénération. On peut dire que le saint Pontife rendit la fécondité de son Eglise mira-

culeuse, en dépit des méchants et de la loi. Des ombrages universitaires, en effet, avaient dicté les ordonnances qui enrayaient l'établissement des séminaires. Les fils de Voltaire agissaient libéralement envers les catholiques, à peu près comme les Pharaons envers les Hébreux, afin de les dominer, ils les empêchaient de se multiplier; et il avait fallu la volonté forte de Mgr d'Astros, unie à son puissant crédit, pour déjouer ce despotisme jaloux.

Quelques années plus tard, Mgr d'Astros, qui avait déjà fondé trois petits séminaires, entreprit de faire bâtir le grand. Il y parvint avec des ressources qu'il s'était créées, et sans demander, ni les secours du gouvernement, ni une somme que son prédécesseur avait léguée à cette fin. Son nouveau monument fut un des plus beaux que nos diocèses possèdent; partout et toujours c'était la même bénédiction répandue sur ses œuvres. Salomon avait prédit que *les tentes dressées par la main des justes fleuriraient* [1].

Les succès de sa charité témoignent assez qu'il en devait avoir le génie. En cela, la vie de saint Vincent de Paul inspira sa propre industrie, et lui fit connaître une source de trésors jusque-là peu exploitée, le cœur de la femme chrétienne. Il organisa une association de pieuses dames, à laquelle il confia le patronage de ses institutions cléricales, et qu'il appela l'*œuvre des séminaires*. Il y enrôla les personnes distinguées de sa connaissance, particulièrement celles à qui les traditions

---

1 Prov. 14, 11.

de famille ou la religion avaient révélé cet ineffable bonheur de donner, généralement peu compris de l'opulence irréligieuse. Il frappait un modique impôt sur leurs atours ou leurs plaisirs, et les réunissait trois fois par an, afin de stimuler en elles le feu sacré par de saints discours. Il établit un conseil et un règlement pour la sage administration de leurs aumônes; il les encouragea par de fréquentes assurances de sa gratitude; et les produits de cette ingénieuse création, joints aux quêtes et aux subventions départementales, égalèrent toujours ses ressources aux nécessités. Rien qui élève la femme comme ce titre de gardienne auprès des œuvres catholiques. Rien qui féconde les œuvres catholiques comme ce patronage de la femme.

Dans la pensée du saint Prélat, il manquait un couronnement à cette réorganisation, c'était des maîtres spéciaux à la tête du grand séminaire pour élever les études théologiques au même niveau que les humanités. Jusque-là il y avait eu des professeurs habiles auxquels la science et la piété de leurs disciples rendaient un témoignage glorieux. Mais l'unité dans la direction et la stabilité dans les maîtres paraissant désirable à Mgr d'Astros, il songea à se décharger de ce fardeau entre les mains d'une congrégation. Son choix ne pouvait être douteux. Il tenait aux MM. de Saint-Sulpice par sa vieille intimité avec MM. Frayssinous et Boyer, et par son respect pour la mémoire de M. Emery. La docte congrégation avait souffert avec lui sous l'Empire, et presque pour la même cause. Enfin, il trouvait en elle une abondante sève d'esprit sacerdotal

qui, en montant de la souche aux rameaux, pouvait dans quelques années marquer son clergé de cette uniformité dans les habitudes, et de cette solidité dans la piété que les peuples regardent toujours avec respect. Peu après son arrivée dans le diocèse, il écrivit donc au supérieur de la compagnie pour lui demander des auxiliaires. M. Duclaux fut obligé de répondre négativement à l'Evêque de Bayonne, faute de sujets. Toutefois, spécialement respectueux envers un solliciteur si respectable, le digne successeur de M. Ollier ajouta ces paroles : « Le séminaire de Saint-Sulpice vous est » totalement dévoué, et ne cesse de prier pour un » Evêque tel que vous. » De son côté, le Pontife, toujours bon malgré le refus, put dire comme Fénélon répondant à M. Tronson dans un cas identique : « Puis- » que Dieu ne veut pas que j'aie de vos ouvriers, j'aurai » du moins la consolation de l'avoir désiré. » Ajoutons que Dieu fournit encore à Mgr d'Astros celle de trouver, parmi ses prêtres, des instituteurs tels qu'il les cherchait. Voilà déjà longues années que le diocèse recueille le fruit de leur direction éclairée, et jamais Bayonne n'a eu à déplorer qu'une telle négociation n'eût pas réussi.

Le zèle de notre Prélat poursuivait la réforme des prêtres en même temps que leur multiplication. La rigueur des temps avait accoutumé bien des ecclésiastiques à porter des vêtements séculiers. L'édification publique aussi bien que la foi du Pontife en souffraient. A ses yeux, un prêtre sans l'habit clérical était un tabernacle sans décoration, et le caractère

sacerdotal était une chose sacrée, qui ne devait être produite en public qu'avec des ornements capables de le faire reconnaître et honorer. Il ordonna donc que la soutane fût le seul costume des prêtres dans le lieu de leur résidence. A sa voix, le relâchement introduit par la révolution disparut, et les saintes prescriptions du Concile de Trente recouvrèrent leur empire.

Le saint administrateur, qui faisait marcher simultanément le matériel et le spirituel, fut ému en voyant que les vétérans, retraités dans l'armée, ne l'étaient point dans le sacerdoce, et que l'Eglise ne pouvait avoir, envers les prêtres, la générosité de ces maisons reconnaissantes où l'on ne renvoie pas les vieux serviteurs sans les pensionner. Ses entrailles en étaient d'autant plus déchirées, que les anciens de cette époque avaient contracté leurs infirmités en prison ou en exil, et qu'une vieillesse hâtée par la persécution, méritait doublement l'honneur et le bien-être dans le repos. Il établit donc une caisse d'épargnes, pour venir en aide aux prêtres que l'âge ou la maladie mettaient hors de service. Il leur demanda tous les ans, tandis qu'ils travaillaient encore, une modique offrande qui fructifiait dans son sein pour les jours où ils ne travailleraient plus. Enfin, il régla sagement le plan de cette institution touchante, et, par des soins dévoués, il bâtit pour ses invalides un monument dans lequel, à défaut de la magnificence de Louis XIV, il prodigua tout le cœur de saint François de Sales.

Un des moyens les plus efficaces pour tenir en haleine la vertu des prêtres, ce sont les retraites ecclésiastiques.

J'ai dit que depuis avant 89, il n'y en avait pas eu dans le diocèse de Bayonne. Le 18 juillet 1821, une ordonnance du premier Pasteur annonça à tous les autres que ce bienfait leur allait être départi. *Il les conjura, au nom de Notre-Seigneur*, de se rendre; son pathétique appel fut entendu. Il y eut deux retraites, l'une à la suite de l'autre, pour fournir à presque tous les prêtres la possibilité d'y prendre part. Elles furent prêchées par le vénérable M. Boyer, de Saint-Sulpice, que Mgr d'Astros avait invité, avant même de quitter Paris. Ce prélat assista à tous les exercices, et donna le mouvement par une piété que l'on ne se lassait pas de contempler. Les résultats de la grâce furent immenses, et les transports des prêtres indescriptibles. Pour la première fois, ils se voyaient réunis depuis trente ans! Durant ce temps, tant de malheurs étaient passés sur la France, et ils avaient tant souffert tour à tour de la persécution et de l'isolement! Enfin les survivants pouvaient se compter après les catastrophes! L'Eglise de Bayonne conserve, comme un grand souvenir, l'histoire de ces premières réunions pastorales. Il suffit d'être homme pour comprendre l'émotion de proscrits, naguère épars sur tous les rivages du monde, se retrouvant dans la fraternité paisible du séminaire. Mais il faut être prêtre, pour sentir l'éloquence que devait avoir, en face de telles ruines, ce cri de chaque soir poussé par des poitrines de confesseurs infirmes et décimés : *Adjuva nos, Deus, salutaris noster! Venez à notre aide, ô Dieu, qui êtes notre salut!*

Le travail qui moralise les masses, sanctifie les

prêtres. Mgr d'Astros le recommandait par ses exemples; il voulut encore le mettre en honneur par ses règlements. Ce qui manque au sacerdoce pour être studieux, ce sont les loisirs dans les villes et les stimulants dans les campagnes. Afin de donner à tous le courage de s'évertuer, il établit les examens et les conférences ecclésiastiques. Pendant six ans, après l'ordination, les jeunes prêtres durent répondre devant lui, sur un des grands traités de la théologie. Cet assujettissement gravait les principes dans des esprits où quelquefois les premières diversions du ministère emportent tous les souvenirs de l'école, et inaugurait forcément le travail dans des habitudes qui se forment au début pour toute la vie. Les conférences théologiques, en réunissant les prêtres, avaient l'avantage de les instruire, et de les rendre meilleurs. D'un côté, en effet, après quelque temps, elles faisaient passer un abrégé de la science ecclésiastique sous leurs yeux, et de l'autre, elles les arrachaient à la monotonie funeste du toit domestique pour les placer dans un foyer qui les échauffait en les éclairant. Rien qui fasse plus de mal que la solitude quand elle ne fait pas de bien. Les ermites de Scété eux-mêmes avaient senti le besoin de se réunir jadis tous les dimanches, pour chanter des hymnes. La vie d'un homme qui a de la jeunesse, de l'esprit et du cœur, ensevelie dans ce sépulcre modeste qu'on appelle le presbytère, serait un martyre de consomption, s'il n'y avait pas là une bibliothèque où se trouvent des amis à interroger, et, tout près, l'Eglise où un adorable solitaire sourit à ceux qui lui ressemblent.

Presque toutes ces institutions furent créées en moins de trois ans. Ce n'est pas à dire que les desseins de Mgr d'Astros ne fussent jamais traversés. Mais il opposait à toutes les manœuvres une impassibilité calme, qui se consolait des obstacles si elle ne les déjouait pas. Voici les doléances qu'il se permettait après un échec éprouvé en 1824.

« M. le comte M...., qui a pris avec chaleur la défense » de mes intérêts, vient de m'écrire que, bien qu'il ait » plaidé ma cause avec force, le Ministre lui a répondu » qu'il était impossible de me céder, pour mon sémi- » naire, le château de Marra.... La décision ministé- » rielle ne m'a pas affligé. Tel est mon caractère : je » fais ce que je peux pour obtenir, et, après cela, je » me tiens en repos. Toute ma peine est de savoir si » je dois agir ou renoncer à mon affaire, et tout mon » bonheur d'apprendre qu'il n'y faut plus penser. Quand » il m'arriverait donc d'éprouver quelque injustice, » n'allez pas vous inquiéter, ni craindre que je m'en » tourmente; les injustices des hommes nous obtien- » nent la protection de Dieu [1]. »

Ce n'est point le caractère, mais seulement une haute vertu qui mène à tant de modération dans de légitimes désirs. Quand on connaît la peine qu'il se donnait pour ses prêtres, est-il nécessaire d'insister sur la place qu'ils occupaient dans son cœur? Sa tendre paternité se prouva, dès sa prise de possession. Dans la première pastorale, le modeste Pontife s'était écrié :

---

1 Lett. à sa fam., 23 mai 1824.

« Que vous dirais-je, nos très-chers coopérateurs, des » sentiments que nous éprouvons, en arrivant au milieu » de vous ? Confus de nous voir votre supérieur par l'au- » torité dont la Providence a trouvé bon de nous re- » vêtir, nous n'en sentons que plus profondément notre » effrayante incapacité, et combien nous vous sommes » inférieurs en vertus et en lumières. Plein de respect » pour votre caractère sacré, pour votre mérite per- » sonnel, pour vos services anciens dans la maison du » Seigneur, nous vous regardons comme nos pères, » nous vous aimons, dès maintenant, comme nos frères, » nous nous efforcerons de marcher sur vos traces, vous » considérant comme nos modèles. Qu'il s'établisse » entre nous, nous vous y invitons, nous vous en con- » jurons, une mutuelle confiance. »

Ces avances n'étaient pas des mensonges officiels dans la bouche de l'homme le plus sincère que nous ayons connu. Les prêtres le comprirent, et ils répondirent à leur Evêque par ce respectueux cœur ouvert dont l'habitude, aujourd'hui chassée du monde, n'est pas toujours reçue, même dans la famille. Ce vis-à-vis une fois établi, le Prélat, qui était fidèle en amitié, ne le changea point. Durant tout son épiscopat de Bayonne, il a tempéré sa grandeur par des condescendances que les enfants même du sanctuaire ne pouvaient s'empêcher d'aimer. Voici la relation d'un témoin oculaire sur les rapports du paternel Evêque avec les séminaristes.

« Le Séminaire était sa maison de prédilection. Evê- » que, et sentant tout le poids de sa charge, il ne

» voyait d'allégement que dans les bons prêtres sortis » de ces asiles de la piété et de la science ecclésias- » tique.

» Il y venait plusieurs fois l'année faire sa retraite du » mois. Ses rapports avec les directeurs se trouvaient » toujours dans les termes de la plus franche cordialité. » Personne de nous qui ne fût à son aise avec le bon » Prélat, parce que ce n'était point par des mots, mais » par des actes qu'il nous montrait la large part que » nous avions dans ses affections. Aussi l'attachement » était réciproque. Pour le contenter, que n'aurions-nous » pas fait ? Sous son administration, je n'ai jamais vu » que de la joie et du bonheur dans tous les directeurs.

» Lors de la séparation du diocèse, et à l'arrivée à » Aire de Mgr de Trevern, les prêtres de son diocèse » venaient voir leur nouvel Evêque. J'eus un entretien » avec l'un d'eux, alors employé à Betharram comme » professeur de théologie. Je viens de voir, me dit-il, » Mgr de Trevern ; il m'appelle pour l'année prochaine, » me destinant une chaire au séminaire de Dax. Que » ne suis-je de Bayonne pour ne jamais me séparer de » Mgr d'Astros ! je suis décidé à faire tout mon possible » pour demeurer sous sa paternelle administration.

» A l'affection, il ajoutait l'estime pour les directeurs. » Dans son opinion, ils étaient des hommes importants, » aussi il cherchait à rehausser leur autorité morale, » et quand il les avait bien choisis, il voulait et enten- » dait qu'ils fussent maîtres chez eux.

» Un jour M. Darrigole, supérieur du Séminaire, me » dit de l'accompagner à l'évêché, ayant à soumettre à

» Monseigneur une affaire assez épineuse au sujet d'un » élève. Monseigneur, qui était toujours prêt à recevoir » ses chers directeurs, écouta attentivement l'exposition » du cas. « Est-ce tout, M. le Supérieur, dit le Prélat » quand celui-ci eut cessé de parler ? » Sur sa réponse » affirmative, il ajouta : « Puisque vous voulez que je » m'occupe de la direction du séminaire, vous viendrez » me remplacer à l'évêché pour l'administration du » diocèse ; car, évidemment, je ne peux suffire à tout. » Vous avez ma confiance, faites donc, et vous serez » approuvé. » Force fut au modeste supérieur de se re- » tirer sans la décision qu'il cherchait.

» Ses rapports avec les séminaristes étaient ceux » d'un père. Quelle fête quand le bon Prélat paraissait » au milieu de nous ! Ce plaisir n'était pas renvoyé à » de longs intervalles. Mgr d'Astros, toujours sérieuse- » ment occupé, avait besoin d'un peu de récréation. » Plusieurs fois par semaine, quand le temps le permet- » tait, il faisait coïncider son moment de délassement » avec celui de la communauté : tant la pente de son » cœur était manifeste ! Aussi, comme à son approche » les cœurs se dilataient !

» Pour mieux le satisfaire, nous avions consacré la » classe du samedi soir à l'argumentation entre élèves. » A son retour des visites diocésaines, quand nous » allions le voir, un de ses premiers soins était de de- » mander des nouvelles de cet exercice ; et, sur notre » réponse : « A samedi, disait-il. » Je ne sais s'il manquait » jamais. C'est là qu'il nous frappait par la justesse de » son esprit et par ses connaissances théologiques. Sa

» présence était très-utile ; les élèves étaient contents ;
» il y avait émulation, et les études fleurissaient. Mais
» rien de comparable à son édification dans tout ce qui
» regardait la piété. Il suivait quelquefois certains de
» nos exercices, et la sainteté de son maintien frappait
» tous les regards. A la retraite que donna au séminaire
» le P. B., pour une ordination de Noël, ce bon père,
» profitant une fois de l'absence de Monseigneur, nous
» dit, avant de commencer l'instruction : « Messieurs,
» permettez-moi de saisir ce moment pour épancher
» mon cœur. » Suivirent de longues tirades sur la sain-
» teté du Prélat, et surtout sur sa simplicité. Le jésuite
» ne revenait pas de son étonnement.

» Tout ce que faisait Monseigneur à l'égard des élèves
» partait d'un véritable attachement pour eux. Il en
» donna une preuve dans l'hiver de 1829. Je dus aller
» à l'évêché deux jours après que les froids avaient
» commencé. En m'entendant, il quitte le travail, se
» lève : « Vous voilà, me dit-il avec empressement, je
» désirais vous voir. J'ai tant pensé, ces jours-ci, à ces
» pauvres jeunes gens ! Peut-être en est-il qui ne sont
» pas assez habillés ! » « Tranquillisez-vous, Monseigneur,
» lui dis-je ; interprétant vos sentiments, nous avons
» fait quelques brèches à la règle ; le lever est retardé
» jusqu'à six heures, il y a de petites récréations après
» les exercices pour leur procurer la possibilité de se
» réchauffer, et nos chambres à feu leur sont ouvertes. »

» Après ces détails, qu'il me demanda minutieuse-
» ment, le cœur du bon Père fut content : il me re-
» mercia et me dit de continuer.

» Sa dernière marque d'intérêt passe toutes les au-
» tres. Le jour était fixé pour son départ de Bayonne.
« Je fus averti que, la veille, il viendrait célébrer le
» matin au Séminaire, pour faire ses adieux à la com-
» munauté. Après la sainte Messe il parla aux élèves.
» Voici son début : « Messieurs, avant de nous séparer,
» j'ai voulu vous adresser quelques paroles ; j'ai cherché
» un texte, je n'ai pu en trouver. » Quel mot ! Nous
» savons tous comme il possédait l'Ecriture. Que se
» passait-il dans son cœur ?

» Après quelques réflexions, où les bons conseils
» ne furent pas épargnés, il monta à sa chambre pour
» y prendre quelque chose. En attendant, les élèves
» avaient été assemblés à la salle des exercices. Lors-
» que le saint Evêque se disposait à se retirer, il fut
» prié d'y entrer, et on lui adressa une allocution sur
» les regrets de le perdre. C'était le cas de faire une ré-
» ponse. Le prélat voulut essayer, mais l'émotion était
» trop vive; les larmes parlèrent pour lui. Plusieurs fois
» il répéta aux prêtres qui l'accompagnaient. «Combien
» cette journée est cruelle ! » Monseigneur sortit en
» toute hâte après cette scène. Le Directeur l'accom-
» pagna jusqu'au glacis, sans chapeau. Je remarque
» cette dernière circonstance parce que, dans ce mo-
» ment, nous perdions tous un peu, sinon la tête, du
» moins la présence d'esprit. En revenant au Séminaire
» je trouvai les élèves à leur place : pas un n'avait songé
» à regagner sa chambre; pas un ne pouvait articuler
» une parole; ils étaient laissés à eux-mêmes, et, quoi-
» que écoliers, ils ne s'en apercevaient pas ! »

C'est ainsi que, malgré les distances hiérarchiques, un Pontife et des enfants se pleuraient comme des amis. Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Celui qui pratiquait de si délicates attentions envers des séminaristes, en devait avoir bien davantage pour les prêtres. Il les traitait, en effet, avec une bonté qui savait mettre de la mansuétude jusque dans la justice. Au diocèse de Bayonne on s'en souvient encore, et toutes les lettres arrivées des Basses-Pyrénées à l'auteur de ce livre, s'accordent à noter, comme les deux traits saillants de Mgr d'Astros, sa sainteté et sa douceur envers les prêtres.

Il les soutenait avec son invincible persistance contre ces passions de village qui livrent souvent les hommes les plus dignes aux plus idiotes persécutions. Plainte était portée au Conseil d'Etat contre un curé pour un prétendu refus de communion. Comme ces sortes de dénonciations ont toujours un retentissement qui provoque l'amour-propre de pareils tribunaux, et comme les allégations sont, à distance, fort mal appréciées, quelques personnes disaient, en présence de Mgr d'Astros : « On croit que ce prêtre sera condamné à la prison. » « Eh bien, répondit le vénérable prélat, j'irai pour lui ou avec lui. »

Un paroissien était venu lui remettre une dénonciation écrite contre son curé, à propos d'un refus de publication de bans. Par une occurrence providentielle, le curé avait, le même jour, fait une visite de respect à son évêque. Quand le paroissien eut achevé d'exposer ses doléances, « Attendez, lui dit le Prélat, je vais faire venir M. le Curé, qui est dans l'évêché, et je saurai

de lui si vos dires sont vrais. A la grande contrariété du plaignant, le Curé fut appelé. Il corrigea les dépositions de son accusateur et donna des explications que, malgré sa passion, celui-ci fut obligé d'accepter. Se levant alors avec dignité : « Vous veniez donc me tromper, reprit le saint Evêque; allez, faites ce que vous dit M. le Curé, et puis il vous mariera. »

Qui pourrait dire, surtout, la sollicitude qu'il eut pour l'âme de ses prêtres. Un jour son secrétaire le trouva profondément abattu et versant des larmes. Il lui demanda le sujet de cette tristesse. Le Prélat venait d'apprendre que des plaintes reçues quelques jours auparavant étaient fondées et qu'un prêtre était véritablement coupable. Un autre, plusieurs fois averti, ne donnait aucun signe de pénitence. Désespéré de cette obstination, un jour le saint Prélat se jeta à ses pieds en le conjurant d'avoir pitié de son Evêque et de lui-même.

Le regret qu'il éprouvait quand les prodigues s'égaraient, fait assez pressentir avec quelle effusion il accueillait leur retour. Un curé, qui avait eu le malheur de se compromettre publiquement, témoignait un repentir voisin du désespoir. Dès qu'il en fut instruit, l'Évêque lui écrivit pour le consoler, le relever à ses propres yeux, et lui indiquer à la fois le moyen de revenir à Dieu et d'échapper au mépris de l'opinion. Cette lettre renfermant quelques ratures, il pria son secrétaire de la recopier. Mais bientôt la tendresse jalouse du père se ravisa, et il dit ces paroles d'une ineffable délicatesse : « Non, je la copierai moi-même; je » veux qu'il ne voie que mon écriture. »

Quand ses prêtres manquaient à leur devoir, le prélat ne s'occupait guère que de leur donner des remords. Il trouvait que sa justice n'avait plus rien à faire dès que celle de la conscience s'éveillait ; et, à ses yeux, l'autorité, comme le caractère sacerdotal, grandissaient dans cette manière de procéder. On l'a vu traiter avec une sorte d'impunité des manquements, même publics, qu'il croyait suffisamment châtiés par la confusion des coupables. En tournée pastorale, un curé lui présenta cent cinquante enfants à confirmer, dont une douzaine à peine surent l'indispensable pour la réception des sacrements. Le Pontife en fut vivement affligé. Il exhorta les parents, dans une instruction pathétique, à envoyer leurs enfants au catéchisme, mais il n'eut pas, même en particulier, un seul mot de blâme pour le pasteur. Un vicaire général lui en témoigna sa surprise. Le bon Évêque répondit : « Eh ! que puis-je lui dire qu'il ne » se soit déjà dit à lui-même ? Il est assez peiné ; Dieu » me garde d'y rien ajouter. Je suis sûr qu'il me don- » nera plus de satisfaction à l'avenir. »

Un autre prêtre avait mérité sa disgrâce, et subi en expiation un exil humiliant. Du fond de sa retraite il poussa un cri d'amende honorable vers son évêque ; et celui-ci, qui l'avait toujours aimé malgré ses torts, lui envoya ce charmant encouragement :

« Je vous écris dès aujourd'hui, mon cher N..., dans » l'intention d'adoucir, si je peux, votre peine et la » mienne. Je vous répète ici que si j'ai usé de sévérité, » c'est que j'ai cru le devoir, et sans avoir aucune amer- » tume contre vous dans le cœur.

» Ce qui a dû vous causer le plus de peine, c'est l'o-
» pinion défavorable que votre envoi à N... pouvait
» donner de vous dans Bayonne. J'ai eu ce matin une
» pensée qu'on pourra trouver singulière, qu'on blâ-
» mera peut-être, mais qui satisfait mon cœur et doit
» vous en prouver la disposition à votre égard, c'est de
» vous inviter à venir, dans quelque temps, descendre
» à l'évêché pour y passer quelques jours, soit le mois
» prochain, dans la semaine qui précédera l'Assomp-
» tion, soit en septembre, immédiatement après la re-
» traite qui aura lieu à Larressore, soit quelque temps
» plus tard, après ma tournée d'automne.

» Si l'on pouvait m'accuser de faire ici une fausse
» démarche, je ne crois pas du moins qu'on puisse en
» blâmer le motif. Vous ferez, du reste, de cette invi-
» tation ce qui vous plaira. Si vous l'acceptez, vous me
» ferez plaisir; si vous ne l'acceptez pas, je ne le trou-
» verai pas mauvais; je n'en ai donné connaissance à
» personne.

» Je n'ai pas besoin de vous dire autre chose sur mes
» sentiments. »

Le cœur du saint Évêque était si limpide, qu'on lui pardonnait de n'être pas plus démonstratif. Des hommes aussi sérieux que les prêtres ont moins besoin de caresses que de cordialité. Mgr d'Astros avait éminemment cette qualité. Sans perdre sa dignité, il l'adoucissait par une bonhomie simple, où l'affection perçait sans s'étaler.

Un jeune prêtre bien intentionné, mais étourdi, se permit de lui donner, en société, des avis outrageants.

Mgr d'Astros les écouta sans la moindre émotion. Quelques jours après il écrivit au conseiller impertinent pour le remercier et lui dire qu'il tâchait de mettre ses reproches à profit.

Un prêtre de sa maison était retenu au lit par une indisposition ; pour lui rompre la monotonie de la journée, le Prélat établit son bureau de travail dans la même chambre, et se constitua son infirmier.

Enfin, des circonstances impérieuses le séparèrent d'un prêtre pour qui il avait de l'attachement, et il lui écrivait : « Je n'ai pas besoin, mon très-cher N..., de » vous assurer de tout mon attachement. Quoique je » cesse d'être votre Évêque, notre correspondance ne » cessera pas ; je recevrai toujours avec consolation de » vos lettres ; j'y répondrai autant qu'il me sera possi- » ble ; ce sera une vraie satisfaction pour moi de con- » tinuer ces rapports. Ecrivez-moi simplement, libre- » ment, sans vous mettre nullement en peine du céré- » monial ; enfin, comme un ami à son ami ; je suis le » vôtre, et je me flatte que vous êtes le mien. »

Il ne faut point se persuader que la profondeur des sentiments altérât en lui l'énergie du caractère. Il aimait et ne fléchissait pas. Avant l'étude d'une question il aurait écouté le conseil d'un enfant ; dès qu'il avait entendu la volonté de Dieu, il n'était pas de puissance au monde capable de le faire reculer. Quand Madame la Duchesse d'Angoulème passa à Bayonne, il y eut des manifestations éclatantes. Un de ses chevaliers d'honneur, mettant à profit l'élan universel et la joie qu'avaient dû causer les bonnes paroles de la Prin-

cesse à l'Évêque, lui demanda une nomination qui n'était pas juste. Quoique ce suppliant fût M. le marquis de Vibraye, ancien ami de Mgr d'Astros, il n'en reçut qu'un refus obstiné. Le Marquis, qui reconnaissait à celui-ci une bonne volonté dominée par la conscience, s'inclina devant les scrupules de l'Évêque et n'eut point de mécontentement.

S'il était ferme dans la justice distributive, il ne l'était pas moins dans celle que la théologie appelle vindicative : il punissait avec l'impassibilité d'un juge, dès que les entrailles du père n'avaient pas le droit d'intervenir. Ses résolutions de retraite attestent des efforts prodigieux sur lui-même, afin de se donner le courage de faire de la peine lorsqu'il y avait lieu. Il y était assez parvenu pour soutenir contre toutes les obsessions les sentences que sa conscience avait dictées. Cette fixité étonnait quelquefois les observateurs superficiels ou intéressés. Elle prouvait moins cependant une faiblesse qu'une vertu. Quand on se détermine par caprice, on peut changer, parce qu'on est maître de sa volonté; mais quand on se détermine au pied du crucifix, il n'y a plus moyen de reculer, parce que l'on ne règle pas à sa guise la volonté de Dieu. Du reste, la fermeté même portait des traces de sa bonté. Il châtiait et ne s'irritait pas, car la mesure est le signe de la véritable force. Il a sévi longtemps, et personne n'a rapporté de lui une parole amère. Comme l'illustre Évêque de Cambrai, il était convaincu qu'en manquant d'égards la justice se déshonore, et que, corriger ainsi, *c'est faire mal le bien.*

A peu près vers l'époque où nous sommes arrivés, un présent, qui exprimait symboliquement tout ce qui précède, fut offert à Mgr d'Astros; c'était la crosse de saint François de Sales. Achetée d'abord par le seigneur de Moncrif, prêtre, docteur de Sorbonne, celui-ci l'avait donnée au trésor de l'église d'Arudy, dans l'arrondissement d'Orthez. Quand les habitants de cette ville eurent vu, pendant un an, Mgr d'Astros à l'œuvre, ils trouvèrent qu'un tel bâton pastoral serait bien placé dans les mains d'un tel Évêque, et ils le prièrent de l'accepter. Tout le monde fut frappé de cette coïncidence. La Princesse de Condé écrivit, avec sa grâce spirituelle, au prélat : « Avouez que le proverbe a raison : la balle va » au joueur. »

Ceci me rappelle qu'un peu après s'éteignit, dans la paix des bienheureux, cette femme célèbre. Quelque temps avant sa douce mort, elle mandait à l'Évêque de Bayonne : « Encore je ne sais pas me consoler de votre » départ. Vous savez que moi je ne change pas, et, » franchement, vous n'êtes pas à changer. » Nous avons vu que les prêtres de Bayonne pensaient comme la supérieure du Temple. Nous allons voir que les fidèles avaient bien des raisons pour ne penser point autrement.

CHAPITRE IV.

SES SOINS ET SA CHARITÉ POUR LES FIDÈLES.

Il veille spécialement aux doctrines. — Il engage la lutte contre l'Université. — Historique de cette question. — Vexations du monopole. — Ses effets moraux. — Témoignage de Châteaubriand. — M. de Corbière et le Conseil royal succèdent à la Commission d'instruction publique. — Inspection des colléges accordée aux évêques. — Comment s'en acquitte Mgr d'Astros. — Mgr Frayssinous veut le faire nommer à sa place. — Premières doléances de Mgr d'Astros sur la corruption de l'instruction. — Son mandement de 1825. — Il est consulté par le Grand-maître. — Il fait venir les Sœurs de la Croix dans son diocèse. — Association de la Doctrine chrétienne. — Il fait un catéchisme. — Zèle du Prélat pour l'instruction des ignorants. — Prudence administrative. — Il fonde des missionnaires diocésains. — Il partage leurs travaux. — Missions de Bellocq et d'Orthez. — *Vérité catholique démontrée.* — Grand jubilé. — A Bayonne. — A Oloron. — A Pau. — Mission de Tourves. — Sa politique. — Ses premiers jugements sur M. de Lamennais. — Trait de foi héroïque.

Pasce oves.
Joann. 21. 17.

Le zèle de Mgr d'Astros était doué de cet esprit pratique qui annonce autant la modestie que la justesse de l'intelligence. Dans ses entreprises épiscopales, il subordonna toujours l'éclat des conceptions à leur utilité. Pour lui un diocèse était un peuple d'âmes à sauver, non un théâtre où faire briller l'originalité de ses inventions. Aussi, loin de s'absorber dans une œuvre, nous allons le voir répandre son esprit et son activité sur toutes. Dès qu'il aperçoit un endroit faible, il se hâte d'y placer du renfort, sans examiner si ce

bien fera parler de lui, et son attention, étendue comme le regard de la Providence, embrasse tous les besoins de son diocèse à la fois.

Sa vigilance faisait passer la foi avant les mœurs, comme la cause avant l'effet. Il avait une délicatesse d'oreille que le moindre paradoxe offensait, et il gardait le dépôt sacré avec un peu de cette rigueur sans tolérance propre aux Pères de l'Église. Cette attention soutenue sur les doctrines, tourna ses premiers regards vers les écoles où le génie de l'impiété faisait des ravages. Dès cet instant, l'histoire de notre Pontife se mêle publiquement à celle de l'Université. Il faut esquisser les principales vicissitudes de celle-ci depuis l'Empire, pour faire comprendre l'occasion et les proportions de la lutte qui va commencer.

Nous l'avons déjà dit, malgré l'influence bénigne de M. de Fontanes, l'Université impériale était un vaste camp, où l'on voyait des gamins apprendre le latin en uniforme, passer des conjugaisons au maniement du fusil, et compter sur la gloire, comme sur le prix de mathématiques à la fin de l'année. Cette création avait pour base un principe monstrueux. Elle supposait dans l'Etat le droit non-seulement *d'offrir*, mais *d'imposer* son éducation, et, par conséquent, d'absorber l'autorité du père dans la sienne. C'était l'application de cet axiome, tombé de la tribune de 93 : *Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents* [1], c'est-à-dire l'organisation du com-

---

1 Paroles de Danton.

munisme le plus exorbitant que l'on ait vu, puisqu'il monopolisait la jeunesse du pays. Certes, s'il eût pris fantaisie à Napoléon de tenir des marchés de subsistances où l'on eût été obligé de s'approvisionner, et de nourrir administrativement la France de mauvais pain et à très-haut prix, la France et le monde se seraient indignés. Eh bien! il ouvrit des marchés plus odieux : au lieu des denrées publiques, il accapara, pour les vendre fort cher, le grec, le latin, l'histoire, le catéchisme et jusqu'à l'alphabet; l'instruction et l'éducation furent frappées d'impôts, comme les tabacs; la communication du savoir fut sujette à la taxe comme le débit des boissons; enfin, il mit en entrepôt les premiers aliments de la vie intellectuelle, mille fois plus criminel que s'il eût emmagasiné l'eau des fleuves et l'air pour respirer. Sans doute, il y avait une pensée grandiose dans cette oppression. Elle était l'œuvre d'une vaste ambition qui voulait conquérir les siècles, et qui, n'ayant presque plus rien à faire dans le présent, s'élançait sur l'avenir. Elle n'en fut pas moins un attentat qui violait à la fois la liberté, la famille et l'âme des citoyens. Les fruits du despotisme ne furent point heureux. D'abord l'éducation n'est point concevable sans religion, et l'Université n'en pouvait trouver des professeurs sérieux au sein d'une génération que l'impiété furibonde de 93 avait toute formée. Il y a plus, le dix-huitième siècle et la révolution n'ayant guère enseigné que les sciences exactes, quand M. de Fontanes, génie aimable et doux, chercha à réconcilier la France avec le beau et le bon, il n'eut à sa disposition que des chiffreurs. Qu'arriva-t-il?

c'est que l'Université fit progresser les études techniques; mais la morale, l'inspiration et la poésie ne germaient point sur un sol empoisonné. Napoléon, qui ne voyait dans les études que l'art de lever des plans, et dans les hommes que de la *matière conscriptive*, ne comprit point les effets de cette lacune : il crut avoir mis de l'ordre dans l'Université, parce que son bras de fer y maintenait la discipline, sans examiner que la discipline règne au bagne, mais que l'ordre n'y saurait régner, parce qu'il suppose l'amour et la vertu. Sous le patronage de cette méprise grandirent plusieurs générations d'écoliers frondeurs, qui allaient à la messe tambour battant, ne fléchissaient le genou qu'en faisant l'exercice, ne pratiquaient guère que le vice, et ne croyaient à rien qu'à la trigonométrie et au bâton de maréchal.

Des esprits aussi gâtés ne devaient pas être conservateurs. Tout ce qui déteste Dieu, abhorre le pouvoir qui le représente. Dans un moment lucide, qui fut court, la Restauration en parut convaincue. Elle supprima l'Université par une ordonnance du 17 février 1815. La fille *très-légitime de Napoléon*, ressuscitée par son père durant les Cent jours, fut respectée par Louis XVIII, en attendant. Cependant l'autocratie du Grand-maître ne se releva point, et une Commission d'instruction publique la remplaça.

A la tête de cette oligarchie nouvelle fut placé, avec le titre de président, M. Royer-Colard. C'était l'idéologie après les chiffres. Pour la moralité de l'enseignement, le second règne ne valut pas mieux que le pre-

mier. Bientôt les tendances anti-catholiques reparurent. L'Université, par quelques signes de dévotion à Dieu et aux Bourbons, trompa les esprits inattentifs, et, sous ce masque, fortifia son monopole. Le 12 mars 1817, elle obtenait cinquante pensions par collége royal, payées aux frais du Gouvernement. Le 1er janvier 1820, elle faisait décréter que nul ne serait admis au grade de bachelier, s'il n'avait suivi les cours de philosophie et de rhétorique dans un collége. Les choses en vinrent au point que M. Frayssinous ne put, en conscience, accepter la solidarité de ces mesures, donna sa démission de membre de la Commission, et déclara que c'était fait du sacerdoce en France, si on n'avisait pas.

Cependant, des hauteurs de l'Eglise, MM. de Lamennais, de la Luzerne et de Boulogne faisaient entendre des cris éloquents. Les pères de famille se révoltaient contre une usurpation qui les débusquait de leurs droits, pour les remplacer si mal. Enfin, Châteaubriand, dans le *Conservateur* [1], frappait ainsi de sa réprobation les effets du système nouveau : « Le Grand-maître a » cédé la place à une Commission, et la forme répu- » blicaine a été substituée à la forme monarchique : » qu'avons-nous de mieux ? Un esprit de désordre et » d'anarchie s'est glissé dans les maisons d'éducation. » Les journaux et les pamphlets jacobins sont tombés » aux mains de la jeunesse ; nos enfants sont devenus » de petits publicistes raisonnant sur le gouvernement » de droit et sur le gouvernement de fait, parlant nation

1 Juillet 1819.

» et patrie, dédaignant leurs maîtres, méprisant leurs
» parents, regardant la religion comme un préjugé,
» les prêtres comme des imbéciles.... Ils commencèrent
» par se pendre d'ennui [1], et ils ont fini par se révolter
» pour se désennuyer.

» .... Déjà la Restauration a vu entrer dans le monde
» quinze cent mille jeunes français. Que sont-ils ces
» jeunes hommes destinés à nous remplacer sur la scène
» du monde? Croient-ils en Dieu? Reconnaissent-ils le
» Roi? Obéissent-ils à leurs pères? Ne sont-ils point anti-
» chrétiens dans un état chrétien, républicains dans
» une monarchie, désireux de révolutions et de guerre
» dans un pays qui ne se peut sauver que par la paix?
» Les ministres se sont-ils jamais fait ces questions? »

Certes, c'étaient là de justes interpellations. Comment se défendre d'un jugement sévère contre ce despotisme outrecuidant, qui, en cinq ans, aurait pu créer une France nouvelle, et qui, malgré le gouvernement et malgré le pays, sous l'égide même du premier et avec l'argent du second, s'obstinait à faire des brouillons quand on ne le payait que pour faire de paisibles citoyens. En 1820, la patience de l'opinion était à bout; le gouvernement s'occupa de lui faire quelques sacrifices. La Commission d'instruction fut donc remplacée par un Conseil royal, et la suprématie dogmatique et hautaine de Royer-Colard passa aux mains de M. de Corbière, avec le titre de ministre secrétaire d'état. Jusque dans sa défaite, l'Université triompha. Ce ne

---

1 Allusion au suicide de quelques élèves.

sont plus les temps où elle n'était qu'une corporation privilégiée, distincte du pouvoir, et où M. de Fontanes ne devait qu'à la faveur du prince l'omnipotence de son action : aujourd'hui, l'Université a, de par la loi, l'oreille de la royauté, un pied dans le conseil des ministres et une main à l'administration. Elle forme une branche du gouvernement, et, longues années avant qu'elle ose le dire, elle est l'*état enseignant.*

Pour atténuer le mauvais effet de ce renchérissement, le Gouvernement ne décréta pas la liberté; il se contenta de cette dérisoire concession aux exigences de « l'esprit public : L'Evêque diocésain exercera, pour ce » qui concerne la religion, le droit de surveillance sur » tous les colléges de son diocèse ; il les visitera lui- » même, ou les fera visiter par un de ses vicaires gé- » néraux, et provoquera, auprès du Conseil royal, les » mesures qu'il aura jugées nécessaires[1]. »

Rien de plus inconvenant que de soumettre les doléances de l'Episcopat, sur la religion des colléges, au contrôle d'un conseil laïque; rien de plus inefficace que de les soumettre à un conseil intéressé. C'était, en effet, l'Université jugée par elle-même. Ce fut toujours sa déloyale tactique de se faire instituer arbitre et partie, dans ses démêlés avec la liberté.

Voici le moment où devait commencer le rôle actif de Mgr d'Astros contre la démoralisation par le monopole.

Quoique la porte fût plutôt entre-bâillée qu'ouverte à la surveillance épiscopale, il entra résolûment dans les

---

1 Ordonnance du 28 février 1821.

écoles de son diocèse, et marqua son passage par de profondes observations. Il envoya ses plaintes avec cette liberté chrétienne que rien ne pouvait ni aveugler ni faire mollir. Les remarques, la hardiesse de décision et la vigueur d'exécution, propres à l'Evêque de Bayonne, étonnaient M. Frayssinous, qui en était le confident ordinaire. Cette impression, jointe au prestige d'antécédents héroïques, faillit à porter notre Prélat sur un théâtre plus brillant.

Après un an d'efforts, M. de Corbière fut débordé par le torrent auquel il voulait servir de digue. Quoique tourné vers le clergé par affection, partial en faveur de l'Université par contrainte, à l'abri de son nom les abus ne firent qu'empirer. La France était excédée de cette tyrannie qui paralysait toutes les bonnes intentions placées à sa tête. En 1822, la royauté crut trouver une solution, ce n'était qu'un raccommodage. Afin d'imposer à l'Université par un contrôle puissant, et de cacher aux catholiques les vices de l'Université sous un manteau épiscopal, Louis XVIII voulut la soumettre à M. Frayssinous, en rétablissant pour lui l'autorité dictatoriale de grand-maître. A l'aspect de cette responsabilité, le modeste Evêque d'Hermopolis s'effraya : se rappelant les qualités gouvernementales de Mgr d'Astros, il le proposa au Roi comme l'homme de la situation. Le Roi ne dénia pas à l'évêque de Bayonne les talents que le célèbre orateur lui attribuait. Seulement, il trouvait dans celui-ci un renom que le premier n'avait pas, et cette faveur de l'opinion devint la raison unique de son choix.

Mgr d'Astros, qui avait déjà trop de son diocèse, dut peu regretter un département ministériel. Du reste, il travailla, comme pontife, au bien qu'il n'avait pas à poursuivre comme grand-maître. Sous sa tutelle, la licence des colléges royaux fut contenue et l'impiété de l'enseignement bâillonnée. En 1824, quand l'ordonnance du 8 avril attribua aux évêques la surveillance des écoles primaires et le pouvoir d'autoriser ou de révoquer les instituteurs, il mit, dans l'exercice de ce droit, la sévérité consciencieuse que de grands intérêts lui prescrivaient. Il choisit leurs précepteurs aux enfants du peuple, avec cette attention délicate que les mères apportent à l'examen des nourrices, et, afin de mieux purifier le lait intellectuel distribué dans les écoles, il en sanctifia les sources. Après la retraite pastorale, il convoqua les instituteurs des pays Basques au séminaire de Larressore, pour leur départir la même grâce qu'à ses prêtres. Dans sa pensée, l'instruction primaire était un appendice du sacerdoce ; il la faisait passer au même creuset. Tandis que Mgr d'Astros dirigeait avec une énergie habile l'enseignement primaire, ses yeux ne se fermaient pas sur les scandales de l'enseignement secondaire. Vainement Mgr Frayssinous avait promis de tenir l'équilibre entre les cris de ceux qui lui reprochaient d'en faire trop et les cris de ceux qui lui reprochaient de n'en pas faire assez; vainement on lui donna le ministère des affaires ecclésiastiques avec celui de l'instruction publique, afin de faire s'embrasser les deux ennemis en les rapprochant : tout échoua contre le vice radical des choses, et, à l'ombre d'une autorité

vénérable, on vit s'étaler, dans l'Université, des excès honteux. L'Evêque de Bayonne, qui gémissait de ces désordres, voulut les bannir de son diocèse. Craignant de ne pas voir les abus à la distance où il était, il nomma un de ses chanoines *Ecolâtre*, avec charge de visiter toutes les maisons d'éducation, et de les lui faire connaître par un compte rendu détaillé. Cependant, l'Episcopat presque tout entier se taisait, par égard pour le Grand-maître et pour le Roi. Mgr d'Astros aimait le Roi et le Grand-maître, mais plus encore la vérité ; il jetta hardiment son cri d'alarme dans le Mandement pour le Carême de 1825. Il y signalait comme le fléau de l'époque la corruption de l'instruction publique. Il était convaincu que la conjuration philosophique du dix-huitième siècle, après s'être métamorphosée en bourreau sous l'anarchie, et en despote sous l'Empire, s'était travestie en pédagogue sous la Restauration. Il était frappé de cette observation historique que les statuts des loges maçonniques, aussi bien que ceux de la charbonnerie, avaient spécialement recommandé aux adeptes de racoler des professeurs. Il allait jusqu'à voir, dans l'Université, une sorte de boîte à double fond dont les cachettes renfermaient un complot en permanence, et il avertissait la société de ne pas s'endormir, parce qu'il y avait un volcan sous ses pieds. Quand, plus tard, la monarchie de 1830 reprochait à Mgr d'Astros d'attaquer l'Université comme légitimiste plutôt que comme évêque, le Prélat lui citait son Mandement de 1825. La réponse était péremptoire. Ajoutons que Mgr Frayssinous reçut les cris de notre Prélat avec ce respect dû à la conscience des saints. Il alla

même jusqu'à l'établir son conseil dans les perplexités fréquentes qui dévoraient son cœur de pontife et sa vie de ministre. A la fin des lettres, il se jetait dans ses bras avec une tendre vénération : enfin il professa pour lui une affection naïve qui s'exprimait avec effusion ; quand on parlait de l'Evêque de Bayonne devant le célèbre Grand-maître, il avait coutume d'ajouter : « Celui-là, c'est le mien. »

Mgr d'Astros voyait le plus utile pour la gloire de Dieu, avec une facilité qui ressemblait à l'intuition. Dans l'œuvre de réédification qu'il avait prise au pied, rien de plus important, après les écoles précédentes, que celles des jeunes filles ; il appela, pour les diriger, les Sœurs de la Croix, spécialement vouées à la classe pauvre et laborieuse. Un prêtre vénérable [1] lui vint en aide dans cette fondation. Depuis, le patronage de Mgr d'Astros porta toujours bonheur au même institut. Sous ses auspices, les pieuses institutrices établirent un noviciat à Igon, un autre à Ustaritz, au diocèse de Bayonne ; plus tard, il devait s'en élever un troisième à Colomiers, dans le diocèse de Toulouse. Après la maison mère de la Puye, ce sont les trois grands réservoirs qui alimentent une congrégation devenue si populaire. N'est-on pas autorisé à croire que, dans sa vie si florissante, coule quelque chose des mérites de Mgr d'Astros. Pour compléter cette œuvre, et changer presque toutes les personnes dévotes de son diocèse en autant de Sœurs de la Croix, il institua l'*Associa-*

---

1 M. Lassalle, supérieur de Bétharram.

tion de la doctrine chrétienne. Elle avait pour but d'enseigner la religion élémentaire aux enfants et aux pauvres, et de leur apprendre à prier. L'industrieux Prélat trouva le moyen de rendre cette idée plus efficace. La multiplicité des catéchismes, loin de porter la lumière dans son diocèse, y engendrait la confusion. Il abolit donc les cinq qui avaient cours, en imposa un nouveau par ordonnance, et, après quelques mois, l'unité répandit dans les jeunes esprits, avec des formules sans variante, la clarté des notions. L'enfance, circonvenue de tous côtés par le zèle du Prélat, ne manqua pas de lui donner des consolations. Bientôt il vit en fleurs cette génération naissante qui porte aujourd'hui des fruits si précieux. Comme aux jours de Moïse, l'espoir d'Israël était encore dans des berceaux.

Le zèle de Mgr d'Astros pour l'instruction des ignorants ne paraissait nulle part aussi bien que dans ses visites pastorales. Il disait toujours aux habitants des campagnes des choses obvies, et, sur son passage, les plus petits ne demandaient pas vainement du pain. Il ne pardonnait point aux prêtres qui lui servaient d'interprète de placer avant le plaisir d'être utile celui de briller, et leur insinuait qu'en prêchant sans à propos, le talent manquait à la fois de conscience et d'esprit. Il n'admettait jamais les enfants à la confirmation avant de les avoir examinés ; et dans des paroisses où leur culture avait été négligée, on l'a vu prolonger de deux heures la cérémonie pour expliquer lui-même le catéchisme.

Les tournées pastorales mettaient surtout en évi-

dence l'amour de Mgr d'Astros pour les âmes. Ferme dans ses réformes, il tranchait hardiment dans le vif quand les blessures le demandaient, mais prudent dans sa fermeté, il ne faisait jamais un mal du remède. Dans l'archiprêtré d'Oloron, une église avait été dévorée par les flammes ; provisoirement la petite chapelle du même village fut convertie en temple paroissial. A son passage, Mgr d'Astros s'aperçut que ce sanctuaire était trop peu spacieux pour la population, il en ordonna l'agrandissement, en attendant que la commune divisée se mît d'accord pour la construction d'une église. Les entêtements pour et contre discutèrent longtemps dans le parlement municipal sans s'entendre. Le Prélat eut le temps de visiter tout son diocèse, et de revenir pour la seconde fois dans la même paroisse, avant que les édiles de l'endroit eussent remué une pierre. A cette vue, Mgr d'Astros se contenta de réitérer son ordonnance. Il fixa, néanmoins, un terme de rigueur après lequel, l'exécution n'étant pas commencée, la chapelle devenait interdite. Les menaces n'eurent point d'effet, la punition s'en suivit. Les opiniâtres antagonismes du lieu se roidirent contre la sentence épiscopale. Pendant deux ans ils préférèrent aller entendre la messe à l'étranger que de s'avouer vaincus. Cependant la foi et les mœurs tombant en ruines, le cœur du saint Prélat trouva dans sa tendresse une paternelle inspiration. Il ne retira pas son ordonnance, c'eût été reculer. Il n'urgea pas l'agrandissement de la chapelle, c'eût été pousser à bout des passions déjà fourvoyées. Il prit une décision mi-

toyenne, qui sauvait à la fois la dignité épiscopale et les amours-propres de clocher. Comprenant qu'il fallait donner la main aux partis, afin de les sortir d'un impasse, il proposa d'autoriser pour les offices un vaste local, qui, sans avoir les avantages d'une église, n'avait pas les inconvénients de la chapelle. Autour de cette idée, la fusion ne tarda pas à s'opérer, car les passions trop avancées y trouvaient une retraite honorable. Tout le monde se rendit au nouveau sanctuaire avec enthousiasme, et bientôt il ne fut plus question d'approprier la chapelle interdite, ni même de restaurer l'église incendiée, mais d'édifier une église nouvelle : ce qui fut unanimement résolu et rapidement exécuté. Il y a une grande connaissance du cœur dans cet acte administratif. Les caprices populaires sont comme les chevaux ombrageux : qu'on les pousse vers un but par la force, ils regimbent ; qu'on les y mène par un circuit, ils se laissent faire. Le tact devine ces nuances délicates, l'amour paternel encore mieux.

Quoique l'apostolat du saint Evêque fût infatigable, ne pouvant égaler son mouvement à son zèle, il essaya de se multiplier pour faire le bien sur plusieurs points à la fois. Ce fut dans ce dessein que Mgr d'Astros voulut fonder un établissement de missionnaires. Il est rapporté dans la vie de saint Charles Borromée, « qu'il » institua la congrégation des Oblats de saint Am- » broise, pour procurer de dignes ouvriers à la vigne » du Seigneur : c'étaient des prêtres séculiers, qu'on » appelait ainsi, parce qu'ils s'offraient volontiers à » l'Evêque pour travailler sous ses ordres, et qu'ils s'en-

» gageaient, par un vœu d'obéissance, à exercer » toutes les fonctions auxquelles on voudrait les appli- » quer pour le salut des âmes. Saint Charles leur » donna des règlements remplis de sagesse, tant pour » les conférences qu'ils faisaient dans les différentes » parties du diocèse, que pour leur gouvernement par- » ticulier et pour les exercices qui concernaient leur » propre conduite. Il leur céda l'église du Saint-Sé- » pulcre et les logea dans un bâtiment contigu qui était » commode[1]. » Tel fut, à peu près, le type sur lequel Mgr d'Astros forma son plan. Pour lui, les Missionnaires étaient des instruments à double fin. Il les considérait, d'abord, comme des troupes volantes, spécialement utiles aux paroisses encore privées de pasteur, et il les envoyait, à l'exemple du divin Maître, *par deux, au-devant de lui, dans les cités et les lieux qu'il allait visiter*[2]. Il y voyait encore un corps de réserve propre à réveiller la foi qui dort souvent chez les peuples les mieux gardés. Encouragé par ces deux motifs, il appela à son secours la charité des fidèles, et il fonda son collége apostolique. Ayant lu dans la révélation du Sacré Cœur de Jésus, que les Missionnaires voués à ce culte feraient sur les âmes de grands prodiges, un jour, l'esprit de Dieu lui dit, à l'autel, qu'il fallait imposer le nom de Prêtres du Sacré Cœur à sa nouvelle famille. Comme certains enfants miraculeux, son institut fut donc baptisé avant la naissance. Le Prélat lui donna

---

1 Vie de saint Charles Borromée, par Godescard.

2 Luc. 10, 1.

pour Constitutions les règles de saint Ignace fondues avec celles de saint Vincent de Paul. Il en logea les premiers membres dans son palais épiscopal, jusqu'à ce que Hasparren les pût recevoir. Il entoura l'œuvre de ces soins délicats que réclame l'enfance des congrégations comme celle des hommes ; enfin, il étendit sur elle cette protection sans faveur à laquelle ont un droit spécial des prêtres qui se dévouent et qui sont en petit nombre; et, après avoir préparé leur gîte, nourri leur pauvreté, réglé leur vie, le saint Prélat se mit souvent à leur tête pour partager leurs travaux.

Durant les missions, il se mêlait familièrement à ses apôtres. Il montait en chaire pour donner les avis les plus importants ; malgré une délicatesse de tempérament que le chaud et la foule éprouvaient beaucoup, il assistait à toutes les prédications ; il imprimait aux exercices de l'élan par son assiduité, et de la sagesse par sa surveillance ; il confessait les pécheurs qui venaient le trouver, quelquefois il allait trouver ceux qui ne venaient pas, si la prudence le permettait. Enfin, il aspirait avec délices cette ardente atmosphère qui enveloppe une cité enivrée de la parole sainte, et reconnaissant envers ses coopérateurs d'une peine que son exemple rendait douce, selon les conseils de l'Esprit-Saint : *Il était avec eux comme l'un d'eux, et il en prenait soin* [1].

Les villes où il y avait des protestants étaient l'objet spécial de son zèle. Avant de leur présenter ses ou-

(1) Eccli. 32, 2.

vriers apostoliques, il envoyait une touchante pastorale qui préparait les voies. Pendant la durée des exercices il visitait les familles catholiques, et il s'abaissait jusqu'aux plus humbles avec une charité simple et digne qui parlait au cœur. Souvent l'aspect du saint Evêque saisissait les frères égarés, et un assez grand nombre furent convertis par ce muet apostolat. A Bellocq, en particulier, il reçut plusieurs abjurations. A Orthez, ses succès et sa prédication devaient avoir un bien autre retentissement. Cette ville a une population d'environ sept mille âmes, sur laquelle on compte mille protestants. Le Prélat y devait accompagner les Missionnaires et mettre lui-même la main à l'œuvre. A cette nouvelle, l'alarme se répandit dans le camp des réformés. Plusieurs ministres arrivèrent et empêchèrent leurs coréligionnaires d'assister aux prédications. Le Pasteur légitime fut attristé de cette obstination qui se fermait les oreilles. Ne pouvant leur parler, il résolut de leur écrire; de là, une première lettre aux protestants d'Orthez, qu'il approuva et ne jugea pas à propos de signer. Il y touchait sommairement les points fondamentaux de la discussion entre les deux communions, mais son Epître exhalait moins l'ardeur d'un controversiste qui combat, que le chagrin d'un père délaissé qui appelle. L'aménité de sa polémique le fit reconnaître sous l'anonyme. Le Consistoire local rendit hommage à sa charité et essaya de lui répondre. Les ministres ayant contredit l'exposition si claire et si onctueuse de la première lettre, le Prélat répondit à leur réponse en développant ses assertions et ses preuves. Enfin, l'année suivante,

le Consistoire publia une seconde apologie, où il exhumait les plus subtiles objections de la secte contre le catholicisme : l'Evêque riposta par une troisième lettre, qui est un traité complet de la question sur les caractères de la vraie Eglise, sur la tradition et l'Ecriture, sur la règle de foi, et sur quelques points de doctrine particuliers. Les trois pièces de cette discussion, rassemblées dans leur ordre chronologique, composent le livre admirable, intitulé : *La Vérité catholique démontrée* : œuvre de profond bon sens et d'érudition, où la lucidité l'emporte encore sur la force, la bonne foi sur la lucidité, et la charité sur tout le reste. « Peu de livres de » religion, a dit un controversiste célèbre, réunissent » au même degré que celui-ci le savoir, la logique, la » modération et la clarté; il en est peu d'aussi propres » à raffermir les catholiques et à détromper les protes- » tants [1]. »

Il faut le dire, cependant, il manque un chapitre à l'œuvre de Mgr d'Astros, c'est la réfutation du protestantisme par l'histoire, après la réfutation par les principes. Le Consistoire avait eu l'adresse de ne point le provoquer sur ce terrain. C'est d'autant plus regrettable que nous y avons perdu le développement d'un puissant argument par une forte raison. Rien de plus concluant, en effet, pour juger les doctrines, que l'épreuve du temps. Une religion qui, au contact des années, se fractionne à l'infini comme la matière, sent la fabrique humaine. Une vérité qui tombe en dissolution est di-

---

1 Ami de la Religion, décembre 1851, pag. 150.

vine, à peu près comme les idoles païennes que les vers ou un coup de massue mettaient en poussière. Il est fâcheux que Mgr d'Astros n'ait pu saisir la carte géographique du protestantisme, et, lui montrant ses méthodistes aux Etats-Unis, ses hernutes sur le Volga, ses piétistes en Suisse, et ses séparatistes en Allemagne, lui demander avec qui il se trouvait. Ce sera un spectacle bien instructif pour l'avenir que les efforts de tant de dissidences cherchant mille fois à s'unir et à s'entendre sous la protection des rois, et ne pouvant s'entendre que contre les catholiques, *s'unir que dans le néant.* Jamais, depuis le paganisme, l'esprit humain n'avait été aussi humilié que dans cette vraie bacchanale, où Dieu le prend à la révolte du sens privé, sous Luther, pour le précipiter de cascade en cascade jusqu'aux abîmes ténébreux du rationalisme hégélien. Ah! si Bossuet sortait de sa tombe, quel riche supplément à l'Histoire des Variations! Encore une fois, nous regrettons que Mgr d'Astros n'ait pas été amené par la discussion à en ramasser les matériaux.

Son amour pour les exercices apostoliques fut bien servi par les circonstances. On était à l'année sainte, et la bulle de Léon XII : *Exultabat spiritus noster*, venait de promulguer un grand Jubilé. Notre Prélat en donna la nouvelle à ses diocésains avec sa piété ordinaire, et en fixa l'ouverture au 24 juin 1826. Il exhorta tous les ecclésiastiques de sa ville épiscopale à s'y préparer par trois jours de retraite, afin d'attirer à leur ministère de ces bénédictions qui rejaillissent sur les troupeaux. Pendant les six semaines que durèrent les

exercices, il y eut régulièrement deux réunions par jour auxquelles le fervent apôtre ne manqua jamais. Il présida les cinq grandes processions qui commencèrent au lever du soleil. Les autres jours, à la même heure, il montait ordinairement en chaire pour faire la prière du matin, et adresser au peuple une familière instruction. Il avait fait un choix de missionnaires qui assurait à chaque portée intellectuelle une nourriture appropriée à ses goûts. Il avait obtenu du maréchal-de-camp que la garnison eût ses prédicateurs comme le reste des fidèles. En un mot, il avait étreint toute la ville comme une place à prendre, et, avant la fin, l'ennemi si vigoureusement attaqué laissa de riches dépouilles entre ses mains.

Le Jubilé étant terminé, le Prélat prit congé de sa ville épiscopale par cet heureux à-propos : « *J'ai encore » d'autres brebis qui ne sont pas de ce troupeau* [1] », et il annonça qu'il quittait Bayonne pour aller recommencer la même tâche à Oloron. Le peuple qui avait passé six semaines en famille avec son Evêque, pleura comme les Milésiens au départ de saint Paul, et s'attacha du cœur à ses pas.

Un mois entier il continua son œuvre parmi les fidèles attendris d'Oloron. De là, il s'avança jusqu'à Pau, où il distribua la même grâce. Quand il rentra dans sa ville épiscopale on était au commencement de décembre, et il y avait six mois que l'infatigable apôtre n'avait goûté une journée de repos. Dès que les affaires diocésaines

---

1 Joan. 10. 16.

lui donnèrent un peu de relâche, il en profita pour aller visiter, à Tourves, sa famille qui l'attendait depuis neuf ans. Un délassement ne le délassait pas s'il n'était pas utile aux âmes; il employa donc ces courtes vacances à missionner sa ville natale. Il appela MM. Gauthier et Carles, tous les deux curés à Marseille, dans ces lieux où leur jeunesse avait laissé de si doux souvenirs, et il en fit ses auxiliaires apostoliques. Les trois amis se retrouvèrent avec transport, hommes mûrs, élevés en dignité, et faisant solennellement le bien, à ce même foyer qui les avait vus jadis enfants, persécutés, et dressant des autels à la dérobée. Le peuple, qui connaissait ses héroïques missionnaires, les écouta avec un respect dans lequel il entrait un peu d'orgueil. Il vint en foule à la communion générale et les consola par des conversions éclatantes. Les évêques de Marseille et de Fréjus, entendant parler de ces pieuses merveilles, voulurent en être témoins; et quand, en leur présence, Mgr d'Astros clôtura ses travaux par de pathétiques adieux, des sanglots lui répondirent dans les âmes doucement remuées. Après cela le Prélat consacra encore l'Eglise de Tourves, fit faire la première communion à un de ses neveux, et laissant d'impérissables regrets à son berceau, béni par tous ceux que sa main venait de bénir, il revint à Bayonne au mois de juin.

Son instinct apostolique ne le portait pas seulement à s'immoler pour les âmes, mais à s'abstenir de tout ce qui pouvait les scandaliser. Il s'était aperçu que les faveurs de la cour n'ajoutaient pas au prestige des évê-

ques, il s'en tenait loin. Tout en aimant tendrement les princes, il tâchait de ne point déplaire à leurs adversaires, sans d'impérieux motifs. En 1823, le duc et la duchesse d'Angoulême logèrent au palais épiscopal ; la ville de Bayonne fut témoin de la distinction avec laquelle les Altesses Royales traitaient le Pontife; on s'attendait à voir leur hospitalité payée par quelque témoignage éclatant ; il écrit lui-même avoir tout détourné ou refusé [1].

Etait-il possible qu'un Evêque dont le zèle était plein d'yeux, comme la vision symbolique d'Ezéchiel, n'aperçût pas alors un des grands dangers qui planaient sur l'Eglise de France, les progrès de l'erreur *Menaisienne*. Le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* lui avait donné, en effet, le pressentiment d'une chute éclatante, et le système philosophique sur la certitude était pour lui comme cette petite nuée à l'horizon, de laquelle le prophète voyait sortir des orages. Dans sa correspondance avec les Evêques, avec Mgr de Quelen en particulier, il se déchaînait contre cette théorie du sens commun qui, à son avis, *ne l'avait pas*. Nous verrons, plus tard, ses répugnances motivées dans une appréciation plus solennelle. Cependant l'année 1826 vint prouver, à des critiques moins sages, que l'Evêque de Bayonne était aussi ennemi des partis-pris que des nouveautés. A cette époque, M. de la Mennais publia son livre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Cette œuvre renfermait avec beaucoup

---

1 Lett. à sa fam.

de paradoxes inévitables au génie tranchant de l'auteur, bien des vérités défendues aujourd'hui par les mêmes hommes qui s'en scandalisèrent alors. Elle faisait surtout de deux articles de 1682 une justice impitoyable que l'on trouva plus facile de punir que de réfuter. Les ministres s'avisèrent, pour cela, d'un singulier expédient. Vu certaines injonctions antérieures qui avaient imposé l'enseignement d'une déclaration célèbre dans les séminaires, ils affectèrent de la regarder comme une loi civile, et traitèrent la vigoureuse censure qu'en faisait M. de la Mennais comme un délit de police correctionnelle. Ainsi, pardevant ce tribunal infamant, qui connaît de vagabondage et d'escroquerie, fut assigné, le 20 avril, un prêtre encore respectable, pour avoir défendu la Papauté contre des innovations de plus en plus réprouvées. Tandis que *Louis Courrier* et le *Constitutionnel* étaient libres, la théologie catholique n'avait que le droit de se taire. Dieu était insulté par le philosophisme, la royauté conspuée par la presse, et le gallicanisme, peu inquiet de ces deux majestés méprisées, s'occupait de faire proclamer l'inviolabilité de la sienne. Il y réussit. Malgré la plaidoirie éloquente de M. Berryer, on déclara correctionnellement que les quatre articles étaient des articles du Code français. Et ces choses se passaient cent trente ans après la rétractation de Louis XIV, M. de Corbière étant ministre de la justice, M. Frayssinous étant ministre des cultes, sous le couvert d'un prince pieux qui en avait les entrailles déchirées, et à qui on faisait croire que l'ennemi était à Rome, tandis qu'il

aiguisait ses armes dans les souterrains de Paris. Il y a des heures de confusion dans la politique, où les plus fortes têtes sont saisies de tournoiements incompréhensibles. Hâtons-nous de dire que celle de Mgr d'Astros ne se ressentit point de la défaillance générale. Destiné par la nature de ses opinions à être toute sa vie contre M. de la Mennais, il fut pour lui devant la police correctionnelle. Il fit même violence à son amitié dans ses lettres, et il infligea un blâme à l'illustre évêque d'Hermopolis. C'est que, sur le banc des accusés, l'auteur de *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil* représentait à ses yeux quelque chose de plus vénérable que l'amitié, il personnifiait la liberté de l'Eglise au prétoire, et le Souverain Pontife outragé : cette dernière image parlait au cœur de Mgr d'Astros. La chaire de Pierre était pour lui l'objet d'un culte connu à Rome même; et le cardinal Macchi, recevant son offrande pour la reconstruction de l'église Saint-Paul, en 1827, lui rendait ce témoignage : « Vous » avez donné en ceci, Monseigneur, une nouvelle » preuve de l'attachement au Saint-Siége qui vous a » distingué en tout temps, et qui forme une grande » partie de votre gloire. Je ne doute point que votre » don ne soit agréable au Souverain Pontife, surtout » à cause de cela. »

Quand il redescendait des hauteurs doctrinales aux plus modestes applications pratiques, le zèle de Mgr d'Astros ne connaissait ni catégories, ni exclusions; il était catholique comme celui de l'Eglise. Des premiers, il fonda, dans son diocèse, cette belle œuvre de la

Propagation de la Foi, née à Lyon du sang des martyrs, et qui porte chaque jour la vérité autour du monde, comme Dieu son soleil. Tandis que le régime constitutionnel supprimait les ordres religieux en Espagne et pillait leurs biens, plus de soixante prêtres trouvèrent en lui un père nourricier et un patron auprès du Gouvernement français. Il allait souvent, dans les mansardes de la ville et dans les chaumières de la campagne, porter des aumônes. En toute occasion sa bienfaisance se montrait prodigue comme la main de Dieu, et chaque village qu'il avait visité racontait quelque trait de ses saintes largesses. Il faut le dire, cependant, le bien que faisait Mgr d'Astros était moins le fruit de ses aumônes que de ses exemples. Ses aumônes avaient des bornes, ses exemples ne tarissaient point, parce qu'il les tirait de son cœur. Il s'était engagé, par résolution écrite, à ne passer nulle part sans laisser après lui, en action ou en paroles, quelque trace édifiante. Il n'y avait pas une seule partie de sa tâche qui fût négligée, ni une seule habitude dans sa vie qui fût sensiblement répréhensible. Partout où il paraissait il imprimait une conviction profonde de sa sainteté, et, souvent, des actes éclatants venaient, à son insu, fortifier cette renommée. A peu près vers l'époque où nous sommes, dans une visite pastorale, le Prélat s'aperçut à la messe, après avoir absorbé le contenu du calice, qu'on lui avait donné une liqueur infecte au lieu de vin. Il questionne ses assistants à ce sujet, on s'informe, on lui répond qu'il vient de s'empoisonner avec de l'huile de vitriol. Aussitôt ses entours sont pris d'une sorte de

vertige, on s'empresse, on cherche un antidote, le peuple s'émeut... Seul, le pieux Evêque conserve tout son calme : plus occupé de la messe que de sa vie, il demande un peu de vin à consacrer, afin que l'adorable sacrifice ne demeure pas incomplet, et il continue comme à l'ordinaire. La suite découvrit que l'alarme était fausse ; ce que le Prélat venait d'avaler était de l'huile de noix d'un détestable goût. Il souriait volontiers de l'émotion que cette aventure avait causée. Mais ceux qui virent son attitude dans une telle épreuve, en conservaient une profonde édification.

Recommandé par de telles vertus, le nom de Mgr d'Astros allait grandissant dans l'Eglise de France. Déjà, au fond de sa province, l'opinion venait lui annoncer des destinées glorieuses, et ces présages n'étaient point menteurs. On était à la fin de l'année 1827 ; l'Université abusait insolemment de ses triomphes, et M. Frayssinous, sur le point d'être emporté par le torrent qu'il voulait contenir, allait donner sa démission. Généralement on désignait l'abbé d'Astros pour son successeur. Nous allons voir, dans le chapitre suivant, ce que ces bruits avaient de fondé. Quant à présent, il suffit d'affirmer que si Mgr d'Astros n'a pas été ministre en 1828, ce fut un malheur pour l'Eglise et un grand bonheur pour lui. Comme l'aimable saint de Genève, il pouvait dire : « Je ne sais nullement l'art de mentir, ni de feindre » avec dextérité, ce qui est le maître ressort du ma- » niement de la politique. Pour tous les états de France, » je ne porterais pas un faux paquet dans mon sein. » J'y vais à l'ancienne gauloise ; tout à la bonne foi et

» tout simplement. Ce que j'ai sur les lèvres, c'est jus-
» tement ce qui sort de ma pensée. Je ne saurais parler
» *en un cœur et en un cœur*[1], et je hais la duplicité
» comme la mort, sachant *que Dieu a en abomination*
» *l'homme trompeur*[2]. »

---

1 Ps. 11, 3.
2 Prov. 12, 12.

CHAPITRE V.

DERNIÈRES ANNÉES DE Mgr D'ASTROS A BAYONNE.

Mgr Frayssinous abdique son titre de Grand maître. — Son administration. — Il veut quitter le ministère des cultes. — Admirable lettre que lui écrit Mgr d'Astros. — Notre prélat veut se démettre de son évêché de Bayonne. — Ordonnance du 21 avril 1828. — Brochure de Mgr d'Astros à cette occasion. — Mgr d'Hermopolis quitte le ministère. — Mgr d'Astros proposé pour son successeur. — Rejeté du ministère. — Nommé à l'archevêché de Besançon. — Son refus. — Ordonnances du 16 juin 1828. — Opposition de Mgr d'Astros. — Progrès de sa sainteté. — Il donne des statuts synodaux. — Il est nommé à l'archevêché de Toulouse. — Il refuse. — Son refus n'est pas agréé. — Douleur de son départ. — Son successeur. — Témoignages de Pie VIII sur Mgr d'Astros.

Melius est ut dicatur tibi : Ascende huc ; quàm ut humilieris coram principe.

Prov. 25. 7.

Le terme où Mgr Frayssinous devait abdiquer n'était pas loin. Les ravages du monopole montaient comme une crue envahissante ; il fallait ou sombrer ou replier ses voiles : le consciencieux Grand maître opta pour ce dernier parti. Il abandonna donc l'instruction publique, comme une sorte de fille mal famée, dont sa tutelle épiscopale ne devait plus répondre, et ne garda que le ministère des cultes. Au point de vue le moins sévère, l'administration universitaire de Mgr d'Hermopolis fut loin d'être inattaquable. Par sa persécution, plus modérée dans les termes que dans les actes, contre les doctrines romaines, il donna des gages aux ennemis de

l'Eglise; et, si l'on ne connaissait l'empire des situations sur les hommes, on ne comprendrait point qu'à une époque où le ricanement de Voltaire glaçait la foi au cœur des masses, un Evêque ministre n'ait rien imaginé de mieux, en faveur de la religion, qu'une nouvelle Sorbonne *pour garder les maximes françaises.* Cependant, l'impartialité historique doit ajouter que, si Mgr Frayssinous ne fit pas tout le bien possible, il empêcha beaucoup de mal. Il vogua entre des souffles opposés avec une froideur de tête et une vigueur d'âme peu ordinaires. Les ménagements qu'il eut pour certains désordres, furent peut-être moins l'effet d'une faiblesse que d'une réaction naturelle contre des censeurs violents qui poussaient aux extrêmes. Ses fautes, expliquables par les vertiges de son temps, ne doivent pas être jugées avec les idées du nôtre; et quand on voit un Pontife de cette valeur s'user infructueusement dans la résistance, la plus vulgaire sagesse ordonne de croire, qu'au timon des affaires, les solutions ne sont pas si faciles qu'une plume à la main.

Mgr d'Hermopolis ne trouva point dans le ministère des cultes la paix qu'il cherchait. Le monopole dont il venait de répudier la direction, tout en criant aux empiétements du clergé, poursuivait les siens. Il avait déjà conçu le dessein d'extorquer à un ministère imprévoyant des ordonnances fatales [1]. Comme le concours du ministre des affaires ecclésiastiques était nécessaire pour cette folle expédition, Mgr Fraissinous,

---

1 Celles du 16 juin 1828.

qui avait prodigué ses complaisances, craignit qu'on lui en demandât d'autres, et résolut un instant de se démettre. A cette nouvelle, Mgr d'Astros se hâta de lui écrire pour le détourner. Si l'on se rappelle que, suivant l'opinion d'un grand nombre, il était héritier présomptif de Mgr d'Hermopolis, on ne verra point sans respect son incurie généreuse pour les honneurs qui venaient au-devant de lui.

« On m'apprend, disait au Ministre des affaires ec-
» clésiastiques l'Evêque de Bayonne, que vous voulez
» quitter votre poste. Permettez que je vous commu-
» nique là-dessus mes réflexions. Je crois que le bien
» de la religion demande que vous vous *dévouiez*
» encore.

» Si vous ne faisiez aucun bien à cette place, sans
» doute vous pourriez, et, je pense, vous devriez
» quitter; mais, ne fissiez-vous que procurer la nomi-
» nation de bons Evêques, ce serait déjà immense.
» C'est là le bien qui nous sauve.

» Celui qui vous succédera n'aura peut-être pas la
» même fermeté; il n'imposera point par sa réputation;
» on ne craindra pas de l'attaquer avec les armes ac-
» coutumées du ridicule, peut-être de la calomnie : de
» pareilles attaques contre un Ministre-Evêque rejailli-
» ront sur la religion.

» Votre permanence, au milieu des vicissitudes qui
» se font autour de nous, montrera que tout ce qui
» tient à l'Eglise a plus de stabilité. On fera moins
» d'efforts désormais pour obtenir le changement du
» Ministre des affaires ecclésiastiques, au lieu que votre

» mutation encouragera et provoquera celle de vos
» successeurs.

» Il est aisé de concevoir votre désir de la retraite.
» Je vous la souhaiterais, par l'effet de mon attache-
» ment pour vous; mais les besoins de la religion m'en-
» gagent à vous exhorter au sacrifice de votre repos,
» jusqu'à un temps meilleur.

» Je vais maintenant, Monseigneur, vous faire, pour
» mon compte, une demande qui vous paraîtra au re-
» bours de ce que je vous conseille : écoutez, je vous
» prie, mes raisons, vous jugerez. Je vais droit à la
» principale.

» Depuis un an, j'ai mon cerveau fatigué au point
» de ne pouvoir plus faire un travail qui demande quel-
» que contention. J'ai voulu reprendre deux ou trois
» fois, à plusieurs mois de distance, un ouvrage dont
» tout le canevas est fait, et auquel je tiendrais beau-
» coup. A chaque fois, j'ai été absolument forcé de
» quitter, à cause de la douleur que j'en ressentais dans
» la tête. Un médecin m'a dit que je ne devais pas
» m'opiniâtrer à ce travail; qu'il pourrait en résulter
» pour moi une maladie grave.

» Quant à la correspondance et aux autres occupa-
» tions, je m'y livrais sans peine, pourvu que je ne
» voulusse pas m'y appliquer trop; mais voilà que,
» depuis quelques jours, j'éprouve la même impression
» au cerveau en m'occupant d'autres ouvrages. La
» simple assistance à un conseil me fatigue. Il y a,
» malgré tout, nombre de lettres auxquelles il faut que
» je réponde moi-même. Il me serait d'ailleurs impos-

» sible d'être en place en laissant tout faire aux
» autres.

» Ma vue s'est aussi bien affaiblie. En conséquence,
» j'ai pensé qu'il serait très-utile au diocèse que je
» donnasse ma démission.

» 1° Je ne laisserai pas de travailler, mais sans y
» être nécessité, et suivant mes forces. Peut-être qu'un
» repos un peu long et de l'exercice remettront ma tête
» en état.

» 2° Mon dessein serait de former ma communauté
» de missionnaires, ou prêtres auxiliaires. Je leur ai
» donné des règlements, mais aucun d'eux ne peut
» dresser à ce genre de vie les jeunes sujets. J'irais
» encore en mission avec eux dans les villes.

» 3° En donnant ma démission, je vous mettrais en
» état de me nommer un bon successeur, assez peu
» âgé pour qu'il n'y eût pas à le remplacer bientôt; ce
» serait autant d'assuré pour l'avenir.

» Il est vrai, Monseigneur, que je n'ai que cinquante-
» six ans. Il semble honteux de demander à cet âge sa
» retraite. Mais, j'ai toujours été d'une faible com-
» plexion. J'ai passé en France toutes nos révolutions,
» à l'exception des cent jours : mes aventures m'ont
» assez vieilli. J'avoue que, pour le reste de mon phy-
» sique, en me ménageant, je peux aller; mais c'est la
» tête qui m'effraie; je n'ai pu la remettre dans toute une
» année. Le mal qui augmente depuis quelques jours
» ne me rassure pas. J'aurais cependant différé de vous
» faire cette proposition si nous n'étions menacés de
» vous perdre. Cette crainte me détermine. Vous voyez,

» Monseigneur, que je vous parle avec l'abandon d'un
» ami. Je laisse tout à votre sagesse et à votre bien-
» veillance pour moi, et me confie, après cela, sur la
» Providence; mais elle pourrait me faire par votre
» moyen une grande faveur[1]. »

Voilà les ambitions pieuses d'un Pontife sur qui la royauté et l'Eglise arrêtaient des regards d'espérance ! Ce n'était ni la première ni la dernière fatigue que lui causait la grandeur. Le jour où il siégea, comme simple chanoine, dans la cathédrale de Paris, sa correspondance nous apprend que la mélancolie lui prit, et qu'il tournait un œil jaloux vers sa tranquille obscurité de Tourves. Plus tard, nous le verrons déposer, entre les mains de Grégoire XVI, un épiscopat que son humilité jugeait stérile. Dans la retraite, où d'autres ne voient que le repos, notre Prélat cherchait le bonheur de descendre. Mgr Frayssinous, qui le connaissait, lui résista; ce ne fut point sans peine : les seules importunités de Mgr d'Astros auprès de l'amitié, étaient des démissions ou des refus. Cependant de nouvelles luttes l'appelaient.

Quand l'Evêque d'Hermopolis résigna son titre de grand Maître, M. de Vatisménil lui succéda. Il arriva au pouvoir avec un cabinet imprudemment libéral, qui, trouvant les errements modérés et forts de M. de Villèle rétrogrades, poussa la monarchie vers des abîmes. Le nouveau grand Maître fut effrayé par les clameurs d'une opposition que les succès rendaient insatiable. L'Uni-

---

1 18 janvier 1828.

versité en profita, et, après avoir tendu ses filets sur l'enseignement secondaire, se mit à convoiter la suprématie des écoles primaires. Pour la ravir aux Evêques, elle osa poser ses prétentions, dans le Parlement et dans la presse, au nom de la liberté. Le drapeau couvrit la marchandise, et, sous une étiquette menteuse, le despotisme passa. Bientôt les ordonnances du 29 février 1816 et du 2 août 1820 sont modifiées dans un sens prétendu libéral, et l'autorité des Evêques sur les instituteurs est confiée, partie aux Recteurs, partie aux Comités d'arrondissement. Quand l'influence religieuse fut évincée, l'opposition crut pouvoir dormir en repos. Ces censitaires impies ne prévoyaient point que les pédagogues émancipés deviendraient les maîtres de leurs émancipateurs, et que, lorsqu'ils ne seraient plus à la remorque des curés, on les verrait bientôt à la tête du communisme. Nos temps abondent en pareilles leçons.

L'ordonnance nouvelle fut datée du 21 avril 1828, et contresignée par M. de Vatisménil; elle éveilla le zèle de Mgr d'Astros. Malgré sa maladie, il répondit à la loi par une brochure serrée et calme, dans laquelle il prouvait : 1° que les dispositions récentes enlevaient aux Evêques un pouvoir qui leur appartenait essentiellement; 2° qu'elles tendaient à détruire la foi des peuples dans ses fondements. Sa thèse une fois développée, avec cette éloquence de la piété et du bon sens qui convient à une voix épiscopale, le modeste Prélat avertit que ses observations ne sont pas une fantaisie d'opposition, mais le cri d'une conscience poussée à

bout. Il s'incline même devant les intentions, tout en blâmant les actes, et il cherche une sorte de palliatif dans les orages politiques, pour atténuer la faute du nouveau grand Maître. Nous, tenus à plus d'indulgence encore, nous devons oublier ce que l'Evêque de Bayonne excusait. Depuis, M. de Vatisménil a trop vaillamment combattu en faveur de la liberté pour que la liberté ait le droit de lui reprocher quelque chose. Le feu des combats est un baptême qui régénère.

Quelles que fussent les fatigues de Mgr d'Astros, il ne pouvait y avoir de trève pour lui, puisqu'il n'y en avait point pour l'Eglise. L'esprit du mal triomphait et n'était point satisfait. La rage voltairienne avait juré la destruction des petits séminaires, et particulièrement de huit établissements dirigés par les Jésuites. Elle manœuvra jusqu'à ce que ces derniers refuges de la foi et des mœurs fussent jetés en hécatombe aux pieds de l'Université. Nous aurions peine à le dire, si les malheurs de ce temps n'étaient point autant le fait des circonstances que des gouvernants, ce fut M. le comte Portalis qui servit alors d'instrument aux passions anti-catholiques. Comme Ministre de la justice, il fit nommer, en janvier 1828, une Commission à l'effet d'examiner si les lois du royaume étaient exécutées dans les écoles secondaires ecclésiastiques. Bientôt, Mgr Frayssinous s'aperçut que les travaux de cette Commission, loin d'avoir pour but une innocente statistique, tendaient à un crime gouvernemental. Certaines inquisitions, au sujet des Jésuites, rapprochées de la *né-*

cessité de faire exécuter les lois du royaume[1], lui rappelèrent de vieilles chicanes parlementaires ; et, entrevoyant une sorte de complot janséniste dans la politique du ministère, il se retira le 3 mai. En déposant son portefeuille entre les mains du Roi, il lui signala l'Evêque de Bayonne comme l'homme le plus capable de lui succéder. Le Roi en conféra avec quelques Ministres. Ceux-ci, qui étaient en voie de complaisance envers la révolution, craignirent un caractère peu fait pour la courtiser. L'un d'eux dit franchement à Charles X : « Eloignez-le; c'est une barre de fer. » Alors on opta pour M. Feutrier, évêque de Beauvais. A la place d'une barre de fer on eut un roseau. Ni la royauté, ni le cabinet, ni le nouveau Ministre lui-même n'eurent à s'en féliciter.

Cependant Mgr d'Astros, rejeté du ministère des affaires ecclésiastiques, fut nommé par le Roi à l'archevêché de Besançon. A cette nouvelle, un véritable deuil se répandit dans l'Eglise de Bayonne. Le chapitre se réunit pour interpréter le sentiment public auprès du Pontife, et, dans une adresse partie du cœur, joignit à des félicitations cette délicate prière : « Malgré » tant de motifs d'applaudir à un choix que justifient » de si beaux titres, pourrions-nous n'être pas attristés » des peines qu'il nous prépare ? Votre chapitre, » Monseigneur, ne peut, sans une douleur profonde, » ni envisager une séparation dont la seule pensée le » consterne, ni voir rompre sitôt le lien sacré qui fait

---

1 Paroles du rapport de M. Portalis, 21 janvier 1828.

» la joie et la gloire de cette Eglise. Ah ! s'il pouvait » durer autant que notre respect et notre amour ! A tant » de bien que Votre Grandeur a trouvé le secret de faire » en si peu de temps, elle pourrait ajouter celui qu'elle » médite encore. Ce vœu, si fécond en espérances, » sera-t-il impuissant [1] ? » Il faut bien connaître le désintéressement d'un Evêque pour lui insinuer de telles résolutions. La sainteté de Mgr d'Astros et l'amour de ses prêtres s'étaient rencontrés. En recevant sa nomination, il s'était hâté d'écrire à Mgr d'Hermopolis, pour demander grâce. Son principal motif était que, le jour de son sacre, il avait voué toute sa vie à l'Eglise de Bayonne, et qu'à l'exemple de François de Sales refusant l'archevêché de Paris, *il ne croyait pas devoir changer une épouse pauvre pour une riche* [2]. Cette répugnance, plus respectable devant Dieu que devant les administrations, se fit écouter à force d'instances. La nouvelle d'un tel refus exalta l'admiration des fidèles pour leur Pasteur, et cimenta les tendres liens qui les unissaient.

Pendant ce temps, la Commission nommée par M. Portalis continuait ses travaux. Son œuvre vint se résumer dans les deux ordonnances tristement fameuses du 16 juin, où étaient immolés le droit des Jésuites, l'avenir des petits séminaires et la liberté des familles [3]. Ne l'oublions pas en passant, Charles X ne

---

1 Extrait du registre des délibérations.

2 Esprit de S. François de Sales, partie IV, chap. V.

3 L'une chassait les jésuites de leurs écoles, et les mettait dans l'impossibilité d'y revenir par des précautions inquisitoriales ; l'autre

fut point le vrai signataire de ces ukases persécuteurs; mais l'opposition révolutionnaire qui lui prit la main. Quand la royauté très-chrétienne causait de telles douleurs à l'Eglise, elle pleurait de regret, comme Louis XVIII quand il souscrivit les traités de 1814. Aussi, le jour où les fils de Voltaire exhumeront ce souvenir, pour abriter des excès identiques sous la pieuse mémoire d'un Bourbon, ils ne feront que couvrir un attentat d'une calomnie, et l'histoire ne se méprendra pas sur cette comédie sans loyauté.

La plus vive répulsion accueillit les ordonnances du 16 juin dans l'Eglise de France. Un Mémoire au Roi, signé par M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, doyen des Evêques, et revêtu de leurs adhésions unanimes, condamna la loi nouvelle, comme attentatoire *à la prospérité de la religion et à l'autorité de l'épiscopat*. Mais Mgr d'Astros ne se contenta pas de cette réprobation collective. Malgré les liens du sang, il écrivit au

---

limitait le nombre des élèves aux petits séminaires, leur interdisait les externes, leur imposait le costume ecclésiastique, ne leur adjugeait que des diplômes valables pour les grades théologiques, soumettait la nomination de leur directeur à l'agrément du Roi, et jetait à l'église de France huit mille bourses de 150 fr., comme un morceau de pain, pour lui fermer la bouche pendant qu'on la garrottait. Devant une si exorbitante tyrannie, l'évêque de Beauvais recula quelques instants; abusé par des illusions de légalité et de nécessité politique, M. Portalis proposa de partager ses chances. En qualité de garde des sceaux, il signa l'ordonnance contre les jésuites, pour que le ministre des affaires ecclésiastiques n'eût à frapper que les séminaires. Cette responsabilité divisée donna à M. Feutrier un déplorable courage, et, d'un trait de plume, la dignité de l'église, la liberté des consciences, l'espoir des mères et de la monarchie, furent sacrifiés sur les autels de ce Saturne universitaire qui ne se rassasiait jamais.

Ministre, principal instigateur de ces mesures, qu'après de tels écarts il fallait quitter les affaires et aller se recueillir dans la retraite. Alors que la plupart des Evêques opinaient pour ne répondre que par un simple *accusé de réception* à la signification des ordonnances, lui ne voulut point de cette dignité sournoise, et se réserva de protester, en toute occasion et par tous les moyens que son ministère ne condamnerait pas. Enfin, tandis que le refus de concourir à l'exécution des ordonnances suscitait une casuistique embarrassante au sein de l'épiscopat, il ouvrit cet avis, où percent des tendances que nous aimons : « Je crois nécessaire de » soumettre au Chef de l'Eglise, dans une circonstance » aussi majeure, notre conduite et les règles d'après » lesquelles nous agirons. Sa Sainteté en jugera, et » nous nous conformerons à ses décisions. Par ce con- » cours les principes deviendront inattaquables. C'est » surtout à l'approche de l'orage que nous devons nous » tenir plus étroitement liés au Saint-Siége. [1] »

Du reste, la célèbre étourderie du 16 juin fit ressortir autant la charité du Prélat que son indépendance. Sa censure épiscopale, sans pitié à l'égard des choses, fut clémente à l'égard des personnes. Pour lui, M. Feutrier ne devait pas être seulement un ministre dangereux, mais encore un rival; et, cependant, il le jugeait avec une commisération affectueuse. Au milieu d'un déchaînement général, souvent peu excusable dans les formes, il le respecta toujours comme une victime; et,

---

1 Lett. au duc de Rohan.

le 29 juin 1830, il écrivait de Paris : « Voilà l'Evêque » de Beauvais qui est mort dimanche, subitement, » dans notre voisinage. Il était depuis peu de jours ici, » sans que je le susse. Il est constant que le chagrin » a abrégé ses jours. Son portefeuille retiré, sans qu'il » s'y attendît, la destitution de son frère, son affaire » des ordonnances, tout cela l'a miné. Cette bien triste » mort m'afflige singulièrement. [1] »

Ces agitations de la vie publique occupaient Mgr d'Astros sans le distraire. Les actes les plus retentissants de son épiscopat ne lui faisaient omettre ni une oraison ni un chapelet. Il était une chose qu'il plaçait encore avant le soin de l'église, c'était celui de son âme. A cette époque, un prêtre, qui travaillait dans son cabinet, assure avoir été si impressionné de sa vie, qu'il le croyait mû par une inspiration continuelle du Saint-Esprit. On le voyait sensiblement plus fervent à l'approche des ordinations. Il avait des inquiétudes qui lui ravissaient le sommeil avant le placement des nouveaux prêtres. Son union avec Dieu était assidue ; et, tandis que son âme embellissait à vue d'œil, son corps portait encore de grandes mortifications par-dessus de grandes infirmités : ce que nous écrivons pour montrer ses tendances, plutôt que ses habitudes. En pareille matière, ce qui importe surtout, c'est l'esprit ; et il sera toujours bien difficile de savoir lequel des deux fut plus grand saint, de Charles Borromée, à qui le Souverain Pontife envoyait un bref pour lui ordonner de modérer ses pénitences, ou de

---

[1] Lett. à sa famille.

saint Grégoire le Grand, à qui une santé débile interdisait le jeûne, même le Vendredi saint.

En septembre 1829, Mgr l'évêque de Bayonne donna des statuts synodaux à son clergé. Les règles disciplinaires, à peu près toujours les mêmes pour le fond, doivent être rééditées de temps à autre par la sagesse épiscopale, pour être assouplies ou interprétées selon le caractère des temps. Le recueil de Mgr d'Astros se distingue par cette justesse lucide et mesurée qui le distinguait lui-même. Ce livre fut l'abrégé de ses dix ans d'administration, le précepte d'une perfection sacerdotale dont sa vie était l'exemple, et son testament de père à l'Eglise de Bayonne. Quand il eut mis le couronnement à son œuvre, Dieu vint le prendre malgré lui, et le transféra au siége vacant de saint Saturnin.

Le Cardinal de Clermont-Tonnerre qui l'occupait, venait de terminer une carrière illustre, à laquelle les passions du temps ne rendirent pas toujours justice. Dès que l'Eglise de Toulouse fut veuve, un saint prêtre qui n'avait aucune ambition pour lui en eut pour elle, et voulut, à la place d'un prince lui donner un saint. M. l'abbé Berger, vicaire général, avait connu, en prêchant, Mgr d'Astros à Bayonne. Frappé de sa perfection épiscopale, il s'était promis de l'avoir un jour pour Pontife, s'il était destiné à pleurer le sien. Quand il fut en deuil du Cardinal, qui était son père, il pensa à l'Evêque qui était son ami, et, comptant sur son influence, à laquelle Mgr Frayssinous déférait comme à une prière de bienheureux, il partit pour Paris. Les précédents refus de Mgr d'Astros rendirent les premières

démarches du négociateur peu fructueuses. L'insistance de celui-ci triompha, et le 13 mai 1830, l'Evêque d'Hermopolis, chargé de la présentation aux titres ecclésiastiques, écrivit à l'Evêque de Bayonne.

« Mon cher Seigneur, une lettre que M. l'abbé Berger a eu l'honneur de vous écrire hier, chez moi, » vous aura appris, avant la mienne, votre nomination » à l'archevêché de Toulouse. Je me félicite d'y avoir » coopéré. Cette affaire a été longuement et très-sérieusement discutée. Plusieurs noms sont passés sous les » yeux du Roi avec leurs titres. Enfin, le choix de Sa » Majesté s'est fixé sur vous. Il faut que vous soyez fort » bien dans l'esprit de Mgr le Dauphin, car il m'a témoigné qu'il était extrêmement satisfait de cette nomination... Vous accepterez, par obéissance et par » dévouement à la religion, ce que vous n'avez pas » cherché. Vous sentez bien que, dans les circonstances » actuelles, le Roi ne peut, en aucune manière, craindre un refus que pourrait inspirer la modestie, mais » que repousserait la sagesse. »

Cette annonce décidée, qui tranchait les difficultés d'avance, et imposait la charge plutôt qu'elle ne la proposait, ne désarma point l'humilité de Mgr d'Astros. Il répondit par ce refus naïvement chrétien :

» Monseigneur, j'ai reçu hier la lettre où Votre Excellence m'annonce ma nomination à l'Archevêché de » Toulouse. J'espère que le Roi ne s'offensera pas, si » vous lui soumettez les observations que je crois devoir faire sur ma translation. Il est bien vrai qu'il » semble peu convenable de ne point paraître touché

» de ses faveurs; mais Sa Majesté verra très-bien, je
» n'en doute pas, que loin de mépriser ses bontés
» royales, c'est, au contraire, à raison du grand prix
» dont elles sont à mes yeux, que je m'en reconnais
» plus indigne.

» Ce ne sont cependant pas ces motifs que je veux
» alléguer, quoiqu'ils soient très-véritables, parce que
» vous les attribueriez à un sentiment d'humilité. Il y a
» d'autres considérants dont vous admettrez vous-même,
» je l'espère, la solidité.

» Quoique je ne sois pas très-avancé en âge, je dois,
» à raison de ma santé singulièrement frêle, être con-
» sidéré comme tel. Un de mes yeux n'a jamais vu,
» l'autre est très-faible; ma constitution est si bizarre,
» que le simple changement d'appartement m'est quel-
» quefois nuisible. Que sera-ce si je change même de
» climat!

» Depuis dix ans que je suis à Bayonne, j'ai acquis
» la connaissance du diocèse et de son clergé. Il
» m'est beaucoup plus facile d'y faire le bien. Est-il
» raisonnable qu'à mon âge j'aille recommencer, sur
» nouveaux frais, à gouverner un grand diocèse? Ne
» vaut-il pas mieux y placer un Evêque fort et moins
» âgé, d'une famille distinguée, qui pourra l'adminis-
» trer longtemps, et par cela même plus utilement?

» Ce que vous me dites, Monseigneur, *que dans les*
» *circonstances actuelles le Roi ne peut, en aucune*
» *manière, craindre un refus que repousserait la sa-*
» *gesse*, fait sur mon esprit l'impression qu'il doit y
» faire. Je suis entièrement dévoué au Roi, comme à

» la religion. Je n'hésiterais pas, si l'un ou l'autre
» avaient de moi un vrai besoin. Mais il me semble,
» après cet exposé, que la religion et le service de
» S. M. gagneront à ce qu'un autre soit nommé à ma
» place. »

Les stratagèmes de cette humilité rappellent les temps où des Pontifes qui souriaient au martyre, allaient à la consécration épiscopale en pleurant, et où Arcadius enlevait le grand Chrysostôme par la force des armes, pour le porter sur un siége patriarcal. M. Frayssinous, qui avait refusé l'épiscopat dans son temps, savait comment il fallait prendre de telles répugnances : il fut plus inflexible qu'elles. Il répondit que la chair et le sang n'ayant été pour rien dans ce choix, il n'était pas loisible au nouvel élu de le décliner; que, d'ailleurs, la volonté du Roi était très-arrêtée, les raisons alléguées très-faibles, et les circonstances politiques très-impérieuses. Toutes les ressources du saint Pontife étaient usées. La conscience, qui lui dictait ses oppositions, lui défendait de les prolonger; il obéit. Si l'obéissance, en jetant un voile sur ses yeux, lui permit de monter sans frayeur, elle ne lui permit pas de partir sans déchirement. De nouveau, le Chapître tenta ses filiales instances ; le Prélat n'eut point le pouvoir de s'y rendre, puisqu'on ne s'était point rendu aux siennes. Le 15 avril, il se démit de son siége entre les mains du Souverain Pontife. La rupture de cette union, qu'il avait crue indissoluble, lui arracha des larmes ; il ne pouvait plus regarder les fidèles de sa cathédrale sans émotion; partout il recevait des témoignages qui

lui perçaient le cœur ; enfin, il portait au fond de l'âme les célèbres adieux de saint Grégoire de Nazianze à Constantinople, mais sa bouche timide et liée ne savait pas les articuler.

Une heureuse circonstance consola sa douleur, ce fut le choix de son successeur. Mgr Frayssinous lui avait promis un homme qui aurait « une haute piété, des lu- » mières et un vrai talent pour l'administration ; » il ne le trompa point. Le seul nom de Mgr d'Arbou en est la preuve. Ce choix avait un autre caractère providentiel. Dieu sembla se dire que l'Eglise où allait notre Pontife devait un remercîment à celle qu'il quittait. Alors, tandis que Bayonne le donne à Toulouse, Toulouse donne Mgr d'Arbou à Bayonne, et, à un tel échange de présents entre les deux cités, il était aisé de reconnaître cette sagesse d'en haut qui poursuit ses fins avec force, en disposant ses moyens avec suavité.

Les grandes vertus sont un parfum subtil qui s'exhale à travers l'humilité qui les couvre : déjà celles de Mgr d'Astros répandaient leur bonne odeur jusqu'à Rome. A cette époque, des prêtres de Bayonne étant allés visiter le successeur de saint Pierre, Pie VIII leur dit spontanément : « Vous n'avez plus le même Evêque : » je connais Mgr d'Astros ; c'est un Prélat bien rempli » de l'esprit de Dieu. » Quelques jours auparavant, l'ambassadeur de France avait sollicité, au nom de Charles X, une barrette pour le duc de Rohan ; le Saint-Père lui répondit : « Mgr de Rohan est un digne » ecclésiastique, je suis heureux de pouvoir l'honorer ; » mais il reste à la France deux grands sujets, Mgr d'As-

» tros et Mgr Frayssinous[1]. » Ainsi la modestie de notre Prélat était débordée de toutes parts. Déjà il était le candidat de la Papauté pour la pourpre romaine; le Cardinal de Gregorio lui écrivait : « Mon cher camarade » de Vincennes, soignez votre précieuse santé, et con- » servez-vous *ad majora;* » la royauté le poussait, d'autorité, aux premiers siéges de l'Eglise; Toulouse l'attendait avec orgueil, Bayonne le perdait avec désolation : quel moyen pour lui de se cacher. Le modeste Pontife, qui le comprenait, s'avança tristement vers sa métropole, et salua, comme un exilé qui part, ce coin de terre où il avait été heureux. Il quitta sa ville épiscopale le 28 avril 1830. Le matin il avait fait les honneurs de la cathédrale au roi et à la reine de Naples, qui venaient de marier leur fille en Espagne. Ce fut dans la destinée de Mgr d'Astros de voir de près beaucoup de princes et de n'en rien recevoir. En présence de cette vertu sévère, les rois embarrassés ne savaient qu'offrir, aussi ne porta-t-il guère de leurs souvenirs, ce sont eux qui portèrent le sien.

Il demeura dans la capitale jusqu'au mois de septembre. Pendant ce temps, il annonça souvent les catastrophes prochaines. Il vit l'Université exploiter à son profit la faiblesse d'une monarchie expirante, comme ces captateurs avides qui assiégent le dernier soupir des mourants. Il vit ses principaux chefs passer au service d'une seconde dynastie, sans attendre même que

---

1 Le S. Père ne savait pas que la barrette avait été offerte à Mgr Frayssinous, et qu'il l'avait noblement refusée en proposant à sa place le duc de Rohan.

la première eût quitté les Tuileries, semblables aux courtisans de Louis XIV qui désertaient son agonie, pour se rendre dans les salons du régent. Il vit la religion de plus en plus dépopularisée, le trône menacer ruine, les mauvaises intentions partout triomphantes, et les bonnes condamnées à l'impuissance ou au délire. C'était l'heure de ces incertitudes et de ces lointains grondements qui précèdent la tempête : bientôt le tourbillon se leva, et quand il fut passé, *trois générations de rois* avaient disparu. Cette révolution ouvre une phase particulière dans la vie que nous racontons, et, pour bien comprendre ce que sera Mgr d'Astros à son nouveau poste, il est nécessaire de connaître ce qu'il est pour le nouveau gouvernement.

CHAPITRE VI.

Mgr D'ASTROS ET LA RÉVOLUTION DE 1830.

Embarras suscités à l'Église par cette révolution. — Hostilité du nouveau pouvoir. — Persécutions dans l'ordre politique; — dans l'ordre hiérarchique; — dans l'enseignement; — dans l'exercice du culte. — But du Gouvernement. — Trois partis à prendre en face de ces antagonismes. — Mgr d'Astros opte pour le plus sage. — Il n'était qu'évêque et pas homme politique. — Preuves à l'appui.

Nunc castigatio et tempus eversionis..... viriliter agite.
I Mach. 2, 49, 64.

Les révolutions soulèvent des questions avec les flots populaires, et laissent après elles beaucoup d'imprévu à étudier, comme ces débris mystérieux que les fleuves débordés abandonnent sur le rivage en se retirant. Celle de 1830 suscita des problèmes posthumes, embarrassants pour ceux-là même qui, l'ayant faite, en devaient savoir les éventualités, à plus forte raison pour les Evêques. Une ère nouvelle commençait, les sentiments de l'Etat pour l'Eglise étaient modifiés, et une hostilité sans franchise succédait à une bienveillance sans habileté. Quelle contenance devait prendre l'Episcopat catholique en face d'un ordre de choses qui l'était si peu? Chaque prélat se recueillit dans sa conscience, et en tira des inspirations plus ou moins élevées. Celles de Mgr d'Astros firent l'honneur de sa vieillesse. Cependant l'esprit de parti défigura souvent, par ses

applaudissements ou par ses blâmes, des combats qui n'eurent pour cause et ne veulent pour juge que l'esprit de Dieu. Restituons donc à notre héros les ornements pontificaux qu'on lui a parfois ôtés. Une appréciation raisonnée de son vis-à-vis avec cette révolution, le remettra sur son trône épiscopal d'où on a voulu le faire descendre, et fournira l'explication de son avenir.

Nous avons déjà vu que l'alliance de la politique avait coûté cher à la religion; les nouvelles commotions montrèrent mieux les dangers de cette solidarité. L'autel s'étant adossé au trône, la chute du second sembla le faire trembler. La réaction poursuivit les prêtres avec les Bourbons, et l'Eglise, comptée parmi les vaincus, eut aussi ses trois journées. Il vint une heure, en effet, où l'opposition de quinze ans jeta ses masques. Voltaire, fatigué d'une longue décence, se produisit dans son cynique déshabillé, et le venin emmiellé de ses phrases parlementaires fut suivi de brutales avanies. Toute question dynastique mise de côté, voici l'abrégé de son nouveau règne : le lecteur conviendra que notre exposition est justifiée par les faits, et que la conduite de Mgr d'Astros est justifiée par notre exposition.

Le lendemain de la victoire populaire, de quelque côté que se tournât la religion, elle n'apercevait que des hostilités. Dans l'ordre politique, il n'y avait plus de religion d'Etat; ce qui signifiait que l'Etat n'en professait aucune. Conséquent à cette maxime, le Chef de la nation, moins par impiété personnelle, nous le croyons, que par raison gouvernementale, ne donna au

extérieur de catholicisme. Tandis que Napoléon lui-même paraissait à Notre-Dame dans les grandes solennités catholiques, la royauté actuelle, enfermée dans son palais, fit un mystère de son Dieu, et le seul exemple que le peuple vit tomber du trône de saint Louis fut un systématique indifférentisme. Cependant, le gouvernement était encore moins religieux que son Chef. L'administration des cultes fut confiée quelquefois à des hérétiques et à des impies. La tribune parlementaire vomit des blasphèmes applaudis, et, par des insinuations calomnieuses, livra la tunique épiscopale aux huées de la populace. Plusieurs violences contre l'Eglise furent mollement réprimées, sinon adroitement fomentées. Un saint et un agneau de mansuétude était cherché par l'émeute armée du poignard dans son archevêché de Paris saccagé. Saint-Germain-l'Auxerrois fut livré au pillage par des hordes, plus offusquées encore d'une pompe religieuse que d'un catafalque politique. Enfin, la vue même de Dieu sur les places publiques ne fut pas tolérée, et les crucifix de Mission tombèrent au nom de la loi. Cette espèce de déicide en effigie plaça notre patrie sous le même anathème que Jérusalem. Depuis, dans chaque malheur public, l'homme de foi croyait entendre une réponse à ce défi : Que son sang retombe sur nous! jusqu'à ce qu'enfin, en 1848, prenant respectueusement sur l'épaule ce même Christ qu'en 1830 elle avait abattu, la France sembla dire au Ciel : « Pardonnez-» nous, car nous ne savions pas ce que nous faisions. »

Dans l'ordre hiérarchique survinrent aussi des perturbations et des abus. Suivant quelques uns, la royauté de

1830 n'aurait pas eu le droit de présenter les Evêques au Saint Siége. Le Concordat de 1801 ne l'avait reconnu aux Consuls que *parce qu'ils faisaient profession de la religion catholique.* Pie VII avait cessé de le reconnaître à Napoléon, quand il était devenu ouvertement hostile. Rien de plus naturel à l'Eglise que de ne pas recevoir ses gardiens d'un pouvoir suspect. Or, un pouvoir qui s'était constitué athée, pouvait-il, décemment, nommer des prélats catholiques ? Cependant, par une de ces longanimités prudentes, dont Rome possède si bien le secret, la monarchie indévote des barricades put choisir les membres de l'épiscopat, comme la monarchie chrétienne. Le premier usage qu'elle fit de cette prérogative ne fut pas heureux. Trois nominations alarmantes vinrent avertir les catholiques de veiller, parce que les portes du sanctuaire étaient trop élargies. En même temps, le gouvernement mettait la main sur la hiérarchie inférieure, et les curés choisis par les Evêques étaient écartés à Paris, s'ils n'avaient pas une orthodoxie certifiée par les administrations civiles. Les pasteurs furent souvent moins les mandataires de leurs supérieurs légitimes, que des préfets et des députés. Les bureaux des cultes pesèrent même sur la nomination des grands-vicaires et des chanoines. Enfin, partout le nouveau régime cherchait à glisser ses créatures ; et il fut un instant où la hiérarchie en France, alimentée par des hommes qui avaient toujours rêvé sa destruction, donna des craintes, comme un enfant royal livré à ces régents sans conscience, qui empoisonnent lentement leurs pupilles. Si, malgré tout, il est sorti de

cette époque un épiscopat justement admiré, ce n'est certes pas le despotisme qui en doit revendiquer la gloire, mais cette Providence attentive aux destinées du catholicisme, qui condamne les mauvaises intentions à lui porter de bons fruits, comme l'Esprit souverain qui, jadis, arrachait des bénédictions à Balaam, quand il méditait des anathèmes.

Dans l'enseignement, la révolution de juillet ne fit que river leurs fers à l'Eglise et à la liberté. Les promesses d'affranchissement, faites par la Charte, y subsistèrent comme un parjure incessant du pouvoir. Le gouvernement n'osa pas nier d'abord cette dette, mais il en renvoya les échéances de ministère en ministère, comme ces mauvaises cautions qui prennent du temps pour lasser la patience des créanciers. Vainement le jeune libéralisme réclama contre « cette espèce de » Minerve, moitié païenne, moitié gothique, sortie » toute armée de la tête d'un soldat dans des jours de » fer [1]; l'Université faisait citer en justice les citoyens assez osés pour lui demander ce qu'elle devait. Un jeune pair de France et un prêtre déjà illustre, ayant regardé la charte, toute seule, comme une loi, et ouvert une *école libre*, furent traduits en cour suprême, et condamnés. On vit des curés sommés de renvoyer les enfants de chœur auxquels ils apprenaient à lire, les taxes universitaires s'étendre avec une rigidité sordide, des religieuses menacées de l'amende par des enthousiastes de progrès, parce qu'elles enseignaient le caté-

---

1 Avenir du 25 octobre 1830.

chisme, l'inquisition s'abattre sur la science qui ne portait point le timbre de l'Etat, l'Eglise vilipendée parce qu'on la craignait comme un juge, le clergé accusé d'impuissance, parce qu'on le détestait comme un rival, et les jésuites menacés de l'ostracisme, parce que l'on y voyait des héritiers. Il fut des temps où le pouvoir gémissait sur la démoralisation des écoles ; maintenant il l'encourageait. Un ministre des cultes parlait de *détruire la superstition*, dont il n'avait point dédaigné le honteux département. Les grands Maîtres narguaient la religion des familles, en donnant des juifs et des panthéistes pour maîtres à leurs enfants. La nouvelle révolution grandit surtout les instituteurs pour les égaler aux curés, sans prévoir que ces favoris, peu reconnaissants, danseraient bientôt sur sa tombe au bras de la république sociale. Les gouvernants en étaient venus à spéculer sur le déclin de la foi, comme si la seule autorité qui monte quand Dieu descend, n'était pas celle de l'enfer. Enfin, la philosophie officielle niait, et démolissait, avec la faveur et les appointements de l'Etat. Nous savons même que, dans quelques cerveaux universitaires, s'était logée l'ambitieuse folie de détrôner Jésus-Christ et d'inventer une religion, quand la révolution de février tomba sur cette tour de Babel, et fit rouler dans l'ombre, tout meurtris et sifflés, les Titans ridicules qui voulaient escalader le ciel.

Dans son culte et ses cérémonies, l'Eglise reçut aussi des insultes légales. Une circulaire interdisait la célébration des fêtes supprimées, mettant au nombre des

délits la dévotion sans ordre ministériel. En plusieurs départements, on exigea que l'enfant fût inscrit à la mairie avant de recevoir le baptême. Lorsque l'abbé Grégoire et l'abbé de Berthier moururent dans le schisme, on força la porte du temple catholique pour leur faire rendre des honneurs contre lesquels ils auraient protesté, si le cercueil avait pu répondre. On enchérit sur les organiques pour empêcher les réunions des curés, et on les plaça même, quelque temps, sous la surveillance des gendarmes. Les processions furent prohibées sous un prétexte étrange de liberté. Les huit mille bourses de 1828 furent abolies. Tandis que le vice reposait tranquille dans ses repaires autorisés, les Trappistes et les Capucins souffraient des vexations au sein de leurs retraites pieuses. Enfin le Gouvernement imaginait des scandales dans des communautés de vierges, aussi facilement qu'un complot de police dans les bas-fonds de Paris, quand sa politique le demandait; et, si l'Eglise l'importunait par de trop justes réclamations, il secouait un manteau de frère ignorantin aux yeux des plus abjectes passions pour les ameuter contre elle, comme ces riches sans cœur qui lançent les dogues aux pauvres suppliants, pour se débarrasser de leur prière.

Cependant, on ne peut affirmer que de telles violences fussent la politique définitive du Gouvernement envers nous. Ces circonstances suscitées, ou adroitement exploitées, devaient seulement nous faire sentir le besoin d'être protégés. Ce que voulait la nouvelle monarchie, c'était attirer le sacerdoce dans ses bras

par la crainte du pire; ensuite, tandis que Dalila aurait tenu Samson et l'aurait endormi par des caresses, les lois de l'Empire auraient été de plus en plus urgées, le prêtre serait peu à peu descendu jusqu'aux proportions d'un fonctionnaire, l'Etat eût progressivement enlacé le spirituel dans ses réseaux, et quand nous, qui avions entendu parler de liberté, serions descendus au tombeau, quand le chapitre de Saint-Denis aurait eu remplacé les vigilantes sentinelles qui nous gardent par un Episcopat de muets, un jour, à l'heure la moins prévue, et suscité par la force des choses, un despote se serait levé, qui aurait enfoncé les portes du sanctuaire, saisi l'encensoir dans nos mains, et placé une schismatique tiare par-dessus la couronne de saint Louis. Alors, aux deux extrémités de l'Europe, le monde aurait vu deux autocrates se parlant tout bas sur des peuples tremblants, comme ces deux fantômes d'une fiction célèbre, qui conversent d'un hémisphère à l'autre par-dessus le détroit de Behring. Sous ces deux épées croisées, depuis les Pyrénées jusqu'à la Sibérie, il se serait fait un grand silence, et les enfants de notre beau pays auraient perdu leur nom superbe de Francs, pour s'appeler les Cosaques du midi.

Voilà la vérité, dessinée peut-être avec vigueur, mais sans altération et sans aucune préoccupation de parti. Maintenant quelle était la ligne à tenir en face de cette situation? Quels devoirs imposait à l'épiscopat une persécution d'autant plus dangereuse, qu'elle n'était point aperçue des observateurs candides ou inattentifs? Il y avait à choisir entre trois attitudes; celle

Archevêque de Toulouse fut la plus conforme aux traditions antiques et à la raison.

La première, c'était l'adhésion tacite ou expresse aux actes du pouvoir. Elle n'était pas évidemment possible, car elle n'eût pas été seulement un sacrifice à la bonne harmonie, mais une connivence à notre ruine, et quelquefois une apostasie. Qu'aurait dit le peuple, en voyant ses Pontifes inféodés à un gouvernement qui ne faisait pas le signe de la croix? Il avait pardonné, jusqu'à un certain point, l'union du clergé avec d'autres régimes, parce qu'elle était explicable par des principes et par des intérêts religieux; il ne pouvait que flétrir celle-ci, parce qu'elle ne s'expliquait que par l'intérêt personnel. D'autant que le peuple n'aime pas l'intimité entre les deux puissances. Il lui semble qu'elles se pondèrent en s'épiant, qu'elles s'accordent contre lui quand elles s'accordent trop bien, et que leurs divisions le préservent de leurs excès. Voilà pourquoi, même dans l'épiscopat, les rôles d'opposition sont les plus honorés. D'ailleurs, le temps n'était-il pas venu de montrer à l'univers, que la protection du pouvoir était une lisière plus capable de nous lier que de nous soutenir? L'alliance du temporel, qui avait été funeste quand il était ami, pouvait-elle être autre chose que désastreuse aujourd'hui qu'il était ennemi? Il fallait donc briser entre lui et nous les rapports compromettants, et dégager à jamais la question religieuse des questions dynastiques, pour que, si un jour le souffle du ciel balayait les institutions nouvelles, quand l'impiété, *cherchant dans la poussière d'un trône*, nous demanderait : *où est votre Dieu*,

on pût lui répondre : Le Christ n'était pas là, il a survécu : *Christus non est hìc, surrexit*[1]....

Il y avait un autre parti qui formait la contre-épreuve du premier, c'était celui de la résistance. Les souvenirs de l'*Avenir* sont là pour nous attester que s'il était plus digne, il n'était pas plus sage. Aurait-il convenu aux successeurs des apôtres de convertir en torche incendiaire le paisible flambeau qui leur fut mis dans la main? Se figure-t-on la correspondance des pasteurs changée en complot, et la pourpre épiscopale attachée à une sellette de conjurés? Evidemment, toute action sur la publicité dont la traduction populaire eût été un cri aux armes, était criminelle et folle. Il est un seul cas de résistance légitime pour l'Eglise, c'est celui où elle reçoit des injonctions directement contraires à la loi de Dieu. Alors même est-ce par l'effusion de son sang qu'elle résiste, non par la violence, et le jour où elle saisirait la poignée d'un glaive pour sa défense, les premiers martyrs qui disaient aux tyrans : *nous avons des armes et ne résistons pas*[2], se lèveraient pour la désavouer. Mgr d'Astros qui entendait fièrement les intérêts du catholicisme, professait néanmoins cette doctrine. Une encyclique célèbre vint bientôt dire à l'univers catholique, que la papauté était du même avis.

Il y avait un troisième parti qui tenait le milieu entre ces deux extrêmes, et pour lequel opta Mgr d'Astros, c'était celui d'une noble indépendance. Remontrer au

---

1 Matth. 28, 6.

2 Paroles de S. Maurice.

pouvoir ses écarts, les droits de l'Eglise à la main; se poser entre lui et le peuple pour dire à celui-ci : soyez respectueux; à celui-là : soyez chrétien; signaler les tendances irréligieuses, repousser les prétentions schismatiques des administrations, dénoncer tous les empiétements, ne rien recevoir des princes pour avoir le droit de leur tout dire, ne point mettre les pieds à la cour pour n'être point fasciné par des hommages qui aveuglent, ne pas même revoir les murs de Paris, depuis qu'il y était attendu par une principauté ecclésiastique, comme Augustin s'éloignant des cités veuves de leurs pontifes, afin de n'être point élu : tel fut, pendant vingt ans, le face à face de Mgr d'Astros avec le nouveau pouvoir. L'admiration publique a déjà proclamé qu'il n'y avait pas mieux à faire. Ce qui étonne cependant plus que la grandeur de ce rôle, c'est que quelques-uns l'aient mal interprété. Mais les hommes de la politique en supposent partout, et là où nous avons vu un Athanase, ils n'ont aperçu que le soldat d'une minorité boudeuse, toujours prête à dégainer. En réponse à cette calomnie, voici la vérité.

Sans doute Mgr d'Astros avait conservé un culte pour la dynastie vaincue en 1830. Il fait trop d'honneur à son caractère pour être dissimulé. C'était d'abord de la reconnaissance personnelle, nous en verrons bientôt les motifs. C'était de la confiance : il pensait que les pouvoirs tiennent leur caractère de la nature comme les hommes, et qu'ils n'en changent guère; or, quand il regardait parmi ceux que la France avait essayés, il trouvait que, seul encore, celui de

la branche aînée avait porté un peu de franc catholicisme dans le cœur. Enfin, ses sentiments étaient encore de la pitié. Il ne comprenait point qu'une Maison princière, après avoir servi de mère à un pays durant plusieurs siècles, n'emportât point quelques regrets fidèles en partant. Il voyait descendre les dynasties qui finissent, comme des soleils couchants, aux horizons de l'histoire, avec un mélancolique respect. Et, quand les anciens rois d'une patrie meurent en terre étrangère sans quelques affections pour recueillir leur dernier soupir, il estimait que cela devait faire beaucoup de mal aux rois, et peu d'honneur à la patrie. Mais, en dehors de cette inoffensive religion, jamais on ne surprit à Mgr d'Astros, Evêque, la moindre distraction politique. Les affaires temporelles ne le touchaient que sous leur aspect religieux. Tout occupé de son âme et de sa charge, il assistait à l'histoire contemporaine en spectateur vraiment distrait : et prétendre que ce doux vieillard prêtait son influence sacrée à de profanes oppositions, c'est commettre deux injustices à la fois, l'une en flétrissant la sainteté du Pontife combattant, l'autre en niant les torts du régime combattu. La preuve de ces assertions nous est restée dans la parole écrite de Mgr d'Astros. Un ministre de juillet l'accusait d'hostilité pour justifier des refus inconvenants; voici la profession de foi que lui fit passer le noble prélat : « J'ai vu assez de gou-
» vernements se succéder, pour être persuadé que le
» repos public exige que l'on se soumette à celui qui
» est établi. J'ai suivi bien manifestement ce principe
» sous le Consulat et sous l'Empire. Si j'ai résisté à

» Buonaparte, ce n'a été nullement sous le rapport po-
» litique, mais sous le rapport religieux. Aussi le ministre
» qui me dit hostile n'a qu'à distinguer. S'il me dit
» hostile à la politique du Gouvernement, je distingue
» encore, et je ferai ici un aveu franc et loyal. S'il place
» cette hostilité dans l'attachement que je conserverai
» toujours pour une famille à qui je dois de la gratitude,
» j'accepte l'accusation. Louis XVIII ou Charles X
» m'ont nommé à cinq siéges différents, changeant leurs
» nominations suivant que les températures paraissaient
» contraires à ma faible santé, et n'agréant pas mes
» refus, quand ils leur supposaient un autre motif. Tout
» cela est de la bienveillance, et mérite d'être reconnu.
» Si le ministre me dit hostile comme me mêlant aux
» ennemis du Gouvernement, travaillant avec eux contre
» l'état actuel des choses, les excitant à le renverser,
» je repousse fortement cette accusation. Je déclare
» même que je recommande en toute occasion le res-
» pect pour l'ordre établi et l'amour de la paix.

» Si l'on me dit hostile parce que j'écris pour la
» liberté d'enseignement et pour les jésuites, j'accepte
» l'accusation, et je déclare que je remplirai toujours
» de mon mieux mon devoir à cet égard.

» Un grand reproche que l'on me fait, c'est de ne
» pas être allé à Paris depuis 1830. Plusieurs per-
» sonnes m'ont engagé, en effet, à faire ce voyage, et
» je ne l'ai pas fait, pourquoi?

» La première personne qui m'en a parlé, et je
» pourrais la nommer, m'y engageait, en me donnant
» pour motif la promotion à une éminente dignité. Une

» autre, qui était bien avec le Roi, me fit l'invitation
» pour le même motif. Or, on le croira si l'on veut;
» mais je suis tellement disposé, que je ne voudrais
» pas faire un pas pour obtenir aucune élévation. J'en
» aurais une véritable honte. Ce fut même le motif que
» j'opposai avec sincérité à la proposition qui m'était
» faite.

» Un autre motif cependant se joignit à ce premier.
» Je voyais que l'on taxait d'ambitieux des Evêques qui
» allaient à la capitale; que ce voyage déplaisait aux fidè-
» les, dont la confiance nous est si nécessaire pour faire
» le bien. Ces deux considérations réunies m'ont décidé
» à rester constamment dans mon diocèse. »

Voilà toute la politique de Mgr d'Astros à l'égard de la nouvelle monarchie. Nous avouons qu'elle n'est pas insinuante et qu'elle ferait peu d'honneur à un courtisan; mais elle en ferait à un Père de l'Eglise. De quelque point de vue qu'on la considère, il est difficile de n'y pas voir la preuve d'un grand caractère et d'une grande vertu. Elle est la mesure exacte de la vraie dignité dans de pareilles luttes. Que si quelqu'un n'y trouvait pas assez de hardiesse, nous pourrions lui répondre : Vous ne savez pas ce que c'est que la prudence. Si quelqu'un y en trouvait trop, nous lui répondrions avec saint Basile : Vous ne savez pas ce que c'est qu'un Evêque.

CHAPITRE VII.

COMMENCEMENTS DE MGR D'ASTROS A TOULOUSE.

Il retourne de Paris en Provence pour attendre ses bulles. — Observations à M. de Broglie sur le serment. — Il arrive à Toulouse. — Impression qu'il produit. — Son prédécesseur. — Son clergé. — Ses premières réformes. — Ses luttes : — pour la nomination royale de deux grands Vicaires ; — contre l'abattement des croix ; — contre la suppression projetée de quelques évêchés ; — contre une injonction qui demandait l'envoi des mandements au ministère. — Son Catéchisme des sourds-muets. — Sa protestation en faveur de Mgr de Quélen. — Phase nouvelle de sa sainteté. — Caractère de sa force.

Ecce vir Dei est in civitate hac, vir nobilis : omne quod loquitur sine ambiguitate venit.
I. Reg. 9, 6.

Après les catastrophes de Juillet, Mgr d'Astros se lassa du triste spectacle que Paris lui offrait. A la vue de ces factieux qui allaient imposer un maître à la France sans la consulter, de ce nouveau pouvoir que des escamotages de légistes faisaient sortir de la volonté nationale à son insu ; enfin, de ces défections qui n'attendaient pas même l'embarquement de la première royauté pour déserter à la seconde, et qui, le lendemain de ces parjures, allaient demander des serments à l'Église, le dégoût prit au noble Archevêque de Toulouse, et il voulut s'éloigner. Le 2 août il se fit délivrer un passe-port pour Limoges. L'Evêque de cette ville était Mgr de Tournefort, cet ancien hôte des Pradeaux que nous avons déjà connu, et dont le cœur avait

gardé religieusement les souvenirs de Provence, à travers une vie semée de péripéties. Dans cette intimité pieuse, Mgr d'Astros voulait discuter, en se reposant, les nouveaux devoirs de l'épiscopat. L'amitié est bonne conseillère, parce qu'elle est la sagesse de cœur, l'homme a foi dans ses oracles, comme dans la parole de sa mère.

L'Eglise et la famille prirent à Mgr d'Astros le temps qu'il réservait à ce tête à tête fraternel. Dans le commencement d'août, il apprit la mort d'une de ses sœurs. D'autre part, il ne savait encore, ni quand ses bulles arriveraient, ni à quelles conditions on prétendrait les lui livrer : toutes ces inquiétudes de frère, de citoyen et d'évêque, ainsi que le désir de voir très-près la couleur du soleil qui se levait, retinrent notre Prélat au centre des affaires, dans une solitude adoucie par la prière et par la résignation. Après un mois, il dit adieu à cette capitale où il ne devait plus reparaître, et il vint attendre, dans son pays, qu'on lui ouvrît les chemins de sa métropole.

Cependant M. le duc de Broglie, ministre des cultes, écrivit à Mgr d'Astros, le 14 octobre 1830, pour lui annoncer que ses bulles, datées du 3 des nones de juillet, étaient arrivées le 1er septembre, et qu'elles seraient promulguées quand il aurait satisfait à la condition du serment. Cette question suscitait des embarras religieux, où la malveillance affectait de voir des hostilités politiques. Il fallait jurer fidélité au Roi : cette fidélité impliquait-elle une simple obéissance, ou un lien du cœur, incompatible avec d'autres affections?

Il fallait jurer fidélité à la Charte : ce contrat était-il théologiquement irréprochable dans toutes ses dispositions ? Il fallait jurer sur une formule proposée par le Ministre : en 1801 et en 1817 on ne l'avait fait que sur une formule approuvée par le Pape. Or, qu'en disait le Pape cette fois ? La réponse devait arriver bientôt. Mgr de Quélen, mis en demeure de prêter serment, comme Pair de France, avait envoyé M. le docteur Caillard porter ses inquiétudes aux pieds du Souverain Pontife, et la voix de Pierre allait se faire entendre : il était naturel que Mgr d'Astros s'abritât derrière cette décision, et répondît simplement qu'il y conformerait sa conduite. Ce procédé, qui sauvait sa conscience, ne sauvait pas toute sa dignité. Il avait des opinions personnelles sur le serment ; en attendant que la réponse de Pie VIII fût connue, il se crut obligé d'ouvrir sa pensée au Ministre. Voici ses premières complaisances envers les nouveaux maîtres de la faveur: « Monsieur le Ministre, je vois avec plaisir que le Gou-
» vernement s'occupe des églises privées de leur pre-
» mier pasteur ; mais je vois avec peine qu'il est
» question de nous demander un nouveau serment.
» J'aimais à penser que, dans les circonstances diffi-
» ciles où nous sommes, le Gouvernement s'abstien-
» drait d'interroger nos consciences, et qu'il éviterait
» de faire renaître la malheureuse distinction d'*asser-*
» *mentés* et d'*insermentés*.

» Il me semblerait voir beaucoup plus d'inconvé-
» nients que d'avantages dans une conduite opposée.
» En effet, si les Evêques viennent à refuser le ser-

» ment, ce refus doit produire une impression défavo-
» rable au nouvel ordre de choses ; s'ils le prêtent, la
» foi jurée à ce nouveau Gouvernement, le lendemain
» du jour où le Roi légitime a été renversé, ne peut
» qu'affaiblir beaucoup, dans l'esprit des peuples, le
» respect dû à ce lien sacré.

» Quant au serment lui-même, quel est celui que
» l'on exigera ? dans quels termes sera-t-il conçu ? Je
» vous avouerai, Monsieur le Ministre, que si je ne
» consultais que mes propres sentiments, et s'il ne
» s'agissait que de mes intérêts, je ne pourrais me dé-
» cider à remplacer sitôt mes serments anciens par des
» serments nouveaux. Mais, comme ceci intéresse la
» religion, nous avons, dans le Chef de l'Eglise, une
» autorité suprême qui a droit à notre obéissance sur
» tous les points de la morale : j'attends la décision de
» Sa Sainteté et je m'y conformerai. Ne vous offensez
» point, Monsieur le Ministre, de la franchise de mes
» observations. Le serment est un acte essentiellement
» religieux, et le sceau le plus sacré des conventions
» humaines. La garantie qu'il offre est d'autant plus
» essentielle que ceux qui le prêtent y apportent une
» attention plus sérieuse. »

Voilà un Evêque pour jamais compromis auprès du pouvoir ; Mgr d'Astros ne prévoyait point ces petites choses. Il n'est pas nécessaire de dire que, malgré ses scrupules antérieurs, le bref de Pie VIII à Mgr de Quélen résolut pour lui toutes les difficultés : le caractère particulier de sa sagesse, c'était d'être sage avec sobriété.

Même après que les obstacles furent levés, Mgr d'As-

tros, il faut en convenir, n'était point impatient d'arriver parmi nous. Ce qu'il aimait dans la vie de métropolitain en expectative, ce n'était point l'oisiveté, mais l'irresponsabilité et le ciel natal. Mgr d'Astros fut rendu dans sa ville archiépiscopale le 14 décembre 1830. Neuf mois de vacances, les embarras créés par le nouveau régime et la haute renommée du Prélat, le faisaient ardemment désirer. Son apparition produisit un étonnement salutaire, et glorifia Dieu en confondant ses ennemis. Pendant longtemps, Toulouse avait vu la dignité épiscopale entourée d'une somptuosité princière qui la cachait plus qu'elle ne la faisait ressortir. Son dernier Pontife appartenait à cette noble maison de Clermont-Tonnerre, dont l'ancienneté est historiquement constatée depuis le VIIe siècle, qui eut des alliances avec six familles royales de l'Europe, compta huit Saints parmi ses ancêtres, et a laissé, dans nos chroniques de France, des souvenirs reculés et glorieux comme ceux des Montmorency. Le Cardinal de ce nom, Evêque depuis 1782, avait traversé en confesseur la persécution révolutionnaire, rempli depuis une longue course, dans laquelle la grandeur ducale n'avait point absorbé la sollicitude du pasteur, essuyé en chemin bien des calomnies qui l'avaient grandi devant les hommes de bien, et, en 1828, sa jeunesse s'était renouvelée comme celle de l'aigle, pour résister aux vexations ministérielles, avec une force où brillait à la fois le Pontife et le preux. Quand ce Cardinal mourut, la Cour de Charles X chercha avec anxiété une notabilité

capable de lui succéder. Mgr de Cosnac et quelques autres étaient dans toutes les bouches. On ne pensait pas qu'il suffît de la vertu et du talent pour remplacer le prestige d'un tel prédécesseur. L'arrivée de M. Berger déjoua tous ces calculs. Le nom de Mgr d'Astros étant produit, en conseil royal, par Mgr d'Hermopolis, d'unanimes sympathies l'accueillirent. Toutes les candidatures d'apparat s'effacèrent devant cette candidature de saint, et notre Prélat fut nommé, sans que personne, cette fois, eût songé à lui. M. Berger usa de ces circonstances pour établir que Dieu avait parlé, et que Mgr d'Astros devait accepter, précisément parce qu'il était élu malgré lui-même et malgré tout le monde. Ce raisonnement d'une foi vive fut justifié par les résultats. Quand Toulouse vit cette simplicité épiscopale, à qui le rang n'imposait aucun faste étranger, elle reconnut mieux le successeur de Saturnin et d'Exupère sous un tel appareil, et, contre toute prévoyance, le Pontife apôtre fut mieux compris que le Pontife grand seigneur.

Mgr d'Astros, qui avait beaucoup réformé à Bayonne, n'eut guère qu'à conserver et à perfectionner ici. Toulouse la sainte avait élevé, avant la révolution, un sacerdoce que d'autres villes regardaient avec envie. Quand vint l'orage des persécutions, heureuse comme la mère des Machabées, elle vit ces fils aimés, braver la tyrannie avec une force qui la fit tressaillir d'orgueil. Plus tard, les confesseurs étant devenus pères d'une génération nouvelle, et leur esprit se perpétuant par l'enseignement de trois séminaires modèles,

on vit surgir dans notre sanctuaire une postérité digne de tels aïeux. Ce clergé docile, pieux et lettré, formait la plus belle couronne que Dieu puisse donner à un saint pontife. Coulé dans un moule partout reconnaissable, il portait les gloires de son caractère dans une simplicité digne qui ne laissait guère à reprendre, et cachait sous de modestes apparences une valeur réelle bien supérieure à la morgue dédaigneuse d'autres pays. La vue de ces rangs, où il y avait beaucoup de vétérans passés au feu de 93, pénétra Mgr d'Astros de respect. Dans une de ses premières pastorales, il disait : « Nous approcherons avec de profonds » sentiments, de ces prêtres vénérables qui ont blanchi » dans les fonctions du sacerdoce. Nous les inviterons » à nous dire ce qu'ils eurent le bonheur de souffrir » pour la cause de la foi. » Dans une autre, il s'écriait comme saint Paul : « Je sais que votre foi est devenue » célèbre par tout le monde [1]. »

Cependant, l'œil pénétrant de Mgr d'Astros trouva du mieux à introduire jusque dans cette perfection. Il divisa le diocèse en archiprêtrés et doyennés, pour distinguer et affranchir la circonscription ecclésiastique de la circonscription civile. Il rétablit les conférences ecclésiastiques. Il donna des statuts au Chapitre. Il régla l'exercice de la juridiction, et retira les pouvoirs honorifiques. Il publia un nouveau Catéchisme. Il retoucha la liturgie diocésaine; enfin, il rendit toute sa vigueur à la discipline sur les plus minutieux détails, ne perdant pas de vue que

---

1 Thess. 1. 8.

les petites observances préviennent les grands abus. A cette époque, quelques vieillards affaiblis ou autorisés interprétaient largement les saintes règles sur le lieu des confessions, la disposition des confessionnaux, l'âge de leurs servantes et l'administration des sacrements. Le saint Evêque opposa de sévères injonctions à cette facilité candide, toujours funeste pour ceux qui la voient, si ce n'est pour ceux qui la montrent. Il travailla, avec la prévoyance de l'amour, à éloigner des presbytères l'ombre d'un soupçon, et quand il eut porté ses lois tutélaires, il n'autorisa pas dans son palais épiscopal ce qu'il prohibait ailleurs. Après deux semaines de séjour, on l'a vu dire, les larmes aux yeux, à des parentes qu'il aimait tendrement : « Je n'ai point » la permission de vous garder davantage ; » et quand elles eurent atteint l'âge canonique, heureux de n'en pas être violemment séparé, mais craignant encore de se faire grâce, comme un enfant, il allait trouver ses Grands vicaires avec de naïves hésitations et leur demandait : « N'est-ce pas qu'elles peuvent rester ? elles » ont plus de quarante ans. »

En arrivant parmi nous, Mgr d'Astros ne changea presque rien à ses habitudes épiscopales. D'année en année on voyait cependant sa vie se transfigurer comme un soleil qui monte toujours. Inflexible vis-à-vis de lui-même, il ne brisait jamais ce cadre étroit dans lequel il avait emprisonné sa vie, ainsi que dans une cangue portative. Avec cette débile santé qui lui arrachait naguère sa démission, on le voyait quitter son lit de malade pour commencer une tournée épiscopale. Les

bourgs des plus hautes Pyrénées le recevaient infirme et septuagénaire dans leurs chapelles inaccessibles. Sur son passage, on gardait, comme des reliques, les objets dont il s'était servi. Les prêtres le contemplaient dans leurs maisons édifiées avec une vraie dévotion, et quoiqu'il n'y ait guère plus de saints que de grands hommes pour l'intimité domestique, sa vertu avait cela de particulier, que plus on la voyait de près, plus elle séduisait.

La révolution de 1830 l'avait replacé dans une sphère qui était son élément; je veux parler de la lutte. Comme les grands caractères, il ne se déployait jamais mieux qu'en face d'un ennemi. Ce n'est pas que son courage modeste cherchât les aventures pour briller; mais les provocations du pouvoir naissant vinrent le mettre en scène malgré lui. C'était l'époque de transition où le Gouvernement trouvait habile de livrer le clergé aux caprices populaires, pour se le rallier par l'ignoble lien de la peur. Quand Mgr d'Astros arriva dans son diocèse, l'Eglise, tyrannisée par d'innombrables proconsuls de village, subissait cette guerre intolérable des coups d'épingle, si familière à la sottise importante des petites localités. D'abord, c'étaient des mandats retenus et le pain de chaque jour confisqué aux pasteurs les plus inoffensifs, sur d'ineptes dépositions : puis venait l'historique querelle des *Domine salvum fac*. L'un se plaignait que son curé le chantait en omettant le nom du Roi; l'autre que son curé ne le chantait pas aux messes basses ; un troisième, que son curé se contentait de le faire chanter; un quatrième, que son curé ne le chan-

tait pas de bonne grâce; et les administrations civiles transmettaient ces graves délits au saint Archevêque, avec ordre d'aviser. Ensuite, c'étaient des accusations anonymes qui dénonçaient les conférences théologiques à M. Persil, comme des réunions de conspirateurs ; et ces injures, parties de bas, et dans l'ombre, obtenaient plus de créance que la sacramentelle parole de notre Prélat. Ensuite, ses tournées pastorales qu'on signalait comme des rondes légitimistes; ensuite, un paysan en écharpe qui se faisait maître de cérémonies des fêtes supprimées ; un autre qui amentait ses administrés; un autre qui tramait des perfidies; enfin, c'était l'interminable série des taquineries impies et municipales, qui, depuis bientôt vingt siècles, s'attachent, comme des insectes en colère, à la puissante impassibilité de l'Eglise. Rien n'impatiente la véritable force comme les piqûres. Mgr d'Astros en fut assailli de toute part, durant cinq ans, sans paraître en sentir la pointe. Sa correspondance de cette époque, toute conservée, est un vrai monument de stratégie épiscopale. Répondant toujours aux injures par des raisons; à l'arbitraire par des textes de lois; aux menaces par un calme sans peur : il n'y a là, ni une faiblesse, ni une bravade, ni un oubli, ni un droit méconnu, ni un pouce de terrain abandonné. Impossible de résoudre, avec une science et une force plus victorieuses, la casuistique ordinaire des révolutions.

Une circonstance à remarquer dans les collisions entre notre Prélat et le pouvoir, c'est que celui-ci avait été l'agresseur. Au premier acte de Mgr d'Astros éclata

contre lui la malveillance ministérielle. Il nomma pour Grands vicaires les prêtres éminents que le cardinal de Clermont-Tonnerre s'était associés dans l'administration du diocèse. Ce choix avait d'autant moins une signification politique, qu'il semblait plutôt la prudente confirmation de ce qui fut, que l'expression d'une tendance personnelle. Néanmoins, parmi ces trois hommes, deux furent récusés par la prévoyance ombrageuse du Gouvernement. Le Prélat se fit caution pour eux; on méprisa les garanties qu'il offrait. Quand il s'aperçut qu'on ne voulait pas discuter, mais persécuter, il écrivit au ministère qu'il soutiendrait par justice ce qu'on lui refusait par caprice; que si le Gouvernement donnait le traitement aux Grands vicaires, lui leur donnait les pouvoirs, et qu'on pouvait se passer du premier plus aisément que des seconds; enfin, qu'il en appelait au temps de ce *veto* despotique, et, qu'entre la patience de son Evêque et celle de ses ennemis, l'Eglise de Toulouse jugerait. Le Gouvernement, qui avait ouvert les hostilités, n'y brilla pas. Trois Ministres passèrent successivement aux cultes, avec des refus obstinés, sans lasser la persévérance de notre Prélat. De guerre lasse, il fallut se rendre à merci entre ses mains; et la réparation fut si complète, que, des deux Grands vicaires suspects, l'un fut nommé bientôt Evêque [1], et l'autre l'aurait été s'il y eût consenti.

---

1 M. l'abbé Lannéluc, rejeté d'abord comme Grand vicaire, mais recommandé plus tard par de nombreux services rendus au diocèse de Toulouse, fut promu à l'évêché d'Aire.

Au mois de mars 1831, l'autorité locale ordonna d'abattre les croix dans la ville de Toulouse. Comme elles ne portaient point d'emblème politique, et ne gênaient nullement la circulation, il fallut trouver des motifs à cet attentat. On inventa ou prétexta une irrévérence nuitamment commise, et, afin de prévenir des sacriléges imaginaires, on résolut pieusement un grand sacrilége officiel. On osa même demander son concours à l'administration ecclésiastique pour cet hypocrite exploit. L'Archevêque répondit avec l'indignation d'une conscience aussi révoltée du mensonge que de la mesure. Il protesta auprès du Maire, du Préfet et du Ministre. Il déclara le Gouvernement traître envers la liberté des cultes, provocateur envers une cité exceptionnellement catholique, et tyran envers la religion de la majorité. Il rejeta d'avance sur lui les représailles qui pouvaient suivre, il le conjura par ses entrailles d'Evêque de ne point scandaliser le peuple, et pour l'effrayer après l'avoir prié, comme la femme de Pilate, il lui conseilla de ne pas se commettre avec ce Juste crucifié, car cela ne portait pas bonheur. Quelques années après, le pouvoir l'avait appris à ses dépens. Les délires qui s'en prennent à la croix font leur temps. Seule, elle ne finit jamais le sien : *Stat crux dùm volvitur orbis.*

Durant ces années, fut plusieurs fois renouvelée la proposition d'abolir, en France, trente évêchés. L'économie et la simplification administrative étaient les motifs allégués; le désir d'amoindrir l'influence épiscopale était le motif véritable. A cette nouvelle, Mgr d'As-

tros composa, sur la question, un remarquable travail qu'il envoya au ministère des cultes. L'habile secrétaire de M. Portalis y prouvait, avec des statistiques irréfutables, que la motion n'était ni orthodoxe ni politique. Le concile de Trente d'une main, le chiffre des populations respectives de l'autre, il apprenait aux ennemis que, loin d'avoir fait des largesses inutiles à l'Eglise, le Gouvernement de la Restauration était encore resté son débiteur. Il montrait plusieurs administrations en souffrance par excès de travail; et bien des diocèses négligés par excès d'étendue. Il ajoutait que la loi projetée, vainement parée de prétextes spécieux auprès des dupes, serait toujours une destruction brutale dans la pensée des autres, et il avertissait le pouvoir que, s'opiniâtrer dans cette voie, c'était travailler à sa ruine, parce que toute l'influence que perdraient les Evêques passerait à ses ennemis. Nous ne savons pas l'effet produit sur l'esprit de M. Barthe par cet admirable rapport; ce que nous savons bien, c'est que le tissu en était si fort, les déductions si rigoureuses et les chiffres si nettement posés, qu'il fallait beaucoup d'habileté pour le rédiger, et beaucoup d'entêtement pour lui résister. Peut-être fit-il avorter de calamiteux desseins.

Peu de mois après, le pouvoir eut l'idée d'une bizarre innovation pour mettre la main sur les actes épiscopaux. Le Ministre des cultes invita tous nos Pontifes à lui envoyer leurs mandements. Mgr d'Astros accueillit la proposition avec cette fierté blessée que manifesta Bossuet, quand le Gouvernement de l'époque prétendit faire

revoir ses mandements par un théologien de Sorbonne. Il répondit que de tels écrits n'étaient justiciables que du Pape et de l'Eglise ; que les procureurs généraux en pouvaient examiner les points de vue politiques et les dénoncer s'il y avait lieu ; que le despotisme de Napoléon avait eu jadis la pensée de cette mesure, mais n'avait pas osé la réaliser, et que lui, mis en demeure d'abaisser la dignité épiscopale sous ces fourches caudines, se ferait de la désobéissance un saint devoir. Notre Prélat, en effet, se serait engagé plus qu'un autre par cet acte de déférence. Dans ses mandements, il réfutait les professeurs irréligieux ; il flétrissait les écoles immorales ; il démasquait les stratagèmes de ceux qu'on voulait lui donner pour juges. Aussi jamais n'accepta-t-il une ombre de contrôle ; et il poussait jusque-là le scrupule sur ce point, que, malgré sa bienveillance pour beaucoup de Préfets, s'il publiait un écrit religieux, il n'en faisait hommage qu'à leur dame, afin de bien inculquer, qu'en matières spirituelles, l'Eglise avait pour l'Etat des politesses, sans aucune subordination.

Au milieu de ces luttes, Mgr d'Astros n'oubliait pas de plus modestes devoirs. Il n'est rien qui rapproche l'homme de la Providence comme l'esprit de détail associé à l'ampleur des vues. Le plus beau trait de l'action divine c'est qu'en semant les grandes choses elle n'oublie pas les petites. Le zèle de notre Prélat avait ce caractère. Le *Catéchisme des sourds-muets qui ne savent pas lire* en donna la touchante preuve. Quoiqu'il l'eût composé plus tôt, c'est dans la période où nous sommes qu'il y mit la dernière main. Un curé

de son diocèse lui avait présenté un enfant que cette double infirmité excluait des sacrements. Ce dernier, quoique intelligent et bon, ne pouvait, d'après l'opinion générale, acquérir l'instruction nécessaire sans le secours d'une langue, et trop pauvre pour avoir des maîtres, il se voyait tristement consolé d'un malheur par un autre. Cette infortune navra le cœur du Prélat. Une catégorie nombreuse d'âmes abandonnées se présenta sous ses yeux. Il résolut de continuer, en les complétant, l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard. Jusque là, on était convaincu que les idées morales n'entraient dans l'esprit des sourds-muets que par des signes grammaticaux; que pour acquérir des connaissances intellectuelles, il fallait raisonner, et que le raisonnement n'était possible qu'à l'aide d'une langue; enfin, que si les idées ne sont pas attachées à des mots on les perd, et, sans la mémoire, on ne conçoit pas l'instruction. Tout cela supposait la nécessité d'écoles spéciales, et Mgr d'Astros pensait à ceux qui n'en peuvent faire les frais. Il posa donc en principe que les mots étaient à la rigueur suppléés par des signes, surtout par des images. Il fit traduire en ingénieux dessins les principales vérités de la religion. Il créa un dictionnaire mimique pour exprimer la théologie en gestes, et faire passer l'esprit de la représentation sensible des choses au sens spirituel; et si la méthode du Prélat n'obtint pas des adhésions unanimes, nous savons que des maîtres habiles y puisèrent de lumineuses inspirations. Le cœur trouve une suave onction dans ce cours de religion élémentaire, ébauché par un Évêque per-

sécuté, que ses ennemis accusaient, comme le divin Maître, de semer le trouble dans l'Etat, et qui, comme lui, s'en allait chez les pauvres faire entendre les sourds et parler les muets.

Au mois d'août 1834, un prêtre flétri osa publier des libelles contre Mgr de Quélen, et porter même à la tribune des accusations où la folie le disputait à l'impudeur. L'amitié généreuse de Mgr d'Astros s'en révolta : il vola au secours du Pontife insulté, en face de la calomnie, il posa son grave démenti, et le sensible Archevêque de Paris pleura un jour de reconnaissance, en lisant dans l'*Ami de la Religion*, cette belle apologie : « Je déclare ici, devant Dieu, que tout le temps » où j'ai eu des rapports avec Mgr de Quélen, simple » ecclésiastique, Evêque de Samosate, coadjuteur, et » enfin Archevêque de Paris, je n'ai jamais rien vu » que d'infiniment honorable dans toute sa conduite, » et que j'ai souvent admiré sa haute vertu, sa foi vive, » sa piété tendre, son dévouement inaltérable à la re- » ligion et à l'Eglise. Tout ce qu'il a souffert depuis » 1830, et la dignité avec laquelle il l'a souffert, n'a » fait que le rendre plus grand aux yeux des gens de » bien; et cette haute réputation, bien méritée, écra- » sera le vil calomniateur. » Le gentilhomme breton avait trop de noblesse dans le cœur pour ne pas reconnaître celle de ce procédé. Il en écrivit à Mgr d'Astros son remercîment tout mouillé de larmes. Ces choses sortaient si spontanément de l'âme de celui-ci, qu'il ne comprenait pas l'attention dont on les honorait. Il faut le dire, cependant, sa perfection aidait la nature dans

l'accomplisement de ces chevaleresques devoirs. Il a écrit quelque part cette observation profonde : « L'admiration a quelque chose qui tient de l'humilité. » C'est, en effet, parce qu'il savait se renoncer qu'il savait rendre justice. Les orgueilleux n'ont d'enthousiasme pour personne, parce qu'ils croient se donner toute l'importance qu'ils ne reconnaissent pas à autrui.

Pendant que tant de choses s'agitaient autour de lui et dans sa tête, il poursuivait sur son âme le plus merveilleux travail. A cette époque, il avait conçu pour ses prêtres un surcroît d'inquiétude. Il s'était prescrit, chaque jour, un quart d'heure de prière à leur intention. Il se reprochait devant Dieu de ne pas savoir s'en faire aimer. Il craignait d'écouter, dans leurs placements, ou l'affection pour eux ou l'affection pour ses conseillers. Il les couvrait soigneusement contre les traits ennemis. S'ils étaient faibles, il les enveloppait si bien de son manteau, que l'œil du monde ne s'en apercevait pas. Obligé quelquefois de parler à leur désavantage, de peur d'excéder, il s'agenouillait pour émouvoir ses entrailles de père avant de les juger. Il s'attira un jour, de la part d'un intime, des reproches qui lui firent verser des pleurs, pour avoir caché une affaire qu'il n'avait pas osé communiquer par un scrupule de charité. C'est encore dans ce temps qu'il écrivait sur son album spirituel : « Prenons garde aux vertus naturelles. » Toutes choses égales d'ailleurs, la primauté à celles » qui me répugneront le plus. Je dois être toujours » prêt à agir comme à cesser d'agir. » Et cependant, à cette hauteur de perfection, le saint Pontife avait

encore des craintes. « Que répondrais-je à Dieu, se » demandait-il, si j'avais à lui rendre compte au- » jourd'hui? Ai-je même l'absolu nécessaire pour lui » être agréable? Pourrai-je en avoir la confiance tant » que je ne serai pas plus zélé, et que mon ministère » ne sera pas plus efficace? Oh! jamais je n'avais senti » à ce point mon incapacité effrayante! *Ego cinis et* » *vilissima pars luti : ego cunctis peccatorum sordibus* » *inquinatus*[1]. »

On s'étonne en voyant un Pontife que l'humilité courbait si profondément devant Dieu, se redresser, dans l'occasion, si énergiquement devant les ennemis de la foi. C'est que, pour son cœur, l'Eglise était une mère follement aimée. A chaque coup qui tombait sur elle, il ressentait une douleur qui lui faisait pousser des cris malgré lui. Aussi a-t-il passé sa vie épiscopale près d'elle, dans l'attitude de cet Archange que les traditions représentent toujours un glaive à la main. Telle était sa force dans des combats obscurs : nous verrons bientôt comment il figurait dans des batailles rangées. Une chose bonne à remarquer dans les luttes passées et à venir, c'est la candeur qui ne cesse d'y régner. Mgr d'Astros n'avait point cette fougue de paladin qui cherche des torts pour le plaisir de les redresser; c'était un homme simple qui ne se battait que par conscience, et dont le courage ne retirait pas la moindre ressource de l'imagination, ni de l'amour-propre. On a dit d'un général français[2], qu'il était le plus vaillant soldat de

1 S. Jérôme, épit. 5 à Florent.

2 Du maréchal Lannes, si je ne me trompe.

son temps, parce qu'il l'était avec bonhomie et sang-froid. Tel fut le courage de notre Pontife. Il ne s'exaltait pas pour attaquer; il ne s'enivrait pas pour être héroïque; il était grand sans sortir de lui-même, et dans les persécutions où l'infirmité humaine ne se préserve guère de la faiblesse sans un peu d'emphase, il est resté naturel comme la vie et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE VIII.

SON INTIMITÉ AVEC M. BERGER.

M. Berger et la princesse de Condé. — Commencements de M. Berger. — Parallèle entre Mgr d'Astros et lui. — Il refuse l'évêché de Bayonne. — Ses motifs. — Trait de sa générosité envers les autres Grands vicaires. — Son dévouement pour Mgr d'Astros. — Réciprocité qu'il obtient. — Leur étroite liaison. — M. Berger projette un voyage en Palestine. — Sentiments de Mgr d'Astros à la nouvelle de cette séparation. — Scène attendrissante. — Ils meurent à peu de distance l'un de l'autre.

Amico fideli nulla est comparatio.
Eccli. 6, 15.

Sous ce titre, viennent se dérouler quelques intéressantes pages de la vie que nous racontons. Presque aux deux extrémités de la même carrière, la Providence a placé deux amitiés qui, par certaines analogies, semblent se répondre et se servir de pendant, celle de la princesse de Condé, et celle de M. Berger. Nous consacrerons à la seconde une place d'honneur comme à la première. Les amis n'étant qu'une extension de nous-mêmes, leur histoire complète la nôtre. Celle de M. Berger ne pouvait jamais entrer plus naturellement dans celle de Mgr d'Astros, qu'à une époque où leurs liens se resserrent, et qui représente l'apogée de leur fraternelle union.

M. Henri Berger, natif du diocèse de Toulouse, avait débuté dans la vie publique par de grands succès et par de grands écarts. Menant de front l'étude et

le plaisir, il s'était tour à tour rendu célèbre, comme orateur au barreau, comme professeur à la faculté de Droit, et comme héros de galanterie dans les cercles du monde. Un jour la grâce divine, aidée par le souvenir d'une mère chrétienne et tendre comme sainte Monique, l'avait saisi en pleine jeunesse, et jeté dans les renoncements d'un sacerdoce pénitent. C'était une de ces natures ardentes qui ne se reposent que dans les extrêmes, et à qui il faut, suivant un mot célèbre, ou Rome ou le désert.

Depuis le jour de sa conversion, il s'était retiré, sous la garde d'un saint Prêtre, dans le presbytère de la Dalbade. Là, il partageait sa vie entre l'oraison, la prédication, la maison du Refuge qu'il avait fondée, et les pratiques mortifiées qui étaient l'objet dominant de sa dévotion. Le Cardinal de Clermont-Tonnerre, désireux de fortifier ses conseils d'une grande science juridique unie à de rares vertus, le nomma son Grand vicaire. Celui-ci, qui avait accepté les sacrifices du sacerdoce, mais qui en avait répudié par vœu les dignités au jour de son ordination, opposa une vigoureuse résistance. Sommé en vertu de l'obéissance, il se rendit, à condition, toutefois, qu'il lui serait permis de quitter le diocèse pour prêcher des retraites pastorales. C'est dans l'exercice de ce ministère qu'il eut occasion de connaître Mgr d'Astros à Bayonne.

Au premier contact, ces deux cœurs gravitèrent l'un vers l'autre. Ils s'attiraient comme s'attirent les Saints par la chaleur de leurs saintes flammes, et Dieu fut leur véritable trait d'union. Ce n'est pas dire qu'entre

eux la ressemblance dût être complète ; il y avait cette proportion de rapports et de contrastes d'où naît la sympathie. Les âmes, en effet, ne font souvent que se rapprocher par leurs harmonies ; elles s'engrènent par leurs dissemblances : deux murs se juxtaposent avec des surfaces uniformes, ils se scellent l'un dans l'autre s'il se présente des irrégularités. Celles qui caractérisaient nos deux vénérables amis étaient saillantes. Le Prêtre, cachant sous un masque de glace une nature passionnée, outrait quelquefois le bien et la vérité. Le Pontife à qui les orages intérieurs n'avaient jamais fait perdre l'équilibre, tenait sa balance d'une main ferme comme celle de la justice. Le premier avait conservé, de sa révolte contre lui-même, un austère reflet qui assombrissait son front ; le second puisait dans des souvenirs immaculés une sérénité, peu épanouie, il est vrai, mais qui respirait la bienveillance. L'un agissait quelquefois par entraînement, l'autre avec une raison presque indéfectible. Celui-là avait peut-être plus de richesse dans l'âme, celui-ci plus de perfection. En résumé, tous les deux étaient hommes d'une immense foi, dévoués comme on ne sait guère plus l'être, et façonnés sur un de ces types anciens que Dieu semble avoir brisés, en artiste jaloux. Par une singularité étrange, tous les deux portaient en eux-mêmes des nuances contradictoires : finis par la vertu, comme les statues de Praxitèle, ils demandaient à être vus de près, et cependant, taillés à grands traits sous le rapport du caractère, comme celles de Phidias, ils demandaient à être largement interprétés, ignorant les

ruses administratives, allant droit à leurs fins comme à Dieu, et ne comprenant rien, ni aux paroles obliques, ni aux marches souterraines, ni aux petits bruits, ni aux petits expédients, ni aux petites vertus.

J'ai dit qu'après avoir connu Mgr d'Astros à Bayonne, M. Berger s'était promis de le donner un jour pour Archevêque à Toulouse. Nous savons comment il y réussit. Quand la nomination fut arrêtée, il écrivit à l'illustre Pontife : « Maintenant je ne demande plus rien à la » Providence, je ne sais que la remercier; je puis » chanter mon *Nunc dimittis*. » Cependant Mgr d'Astros, obligé de quitter Bayonne, et ne connaissant pas encore le digne successeur qu'on lui réservait, désira laisser l'église qui avait été son épouse, entre les mains d'un homme qui était son ami. Il fit part de ce vœu à Mgr d'Hermopolis. Celui-ci ne demandait pas mieux que de plier, sous la consécration épiscopale, une tête d'autant plus digne qu'elle ne voulait pas se laisser saisir. Il communiqua donc à M. Berger le désir de Mgr d'Astros, appuyé par une supplique du clergé bayonnais. L'humble Grand vicaire s'en défendit par une pieuse défaite. Mgr d'Hermopolis, déconcerté, ne poussa pas plus avant. Alors Mgr d'Astros, pressé à la fois par son cœur et par ses prêtres, adressa directement sa prière à M. Berger, en lui faisant des reproches au nom de l'amitié. Celui-ci lui répondit ces paroles d'une incomparable magnanimité : « Ne pourrais-je pas dire » que c'est vous qui n'agissez pas en ami, en voulant » vous séparer de moi, et en me désignant pour votre » successeur ? Certainement, si j'étais condamné à être

» Evêque, je ne serais pas insensible à l'honneur de
» vous remplacer, et de me trouver au milieu de ces
» bons prêtres, qui m'ont témoigné tant d'amitié du-
» rant mon séjour au milieu d'eux. Mais je désire
» vivement rester simple prêtre, et mourir sous votre
» gouvernement; je n'ose pas dire entre vos bras, mais
» je le pense, et c'est un bonheur que j'apprécierais
» bien, si j'en étais digne. Vous savez, d'ailleurs,
» qu'avant d'être ecclésiastique, j'ai été un grand pé-
» cheur. C'est la pénitence qui me convient, et non
» l'épiscopat. »

Voilà bien la foi et l'amitié des anciens jours! Ce ne fut pas le seul désintéressement de M. Berger dans ces conjonctures. Avant de se rendre à son poste, Mgr d'Astros le consulta sur les Grands vicaires du diocèse. Le généreux prêtre répondit que M. Ortric était un vieillard paisible et saint, dont l'élimination serait injuste et mal appréciée; que M. Lannéluc était un administrateur aimé des prêtres, et rompu aux affaires, dont il était impossible de se passer. Que le seul homme facile à déplacer, c'était lui-même, parce qu'il était là par une faveur capricieuse du Cardinal de Clermont-Tonnerre. Qu'il trouverait, d'ailleurs, dans l'amitié de son nouvel Archevêque, une force pour supporter l'éloignement que les autres ne pouvaient avoir. Qu'il avait un gîte tout prêt au Refuge, où il n'aurait pas l'air d'un homme déchu, puisqu'il serait en famille, et que, du reste, à moins d'une injonction contraire, il optait pour cette solitude.

On pense bien que l'injonction de Mgr d'Astros ne se fit pas attendre. A cette occasion, une estime poussée

jusqu'à l'admiration vint développer encore les sentiments qu'il avait conçus pour son ami. M. Berger lui rendit une réciprocité exaltée qui se traduisait à toute heure par des témoignages enthousiastes. Il passait sa vie en contemplation devant les vertus de son Archevêque, et c'était un besoin pour lui d'en parler. Un jour, préoccupé de ce sujet comme d'une idée fixe, il arrêta un prêtre dans le palais épiscopal, en lui disant : « Savez-» vous bien que Monseigneur est un saint ! » « C'est une » vérité peu nouvelle pour moi, » répondit le prêtre. « Mais un très-grand saint ! » ajouta le Grand vicaire, avec l'air d'un homme que cette conviction possédait vivement. Quand le soir, devant toute la maison épiscopale réunie, il lisait la vie de saint Charles, à chaque trait de ressemblance entre Borromée de Milan et celui de Toulouse, sa voix s'entrecoupait de sanglots. La renommée de Mgr d'Astros était pour lui une sorte d'idole qu'il gardait avec des inquiétudes jalouses. « J'aimerais mieux, disait-il, commettre cent mille sot-» tises connues de toute la terre, que de lui en voir » faire la moitié d'une. » Fidèle au conseil d'Abely sur les devoirs des Grands vicaires, il se mettait toujours au-devant de son ami quand il y avait de l'odieux à recevoir ; il se plaçait derrière quand venait l'admiration, pour ne lui en rien dérober. En un mot, les passions de cet héroïque prêtre, au lieu de s'éteindre, semblaient n'avoir fait que changer d'objet et de place. Maintenant, son ambition à lui, son rêve et son côté sensible, c'était son Archevêque. Augustin, en cessant de beaucoup pécher, n'avait pas cessé d'aimer. Or,

le monde et sa mère n'y étant plus, il se trouva dans son cœur une grande place vide, et ce fut Mgr d'Astros qui l'occupa.

Le saint Archevêque comprenait ce dévouement, et y répondait. Un jour, M. Berger avait supprimé, en lui écrivant, le titre d'ami dont il usait habituellement. Sa foi lui donnait des scrupules sur la familiarité d'une telle appellation. Mgr d'Astros qui ne connaissait pas le motif de cette réserve inusitée, en eut de la peine. Cependant, pour ne point exagérer les choses, il prit le grief du côté piquant, et répondit avec cette agréable ironie : « Mon très-cher Vicaire général, je n'ajoute pas » *et ami*, quoique assurément je ne vous aie pas retiré » mon amitié. Mais vous êtes admirable ! tandis que vous » voulez que je vous donne ce titre d'ami, vos lettres » ne supposent aucun des sentiments qui font le bonheur » de l'amitié. Passe encore pour ce gros titre de Mon- « seigneur, qui domine en chacune de vos dépêches, » sans que rien en vienne adoucir le sérieux. Je dis » *passe*, parce que j'y fais peu d'attention, et que vous » auriez de la peine à faire autrement, quoique ami de » si longue date. Mais, qu'est-ce que cette hâte qui » vous fait saisir un rapide moment, pourquoi ? *Pour* » *offrir à ma grandeur l'hommage bien sincère de votre* » *tendre et respectueux dévouement.* Le mot *tendre* » adoucit un peu, mais que signifie donc tout le reste ?..... » Pour moi, mon très-cher ami, j'y vais plus franchement » que ça, et je vous prie, en finissant, d'être non-seu- » lement moins cérémonieux, mais plus content, plus » gai, plus ouvert : *Gaudete*, *iterum dico, gaudete.* »

A ces reproches affectueux, M. Berger s'inclinait jusqu'à terre. Il admirait une amitié qui lui voulait bien dire des choses si utiles. Il reconnaissait les *insupportables désagréments* de son caractère; enfin, il terminait par une explication digne de la vie des Saints : « Je ne » sais comment il se fait que, lorsque nous sommes » ensemble, la conversation languit, tandis que je m'es- » timerais mille fois heureux de vous donner quelque » consolation. Soyez convaincu, Monseigneur, qu'il n'y » a pas au fond de mon cœur, une seule pensée que je » voulusse vous cacher. Mais la gaîté n'est point dans » mon caractère. D'ailleurs, ce qui m'empêche d'être » content, c'est le peu d'empire que j'ai sur moi par » rapport aux choses spirituelles. De tout temps, j'ai » désiré ardemment d'être un homme intérieur, et je » suis tout matériel, par suite d'une certaine activité » naturelle, qui me fait appliquer aux choses extérieures » beaucoup plus que je ne voudrais. Je dresse mille » plans de vie, et je n'en exécute aucun. Je prends les » plus belles résolutions, et j'y manque constamment. » Je voudrais pratiquer toujours le plus parfait, et je » me laisse entraîner par mille passions qui font que je » ne contente personne, et que je suis très-mécontent » de moi. J'espère beaucoup en la miséricorde de Dieu, » et cependant je crains de me livrer à la présomption ! »

Il ne faut point se persuader que Mgr d'Astros posât devant les hommages de son ami, dans l'état passif d'une divinité qui se laisse idolâtrer. N'ayant pas les égoïsmes ordinaires de la grandeur, il rendait à son Grand vicaire respect pour respect, et il y avait entre

eux échange d'admiration. Tandis que M. Berger traitait, loin de Toulouse, une affaire diocésaine, le bon Archevêque lui écrivait : « J'avoue que l'on ne peut » mettre plus de diligence que vous n'en mettez. Je ne » m'attendais pas à voir les difficultés disparaître aussi » facilement. C'est à vos prières que je l'attribue. Vous » allez, à ces mots, redoubler vos actes d'humilité. Ils » font du bien à la cause. Je voudrais les savoir faire » comme vous. Ce n'est pas qu'il n'y ait point sujet. » L'expérience m'apprend, chaque jour, que je suis » gauche, sans mémoire, et incapable. Quant aux pé- » chés, ils ne me manquent pas. Heureusement, le » Seigneur fait le bien avec de pitoyables instruments; » je m'abandonne à lui. »

Malgré l'intimité de leurs âmes, Mgr d'Astros ne permettait jamais à M. Berger de régner sur sa volonté. On n'a pas toujours cru qu'il en fût ainsi, et c'est explicable. L'infirmité humaine a besoin de s'en prendre à quelqu'un de ses mécontentements. Aussi, quand elle a de la conscience, elle dédouble tout naturellement l'autorité, afin de la juger dans son ombre, et elle invente un ministre responsable à frapper, n'osant pas frapper la tête même du pouvoir, parce qu'une voix du ciel a dit : « Ne touchez pas à mes christs. » *Nolite tangere christos meos*. De son côté, M. Berger faisait beaucoup pour accréditer cette persuasion. Il se chargeait volontiers de toutes les responsabilités impopulaires, et se constituait, par dévouement, le bouc émissaire de l'administration. Cependant il n'y avait, dans les conseils de Mgr d'Astros, d'autre voix prépondérante que la sienne

propre. Il aurait abandonné le gouvernement plutôt que de se laisser gouverner, et il parlait avec une tristesse significative des anciens Prélats qui subissaient de subalternes dominations. En 1831, le Ministre des cultes ayant allégué, pour motif de son opposition à la nomination royale de M. Berger, l'empire que ce dernier exerçait sur le nouvel Archevêque de Toulouse, l'Archevêque répondit dans son énergique concision : « Je vous prie de » croire, Monsieur le Ministre, qu'on ne s'empare pas de » moi. Si j'avais l'honneur d'être tant soit peu connu de » vous, vous sauriez que je ne me fais pas d'illusion » là-dessus. » Depuis, pour vivifier et sanctifier cette indépendance, il se disait à lui-même dans ses retraites : « J'ai besoin d'agir avec une certaine confiance et une » autorité libre de toute autre influence que celle de la » raison. » Un jour qu'il était gravement malade, M. Berger lui suggérant quelque mesure, se permit de lui dire, avec une amicale liberté : « Nous sommes vos » maîtres maintenant, » le saint Archevêque, à demi-éteint, sortit de sa léthargie pour lui répondre : « Si je » veux bien permettre. » En un mot, Mgr d'Astros consultait beaucoup son Grand vicaire, mais il n'écoutait que lui-même. Dès que la nature ardente du conseiller mettait le pied sur le terrain du Pontife, le Pontife le faisait doucement rentrer dans son domaine. Alors celui-ci moins blessé de ses avis repoussés, qu'orgueilleux de la noble fermeté qui le repoussait, au lieu de se plaindre, s'écriait avec ravissement : Quel Archevêque !

M. Berger se reprochait d'empoisonner par son humeur les rapports du palais archiépiscopal, et Mgr d'Astros

n'y savait pas vivre sans lui. La connaissance approfondie que possédait le Grand vicaire du droit et des affaires, ses relations multipliées avec les grandes familles de Toulouse et les grandes notabilités de France, rendaient son intervention indispensable dans une foule de négociations. Cependant, le besoin que son Archevêque en avait, ne procédait pas de l'égoïsme. Leur affection était passée à cet état d'habitude, où les anciens définissaient l'amitié par ce mot heureux de *nécessité*, *necessitudo*. Le Pontife sentait du malaise quand M. Berger n'y était pas, comme un être incomplet qui ne porte pas toute sa vie en soi-même. Il éprouvait des craintes presque superstitieuses, il redoutait surtout la mort, loin de ces bras auxquels il avait donné sa vieillesse à soutenir. Le Grand vicaire partageait ces honorables faiblesses. De telle sorte que, sans se prodiguer les témoignages, ils s'appuyaient solidement l'un à l'autre; et, si on leur eût demandé le secret du charme qu'ils trouvaient dans ces longs tête à tête où ils étaient heureux, en se le disant si peu, chacun aurait pu répondre comme Montaigne : « Parce que c'est lui, parce que c'est moi. »

Un incident caractéristique vint révéler aux deux amis les racines qu'ils avaient poussées l'un dans le cœur de l'autre. Vers la fin de ses jours, M. Berger tourna vers les Lieux saints des regards pieusement avides. Avant de rendre son âme au Seigneur, il voulait baiser cette poussière où des pieds divins laissèrent jadis leur trace adorée. Plein de son rêve, le septuagénaire pèlerin disait comme nos pères du moyen âge : « Jéru- » salem ! et puis mourir. » Afin de sonder la volonté

de Dieu à cet égard, il demanda au ministère le passage gratuit, comme visiteur d'une communauté de femmes établie en Palestine [1]. La demande fut accueillie favorablement. Encouragé par ce succès, il se hasarda à solliciter l'agrément de son archevêque. A une ouverture si imprévue, le cœur de celui-ci fit un soudain éclat. La longueur de la séparation, les fatigues de la traversée, le danger imminent pour eux de mourir l'un sans l'autre, tout, dans ce projet, révoltait la délicate sensibilité du Pontife. Il en conçut une douleur bien peu offensante dans le fond, puisqu'elle n'était qu'une exigence d'affection, mais qui se traduisit par des plaintes un peu sévères. A la pensée qu'il venait de contrister son ami et son Evêque, le cœur du prêtre se fendit. Tout en larmes et confus, il s'en vint trouver l'auguste vieillard, il se mit à ses pieds, et, cachant sa tête blanche dans ses genoux, il lui disait : « Monseigneur, » pardonnez-moi le mal que je viens de vous faire; je » n'ai payé que par des peines l'hospitalité que vous me » donnez, mais j'ai bien promis au bon Dieu que je » me corrigerais. » Le saint Archevêque lui tendit la main et le reçut dans ses bras. Le lendemain, il fut obligé de partir pour un voyage depuis longtemps résolu. L'absence devait être de quinze jours. Rendu à sa destination, Mgr d'Astros avait perdu l'appétit, le sommeil et le fil de toute conversation. On lui demanda ce qu'il avait, il demanda combien de temps il fallait pour se rendre à Toulouse. On crut qu'une indisposition lui

---

1 Les sœurs de S. Joseph.

inspirait le désir d'y rentrer; ce n'était point sa pensée. Il se rappelait la scène de la veille et l'émotion de son Grand vicaire. Il craignait de n'avoir pas été assez bon, et il sentait le besoin de le consoler. En conséquence, trouvant la poste trop lente, il demanda que l'on dépêchât un exprès pour remettre à M. Berger ces mots, tracés à grande peine par une main qui n'écrivait plus : « De-
» puis mon départ de Toulouse, j'ai eu sans cesse pré-
» sente à l'esprit la douleur où je vous ai laissé. Ce
» souvenir fait mon tourment. Il me semble qu'en vous
» le disant j'adoucirai le vôtre. Je ne chercherai pas à
» expliquer ce qui s'est passé entre vous et moi, je ne
» sais y voir qu'une épreuve que Dieu nous a ménagée.
» Qu'il soit béni de toutes choses ! et qu'il ne permette
» pas que je blesse jamais en rien ni la justice ni l'ami-
» tié. Au moins croyez-moi toujours le même. »

M. Berger avait souvent imploré la grâce de mourir plutôt que son Archevêque; Dieu exauça sa prière. Il fut enlevé dans une vieillesse encore vigoureuse, quelques mois avant le trépas de son ami, comme pour lui servir de précurseur au Ciel, ainsi qu'il l'avait fait dans le diocèse de Toulouse. Un jour, durant sa maladie, la joie de l'âme sembla réjaillir en un doux bien-être sur son corps; ce fut celui où Mgr d'Astros gravit péniblement l'étage par lequel ils étaient séparés, pour aller lui serrer la main. A la vue de son Archevêque, le malade accablé par la souffrance se leva sur son séant comme à une sainte apparition, et il s'écria : « Vous
» ici, Monseigneur !... » Pendant la journée il rappelait complaisamment cette visite, et il surmontait sa fai-

blesse pour dire avec la joie reconnaissante qui a reçu un bienfait immérité : « Monseigneur m'a fait l'honneur » de me venir voir. » La crise était violente et dura peu. Quand l'âme du Grand vicaire se fut envolée, le Pontife trouva son palais vide comme un désert et le quitta. Il alla cacher son deuil dans la maison du Calvaire, pour se dissimuler, au sein d'une famille nombreuse, l'isolement qui pesait sur lui. Dieu eut pitié de sa vieillesse, et ne lui laissa pas revoir ce foyer épiscopal où une voix bien chère ne lui répondrait plus. A quelques mois de distance, les deux amis, un instant séparés, se revoyaient dans cette patrie éternelle où l'on ne se sépare plus.

Ils passèrent en s'aimant, dans un monde où l'on ne croit plus à l'amitié. Ils passèrent en faisant le bien, dans un monde où l'amitié est encore moins rare que la vertu. Puisque la mort des Saints est précieuse devant le Seigneur, leur dernier soupir dut s'exhaler comme un holocauste suave. Longtemps l'Eglise de Toulouse croira les voir aux pieds de Dieu, ainsi que deux anges suppliants étendant leurs ailes sur sa tête. Si jamais il lui était permis de les invoquer publiquement, elle les réunirait, comme saint Pierre et saint Paul, en une même fête ; et de même qu'elle les porte dans un seul souvenir, elle ne voudrait qu'un seul autel pour les recevoir.

CHAPITRE IX.

QUESTION MENAISIENNE.

M. de la Mennais et Napoléon. — Aperçu général sur les commencements du premier. — Fondation de l'*Avenir*. — Contradictions qu'il suscite. — M. de la Mennais, accompagné de MM. Lacordaire et de Montalembert, part pour Rome. — Mgr d'Astros entreprend une censure des principales erreurs Menaisiennes. — Analyse du système philosophique. — Ses conséquences logiques. — Sa condamnation. — Erreurs de l'*Avenir*. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Liberté de conscience — De la presse. — Agence générale. — Droit d'insurrection. — Encyclique du 15 août 1832. — Mgr d'Astros la prépare. — M. de la Mennais la reçoit à Munich. — Révolte intérieure qu'il éprouve. — Il suspend définitivement l'*Avenir* en conservant des arrière-pensées. — Tergiversations de sa part. — Paroles d'un Croyant. — Encyclique de 1834. — Mandement de Mgr d'Astros. — Douleur et scandale. — Port Royal et l'Ecole Menaisienne.

Cum leonibus lusit quasi cum agnis.....
Nunquid non occidit gigantem ?
Eccli. 47. 3. 4.

La période que nous traversons renferme une lutte qui, elle seule, aurait illustré la carrière épiscopale de Mgr d'Astros. Il entra dans sa destinée de porter une auréole quelquefois moins composée de sa propre gloire que de celle de ses ennemis. Parallèlement aux deux amitiés que j'ai déjà racontées, dans les deux phases de son existence, Dieu plaça deux antagonistes encore plus célèbres. Le premier était armé d'une épée, le second d'une plume; le premier s'était appelé Napo-

léon, le second s'appelait la Mennais. Sous le rapport intellectuel, il y avait, de ces hommes à Mgr d'Astros, toute la distance qui sépare le génie de la solidité. Mais il fut un point par où il était à leur niveau, le courage; il en fut un autre par lequel il les dépassait, la pureté des vues : c'était assez pour établir entre des puissances inégales une sorte d'égalité, et, grâce à cette Providence qui, pour la sécurité du monde, ne fit pas de l'esprit une force sans contre-poids, et mit le talent rebelle sous les pieds de la vertu pour lui apprendre à ne point s'en passer, notre modeste champion porta aux géants de la force et de la pensée des coups victorieux.

Depuis bientôt quinze ans, M. de la Mennais constituait, dans l'Eglise de France, une sorte de pouvoir. Le premier volume de l'*Essai* l'avait placé à une hauteur que, depuis les jours de Bossuet, aucun prêtre de notre pays n'avait occupée. Cependant, après ce lever resplendissant, l'astre avait montré des taches que cachait l'éclat de ses premiers rayons. Le système sur la *certitude*, loin de résoudre des difficultés, en avait fait naître. Sa controverse religieuse, sans charité pour ses adversaires, à force de se croire exclusivement catholique, avait cessé parfois d'être chrétienne. Son orgueilleuse ironie n'avait respecté ni l'onction, ni les cheveux blancs de certains Evêques. Enfin, il avait associé à sa destinée intellectuelle de jeunes disciples, âmes d'élite qui subissaient douloureusement le charme de son génie sans pouvoir s'en déprendre, enfants parfois miraculeux, au front desquels se reflétait l'au-

rore d'un grand avenir, et qu'il aventurait à tous les risques d'une publicité prématurée.

Après qu'il eut semé, dix ans, l'or et l'ivraie à pleines mains dans le champ de la polémique religieuse, un jour, sous les coups de la tempête populaire, on le vit exécuter l'évolution la plus inattendue. Le soldat de l'absolutisme se changea en tribun, et celui qui, la veille, jetait au-devant de la révolution le sceptre des rois, la crosse des pontifes et son éloquence, le lendemain poussait à ses roues. Alors une sorte de libéralisme apocalyptique dora son éloquence d'un reflet oriental; sa rudesse africaine s'illumina de poésie, et Tertullien céda la place à Tyrthée. Durant cette phase brillante de sa pensée, il fonda le journal l'*Avenir*. Du haut de cette tribune, placé entre la croix et le drapeau tricolore, pendant un an il envoya des leçons à l'épiscopat, des encouragements à l'insurrection et des menaces aux rois. Cependant, ces Messéniennes catholiques portaient à la tête du jeune sacerdoce, comme un vin généreux. Les hommes de talent, séduits par la splendeur des formes, et par cette puissance du faux, qui s'assimile la vérité à certaines doses, étaient les plus exposés à la contagion. Bientôt le clergé se trouva partagé en deux camps, l'un tourné vers l'avenir, l'autre vers le passé; celui-ci qui marchait avec les Evêques, celui-là qui avait la prétention de les devancer. Parvenu à cette période de son histoire, M. de la Mennais était un deuil pour l'Eglise. Néanmoins telle était la magie de son nom et la reconnaissance pour ses services, que la main de l'Episcopat tremblait avant de le frapper. Au milieu de ces hésitations, Mgr d'Astros se

leva. Comprenant que, dans les régions où l'aigle révolté poussait ses cris, les seules foudres du Vatican tombaient d'assez haut pour l'atteindre, il rédigea une censure de ses principales témérités doctrinales, la fit signer par treize Pontifes voisins, et la déféra au tribunal de la Papauté. Cet acte solennel, par lequel notre Prélat saisit la main du Vicaire de Jésus-Christ pour lui faire anathématiser l'erreur, comme Joseph prit celle de son père pour le faire bénir, est un grand souvenir de son épiscopat. L'histoire de l'Eglise s'en est déjà occupée; il importe de le bien faire connaître. Pour cela, les exposés dogmatiques doivent marcher de front avec les incidents de la question.

Les rédacteurs de l'*Avenir* étaient souvent dans le faux, mais non dans la mauvaise foi. A la fin de novembre 1831, ils avaient suspendu leur publication pour s'acheminer vers la chaire éternelle, et en faire descendre un jugement sur leurs doctrines incriminées. Les députés de l'école furent M. de la Mennais, M. l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert, c'est-à-dire trois hommes de génie, dont l'un avait des entêtements coupables, mais dont les deux autres, jeunes et séduits, portaient leur conviction dans des âmes ingénument héroïques, et servies par les deux plus belles paroles que Dieu eût prédestinées à la défense de son Eglise, en nos temps. Quand ces émissaires éloquents furent partis pour Rome, Mgr d'Astros crut que c'était le moment de mettre toutes les pièces du procès sous les yeux de la sagesse infaillible qui allait prononcer. A cette fin, il conçut et dressa la censure de cinquante-six propo-

sitions, extraites des écrits de M. de la Mennais et de ses disciples. Il y prenait le grand homme presque à son origine, car quoique celui-ci n'eût comblé la mesure que dans les hymnes démocratiques de l'*Avenir*, il y avait déjà longtemps qu'il lui était beaucoup pardonné parce qu'il avait beaucoup combattu. Mais l'heure de la justice ayant sonné, on comprit l'arriéré dans le compte qui lui fut demandé. L'acte d'accusation commence donc en 1820.

Le célèbre publiciste avait prouvé, dans son premier volume de l'*Essai*, la nécessité et l'importance de la foi. Le second l'amenait à chercher le moyen d'y arriver, et l'autorité régulatrice de l'esprit dans cette exploration. Jusqu'alors, la théologie reconnaissait à la raison humaine, aidée par la grâce, le pouvoir de conduire l'homme à la foi. D'après l'enseignement commun, l'esprit s'élevait naturellement à la notion de Dieu, du bien et du mal, de la responsabilité morale et des sanctions de l'autre vie : il constatait la nécessité d'une révélation surnaturelle, disait quels en devaient être les caractères, les reconnaissait dans l'Eglise catholique, et quand la raison était arrivée au seuil du temple, elle se retirait, comme une introductrice respectueuse, devant le Saint des saints, en abandonnant l'homme entre les mains de la foi. M. de la Mennais, venu à une époque où la raison se montrait superbe envers Dieu, désira lui infliger une grande humiliation. A cet effet, il nia la part qu'on lui faisait dans la préparation de l'intelligence à la foi, et tenta de la réduire au silence, en la réduisant à une sorte de nullité. Certes, il était facile de la gourmander sans créer des systèmes.

Il pouvait lui dire : Ne vous enorgueillissez pas, car vous n'êtes qu'une force interne, éveillée, un jour, par la révélation primitive; un œil capable de voir, mais qui n'aurait jamais vu, si le langage, comme un soleil, ne vous eût versé la lumière. Sans doute, ces vérités naturelles dont vous êtes fière sont votre propriété, mais sans être votre conquête, c'est Dieu qui vous les confia ; et quand vous l'insultez, vous ne l'attaquez pas même avec vos armes, vous ne faites que retourner sa première parole contre la seconde.

Il pouvait lui dire : Qu'avez-vous fait du monde, avant que la foi se fût levée sur lui ? Oseriez-vous prétendre à sa direction, vous qui n'avez jamais su réunir en république quatre esprits qui s'accordent la durée de quelques arguments ?

Il pouvait lui dire : Ne faites pas la hautaine, car vous êtes une ignorante; et si vous creusez avec un peu d'examen et de prière au pied de ces mystères blasphémés, vous verrez bientôt que ce qu'il y a de déraisonnable c'est la raison de l'homme, non la vérité de Dieu.

Il pouvait lui dire : Point de suffisance, car vous ne savez que délirer quand vous n'obéissez pas, et nous avons vu votre orgueil, fuyant les vérités incompréhensibles, se réfugier dans d'incompréhensibles absurdités.

Enfin, il pouvait lui dire : Souvenez-vous de votre passé. Votre histoire est pleine de défaillances, vos révoltes furent des avortements, vos grands hommes des fléaux, vos siècles des monceaux de ruines, votre règne de la stérilité et du bruit. La foi vous sauve en vous ré-

glant, comme les digues conservent les fleuves en les contenant. Le jour où elle n'est plus à côté de vous, vous vous évanouissez dans des rêves douloureux, et on vous voit inquiète, traîner, de système en système, votre caducité en guenilles, jusqu'à ce qu'enfin, rappelant près de vous votre céleste sœur méprisée, la tête sur son sein, vous prononcez cette suave parole : Je crois !

Certes, c'était assez pour donner à la raison une bonne leçon de modestie et de respect. Mais, selon l'auteur de l'*Essai*, ces choses ne courbaient pas assez bas la jactance rationaliste ; en conséquence il se fraye d'autres chemins. Il imagine un système qui ramènera la foi et la raison à une source commune, qui les montrera presque comme deux aspects d'une même chose, et qui fera même naître la raison de la foi pour la lui bien subordonner, de telle sorte que la première ne pourra jamais attaquer la seconde sans se renier, que toute argumentation anti-religieuse sera radicalement un non-sens, et qu'il n'y aura plus, dans le monde, que des chrétiens ou des fous. Certes, si la pensée était chimérique, elle était grande. Voici la substance de son développement.

Toute la force que l'on reconnaissait à la raison pour établir, de concert avec la grâce, les préliminaires de la foi, reposait sur une théorie de la certitude inventée par Descartes. Descartes est donc un Dieu à renverser. Le jeune gentilhomme, à l'âge de vingt-trois ans, retenu en quartier d'hiver dans l'Allemagne, se dit un jour que, parmi ses croyances, grand nombre étaient acceptées sur

la foi de la coutume et des aïeux. A cette pensée, honteux de lui-même, il jette par terre l'édifice de ses vieilles opinions et veut le rétablir. Dans ce but, il se prend à douter méthodiquement de toutes choses, résolu à pousser, de négation en négation, jusqu'à ce qu'il trouve une vérité où son doute se brisera, et où il devra poser la première assise de ses convictions reconstruites, sous peine de se suicider intellectuellement. Il se demande donc : Le monde existe-t-il ? Son doute lui répond : Peut-être. Dieu existe-t-il ? Son doute répond encore : Peut-être. A toutes les questions son doute envoyait un désolant peut-être ; et cet esprit éperdu, roulant d'abîme en abîme, attendait en vain le ferme pour y jeter l'ancre. Fatigué de douter, enfin il se demande : Mon doute existe-t-il ? C'en était fait, la terre n'était plus mouvante sous ses pieds ; cette fois le peut-être lui était devenu impossible ; il savait inébranlablement une chose, qu'il doutait : avec ce point fixe, comme Archimède, il allait soulever un monde. Je doute, se dit-il aussitôt, donc je pense ; je pense, donc je suis ; je suis, donc Dieu est ; Dieu est, donc il est bon et vrai ; Dieu est bon et vrai, donc le monde n'est pas un mensonge. Ainsi, en quelques bonds de géant, le jeune militaire était passé de lui-même au Créateur, du Créateur à la création ; et il relevait tout ce que ses audacieuses hypothèses avaient abattu. Mais quand Descartes s'établit en conquérant sur cette base, je doute, pourquoi son esprit y adhère-t-il ? Tout simplement, parce qu'il ne peut la nier sans se nier, car elle est évidente. Donc, l'Évi-

dence est le fondement de sa certitude. L'évidence du raisonnement dans l'ordre logique, l'évidence du sens intime dans l'ordre psycologique et moral, l'évidence des sens dans l'ordre physique ; voilà les trois pivots sur lesquels, d'après lui, tourne l'univers intellectuel.

A l'aspect d'un pareil système, M. de la Mennais s'effraya. Il se dit : Ce monument n'est pas un phare élevé par la raison au-devant de la foi pour en éclairer les avenues, c'est une citadelle d'où la raison opprimera la foi quand elle voudra. En conséquence, je déclare toute évidence, dont le siége est dans les facultés individuelles, une mystification. Le raisonnement, le sens intime, les sens extérieurs ont des heures d'hallucination. Ce qu'ils attestent le matin, ils le nient le soir. Ce qu'ils élèvent dans une tête, ils le renversent dans l'autre. Les seules choses évidemment certaines sont celles qui furent universellement et perpétuellement crues, et la seule autorité évidente est le témoignage du genre humain. C'est lui qui nous enseigne l'existence de Dieu, ses attributs, la chute originelle et la nécessité d'une réparation. C'est lui, en un mot, qui, par la raison générale, initie la raison individuelle à la foi. Et quand l'église du sens commun a poussé l'esprit dans l'église de Jésus-Christ ; quand ces deux autorités se sont fortifiées en se réunissant au sein d'une pensée, alors seulement le chrétien peut chanter son symbole avec un ravissement sans crainte, car il porte, dans son acte de foi, deux infaillibilités pour une ; celle du genre humain et celle de Dieu.

Sans doute, ce système donnait à la fière raison de

Descartes de bons conseils ; toutefois, il tournait dans un cercle vicieux. Il prétendait, en effet, que le critérium de toute certitude était dans la raison générale : mais la raison générale étant perçue et jugée par la raison de chacun, il s'ensuivait que la première base de la certitude était en nous et non hors de nous. Il est vrai que M. de la Mennais posait l'autorité de la raison générale comme un axiome dont il ne fallait pas lui demander les preuves. Mais quand il érigeait cette autorité en axiome, c'était parce qu'il la trouvait évidente ; donc, le fondement de sa certitude était l'évidence de l'autorité, non l'autorité elle-même ; et comme si l'autorité était hors de lui, l'évidence était en lui, il en résultait que, même en combattant Descartes, il était cartésien. Vainement le brillant auteur de l'*Essai*, par le vice des définitions et par l'habileté des équivoques, voulait-il donner le change ; il n'est point d'écolier qui, en lisant les pages séduisantes de son exposition, n'y sente ce paradoxe fondamental. Quoi qu'il en soit, il importait peu à l'épiscopat que ce système engendrât des conséquences illogiques ; mais il lui importait de s'assurer qu'il n'engendrait point des conséquences irréligieuses. Malheureusement elles en jaillissaient de tous côtés.

La raison générale étant infaillible, et la seule infaillibilité qui conduisît l'homme à la foi :

Il s'ensuivait que les païens avaient manqué de raison en reniant le polythéisme, que la raison générale leur enseignait.

Il s'ensuivait que les premiers chrétiens avaient manqué de raison en adoptant la doctrine des Apôtres,

que la raison générale ne leur enseignait pas encore.

Il s'ensuivait que, avant la venue de Jésus-Christ, une infaillibilité subsistant ici-bas, la nécessité de la révélation pouvait être considérablement amoindrie.

Il s'ensuivait que, jusqu'à présent, l'acte de foi de toute l'Eglise avait reposé sur des préliminaires défectueux, et que le témoignage général n'ayant pas servi de fondement à la croyance des chrétiens, celle-ci n'avait subsisté que empiriquement, et par un miracle de bonne foi, dans la tête de Bossuet et de Pascal.

Il s'ensuivait que les vérités naturelles confiées à la raison générale, loin d'être la propriété assurée de tous les esprits, ne seraient plus que l'apanage de quelques privilégiés. La raison générale, en effet, n'a point des livres pour la contenir, des prêtres pour l'expliquer, une Eglise pour la promulguer, et, en l'interrogeant, on est livré aux chances d'une interprétation plus difficile que celle des protestants. Elle est une Bible muette et fermée à sept sceaux. Par conséquent, malheur aux ignorants quand elle sera leur seule boussole ; car, dans ses témoignages, ils saisiront moins aisément encore l'existence de Dieu, que la justification sans les œuvres dans les pages de saint Paul.

En un mot, le scepticisme seul sortait de cette conception où le vrai et le faux s'entrelaçaient dans un inextricable tissu. M. de la Mennais n'avait pas même reculé devant certaines conséquences que nous venons de signaler; et, pour sauver la raison générale d'une grossière éclipse, il avait hasardé, en faveur du paganisme, de téméraires apologies.

Le second volume de l'*Essai* et sa défense constituaient un scandale dans l'Eglise; cependant l'Eglise ferma dix ans les yeux, par amour pour l'auteur et par respect pour ses intentions. Mais quand, en 1830, le moderne Savonarole eut lancé des nouveautés plus dangereuses à travers le monde, Mgr d'Astros le cita au Tribunal suprême avec ses antécédents. Il releva, dans la seule théorie de la certitude, développée par lui ou par les siens, trente-neuf propositions répréhensibles, et demanda au Pape ce qu'il fallait en penser. Le Pape répondit, en 1834, dans une Encyclique célèbre : « Il est bien déplorable de voir en quels excès de délire se précipite la raison humaine, lorsqu'un homme s'efforce d'être *plus sage qu'il ne faut !*.. Vous comprenez, Vénérables Frères, que nous parlons de ce fallacieux système de philosophie récemment inventé, et que nous devons tout-à-fait improuver; système où, entraîné par un amour téméraire et sans frein de nouveautés, on ne cherche plus la vérité où elle est certainement... mais dans des doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées par l'Eglise. »

La cause est jugée. Il importe peu de savoir si ces paroles renferment une improbation ou une condamnation. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles blâment la méthode philosophique de M. de la Mennais, et que ce serait outrager la bonne foi et l'obéissance d'opposer à de si lumineux oracles une guerre de subtilités.

Depuis la théorie de la certitude jusqu'en 1830, la censure de Mgr d'Astros ne trouve rien à noter dans la chaude polémique de M. de la Mennais. C'est qu'en

effet, sauf les exagérations déjà signalées, ce fut la phase saine de cette belle intelligence, et l'époque où le controversiste se montra vraiment initiateur et utile. Ses aperçus sur les rapports de l'Eglise avec l'Etat, forment aujourd'hui le fond de l'opinion catholique en cette matière. Sa polémique contre le Gallicanisme [1] ruina beaucoup de préjugés nationaux, et retourna le siècle vers Rome. Ses articles de *journal* fixèrent les principes de la liberté religieuse et en révélèrent presque la notion. Ses attaques contre le pouvoir imprimèrent aux idées politiques un mouvement spiritualiste, et apprirent à compter Dieu pour quelque chose dans les affaires de ce monde. Ses prévisions de penseur, alors fermes et raisonnées, ne ressemblaient en rien à ces mystiques utopies, que le voyant aperçoit aujourd'hui dans le lointain de sa pensée malade et hallucinée. Enfin, soldat plus encore que prophète, après avoir entr'ouvert l'avenir, il flagellait le libéralisme impie, avec une rudesse qui vengeait le catholicisme de longues tribulations. Par malheur, grand nombre d'esprits, aveuglés sur les qualités du polémiste, ne virent que ses défauts; et, après l'épiscopat, qui avait mission pour lui

---

1 Tout ce que nous avons dit précédemment, au sujet du gallicanisme, était imprimé quand de récents débats, sur cette question, se sont élevés. Si nous eussions écrit après la dernière Encyclique, nous aurions gardé plus de réserve, d'abord parce que nous avons peu de goût pour le parti du plus fort et qu'il est ridicule de tirailler quand la bataille est gagnée; en second lieu, parce qu'*aujourd'hui* ceux qui se taisent là dessus ont plus de raison que ceux qui en parlent le mieux; et enfin, troisièmement, parce que le magnifique spectacle auquel l'Eglise de France vient d'assister, nous a convaincu que le gallicanisme était mort.

faire des remontrances, après les hommes de talent qui avaient mission pour le réfuter, surgirent des ennemis obscurs qui lui prêchaient la modestie avec outrecuidance et la modération avec des injures. L'orgueil du prêtre maltraité régimba contre de telles agressions, et l'irritation avait amassé des flots d'amertume dans son âme, quand 1830 éclata.

Nous avons déjà vu la volte-face de M. de la Mennais à cette occasion. Ici commence une série de palinodies où la hardiesse du publiciste domine encore sa versatilité. Dieu faisait s'entrechoquer le pour et le contre dans les entraînements de cette fougueuse parole, afin que la confusion y servît de correctif au sophisme. Jusque-là, le fondateur de l'*Avenir* n'avait été novateur qu'en philosophie, il en était encore à la politique de Bossuet; l'atmosphère révolutionnaire l'enivra, comme ces parfums des îles fortunées qui avaient la vertu de faire oublier. Mécontent des rois, parce qu'ils méprisaient ses avertissements, après les avoir soumis au Pape, il les mit sous les pieds du peuple. De là, un système de démocratie catholique où l'église et l'anarchie s'embrassaient. Cette union monstrueuse produisit des doctrines qui lui ressemblaient. Cependant, sur un terrain où la théologie et la politique se croisaient, les limites de l'erreur étaient peu saisissables. L'œil exercé de Mgr d'Astros les aperçut. Voici, notés par lui, les paradoxes capitaux du jeune libéralisme, suivant l'ordre logique dans lequel ils s'engendraient.

Le but de M. de la Mennais était d'exploiter la nou-

velle révolution au profit du catholicisme, et de pousser l'Eglise aux avant-postes du mouvement, afin qu'elle le dirigeât. Ce dessein était quelquefois appelé par l'école la *restauration du catholicisme;* mot impropre, que le formalisme de quelques-uns affectait trop de ne pas comprendre. Hâtons-nous de le dire cependant, les moyens ne furent pas moins répréhensibles que le mot.

Le premier que M. de la Mennais proposait était la séparation de l'Église et de l'Etat. Pour éviter à jamais leur conflit, il demandait leur divorce. Selon lui, l'avénement d'un régime irréligieux donnait plus d'à-propos à cette mesure, car elle allait préserver l'Église, non-seulement des tyrannies législatives communes à tous les temps, mais encore du mauvais recrutement hiérarchique, fléau probable de celui-ci. Pour cela, il suffisait de trois opérations bien simples en théorie : que le clergé déclarât le Concordat de 1801 aboli; qu'il renonçât au traitement de l'Etat, et qu'il remplaçât la nomination royale aux bénéfices par l'élection. Certes, ce désir d'affranchissement était légitime; mais à quels expédients se confiait l'initiative effrénée de M. de la Mennais! d'abord il était faux que la charte de 1830, en constituant le pouvoir athée, eût violé une clause résolutoire du Concordat, et que ce pacte fût résilié, sans l'assentiment formel des deux parties. En second lieu, il était vrai, qu'en refusant son traitement, le clergé s'émancipait, jusqu'à un certain point, de l'Etat, mais pour s'inféoder aux fidèles; or, la seconde dépendance valait-elle mieux que la première? L'exemple de l'Irlande,

des Etats-Unis et de la Hollande que l'on alléguait, offrait-il une parité irréprochable? Le revenu le plus précaire du sanctuaire ne fut-il pas toujours les allocations parcimonieuses des communes? Se figure-t-on l'existence des prêtres livrés à tous les despotismes municipaux! Les ministres de l'autel obligés par la faim à devenir parasites d'une opulence qu'ils ont souvent mission de gourmander! L'hypocrisie tentant la force d'un sacerdoce pauvre par de simoniaques offrandes? Enfin, les hommes les plus élevés de la terre condamnés toujours à l'humiliation de recevoir, sans jamais goûter ce noble plaisir de donner, qui fait la félicité de leur sacrifice et l'auréole la mieux comprise de leur vie! Quant au droit de nomination, était-il probable que l'Etat cessât d'y prétendre, parce que nous lui ferions remise de sa dette? Non, les Evêques sont, par la nature des choses, des hommes trop considérables pour qu'un Gouvernement renonce jamais à contrôler leur choix. Bien longtemps avant l'existence du traitement, la royauté était en possession de ce privilége. Et, on peut même l'assurer, dans des temps comme les nôtres, l'élection offrirait même plus de danger que cette présentation. D'ailleurs, si l'Eglise échappait à l'Etat par ce côté, l'Etat ne la saisirait-il pas davantage par d'autres? En s'isolant, n'aurait-elle pas excité des ombrages plus dangereux que ces liens, et les princes qui n'auraient pas de garantie contre elle dans un traité d'alliance, n'en chercheraient-ils pas dans la persécution? Les aspirations menaisiennes n'avaient donc guère d'autre mérite que celui d'une vraie générosité; mais chimériques dans le

fond, inconvenantes dans les formes, injurieuses au passé de l'Eglise, et faussant les conditions auxquelles fut mis le mutuel bonheur du sacerdoce et de l'empire, elles exhalaient la témérité et le scandale. A ce titre, Mgr d'Astros les signala dans les propositions 51, 52 et 53 de sa censure : l'Encyclique de 1832 lui répondit par une suprême confirmation de sa pensée.

L'Eglise étant séparée de l'Etat, pourquoi celui-ci, qui ne croit plus à rien, s'immiscerait-il dans des affaires de croyance? L'athéisme de la société une fois proclamé, suivait donc, pour corollaire, la liberté de conscience. Préoccupé du passé, où la protection des rois chrétiens avait demandé à la religion des sacrifices, préoccupé de l'avenir, où celle des rois philosophes lui coûterait encore plus cher, M. de la Mennais ne voulait point que l'Etat s'occupât des diverses communions, même pour dire quelle était la sienne. Ici encore l'ardent controversiste dépassait le but, et, parti d'une bonne intention, aboutit à une contre-vérité. Sans doute, quand une constitution récuse le catholicisme comme religion d'Etat, et fait de la société une sorte de Pandæmonium, où, comme dans le Capitole romain, tous les dieux sont reçus avec honneur, l'Église ne secoue point pour cela la poussière de ses pieds; elle subit cette égalité outrageante, *afin d'éviter un plus grand mal.* Sans doute encore, quand cette législation existe, l'Eglise invoquera la liberté promise à tous pour revendiquer la sienne, comme elle faisait sous la dernière monarchie; car il est permis d'argumenter d'une loi mauvaise pour obtenir

justice. Mais poser en principe que, même en dehors des nécessités politiques, la liberté de conscience entre de droit naturel dans le code d'un pays catholique, c'est nier à la fois les traditions et le bon sens. Est-il théologique et sensé, en effet, de soutenir que la société ne doive avoir aucune religion? Mais elle n'en a aucune quand elle les a toutes, et l'indifférentisme vient se résoudre dans un véritable athéisme. Qu'on ne nous fasse pas dire que, d'après cela, tout législateur devrait relever les bûchers contre les croyances qui ne sont pas celles de l'Etat. A Dieu ne plaise! mais, sans persécuter l'erreur, il pourrait ne point l'encourager, la recommander et la stipendier; car, payer des prêtres pour enseigner que Jésus-Christ est Dieu, et des rabbins pour enseigner qu'il était un imposteur, c'est à la fois un sacrilége et une absurdité. Voilà le vrai. Quand les constitutions politiques imposent le contraire, le catholicisme s'en accommode, mais en le déplorant; et une tolérance plus large ne révélerait point en lui les entrailles jalouses qui caractérisèrent toujours la vérité. Deux femmes se trouvant en présence de Salomon pour se disputer un enfant, l'une consentait au partage parce qu'elle n'avait droit à rien; l'autre n'y consentait point, parce qu'elle avait droit à tout. Tels furent toujours les instincts opposés de la vérité et de l'erreur: celle-ci se contente de peu, parce qu'elle est usurpatrice; celle-là veut tout, parce qu'elle est mère: l'intolérance est fille de l'amour; tant pis pour le philosophisme s'il ne l'a jamais compris. Sur ce point, Mgr d'Astros ramena l'*Avenir* aux principes.

dans la proposition 55 de la Censure, et l'Encyclique réprouva la liberté de conscience érigée en droit absolu comme *absurde*, *erronée*, *pestillentielle*, et *le rêve d'un esprit en délire*.

La liberté de conscience suppose la liberté de la presse; le droit de professer tout ce que l'on croit, implique celui de le propager et de le défendre. Pour établir cette thèse, l'*Avenir* prenait pied d'une fausse comparaison entre la pensée écrite et la pensée parlée. Il affirmait que *le libre combat de l'erreur contre la vérité est l'ordre primitif*, et que la censure préventive exercée par l'Eglise serait une manifeste dérogation à ses usages. C'était encore une exagération accompagnée de grandes distractions historiques. Oui, l'Eglise accepte la liberté de la presse comme un pis aller, quand il le faut; elle l'invoque comme une sauvegarde quand elle en a besoin; mais jamais elle ne l'établit comme un idéal de l'ordre dans sa politique sacrée. Il y a plus : dès les temps apostoliques, elle livra aux flammes des ouvrages dangereux; le cinquième concile de Latran et celui de Trente portèrent des peines contre certains crimes de la pensée; les souverains Pontifes de tous les âges s'insurgèrent contre ce libre combat entre le vrai et le faux, où la lutte est contre nature, parce que la partie est inégale; et saint Augustin s'écriait qu'il n'était *rien de plus mortel que la liberté de l'erreur*. Donc, comme la convoitise, l'esprit a besoin de répression. Quelle en doit être la mesure? les catholiques n'ont pas à l'étudier, car les Gouvernements la dépassent quelquefois, mais l'Eglise qui est infaillible ne la dépasse pas. Mgr d'Astros

résuma cet enseignement dans la censure des propositions 45 et 46. Le Souverain Pontife, enchérissant encore, entassa les qualifications contre les excès d'une liberté qui, à cette heure même, secouait les trônes après avoir perverti les nations.

Cependant, pour obtenir ces libertés, il fallait un levier qui fît triompher le droit, et une arche d'alliance qui le protégeât après son triomphe : l'association fut imaginée comme moyen et palladium. A cet effet, un acte d'union est proposé. Les rédacteurs de l'*Avenir* font appel aux citoyens de toute religion et de tout pays pour la défense des franchises religieuses, et une agence générale doit procurer les fonds nécessaires à l'organisation de la résistance contre toutes les oppressions. Certes, ce n'était pas là cette liberté d'association réclamée par l'Eglise pour ses communautés, et sans laquelle le catholicisme n'aurait qu'une existence tronquée. C'était une fédération révolutionnaire dans les moyens, quoique louable dans les motifs. N'était-ce pas encore une profession solennelle d'indifférentisme?... Sans doute la persuasion est la seule propagande possible aujourd'hui; mais quoique la vérité ne livre plus à l'erreur de batailles sanglantes, doit-elle, pour cela, l'embrasser? Or, un contrat dans lequel les catholiques souscrivaient en faveur de l'hérésie attaquée, était une alliance immorale. Le vrai se cotisant pour soutenir la liberté du faux, lui reconnaît le droit de vivre, l'égale à soi-même, et s'apostasie par tolérance. Une grande partie de la censure condamnait implicitement cette institution

anarchique et presque impie : Rome lui réservait un anathème spécial [1].

Enfin, au cas où les efforts de l'association ne suffiraient pas, quel serait le recours des opprimés contre les oppresseurs, et la dernière raison du droit contre la violence? C'était une question formidable dans laquelle le génie de M. de la Mennais, saisi de vertige, allait s'abîmer. Trois solutions étaient en présence. La première affirmait que le pouvoir est inamissible : elle s'appuyait sur saint Paul et sur l'exemple des premiers chrétiens, et se corroborait de cette raison philosophique, qu'il y a toujours moins de danger à souffrir les tyrans qu'à les juger. La seconde solution affirmait que le pouvoir est amissible dans des conditions déterminées par la théologie, mais dont l'existence doit être reconnue par l'arbitrage du Souverain Pontife, considéré, non comme maître des couronnes, mais comme suprême casuiste de la catholicité. La première de ces solutions était orthodoxe, mais impopulaire. La seconde, non moins irréprochable, pouvait être mieux acceptée. A oublier, en effet, certains abus du moyen âge, quel tribunal plus imposant pour dirimer les litiges entre gouvernants et gouvernés, que la chaire de saint Pierre? Son intervention mise de côté, quelle autre garantie reste-t-il au pouvoir et aux sujets que les sanctions de la force? alors les peuples ne voyant plus rien au-dessus des rois, s'y mettent; les rois ne trouvant point de barrière entre leur pied et la tête des peuples, y pèsent,

1 Voyez l'Encyclique du 15 août 1832.

et le monde fatalement ballotté des insurrections aux coups d'Etat, ira s'abrutir dans une adoration dégradante du succès, où la notion même du droit politique périra.

Sans doute, il peut être fait à cette théorie des difficultés; mais celle de M. de la Mennais en fut bien autrement hérissée. Soit pour se dépouiller de toute apparence gothique, soit pour donner à ses facultés de tribun un essor jusque-là comprimé, il oublia tous ses antécédents, et adopta la solution radicale, qui fait du pouvoir un mandat de la multitude révocable à volonté, et lui laisse le soin de se faire justice. Selon lui, les catholiques devaient *briser leurs fers sur la tête des tyrans,... décidés à ne pas souffrir qu'on les abusât par des promesses vaines, et prêts, s'il le fallait, à combattre et à mourir, pour arracher au pouvoir aveuglé qui oserait trahir ses serments, la liberté qui leur appartenait* [1].

Certes le moment était mal choisi pour exhumer le spectre de la révolution. L'émeute grondait dans Ancône, et le Pape était le premier roi menacé par l'orage qu'un prêtre déchaînait. Au demeurant, il faut le dire, s'il n'y avait point d'à-propos, il y avait une certaine logique dans cet illogique revirement, qui changeait le défenseur de Grégoire VII en apôtre de l'insurrection. Pour cela, M. de la Mennais n'avait eu qu'à transférer sa philosophie dans sa politique. L'homme qui plaçait l'infaillibilité dans la raison générale, devait placer la souveraineté dans les masses. L'*Avenir* était

---

1 *Avenir*, 7 décembre 1830.

la conclusion pratique du second volume de l'*Essai*. Toutefois, cette démocratie qui, en termes plus ou moins explicites, canonisait la révolte, avait-elle aucune racine dans les enseignements de l'Eglise ? Evidemment non. Mgr d'Astros ramassa contre elle une tradition imposante, et sa proposition 55 fut longuement sanctionnée par l'Encyclique déjà citée.

Quand Mgr d'Astros eut composé la censure des doctrines Menaisiennes, il la soumit, d'abord à une congrégation de théologiens, qui la réduisit un peu; puis à treize Archevêques ou Evêques voisins, qui demandèrent encore de légères modifications. Avant d'établir ce concert, il avait écrit au Souverain Pontife, pour demander s'il l'approuvait. Grégoire XVI avait répondu qu'il lui savait gré *du zèle qu'il montrait pour le bien de l'Eglise, qu'il louait son dessein.... et que son ouvrage aiderait à l'examen que Rome allait entreprendre* [1]. Quand les adhésions des quatorze Pontifes furent réunies, ils signèrent encore une lettre collective, proposée par Mgr d'Astros, dans laquelle ils expliquaient les motifs et le retard de leur censure épiscopale. Le tout fut envoyé au Pape par les mains du Cardinal de Gregorio, Prélat déjà connu, à qui ses souvenirs de Vincennes donnaient une tendre bienveillance pour l'Archevêque de Toulouse, et ses talents une grande influence dans

---

1 Plus tard, Mgr d'Astros ayant soumis la censure à tous les évêques de France, pour réunir contre M. de la Mennais un témoignage plus imposant, sur soixante treize pontifes alors présents, cinquante envoyèrent une adhésion pure et simple : presque tous les autres ne firent que de légères réserves, équivalant à une approbation.

les Conseils du Souverain Pontife. La Censure parvint à Rome le 28 juillet 1832. L'Encyclique qui condamnait les cinq principales erreurs Menaisiennes ayant paru le 15 août, il est visible que le travail de Mgr d'Astros ne put la provoquer. Toutefois, avant l'envoi officiel des pièces, notre Pontife les avait discutées avec les Cardinaux Lambruschini et de Gregorio, intimes confidents du nouveau Pape; et, quoique la condamnation n'ait pas été écrite sur les termes de sa dénonciation, il est patent qu'elle est remplie de son esprit.

L'Encyclique du 15 août ne frappait que les erreurs de l'*Avenir*. Elle oublia le système philosophique, parce que le caractère spéculatif de ce dernier n'en faisait point un péril de la situation, et que Rome ne sévit pas sans nécessité. Un autre trait de bénignité vint adoucir ses jugements : elle anathématisa les faux principes sans nommer leur auteur. Ainsi le cœur de l'Eglise procéda jadis envers le fameux Apollinaire : même après qu'il eut laissé percer des résistances schismatiques, par délicatesse d'amour, elle s'abstenait de prononcer son nom en condamnant ses doctrines.

Quand l'Encyclique parut, les illustres pèlerins de l'Avenir n'étaient plus à Rome. M. de la Mennais, blessé d'un silence et d'une lenteur qui heurtaient à la fois son amour-propre et sa fougue, avait fait à la ville éternelle des adieux qui font penser à ceux de Luther et de Jugurtha. Soit pour attendre une décision avant sa rentrée, soit pour donner à son esprit fatigué quelque diversion de touriste, il entreprit un voyage en Allemagne, promenant déjà partout le regard pessimiste

d'un ennemi des papes et des rois. Il reçut l'Encyclique à Munich ; elle était accompagnée d'une lettre explicative du Cardinal Pacca, qui ne laissait pas à la bonne foi la moindre latitude pour biaiser.

C'était un moment solennel dans la vie du grand apologiste. Le monde catholique le regardait avec anxiété, et d'une parole il pouvait surpasser sa gloire d'auteur par sa magnanimité de chrétien. Il y eut bien des hommes de génie dans l'Eglise, il n'y eut qu'un Fénélon ! M. de la Mennais ne sentit point qu'il est encore plus honorable de reconnaître certaines erreurs que de ne les point commettre. Il demanda à une raison pointilleuse des conseils qui se tirent de la conscience ; et il perdit un de ces bonheurs que Dieu ne prodigue pas, même aux hommes privilégiés, l'occasion d'être sublime. Son obéissance échoua contre une étrange pierre de scandale. D'après lui, les notes diplomatiques des grandes puissances avaient plus contribué à sa condamnation que la vérité théologique. Les rois de l'Europe craignaient la révolution qu'il prétendait atteler au char du catholicisme, et il était victime de la faction des couronnes. Assurément il était vrai que la religion démocratique de M. de la Mennais plaisait peu aux maîtres du monde. Il était vrai encore que le moment où la terre tremblait, depuis la Pologne jusqu'au delà des Pyrénées, était mal choisi pour y souffler des tempêtes. Mais, parce qu'elle était opportune, la condamnation de l'*Avenir* en était-elle moins légitime ? Son à-propos, loin de prouver qu'elle fut l'œuvre de la complaisance, ne prouve-t-il pas qu'elle avait deux justifi-

cations pour une, la fausseté des doctrines et l'empire des circonstances? Il était vrai encore que le Souverain Pontife, troublé par l'émeute dans Bologne et dans Rome même, avait des raisons personnelles pour ne point sourire à un libéralisme remuant. Mais les sollicitudes du Souverain temporel touchent d'assez près aux intérêts spirituels pour qu'un prêtre ne doive pas les blâmer. Et si, quand M. de la Mennais accusait Grégoire XVI de le condamner comme Souverain intéressé, il voulait dire que le roi de Rome n'avait pas le droit de porter la main à sa couronne pour l'empêcher de tomber, il sortait de la raison; s'il voulait dire que le Pape, en le redressant, sacrifiait la vérité à un morceau de pourpre, il sortait du catholicisme par une gratuite calomnie. Enfin, quel bandeau l'enfer ne jeta-t-il pas sur les yeux du grand écrivain le jour où il lui insinua la révolte, sous prétexte qu'il n'était point repris dans des choses spirituelles? Quoi! les matières si évidemment mixtes dont nous avons parlé, ne ressortaient pas au tribunal de l'Église? Et ce docteur superbe qui avait combattu dix ans pour prouver que l'indépendance du temporel à l'égard du Pape est une prétention illogique, parce que tout acte gouvernemental a une portée morale, et, par un de ses points plus ou moins extrêmes, tombe sous le contrôle spirituel; ce docteur ose s'affranchir tout à coup de la papauté plus que les rois, s'abriter derrière leurs arguments, et, par un de ces aveuglements comme seule la chute de la foudre en donne, se déclarer libre de tous ses actes dans l'ordre temporel!.... Jamais l'infirmité de l'esprit ne s'était révélée à nous

autant que dans cette défaite. Quand on y pense, désanchanté du talent, on pleure sur sa raison comme sur une chimère, et on échangerait volontiers la plus belle intelligence de la terre contre le calme pieux d'une obscure humilité.

Cependant ces oppositions, que les *Affaires de Rome* révélèrent plus tard, furent d'abord contenues par une pudeur plus forte que l'orgueil. Rendu en France, M. de la Mennais annonça, le 10 septembre 1832, que l'A*venir* ne paraîtrait plus et que l'Agence générale était dissoute. La forme de cette nouvelle dévoilait une soumission de fait plutôt que d'esprit, et un silence mutin ou prudent plutôt que convaincu. Mgr d'Astros ne s'y trompa point. Il craignit et fit craindre à la Cour de Rome que la déférence du célèbre écrivain ne fût pas une adhésion. Le *Pèlerin polonais* et une lettre de M. de la Mennais à M. de *Potter*, chef des révolutionnaires belges, vinrent justifier ses appréhensions. Alors Grégoire XVI envoya un bref à notre Prélat où, navré des mêmes inquiétudes, il épanchait sa douleur. A cette lecture, M. de la Mennais, voyant la sincérité de sa première déclaration suspectée, en rédigea une seconde, dans laquelle il prodiguait au Saint Siége les protestations de respect, mais sans renoncer formellement aux erreurs condamnées par l'Encyclique. Le 13 septembre 1833, Mgr d'Astros écrivit au Cardinal de Gregorio pour lui signaler cette lacune, et le Pape indiqua les termes dans lesquels M. de la Mennais devait formuler sa soumission. Celui-ci osa répondre qu'il était prêt à complaire au

Saint Siége en tout ce que *la conscience lui permettait*, mais qu'elle lui ordonnait de réserver ses libres opinions dans l'ordre temporel. Le Saint Père, affligé, en fit exprimer à son fils révolté de profondes doléances. A ces accents, la foi mourante de M. de la Mennais se réveilla, comme une lampe qui brille en s'éteignant, et, par un revirement inespéré, il se soumit dans les termes imposés. Le Pape en laissa éclater une joie qui rappelle une page sublime de l'Evangile, et ses brefs à l'Archevêque de Paris, à l'Evêque de Rennes, au rebelle lui-même, ont quelque chose de ce sentiment ineffablement tendre : *Félicitez-moi parce que j'ai trouvé ma brebis qui avait péri* [1]. Cependant M. de la Mennais n'était point changé. Son esprit heurtait toujours contre les arguties que nous avons rapportées. Oubliant qu'il est des états de l'âme où un acte d'humilité resout plus de difficultés que des livres de sophismes, il eut le malheur de raisonner quand il ne fallait que prier. Son dépit voilé et souffrant se répandit, en style biblique, sur des pages que les larmes des anges arrosèrent; cet Apocalypse révolutionnaire s'appela, par le plus étrange abus de langage, *les Paroles d'un Croyant*. C'étaient, hélas ! les paroles d'un Prêtre qui ne croyait plus.

Après cela, les ménagements devenaient une faiblesse; *Catilina était sorti de Rome*, Rome ne lui devait plus d'indulgence. Une seconde encyclique flétrit à la fois les déclamations anarchiques du dernier ouvrage, et le système philosophique de l'*Essai*. De son côté, Mgr d'As-

---

1 S. Luc, 15-6.

tros, dans un Mandement digne des premiers temps, condamna énergiquement le nouveau livre, et tout rentra dans le silence. Notre Prélat avait ouvert le combat; il eut encore la gloire de le clore. Ainsi tomba, sous les coups de ce modeste David, Goliath qui faisait la terreur d'Israël, et, une fois de plus, les sages purent comprendre que l'empire du monde n'appartient ni au génie, ni à la force, mais à la sainteté.

En venant de raconter cette défection, notre tête se penche dans la tristesse, et nos entrailles s'émeuvent comme en un deuil filial. Quelle douleur au cœur de l'Eglise, quand de pareilles colonnes se brisent dans son sanctuaire! Pour nous, jamais nous ne pénétrons au sein de cette pensée, maintenant dévastée, sans éprouver la mélancolie solennelle que donnent ces palais écroulés de Memphis et de Rome, où des restes de magnificence gîsent parmi des ruines. O ruines toujours aimées, palpiterez-vous encore? Nous avons besoin de l'espérer. Est-il possible que ces deux frères, jadis unis dans leurs travaux, dans leur sacerdoce, dans les affections de l'Eglise, comme dans les embrassements de leur mère, ne se retrouvent plus! Ce serait le malheur de ces deux anges jumeaux imaginés par Klopstock, que Dieu fit éclore d'un même sourire, et qui, séparés un jour par le péché, s'appellent éternellement d'un monde à l'autre, sans jamais se rencontrer. Non, non; nous attendons une grande miséricorde pour renouer les étreintes fraternelles qu'un vertige fatal a rompues. Combien de fois, dans nos rêves de Prêtre, nous avons désiré d'être un grand

homme et un saint, pour avoir le droit de tenter ce miracle. Heureux pèlerin, nous serions parti pour aller trouver Tertullien mutiné, et nous lui aurions dit : O vieillard ! nous sommes venus de loin chercher votre âme, et nous avons pleuré sur vous sans vous avoir jamais vu. Vous avez beaucoup souffert, car vous avez beaucoup erré. Laissez tomber votre tête fatiguée sur ce cœur que souvent vous fîtes battre, et rafraîchissez votre pensée haletante dans les félicités naïves de notre foi. Ne parlons pas de grandes choses ensemble, mais prions. C'est à genoux que le génie malheureux se repose, et ce qu'il n'avait pas vu la tête dressée contre les cieux, il l'aperçoit le front collé à terre, car la porte qui conduit à la vérité est basse, comme celle qui ouvre sur le royaume de Dieu. O grand homme ! à vous voir passer, méditatif et courbé, on dirait que, comme Atlas, vous portez une montagne sur la tête. Ne demandez donc plus à l'esprit des solutions qui furent confiées aux nobles instincts du cœur, et remettez-vous dans l'âme ces joies d'innocence qui renouvellent en nous les saints enthousiasmes épuisés. Ah ! vous fûtes si glorieux qu'il vous en coûte peut-être de tomber aux pieds d'un homme. Eh bien ! c'est moi qui me jette aux vôtres. Le soleil de vos jours a baissé, et les ombres s'allongent sur vos pas ; je vous en conjure par l'Eglise, par les autels de votre jeunesse, par toutes les grandes choses que vous avez aimées, ayez pitié de votre agonie! Donnez à la Papauté, dont vous fûtes l'enfant prodigue, le bonheur d'oublier un instant ses ingrats en vous embrassant, et ne trompez pas, au cœur de l'Eglise, ces

tendres pressentiments qui s'obstinent à vous attendre, semblables à un amour qui croit revoir partout ce qu'il a perdu. Peu importe que votre abîme soit profond ; la seule faute vraiment irrémissible, c'est le désespoir, parce qu'il tue le repentir. Peu importe que d'autres vous disent : Anathème ; moi je viens, avec mon Dieu et sa Mère, vous dire : Confiance ! Vous avez coûté assez cher pour être chèrement racheté, et Lucifer est le seul ange tombé qui ne puisse pas remonter aux cieux.

Quand l'Encyclique de 1834 eut frappé M. de la Mennais sans le dompter, ses disciples, qui lui avaient sacrifié leur repos, ne purent lui sacrifier leur conscience, et l'école se dissipa. Jamais, depuis les jours de Port-Royal, le monde n'avait vu une pléiade d'hommes aussi éminents, rapprochés par la noble fraternité des idées. Mais entre Port-Royal et l'école Menaisienne quelles différences ! L'une affligea l'Eglise par des entêtements schismatiques et cauteleux ; l'autre la consola, après quelques heures d'agitation, comme ces orages qui fécondent la terre et portent dans leurs souffles des germes bienfaisants. Les solitaires de Port-Royal ont tous laissé une mémoire équivoque qui fait trembler pour leur éternité ; il n'en sera pas ainsi des solitaires de la Chenaie. Parmi ces derniers, un seul homme avait péché par orgueil, un seul est resté dans l'abîme. Les autres, chrétiens avec candeur et désintéressement remontèrent à la lumière, parce qu'ils avaient le cœur pur. Le moment d'une résolution suprême étant venu, ils se dispersèrent dans l'Eglise, emportant de leur sym-

bole les fragments que Rome n'avait pas maudits. L'un alla créer l'apologie parlementaire que les premiers siècles ne connaissaient pas, et fit tomber, à trente ans, de la plus haute tribune du monde, une éloquence encore inouïe. L'autre, bâtit un monument à la vérité avec des pierres toutes neuves, comme celles des autels d'Israël, et, de sa parole flamboyante, fit entrer la lumière au cœur des masses, avec des tressaillements inconnus. Un autre expliqua les mystères de la Pénitence et de l'amour Eucharistique avec de platoniques accents. En un mot, cette école n'a pas fourni un seul homme médiocre, ni une seule orthodoxie douteuse. L'épiscopat, l'apostolat, l'enseignement, l'histoire ecclésiastique, l'économie politique en ont retiré des illustrations. Mgr d'Astros, qui conserva toute sa vie une frayeur particulière des idées du maître, n'a pu s'empêcher de rendre cette justice aux disciples. Quand on lui racontait l'émotion de la Chambre des Pairs, aux cris de l'Eglise captive ou de la Suisse catholique opprimée, il versait des larmes d'attendrissement; et quand il lisait les triomphes de l'inspiration catholique dans Notre-Dame de Paris, nous l'avons entendu regretter d'être trop vieux pour assister à ces prodiges.

CHAPITRE X.

COMBATS DE Mgr D'ASTROS POUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

Différence entre les libertés Menaisiennes et la liberté catholique. — Mgr d'Astros défend le privilége de la publicité pour les réclamations épiscopales. — Il s'oppose à la restauration des Facultés de théologie. — Ses motifs. — Liberté d'enseignement. — Projet de 1836. — Observations secrètes de Mgr d'Astros. — Projet de 1841. — Commencement de ses observations publiques. — Nouveau plan d'attaque. — Mandement contre les *doctrines philosophiques*. — Divers témoignages de M. de Montalembert. — A l'exemple de Mgr d'Astros, l'épiscopat attaque les célébrités universitaires. — Représailles. — Attitude de Mgr d'Astros pendant les scandales de MM. Michelet, Quinet et Eugène Sue. — Ses trois dernières remontrances à la royauté. — Autres libertés défendues par lui. — Manuel de M. Dupin. — Protestations de notre Prélat. — Affaire des Jésuites. — Mémoire de l'Archevêque de Toulouse au Pape sur ce sujet. — Adresse au Roi. — Remercîment du Général.

Ecce ego prædico vobis libertatem.
Jerem. 34. 17.

Mgr D'ASTROS venait à peine d'accuser le libéralisme radical de M. de la Mennais, qu'il fut obligé de ressaisir les armes pour soutenir la liberté de l'Eglise. Le mot de liberté se produit si souvent dans ces deux polémiques, et avec des aspirations si diverses, qu'il semble y former une perpétuelle contradiction. En effet, pour des regards inattentifs, toute l'Eglise de France, sous la monarchie de Juillet, tomba dans une grande inconséquence, et ses nombreuses protestations, au nom

de la liberté, furent un démenti aux deux Encycliques de Grégoire XVI déjà citées. Il importe, pour l'honneur de l'épiscopat et des luttes qui vont suivre, d'expliquer l'accord de ces deux mouvements, que plusieurs ne s'expliquent pas. D'abord, M. de la Mennais posait ses libertés comme un droit absolu, et plutôt naturel qu'octroyé. Dans ce sens, il était contre l'enseignement catholique et les traditions. Notre Prélat et tous les Evêques du dernier règne prenaient, au contraire, les libertés publiques comme un fait, laissant de côté la question de droit. La loi subsistant, ils en réclamaient les bénéfices; la constitution étant libérale, ils en urgeaient les conséquences : cela n'impliquait pas même un jugement politique. En second lieu, M. de la Mennais poussait à la défense du droit par la force: les Evêques respectaient les limites assignées par la législation du pays. M. de la Mennais soutenait des libertés incertaines, variables selon le caractère des circonstances et des peuples, pratiquement subordonnées à des conditions sur lesquelles le monde civilisé disputera éternellement sans savoir ce qu'il veut : les Evêques soutenaient une liberté claire dans son principe, facile dans son application, déterminée dans son étendue, l'indépendance de l'Eglise. Enfin M. de la Mennais réclamait des libertés turbulentes, qui souvent ruinent la foi et la moralité des nations : les Evêques combattaient pour une liberté sainte, qui fait toujours monter la dignité des sujets, le prestige du pouvoir et l'autorité de Dieu.

La première franchise ecclésiastique, pour laquelle

Mgr d'Astros eut occasion de tirer son glaive, fut le droit des Evêques de se défendre et de s'éclairer par la voie de la presse. On aurait peine à le croire, si on ne l'avait vu : un régime fondé sur la liberté de discussion, sous lequel les orateurs les plus échevelés dans le Parlement, et des soldats anonymes dans les journaux avaient la parole quand ils voulaient; un régime où, comme on l'a dit, la vie publique était *un murmure perpétuel*, osait interdire à l'Eglise de faire imprimer ses cris de détresse. Notre Prélat fut le premier qui déféra au public la cause qu'il représentait. Après un de ces projets sur l'enseignement qui, depuis 1836, ourdissaient le despotisme avec des variétés de plus en plus hypocrites, Mgr d'Astros confia à l'Ami de la Religion ses craintes épiscopales. Le Ministre lui adressa une sorte de monition, dans laquelle il avait l'air de regarder tout Pontife qui réclame, comme un fonctionnaire qui trahit. Le noble Confesseur s'indigna de cette assimilation sans foi. Il repoussa un excès d'autorité qui confisquait les priviléges du Gouvernement représentatif au détriment de l'Eglise. Il répondit que les Empereurs romains recevaient les apologies des martyrs avant de les exécuter, tandis qu'aujourd'hui on avait la prétention de frapper sans écouter. Enfin, il releva cette exorbitante prétention qui excluait quatre-vingts Evêques, cinquante mille prêtres, et tous les catholiques du droit sacré de la défense, respecté dans les plus vils citoyens. Il terminait par ces observations d'une haute portée : « On suscite des dissentiments dans » l'épiscopat; comment y a-t-on réussi? en nous défen-

» dant de nous réunir pour nous entendre. Voudrait-on » encore nous ravir le seul moyen qui nous reste de » nous unir en nous éclairant mutuellement ? D'ailleurs, » c'est la pensée du jour que l'opinion est la reine du » monde, et que la presse forme cette opinion ; or, on » s'est tant servi de cet organe pour attaquer, calom- » nier le clergé, le clergé sera-t-il le seul qui ne puisse » en user pour se défendre ? » Fidèle à ces principes, malgré les prohibitions, Mgr d'Astros se donna toujours une liberté que l'Eglise et la constitution lui reconnaissaient. Vainement on gourmandait sa parole après avoir mendié son silence, il répondait que si les plus obscurs plaignants avaient la France pour jury, lui n'acceptait pas un bureau des cultes ; et, promoteur ardent de la publicité, parce que le despotisme, ainsi que les malfaiteurs, cherche l'ombre, on avait beau le sommer de se taire, jusque sous les menaces, comme Assas, il criait, à l'aspect de toutes les oppressions : « L'ennemi est là. »

Ses scrupules pour l'indépendance de l'Eglise se manifestèrent dès l'année 1836, par sa ferme opposition au rétablissement de la Faculté de théologie dans son diocèse. Ce n'est pas qu'il méconnût les avantages de cette institution. Fournir aux ecclésiastiques instruits des retraites honorables, exciter l'émulation des jeunes talents, hausser le niveau des études, ouvrir une issue à des vocations intellectuelles que le ministère torture, fortifier l'apologétique par des discussions que la publicité aurait rendues fécondes, enfin, accroître la considération du clergé par le reflet que l'auréole scientifique lui eût donné, c'étaient là des résultats heureux, que

Mgr d'Astros avait entrevus. Cependant, il lui semblait que les inconvénients, mis dans l'autre plateau de la balance, la faisaient pencher. Il est remarquable, en effet, que les nouvelles Facultés, créées par Napoléon, portent l'empreinte du despotisme paternel. Premièrement, quoique l'enseignement public de la théologie soit une fonction spirituelle, l'autorité du Souverain Pontife n'avait pas concouru, en 1808, à leur renaissance. Secondement, les professeurs étaient, pour la première fois, présentés par l'Ordinaire et institués par le Grand maître, contrairement aux principes qui abandonnent la présentation à l'Etat, tandis que l'institution appartient à l'Eglise. Troisièmement, ce nouveau plan agrégeait la science catholique à l'Université, et la mettait en communion d'intérêts et d'esprit avec ce monopole irréligieux. Quatrièmement, il plaçait les maîtres de la doctrine sous la dépendance d'un Ministre qui pouvait être protestant ou impie. Enfin, il ne laissait à l'Evêque aucune répression efficace contre les professeurs hétérodoxes ou scandaleux, car, jusque sous l'interdit, il leur était loisible de narguer la justice pontificale, puisque leurs chaires ne relevaient que de la discipline universitaire. Vainement on comparait les priviléges des professeurs à ceux des curés inamovibles. Tandis que les curés inamovibles atteints par des peines ecclésiastiques, peuvent recevoir le traitement de l'Etat, mais non exercer, les professeurs pouvaient recevoir leur salaire et continuer leur enseignement tant qu'il plaisait à l'Université [1]. Enfin, si, conformément à une

[1] Le cas n'était nullement chimérique. Grâce au vice de cette organisation qui soustrait l'enseignement ecclésiastique à l'action du

ordonnance de 1830, un jour l'Etat ne voulait agréer, pour les grands vicariats et les cures, que des prêtres gradués par les facultés de théologie, cela restreignait la liberté des Evêques dans des choix importants, et mettait à la tête des principaux bénéfices des capacités en qui la supériorité spéculative n'aurait nullement prouvé cette sainteté, cette sagesse, et ces aptitudes pratiques qui sauvent encore mieux les âmes que le talent. A ces motifs de répulsion s'en ajoutaient quelques autres : la dissipation que des cours publics occasionneraient aux élèves du sanctuaire ; l'incommodité du déplacement pour ceux qui n'appartiendraient pas aux villes métropolitaines ; l'inégalité que cette difficulté allait établir entre les clercs pauvres et les clercs fortunés quant à leur avenir; l'injustice d'imposer à un Evêque, pour les premiers emplois de son diocèse, des sujets gradués dans un autre, par des maîtres qu'il ne présenta ni ne reconnut; enfin, le danger, justifié par des exemples, que l'Université ne finît par s'arroger le monopole même de la science religieuse. A ce tableau des désavantages cachés dans le projet, on reconnaît bien cette vigilance épiscopale qui poussait le zèle jusqu'à l'ombrage. Cependant, Mgr d'Astros consentait à fermer les yeux sur tous les vices de la nouvelle création, pourvu que le Gouvernement en voulût effacer le principal. Qu'on s'engageât à déclarer révoqué ou suspendu, par le fait, tout profes-

---

pouvoir ecclésiastique, voilà longtemps que M. Nuytz, professeur de droit canonique à la faculté de Turin, occupe sa chaire, malgré un bref du Pape qui a frappé ses doctrines d'une solennelle réprobation.

seur que son Evêque aurait interdit, de telle sorte que, jusque dans des fonctions spirituelles, le coupable ne pût braver son supérieur spirituel, et, à cette condition, il présentait aussitôt des candidats au ministère. M. de Salvandy, qui l'occupait alors, répondit avec son chevaleresque entraînement, qu'il promettait, sur l'honneur, de faire ce que le saint Prélat demandait. Celui-ci lui fit entrevoir que les Ministres passent, mais que l'Université reste, et qu'il désirait une délibération du Conseil royal, pour assurer ces garanties contre les vicissitudes de l'avenir. Sur l'invitation de M. de Salvandy, le Conseil royal délibéra; mais loin de donner sa loyale parole que jamais il ne soutiendrait, entre Evêques et professeurs, de conflit scandaleux, il annonça que l'interdit serait subi, *sans préjudice des conséquences auxquelles il donnerait lieu dans les limites de la juridiction universitaire.* La preuve de mauvaise volonté était flagrante. Quand notre Pontife s'aperçut que l'Etat voulait conserver des armes subreptices, il suspecta ses intentions, et, sans blâmer leur restauration ailleurs, il prohiba obstinément, chez lui, les Facultés comme un empiétement du temporel.

Entre toutes les libertés religieuses, celle de l'enseignement fut la plus vivement disputée par le Prélat. Après des atermoiements inexcusables, le ministère enfanta, en 1836, un premier projet qui continuait l'ilotisme des petits séminaires, sans dégager les établissements laïques. Ce nouveau leurre aux pères de famille, soutenu par la grave parole de M. Guizot, fut sanctionné par la Chambre élective. Toutefois, le projet déjà voté n'arriva

point à la Chambre des Pairs. Cela s'explique. Le Gouvernement avait atteint son but. Il venait de faire un épouvantail de ses intentions, afin qu'on ne lui en demandât plus compte. Il avait fait peur, pour n'être point sommé de faire justice, et il croyait la question dirimée par un si misérable tour. Mais Mgr d'Astros ne le laissa point s'endormir dans ce triomphe sans honneur, et ses observations confidentielles firent savoir au ministère, qu'il tenait tout ce qui venait de se passer pour une mystification. La correction épiscopale de notre Prélat suivait le conseil évangélique. Tant qu'il espéra quelque chose du Gouvernement, il l'avertit dans de sévères tête à tête; mais quand le Gouvernement eut refusé d'obtempérer, il le dénonça à l'Eglise.

Après M. Guizot, MM. Villemain, de Salvandy et Cousin se succédèrent à l'instruction publique, tirant, en toute occasion, des révérences à la liberté, mais la laissant toujours sous leurs verrous. En 1841, M. Villemain annonça enfin au pays que la liberté et le monopole venaient de s'embrasser, au sein d'une combinaison qu'il allait mettre au jour : ce n'était qu'une trompeuse amorce, le monopole étouffait la liberté dans ce perfide embrassement. C'est lui, en effet, qui, d'après le projet, dispensait les grades; lui qui inspectait, surveillait et jugeait en matière d'enseignement ; lui qui censurait ou approuvait les livres. Après la conquête de leurs diplômes, il demandait encore aux chefs d'institution un certificat de moralité et un brevet de capacité, pour rendre l'ouverture d'une école presque impossible. Il faisait, surtout, aux professeurs des sé-

minaires des conditions ignominieusement vexatoires, et la tyrannie était poussée au point que, si l'Evêque voulait mettre à leur tête un prêtre honoré de sa confiance, cet oint du Seigneur devait faire viser et timbrer sa réputation de bonne vie et mœurs par les municipaux de son village, avant d'entrer en possession. A la vue de ce despotisme, dont la ruse éclipsait encore la phraséologie, l'épiscopat se leva en criant avec saint Hilaire, qu'il y *avait un temps pour se taire et un autre pour parler*. Aux réclamations timides et secrètes de 1836, succédèrent des cris unanimes. Cette croisade fut un mouvement spontané et grand. Mgr d'Astros s'y fit remarquer par la vigueur de son allure et la hardiesse de ses attaques. Il écrivit au Ministre pour lui signaler en détail les mailles du filet qui venait d'être tendu sur la tête de l'Eglise. Il écrivit aux journaux pour faire savoir qu'il était au nombre des Prélats mécontents. Il écrivit au Roi pour lui dénoncer les tendances de son Gouvernement, et lui rappeler l'obligation d'aviser. Le projet liberticide n'arriva pas même à la discussion publique ; il expira dans les bureaux.

L'Etat ne voulant pas améliorer les choses, ne demandait pas mieux que de dompter l'esprit public par la fatigue, et d'accoutumer la France à ce qui existait. Au commencement de 1842, on s'endormait dans ce découragement morne qui suit les batailles perdues, quand Mgr d'Astros imagina un nouveau plan de campagne contre l'ennemi. Il sentit que l'action pernicieuse de l'Université ne pouvait être appréciée, tant que la doctrine de ses maîtres ne serait pas vulgarisée. C'est

pourquoi il conçut l'idée d'un livre qui serait l'inventaire de tous les blasphèmes professés au nom de l'Etat. Il eût voulu faire comparaître les principaux oracles universitaires, pour les juger, l'Evangile à la main, et, les dépouillant de leur orthodoxie de théâtre, les montrer à la France en lui disant : « Voilà des ins-
» tituteurs qui ne sont ni catholiques ni chrétiens, tan-
» dis que vos enfants sont l'un et l'autre : est-ce bien
» là ce que vous voulez ? »

L'argument était péremptoire, mais il dépassait les forces d'un vieillard infirme et occupé. Il restreignit donc cette dénonciation de doctrines aux erreurs publiées dans son diocèse. C'est en 1842 qu'il ouvrit, par un mandement, cette voie où Mgr l'Evêque de Chartres devait le suivre si glorieusement avec sa verve chaleureuse. A cette époque, parut, à Toulouse, un livre intitulé : *Eléments généraux de l'histoire comparée de la philosophie, etc.* Ce livre, émané d'une autorité enseignante que le prestige de sa parole et l'habile choix de ses thèmes avaient rendu populaire, méritait un contrôle spécial. L'auteur, d'une supériorité exceptionnelle dans l'analyse et dans l'exposition philosophiques, avait eu le tort de viser au dangereux honneur du système. Ayant essayé de bâtir sur d'autres bases que le christianisme, la terre lui avait manqué, et il était tombé, non-seulement dans le faux, mais tantôt dans le blasphème, tantôt dans un certain ridicule de Voyant, toujours dans des ténèbres plus épaisses que celles dont il prétendait s'affranchir. Encore s'il eût atteint ce mérite, avec lequel l'erreur se console si

volontiers des autres, la nouveauté. Mais, il n'avait guère que réédité, sur le symbolisme des écritures, sur la nature de la foi et de la religion, sur l'avenir du catholicisme, etc., des théories que le rationalisme allemand fit jadis passer au répertoire ecclectique et humanitaire de France, oripeaux déjà vieux, dont presque toutes les célébrités des deux écoles se sont affublées, sauf à se réfuter très-éloquemment, pour faire croire sans doute qu'elles ne se devaient rien. Mgr d'Astros cita devant son imperturbable bon sens cette œuvre, où le plaisir d'ébranler frappait encore plus que le talent, et où le vrai était évidemment sacrifié à un coupable effet. Il obligea à se produire et à rendre un son clair, chacun de ces mots ambigus, dans lesquels la négation philosophique de nos jours semble se tapir, comme une sorte de contrebande intellectuelle qui veut tromper la douane; et quand il eut découvert cet échafaudage, composé de pièces mal rapportées quoique brillantes, il n'y eut pas un père de famille qui, sans comprendre les spéculations universitaires, ne comprît à merveille l'obligation d'en préserver ses enfants.

Mgr d'Astros envoya son mandement au Ministre, qui blâma le professeur et l'Archevêque. Celui-ci répondit qu'il n'acceptait pas cette justice, que les actes épiscopaux n'étaient pas soumis à l'*index* du Gouvernement, et que, dans un temps où l'enseignement officiel avait la liberté de démoraliser la jeunesse, il était inique de contester à la religion celle de lui administrer du contrepoison. L'opinion fut plus forte que l'erreur et le mauvais vouloir de ses patrons. Depuis longtemps, l'auteur

du livre censuré peut comprendre que, pour les hommes de sa valeur, il est une gloire moins éphémère que la popularité du sophisme. Du reste, Mgr d'Astros, en réprouvant ses doctrines, ne cessa pas de s'intéresser à sa personne. Il lui en envoya l'assurance par un intermédiaire dont l'amabilité spirituelle rendait le message plus insinuant. Il s'inquiétait surtout, avec une charité pleine de désirs, des mouvements de la foi dans cet esprit en peine. Nous espérons que ses vœux ne seront point trompés. Même quand leur intelligence s'est fourvoyée, les hommes de bien trouvent en eux des sentiers détournés qui les ramènent à Dieu. Ce sont des éclairs de raison pratique, des aspirations vertueuses, de respectables amours, des malaises sans nom, et tout ce travail intime d'une âme *naturellement chrétienne*, dont les mouvements vont souvent plus droit que les savantes visées. Puissance mystérieuse, qui nous met en larmes et à genoux à certaines heures, pour nous faire crier : Je crois, même quand la raison ose dire : Je ne crois pas, et par laquelle Dieu soulève une moitié de l'homme sceptique contre l'autre, pour lui bien prouver que, puisqu'il est en guerre avec lui-même, il n'est ni dans la nature ni dans la vérité.

Le signal que venait de donner Mgr d'Astros était une initiative importante ; ses paroles avaient retenti haut et loin. Peu de temps après, M. le comte de Montalembert lui écrivait : « Monseigneur, je prends la » liberté d'adresser à votre Grandeur une feuille du » Moniteur qui reproduit exactement quelques paroles » prononcées par moi, à la Chambre des Pairs, sur la

» liberté d'enseignement, et où j'ai été heureux de me
» mettre à l'abri de votre imposante autorité. Il me
» tardait, Monseigneur, de profiter de la première oc-
» casion qui se présenterait à moi, dans l'exercice de
» mes devoirs publics, pour rendre hommage au cou-
» rage et au zèle vraiment apostoliques avec lesquels
» votre Grandeur ne cesse de défendre l'intérêt le plus
» vital de l'Eglise en France. Daignez agréer, Mon-
» seigneur, cet hommage qui vous est dû par tous les
» cœurs vraiment catholiques, et permettez-moi d'y
» ajouter celui de mon profond respect. » Ce ne devait pas être la dernière fois que le chef du parti catholique lui témoignait de l'admiration. Dans la séance du 24 avril 1844, il le citait encore à la Chambre des Pairs comme l'auteur des plus énergiques protestations contre la tyrannie universitaire. Quand, en 1845, Mgr d'Astros envoya une *Adresse au Roi* en faveur des Jésuites, son ami, Mgr l'Evêque de Chartres lui écrivit : « Il y a quel-
» ques jours que M. de Montalembert est venu passer
» vingt-quatre heures avec moi. Cet homme, si rare et
» si cher à l'Eglise, m'a demandé expressément, et plu-
» sieurs fois, de vous exprimer la très-grande satisfaction
» que lui avait causée votre *Adresse au Roi en son Con-*
» *seil.* Il ne pouvait assez en louer la forme et le fond. »
Enfin, après la révolution de 1848, l'illustre Comte voyant que l'Eglise romaine s'apprêtait à décorer quelques Pontifes français, signala Mgr d'Astros au pouvoir, et contribua ainsi à une élévation dont le saint athlète avait perdu les chances en combattant à ses côtés.

Au mois de mai 1842, la Gazette spéciale de l'ins-

truction publique annonça la libérale intention de compter, pour le baccalauréat, la rhétorique faite dans les petits séminaires, à condition qu'elle serait professée par un licencié ès lettres. C'était une nuance de despotisme peu séduisante, quoique nouvelle. Mgr d'Astros réclama contre ce dessein, parce qu'il allait imposer à l'Evêque des hommes dont les grades ne prouveraient point la piété, et placer la science avant les bonnes mœurs, dans des écoles ecclésiastiques où l'éducation doit primer l'instruction.

Cependant, l'exemple donné par son mandement *contre les doctrines philosophiques* fut bientôt suivi. D'autres Evêques reprirent son œuvre, et, en peu de mois, le feu éclata sur toute la ligne du camp orthodoxe. Bientôt MM. Cousin, Damiron et Jeouffroy, scrutés par la théologie catholique, tremblèrent un instant sur leurs autels. Le *Catéchisme de l'université* en révéla le symbole presque athée, et le chanoine Desgarets écrasa la mauvaise foi de cet enseignement, toujours soi-disant chrétien, sous un formidable acte d'accusation. Comme ceux des Scythes, les traits lancés par l'impiété lui revenaient. Un instant son astre semhla pâlir. Alors l'Université se recommanda aux mânes de Voltaire, qui lui rappelèrent cette tactique jadis triomphante : *Mentez toujours, il en restera quelque chose,* et ne pouvant répondre, ni par des vengeances légales, ni par la raison, elle recourut au pamphlet.

Dans ce moment, vint une heure de confusion et d'anarchie où l'esprit public sembla reculer, en France, de cent ans. De tous côtés le pouvoir déchaîna les passions contre l'Eglise ; et, loin de la *soutenir* pour la *contenir*,

comme il l'avait essayé, des insulteurs à ses gages la menaçaient du déshonneur pour la rendre docile. Journalistes et romanciers, littérateurs et historiens la flétrirent à la fois. Mgr d'Astros ne fit pas grâce au pouvoir de sa complicité évidente durant cette émeute sacrilége. Quand M. Quinet chantait, dans ses hymnes bouffonnes, les funérailles d'une religion qui se porte encore assez bien; quand M. Michelet était obsédé par des apparitions de Jésuites, et tourmentait l'histoire pour lui arracher ce mensonge exorbitant, que Bossuet était un mauvais prêtre, et François de Sales un séducteur; quand la presse subventionnée s'efforçait à prouver que les mauvaises lectures n'étaient point dans le Juif-Errant, mais dans la théologie morale, que la mauvaise philosophie n'était point dans M. Cousin, mais dans l'Imitation; enfin, quand l'Etat tolérait ou excitait de ces scandales qui annoncent la chute des trônes, et dont le trône faisait alors son appui, Mgr d'Astros était continuellement sur la brèche pour riposter. Il s'attristait des vertiges incompréhensibles qui encourageaient l'immoralité factieuse, et mettaient M. l'abbé Combalot en prison. Il demandait au Ministre ce que faisait son autorité pendant que des subordonnés vilipendaient la religion de la majorité; et si le Ministre le rappelait à l'ordre, il lui répondait d'envoyer ses leçons au Collége de France, qui en avait besoin, non à l'épiscopat qui avait mission de lui en adresser.

Après tant de luttes pour une liberté qui fuyait toujours, notre infatigable champion ne songeait pas encore au repos. Pendant que Mgr Parisis rajeunissait le débat par le tour neuf et puissant de sa sévère dialectique,

pendant que Mgr l'Evêque de Châlons se faisait admonester pour abus, Mgr d'Astros tentait d'autres efforts. Ils se résumèrent principalement dans trois pièces successives, directement adressées au Roi. On dirait de trois sommations faites par Dieu à ce pouvoir qui s'obstinait à se perdre, avant de lui donner le dernier coup.

La première fut un mémoire fort de courage et de raison, où il demandait que le catholicisme fût la base de l'enseignement universitaire, que le certificat d'études fut aboli, que les grades fussent conférés par un jury indépendant, que les élèves des petits séminaires ne fussent point limités, et qu'il terminait par ces paroles bien éloquentes dans la bouche d'un Confesseur. « On nous fait entendre que nous serons déférés au » Conseil d'Etat : pense-t-on qu'une pareille menace » nous fera trahir nos devoirs? Il faudrait apparem- » ment en venir à des menaces bien plus sérieuses. » Aussi les feuilles anti-religieuses appellent-elles déjà » contre nous la saisie du temporel, les fers, la déportation, toutes les rigueurs de la tyrannie. Leurs » odieuses provocations seront-elles écoutées? Je suis » bien loin de le croire. Si elles l'étaient, nous nous rappellerions l'exemple généreux des Evêques de 90, » nos illustres prédécesseurs, et, à l'aide du secours d'en » haut, nous entrerions dans la lice des persécutions, » puisqu'il faut trancher le mot. Dès lors, cette prétendue philosophie qui, depuis un siècle, s'épuise à nous » parler de tolérance, serait encore une fois vaincue, » par cela seul que, pour essayer de nous vaincre, elle » se trouverait de nouveau réduite à nous persécuter. »

La seconde pièce fut une remontrance brève et vraiment sublime, qui trouvera mieux sa place au chapitre suivant.

La troisième fut une simple lettre où le Prélat s'écriait d'un ton prophétique et désespéré : « Sire, pardonnez si » j'ose encore recourir à Votre Majesté dans l'intérêt de » la religion. Je viens redire aux pieds du trône que le ca- » tholicisme périt, et que les mœurs se perdent en France, » par les vices de l'instruction publique. Je laisse à » Votre Majesté le soin d'y penser. Ne pas remédier à » cet état de choses, c'est laisser dans le corps de l'Etat » un mal intérieur qui, tôt ou tard, lui sera funeste. »

Cassandre prédisait vainement des catastrophes; la monarchie de Juillet était aveuglée par les destins. Quand Mgr d'Astros vit qu'on s'obstinait contre le droit, il cessa un instant la polémique publique, mais il fatigua encore l'oreille du pouvoir, de ses plaintes confidentielles. Bientôt on répondit par des vengeances aux prières de l'Eglise. Alors, les yeux tournés vers le ciel, il déclara que la justice de Dieu ne tarderait point à passer. Telle fut, en raccouci, cette lutte, où il brilla par ses aperçus, par ses initiatives, par son énergie surtout, et que la papauté semblait estimer à l'égal des plus beaux antécédents du Prélat. Grégoire XVI disait un jour à des visiteurs toulousains : Votre Archevêque est toujours militant; jadis il combattit l'Empereur, aujourd'hui il combat l'Université. *Archivescovo di Tolosa e sempre militante; a combattuto l'Imperadore oggi l'Universita.*

Il serait trop long de dire dans combien d'occasions il descendit en champ clos pour soutenir les libertés de

l'Eglise. Durant les grandes luttes auxquelles on vient d'assister, il veillait en détail sur les plus petites écoles de son diocèse, et particulièrement sur les religieuses-institutrices dont le monopole faisait avec prédilection ses victimes. Le Ministre s'étant permis de rappeler aux Evêques de saintes prescriptions sur la résidence, il répondit que l'Etat n'avait pas mission de faire exécuter les lois de l'Eglise, et que l'épiscopat ne se laissait pas mettre aux arrêts par circulaire du Gouvernement. Celui-ci, ayant eu l'air de vouloir faire revivre l'inamovibilité des desservants pour amoindrir les premiers pasteurs, l'Archevêque de Toulouse consulté déclara qu'il reconnaissait cette inamovibilité en fait, mais que la faire décréter en droit, c'était préparer à l'Eglise, aux prêtres, aux évêques et aux fidèles, des tiraillements, dont l'Etat n'aurait ni à s'honorer ni à s'applaudir. Le protestantisme se glissant quelquefois dans les hôpitaux de son diocèse, pour s'y arroger un apostolat illégal, il le faisait éconduire par de subites réclamations. Mgr l'Evêque d'Angers ayant été condamné en police correctionnelle, pour avoir refusé de révéler ce qu'il ne tenait que sous le sceau de l'enquête canonique, notre Prélat se plaignit, au nom des lois et de la conscience épiscopale, contre la chose jugée. En d'autres termes, pas une seule liberté catholique ne fut entamée sans qu'il vînt au secours, et Mgr Affre, sur le point d'être martyr, regardant avec une noble envie ce vieillard qui pouvait à peine se soutenir et faisait encore la guerre, lui écrivait : Vous êtes comme nos Evêques d'autrefois, toujours *dimicans*.

En 1845, un brandon fut jeté du camp philosophi-

que dans celui de l'Eglise, et l'épiscopat étonné se regarda un instant, pour savoir ce qu'il y avait à faire. Un procureur général à la Cour de cassation, ayant entendu parler d'ultramontanisme, crut que le Pape venait *lever deniers en France, y reconnaître des Comtes Palatins, y empêcher les absolutions à cautèle, y conférer les pontificales majeures* et y exercer d'autres droits également importants [1]. A cette pensée, le grave magistrat se demanda si, comme au temps d'Ezéchias, l'ombre n'allait pas reculer sur le cadran de sa montre, et le monde rétrograder de Louis-Philippe Ier à Boniface VIII. Les libertés gallicanes de feu M. Pythou, boiteuses et suppliantes comme les prières d'Homère, lui apparurent implorant du secours, et l'illustre Procureur général s'estima obligé de lancer un réquisitoire. C'est à cette occasion que *le Manuel du droit ecclésiastique français*, par M. Dupin aîné, vit le jour. Dans ce livre, il était dit bien des choses de l'autre temps. La première, c'est que tout ecclésiastique, honnête citoyen, ne peut correspondre avec le Pape sans la permission des Ministres du Roi, loi pénale de 1810 que la colère enfanta, et que le bon sens de tous les régimes oublia, parce qu'elle renfermait la tyrannie et le schisme. La seconde, c'est que les articles organiques sont obligatoires pour l'Eglise, tandis que l'Eglise ne les ayant jamais signés, ne peut être liée par eux. La troisième, c'est que la déclaration de 1682 est une loi de l'Etat, tandis que les trois derniers articles étant purement

1 Voyez les premières pages du Manuel cité plus bas.

théologiques, l'Etat ne peut, ni les prescrire, ni les rejeter, sans mettre le pied sur un terrain qui n'est pas le sien. La quatrième enfin, plus implicite que formulée, c'est que, sur tous les points mixtes où les droits des deux puissances sont en présence, l'Eglise doit être mise à la remorque de l'Etat, tandis que la foi et la raison donnent au spirituel une primauté, au moins d'honneur, sur le temporel. Ces doctrines, naturalisées dans le symbole du Jansénisme et des procureurs généraux, n'existent nullement, ni dans le symbole des Apôtres, ni dans les conséquences logiques qui en dérivent. Aussi M. Dupin, qui se croyait imprenable, le Code à la main, se trouva-t-il schismatique malgré la légalité. Mgr le Cardinal de Bonald, placé par son nom, par sa dignité et par son siége, à la tête de l'épiscopat français, ne crut pas devoir laisser circuler impunément ce parlementarisme suranné, qui rêve toujours des empiétements ecclésiastiques, et qui, jadis, enfonçait nos tabernacles pour porter, entre des baïonnettes, les sacrements aux excommuniés. Il publia donc un mandement hardi et savant contre cette exhumation intempestive. Mgr d'Astros, qui s'était imposé silence sur le téméraire Manuel, afin de ne pas faire *trop souvent de l'éclat*, sentit une profonde gratitude pour le service que l'Archevêque de Lyon venait de rendre; car il applaudissait avec une spontanéité touchante au bien qu'il ne faisait pas. Mais les choses n'en restèrent pas là. Le ministère déféra au Conseil d'Etat le mandement de l'illustre Cardinal, comme renfermant des doctrines contraires aux lois. Alors, dans un pays où l'inamovibilité des juges, la

publicité des tribunaux et la libre défense des accusés sont le droit commun, on vit un Prince de l'Eglise, traduit, pour des jugements dogmatiques, devant un tribunal amovible, sans défense, sans publicité, sans aucune garantie. L'épiscopat en masse s'éleva contre une justice rendue par des hommes qui n'avaient ni autorité morale ni compétence. Mgr d'Astros écrivit des félicitations au Cardinal menacé de cette sentence encore plus inique que puérile. Il publia dans les journaux son adhésion ferme et motivée au mandement censuré. Enfin il dit au Ministre, que quand les lois de l'Eglise n'étaient pas d'accord avec celles de l'Etat, c'était aux secondes à se modifier, et il terminait par cette vérité, où tout esprit qui parcourt l'époque trébuche continuellement : « Cette affaire, Monsieur le Ministre, » donne lieu à un rapprochement capable d'imprimer » sur notre temps un caractère d'ignominie ineffaçable. » Que dira la postérité quand l'histoire lui apprendra, » qu'au moment où M. Michelet publiait avec succès sa » brochure du *prêtre, de la femme et de la famille*, » prodige d'irréligion et de calomnie : le mandement » publié par un Cardinal, pour la défense des vérités » saintes, a été poursuivi et condamné comme abusif » par-devant le Conseil d'Etat ? »

A la suite de ces crises, l'Eglise eut une autre épreuve dont le scandale fut encore plus retentissant. Les journaux, les pamphlets, les romans avaient tant parlé des Jésuites, que l'imagination publique s'en effraya, et qu'une sorte de panique les voyait déboucher par légions de tous côtés, comme ces malfaiteurs fantastiques de 89,

qu'on annonçait sans cesse, et qu'on ne montrait nulle part. Quand la tempête fut soulevée par lui, le ministère déclara que, nouveau Jonas, la compagnie de Jésus était la cause du péril, et qu'il fallait la jeter à la mer. A cette motion, le parti philosophique battit des mains, le monopole se crut vengé de grands affronts et délivré de puissants rivaux, et, parmi les catholiques, les dupes et les peureux se disposèrent à laisser faire, sous prétexte que l'Eglise ayant marché quinze siècles sans les Jésuites, pourrait bien s'en passer encore. Cependant, le Gouvernement qui avait été le provocateur de ces désordres, s'en disait très-sérieusement le souffre-douleur, et il se préparait à livrer le Juste, dans l'attitude triste d'un Pilate qui se lave les mains. Comme il fallait motiver l'arrêt, il demanda aux fastes parlementaires des inspirations, il profana même la tombe de Charles X, pour en faire sortir un cri de proscription, enfin, il tortura des textes et il composa une de ces légalités machiavéliques, à l'aide desquelles tout homme accusé d'avoir mis les tours de Notre-Dame dans sa poche, sera convaincu par le premier avocat qui voudra s'en donner la peine. Quand les deux Chambres eurent retenti de ces perfidies habillées en style oratoire, et passionnées par la discussion publique, le Gouvernement alla trouver le Souverain Pontife, pour lui recommander les Jésuites, d'un air protecteur. Il se donna le relief d'une victime qui expie sa généreuse hospitalité aux enfants de saint Ignace, et qui prie la papauté de les rappeler, pour n'avoir pas le désagrément de leur donner congé. La papauté ne se prit nullement au piége, et refusa sa connivence.

Alors le Gouvernement s'adressa au général de l'ordre, qui fit évacuer quelques maisons. A ce prix les ennemis s'apaisèrent, et un calme, douloureusement acheté, renaquit. Pendant que ces choses se passaient, Mgr d'Astros prit dans la lutte une position de bataille remarquable. Il aimait la compagnie de Jésus, comme le mérite un ordre qui fournit des saints, des lumières et du sang à la vérité depuis deux cents ans. Cependant, elle représentait ici quelque chose de plus sacré qu'elle-même, elle représentait la liberté de l'Eglise. L'idée que l'Epouse immaculée de Jésus-Christ allait être frappée sur des membres si respectables, et que, par leur suppression, la milice sacerdotale allait être décapitée parmi nous, transportait le saint vieillard. En conséquence, il envoya un mémoire au Souverain Pontife sur l'état de la question, pour le prier, non-seulement de ne pas faire de concession, mais de ne pas permettre que le P. Roothaan en fît. Il envoya une *Adresse au Roi,* où il louait les bienfaits de la Compagnie, et prouvait la légalité de son existence. Il fit même imprimer cette dernière, malgré l'opposition de Louis-Philippe, comme nous le verrons bientôt. Enfin son intervention fut si puissante dans ce débat, que les cardinaux, incertains un moment s'il fallait satisfaire ou braver le Gouvernement français, embrassèrent le parti de la résistance sur sa parole, et sa contenance fut assez belle, pour que le général de la Compagnie attaquée lui pût écrire : « Monseigneur, le P. Druilhet aura » sans doute exprimé déjà à votre Grandeur ma vive » reconnaissance pour votre admirable *Adresse au Roi*, » et pour la publicité que vous n'avez pas craint de lui

» donner. Mais je manquerais à mon devoir, Monsei-
» gneur, si je ne vous exprimais pas directement com-
» bien je suis touché de votre constante et courageuse
» bienveillance. Dans ces conjonctures, si critiques pour
» nous, votre âme s'est révélée tout entière, et vous
» avez montré de nouveau que le moment de l'épreuve
» et du danger n'est pas celui qui vous voit faiblir. »

En 1846, de nouveaux projets sur l'enseignement rappelèrent Mgr d'Astros dans cette lice qu'il venait de quitter à peine. Un mémoire aux Chambres et de nouvelles obsessions auprès du ministère furent les dernières instances de ce zèle que la vieillesse ne paralysait pas. C'est ainsi que, jusqu'à la fin et dans les plus petites occasions, il éclatait, toujours courageux sans être provoquant, hardi sans jamais manquer de respect ni aux ennemis ni à lui-même. Quand les autres Pontifes le consultaient sur l'opportunité de leurs doléances, il répondait par ces paroles inspirées : Criez, ne vous lassez pas, élevez la voix comme un son de trompette : *Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem.* Dans les retraites mensuelles il méditait les agressions ou les résistances dont sa charge épiscopale lui faisait un devoir. Là, même après la persévérante guerre qu'on vient de lire, il se reprochait de la mollesse, et il se stimulait par la conscience, de peur de fléchir par la bonté de sa nature. En d'autres termes, sa vie d'Evêque comme sa vie de chrétien, était une incessante bataille, et, pour retremper son âme aux jours de fatigue, il se remettait souvent devant les yeux cette vérité de saint Anselme, Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise : *Nihil tam diligit Deus quàm libertatem Ecclesiæ.*

CHAPITRE XI.

SON DÉSINTÉRESSEMENT.

Sa facilité à sacrifier des espérances. — Condoléances à Louis-Philippe après certains attentats régicides. — Compliment au Duc et à la Duchesse d'Orléans. — Il songe déjà à se donner un coadjuteur et à se démettre de sa charge. — Il jette les yeux sur M. l'Abbé du Bourg. — Nouveau projet de démission. — Il consulte Grégoire XVI. — Avances de la Cour. — Sa réponse. — Seconde tentative de la Cour. — Sa réponse. — Les opinions changent à son égard. — Son indépendance ne change pas. — Ses sentiments pour le cardinalat.

Humilem spiritu suscipiet gloria.
Prov. 29. 23.

Il y a un acte de cette vertu dans chaque lutte précédente ; car à mesure que notre Prélat s'aliénait le Pouvoir, il s'éloignait de la faveur. Cependant, il semait, parmi ses résistances, de nobles traits, où le mépris des grandeurs se détachait plus sensiblement. La phase que nous parcourons abonde en exemples semblables ; et si, jusqu'à présent, il a fui l'élévation quand elle se présentait, nous allons le voir travailler, avec une persistance héroïque, à creuser des abîmes entre elle et ses derniers ans.

L'image de la royauté est sacrée dans la pensée du catholicisme. Cependant les Evêques ont mission de surveiller ses rapports avec l'Eglise, et le respect qu'ils lui portent n'est plus chrétien, dès l'instant qu'il absorbe celui qu'ils se doivent. Mgr d'Astros, plein de cette

conviction, admonestait avec une liberté rude et ingénue ce que la France d'alors appelait le Pouvoir exécutif. Nous l'avons vu, il n'écrivait guère contre les mesures irréligieuses du Gouvernement, sans faire arriver ses cris aux pieds du trône. Souvent ses remontrances effrayaient l'oreille délicate des courtisans. Quelquefois il se permettait même des hardiesses dont la liberté antique touchait à l'irrévérence. Un jour, étonné de voir l'assassinat s'acharner contre la vie du Monarque, il en chercha la raison providentielle. Sa foi lui persuada que Dieu, mécontent des tendances anti-catholiques de ce règne, frappait le prince pour l'éclairer. Aussitôt il se fit un devoir d'interpréter à Louis-Philippe des événements dont il pouvait méconnaître la signification. Dans ses adresses de condoléance, après avoir stigmatisé l'attentat, il l'expliquait, et dès qu'il avait exprimé ses sentiments à la royauté, il lui faisait un examen de conscience... Qui ne se croira en plein quatrième siècle, quand on lira ce compliment étrange écrit à un Roi qui venait d'échapper à la mort?

« Sire, les feuilles publiques nous ont appris l'événement qui a mis en danger Votre Majesté et une partie de la famille royale. Je bénis sincèrement le Seigneur d'avoir sauvé encore une fois votre vie, sur laquelle reposent la paix de l'Etat et tout l'ordre public.

» Sire, c'est un devoir pour moi de vous le dire, ces périls multipliés, et les prodiges par lesquels la Providence vous en délivre, offrent à Votre Majesté de grands enseignements.

» Dieu vous demande le salut de la religion qui, humainement parlant, doit périr en France, si l'état des choses n'est point amélioré.

» Votre Majesté connaît le vœu des Evêques.

» Ils n'ignorent pas les difficultés, mais ils comptent sur la profonde habileté avec laquelle vous savez conduire les choses humaines. Je suis, etc.»

Après l'attentat du 28 juillet 1835, Louis-Philippe entrant, pour la première fois, dans Notre-Dame de Paris, fut arrêté au milieu du temple par Mgr de Quélen. Le digne Pontife le félicita éloquemment, mais en déplorant qu'il fallût des catastrophes pour mener la nouvelle monarchie aux pieds des autels ! Les saints se rencontrent mieux que les grands hommes.

C'est une tactique ordinaire aux courtisans de moins flatter la royauté que l'héritier présomptif, afin de s'assurer leur propre survivance. Mgr d'Astros était chrétiennement dédaigneux pour la fortune, qu'il la regardât dans l'avenir ou dans le présent. Pendant l'automne de 1839, le prince aîné de la dynastie régnante faisait, dans le midi de la France, un voyage où l'éclat de sa jeunesse, l'à-propos de sa parole et l'habileté de sa tenue lui conciliaient des sympathies. Mais, à côté de lui, entrait dans nos cathédrales en fête, une épouse luthérienne, dont les adorations protestaient contre les nôtres. Quelles que fussent les qualités de la princesse, la France catholique était blessée de cette alliance qui constituait l'hérésie compagne, mère et institutrice de ses rois. L'Archevêque de Toulouse partageait vivement ce sentiment public, et se crut obligé de prévenir l'or-

gane. Il laissa donc arriver le duc d'Orléans au seuil de sa métropole, et là, il acquitta un solennel devoir. Il rendit grâces d'abord au Gouvernement de quelques améliorations, particulièrement de la restauration de l'Eglise Africaine. Il tressaillait en pensant que *les ruines de Carthage et d'Hippone étaient devenues françaises*. Mais ce devoir de justice étant rempli, il charge le Prince de dire au Roi, son père, que l'Eglise de France pleure parce qu'elle n'est pas libre, et que la ville de Toulouse, en particulier, sera toujours en deuil, tant que ses croix de mission ne seront pas relevées. Puis, se tournant vers la duchesse, il ajouta : « Madame, nous formons pour » votre Altesse Royale des vœux bien sincères ; le plus » cher à notre foi est le même, nous en sommes certains, » qu'adresse tous les jours au ciel celle que votre union » avec le prince vous a donnée pour mère. Accueillez » avec bonté, Madame, de la part d'un Evêque catho- » lique, l'expression d'un désir dont l'accomplissement » comblerait la France de joie, et peut seul assurer à » Votre Altesse Royale un solide bonheur. »

Quoique bien noble dans le but et bien douce dans la forme, cette insinuation scandalisa les susceptibilités de l'entourage ducal. On dit que la princesse eut le cœur plus haut que ses flatteurs. Elle sentit qu'à son point de vue le saint Prélat venait de lui souhaiter la plus grande félicité possible. Depuis, elle prit souvent sa défense dans une cour où il était en disgrâce, et il ne tint pas même à elle qu'il ne fût, en plusieurs occasions, promu au cardinalat : tant il est vrai que la prévoyance du détachement peut être trompée comme celle

de l'ambition ! Un acte dans lequel Mgr d'Astros avait sacrifié son élévation faillit en devenir la cause. Avec raison on a comparé les honneurs à notre ombre, qui fuit quand on avance, et qui avance quand on la fuit.

Il n'est pas étonnant que Mgr d'Astros fît bon marché des dignités en expectative, celle qu'il avait déjà pesait douloureusement sur lui. Saisi de cette idée naturelle à tous les bons esprits, qu'il était au-dessous de sa tâche, et que son attention, partagée entre le diocèse et lui-même, n'administrait bien ni l'un ni l'autre, il rêvait toujours sa démission comme une délivrance. Pour faire mieux accepter cette résolution, il voulait y préparer le Gouvernement et son peuple par une transition. Dans ce but, en 1839, il demanda un coadjuteur. Comme saint Augustin qui décerna ce titre au plus jeune de ses prêtres, notre Prélat jeta les yeux sur un enfant de son cœur, à peine âgé de trente ans, à qui le prestige de la naissance, une haute piété, un esprit sûr, un sens exquis des convenances, et des agréments où la modestie faisait aimer la dignité, donnaient l'autorité d'un vieillard. A ces traits, il n'est personne, dans le diocèse de Toulouse, qui ne reconnaisse le regrettable M. du Bourg [1]. Ce jeune ecclésiastique, issu d'une noble famille du Languedoc, ancienne par ses mœurs comme

---

1 M. l'abbé Emmanuel du Bourg mourut, peu de temps après, dans son château de Roche-Montès. Mgr d'Astros lui laissa ignorer toujours les desseins qu'il avait eus sur lui, *de peur*, écrivait-il à Mgr Garibaldi, *de lui faire de la peine*. Le vénérable Prélat, qui l'aimait avec tendresse, le pleura avec une profonde douleur. Il parlait souvent de ses vertus, et il avait même écrit la relation de ses derniers moments, pour satisfaire son cœur en la relisant.

par son histoire, se faisait pardonner, à force de mérite, un rapide avancement. Quelques années auparavant, il s'était mis aux genoux de Mgr d'Astros, pour le conjurer de lui retirer un titre de Grand-vicaire qui venait de lui être imposé. Depuis, malgré l'obéissance, il portait sa charge avec une humilité craintive, que sa réserve ne laissait point transpirer, mais dont le cœur de son père était bien instruit. Celui-ci, qui se connaissait en caractères et en vertus, était convaincu que ce prêtre d'élite imposerait à un diocèse, en proportion même de sa jeunesse, parce qu'elle contrastait avec sa maturité. Son choix n'était donc pas un acte de ce favoritisme aveugle, particulier aux vieillards affaiblis, mais le projet d'une raison froide, éclairée par une conscience sans illusion. Pour réussir, il ne présenta pas lui-même son candidat, de peur de compromettre la négociation. Il pria d'abord Mgr l'Internonce de hasarder le nom de M. l'abbé du Bourg, et, ensuite, une dame puissante de l'appuyer. Quoiqu'il détestât les chemins tortueux, il abandonna, cette fois, la ligne droite, pour mieux venir à bout de se dépouiller. Rien ne prouve mieux le désir qu'il en avait. La Cour, sondée par Mgr Garibaldi, se montra peu favorable aux coadjutoreries en général, parce qu'en acceptant le candidat de l'Evêque sollicitant, le Gouvernement amoindrissait son droit de présentation. Elle se montra inexorable pour la nomination de M. l'abbé du Bourg en particulier, à cause de la signification politique que son nom avait toujours eue à Toulouse. C'est en vain que Mgr d'Astros fit réitérer ses instances, elles n'eurent aucun succès. Déjoué de ce côté, il ima-

gina d'autres combinaisons, elles n'aboutirent pas davantage. La Providence qui le voulait à cette place, le faisait échouer, tantôt contre des oppositions malveillantes, tantôt contre de grandes vertus. Il n'en persistait pas moins à déposer son bâton pastoral, et il en cherchait obstinément les moyens, quand Mgr Garibaldi, ayant aperçu dans une lettre que notre Prélat voulait se démettre quelque temps après l'éducation complète de son coadjuteur, lui répondit : « Quant à votre démis-
» sion, si la chose réussit, il ne faut pas que vous y
» songiez ; votre seule présence, votre seule ombre est
» trop utile au diocèse de Toulouse et à bien d'autres.
» Vous profiterez seulement de votre repos pour travail-
» ler avec plus de tranquillité au bien de l'Eglise ; voilà
» tout. » Ces mots renversèrent de fond en comble les plans de retraite cénobitique qui souriaient toujours à Mgr d'Astros. Il était pris par la conscience, il se rendit; et, peu soucieux d'une liberté qui lui eût laissé encore des charges, il abandonna son dessein pour se replacer sous le joug.

Il y a des heures de lassitude, dans les carrières brillantes, qui ne s'expliqueraient pas, si Dieu n'avait coutume de placer la souffrance auprès de la gloire, pour la défendre de l'orgueil. En 1842, la renommée épiscopale de Mgr d'Astros était à son apogée. L'Eglise de France ne faisait point un pas sans prendre son avis ; la Cour ne le traitait en ennemi que pour avoir son amitié; les fidèles avaient dans sa conduite une foi aveugle ; le représentant du Saint-Siége à Paris lui écrivait : « Tenez-
» vous prêt, car, s'il arrive des jours difficiles, nous

» allons tous nous tourner vers vous. » Cependant, au milieu de cette acclamation universelle, Mgr d'Astros avait des langueurs péniblement contenues. Il traînait son importance comme une sorte de boulet, et le silence qui se faisait autour de sa parole, quand elle retentissait, lui causait de la frayeur. En vérité, il était fort contre les prostrations, quand elles ne le saisissaient qu'au cœur; mais, dès qu'elles l'atteignaient dans la partie morale de son âme, il devenait timoré comme un enfant. Vers cette époque, le Gouvernement répondait à ses résistances épiscopales par de honteuses tracasseries. Il refusait d'agréer un de ses Grands-vicaires, il menaçait de lui ravir son petit Séminaire de Toulouse, il entravait son action dans toutes les affaires mixtes par des chicanes déloyales. La guerre vint au point que Mgr d'Astros craignit de rendre son Eglise victime de sa défaveur. Il se demanda si Dieu n'exigeait point sa démission, pour épargner au Gouvernement des crimes administratifs, et à son diocèse la solidarité des vengeances qui le poursuivaient. Un jour, réduit aux abois par cette perplexité, il écrivit au Souverain Pontife : « Très-Saint » Père, je me jette à vos pieds, comme un fils docile et » plein de confiance, pour demander conseil à Votre » Sainteté, et recevoir des ordres dans une position ex- » trêmement difficile. Jusqu'à ce moment, j'ai combattu, » avec la grâce de Dieu, pour la cause de la foi, et je ne » suis pas encore lassé. Il me semble même qu'aucune » persécution dirigée contre ma personne ne pourrait » me faire quitter la lice. Mais d'autres considérations » paraissent exiger que, pour le bien de mon diocèse,

» j'abandonne le siége de Toulouse. En présence de tout » ce qui se passe, ma conscience ne me permet point » de me taire, et cependant je suis devenu odieux au » Gouvernement. » Suit un exposé franc et bref de tous les déboires qui lui arrivent de Paris. Il ajoute que sa santé, de plus en plus insuffisante, lui fait un devoir de la retraite aussi bien que l'hostilité du Pouvoir. Enfin, il jette toutes ses inquiétudes dans le cœur du successeur de Pierre, et il attend, à genoux, que la voix de Dieu prononce sur lui. Le Souverain Pontife le releva dans une étreinte paternelle; il lui répondit un bref élogieux et doux, où il le félicitait de son passé et le conjurait de ne pas descendre. Il lui dit qu'il allait porter ses plaintes au Roi des Français sur les vexations dont il souffrait. Enfin, il le reconforta avec de caressantes paroles; et, après avoir versé du parfum à ses blessures, il l'envoya de nouveau au combat. Mgr d'Astros, qui était inflexible par caractère, était naïvement docile par obéissance. Muni de ce céleste encouragement, il se remit en marche, sa confiance ne devait plus défaillir un seul instant [1].

Par un caprice étonnant de la fortune, cette même Cour, d'où partait la persécution contre Mgr d'Astros, lui envoyait quelquefois des flatteries. L'isolement du Prélat était une accusation ; on aurait voulu lui donner part à la faveur, pour le neutraliser en le teignant de la couleur du jour. D'un autre côté, Grégoire XVI réclamait pour lui, à chaque promotion de Cardinal; l'opinion

1 Voyez le Bref, aux pièces justificatives.

publique jetait son nom comme un reproche au Pouvoir; les nouveaux élus eux-mêmes acceptaient la pourpre avec embarras, tant que le *Saint de Toulouse* ne la portait pas; évidemment le Gouvernement se tirait d'un mauvais pas en l'élevant, et la politique lui commandait cette mesure à défaut de la sympathie. Toutefois, il crut y devoir mettre une condition, c'était un voyage à Paris. Souvent, en recevant des notabilités Toulousaines, le Roi demandait avec intention si leur Archevêque ne voulait pas venir le voir. Un ministre alla jusqu'à lui écrire pour l'y inviter. Un mandataire même fut chargé de lui dire que s'il paraissait à la Cour, il y était attendu par une grande principauté. A ces mots, la fierté chrétienne du noble Archevêque se redressa, et il répondit que, *puisqu'on le jugeait digne de certains honneurs, il trouvait bien étrange qu'on lui proposât un voyage après lequel il ne le serait plus.* En ceci, la politique, souvent si habile, de Juillet, manqua d'habileté. Mgr d'Astros avait beaucoup d'âge et se déplaçait difficilement; sans s'abaisser, elle pouvait accepter cette excuse. Mais elle donna un sens à son éloignement; elle mit un prix à la visite désirée; c'était effrayer à la fois la conscience et la délicatesse du Prélat, il n'en fallait pas tant pour le faire reculer.

La Cour ayant échoué dans cette attaque, en imagina une autre. En réfléchissant, elle comprit qu'il y a ici-bas une catégorie de mortels que l'intérêt ne séduit point, et qu'il faut capter par d'autres appâts. Elle dressa donc un plan dans lequel Mgr d'Astros devait être appelé plus haut, par la voix même de l'Eglise, et mis en demeure, ou de se rendre, ou de décliner une occasion

qu'il ne déclinait jamais, celle de faire un grand bien. En conséquence de cet arrangement, voici ce que lui écrivit un vénérable confident du Château.

« Monseigneur, dans trois audiences successives, le » Roi et la Reine, sachant mon dévouement profond pour » vous, se sont ouverts à moi du désir où ils étaient de » vous voir leur prêter le secours de vos lumières, en » des choses où il leur devient de plus en plus difficile » de bien voir et de bien faire. Vous comprenez qu'il » est question de nomination aux siéges qui viennent à » vaquer. Maintenant, les affirmations se croisent en » sens contraire sur les sujets proposés. De là, pensent » le Roi et la Reine, la parfaite convenance d'avoir, » au-dessus de toutes les désignations, un Evêque qui, » par la vigueur de ses principes, par ses antécédents, » par sa position universellement jugée exceptionnelle, » puisse éclairer les choix et commander toute confiance.

» Cet Evêque qu'on estime avoir tout ce qu'il faut » de lumières et d'orthodoxie pour cela, c'est vous, » Monseigneur. Le Roi et la Reine ont donc proposé au » Ministre des cultes de vous prendre comme guide. » Mais le Ministre, croyant, non à de l'hostilité, mais » à peu de bon vouloir de votre part pour l'état de choses » actuel, se refuse à entrer dans cette voie, jusqu'à ce » que vous ayez donné un signe quelconque de sympathie.

« Voilà dix ans, dit-il, que le Roi règne, que le Souverain » Pontife le traite admirablement, et Mgr de Toulouse, » dont la place est si haute dans le clergé de France, » n'a pas encore fait arriver au Roi des hommages, qui » ne seraient pourtant que l'expression de la justice, en

» présence de tout ce que Sa Majesté a fait pour le bien
» de l'Eglise. Sans doute, il a reconnu la bonté des choix
» faits pour l'épiscopat, mais, comme il y a mêlé une ques-
» tion politique, ce que ses paroles ont eu de gracieux,
» a disparu devant ce qu'elles avaient d'inopportun [1].
» Pourquoi ne vient-il pas à Paris ? Pourquoi ?...

» A tous ces pourquoi, réponse a été faite par moi,
» et transmise à M. le Ministre.

» Maintenant, Monseigneur, je dois vous dire que,
» soit le Roi, soit la Reine, ils ont pris avec moi l'ini-
» tiative de toutes ces ouvertures : qu'ils ont paru vive-
» ment désirer que je vous entretienne des souvenirs
» qu'ils ont conservés de vous, pour vous avoir vu et
» apprécié en Angleterre, alors que vous alliez chez la
» princesse de Condé. Que la Reine surtout, souhaite
» que, par un témoignage quelconque, vous mettiez
» le Roi en position de profiter de tout ce qu'il y a
» en vous de parfait pour le bien de la Religion. Que
» si je ne vous le dis pas formellement de sa part,
» c'est uniquement pour qu'on puisse dire que les rela-
» tions que vous pourriez avoir, par suite de ces com-
» munications avec le Roi, n'ont point été provoquées.
» Qu'enfin, c'est l'avantage seul de l'Eglise qu'on cher-
» che en ceci.

» Tout cela, Monseigneur, m'a été dit avec un
» abandon plein de cordial respect pour vous. J'ai cru
» voir dans la Nonciature un grand désir que vous

---

1 Allusion au compliment adressé par Mgr d'Astros à LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans.

» puissiez seconder ces vues. Pour moi, Monseigneur,
» je m'en remets à votre haute raison, et je me tiens à
» votre disposition, soit pour le cas où vous souhaite-
» riez avoir de plus amples renseignements, soit pour
» celui où vous me diriez d'aller vous voir afin d'en
» causer. »

Voilà un piége habilement tendu. Le but proposé était noble, la voix employée était chère, l'occasion était peut-être décisive pour le bien ou pour le mal de l'Eglise : cerné de toutes parts et intéressé dans ses plus belles affections, qu'allait faire l'intraitable Archevêque de Toulouse ? Il prit quelques jours pour discuter les choses devant Dieu, et il répondit :

« Vous devez être surpris du retard de ma réponse
» aux communications importantes que vous m'avez
» faites. Il faut, cependant, que je vous mette à même
» de répondre à ceux dont vous me communiquez les
» pensées.

» Je ne crois pas avoir besoin de me justifier aux
» yeux du Roi, ni sur mon compliment au Prince, ni
» sur ma conduite politique. Pour ce qui est de me jus-
» tifier auprès des gouvernants, j'y travaillerais en vain.
» Quand je me décidai à parler, dans mon discours, de
» la liberté d'enseignement, je crus remplir un vrai
» devoir, et je prévis bien que j'allais soulever des tem-
» pêtes. C'est le côté spécialement gardé par les enne-
» mis de la religion, parce que c'est par là qu'ils ont
» ouvert la tranchée.

» Mais venons-en à notre affaire. On me reproche de
» n'avoir, ni fait un voyage à Paris, ni fait parvenir au

» Roi des hommages qui lui seraient bien dus. Comme » ces gens-là sont en contradiction avec eux-mêmes! » ils nous font un éternel reproche d'ambition; ils nous » accusent de vouloir gouverner les Rois; et si nous » nous tenons à l'écart, si nous nous effaçons autant » que possible, ils nous l'imputent à crime. Et moi, je » réponds : Si j'allais faire au Roi ma cour, s'il me » donnait quelque confiance, ceux qui me font les re- » proches qu'on vient de voir, me regarderaient avec » mépris, je deviendrais l'objet de leur envie, et le point » de mire de leurs attaques. Ajoutez que je perdrais » tout crédit dans l'esprit de tous les partis, et que je » ne serais plus bon à rien, supposé que je sois bon » à quelque chose.

» Quant à la pensée qu'on a eue de me donner pour » guide au Ministre, dans le choix des candidats à » l'épiscopat, je comprends d'autant moins qu'on ait » pu lui faire cette proposition, que je comprends mieux » son opposition. Pourquoi, d'ailleurs, venir chercher à » Toulouse ce que l'on a si près? Le guide le plus sûr » pour le choix des Evêques, serait l'Internonce de S. S. » On a ensuite, autour de Paris, d'excellents Evêques » qui ont la confiance du clergé. Le Roi pourrait en » choisir un qu'il chargerait de cette tâche. Quand on » a ces ressources, comment jette-t-on les yeux sur l'Ar- » chevêque de Toulouse? Ma résistance à Buonaparte » m'a fait un nom, mais ne m'a pas donné, pour cela, » plus de capacité. Deux choses me manquent surtout » pour remplir des postes si éminents, la mémoire, par » conséquent les connaissances, et la présence d'esprit.

» Ajoutez à cela une santé de plus en plus faible, qui » voyage très-difficilement. Lorsqu'on m'a parlé d'une » certaine dignité, je me disais en moi-même, que ma » nomination serait singulièrement inutile. On aurait » élu dix Papes, avant que je fusse rendu à Rome. »

Le piége était tendu avec adresse, il fut tourné avec grandeur. Un peu de vertu solide dans les affaires humaines l'emporte sur la diplomatie. Toutefois, comme il en coûte d'avouer que l'on a des héros pour adversaires, on trouve plus naturel de les déprécier que de se les entendre objecter ; ainsi agit, par rapport à Mgr d'Astros, la dernière monarchie. Ne pouvant en faire un courtisan, elle le déclara un entêté. Déplorable régime qui, s'il avait eu Athanase et Chrysostôme sous la main, aurait flétri le premier comme un disputeur intolérant, et cité l'éloquence du second en Conseil d'Etat, pour appel comme d'abus.

On comprend sans peine la blessure que faisaient au cœur de la Cour de pareilles avances méprisées. Cependant Dieu a mis dans les grands sentiments quelque chose de souverain, qui triomphe même de l'orgueil froissé ; aussi, peu après, se faisaient vers Mgr d'Astros de nouveaux mouvements de bienveillance. Jusqu'à la fin, il sacrifia ces chances perpétuellement renaissantes, avec une force qui ne s'énervait pas. Quand, en 1845, les Jésuites furent menacés par un complot que nous avons ébauché, il envoya une *Adresse au Roi*, pour demander justice; mais en signifiant, que si on l'écoutait, ses réclamations demeureraient un inviolable secret, tandis que si on fermait l'oreille, sa conscience lui ordonnait

de pousser des cris. Le Roi lui répondit des choses évasives, et le pria de ne pas intervenir dans le débat. Aussitôt après la lecture de cette réponse, le manuscrit de l'Adresse fut envoyé à l'impression, et quelques jours après, le Gouvernement put savoir que notre Prélat ne se laissait pas plus abuser par des phrases, qu'intimider par des persécutions.

Comment n'aurait-il pas été détaché un Pontife dont la vieillesse était si absorbée en Dieu ! quand on l'a connu, on s'étonne que des hommes sérieux aient cru le faire avancer d'un pas, en étalant un manteau de pourpre à ses regards. Puisque nous venons de raconter ses efforts pour n'être pas Cardinal, au risque d'anticiper, nous voulons compléter ce tableau, en disant ses impressions le jour où il le fut. Depuis longtemps Louis-Philippe était passé, et le nom de Napoléon n'était pas davantage, pour Mgr d'Astros, un symbole d'espérance. Cependant, des confidents officieux lui apprennent un jour sa promotion. Peu de temps après arrive une dépêche du Ministère des cultes. Ses prêtres la lui annoncent, impatients de le voir rompre le sceau. Lui, regarde sa montre, trouve que l'heure de son coucher est arrivée, et se retire. Le lendemain, il fit son oraison, entendit la messe [1], communia, déjeûna et se récréa, sans demander même des nouvelles de son courrier. Quand l'heure du travail fut arrivée, on le lui porta, et il l'ouvrit. Il y trouva sa nomination. Tandis qu'il parcourait cette missive, il était aisé de lire sur

---

1 Depuis quelque temps son extrême faiblesse l'empêchait de la dire.

ses traits deux sentiments : l'un, recueilli et sévère, exprimait un acte d'adoration à cette Providence qui le plaçait sur de telles hauteurs, malgré tant d'oppositions et malgré la sienne ; l'autre exprimait une souriante ironie, en pensant à toutes les péripéties de cette pourpre, et à l'âge où elle lui arrivait. Aussi, regardant avec dérision son corps amaigri, il dit aux assistants : Ce sera un ornement mortuaire pour ma sépulture, *ad sepeliendum me fecit.* Il ne se trompa point. Le Pontife prit autant de soin de cacher sa dignité, qu'il en avait eu de la fuir ; et la première fois que les insignes éclatants en furent produits devant le peuple, ils ne couvraient que sa dépouille.

CHAPITRE XII.

SES FONDATIONS.

Œuvre des bons livres. — Maison des Bénédictines. — Réforme de plusieurs communautés. — Le Calvaire. — Ce qu'il était sous le cardinal de Clermont-Tonnerre. — Ce qu'en veut faire notre Prélat. — Il le place sous le patronnage de dames pieuses. — Il lui donne des statuts. — Il envoie ses premiers missionnaires à Rome. — Ses instructions. — Il obtient un bref laudatif. — Joies que lui causent les premiers succès de son œuvre. — Tendresse qu'ils lui donnent pour ses ouvriers apostoliques. — Courage que ceux-ci en retirent. — Sa vie au milieu d'eux. — Spécialité de son institut. — Ses chances d'avenir.

Cœpit Salomon ædificare domum.
2. Par. 3. 1.

Le commencement de ces travaux ne correspond pas exactement à la fin des combats précédents; mais le lecteur reculera volontiers de quelques années, pour voir du même coup d'œil des efforts que leur nature groupe dans un même tableau.

La première fondation de Mgr d'Astros parmi nous, fut l'œuvre des bons livres. Effrayé de voir le journalisme changé en un colportage d'infamies, la fécondité des auteurs et l'activité de la presse rivaliser de zèle pour empoisonner à bon marché l'esprit public, enfin Satan faire chaque jour son miracle de la multiplication des pains, en faveur d'un siècle affamé d'immondices, le saint Prélat crut devoir à ce cancer social un soin particulier. Pour en combattre les progrès, il organisa

la propagation des bons ouvrages dans son diocèse; il établit, au sein de sa ville archiépiscopale, une bibliothèque publique; il plaça à la tête un prêtre dont la sainteté éclairée sut choisir à chaque âme sa nourriture la plus propice; en un mot, à l'exemple de ces bienfaiteurs célèbres qui, en temps d'épidémie, ouvrent des pharmacies gratuites pour les indigents, il ouvrit des entrepôts de livres dignes d'être appelés, comme une collection célèbre : *remèdes de l'âme*, et il les fit passer aux foyers de son peuple pour le sanctifier en l'amusant.

A son arrivée, Toulouse possédait une maison de Bénédictines qui n'avait rien de commun que le nom avec la sainte famille du Temple. Par une de ces justices infligées à toutes les communautés déchues, elle s'éteignait dans la stérilité, la Providence ne permettant pas au relâchement d'exercer cette action prosélytique qui émane de la ferveur, et se vengeant toujours des ordres infidèles par une décadence méprisée. Mgr d'Astros fit disparaître cette institution dont le titre était pour lui une usurpation mensongère. A la place de ces Victimes dégénérées, quoique vertueuses chrétiennes, il fit venir les Victimes jadis élevées par lui, sous les regards d'une Princesse illustre, et l'arbre qu'il avait semé heureusement, il le transplanta avec succès. Le rejeton comme la souche, en effet, ne pouvaient que se bien trouver à son ombre paternelle : la terre arrosée de ses sueurs devait convenir à une œuvre toute imprégnée de son esprit. Ajoutons que sa métropole lui conserve une gratitude spéciale de cette fondation. Chaque fois que des calamités la menacent, instinctivement, elle se tourne

vers le nord de ses murailles, parce qu'elle y aperçoit deux espérances d'un seul regard. La première, c'est sa colossale basilique où dorment, dans une sépulture magnifique, les saints gardiens de la cité ; la seconde, c'est, auprès le sanctuaire caché des filles du Temple, montagne sainte où, jour et nuit, des victimes ont les bras étendus entre les iniquités du peuple et la foudre des cieux.

Mgr d'Astros modifia encore les constitutions données aux religieuses du Saint-Nom-de-Jésus, par M. Vincent, leur fondateur, à qui la mort n'avait point laissé le temps de compléter son œuvre. De concert avec la vénérable Mme du Terrail, supérieure de Notre-Dame, il rétablit dans cette communauté une observance plus étroite. Enfin, il prêta son conseil et sa force à la discipline religieuse partout où elle l'invoqua, tranchant avec vigueur, réformant avec prudence, respectant l'esprit de Dieu dans toutes ses créations, encourageant le sacrifice sous toutes ses formes, et procédant envers les communautés sans prévention comme sans acception, convaincu qu'un évêque se doit vouer à toutes, et ne s'inféoder à aucune.

Il y aurait, cependant, moins de modestie que d'ingratitude à ne point confesser sa tendresse exceptionnelle pour une œuvre, dans laquelle il déposa son cœur et les seules ambitions de sa vie, je veux parler de l'œuvre du Calvaire. Il y avait, au midi de la cité, des murs élevés par le cardinal de Clermont-Tonnerre, près d'une ancienne église de Franciscains, pour recevoir les prêtres tentés par les rudes labeurs de l'apostolat. L'édifice

était ceint d'un modeste enclos que les bords de la Garonne rafraîchissent, et où avait été jeté un Calvaire sur le type du Mont-Valérien. Ce sanctuaire, concédé pendant dix ans, sans règle et presque sans condition, à diverses troupes apostoliques, était comme une sorte d'hôtellerie, où les hommes de Dieu errants et sans gîte venaient se reposer en passant. Quand Mgr d'Astros eut pris possession de Toulouse, il sentit que le bien de son diocèse demandait des auxiliaires indigènes et stables, à la place de cet apostolat cosmopolite et ambulant. Il résolut donc de fonder une nouvelle maison de Missionnaires, un peu différente de celle de Bayonne, mais toujours couverte de ce titre chéri du Sacré Cœur, par lequel il voyait déjà l'avenir attaché à sa pensée, et les âmes, comme une moisson blanchissante, courir en foule au-devant de sa touchante conquête.

Quand il voulut changer la destinée de cette maison, il n'alla point chercher, en pays étranger, une grande renommée pour lui servir de pierre fondamentale. Le diocèse de Toulouse abonde en hommes cachés, que les circonstances feraient éclore, mais qui passent doucement dans leur obscurité laborieuse, parce qu'il leur fut appris à faire beaucoup de bien et peu de bruit. Mgr d'Astros trouva quelques-uns de ces instruments, et sur leurs vertus sacerdotales bénies par sa tendresse, il éleva ses espérances. Dès qu'il eut donné le jour à son œuvre, il lui chercha des mères nourricières, car l'institut nouveau était pauvre comme Jésus au berceau. A l'appel du saint Prélat, des patronesses

distinguées par le rang et par la piété se groupèrent; en peu de temps ses nouveaux enfants étaient adoptés par la charité. Il faut le dire pour l'acquit d'une dette sacrée et pour l'honneur de notre cité, voilà vingt ans que dure cette cotisation pieuse, et soit parce que le ciel bénit les maisons qui, comme celle d'Onésiphore, rafraîchissent les envoyés de Dieu en chemin, soit parce que l'huile et la farine ne diminuent pas dans les familles qui, comme la veuve de Sarepta, nourrissent les prophètes, le patronage du Calvaire est encore florissant. Celui qui écrit ces lignes sentirait le besoin d'en exprimer sa gratitude, si elle méritait d'être comptée pour quelque chose, auprès de la tendre bienveillance vouée par Mgr d'Astros aux bienfaitrices de son apostolat.

Quand il eut pourvu à l'entretien de son institut, il s'occupa d'en faire l'éducation. A cet effet, il voulut lui donner des statuts. Après de longues réflexions, il écrivit cette charte sacrée; mais il n'en osait rien attendre, tant que la bénédiction de Rome n'avait pas versé aux fondements de sa jeune création deux garanties qu'elle seule donne, la fécondité et la stabilité. Il remit donc ces constitutions en projet à ses nouveaux disciples, et il les envoya chercher, aux pieds du souverain Pontife, une de ces paroles encourageantes qui valent de saintes promesses. Avant cette mission, sa foi se recueillit comme en une heure solennelle, et il traça cet itinéraire dévot aux pèlerins de ses plus chères pensées :

« Au moment de partir, disait le vieillard, mettez-» vous sous la protection de la sainte Vierge. C'est

» surtout dans les voyages qu'il faut être prudent
» comme le serpent, et simple comme la colombe :
» simple pour se permettre tout ce qui est nécessaire;
» prudent contre les imposteurs, contre la dissipation
» des sens, et tous les piéges de l'esprit tentateur.

» Vous êtes chargés d'une mission sainte : pour en
» obtenir le succès, rendez-vous agréables à Dieu. Ne
» perdez point sa présence adorable, priez-le souvent
» et avec ferveur, offrez le saint sacrifice toutes les fois
» que vous le pourrez.

» Quand vous passerez près de quelque sanctuaire,
» entrez pour intéresser à votre œuvre le saint qui est
» honoré là. Pensez souvent aux anges qui vous proté-
» gent, et les invoquez avec une grande foi.

» Faites volontiers l'aumône sur votre chemin, et
» souffrez avec joie les souffrances ou les humiliations
» que la Providence vous y ménagera. Méprisez les
» complaisances vaines qui pourraient s'élever dans
» votre âme à cause de la mission qui vous est donnée.

» En entrant dans Rome, placez-vous sous la protec-
» tion des saints Apôtres Pierre et Paul. Le lendemain
» matin, allez, si vous le pouvez, prier à la Confession
» de saint Pierre, et offrez, dans son église, le saint
» sacrifice de la Messe.

» Après cela, demandez l'hospitalité à une Maison
» religieuse, et, en attendant que le Souverain Pontife
» prononce, mettez-vous au nombre des novices, vivant
» pauvres, obéissants, assidus à la prière, et mor-
» tifiés. »

Avec ses propres suppliques et ses missionnaires,

Mgr d'Astros fit partir des lettres de NN. SS. les archevêques de Bordeaux et d'Auch, les évêques de Carcassonne, de Pamiers et d'Aire, qui recommandaient son dessein, afin de rendre sa prière puissante comme un concert. Peu de temps après, son plan était soumis à la congrégation des Réguliers. Quoique simple, il fut longuement discuté dans de nombreuses réunions par les cardinaux Pacca, Patrizzi, Lambruschini, Mattei et Fransoni, ainsi que dans des communications particulières, par les RR. PP. Roothaan, Rosaven et plusieurs procureurs généraux d'ordres religieux. Des vœux simples et de cinq ans, sous un régime commun, une vie pauvre et dépendante pour sanctifier les apôtres en fécondant leur apostolat, quelques pratiques exceptionnelles, semées de distance en distance, pour relever l'énergie sacerdotale, enfin une aggrégation de prêtres deux fois liés envers l'évêque, et mis entre ses mains comme des instruments prêts à tout bien, principalement à la régénération des âmes par la parole : telles étaient les bases sur lesquelles Mgr d'Astros avait bâti son projet. Les Cardinaux le retouchèrent un peu et le louèrent beaucoup. Pour la papauté, le nom du saint Archevêque de Toulouse était une consécration qui appelait la sienne; bientôt un bref de Grégoire XVI vint rendre honneur à la pensée de notre Pontife, et les prêtres du Sacré Cœur entrèrent au nombre de ces familles religieuses dont la destinée est fixée, parce que Rome les a nommées [1].

---

(1) Voir le Bref, aux Pièces justificatives.

Ce fut un heureux jour, pour Mgr d'Astros, celui où il embrassa les Apôtres de son cœur couverts des largesses de l'Eglise, et où il revit ces statuts, sages inspirations de sa prière, sur lesquels, du haut de la chaire éternelle, un sourire approbateur venait de descendre. Bientôt il en donna la nouvelle à ses diocésains, et les vocations répondirent à ses désirs. Dès que sa pensée commença d'être mise en action, le vénérable Pontife en éprouva un ravissement pieux. Ce mouvement d'apôtres qui partent et d'apôtres qui reviennent, d'âmes qui se convertissent et de populations qui se transforment; ces chants pieux dans les plaines, ces fêtes de chaque soir dans des temples rustiques, ces pécheurs qui pleurent, ces familles ennemies qui s'embrassent, ces foules éperdues qui crient : vive Jésus-Christ; en un mot, ces souffles puissants qui emportent les masses agitées par l'Esprit divin, et composent ce miracle évident de la grâce, appelé une mission, tout cela donnait au cœur du saint vieillard d'ineffables ivresses. Elles débordaient en une sorte de reconnaissance tendre sur les humbles instruments par qui Dieu les lui envoyait. De là, pour eux, une paternité à part, que les Anges du ciel durent trouver belle, car elle n'était pas une faiblesse de l'homme, mais un sentiment du Pontife et un amour de Saint.

Cette tendresse, quoique profonde, n'était pas plus aveugle dans ses manifestations que dans son principe. Elle ne chargeait point ses privilégiés d'honneurs, car les honneurs enlèvent à l'apostolat plus de prestige qu'ils ne lui en donnent. Elle ne se traduisait même point par de la confiance, car les hérauts de la parole

sainte perdent de leur élan au contact des affaires, et ne sont jamais plus puisants que quand ils ne sont rien. Mais elle se révélait par un sourire venu du cœur. Il leur était bon comme une mère qui mêle la réserve à l'amour, et attire, sans cesser d'imposer. En partant pour des courses douloureuses, les hommes de Dieu ne craignaient plus la peine, s'ils l'avaient entendu; et quand ils arrivaient poudreux et haletants de leurs campagnes plus ou moins consolées, ils se reposaient si doucement dans la bienveillance de son regard, qu'ils y auraient trouvé une récompense, si la foi ne leur eût ordonné de la chercher plus haut.

Et puis, s'il venait s'asseoir à leur foyer, et leur parler cœur à cœur, qui dira leurs tressaillements, au moment où une intimité si vénérable s'ouvrait à leurs yeux! Aucun de nous n'oubliera jamais ce vieillard débonnaire et serein, reposant à nos ombrages, et contant d'un cœur épanoui les souvenirs heureux de sa vie. Rien ne pouvait égaler le charme de cet épanchement qui ne se prodiguait pas, rien que son édification. Toujours père d'ailleurs en même temps que modèle, le Pontife mangeait alors, avec les siens, à une même table, il obéissait à une même cloche, il se récréait aux mêmes jeux, il vivait de la même vie. Difficilement on pourrait comprendre, sans l'avoir vu, ce mélange séduisant de prévenance et de piété, de bonhomie et de dignité qui lui donnait, avec la majesté des patriarches, la candeur timide de l'enfance. Aussi, c'était une fête dans sa famille quand il lui demandait place à la fraîcheur de son ciel, à ses soirées et à ses autels! Il s'y montrait

si pauvre de cœur, qu'il fallut revêtir, à son insu, d'un papier uni cette cellule si aimée dans laquelle il devait venir mourir ! Il s'y montrait si peu exigeant, qu'à quatre-vingts ans il s'élançait, chancelant et au risque de tomber, sur son bâton de vieillesse, pour empêcher qu'on allât le lui chercher ! Enfin, il s'y faisait si petit, qu'en nous quittant il nous disait un jour, ces paroles qui font, à la fois, rougir et verser des larmes : « Messieurs, vous » savez assez que je vous aime ; je voudrais bien cepen- » dant vous adresser, avec mes adieux, quelques remer- » cîments et quelques conseils ; mais je suis d'une bêtise » si désespérante que je n'ose pas l'entreprendre. »

Maintenant, quelles limites seront assignées par la Providence à l'œuvre de l'auguste Pontife dans l'espace et dans la durée ? Nous ne le savons pas. Ce que nous savons bien, c'est qu'elle a une spécialité assez caractérisée, pour que, même humainement parlant, il soit permis de lui promettre l'avenir. Le but principal de Mgr d'Astros était d'organiser dans les diocèses, sous la dépendance des Ordinaires, un apostolat local, à qui la connaissance des mœurs et des idiomes donnât de l'action sur cette partie du saint troupeau que les grands apôtres ne visitent pas, ou visitent infructueusement, les populations des champs. Les ordres religieux, en effet, ne parlent guère que notre belle langue de France, et ne peuvent occuper que les grands théâtres. Les congrégations diocésaines parlent les dialectes les plus barbares, et auront toujours la première place au village. D'après cela, les corps apostoliques peuvent croître et se multiplier, il restera aux enfants de Mgr d'Astros,

dans la vigne du Père céleste, une part peu disputée. Qu'ils sortent donc de leurs sépulcres tous ces instituts couchés par la révolution dans la pourpre glorieuse des martyrs; que les robes blanches et brunes du moyen âge reparaissent dans nos cités perdues de sensualisme; que nos frères les moines envahissent ces hauteurs sociales qui ont tant besoin de les contempler : nous les y saluons en tressaillant de joie, car, avec eux, un grand siècle se lève, et de consolantes lueurs nous apparaissent à l'horizon. Pour nous, au fond de la France, chez ces paysans qui ne savent pas lire, nous aurons toujours les trois quarts du pays pour auditoire, et des moissons fabuleuses à récolter. Il y a déjà longtemps qu'un grand orateur le proclamait avec son élégance de grand écri-
» vain : « Aujourd'hui la chaire apostolique est muette
» devant le pauvre peuple; au fond de nos campagnes,
» des milliers de créatures françaises n'ont pas une seule
» fois, depuis quarante ans, entendu les foudres de la
» vérité. Elles ont leur curé, direz-vous : oui, j'en con-
» viens, elles ont un digne représentant de la religion,
» un pasteur fidèle, le doux spectacle d'une vertu simple
» et quotidienne, c'est beaucoup. Mais la parole n'égale
» pas l'autorité dans le pasteur; le temps seul la bles-
» serait à mort en lui ôtant le charme de la nouveauté.
» S'il vous faut des accents qui ne vous aient point en-
» core frappé, à vous homme des villes, il en faut aussi
» à l'homme des champs. Le pauvre a besoin comme
» vous des enivrements de la parole; il a des entrail-
» les à émouvoir, des endroits de son cœur où la vérité
» dort, et où l'éloquence doit la surprendre et l'éveiller

» en sursaut. C'est pourquoi l'Eglise, dans sa fécondité,
» a préparé des bouches d'or pour le pauvre aussi bien
» que pour les rois, et appris à ses envoyés l'éloquence
» du chaume autant que l'éloquence des cours [1]. »
Heureux ces *Démosthènes des villages*, quand ils ont l'accent populaire comme leur amour ! C'est là que le Verbe de Dieu a transporté sa vertu et fait aujourd'hui ses grands prodiges. J'entends bien des rêveurs créer des systèmes pour régénerer le pays ; une seule chose régénère énergiquement et vite, c'est l'apostolat de clocher en clocher. Qu'on ouvrît, à la fois, une mission dans chaque commune de France, et, après quelques semaines, viendrait une heure ou cette patrie, plus remuée par la grâce que par toutes ses révolutions, et possédée de sublimes délires, offrirait un grand spectacle, aussi incompréhensible pour le regard des sages qu'émouvant pour les entrailles de Dieu. Quand un apôtre a préparé et senti ces chaudes scènes de famille, il revient avec mélancolie sur ces sommets où l'on brille, sans être toujours content. A d'autres donc les rôles solennels, à nous, habituellement, un coin modeste chez les pauvres du hameau. Nous ne demandons rien à la civilisation qu'une oreille indulgente, quand, de temps à autre, nous irons nous délasser du reste à lui annoncer Dieu en cette douce langue, dans laquelle le prêtre pense, écrit, traduit son cœur et parle à ses amis.

Encore une fois, quels sont les desseins de Dieu sur l'œuvre de Mgr d'Astros ? Nous ne le savons pas. Ce que

---

1 Conférences de N. D. par le F. Lacordaire. 1845.

nous savons bien, c'est que les fondations ont ordinairement pour avenir et pour vie les mérites de leur fondateur, comme une tige la sève de son germe, et qu'à ce titre nous avons raison de beaucoup espérer.

Ce que nous savons bien, c'est que devant les traits de cet auguste Père, notre foi se renouvelle chaque matin comme la manne du désert, et qu'aux heures de lassitude, nous ne regardons pas au ciel sans encouragement; car, ainsi qu'un Machabée célèbre, nous y voyons notre *pieux Onias, notre Grand prêtre, bon et affectueux, priant aux pieds de Dieu pour son peuple, et lui tendant la main*[1].

Ce que nous savons bien, c'est qu'à la voix d'apôtres enfants, les campagnes ont frémi et les bourgades sont descendues comme des avalanches de leurs collines. C'est que dans notre petite barque bien des pêches miraculeuses nous ont assurés que Jésus était là. C'est qu'enfin un champ où les plus obscurs composent, chaque année, leur gerbe apostolique de quinze cents âmes restaurées, tant qu'il y aura ici-bas un Christ pour dire ce que valent les âmes, et quelques prêtres pour le sentir, ne peut être déserté.

Ce que nous savons bien, c'est qu'il serait plus commode, sans doute, de suivre des routes tracées que d'en ouvrir, et de recueillir ailleurs les douceurs du sacrifice religieux, que de s'en faire ici le martyr; mais, outre que le ciel récompense le labeur selon la mesure de la peine, l'homme s'attache au sillon qu'il creuse, à proportion des sueurs qu'il y versa.

---

1 2. Mach. cap. 15.

Ce que nous savons bien, c'est que rien de stable ne grandit sous le soleil sans de grands sacrifices, et que si les anciens jetaient une victime humaine à la base de certains temples, pour les rendre vainqueurs du temps, plusieurs seraient heureux d'être cet holocauste aux fondements du petit sanctuaire qui s'élève, pour l'assurer contre les années.

Ce que nous savons enfin, c'est que les grains de sénevé n'ont pas besoin d'une atmosphère toujours paisible pour devenir des arbres. C'est que les passions humaines s'usent, tandis que les œuvres de Dieu font leur chemin, et que les instituts, comme les individus, après les crises douloureuses de la jeunesse, entrent dans la paix de la maturité.

Quand on lance un vaisseau à la mer, sa première évolution est un mouvement de tangage, qui fait osciller ses mâts et gémir ses ais. Mais, bientôt il reprend son équilibre et il se précipite dans le large à pleines voiles, affermi contre les secousses, et défiant avec les cris des oisifs qui le regardent, les courants ennemis qui sifflent toujours sur les bords.

CHAPITRE XIII.

SES DERNIÈRES ANNÉES.

Étonnante diversité parmi les œuvres de Mgr d'Astros. — Sa polémique contre Dom Guéranger. — Sa conduite à l'égard de la papauté. — Nomination de quelques-uns de ses prêtres à l'épiscopat. — Ferveur angélique de sa vieillesse. — Sa cinquantième année de sacerdoce. — Révolution de 1848. — Foi de Mgr d'Astros à cette occasion. — Son attitude. — Ses motifs. — Ses nouvelles inquiétudes. — Ses sentiments pour Pie IX. — L'Eglise respire. — L'Archevêque de Toulouse songe à demander un Coadjuteur. — Mission de M. Berger à Paris ; — à Amiens. — Mgr Mioland nommé Coadjuteur. — Générosité de son acceptation. — Ses précédents. — Mgr d'Astros est promu au cardinalat. — Faux bruits au sujet de son serment.

Pater noster senex est.
Gen. 19. 31.

Arrivée au période suprême des grandes vies, la biographie regarde en arrière avec une sorte de désespoir, parce qu'après avoir beaucoup moissonné, elle laisse encore bien des souvenirs perdus aux glaneurs qui voudront la suivre. Aussi, le seul moyen d'être complet, en de pareils sujets, c'est de combler les vides par cette précaution d'un historien sublime : *Il a fait encore bien des choses qui ne sont point dans ce livre*[1].

Comment réduire à quelques chefs rares et courts, une existence aux efforts si multiples et si persévérants? Notre Pontife était si bien identifié à l'Eglise, qu'il en réfléchissait toutes les péripéties, toutes les émotions,

1 Saint Jean. 20. 30.

tous les intérêts, toute la vie dans sa vie pastorale. De là, dans son administration, une variété de mesures qui exprimaient la catholicité de ses sollicitudes. Après une lettre aux protestants de Toulouse, qui avaient attaqué un de ses mandements, on trouve une instruction à son clergé contre les envahissements de l'usure. Aujourd'hui, il prescrit des soins tutélaires pour la conservation des monuments religieux; demain, il sollicitait des documents pour la continuation de l'*Acta sanctorum*, dû à la pieuse ténacité des Bollandistes. Un jour, il réglementait la reddition des comptes de fabrique; un autre, il faisait agenouiller son peuple, les yeux tournés vers l'Orient, afin d'envoyer, dans leurs prétoires lointains, des rafraîchissements aux Eglises persécutées. Maintenant il instituait une Commission pour réviser le Cérémonial; dans peu il organisait des supplications en faveur de l'Espagne troublée par des conspirations schismatiques. Tantôt, c'était un projet pour éteindre la mendicité à force de charité, tantôt un mandement pour ajouter aux titres de Marie ce panégyrique si doux à l'oreille du monde : *Reine conçue sans péché.* Enfin, en venant d'établir une association de Sainte-Blandine, pour de pauvres servantes, il montrait à son peuple l'Angleterre vacillante de scepticisme, et il inclinait son Eglise par-dessus les mers, pour rappeler l'île antique des Saints à cet embrassement religieux dont fut brisée, il y a trois siècles, la fraternelle communion. Ainsi, sa prévoyance atteignait, sans distraction, aux extrêmes les plus opposés; semblable à celle de Dieu qui veille, avec la même attention, à un soleil

dans les cieux, à un ciron sous les herbes de la plaine, aux tempêtes de l'Océan, et aux grains de sable sur lesquels elles viennent mourir.

Cependant, parmi tant de labeurs oubliés ou seulement indiqués, il fut une polémique dont le retentissement appelle un développement spécial. Je veux parler de deux brochures de Mgr d'Astros, en réponse à Dom Guéranger, abbé de Solesmes, principal instigateur de la rénovation liturgique parmi nous.

Quand les *Institutions* de celui-ci parurent, les idées de notre Prélat traversaient une phase exceptionnelle. Les esprits les plus éminents sont trompés, un jour ou l'autre, par des impressions. A cette époque, certaines nouveautés, auxquelles le *Bien social* devait, avant peu, servir de porte-voix, s'étaient confondues, dans l'esprit du Pontife, avec les doctrines Romaines, et lui faisaient voir en celles-ci des insultes dissimulées à l'autorité épiscopale. Quelques exemples justifiaient cette méprise. En second lieu, à chaque essai d'ultramontanisme qui se produisait, des hommes graves, mais prévenus, agitaient à ses yeux le fantôme du menaisianisme, comme si ces deux choses avaient plus rien de commun entre elles que la rime. Enfin, il avait conservé pour nos anciens Pontifes une religion que leurs grandes vertus légitimaient, mais qui ne pouvait entendre censurer même leurs idées. De tous ces respects, et de toutes ces influences reçues, devaient s'élever, dans l'esprit de Mgr d'Astros, une forte répulsion pour l'initiative hardie de Dom Guéranger. La justice spirituelle et moqueuse du savant Abbé contre nos innovations, blessa particu-

lièrement le sérieux et les principes hiérarchiques du Pontife. Poussé par toutes ces causes, il opposa donc aux *Institutions liturgiques*, une réponse intitulée : l'*Eglise de France injustement flétrie*. Le titre de l'ouvrage en indique le sens et la portée. Ce qui inquiétait le Prélat, dans cette polémique, ce n'était nullement le mouvement qu'elle imprimait vers le Souverain Pontife, c'étaient les accusations implicites ou formelles qu'elle contenait contre l'Eglise de France. Cette Eglise qu'il avait vue belle dans ses anciens Pontifes, et sublime sur l'échafaud, lui était chère, non pas à cause de ses bigarrures liturgiques, mais malgré ce défaut, et, croyant son honneur compromis, il s'en faisait le champion. Rien ne prouve mieux le noble caractère de notre héros; rien ne prouve moins son opposition à la thèse des *Institutions*. En effet, contre Dom Guéranger, Mgr d'Astros n'a défendu qu'une question de convenance en général, et d'exactitude historique quelquefois. Sauf ces réserves sur la forme, on peut assurer que les deux antagonistes sont d'accord sur le fond. En voici toute la preuve, dans le préambule du saint Archevêque de Toulouse.

« Que Dom Guéranger eût exprimé le désir de voir » l'unité de liturgie établie, s'il était possible, dans » toute l'Eglise catholique, au moins dans l'Eglise » d'Occident; qu'il eût exposé, avec la chaleur qui lui » est propre, les avantages de cette unité, nous aurions » approuvé un désir si raisonnable et si orthodoxe. Nous » aurions été également d'accord avec lui sur ce prin- » cipe, que la liturgie doit être stable, qu'il est nui-

» sible pour la foi, et même dangereux, d'y apporter « sans cesse des changements. Enfin, nous n'aurions » eu garde de le blâmer, quand il aurait relevé ce qu'il » peut y avoir de défectueux, soit quant au droit, soit » quant à la rédaction, dans les liturgies des divers » diocèses de France, pourvu qu'il l'eût fait avec mesure, » et avec les égards qui sont dus à une grande église, » invinciblement unie au Saint-Siége dans tous les » siècles, et qui fut toujours, après l'Eglise Romaine, » la plus ferme colonne de l'Eglise de Jésus-Christ [1]. »

Il est donc faux que Mgr d'Astros ait voulu réhabiliter une confusion liturgique qu'il déplorait, et qui rend des catholiques, à quatre lieues de leur pays, aussi étrangers dans des réunions catholiques qu'à des rites schismatiques ou protestants. Cela est faux, parce qu'un cérémonial composé de telles disparates, à la façon des mosaïques, est contraire à l'ordre. Cela est faux, parce qu'il est contraire aux désirs du Souverain Pontife, et que notre Prélat respectait avec un soin égal l'ordre et le Souverain Pontife. Pratiquement, en effet, il n'était point d'Evêque incliné plus humblement devant le trône de saint Pierre. Malgré ses sorties, en apparence gallicanes, contre des initiatives qui froissaient moins ses idées que les bénignes dispositions de son âme, on peut dire, qu'à l'œuvre, il était l'Evêque le plus ultramontain de son temps. Il écrivait au Souverain Pontife le compte rendu prescrit par Sixte V, avec la simplicité d'un novice faisant son ouverture de conscience.

---

1 *L'Eglise de France injustement flétrie*, pag. 1 et 2.

Il n'exécutait pas un mouvement sur son siége épiscopal, sans regarder du côté de Rome. Il assiégeait la papauté de ses perpétuelles consultations. Grégoire XVI, qui le connaissait à fond, le regardait comme le plus ferme garde d'honneur de sa chaire, et en parlait dans les termes d'une amitié chaleureuse. A tout venant, il témoignait même un désir ardent d'entendre sa conversation intime sur l'Eglise de France. La cause de la vénérable Germaine, bergère de Pibrac, au diocèse de Toulouse, étant introduite, le grand Pape disait au Postulateur : « Priez donc votre Archevêque de venir; nous » ferons la béatification ensemble. » L'Archevêque, accablé d'infirmités, ne put réaliser ce pèlerinage de foi et de cœur, mais il en fit parvenir un regret pieux au saint Père. Celui-ci répondit, dans un tendre mouvement, où la dignité s'oubliait par affection : « Ah, si je » n'étais infirme moi-même, je lui proposerais bien de » faire la moitié de la route; mais nous sommes vieux » l'un et l'autre ! ! »

Les luttes de cette vieillesse militante étaient entrecoupées de rares joies. Au nombre, nous pouvons compter un de ces événements diocésains que nous avons toujours notés jusqu'à présent, parce qu'ils sont l'orgueil et la félicité d'un premier pasteur. A cette époque, l'Eglise de Toulouse envoya deux de ses dignitaires les plus renommés aux Eglises de Limoges et de Luçon pour les gouverner. Le premier de ces Prélats, par les charmes de sa charité, et par l'affabilité insinuante de sa conversation, donnait à son zèle pour les œuvres une fécondité qui rappelle les miracles de saint Vincent de

Paul. Le second, par une vaste érudition, unie à l'esprit sacerdotal le plus pur, promettait déjà ce gardien éclairé et fort que deux régimes politiques ont honoré d'une défaveur noblement méritée. Tous les deux, chargés de travaux et couronnés de mérites, s'avancèrent à la tête de leur sainte milice, suivis de chrétiennes sympathies et de l'amour de leur Pontife. Mgr d'Astros, qui trouvait le bâton pastoral pesant dans ses mains, s'applaudissait néanmoins de ces promotions comme d'un honneur décerné à son sacerdoce. Il en parlait avec la complaisance d'un cœur que la fécondité de son Eglise réjouissait; et il aimait à dire souvent : « Le Gouvernement » est singulier; il me dispute mes hommes quand je les » désire, et il me les enlève quand je les ai choisis. »

Vers ce même temps, la piété de Mgr d'Astros prit un élan extatique, que son imagination sans lyrisme ne saurait expliquer. La félicité de Dieu se révèle aux âmes saintes, comme certaines îles enchantées de la mythologie, par une sorte de parfum avant-coureur, et l'on dirait que, sur le point de les plonger en elle, la bonté éternelle les suspend entre ciel et terre pour les entretenir à un vestibule, afin de les préparer par des irradiations ménagées aux splendeurs qui les vont éblouir. Ce phénomène spirituel fut sensible dans les dernières années de Mgr d'Astros. Il parlait de l'amour de Dieu avec des transports qui semblaient une vision des cieux. Il composa le Chapelet de l'amour divin, pour mieux savourer, par la répétition, les grands cris de ce sentiment que poussèrent nos auteurs sacrés. Il fit un mandement, sur ce sujet, dont l'inspiration sereine et

tendre fait penser aux derniers discours de l'Apôtre saint Jean. Il voulut, avant de mourir, consacrer son diocèse au Cœur adorable de Jésus, victime de sa tendresse pour nous. En sortant d'une lutte solennelle, il passait aux écrits de Marie Eustelle, humble vierge de de Saint-Pallais de Saintes, qui parla bien de Dieu et le chérit mieux encore : il disait quelquefois à ses familiers, les larmes aux yeux : « Savez-vous que cette » pauvre fille aimait bien N. S ! » Et il dévorait une si naïve lecture avec le ravissement de cette femme qui, au temps de saint François d'Assise, battait des mains parce que les plus ignorants pouvaient devenir aussi saints que le savant Possidius. En un mot, sa vie était comme une lampe qui brûle davantage en s'éteignant, et sa conversation, chaude sans enthousiasme, reflétait déjà les teintes ardentes de ce jour, qui sera sans terme, parce que Dieu en sera le soleil.

En 1847, Mgr d'Astros arriva à sa cinquantième année de prêtrise, et la solennisa. Toulouse se souvient avec bonheur de cette journée où son vieux Pontife gravit, en actions de grâces, les autels qui avaient réjoui sa jeunesse. Entre ces deux messes, placées à si long intervalle, quelle différence ! La première était célébrée dans de mystérieuses pompes ; la seconde, dans le chœur d'une immense cathédrale, en présence de toute une cité émue de tendresse. La première ouvrait l'entrée d'une pénible carrière ; la seconde la couronnait. La première n'avait en face que des périls ; la seconde avait, derrière, des souvenirs héroïques, et, devant, les portes du ciel. Aussi, qui pourra dire

le sentiment onctueux avec lequel le peuple vit, ce jour-là, les cheveux blancs de son Evêque ? A l'aspect de ce front, où l'on contemplait, par l'imagination, les amabilités du jeune prêtre unies à la majesté du pontife, des larmes roulaient dans les yeux des fidèles. Personne ne se demandait si le septuagénaire sacrificateur portait bien ses années, mais s'il les avait bien remplies. Et cette pensée développait au cœur de la multitude une ivresse filiale, qui se traduisit, en dehors du temple, par de publiques manifestations.

Les choses en étaient là, quand survint la révolution de 1848. Mgr d'Astros, qui comptait ironiquement les gouvernements tombés sous ses yeux, comme les actes d'un lamentable drame joué par la frivolité française, ne fut ni troublé ni surpris de ce changement de décor. Pendant les jours d'effervescence qui suivirent le 24 février, quand il aurait suffi d'un cri ou d'un son de tocsin pour noyer la France dans des fleuves de sang, il s'asseyait, chaque jour, sous cette épée suspendue par un fil, avec la foi la plus courageuse. Tandis que tout le monde s'alarmait de ce calme fragile comme la détente d'une arme à feu, il dormait au milieu des passions équilibrées par des miracles, comme dans ce mouvement effrayant de notre globe, qu'une seule ligne de déviation pourrait abîmer en des vides sans fond. Quelques-uns lui proposant de découcher devant l'émeute menaçante, il répondit avec une noblesse qui s'ignorait parfaitement elle-même : « Si par hasard on venait » demander l'Archevêque de Toulouse, faut-il bien » qu'on le trouve. » Ce trait rappelle saint Ambroise

quittant la basilique Portienne, pour aller dormir dans sa maison, afin que les sicaires de l'impératrice Justine, venant se saisir de lui, n'eussent pas à le chercher.

Quelle fut l'attitude politique de notre vaillant Pontife dans ces conjonctures? C'est facile à deviner. Elle fut l'attitude même de l'Eglise devant toutes les révolutions. L'Eglise ne professe point la religion immorale de l'indifférentisme. Mais, quoique plus sympathique aux gouvernements qui réalisent mieux en eux le type éternel de la justice, elle ne laisse pas d'être soumise à tous. Dès que la force s'est organisée à la tête d'un pays, elle s'incline, sans discuter si elle est un droit ou un fait, et, chargée de mener les peuples au ciel, elle ne se détourne pas en chemin pour regarder des ambitions qui tombent ou des ambitions qui s'élèvent, rêves éphémères du présent, qui ne seront qu'une date dans son histoire demain. Et certes, elle a bien le droit de cette inattention dédaigneuse! Que font les bouleversements de la terre à ses destinées triomphantes? Pareils aux combattants des naumachies romaines, les Etats, ombres chancelantes, semblent passer à ses pieds, en lui criant : *Salut de la part de ceux qui vont mourir;* et si on la regarde sur cette pierre où elle trône, ainsi qu'un impérissable stylite, par dessus le point où montèrent le flot des invasions, les insultes de l'hérésie et la poussière de dix-huit siècles de ruines, on lui trouve un front éternellement jeune, comme la splendeur de l'Océan et le disque du soleil.

Outre ces motifs généraux d'obéissance, Mgr d'Astros trouvait, dans l'avénement de la démocratie, des caractè-

res qui commandaient une adhésion momentanée. Le trône de Juillet venait d'être brûlé sur la place de la Bastille; car l'émeute s'était cru le droit d'abattre ce qu'elle avait élevé. Ces cendres, jetées au vent, figuraient à peu près les espérances laissées, pour le moment, à la monarchie en fuite. Disons-le, en effet, avec le respect dû à des exilés et à des vaincus, la branche d'Orléans s'était bouché les oreilles quand les hommes de Dieu avaient tourné au pied de son despotisme, en répétant : Malheur à Jérusalem ! Dieu venait de l'emporter dans un tourbillon, et toute restauration à son profit était un rêve dont personne n'osait soutenir les chances.

Les temps n'étaient pas mûrs pour une restauration plus légitime. La France avait encore des caprices dont elle ne pouvait être désabusée que par la triste éducation des catastrophes. A cette époque, le petit-fils de Charles X arborant un drapeau de prétendant, eût servi d'holocauste aux dieux infernaux de la révolution. Il fallait donc laisser les idées ennemies s'user et s'entre-dévorer encore; d'autant plus qu'il ne convenait point à un enfant-roi, chevaleresque et bon, de rentrer chez lui, ni par un coup de main, ni par une bataille gagnée contre son peuple, mais porté sur les bras de la patrie, et dans une immense acclamation de bonheur public.

Restait donc, pour seule chance, d'accepter la révolution afin de la discipliner, et de voguer dans ses eaux afin de n'y point périr. Ce que conseillait la prudence, la conscience ne le défendait pas. Le catholi-

cisme ne craignait la démocratie que parce qu'elle s'était toujours produite, dans notre histoire, avec des blasphèmes à la bouche et du sang dans les mains. Mais, cette fois, on l'avait aperçue clémente dans la victoire, et à genoux sur le pavé des barricades. L'Eglise devait croire à une conversion, non à un jeu, et n'avait plus de motif pour lui refuser son obéissance. Mgr d'Astros voyait poindre, d'ailleurs, l'aurore de la liberté religieuse par dessus les restes fumants d'une monarchie infidèle. En conséquence, il pensa que, sans trop s'inféoder au présent, il ne devait point se faire le martyr d'un passé qui l'avait fait victime, et que, comme Énée emportant Anchise à travers les débris de Troie, l'épiscopat devait, avant tout, sauver le catholicisme au milieu des ruines qui s'amoncelaient. Voilà pourquoi il pratiqua, envers le nouvel ordre de choses, une politique expectante et passive, sans ombre d'hostilité. L'expectative ne fut point favorable à la révolution. Bientôt ses instincts naturels reparurent. Après avoir porté le Christ en triomphe, elle apostasia le christianisme dans toutes ses théories sociales. Après avoir pardonné avec ostentation le 24 février, elle baignait Paris dans le sang le 24 juin. A cette vue, notre Prélat se ravisa, et ses sympathies, engagées sous condition au service de la démocratie, la désertèrent quand les conditions ne furent plus tenues. Certes, la démocratie n'avait pas le droit de s'en plaindre; on ne lui manquait de parole que parce qu'elle en avait manqué. Ce n'était point l'Eglise qui changeait à son égard, c'était elle qui changeait à l'égard de l'Eglise.

Durant cette phase d'agitation populaire, Mgr d'Astros remplit avec une force égale, et ses obligations de conscience, et ses obligations de cœur. Dans un mandement de circonstance, *sur les devoirs mutuels des riches et des pauvres*, il prouva à l'utopie qu'il lui fallait autant de méchanceté que de démence, pour se croire des entrailles plus tendres que celles de l'Eglise. Dans un autre, il condamna les deux écrits périodiques, *le Drapeau du peuple*, et *la Revue des réformes*, où s'étalaient, avec un radicalisme anti-catholique, des aspirations téméraires, des vues offensantes pour la papauté, et une rare ignorance des saines traditions. Il se tint entre les camps divers, tour à tour frémissants de colère ou d'espérance, dans une impassibilité digne qui envoyait fièrement la vérité à tous, et ne recevait le mouvement de personne. Il eut, surtout, des gémissements ineffablement tendres pour les infortunes du Souverain Pontife. Lui qui avait soutenu en confesseur l'honneur de la papauté sous Pie VII, qui en avait été admiré sous Léon XII, publiquement loué sous Pie VIII, tendrement aimé sous Grégoire XVI, quand il l'aperçut victime, et montant au Calvaire sous les traits les plus doux que, depuis bien des siècles, l'histoire lui eût vus, il éprouva un de ces brisements religieux, comme en donne la passion de notre Premier Pontife crucifié. Aussi, avec quelle piété émue et suppliante il passait dans les rangs des fidèles, recueillant le denier de saint Pierre exilé et trop pauvre, pour payer aux empires le bonheur de communiquer avec sa famille! Comme sa parole était entrecoupée de sanglots, quand il implorait

des prières en faveur du Père commun qui avait *exalté ses enfants, et qui en avait été méprisé*[1]! La succession de Jésus-Christ confiée à une si grande âme pour enchaîner les peuples à la vérité par l'amour; dans un moment où notre charité était accusée d'épuisement, le catholicisme tirant de ses entrailles l'argument le plus irréfutable, une des physionomies pontificales qui ont le mieux exprimé ses tendresses ; quand l'enfer se faisait le plagiaire de l'Evangile en le calomniant, et se répandait sur la terre au nom de la fraternité, la souriante figure de Pie IX, placée à côté de celle de Mazzini, pour apprendre à l'univers les différences entre la fraternité qui aime et celle qui tue; enfin, cette fascination providentielle attachée au regard mélancolique de la papauté actuelle, qui retient les nations, par des pudeurs sublimes, aux pieds d'un trône que les vertiges de la liberté leur eussent fait secouer, tout cela inclinait, avec une dévotion attendrie la vieillesse de Mgr d'Astros devant la chaire éternelle. Quand il fut nommé Cardinal, sa principale consolation était de penser que sa pourpre avait passé par les mains d'un si noble Pontife, ces douces mains, dont les petits enfants ont loué les caresses, que les prêtres français dévorent de leurs baisers, et d'où descend une des bénédictions les plus aimées, sous lesquelles Rome et le monde aient courbé leur front.

Cependant, par un bonheur inattendu, malgré quelques saturnales de la démagogie, la religion put respirer parmi nous. Les sages, qui avaient longtemps vu sortir

---

1 Is. 1. 2.

la tempête des conjurations épiscopales, s'aperçurent que la tempête venait d'un autre côté. Alors, ils tirèrent l'Eglise de la servitude pour en avoir du renfort, et ils lui délièrent les bras pour lui faire porter les armes en faveur de leurs égoïsmes effrayés. Grâce à cette politique de la peur, en pleine république, on vit, à la tête de l'instruction publique, ce qu'on n'y avait pas vu dans de meilleurs jours, un catholique fervent. M. de Falloux devenu Ministre, c'était l'esprit pratique d'un homme d'Etat, l'âme d'un orateur, l'élégance d'un gentilhomme, l'habileté d'un pacificateur et la piété d'un religieux aux affaires. Durant cette période bénie, la liberté fit luire sur l'Eglise des rayons bienfaisants. L'enseignement brisa grand nombre des langes dans lesquelles de stupides calculs politiques l'avaient emmailloté. Protégées par le droit d'association, les congrégations religieuses eurent leur place libre au soleil de la patrie. L'Eglise put convoquer ses paisibles Comices, et y rompre enfin ce silence de cinquante ans, iniquement imposé par un régime qui, en nous refusant la parole, assourdissait l'Europe de sa loquacité plus ou moins éloquente. Quand Mgr d'Astros vit cette ère réparatrice se lever, il pensa que, la paix étant conquise, un soldat pouvait, sans faiblesse, remettre son épée au fourreau, et prendre quelques heures de répit pour mourir plus doucement. Dans ce désir, profitant d'un ministère où le bon vouloir de M. de Falloux dominait les difficultés, il entama de nouvelles négociations pour se donner un coadjuteur.

Vers le milieu de janvier 1849, ce fut une grande

émotion dans la ville de Toulouse, quand on apprit que le vieillard fatigué demandait un suppléant. A cette nouvelle, notre Eglise impatiente se tourna vers le ministère des cultes pour en interroger les mystères; en peu de temps son inquiétude cessa, les bruits publics lui portèrent, comme un présage heureux, le nom de Mgr Jean-Marie Mioland, depuis douze ans Evêque d'Amiens.

Ce Prélat était né au diocèse antique de Lyon, terre sainte où la végétation spirituelle, considérée dans les hommes comme dans les œuvres, annonce un sol primitivement engraissé de la déponille des martyrs. En 1815, il portait déjà, dans sa jeunesse de sous-diacre, un dévouement ambitieux de sacrifice. Il le donna à une congrégation apostolique qui se formait, dans des murs jadis habités par M. Miquel dont l'Eglise de Toulouse se souvient, par M. de Rauzan que toute la France a vénéré, et par d'autres missionnaires que Napoléon licencia sous le titre injurieux de prêtres ambulants. En 1816, le petit troupeau transporta sa tente dans le beau monastère des anciens Chartreux, et M. l'abbé Mioland, à peine élevé au sacerdoce, en fut nommé supérieur.

Ils étaient quatre alors, seulement, prêchant, confessant et prodiguant leur jeunesse fervente à toutes les œuvres qui les appelaient. Leurs attributions, en effet, n'avaient point d'autre limite que la volonté de leur Pontife. A son premier signal, ils changeaient d'office ainsi que de chantier, et, comme des journaliers fidèles qui vont chaque soir prendre les ordres du maître pour le lendemain, au terme de chaque labeur

ils revenaient aux pieds de l'Evêque en lui disant : *Me voici, envoyez-moi.* Pendant ces premiers temps, M. l'abbé Mioland, encore jeune, eut pour son œuvre ces soins de fondateur, qui peuvent être comparés aux douleurs d'un enfantement. Comme Mgr d'Astros, il connut le supplice de bâtir quand il faut essayer dix pierres pour en choisir une. Disons-le, toutefois, entre les deux fondateurs, là cesse la ressemblance. *Notre tribu est bien petite dans Israël,* celle de Mgr Mioland est devenue un creuset, depuis longtemps fécond en célébrités et en hommes, comme le furent, au dix-septième siècle, les conférences de saint Vincent de Paul. Les premières assises étant posées, M. l'abbé Mioland proposa à ses disciples une résolution vers laquelle tout institut doit pousser ses membres, au moins par la dévotion sinon par la règle, sous peine de voir constamment son avenir à la merci du premier coup de vent, le vœu de stabilité. Attirés par cette douce contagion que Dieu donne aux nobles exemples, bien des apôtres en espérance se mirent dans les habiles mains du Supérieur des Chartreux. En peu d'années, leurs attributions, vagues d'abord, se spécialisèrent, par la force du temps et des choses, dans l'enseignement et dans la prédication. Cependant, M. l'abbé Mioland voyait sa postérité bénie comme celle d'Abraham, et les vocations se groupaient, de plus en plus nombreuses, autour de cette autorité sage et bonne qui insinuait le commandement plutôt qu'elle ne l'imposait, dévorait les ennuis plutôt que d'en donner, et reproduisait, au pouvoir, la séduisante image sous laquelle Dieu aime à nous apparaître dans l'Evangile, celle

d'une indulgente paternité. Il avait passé longtemps à la peine, comme supérieur, missionnaire, et grand Vicaire, lorsqu'il fut élevé, en 1837, à l'Evêché d'Amiens. Le peuple de ce diocèse trouva sa houlette consolante et son joug suave comme celui du divin Maître. Le Pontife répondit à cet amour par une réciprocité que la fortune ne rendait point oublieuse, car, il refusa ou éloigna trois métropoles pour ne pas rompre ses liens. Il se croyait enraciné au chœur de sa splendide cathédrale, et il goûtait ce noble repos d'un homme qui a dit : *voici le lieu de mon repos à jamais,* quand la question de son élévation se vint présenter sous un aspect nouveau.

Le 26 janvier 1849, M. Berger, grand Vicaire de Toulouse, descend à l'évêché d'Amiens, porteur d'une lettre de Mgr d'Astros. Celui-ci disait à Mgr Mioland : « Vous approuverez, sûrement, la pensée que j'ai eue » d'assurer à mon diocèse, sur la fin de ma carrière » épiscopale, un premier Pasteur selon le cœur de » Dieu. Mais, comment ai-je pu prétendre que vous, » Monseigneur, déjà Evêque, consentiriez à quitter » votre diocèse pour venir administrer, en second, » celui de Toulouse?.... Que le zèle de la gloire de » Dieu vous engage à quelque sacrifice, dans des temps » où la religion a tant besoin que ses Ministres se » montrent des hommes d'un caractère surnaturel. Le » Seigneur bénira votre renoncement à ce que vous avez » de plus cher, un diocèse où vous avez fait tant de » bien, et dont vous possédez l'affection. »

Quand Mgr Mioland entrevit un archevêché dans

ces conditions, il eut peur de résister à Dieu. Ce n'était pas un Ministre des cultes qui l'appelait, c'était la prière d'un saint vieillard appuyée par celle d'un saint messager. Ce n'était point pour commander, c'était pour servir. Ce n'était point avec l'espoir du bien-être, c'était pour devenir, sans condition, le modeste pensionnaire d'un Archevêché ; en un mot, Toulouse se présenta moins comme un véritable avancement que comme un sacrifice, et Mgr Mioland fut séduit.

C'est la gloire des Eglises de posséder des Pontifes captés de cette sorte. Bientôt, toutes les difficultés que ces cas exceptionnels ne manquent pas de soulever, à Paris et à Rome, reçurent une solution. Mgr l'Evêque d'Amiens fut institué coadjuteur de Toulouse, avec le titre d'Archevêque de Sardes *in partibus infidelium*, et, quelques mois après, il était rendu auprès de son Valère fatigué, qui lui tendait des bras impatients. Notre cité comprit le renoncement de Mgr Mioland, et l'en remercia par un accueil où le respect ne voilait pas la sympathie. Mgr d'Astros, témoin de ce mouvement de l'opinion, en était heureux ; il répétait, avec l'humilité de Jean-Baptiste, *il faut qu'il croisse et que je diminue;* il le présenta aux Fidèles par une lettre pastorale où son épanchement respire la joie de l'action de grâces; et Toulouse se souviendra longtemps de ces jours fortunés où elle voyait, sur son trône épiscopal, deux Pontifes, archevêques malgré eux-mêmes, se tenant unis d'une main, et la bénissant de l'autre, avec des vertus que toute la France vénérait.

En les contemplant ainsi rapprochés, leur troupeau

remarquait avec amour combien ils se ressemblaient et combien ils ne se ressemblaient pas. Ils se ressemblaient par les habitudes ecclésiastiques; ils ne se ressemblaient point par le caractère. Il fallait la ressemblance parce qu'ils devaient se succéder; il fallait la dissemblance parce qu'ils devaient se compléter en se succédant. Quand on parcourt certaines phases historiques, il n'est point rare de voir Dieu confier à deux hommes, de moitié, l'exécution d'un seul dessein. C'est ainsi qu'un roi guerrier est suivi d'un roi pacifique, celui-là avec mission de conquérir, celui-ci avec mission de conserver, et leurs noms seront à jamais unis dans les souvenirs de l'histoire, par les contrastes même qui semblent en faire une sorte d'antithèse. Telle est l'analogie qui explique la transition de Mgr d'Astros à Mgr Mioland. L'un était le conquérant qui fonde, l'autre est le sage qui affermit. Tous les deux, par leurs différences, ont accompli les deux faces opposées d'une même œuvre, et ils étaient appelés à se suivre en vertu de cette logique providentielle qui place Auguste après César, et Salomon après David.

Tout le monde ici connaît cette simplicité affable, cette supériorité pratique, et cette instruction ecclésiastique, puisée au contact des affaires et des hommes, qui font aimer l'administration de Mgr Mioland. Aucune pudeur ne saurait nous ravir le bonheur de prouver, en constatant ces choses, que notre culte pour les morts ne nous ferme point les yeux sur le mérite des vivants. Cela doit être selon la foi, car un même caractère prescrit toujours les mêmes hommages. [illegible] être selon la nature, car les cœurs dévoués la[illegible] le lendemain.

Au reste, même en se plaçant à ce point de vue étroit qui pleure sur des souvenirs avec une admiration exclusive, Toulouse trouverait deux raisons d'aimer le présent en proportion de son attachement au passé ; la première, c'est que Mgr Mioland lui fait revoir Mgr d'Astros dans ses exemples ; la seconde, c'est que Mgr d'Astros nous le légua. Puisse cette expression contenue de nos sentiments, ne pas trop blesser des vertus à qui l'ombre est chère, et que nous y eussions laissées par respect, si, en devenant la justification d'un grand acte dans la vie que nous écrivons, elles n'étaient point devenues, malgré elles et malgré nous, une portion de notre sujet.

Quand Mgr d'Astros eut un coadjuteur, il n'intervint que dans les affaires majeures de son administration. Il fit cependant une apparition publique, le jour de l'ouverture du Concile de sa province, où il célébra la Messe synodale. Ce fut comme un adieu à son Clergé et à son peuple. Après cela, il rentra au fond de son palais, et l'histoire de la célèbre assemblée que nous venons de nommer n'appartient point à la vie de Mgr d'Astros, mais à celle de son digne successeur.

En 1850, les Représentants de la Haute-Garonne firent une visite collective à M. le Président de la République, pour solliciter, en faveur de Mgr d'Astros, un des chapeaux que Pie IX reconnaissant allait accorder à la France. En l'apprenant, le vieillard écrivit à l'honorable chef de cette députation, pour lui dire que ses épaules fatiguées se refusaient à porter une pareille charge, et que le témoignage d'hommes aussi considérables lui serait

un honneur suffisant. Il était fermement résolu, en effet, à rejeter la pourpre, ne croyant pas devoir occuper, dans une décrépitude condamnée à l'immobilité, la place d'un Prélat qui remplirait les obligations de sa principauté. Mais on lui fit observer que le respect dû à cette dignité, et au siége de Toulouse, lui faisait un devoir de l'acceptation; la crainte de mécontenter son troupeau, surtout de paraître mépriser un titre auguste, lui fit sacrifier ses répugnances.

C'est vers la fin de 1850 qu'il fut préconisé avec deux illustres collègues, Mgr Gousset, Archevêque de Rheims, et Mgr Mathieu, Archevêque de Besançon. La calotte lui fut portée par le Garde noble Troïli, la barrette par Mgr Appolloni. Notre Pontife, infirme et chargé d'années, ne pouvant faire le voyage de Paris, Mgr Fornari, Nonce de S. S., manda Mgr l'Archevêque de Bordeaux, pour remettre à celui de Toulouse les insignes de sa nouvelle dignité. Le Prélat chargé de cette haute mission s'en acquitta avec distinction et habileté. Il félicita le Cardinal octogénaire dans ce langage noble et gracieux qui coule si spontanément de ses lèvres, et où se réfléchit, avec le charme d'un esprit facile, la bienveillance d'une belle âme. Le Cardinal répondit en s'étonnant de porter cette pourpre plutôt que le célèbre Primat d'Aquitaine, et il la lui annonça pour prochainement, comme s'il eût pressenti qu'il allait l'en faire héritier. Après cela, il faut le dire, le sentiment dominant, intarissable, de Mgr d'Astros en ces conjonctures, c'était l'admiration de ce dessein providentiel, qui se servait d'un Napoléon pour récompenser des résistances à

un Napoléon [1], et qui faisait passer les Princes sur les intérêts de la politique et du sang, pour qu'à cinquante ans de distance il fût fait réparation à l'Eglise et justice à la vérité.

Tout se passa, dans cette mémorable fête, comme à l'ordinaire [2]. Mais ce qui ne fut point ordinaire, ce furent les félicitations envoyées à Mgr d'Astros de tous les coins de la France, nommément par les deux Chapitres de Paris et de Bayonne. Ce qui le fut moins en-

---

1 On sait que ce furent les titres reconnus à Mgr d'Astros, par le Président de la République, dans un discours en réponse à LL. EE. les Cardinaux Gousset et Mathieu, qui venaient de recevoir la barrette.

2 La veille de la réception de la barrette, c'est l'usage que l'Ablégat de Sa Sainteté défère aux nouveaux Cardinaux, en présence de témoins, un serment particulier. Mgr d'Astros s'en fit remettre d'avance la formule. En la lisant, il s'aperçut qu'il allait promettre fidélité à des constitutions apostoliques, qu'il certifiait connaître, *quas planè scio*. Ici, le timoré Cardinal s'arrêta, et se demanda si, théologiquement, il pouvait jurer qu'il avait connaissance de ce qu'il n'avait jamais lu. Il était fermement résolu à faire renvoyer la cérémonie, plutôt que d'aller contre sa conscience, quand une explication suffisante lui vint résoudre les difficultés. Plusieurs ont cru et répandu que cette hésitation, de la part du Prélat, fut un scrupule gallican. Le vénérable Cardinal n'avait point alors dans l'esprit la moindre velléité de gallicanisme. C'était, chez lui, une religieuse habitude de ne jamais signer, ni jurer qu'avec entière connaissance de cause. S'il hésitait, cette fois, ce n'était nullement parce qu'il répugnait à admettre certaines constitutions, mais parce qu'il attestait les connaître, tandis qu'il ne les connaissait pas : ce n'était donc point par quintessence de gallicanisme, mais par respect pour la religion du serment. Comme si le vieillard avait prévu que des esprits légers travestiraient ce bel acte de vertu, il voulut écrire à S. S. Pie IX, pour lui expliquer les motifs de sa résistance momentanée. L'illustre Pontife en fut vivement édifié, et il parla avec admiration, à un prêtre de Toulouse, de la délicatesse qui avait causé l'incertitude de Mgr d'Astros, et de celle qui lui en faisait porter les raisons au tribunal de la Papauté.

core, ce fut l'orgueil respectueux avec lequel la ville de Toulouse reçut dans ses murs une décoration si bien méritée; ce fut, surtout, le panégyrique sorti de la bouche du peuple, et la dévotion qui le mettait à genoux devant cette pourpre, quand il en paraissait un reflet, à la portière d'une voiture, au fond de quelque promenade solitaire, ou à la fenêtre du palais archiépiscopal. Cependant, le Cardinal se refusa le plaisir de l'exposer à des hommages qui eussent importuné son humilité. Comblé de gloire et d'honneurs, il s'enfonça dans l'obscurité, comme dans une tombe anticipée, et cette carrière qui faisait tant de bruit naguère, s'acheva dans le paisible exercice de la perfection.

CHAPITRE XIV.

SES VERTUS ÉPISCOPALES.

Ce chapitre est un complément non une répétition. — Foi de Mgr d'Astros. — Son espérance. — Sa charité; — envers ses intimes ; — dans ses jugements ; — envers les prêtres. — Son humilité. — Quelques traits. — Son emploi du temps. — Sa connaissance des Ecritures. — Exemples. — Son amour pour le saint Sacrement. — Ses adorations. — Son amour pour la célébration des saints Mystères. — Traits admirables. — Sa dévotion à Marie. — Impression publique causée par ses vertus.

Talis decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus, à peccatoribus.
Hebr. 7. 26.

Ceci est le plus bel aspect de la grande figure que nous avons esquissée. Dans l'histoire des héros chrétiens, les œuvres ne sont qu'une sorte de vestibule, l'âme est le Saint des saints où l'image du Dieu est contemplée. Nos mains pieuses ne soulèveront pas les voiles de celui-ci sans respect. C'est d'autant plus légitime que les vertus de Mgr d'Astros ont bien grandi depuis les jours de son sacerdoce, et que le grand Vicaire, dont Paris admirait, il y a trente ans, la séraphique jeunesse, n'était que l'ébauche du Pontife qui va mourir.

Si nous revenons à des vertus déjà nommées, c'est pour nous compléter, non pour nous reproduire. Les vertus ne sont pas dans leur virilité ce qu'elles étaient dans leur enfance, et l'homme qui regarderait un fleuve

près de la mer et près de sa source, se trouverait souvent sur la même rive sans s'y reconnaître. Il est donc vrai que les mêmes choses, prises à des âges différents, n'ont aucune ressemblance, et peuvent être deux fois peintes sans être répétées.

La foi était, pour le Pontife, la pierre angulaire de toute sainteté. Il la prêchait dans ses discours, il la respirait dans ses actes, et il l'entretenait avec un soin inquiet au fond de son âme, comme ces lampes du sanctuaire que l'on visite souvent pour les empêcher de s'éteindre. A cette fin, il se disait un jour de retraite : « Tu agiras toujours d'après les lumières de la foi, mais » sans penser aux motifs de crédibilité : *credidi propter* » *quod locutus sum.* Tu croiras fermement et sans rai- » sonner : le raisonnement, même en confirmant ta foi, » la dessèche ; car elle n'est point le fruit immédiat d'une » opération mentale, mais de la grâce divine qui lui » donne la fermeté et l'onction. » Dans une autre occasion, passant en revue les tendances de son âme, le pieux Evêque s'interpellait et se répondait ainsi devant Dieu : « Quelle est la vertu pour laquelle tu as le plus » d'attrait? La foi. Quels sont les moyens qui contri- » bueraient le plus à ton avancement? La foi. Quelle » est la vertu qui te donnerait le plus de paix à la » mort? La foi. »

Par suite de ces dispositions, le moindre sophisme lui déchirait l'oreille, la plus petite hardiesse de langage lui faisait peur, et il ne pouvait souffrir une controverse écrite, si elle n'était rigoureuse comme le catéchisme et la théologie. Par attachement à la foi, il aimait en-

core l'histoire des luttes qu'elle inspira. Semblable à ces soldats qu'un récit de bataille enivre, à quatre-vingts ans, il ne pouvait entendre parler de persécutions ni de courage, sans qu'on vît des éclairs dans ce regard qui semblait presque éteint. Le martyrologe de l'Eglise était pour lui une épopée incomparable qu'il étudiait et narrait avec bonheur : souvent il parlait au delà de ses forces quand on le provoquait sur ce thème héroïque, et la seule fois où nous l'ayons vu retarder son coucher de cinq minutes, c'est un soir, où il contait avec une émotion qui troubla sa nuit, quelques épisodes de Confesseurs durant la révolution.

La foi n'était pas seulement pour lui un symbole à croire et à défendre, mais une vie à inoculer dans tous ses actes; voilà pourquoi la même vertu qui lui donnait une valeur de héros dans les combats, lui inspirait, dans sa conduite, la simplicité d'une femme du peuple. Les témoignages en sont nombreux, et je cite presque au hasard. Peut-on rien imaginer de plus naïvement soumis, de plus timoré et de moins gallican, que cette supplique, adressée par lui à Pie IX ? « Très-saint » Père, la vieillesse a tellement affaibli ma vue que, » dès à présent, j'ai une grande peine à lire la sainte » Messe et l'Office ; je prie donc Votre Paternité d'user » de son indulgence à mon égard, en m'accordant la » permission de dire, même aux jours de fête solen- » nelle, la Messe, ou de la très-sainte Vierge, ou du » Saint-Esprit ou du Sacré-Cœur. Et, quant à ce qui » regarde le Bréviaire, je demande à Votre Sainteté de » pouvoir remplacer mon Office, quand je ne pourrai

» pas le réciter tout entier, ou par des Psaumes que je
» sais par cœur, ou par des chapelets, de manière que
» les prières vocales que je ferai s'élèvent à une heure
» un quart.

» Je sollicite encore très-humblement, aux pieds de
» Votre Sainteté, tant pour moi que pour mon digne
» Coadjuteur, pour tout le Clergé, et pour tous les fi-
» dèles de mon diocèse, votre bénédiction apostolique. »

Son espérance était ferme, comme une certitude appuyée à l'amour et à l'infaillibilité de Dieu. Il eut les tremblements de l'humilité sans ressentir les troubles de la défiance, et sa concience était paisible, dans une exactitude qui confinait au scrupule, mais n'y touchait pas. Ceux qui ont des soins minutieux pour la splendeur de leur intérieur, éprouvent souvent des vertiges à force de s'y mirer. Notre Pontife passa sa vie, penché sur sa conscience, à y éplucher des atomes, sans éprouver une heure d'éblouissement. Aussi, du milieu des fatigues, on le voit toujours affronter sans peur le trépas, semblable au laboureur qui, en essuyant son front, regarde décliner avec joie l'astre dont le coucher lui ramène le repos.

Sa charité pour Dieu se révéla dans l'invention de ce chapelet déjà connu, où à chaque grain répondait un acte d'amour. Sa charité pour les âmes lui ôta quelquefois le sommeil quand, sur la fin de ses jours, il ne pouvait atteindre à toute sa tâche. Enfin, la charité pour ses frères rayonnait dans sa conversation toujours bienveillante, et s'y répandait comme une douce transpiration de son cœur. Jamais il ne se permettait, ni une gronderie,

ni une impatience, ni une censure, ni un mot, ni un signe contraires à la charité. Le sourire léger qui venait effleurer ses lèvres, en contant ou en écoutant certaines anecdotes piquantes, inquiétait sa délicatesse. Sa correction était toujours inoffensive dans les termes, et si peu qu'elle excédât, il en faisait réparation. Les déplaisirs qu'il causait assaisonnaient ses jours d'amertume, au point qu'il s'en accusait, comme d'une faiblesse dangereuse, dans ses examens. Si l'on sonnait trop bruyamment ses serviteurs quand il les désirait, à leur arrivée, il les avertissait que cet appel n'était point le sien, pour ne leur donner ni peine ni scandale. Souvent on l'a vu, infirme et vieux, se déranger beaucoup pour ne les point déranger, et lorsque, par suite d'un service manqué ou mal rendu, il avait de longs malaises à souffrir, il ne se plaignait jamais. Un jour, son médecin n'étant point venu au moment où un malentendu le faisait attendre, le Prélat se permit de remarquer cette inexactitude devant un de ses prêtres. Ayant appris bientôt qu'il y avait eu erreur sur l'heure de la visite, il se hâta d'appeler le même prêtre et il lui dit : « Voyez comme je suis injuste; » ce respectable docteur est pour moi d'une bonté admi- » rable, et je m'avise de me plaindre : ce n'est pas bien » de ma part : je vous demande pardon du mauvais » exemple que je vous ai donné. » En un mot, dans quatre-vingts ans il n'a pas coulé de ses lèvres une goutte de fiel, et sa langue, qui servait de reposoir à Dieu chaque jour, en distillait la charité.

Cette vertu s'exhalait, comme une chaude émanation, de toute sa manière de juger et de dire. En général, ceux

qui ont gouverné, ont envisagé de si près les misères de l'humanité qu'ils la méprisent, et leur coup d'œil, désenchanté ou sceptique, pousse volontiers, sur ce chapitre, des soupirs accusateurs. Mgr d'Astros avait vu de grandes défections, assisté à de grandes palinodies, essuyé des inimitiés, entendu des murmurateurs, fait des mécontents et des ingrats depuis sa jeunesse; et cependant, quand il levait les yeux sur l'humanité, il n'avait ni pessimisme dans le regard, ni levain dans le cœur. La charité lui avait appris que nos frères ne sont jamais aussi odieux de près que de loin, ni jamais aussi méchants que légers et vains. Il était convaincu, d'ailleurs, que dans nos appréciations sur ce point, nous prenons la mesure des hommes en nous, et que, pour les trouver bons, il n'y a qu'à l'être. C'est pourquoi il avait écrit là-dessus ces profondes observations : « L'Ecclésiasti-
» que a dit, *étudiez votre prochain d'après vous-même*[1].
» Ce principe est vrai, en général; mais, quand on le
» pousse trop loin, et l'on y est naturellement porté, il
» est la cause de beaucoup d'erreurs dans nos jugements
» sur les hommes. L'incrédule ne pense pas qu'il puisse
» exister de vrais croyants. Le croyant ne peut se per-
» suader qu'il existe des incrédules : néanmoins je
» donne cet avantage à la vertu, qu'elle finit par com-
» prendre le vice, tandis que celui-ci ne peut croire à
» la réalité des sentiments généreux. De là, les faux
» calculs des méchants quand ils ont à expliquer la
» conduite des belles âmes, et les lumières de celles-

1 Eccli. 31. 18.

» ci pour porter des jugements, même sur les cœurs
» dépravés. Les mauvais cœurs, dit Mme de Genlis,
» malgré toute la finesse de l'esprit, font quelquefois
» de faux calculs. L'élévation des sentiments donne
» souvent de nobles erreurs, mais aussi, dans plusieurs
» occasions, la seule grandeur d'âme est une lumière. »
Cette philosophie, tirée de l'évangile, explique comment les perspectives ne s'étaient point assombries devant le regard expérimenté du Pontife. Il ne blasphémait point les hommes, parce qu'en se sondant, il était obligé de reconnaître qu'ils valent quelque chose ; chacun les voit de la couleur du verre que sa conscience lui met devant les yeux.

Les prêtres étaient pour lui ce que l'on pourrait appeler, la charité de ses charités. Il traitait leur réputation comme le bien le plus précieux de l'église, et il la touchait avec ce respect tremblant que donnent, à des mains chrétiennes, les vases sacrés. Non-seulement il ne pesait point sur les roseaux brisés, et il n'éteignait point les mèches fumantes, mais il se gardait des premiers soupçons avec soin, regardant la renommée des hommes de Dieu comme une sorte de virginité que le moindre doute déshonore. Plusieurs fois, il refusa d'entendre des révélations inutiles. A la dernière extrémité il recevait les accusations avec toute la défiance recommandée par saint Paul. Jusqu'à preuve évidente, il présumait en faveur des Oints du Seigneur, contre ces rumeurs impures dont la jalousie et la perversité inondent leur chemin. Enfin, il s'appliquait à effacer, dans son esprit, tout ce qu'y avait déposé la calomnie,

cette bave indélébile dont il reste toujours des traces, même quand on s'en est lavé. C'est ainsi qu'il relevait, par de franches assurances, un vénérable pasteur qui venait de beaucoup souffrir. « Je connais trop bien le » monde, Monsieur le Curé, pour que les accusations » que l'on me porte sans preuve, contre des hommes » que j'estime, fassent sur moi la moindre impression. » Dans ces occasions je veille à ce qu'elles n'influent » en rien, ni sur ma manière d'agir, ni sur mes sen- » timents à l'égard des accusés. Je ne vois en cela » qu'un devoir de justice à remplir. Il est vrai qu'on m'a » fait, sur votre compte, des rapports fâcheux. Croyez » qu'ils n'ont diminué en rien mon estime pour vous. »

Après les vertus théologales, l'humilité, qui fut appelée la vertu fondamentale, devait avoir sa première attention. En effet, il avait noté, pour y réfléchir, cette parole célèbre : *nulla splendidior gemma in ornatu pontificis humilitate.* Il trouvait dans sa misère des profondeurs sur lesquelles sa tête éprouvait des tournoiements, et il répétait avec dévotion ce cri inspiré : Mon Dieu, qui regardez au fond des abîmes, *Deus, qui intueris abyssos!* Enfin, il s'était imposé, pour exercice, de se prendre lui-même par la pensée, et de se jeter sous les pieds de tous, quand la moindre complaisance s'élèverait en son cœur.

Vers la fin de sa vie, quand il venait se reposer parmi nous, il se faisait lire l'Ecriture-Sainte par un jeune prêtre. Ordinairement, il répondait aux questions de celui-ci, sur le texte sacré, avec une complaisance de père. Mais, quelquefois, se défiant du plaisir qu'il avait

d'être religieusement écouté, on le voyait s'arrêter brusquement. Un jour, le Prêtre avait lu un chapitre de l'Évangile selon saint Jean. Le Pontife, ému jusqu'aux larmes, ajouta d'un accent pénétré : « En vérité, on ne » saurait rien imaginer de plus beau ! » Et, comme le jeune lecteur semblait appeler des explications par un air interrogateur : « Eh bien, lui dit le Prélat, qu'attendez-vous de moi? » « Monseigneur, repartit le prêtre, à mon âge, l'on a beaucoup à apprendre de ceux qui ont l'expérience des choses de Dieu. » « Mais moi, répondit le vieillard, je suis une roche aride, de laquelle vous ne tirerez rien. » « Cependant, Monseigneur, ajouta le hardi interlocuteur, c'est bien d'un rocher que les eaux jaillirent dans le désert. » « Oui, répliqua le Pontife, mais par un miracle. » « Monseigneur, dit le Prêtre, quand il en faut, ce sont les saints qui les font. » A ces mots, le visage de Mgr d'Astros, jusqu'alors souriant, se rembrunit, et il murmura, en haussant les épaules : « Ce n'est pas ainsi que l'on doit parler. » Le soir, il se plaignit au supérieur de la communauté, que certains membres se permettaient de lui faire des compliments, et il le pria de donner un avis à ce sujet.

Une autre fois, il parlait de la persécution révolutionnaire avec un de ses prêtres. Celui-ci, dans un enthousiasme juvénil, s'écria qu'il devait être heureux de vivre en de pareils temps, car on pouvait aller au ciel, moyennant quelques heures de courage, par un chemin bien sûr et bien court. Le Pontife, étonné de cette hardiesse, le regarda. Le Prêtre qui ne comprenait point encore, lui répondit qu'il parlait ainsi, parce

qu'une fin sanglante lui paraissait demander moins de force que cette extinction à petit feu et cette lutte incessante appelée la vie. D'ailleurs, ajouta-t-il, en empruntant un mot politique qui avait cours en ce moment. « Mourir pour mourir, il vaut mieux tomber sur le Rhin que dans un ruisseau de son pays. » « Tout cela est bien pour une phrase, répondit l'homme de Dieu, et je vous estime heureux d'une si grande valeur. Pour moi, si le Seigneur m'envoyait à ces combats, je sentirais le besoin de beaucoup prier, afin d'obtenir la grâce de ne point faillir. » Ce sentiment d'humilité ouvrit les yeux au prêtre, qui fut confus de sa présomption et se tut.

Si la place n'était point dejà prise, il serait facile d'entasser ici les preuves de cette vertu, chef-d'œuvre de son âme qu'il avait cultivée avec prédilection, et qui brillait surtout par les détails. En voici l'exemple qui est entré le plus avant dans nos souvenirs. Un jour, Mgr d'Astros racontait l'histoire d'une chute effrayante. Il s'agissait d'un prêtre que l'oisiveté avait conduit à la mollesse, la mollesse au désordre, le désordre au crime, et le crime aux travaux forcés. A ce récit, toute la compagnie témoigna de l'horreur. Seul, le vénérable conteur paraissait sous une impression différente; il regardait les assistants d'un air inquiet, et les interpellant avec ingénuité, il leur dit : « Avouez que je suis heureux d'avoir soixante-dix ans; à mon âge, sans doute, le bon Dieu ne permettra pas que je commette de pareils écarts. » Cette parole, dans la bouche d'un vieillard qui avait conservé l'innocence baptismale, vaut un sermon.

Pour son travail, il continua ce régime tendu et plein que nous avons admiré, tant que ses facultés voulurent le servir. Dès qu'il fut obligé de s'en relâcher, il parla de lui avec mépris, comme saint Vincent de Paul se plaignant de ne point gagner le pain qu'il mangeait. Il souriait volontiers de son oisiveté et il la portait comme une lourde croix. On n'aura point de peine à le comprendre, en se rappelant que, toujours, l'occupation avait été réglée dans sa vie d'après ce principe en quatre axiomes : faire continuellement quelque chose, faire ce qu'il faut, le faire vite, et le faire bien.

Jusqu'au dernier moment, son travail de choix, et, pourrait-on dire de délassement, fut l'étude des saints livres. Toutes ses notes collationnées, sur ce sujet, rempliraient une bibliothèque ordinaire. Il tirait de ce riche fonds une nourriture substantielle pour son âme, et des à-propos admirables pour l'utilité des autres. Un prêtre, débordé par son ministère, alla le trouver pour se plaindre d'un manque de temps qu'il prétendait nuire à son avancement et à son intelligence. Le Pontife n'en était point convaincu, et lui répondit qu'il fallait dominer sa position au lieu de la déserter. Le prêtre insistait sur de chimériques projets de solitude, et ne goûtait point le conseil reçu, quand Mgr d'Astros lui dit : « Vous n'en croyez pas mon autorité; en voici une autre. » A ces mots, il prit le nouveau Testament, ouvrit au chapitre VI de saint Marc, et il lut : *En ce temps-là, Jésus et les Apôtres étant fatigués de tout ce qu'ils avaient fait et enseigné, le Maître dit : Venez à l'écart, reposez-vous un peu.*

Grand nombre, en effet, venaient et revenaient, et eux n'avaient point le temps de manger.

Et, montant sur une barque, ils s'en allèrent à part dans un lieu désert.

Et la foule les ayant vus qui fuyaient, les reconnut, et courant à pied de toutes les villes voisines, elle les devança au point où ils débarquaient.

Ici, Mgr d'Astros levant la tête, dit au jeune prêtre : « Avez-vous remarqué ? ce sont des apôtres fatigués qui veulent prier et se reposer, et un peuple importun qui les en empêche. N'est-ce pas que c'est bien votre cas ? » Sur la réponse affirmative du Prêtre, « Eh bien, dit le Pontife, voyons ce que faisait alors notre Seigneur. » Puis, continuant le texte sacré, il lut :

Et Jésus sortant de la barque aperçut cette foule immense, et il eut pitié d'eux, parce qu'ils étaient comme des brebis sans pasteur, et il recommença à leur enseigner beaucoup de choses, et les disciples furent obligés de s'approcher pour lui dire que l'heure était avancée [1].

Là Mgr d'Astros ferma le livre, et, se tournant vers le Prêtre : « Qu'en pensez-vous, lui dit-il ? » Celui-ci avait des larmes dans les yeux. Il remercia le conseiller, il s'avoua condamné par l'évangile, et il se replaça sous le joug avec bonheur ; car il venait de découvrir une page sublime à méditer dans la tentation.

Parmi toutes les dévotions de Mgr d'Astros, aucune n'égala son culte pour la sainte Eucharistie. Son esprit qui allait droit au centre des difficultés et des choses,

---

1 Marc. 6. 34 et suiv.

avait compris que ce mystère était le cœur du catholicisme, et il s'y était attaché comme au Sacrement des Sacrements, suivant la pieuse langue de saint Bernard. Aussi, l'intimité du saint vieillard avec l'hostie vivante de nos tabernacles fut-elle une céleste communication. Qui nous dira les attentions et les assiduités de sa ferveur? Quand il rencontrait le saint viatique sur sa route, son cocher avait ordre d'arrêter, pour que le vieil Archevêque pût descendre et adorer sur le pavé de la rue. Quand une procession défilait devant son palais, il allait se prosterner à la porte, sur les pas de son Dieu. Dans les derniers temps, il suivait, à la procession générale, le très-saint Sacrement qu'il regrettait de ne pouvoir porter, quoiqu'au retour, épuisé de lassitude, il fût obligé de se mettre au lit. Toutes les semaines, il récitait, au moins à une Messe, l'oraison *Pro reparatione injuriarum*. Il visitait régulièrement les saints autels quatre fois par jour, trois fois pour y dire l'office, et une fois pour l'adoration. Enfin, ayant vu un Evêque étranger qui priait dans sa chapelle en rochet et en camail, il en resta édifié, et dit à ses entours : « Voilà un bon » exemple. Je déplore bien que ma santé ne me per» mette point de l'imiter toujours.

Quand il était à genoux devant les saints tabernacles, son recueillement lui donnait la fixité méditative d'un ange adorateur. En passant aux pieds de Notre Seigneur, il fléchissait le genou avec une foi qui donnait de la dévotion. Quand la vieillesse ne lui permit que difficilement de faire la génuflexion, et plus difficilement encore de s'en relever, il trouva un ingénieux

moyen de satisfaire son cœur. Les prêtres de sa maison remarquaient avec étonnement un fauteuil en permanence au milieu de sa chapelle. N'en connaissant point la destination, ils l'enlevaient; le lendemain il était replacé. Ils l'enlevaient de nouveau; il était replacé encore. Cependant le saint Pontife ne disait rien : mais enfin, il fut épié ; on s'aperçut alors que le fauteuil pris pour un embarras, était un accoudoir portatif, dont le vieillard se servait pour plier de force à l'adoration ses membres cassés; on pense bien que, dorénavant, cet appui fut respecté.

Rien ne peut rendre sa tristesse quand la maladie l'éloignait des saints autels ou l'empêchait d'y monter. Une journée sans messe n'était pas seulement pour lui une suspension de sève dans l'âme, mais un immense vide de cœur. Aussi, à moins d'impuissance absolue, il la célébrait tous les matins. Une chose égalait son désir des saints mystères, c'était la ferveur avec laquelle il en approchait. Quoiqu'il souffrît cruellement de rester à jeun, il n'en anticipait jamais l'heure, pour ne point abréger sa préparation. En voyage, il arrangeait toujours son itinéraire de manière à pouvoir s'arrêter pour célébrer. Tandis qu'un soir on lui conseillait de dire la sainte Messe, le lendemain, avant de partir, il répondit que, pour cela, il lui faudrait trop réduire son sommeil et se rendre malade; et comme on objectait qu'il pourrait se contenter d'une préparation, et renvoyer son oraison à plus tard pour une fois : « Non non, ajouta-t-il, pas même une fois. »

Quand l'impossibilité de dire la Messe était pour

lui absolue, si les forces le lui permettaient, il se dédommageait en y assistant. S'il était au lit, il en faisait dire une dans sa chapelle, et demandait qu'on l'avertît de l'heure pour s'y unir. Pendant longtemps il n'osa point demander qu'on célébrât dans ses appartements, de peur de manquer de respect au très-saint Sacrement. Cependant, quand l'infirmité fut changée en habitude, la privation de Notre-Seigneur le rendait languissant, et *il penchait la tête comme l'herbe, parce qu'il ne mangeait point son pain*[1]. Un de ses prêtres qui le vit en peine, lui en demanda la cause ; il la lui avoua, et désirant y mettre un terme, il le chargea d'aller trouver M. Berger, pour lui demander s'il ne serait point inconvenant de dresser un autel volant, dans la chambre archiépiscopale. En même temps il conjura le messager de faire la proposition comme venant de lui, afin que toute liberté fût laissée à la décision du vénérable Grand vicaire. Celui-ci répondit, que puisque l'Archevêque portait le poids de la charge pastorale, il était juste qu'il en eût les priviléges. Tranquille et consolé après cette solution, le Prélat fit célébrer tous les matins, chez lui, le saint Sacrifice. Il ne communiait que d'un jour entre autre, quand il gardait le lit ; il le faisait chaque jour quand il pouvait se lever. Dans ce dernier cas, il ne souffrait jamais qu'on lui portât la sainte hostie à sa place; mais il se traînait jusqu'au pied de l'Autel, avec des forces trompeuses qui menaçaient souvent de le trahir en chemin. Les saints Mystères étant accomplis, le Prélat

---

1 Ps. 101. 5.

s'excusait de son importunité auprès du prêtre. Il le remerciait du service qu'il en avait reçu, et sa joie de posséder Notre-Seigneur montant à son sourire, mettait tout le bonheur de son âme dans l'expression de son amitié.

Après ses fortes crises, le désir d'offrir la Victime sans tache lui faisait hâter ses sorties et commettre des imprudences. M. l'abbé Berger lui adressait, un jour, de pressantes observations pour le retenir dans sa chambre : le Prélat lui répondit de ce ton décidé qui n'admettait point de réponse : « Trouvez-vous qu'il n'y a pas assez » longtemps que je n'ai pu dire la sainte Messe ? vous » ne comptez pas, vous ; mais moi je compte. Voilà » huit jours que je n'ai goûté cette consolation. »

Quand il était malade, il ne désirait point sa guérison pour elle-même, mais pour revêtir ses ornements sacrés. Quand il était faible, il économisait ses forces, pour en trouver au moment de monter à l'autel. Toute sa vie paraissait suspendue à cette félicité d'ange, et son âme semblait être passée dans la sainte Eucharistie. Néanmoins, ce besoin de dire la Messe n'était pas si ardent dans son cœur que celui de la bien dire. Un jour, à l'issue d'un pénible voyage, il voulut célébrer, comme de coutume. Bientôt une défaillance lui prit, et il se crut un instant obligé d'interrompre. Il continua cependant, mais avec de légers oublis. Ces inattentions lui furent un sujet de profonde douleur quand il les connut. Il disait à ses familiers en pleurant : « Il faudra » donc que je renonce au bonheur de dire la sainte » Messe » ! et il avait l'air de ne point comprendre la

vie d'un Evêque dans ces conditions. Cependant, sa conscience n'était point tranquille. Il fit venir le prêtre qui l'assistait au saint Autel et il lui dit : « Ecoutez, » vous savez que je n'ai pas de plus grande joie en ce » monde, que de célébrer nos adorables Mystères; » mais je ne dois pas imiter l'irrévérence de ces » vieillards affaiblis, que j'ai souvent repris, et qui » veulent consacrer obstinément ce qu'ils ne consacrent » plus convenablement. En conséquence, je vous charge » de m'avertir, dès l'instant que la décence m'imposera » de m'abstenir, et si vous l'omettez par faiblesse ou par » incurie, je vous fais responsable vis-à-vis du Corps et du » Sang de N. S. » L'alarme du saint Prélat n'était point fondée. Pendant longtemps il continua de célébrer avec une entière possession de lui-même, et il n'était point de prêtre dans son diocèse qui observât mieux, ni les convenances, ni la dignité, ni les rubriques.

Mgr d'Astros, qui sentait si bien les mystères tendres du catholicisme, devait être remué dans ses pieuses entrailles par la pensée de Marie. L'Eucharistie et la sainte Vierge, en effet, voilà le symbole du cœur par excellence ; et ce qu'il éveille dans une âme est la mesure infaillible de sa foi comme de son amour. Aussi notre Pontife parlait de la Mère immaculée avec l'accent le plus filial. Il fut des premiers à proclamer les grandeurs de sa Conception. Il ne se lassait point de réciter son chapelet, et, après chaque visite au saint Sacrement, il se retournait vers une modeste statue de Marie, bien simplement inaugurée en un coin du sanctuaire, pour la saluer à son tour.

Après ces grands témoignages, pourquoi recueillir

des infiniment petits où la sainteté du Prélat ne laissait pas néanmoins de briller tout entière, de même que le soleil se réfléchit dans une goutte de rosée. Mais la biographie n'aurait point de terme, si elle ne savait pas choisir. Contentons-nous donc d'ajouter que la vieillesse de Mgr d'Astros était regardée comme une sorte de palladium pour la cité, et que si, pendant des calamités publiques, il était descendu en suppliant dans nos rues, le peuple aurait presque compté sur des miracles. Son troupeau l'appelait souvent le Saint; quand il passait, dans les campagnes, les familles entières venaient obstruer sa route pour se faire bénir; on approchait des membres malades et des objets de dévotion de ses vêtements; les mères donnaient la frange de sa ceinture à baiser aux petits enfants; enfin, ce n'est point une exagération d'assurer que, quiconque avait fréquenté Mgr d'Astros, se le représentait comme la plus frappante image sous laquelle la perfection lui eût apparu; et si, pour être canonisé, il ne fallait que la réputation de le mériter, son procès, *de fama sanctitatis*, pourrait être instruit à l'instant.

CHAPITRE XV.

SES DERNIERS MOMENTS.

Émotion de Mgr d'Astros à la mort de M. Berger. — Il part pour le Calvaire. — Etat de ses facultés. — Un de ses entretiens. — Paroles remarquables. — Il tombe malade dans une pauvre cellule. — Edification qu'il donne, — en prenant des remèdes qui le révoltent; — en recevant les derniers sacrements. — Il reçoit la visite de Mgr le Coadjuteur, — de sa famille. — Dernières bénédictions. — Il désire une seconde fois la sainte Communion. — Son agonie. — Sa mort. — Son corps est transféré à l'Archevêché. — Emotion populaire. — Funérailles. — Cérémonie funèbre du 12 novembre.

Fiant novissima mea horum similia.
Num. 23. 10.

Le 22 juillet 1851, quand Mgr d'Astros apprit l'agonie de M. l'abbé Berger, il fut un instant étourdi par ce coup de foudre qu'il n'avait point prévu. Comprenant que, par ménagement, on l'éloignerait du dernier soupir de son ami, s'il demandait à le recueillir, il n'en parla point à ceux qui avaient coutume de l'accompagner pour soutenir ses pas chancelants. Mais, dès qu'il fut seul, il se leva, et, en s'appuyant aux murs de son palais, il se dirigea vers son Grand vicaire expirant. Il était déjà au pied de l'escalier qui les séparait, quand il fut aperçu par ses prêtres, défaillant et sur le point de tomber. Ceux-ci, effrayés de la crise que pouvait donner cette scène à deux vieillards si affaiblis, le conjurèrent, au nom du ciel et de l'amitié, de ne

point avancer. Il ne fut point aisé de l'y déterminer. Il y consentit cependant, par esprit de sacrifice, mais en demandant qu'on le conduisît à la chapelle, pour attendre devant le saint Sacrement le malheur qui le menaçait. Là, il commença à haute voix les oraisons pour les agonisants; bientôt des sanglots l'obligèrent de s'interrompre. Alors, il accompagna d'une prière intime mais fervente, l'âme de son ami aux pieds du Juge suprême... Quelque temps après, Dieu lui retirait le fraternel appui sur lequel il avait compté pour mourir. On peut dire que ce trépas fut le commencement du sien. L'homme qui a perdu ces autres lui-même, appelés les proches et les amis, appartient au sépulcre par une moitié de son être. Celui à qui la mort ne laisse que des souvenirs est déja entamé par elle; les existences en deuil sont un débris.

Ne pouvant tenir dans le vide qui l'enveloppait, Mgr d'Astros quitta sa demeure, et s'en vint demander à l'hospitalité tendrement respectueuse du Calvaire, non l'oubli de ses douleurs, mais la force de les supporter. Il était triste comme on l'est quand, derrière soi, on ne voit que des tombes, et quand on passe sa vie à regarder dans la sienne. Déjà il ne parlait plus de la terre que comme d'un pays étranger : semblable au voyageur prêt à partir, il ne formait plus de projet pour le lendemain. Son heure ne pouvait être loin, en effet, car tous ses liens étaient rompus. Dieu avait procédé envers lui comme le bûcheron qui coupe les racines de l'arbre, pour le détacher du sol sans déchirement.

Cependant, Mgr d'Astros eut quelques instants de

repos avant la fin. Son esprit était encore lucide et décisif, comme aux jours de sa pleine vigueur. Une fatigue nerveuse qui l'empêchait de s'appliquer longtemps, et une grande surdité qui lui faisait quelquefois répondre le contraire de ce qu'on lui demandait, étaient les seuls indices de son déclin intellectuel. Malgré ces infirmités, toute question exposée clairement et en termes bien articulés, était résolue par lui avec une netteté étonnante. Sa volonté avait encore moins vieilli que son esprit. Elle se pliait aux soins hygiéniques qu'on lui suggérait, mais en affaires elle s'imposait encore avec un empire que personne ne pouvait dominer. Jusqu'à la dernière heure, il conserva si bien sa réserve et sa dignité de maître, qu'il eût déconcerté la plus légère indiscrétion par la seule froideur de sa contenance. Ce n'était même point sans difficulté qu'il souscrivait aux conseils sanitaires dont il était obsédé. Un jour qu'il avait cédé aux instances d'un prêtre sur ce point, et qu'il avait accepté ses bons offices pour passer un vêtement d'hiver, il s'adressa, tout haut, ses paroles de Jésus à saint Pierre : *lorsque tu étais jeune, tu ceignais tes reins et tu marchais où tu voulais; mais quand tu seras devenu vieux, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra, et il te mènera où tu ne voudrais point aller* [1]. A ce charmant à propos, le prêtre se récria, et lui dit : « Monseigneur, vous me » donnez de l'orgueil; je ne savais point qu'il fût pos- » sible de vous faire faire ce qui ne vous plaisait pas. » Aussitôt le Prélat reprit son sérieux, et répondit : « Si

1 S. Jean. 21. 18.

» vous y parveniez pour des choses plus sérieuses, ce
» serait un grand malheur. »

Durant ce temps, notre illustre Cardinal avait de ces regards sur la vie où brillait une mélancolique et belle philosophie. Arrivé au faîte de sa carrière, il mesurait de haut les accidents de la route, aussi, faisait-il bon entendre, sur les petites choses de ce monde, son accent à la fois chrétien et désenchanté. Un prêtre se plaignait à lui de quelques tribulations, inévitables partout où il y a des hommes et des passions en présence. Le Prélat lui fit cette réponse remarquable : « Mon cher
» Monsieur, la plus folle de toutes les ambitions est
» celle de plaire à tout le monde. Vous excitez des mur-
» mures; comment cela pourrait-il m'étonner? Pour
» moi, je ne sais pas si j'ai fait le bien sur cette terre;
» mais je sais bien que je n'y ai fait guère d'heureux.
» C'est sans doute la faute de mes imperfections, mais
» c'est, apparemment, un peu celle des autres aussi.
» Tout homme qui gouverne a beau faire, il trouvera
» toujours, au-dessous de lui, des esprits absolus qui le
» déclareront insensé parce qu'il ne fait pas ce qui leur
» plaît, sans songer qu'ils pourraient bien l'être eux-mê-
» mes; des ambitieux qui s'agiteront sans cesse, parce
» qu'ils n'auront jamais assez; des ingrats qui auront
» la mémoire très-courte et la langue très-longue; des
» rêveurs qui voudraient façonner le monde sur un
» absurde idéal; des jaloux à qui la justice est impos-
» sible, parce qu'un sens pervers les aveugle; des légers
» qui jugent ce qu'ils ne connaissent point, parce que
» cela coupe la monotonie de leurs journées; des in-

» téressés qui censurent un homme, tout simplement
» parce qu'il finit au lieu de commencer; enfin des
» inquiets qui trouvent une espèce de calmant dans la
» critique, semblables à ces gens nerveux qui se font
» du bien en donnant des coups de poings. Eh qui
» pourrait compter les innombrables travers avec les-
» quels les hommes se martyrisent réciproquement!
» Que faire en présence de toutes ces infirmités? D'abord,
» professer toujours une grande tolérance pour les idées
» des autres, car s'ils ne voient pas comme nous, c'est
» parce qu'ils ne sont point à une même place; les
» objets changent d'aspect suivant le point d'où on les
» considère. Secondement, professer de l'indulgence,
» même pour les passions ennemies, car qui peut assu-
» rer n'avoir pas fait souffrir ce qu'il souffre, et mis
» quelquefois sur sa conscience quelqu'une de ces fautes
» qu'il pardonne si difficilement. Troisièmement, enfin,
» demeurer convaincu que jamais l'homme le plus habile
» ne mettra toutes les passions dans ses intérêts, et que
» c'est une imperfection en même temps qu'une illusion
» d'y prétendre. Croyez-moi, ajouta d'un ton pieux le
» saint Prélat, ce serait à nous une folie de vouloir un
» autre partage que notre adorable Maître. Or, il est
» écrit, qu'étant *venu à Jérusalem pour célébrer la fête,*
» *parmi les juifs, les uns disaient: il est bon, les autres*
» *disaient: il ne l'est pas*[1]. Acceptons donc, avec amour,
» ces contradictions qui froissèrent son cœur avant d'ar-
» river aux nôtres, et, l'oreille fermée à tous les bour-

---

1 Saint Jean. 7. 12.

» donnements de la terre, poursuivons chacun notre » tâche, bien résolus à pardonner aux hommes tout le » mal qu'ils en diront, pourvu que Dieu en pense quel- » que peu de bien. »

Les grands exemples et les bonnes leçons se pressèrent dans ces moments qui avoisinaient la mort de Mgr d'Astros. Sa conversation était dans les cieux, et son âme, prête à partir, semblait déjà s'exhaler, comme un parfum qui se répand en brisant les parois du vase. Un jour, on lui demandait s'il n'avait point compté les prêtres ordonnés par lui; il répondit : « Non, c'est là un enfantillage qui peut être vaniteux. David fut puni de Dieu, pour avoir voulu faire le dénombrement de ses sujets. » Un autre fois, à force de le tourmenter et de le circonvenir par des questions, on était parvenu à lui faire raconter quelque chose de son passé. Bientôt, il se ravisa, et se levant brusquement, il ajouta : « Bossuet » prétend que l'on ne peut parler de soi sans dire des » impertinences; je dois vous en avoir dit beaucoup » depuis que la conversation roule sur mon compte; » je vous prie de les oublier. » Il s'éteignait ainsi en semant des paroles d'or parmi nous, et chacun était suspendu à ses lèvres pour recueillir quelqu'un de ces accents suprêmes, précieux héritage de ceux qui aiment, quand, tout à coup, un catarrhe pulmonaire le saisit, et il passa de nos entretiens à sa couche de douleur.

C'était un beau spectacle que ce prince de l'Eglise, déserteur des splendeurs d'un palais pour une alcôve de religieux, et venant mourir entre nos murs sévères et nus, comme pour nous recommander, par un grand

souvenir, cette pauvreté contente qu'il nous avait fait épouser. Dans peu de jours, sa maladie prit des caractères alarmants. A mesure que les symptômes mauvais se développaient, le Pontife ne s'inquiétait pas du danger qu'il courait, mais des prières auxquelles ses forces ne suffisaient plus. Le jour où il ne put réciter les chapelets par lesquels il remplaçait son office, il eut des syndérèses qu'un prêtre dut calmer, en lui assurant que la gravité de son mal était une légitime dispense. Il était si patient dans ses douleurs et si reconnaissant des plus petits services reçus, qu'en le contemplant, le cœur se partageait entre l'amour et l'admiration. A tout instant, il murmurait des aspirations jaculatoires, et il s'occupait de ceux qui lui donnaient des soins. Il ne permettait qu'aux garde-malades les plus indispensables de rester à côté de lui, et il s'excusait de préparer tant d'embarras aux prêtres du Calvaire, en venant finir chez eux.

Il y a des remèdes pour lesquels il éprouvait une invincible répulsion. Elle n'était pas l'effet d'une sensualité, mais de la conviction douloureusement acquise, que, sur son bizarre tempérament, certains médicaments agissaient au rebours de toutes les prévisions scientifiques. Cependant, il fallut employer une potion béchique qui était dans cette catégorie. Le malade, trompé par le titre, en absorba une première dose; mais à la seconde, il signifia qu'on ne triompherait point de sa répugnance, parce que Dieu et le bon sens lui ordonnaient de ne point se faire de mal par complaisance. On lui dit que son refus pourrait être dangereux;

il répondit que sa déférence le serait davantage. Alors, un prêtre fit doucement observer que tout malade, ayant fait ses observations, était tenu, sous peine d'imperfection, d'obéir à son médecin. A cet argument nouveau, le saint Cardinal garda le silence d'un homme à moitié persuadé qui réfléchit. Le prêtre, entrant par cet endroit vulnérable, insista, et dit que saint Vincent de Paul, dans un cas identique, avait sacrifié son opinion, et que M. Maxime d'Astros, neveu du Prélat, et religieux de la Compagnie de Jésus, sur le point de mourir, avait agi de même. Ces deux exemples domptèrent la résistance du vénérable malade. Si énergique qu'il fût par caractère, dès qu'on le prenait par le côté spirituel, il était faible comme Samson dépouillé de ses cheveux.

Le 22 septembre, le mal avait assez empiré pour donner à MM. les Grands vicaires l'idée de lui proposer les derniers Sacrements. Il reçut l'annonce d'une fin prochaine avec sang froid, et l'espoir de la sainte Communion avec bonheur. M. le Prévôt du chapitre présida à cette touchante cérémonie, devant plusieurs prêtres de la ville, et les missionnaires de la Maison en habit de chœur. Le malade, ému de cette scène, voulait parler à l'assistance; il fallut l'en dissuader à cause du mal qu'il allait se faire : il se contenta donc de répondre aux prières avec ferveur. Son esprit était si présent, qu'il soufflait les textes au célébrant pendant l'exhortation, quand la mémoire de celui-ci chancelait. La foi surexcitait à ce point les facultés du Pontife, en ce moment, qu'elle dominait la souffrance. Les Sacrements une fois reçus, sa reconnaissance ne

tarissait point. Pendant longtemps, il récita, avec un de ses prêtres, des psaumes d'action de grâces. Cette prière lui était familière et suave. Il est écrit de saint Augustin que, pendant sa dernière maladie, il fit afficher les psaumes pénitentiaux sur la muraille pour les pouvoir lire commodément. Notre Pontife n'avait pas besoin de cette précaution; il savait tous les gémissements du Roi Prophète, aussi imperturbablement que les prières apprises sur les genoux de sa mère.

Ici commença une semaine d'incertitudes, où le pire et le mieux se succédaient dans son état, avec une capricieuse rapidité. Pendant ce temps, il reçut la visite de Mgr le Coadjuteur, alors en vacances à Lyon, qui avait été mandé par le télégraphe. A son aspect, le vieux Pontife fut heureux, et il lui dit avec résignation : *J'attends que vienne ma dissolution* [1]. Un peu avant, était arrivé M. Léon d'Astros, frère du Cardinal, menant avec lui une de ses filles. Ces deux hôtes chéris dilatèrent le cœur de l'affectueux Prélat. L'amour de la famille était le plus sensible de son âme. La présence des siens lui rendit sa maladie plus légère, et lui adoucit les perspectives de la mort. Dans une journée de crises, où l'on crut que sa fin était proche, le Pontife reçut et bénit le chapitre métropolitain profondément ému. Aucun, parmi ces prêtres vénérables, n'avait pu oublier que Mgr d'Astros, trouvant leurs revenus trop modiques, leur avait proposé, sur le sien, un supplément qu'ils avaient eu la générosité de refu-

1 Job. 14. 14.

ser. Il bénit encore ses serviteurs qui le pleuraient comme un père, dont la main était bienfaisante, dont la voix n'était jamais rude, et dont la sainte vie faisait du bien. Enfin, il garda une de ses plus tendres bénédictions pour les prêtres du Sacré-Cœur. Il l'accompagna de ces adieux qui font pleurer dans la bouche des mourants qui sont aimés. Il leur promit de prier Dieu pour eux, dès qu'il le verrait. Et comme on lui demandait de mettre dans un mot sa principale recommandation au missionnaire de son institut, il répondit avec une spontanéité inspirée : « *qu'il se renonce, qu'il* » *porte sa croix, et qu'il me suive* [1].

Cependant, Mgr d'Astros ne souffrait point qu'on lui suggérât de vaines espérances de rétablissement. Dès qu'on se permettait ces vulgaires encouragements, par lesquels on a coutume de relever le moral des malades, il souriait avec incrédulité, et il répondait : « Mais enfin » faut-il bien que cela finisse ! » Aussi, pendant que MM. les Vicaires généraux, n'osant pas attendre l'arrivée de Mgr le Coadjuteur, réclamaient des prières pour le Pontife moribond, pendant que le peuple courait dans les églises implorer sa guérison, pendant que des prêtres, en larmes autour de sa couche, s'attachaient à son souffle avec un amour inquiet, lui, n'avait point d'autre désir que celui de communier. Il n'en disait rien néanmoins, sachant que les statuts synodaux placent un intervalle de neuf jours entre des communions en viatique, et n'ayant point encore songé que dans une

---

1 Matth. 16. 24.

maison religieuse, rien n'est plus aisé que d'administrer, aussitôt après minuit, la communion en dévotion. Cependant le dimanche qui suivit le 22 septembre, il fait appeler un missionnaire, et il lui demande depuis combien de temps il n'a pas reçu la sainte Eucharistie. Il lui fut répondu depuis sept jours. « En voilà donc pour qua-
» rante-huit heures, répondit le pieux malade, avant
» que ce bonheur me soit rendu ? » « Monseigneur, lui
» fit observer le prêtre, vous avez permis aux religieuses
» de recevoir Notre-Seigneur tous les huit jours; un
» évêque a plus d'intimité avec l'adorable Sacrement,
» et plus de droit que ces saintes filles : pourquoi ne
» vous adjugeriez-vous pas le même privilége quelques
» heures plus tôt ? » «Non, répliqua le malade, ce
» ne serait point conforme aux règles. Il faut que,
» la main sur votre conscience, vous me donniez la
» permission. Moi je ne dois point la prendre. » Le prêtre, qui le voyait expirant et qui le connaissait si pur, n'hésita pas, acceptant néanmoins ce renversement de rôles avec un embarras plein d'émotion; mais le timoré Cardinal ne fut point satisfait de cet expédient, et il ajouta : « Vous me donnez là une autorisation que vous n'avez pas assez la liberté de me refuser. Quelle fête célébrons-nous demain ? » On lui répondit : « Celle de saint Michel. » « Eh bien, conclut le Prélat, voilà un bon à-propos. Si quelqu'un veut avoir la charité de me porter, à minuit sonné, la sainte communion, je la recevrai avec reconnaissance. De cette manière j'aurai la visite de Notre-Seigneur, et je ne donnerai pas un mauvais exemple, en violant les prescriptions que j'ai portées.

M. l'abbé Roger et M. l'abbé de Pous ne quittaient guère le chevet du Pontife. Dans ces devoirs suprêmes, ils consultaient moins leurs obligations de Grands vicaires que l'élan d'un filial attachement. Pendant la nuit du 28 au 29 septembre, le premier alla prendre le très-saint Sacrement dans la chapelle intérieure de la maison, et le porta au Prélat dont l'amour était impatient. Celui-ci reçut son Dieu avec une ferveur que la privation avait stimulée. Cependant, à la suite du catarrhe pulmonaire s'était déclarée une dyssenterie obstinée. Durant cette nuit, le malade eut des moments d'affaissement où l'exercice de ses facultés paraissait suspendu. Quand on voulait s'en assurer, on ne lui adressait point des questions ordinaires, mais on commençait une prière : à l'instant, ses lèvres se remuaient pour finir, et venaient indiquer que ce qui lui manquait c'était la force, non la connaissance. Sur le matin, une de ces prostrations fut si complète, qu'on le crut évanoui. M. l'abbé Roger eut la bonne pensée de prononcer, à son oreille, cette parole de saint Paul : « Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ? » A l'instant, le regard du moribond s'illumina, sa voix reprit de la force, et il répondit : « Ni la vie, ni la » mort, ni aucune créature ne pourra nous séparer de » lui. » A mesure que les symptômes devenaient lugubres, le malade paraissait s'abstraire des pensées terrestres, et son regard fixe avait l'air de plonger en Dieu. Sur sa bouche on remarquait un murmure de prière continuel. Il était tellement façonné aux saintes choses, qu'elles lui tenaient aussi invinciblement que le souffle,

et que la respiration de son âme devait autant durer que celle de son corps. A huit heures du matin, Mgr le Coadjuteur, entouré de prêtres, était auprès du saint vieillard. Les médecins annoncèrent que le dernier instant était arrivé. On commença les prières pour les agonisants. Le malade les entendit et s'unit à la psalmodie. Peu à peu la faiblesse augmenta, et son râle devint léger comme le souffle oppressé d'un enfant. Bientôt il leva la main et la porta à son front pour se signer. En descendant du front à la poitrine sa main retomba..... Son âme venait de s'envoler, il était mort comme saint Jean Chrysostôme, en traçant sur ses membres l'image de la croix.

Mgr l'Archevêque de Sardes était Archevêque de Toulouse. Il donna sa première bénédiction à la dépouille vénérée de son prédécesseur, et récita un *De profundis* auquel ses prêtres répondaient par des pleurs. Dans la soirée, le corps fut embaumé suivant le procédé Gannal, et nuitamment transféré de la pauvre cellule du Calvaire à l'Archevêché, sur ce lit de parade que l'illustre défunt avait semblé fuir. Le lendemain, son cœur fut extrait en présence de témoins et légué aux missionnaires diocésains pour leur servir, avec celui de Jésus, de protection et de sainte espérance [1]. Le Cardinal, revêtu de cette pourpre que Toulouse n'avait pas encore vue, demeura exposé huit jours dans une chapelle du Palais archiépiscopal. Il est des circonstances où la vérité sort

---

1 Il repose dans un monument adossé au premier pilier de l'Eglise du Calvaire, dont l'inscription remarquable est due aux soins obligeants de M. Pifteau, secrétaire de la mairie de Toulouse.

de la bouche du peuple comme de celle des enfants; or, difficilement on imaginerait rien de plus éloquent que les accents de la voix publique devant les restes de notre Pontife. L'étranger qui aurait entendu cette oraison funèbre de la rue, portée d'un extrême à l'autre, par la bouche de cent mille âmes blessées du même coup, se serait cru transporté à Césarée, préparant les funérailles de saint Basile le Grand. L'opinion que l'on avait de l'Archevêque défunt était telle, qu'au premier signe de décomposition dont son visage porta la trace, la foule ignorante s'étonna que la mort ne respectât point davantage la chair d'un saint.

Le 7 octobre eut lieu la cérémonie de sa sépulture. Elle fut présidée par Mgr l'Archevêque de Toulouse, assisté de NN. SS. les Archevêques d'Auch et d'Albi, les Évêques de Carcassonne, Pamiers, Aire, Limoges, et de Mgr d'Arbou, démissionnaire du siége de Bayonne. Un concours immense de prêtres, de soldats, de fonctionnaires, de fidèles formèrent le convoi. La Religion et l'Etat rivalisèrent de magnificence dans la funèbre expression de leur deuil. A l'aspect de cette bière, entourée de cette pompe, l'émotion publique devint indescriptible à force de solennité. La cité était encombrée d'étrangers et paraissait vide comme un bourg, tant elle était silencieuse. Quand passait la dépouille du Cardinal, la foule s'agenouillait ainsi qu'aux jours où elle était bénie par lui. Grand nombre l'invoquaient au lieu de prier en sa faveur. On s'arrachait les lambeaux de ses vêtements, comme les premiers chrétiens se disputaient les linges trempés dans le sang des martyrs. Enfin, quand

ce cercueil, suivi avec tant d'amour dans les rues attristées, disparut à la métropole sous les dalles du sanctuaire, un cruel déchirement se fit sentir au cœur de la multitude, et pas un vrai chrétien ne regagna sa demeure sans se dire dans l'âme : *puisse ma mort ressembler à une pareille mort.*

Cependant Mgr l'Archevêque voulut rendre à la mémoire de son illustre prédécesseur des honneurs dignes de ses regrets. Pensant que l'auteur de ce livre, ayant beaucoup reçu de Mgr d'Astros, avait des raisons particulières pour en bien parler, il le chargea de composer son oraison funèbre. Une grande solennité funèbre fut préparée pour le 12 novembre. Ce jour-là Mgr l'Archevêque de Bordeaux, sur l'invitation de Mgr Mioland, était venu partager notre deuil et présider la cérémonie. La vaste métropole de Saint-Etienne était tendue de noir. Un nombreux clergé, la Cour d'appel, l'état-major de la division, les tribunaux, la municipalité occupaient le milieu de la nef. Le reste était rempli d'une foule silencieuse et pressée. Au milieu de cette attente solennelle, l'orateur désigné prit la parole, et tira de son cœur cet éloge mieux senti que formulé.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

ORAISON FUNÈBRE.

Unâ manu suâ faciebat opus, et alterâ tenebat gladium.
D'une main il travaillait aux murailles, et de l'autre il tenait l'épée.

(2. Esdr. ch. 4. v. 17.)

MESSEIGNEURS,

MES FRÈRES,

Quand le roi d'Assyrie permit à Néhémias de relever la ville sainte, l'homme de Dieu, dit l'Ecriture, trouva les ruines de Jérusalem si désolées, qu'il n'y eut pas un sentier pour son cheval[1]. Brisé à l'aspect de cette dévastation, il se hâta de jeter des fondements nouveaux : *Unâ manu suâ faciebat opus.* Cependant, les Samaritains et les ennemis de par delà le fleuve s'en étant aperçus, Faisons-leur cesser le travail, s'écrièrent-ils : *Cessare faciamus opus*[2]. Alors, tandis que ce peuple, d'une main élevait ses remparts, de l'autre il fut obligé de prendre le glaive, et chaque enfant de Juda dut être à la fois ouvrier et combattant : *Alterâ tenebat gladium.*

Ainsi se passèrent les choses dans notre Église de France, au sortir de la Révolution. Comme après la captivité de Babylone, nos voies de Sion étaient en deuil[3], et, dans une folle tourmente, l'antique sanctuaire avait disparu. En vain le nouveau Cyrus a dit : *Je veux rendre sa maison de Jérusalem au Seigneur, en échange des royaumes de la terre*[4] : Cyrus ordonnera ; mais où seront les Esdras pour rebâtir? Ramasser les pierres du vieux temple dispersées à tous les exils ; dans une Eglise longtemps polluée, laver les

1 2. Esdr. 2. 14.
2 2. Esdr. 4. 11.
3 *Viæ Sion lugent.* (Jerem. Lament. 1. 4.)
4 1. Esdr. 1. 2.

traces du sacrilége ; dans une patrie peuplée d'ennemis, faire passer le baiser fraternel; avec un sacerdoce décimé, dix ans de schisme à effacer; une France couverte du sang des prophètes, comme Athalie et Jézabel, à réconcilier ; les pénibles ressorts d'un ordre nouveau à faire mouvoir; les cadres apostoliques à compléter ; les Thébaïdes chrétiennes à faire refleurir; l'abjuration d'un siècle apostat à recevoir, et tout un nouveau temple à élever : qui nous dira cette tâche de géant ? Aussi, les hommes qui se trouvèrent alors sur les murs de l'Eglise durent-ils être de grands édificateurs : *Unâ manu suâ faciebat opus.*

Edifier, toutefois, ne fut que la moitié de la charge : en ce temps-là, comme aux jours de Néhémie, des oppositions s'élevèrent pour crier : Que vont faire ces insensés ? *Quid faciunt Judæi imbecilles ?*[1] C'était la descendance de Voltaire qui sifflait, la nouvelle propriété qui avait peur, la petite Eglise qui s'obstinait, un gouvernement protecteur qui empiétait, le dix-huitième siècle qui, semblable aux Parthes, lançait ses derniers traits en disparaissant, de folles nouveautés qui allaient surgir; enfin, la révolution qui, de temps à autre, rouvrait son cratère et secouait le sol comme un volcan mal éteint. A chaque assise du nouveau temple, il faudra donc une sortie, à chaque coup de truelle un coup d'épée ; et, pour travailler, dans ces jours, aux brèches de Jérusalem, Dieu ne demandait pas seulement de grands édificateurs, mais de grands combattants : *Alterâ tenebat gladium.*

Edifier et lutter, M. F., ce fut bien le ministère évangélique de tous les âges, car l'Eglise se conserve, comme Jérusalem se releva, par un labeur entrecoupé de combats. Mais, vous le voyez, édifier et lutter furent surtout la mission de l'épiscopat français après la Révolution. Disons-le vite avec bonheur, ce fut toute la vie du grand pontife que nous pleurons : oui, il fut édificateur et soldat, ouvrier et combattant, et à ces deux signes, qui distinguent tous les évêques primitifs, peuple de cette cité, dites-moi si vous ne reconnaissez pas le vôtre tout entier ! En le confrontant avec les Saints, ne trouvez-vous pas les traits de famille frappants? et son Oraison funèbre ne se déduit-elle pas sans efforts, de ces deux traits caractéristiques : *d'une main il travaillait aux murailles, de l'autre il tenait l'épée ?* Je lui laisserai donc ces

---

1 2. Esdr. 4. 2.

paroles de l'Esprit-Saint pour éloge. Elles vont nous montrer, dans son ministère, l'idéal du ministère évangélique pendant la première moitié de notre siècle, en nous rappelant ce qu'il fit sur les murs, ce qu'il fit avec l'épée; ce qu'il fit en *combattant*, ce qu'il fit en *édifiant*.

Plus d'une fois, quand je traçais cette ressemblance aimée, la jalousie de ma tendresse a senti du désespoir; la solennité de votre attente vient y ajouter. Hélas ! le jour où Alexandrie perdit saint Athanase, elle eut Grégoire de Nazianze pour le louer ; Toulouse vient de perdre son Athanase, et Grégoire de Nazianze n'est pas là. Heureusement il me reste une ressource, ô vénérable Père, c'est que, déjà, l'acclamation populaire a passé sur votre tombe, et que, pour bien dire, il n'y a guère qu'à bien répéter. Heureusement, il me reste un encouragement, c'est qu'à défaut du génie et de la sainteté, je vous porte ici ce qu'il y a de plus éloquent sur la terre, les entrailles d'un fils. Voilà le seul titre, M. F., qui, parmi tant de prêtres éminents, m'a mérité une si haute mission. C'est le seul dont je vous prie de me demander compte, dans cet hommage décerné aux *combats* et aux *travaux* d'Eminentissime et Révérendissime Mgr Paul-Thérèse-David d'ASTROS, Cardinal-Prêtre de l'Eglise Romaine, et Archevêque de cette cité.

PREMIÈRE PARTIE.

Les combats de Mgr d'Astros n'ont pas été des luttes personnelles, mais les campagnes même de l'Eglise contre ses ennemis contemporains. Depuis son origine, l'Eglise a essuyé quatre sortes d'antagonismes ou de persécutions : la persécution du glaive, qui procède par les supplices, comme Néron ; la persécution du despotisme, qui procède par la tyrannie, comme le Bas-empire; la persécution de l'erreur, qui procède par le sophisme, comme toutes les hérésies; enfin, la persécution de la diplomatie, qui procède par les ruses législatives et par l'hypocrisie de la bienveillance, comme toutes les oppressions européennes du temps. Eh bien! ces quatre persécutions, éparses dans l'histoire générale, ont été providentiellement ramassées dans nos derniers cinquante ans. Mgr d'Astros les a toutes trouvées échelonnées sur ses pas, et les a toutes vaincues.

Né d'une vénérable famille de Provence, il fut tourné vers le sanctuaire par l'attrait spontané de son cœur. Dès ses jeunes ans,

une grande inflexibilité de conscience et une sagesse sans mobilité pronostiquèrent en lui cette énergie modeste, mais inexpugnable, qui devait briller un jour dans de saints combats. La destinée providentielle de ces aptitudes ne tarda pas à se révéler. De bonne heure elles eurent à se déployer contre un orage immense, et sa carrière, militante au premier pas, s'ouvrit comme finit celle des martyrs, par la lutte contre les bourreaux.

Premier né de deux fils, il reçut de son père mourant tous les avantages dévolus à un une aînesse favorisée. Toutefois, la prudence du sang fit ses réserves dans cette dotation généreuse, c'est que, comme Jacob à Esaü, un jeune frère serait substitué au pieux lévite, s'il persévérait dans dans sa vocation. Il y persévéra aux dépens de toutes les espérances. Et si vous le trouvez grand ici dans ce qu'il abandonne, n'oubliez pas qu'il l'était surtout dans ce qu'il acceptait. A dix-huit ans, c'était un défi à la plus formidable persécution qui, depuis le paganisme, eût ensanglanté l'Eglise de Dieu. Dans ces jours effrayants, les colonnes du sanctuaire chancelèrent; notre héroïque adolescent est heureux de faire ses premières armes sur un champ de bataille terrible; et, noblement ambitieux d'un sacerdoce baptisé dans le sang, il répond aux massacres, aux noyades, à l'exil, aux fers, aux spoliations qui passent tour à tour sous son ferme regard. « Je sais que tout cela m'attend mais je n'en ai pas peur : » *Vincula et tribulationes me manent, sed nihil horum vereor*[1]. Non, il n'en eut pas peur, car, bien avant d'être exposé par devoir à ces périls, il s'y hasarda par affection, en suivant, dans leurs fêtes souterraines et dans leur apostolat proscrit, des prêtres condamnés à mort. Regardez-le passer, durant la nuit, cet enfant magnanime, quittant le toit paternel où l'on repose si bien, pour s'en aller, apprenti du martyre, à l'école des Confesseurs, servir les autels de l'Eglise persécutée! D'autres molliront à ces devoirs périlleux: lui, parmi toutes les tyrannies de l'époque, n'en trouve pas une capable de le déconcerter. Vainement on le prend par les affections. A vingt ans il reçoit la révolution à son foyer, venant, à main armée, lui imposer un serment schismatique ou l'éloignement; la révolution est énergiquement congédiée; et bientôt le noble lévite partait, menant d'exil en exil trois autres enfants et sa mère, pauvre

1 Act. Ap. 20. 23. 24.

veuve qui mourut de ses frayeurs et de sa pitié pour lui! Vainement on le tente par les vexations. Au moment où le Directoire va prononcer cette parole de tigre : *désolez leur patience,* lui, dont la patience ne se fatigue pas, heureux de ses vingt-trois ans, fait deux cents lieues pour sceller, par le sous-diaconat, un sacrifice auquel il ne manquait que la perpétuité. Enfin, qu'on essaye de le tenter par la proscription; à l'instant où le 18 fructidor déporte soixante représentants coupables de modérantisme envers l'Eglise, lui, qui n'a pas besoin de la modération des gouvernements, parce qu'il ne craint pas leur cruauté, sous cette terreur nouvelle, se fait imposer les mains. Confesseur en 92, sous-diacre en 95, prêtre en 97, a-t-il besoin d'autre panégyrique? Chaque date dans ces premiers états de service est une mention d'honneur.

Le voilà donc lancé d'office dans des combats où, simple volontaire, il fut si courageux. Qui nous dira sa vie d'alors, dans les diocèses de Toulon, Marseille et Fréjus ouverts à son apostolat? Errer d'hospitalité en hospitalité, passer près de la maison paternelle sans y entrer, étudier dans des cachettes et sur les grands chemins, méditer avec l'exhortation au martyre de saint Cyprien, lever la tête à chaque bruit, changer de gîte chaque soir; enfin, passer ses jours comme une veille de bataille, l'oreille au guet et la mort en présence, *usque ad mortem accessit* [1]; voilà son début. Campagne sublime où l'Eglise le trouva héroïque tous les jours; mais où lui, avec sa valeur sans effort et sa chrétienne bonhomie, ne se trouva jamais que naturel : *Quod debuimus facere fecimus* [2]. Il fut plus que cela néanmoins! Bientôt, quand l'Eglise de France sortit de ses catacombes, sanglante et mutilée, elle rentrait dans son sanctuaire de Paris, appuyée sur un jeune prêtre amaigri qui avait laissé la moitié de sa vie à la lutte, sans y rien laisser de son énergie. C'était lui qui, depuis dix ans, avait joué sa tête en souriant, et venait de triompher de la persécution sanglante; car, tandis qu'elle expirait de lassitude, il n'en avait pas encore ressenti.

Sous d'autres formes la lutte recommença bientôt. Entraîné par les derniers mouvements de la révolution à Paris, sous l'égide d'une parenté célèbre, l'abbé d'Astros y fut nommé tour à tour Chanoine,

---

1 Philipp. 2. 30.
2 Luc. 17. 10.

Grand-vicaire, Vicaire capitulaire après la mort du cardinal de Belloy. C'est à ce dernier poste qu'il affronta la deuxième persécution.

Rien de plus antipathique que le despotisme et l'Eglise. Monopole toujours absorbant, le despotisme hait cette puissance qui le juge, loin de se laisser absorber. Aussi, vainement commence-t-il envers la monarchie spirituelle par le patronage, cela finit par l'exploitation, et il ne la sert jamais que pour mieux s'en servir. Cette vérité nous mène droit à l'histoire ecclésiastique de l'Empire, et à la seconde résistance de M. l'abbé d'Astros.

Ici, M. F., ne craignez pas l'irrévérence envers un grand nom. Sur cette tombe les fanatismes extrêmes ont fait leur temps. D'ailleurs, Napoléon fut le bienfaiteur de l'Eglise, comme le génie militaire de la France, sa gloire nous appartient une fois de plus qu'à vous; et, si nous pouvions oublier, les pierres mêmes de cette cathédrale rouverte de ses mains, seraient là pour nous crier : modération! De votre côté, n'oubliez pas, M. F., que cette mémoire n'a pas besoin de l'adulation pour être grandiose, et qu'elle demeure fastique, même après la vérité.

Disons-le donc librement : Napoléon, après avoir débuté envers l'Eglise comme Constantin, finissait comme Henri IV de Germanie. Or, cette colère de lion, si belle, au delà du Niémen, contre des éléments à combattre et six cent mille cosaques à chasser devant elle, devenait ingrate contre un Pontife ami, qui l'avait sacré de ses mains ; injuste contre un Pontife universel, qui ne pouvait épouser une politique particulière ; théâtrale, enfin, contre un Pontife captif, sans autres armes devant le maître du monde que son droit et ses cheveux blancs. Malheureusement peu de débats donnèrent au grand homme plus de fureur. Eh bien! cette tempête, qui faisait trembler les rois de l'Europe, l'abbé d'Astros eut mission de l'affronter : il le fit sans emphase comme sans peur.

La papauté prisonnière à Savonne refusait l'institution *canonique* aux Evêques nommés de France, parce qu'elle manquait de deux choses nécessaires à l'honneur et à la responsabilité de son *action*, la liberté et des conseils. Napoléon ne pouvant l'asservir, résolut de s'en passer. En conséquence, il fait donner par les Chapitres, à leurs Evêques nommés, les pouvoirs que Rome ne donnait pas, et il se trouve un prélat complaisant pour accepter, au siége vacant de Paris, cette frauduleuse juridiction. Ici, la jurisprudence générale de l'Eglise était violée, et un bref spécial de Pie VII, contre

cette intrusion hypocrite, était méconnu. L'empiétement temporel est flagrant; nouveau Théodose, Napoléon a mis le pied dans le sanctuaire : aussitôt, un nouvel Ambroise qui se lève pour lui dire : *Prince, rentrez dans la nef; votre pourpre ne fait pas les pontifes, elle ne fait que les rois* [1]. Ce dangereux honneur échut à M. l'abbé d'Astros, Vicaire capitulaire et dépositaire des pouvoirs légitimes. Il ne le déclina pas.

Qu'il prenne garde, cependant, avant d'engager la lutte contre une volonté qui brise les potentats d'Europe comme des roseaux! il a, dans les Conseils de l'Empire, des parents qui vont porter la solidarité de son courage : ce sera poignant! mais, pour l'abbé d'Astros, le sang crie moins fort que la conscience. Il a devant lui une belle carrière qu'il va changer contre des fers : c'est redoutable ! mais l'Eglise le touche de plus près que la personnalité. Il est une de ces natures antiques, qui ont le fanatisme de la fidélité. Dans sa ferme simplicité, il porte cette ressemblance avec Napoléon, qu'il ne recule jamais. Il n'y a rien à faire avec de tels hommes quand ils sont orientés. Or, cette fois, il l'était bien, la persécution peut avancer.

On va porter, de par l'Empereur, la croix métropolitaine devant l'Archevêque nommé; ce signe de juridiction est un mensonge à l'assemblée des fidèles, il le fera reculer. On tâche de couper les relations spirituelles avec la papauté; c'est une tyrannie anti-catholique, il la bravera. On veut étouffer les cris de Pie VII contre l'usurpation nouvelle; la religion du peuple est jouée, il les publiera. On sollicite sa démission; ce serait une complicité, il la refusera. Après cela, que Napoléon, essayant son regard électrique, le déclare, dans une scène maintenant connue, le plus suspect de ses sujets, il ne s'excuse même pas. Que le monarque en courroux porte la main à son épée; simple comme l'innocence, mais impassible comme le devoir, le prêtre ne sourcille pas. A cette vue, le fougueux conquérant, qui entrait au pas de course dans les capitales, impatienté de quatre mois de siége devant cette conscience de lévite, chargea une prison de venger sa défaite, et de continuer. Oui, qu'une prison aux souvenirs bien effrayants s'ouvre pour désespérer ce courage; et, ce que les menaces n'ont pu faire, peut-être Vincennes le fera.

Vincennes n'y fera rien. Sans doute, en franchissant ce pont-

1 V. Godesc. vie de S. Ambr. t. 9. p. 204.

levis, le 4 janvier 1811, quand Napoléon régnait de la Vistule à Gibraltar, difficilement on pouvait se dire, ce ne sera que pour trois ans : l'abbé d'Astros se croit bien captif pour toujours ; mais il est content, car le Verbe de Dieu ne le sera pas avec lui : *Verbum Dei non est alligatum* [1]. Sans doute, devant ces murailles sépulcrales où vont se briser les cris de la famille, les consolations de l'Eglise, les encouragements de l'amitié, il était difficile de ne pas frissonner : l'abbé d'Astros est serein, car il a un Dieu pour descendre avec lui au secret : *Descendit Deus cum illo in foveam* [2]. Eh! que faire donc à un prisonnier dont la foi soulève les chaînes, et enchante ces trois ans sous les verrous au point de les lui faire appeler les plus heureux de sa vie ? Il n'y a plus rien à lui faire, M. F. ; car, Confesseur, il est grand ; Martyr, il serait sublime. Qu'il vive, et qu'il attende donc en triomphateur dans cette étroite captivité ! Du haut de son donjon, il peut fièrement regarder vers les Tuileries : pour la première fois de sa vie, le grand Napoléon est vaincu ; sous une tunique de prêtre, il s'est trouvé un homme plus fort que lui.

O Père, pardonnez-nous! nous publions des secrets dont vous étiez jaloux. Mais c'est bien assez à votre Eglise de s'être courbée, vingt ans, sous la bénédiction d'une main marquée par les chaînes, sans oser vous demander ce mystère ! Ce mystère, il est, aujourd'hui, à votre peuple, si fier de son nouveau Paul, captif de J. C. [3], *Paulus vinctus Christi*. Il est à votre sacerdoce, dont il va grandir encore le renom et le dévouement! Si jamais oppression nouvelle se levait pour l'Eglise de France, en effet, nous demanderions à être convoqués sur cette tombe pour y entendre la grande page de votre vie, et, avec un si beau souvenir pour leçon, avec la grâce de Dieu pour appui, le monde, aux saints combats, reconnaîtrait votre postérité !

Après trois ans et trois mois de captivité, l'abbé d'Astros reprit sa place à la tête du Clergé parisien, suivi des félicitations de la catholicité. Cependant, cette gloire de confesseur demandait un chandelier pour briller de plus haut dans l'Eglise [4]. Saint Ber-

---

1 Tim. 2. 9.
2 Sap. 10. 13 et 14.
3 Philem. 1.
4 Apoc. 3. 12.

nard, interrogé sur les caractères propres à l'épiscopat, répondait : *Ceux qui ne craignent pas les menaces des princes, mais les savent mépriser. Qui minas principum non paveant sed contemnant* [1]. A ce titre, le nouvel Ambroise se recommandait malgré lui. L'opinion de la France, qui l'avait compris, jeta bientôt au conseil des rois cette inspiration antique : *Ambroise, évêque! Ambroise, évêque* [2]! Après quatre mois de refus, vaincu par la prière d'une princesse royale [3], le Confesseur finit la viduité de l'Eglise de Bayonne, et commença la lutte contre la troisième persécution, celle de l'erreur.

Le voilà placé en vedette sur les tours de Sion, comme dit le Prophète [4], pour donner des avertissements et le jour et la nuit. Ce sera le plus pénible de ses combats. La persécution du despotisme n'est possible qu'à de rares individualités; celle de l'erreur est possible à tout aventurier qui ose arborer un drapeau. Aussi, la lutte contre le despotisme laisse quelquefois du sommeil; mais la lutte contre l'erreur est une vie de sentinelle, toujours debout, l oreille aux vents du ciel; et, comme ces nuits de Néhémias, passées à reconnaître les brèches sur les murs de Jérusalem, les loisirs mêmes des saints pasteurs doivent être une ronde autour de la cité sainte, pour en examiner les points attaqués. Dans cette garde perpétuelle montée près du dépôt sacré par l'épiscopat, nul pontife ne prit moins de repos que Mgr d'Astros.

Le premier ennemi qu'il rencontra fut le Protestantisme. Vieille révolution, je le sais, mais qui désole encore l'Eglise sous des titres retouchés; car, semblable aux fleuves qui changent de nom en changeant de pays, le rationalisme, c'est le protestantisme qui finit, comme le protestantisme fut le rationalisme qui commençait. Pendant une mission d'Orthez, le consistoire local effrayé de la conquête apostolique, voulut l'entraver par de publiques agressions. Pour la première fois le Pontife soldat était provoqué dans la citadelle sainte; il en sortit avec sa vigueur toujours modeste, mais hardie; et aux attaques contre la vérité catholique annoncée, il opposa *la Vérité catholique démontrée*. Tâche labo-

1 S. Bern. *de offic. Episcop.*
2 Godesc. *loc. cit.* t. 9. p. 180.
3 Madame la Dauphine, duchesse d'Angoulême.
4 Ezech. 3. 17.

rieuse, qui lui coûta deux volumes et toute la question de la réforme à mettre en catéchisme, pour quelques centaines d'âmes; épîtres selon les premiers temps, simples comme un enseignement paternel, touchantes comme une voix qui appelle, et pour lesquelles il fallait encore moins de solidité que de dévouement, car si elles prouvent combien il savait instruire les siens, elles prouvent surtout combien il les savait aimer.

Après cette action, que le saint athlète ne pose pas ses armes, car voici bientôt un autre ennemi qui le rappellera.

C'était un homme selon la prédiction apostolique, *prêchant le faux, entraînant des disciples* [1], *grand enthousiaste de nouveautés, prenant pour du savoir l'orgueil de ses oppositions,* et qui sut mettre assez de génie dans ses écarts, pour mériter le surnom de Tertullien nouveau. Séduisant composé de philosophe et de théologien, il unissait la fougue de Luther et la rhétorique d'Erasme à la versatilité de Voltaire et à la vigueur paradoxale de Rousseau. Son esprit, agitateur avant tout, mettait le feu aux questions pour les élucider, et son cours, encore plus turbulent que majestueux, comme celui des torrents, laissait autant de ravages que de bienfaits. Sans doute son imagination était sublime, mais sa raison était du second ordre, et fait pour la lutte, non pour la stratégie, son grand malheur fut d'avoir un immense besoin de l'obéissance, sans en avoir ni le goût ni la vertu. Qui nous dira le retentissement et l'imprévu de ses évolutions? tantôt, minant la certitude et détruisant la raison pour la mieux humilier, tantôt, prenant l'autorité des pontifes pour la jeter contre celle des rois, tantôt, prenant l'autorité des peuples pour battre celle des rois et des pontifes, il mêlait en lui le tribun au docteur, et il assemblait le vrai et le faux avec tant de charmes qu'on le voyait planer sur l'Eglise de France comme une comète qui effraie encore plus qu'elle n'éblouit. Devant cette apparition remuante, l'épiscopat se regardait hésitant. Il y a un grand coup à frapper; les conséquences sont redoutables: qui prendra la responsabilité du signal? Aussitôt, sur le siége de Saturnin, voilà un juge qui s'est levé. Lutteur à la parole simple, mais au coup d'œil sûr et au bras vigoureux; sans éloquence, mais droit d'esprit et de cœur, notre modeste prélat débusqua le sophiste dans sa phraséologie enchanteresse : entouré de quelques assesseurs, il

---

1 *Exurgent viri loquentes perversa ut abducant discipulos post se.* Act. 20. 30.

découvrit aux foudres du pontife suprême cette tête de révolté à frapper : quelque temps après un grand silence se fit... C'était la justice de l'Eglise qui venait de passer... O Lucifer ! je ne vous demanderai pas comment vous êtes tombé des cieux : *Quomodò cecidisti Lucifer* [1]. Nous l'avons connue cette voix qui servit alors d'organe aux observateurs de Sion [2] : *Vox speculatorum Sion* [3] ! Il était parmi nous l'Archange qui présida cette lutte glorieuse ! Oui, M. F., la même main qui nous bénissait, ouvrit, à ce nouveau Roi de Babylone, l'abîme sur lequel le monde se penche aujourd'hui pour le regarder avec effroi ! Inexplicable abaissement, dont l'obstination donnerait de la colère s'il était rien de plus naturel que la désolation à l'aspect des ruines, les larmes et un retour sur soi-même devant les anges tombés !

Depuis ce jour, les combats de Mgr d'Astros ne cessent point sous toutes les formes et sur tous les terrains. Ouvre-t-on des chaires publiques au mensonge et les ferme-t-on à la vérité ? Pour cette liberté d'enseigner, qui n'est à une Eglise enseignante que la liberté de vivre, le voilà sur pied, le premier à prendre les armes, le dernier à les quitter. Notre couronne fait-elle alliance avec l'hérésie ? Comme saint Basile, admonestant un visiteur impérial derrière le voile du sanctuaire, aux portes même de ce temple, il dit à la royauté, en courageuses allusions, le respect dû au trône de saint Louis. En un mot, pendant trente ans, pas de tendance qu'il n'ait contrôlée, pas de doctrine qu'il n'ait surveillée, pas de négation qu'il n'ait combattue. Après cela, ne parlez pas de ménagements à ce champion de la foi ; apologiste, il a, comme les grands apologistes, l'oreille délicate, un symbole intolérant, la passion de l'Eglise, la haine des concessions, et tous les ombrages des primitives orthodoxies. Ne lui parlez pas surtout de repos ; soldat, la trève le fatigue s'il reste quelque chose à faire, et il ne peut dormir tant qu'il entend autour de la vérité quelque bourdonnement à étouffer. *J'ai besoin de pousser un dernier cri*, disait-il quelques jours avant sa mort ; *mais la force me trahit*. La force le trahissait, l'énergie ne le trahissait pas encore ; après tant de travaux, il expirait avec des sollicitudes inarticulées ;

---

1 Is. 14. 12.
2 Is. 52. 8.
3 Is. 14. 11. 16.

et si Dieu l'eût voulu, comme saint Martin, il aurait préféré une brèche sur la terre à une couronne dans le ciel. Mais non, dormez enfin, auguste vieillard, dans cette tombe où vous goûtez le repos pour la première fois! Dormez! Les cris de l'Eglise ne vous éveilleront pas; car, lorsque vous vous êtes couché, les ennemis étaient en fuite, et vous lui léguez, avec votre grand souvenir, les meilleurs jours que, depuis bien longtemps, elle ait traversés !.....

Voici enfin la quatrième lutte de Mgr d'Astros. Ne mettons point de date à cette persécution, M. F. Me préserve le ciel de donner à ma parole la couleur d'un drapeau! Respect à la tombe des rois et à tous les souvenirs de mes auditeurs. De votre côté, rappelez-vous que, même à l'état d'aberration, le courage serait sublime, et que si un point de vue peut contester à ces luttes l'opportunité, aucun ne peut leur contester l'héroïsme : c'est le seul côté que nous en voulons apprécier ici.

Axiome de tous les temps, la politique n'aime pas l'Eglise. En révolution, elle lui prend les mains pour s'en faire bénir, elle l'embrasse pour s'y appuyer; mais, dans la paix, elle jalouse ce pouvoir fraternel. Tantôt elle l'énerve par des séductions; tantôt elle le compromet par des perfidies; tantôt elle l'amoindrit par des chicanes; tantôt elle l'enlace par des faveurs. En un mot, par ses sourires comme par ses vexations, elle le persécute, et elle lui proteste d'amour, avec une assurance qui déconcerte les faibles, en lui marchandant l'air nécessaire pour respirer. Malheur aux chrétiens pris par les caresses de Julien plutôt que par les menaces de Néron! Tandis que les églises tentées par la tyrannie des consciences ont toujours rajeuni, les églises tentées par la dépression des caractères sont toujours descendues! Le caractère en Mgr d'Astros, était le trait saillant après la vertu. Aussi, toutes les diplomaties contemporaines passeront devant ses trente ans d'épiscopat sans y laisser une tache à effacer.

Il fut des temps où, comme saint Arsène importuné au désert par les invitations de l'empereur d'Orient, il vit la politique venir, avec des caresses, pour le chercher au nom de la plus belle Cour de l'univers; mais, armé contre la séduction des honneurs, vainement la royauté lui ouvre ses bras chargés d'une pourpre romaine pour l'attirer : *Puisque l'on m'a cru digne*, répond le prélat, *pourquoi me demander une complaisance après laquelle je ne le serais plus?* Armé contre les séductions même du bien, vainement lui pro-

pose-t-on un contrôle suprême sur toutes les nominations à l'épiscopat : pour un pontife, suivant lui, pas de bien qui vaille la liberté de sa parole ; rien qui compense un renom de courtisan ; aussi, qu'on le laisse mourir dans la dignité de sa disgrâce ; ce qu'il craint le plus, ce n'est pas la disgrâce des rois, c'est leur faveur. Et c'est à cet Evêque indomptable qu'on ose demander silence le jour où une grande société, le Christ des ordres religieux, comme son titre le dit, va recevoir de nouveaux coups ! Non, non, toutes les innocences de l'Eglise sont à la garde de son bâton pastoral : il n'en est pas une que l'on puisse atteindre, sans passer sur ses cris, sur sa prière, sur sa vieillesse, et sur toutes les noblesses de son épiscopat. Et c'est à ce vétéran que l'on voudrait cacher des empiétements avec des palliatifs ! Non encore ! Dès que la politique pose le pied dans le sanctuaire, aussitôt, le voilà qui s'en va, faisant le tour des chaires épiscopales afin d'avertir, mettant pour titre à tous ses discours, comme un grand docteur : *Il ne faut pas abandonner nos basiliques ; il ne faut pas abandonner nos basiliques* [1]. Ensuite, son devoir une fois accompli, que lui importent les représailles ? La diplomatie se venge par des entraves, il répond par l'impassibilité : elle veut le fatiguer par des refus, il la fatigue par sa constance ; il a vaincu les séductions, il vaincra les hostilités ; jusqu'à ce qu'enfin, ayant conquis le respect universel par ce respect pour lui-même, un jour la France entière se retourna vers cette pure physionomie de vieillard qui planait sur toutes les passions ralliées : type de l'incorruptibilité chrétienne dominant un siècle d'apostasie : relique des anciens jours devant laquelle amis et ennemis s'agenouillaient avec la même vénération !

Un jour, la France qui se connaît en courage, et le Pontife romain qui sait si bien les persécutions, voulurent couronner cette vie de combats. L'Eglise et l'Etat cherchèrent ce qu'il y avait de plus grand en leurs mains. Qui l'aurait dit, M. F. ? la récompense fut cette même pourpre jadis si noblement rejetée. La pourpre romaine, néanmoins, non pas comme séduction ainsi qu'autrefois, mais comme réparation ; non pas comme prix de la complaisance, mais comme prix de la résistance et décoration de soldat, ainsi qu'il convenait à un confesseur. On dit qu'en rece-

1 Voy. Godesc. vie de S. Ambr.

vant la nouvelle, il répondit avec une chrétienne ironie ; *Ce sera un ornement pour ma sépulture ! Ad sepeliendum me fecit* [1]. La parole fut tristement prophétique ! Mais aussi, quand cette pourpre a paru pour la première fois sur son cercueil dans la cité, peuple, dites-moi si vous n'en avez pas mendié les lambeaux pour les baiser, et si vous ne la regardiez point passer à genoux ! Quand cette pourpre est entrée pour la première fois, avec son deuil, dans sa cathédrale, les murs, les anges, le Dieu de ce sanctuaire, ne vous semblèrent-ils pas tressaillir en la saluant ? O Pontife, comme, par votre renoncement, vous rendez autrement de gloire à cette principauté qu'elle ne vous en donna ! Lorsque j'aurai donc prononcé votre nom, sur le titre de Cardinal qui l'accompagne, laissez-moi passer avec un peu d'inattention ; car il y a sous cette dignité quelque chose de plus grand que la dignité même, c'est tout ce que vous aviez fait pour vous en préserver. C'était là précisément l'œuvre de Mgr d'Astros en combattant. Reste son œuvre en édifiant : sujet de la deuxième partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Quatre puissances constituent ce que l'on pourrait appeler l'organisme de l'Eglise. La première, qui en est comme le souffle, c'est la sainteté ; la seconde, qui en représente la tête, c'est l'inspiration ou le conseil ; la troisième, qui en est la voix, c'est l'apostolat ; la quatrième, qui en est la main, c'est l'administration. Imaginez, en effet, une Eglise sans la sainteté pour l'animer, le conseil pour la diriger, l'apostolat pour la féconder, et l'administration pour la gouverner, vous n'aurez qu'une conception impossible. Administration, apostolat, conseil, sainteté, voilà donc les quatre murs nécessaires à la cité de Dieu partout où elle veut se reconstruire. Voilà aussi les divers remparts abattus par la révolution dans notre France, que le nouvel épiscopat devait réédifier. Aucun ouvrier contemporain, M. F., a-t-il plus coopéré que Mgr d'Astros à cette belle restauration ? L'histoire va déposer : comptons ensemble les assises élevées de ses mains sur les quatre façades de notre Jérusalem rebâtie, en commençant par l'administration.

L'administration, dans une Eglise, c'est l'agent matériel de

---

1 Matth. 26. 12.

l'ordre; par conséquent, le nerf de la discipline et de la régularité. Dans tous les temps elle fut une tâche laborieuse, jamais autant néanmoins qu'après la révolution. Frappée dans ses anciens moteurs par la persécution, remaniée dans ses anciens rouages par les Concordats, c'était une machine neuve qui appelait des bras robustes pour peser sur ses premiers frottements. Après quatorze cents ans de possession, le catholicisme était réduit, en France, à l'état de primitive Eglise; où trouver des organisateurs primitifs pour le fonder, non pas en terre vierge comme autrefois, mais sur ses propres débris? O pasteurs d'avant la captivité! têtes pontificales mises à prix! restes vénérés de l'exil et de l'échafaud, elle fut belle votre part dans cette mémorable reconstruction! Mais voici un jeune sacerdoce que l'Eglise enfanta dans les fers, un serviteur de ses mauvais jours qu'elle vient de sacrer [1], nouveau Joas échappé aux massacres pour régner [2]; et quel génie épiscopal porta des aptitudes mieux assorties à ce gouvernement?

Pendant cinquante ans il présida des administrations; jamais les affaires, ce mouvement perpétuel de l'Eglise, si monotone dans le calme, si tumultueux dans l'orage comme celui de la mer, ne le trouvèrent un instant inattentif ou débordé. Il eut des grands administrateurs tous les talents et toutes les vertus : exact, son seul souvenir exprimait l'idée d'harmonie; et, régulateur invariable jusqu'à la fin, à quatre-vingts ans sa vie reflétait encore le bel ordre établi dans ses pensées et dans son cœur. Discret, il portait un sceau à ses lèvres, et, pendant longtemps, conseiller des gouvernements et de l'épiscopat, mêlé à tous les secrets importants de l'Eglise et du monde, on ne lui surprit jamais une parole inconsidérée. Laborieux, il ne faisait point de halte dans ces journées où un travail délassait de l'autre, et dont la contention faisait croire aux siens, qu'il leur consacrait par vœu toutes les minutes de sa vie. Droit, il dépouillait les affaires en y touchant, et du premier trait il arrivait au fond sans heurter aux incidents. Sincère, sa parole est sacramentelle, et Pontife jusque dans le détail, il tranche, toujours avec la vérité, jamais avec des expédients. Ferme comme quiconque n'avance que par devoir et ne peut reculer que par infidélité, que lui importe la popularité ou l'improbation placée entre

1 Ps. 88. 21.
2 4. Reg. 11. 22.

lui et son but? Ne lui parlez point de ce que disent les hommes, il n'entend que ce que Dieu veut. Bruits éphémères de la terre, laissez passer l'Ange du Seigneur; avec sa conscience pour boussole il va, et ni bénédictions, ni malédictions n'obtiennent un regard de lui : *Angelus Domini est, nec benedictione nec maledictione movetur*[1]. Enfin, jusque dans le matériel, homme de foi surtout, pour lui, l'agitation des affaires, c'est la vie de l'institution divine rendue sensible; il en respecte les moindres vicissitudes! Chaque dislocation est un organe de son Eglise à réparer, chaque lacune est une plaie de son Eglise à fermer, toute son administration c'est le corps mystique de Jésus-Christ à panser; il s'approche, chaque jour, de ces perturbations qui en sont les douleurs, avec un peu de l'honneur rendu aux saints mystères; voilà pourquoi, si vous regardez son ouvrage de ce côté de Jérusalem, sur les nouvelles murailles vous verrez, sans compter les réformes inspirées ailleurs, trois diocèses organisés ou restaurés par lui.

Et cependant, quand il eut vieilli, pour cet administrateur prévoyant jusque par delà la tombe, tout n'était pas fini. Un jour, dans ses méditations pastorales, le nouveau David voit l'Eglise de Toulouse à ses genoux, comme Bethsabée, qui lui disait : O mon roi! nommez celui qui doit s'asseoir sur votre trône après vous : *Domine mi Rex!.. ut indices quis sedere debeat super solium tuum post te*[2]. Aussitôt le vieillard se recueillit pour ce testament solennel. Mais, hélas! la sainteté est une noblesse qui n'institue que ses pairs pour héritiers. Où trouver un successeur à celle-ci? Tourné vers le Nord de la France, il a vu, au siége d'Amiens, un Pontife que la rivalité de plusieurs Eglises se disputaient. A ce spectacle, son choix est fait. Les Grandeurs qui craignent les honneurs sont celles qui acceptent les charges : ce signe fait connaître à Valère son Augustin; il lui tend ses bras fatigués à soutenir. Et Augustin qui avait fui le premier rang séduit par le second; Augustin, contre d'illustres trônes à occuper, voulut bien échanger cette illustre vieillesse à servir.

O Pontife qui avez appelé! ô Pontife qui êtes venu! recevez, en passant, une action de grâces dans laquelle la reconnaissance est absorbée par l'admiration. Et vous, ô mon Dieu! *laissez aller*

---

1 2. Reg. 14. 17.
2 3. Reg. 1. 20.

maintenant votre serviteur en paix [1], car pour de longs jours tout est ordonné dans son bercail. Et vous, ô Eglise de Toulouse! ne pleurez pas maintenant sur son déclin, sa mort ne vous sera que la moitié d'un deuil, car avec lui votre soleil ne se couchera pas! *Complebuntur dies luctûs tui, quia non occidet sol tuus* [2].

Le second mur de la cité sainte à relever, c'était l'apostolat. L'Eglise n'est pas comme ces herbes parasites dont les germes sont jetés par le vent du ciel. Elle est une moisson perpétuelle, dont la semence doit être perpétuellement entretenue. Or, l'épouse de J. C. est fécondée par la parole de l'apostolat, comme Marie le fut à la parole de l'Ange; et toute Eglise sevrée de prédication, tarie dans ses sources alimentaires, s'éteint par la stérilité. Mais cet apostolat, d'abord moissonné par la terreur, ensuite licencié par l'Empire, tandis que tout se restaure dans le nouveau temple, seul ne se restaurait pas. O Jérusalem! Jérusalem! qui as massacré tes prophètes entre le vestibule de l'autel [3], malheureuse France qui pleures sur eux depuis vingt ans, tu ne savais pas, qu'après le remords de les avoir frappés, Dieu te réservait un châtiment plus grand encore, celui de ne plus entendre leur voix!

Personne n'a vu le commencement de notre siècle sans connaître cette détresse de l'Eglise; personne n'en eut plus de douleur que l'âme saintement passionnée de Mgr d'Astros. Encore si, avec cette activité d'apôtre qu'il se sent, Dieu lui en eût donné la puissance! Mais, comme Moïse, il voit une grande délivrance à tenter, et sa langue refuse de le servir : *Imperitus sermone, sed non scientiâ* [4]. Oh! ceux qui l'ont connu, attesteront tout ce qu'une si dévorante énergie, concentrée sous de calmes apparences, souffrit à ce silence forcé! *J'ai donc bien peu l'esprit de Dieu, puisque j'en sais dire si peu de chose!* se répétait en pleurant sur lui-même cet humble apôtre, embarrassé de son dévouement comme d'un cri qui ne pouvait pas sortir.

C'est alors que, refoulé du côté de la parole, ce zèle, trompé dans son premier élan, faisait irruption par toutes les issues qui s'ouvraient. A lui, pour dédommagement, l'apostolat des reli-

1 Luc. 2. 29.
2 Is. 60. 20.
3 Luc. 13. 3. 4.
4 2. Cor. 11. 6.

gieuses publications : pas une journée, dans cette vie, passée sans écrire ; pas une ligne écrite sans penser aux âmes et à Dieu. A lui, l'apostolat des saintes inventions : il a vu, dans son troupeau, des malheureux sans parole et sans ouïe ; navré de cette ignorance, le voilà qui s'avise d'un catéchisme célèbre [1] ; et, comme le divin Pasteur, il se met à faire entendre les sourds et parler les muets! *Surdos fecit audire et mutos loqui* [2]. A lui, l'apostolat de la direction. Elle est connue son influence de quarante années sur la sainte communauté du Temple, pieux asile qu'une princesse du sang lui confia avec son âme, et où, à la branche des Condé près de s'éteindre, il donna pour descendance des Anges adorateurs, seule postérité digne de ce grand nom. A lui, surtout, l'apostolat de l'action : on s'en souviendra longtemps dans nos bourgades, de ces visites pastorales qu'il changeait en courses évangéliques d'autrefois. Serviteurs qu'il fatiguait à le suivre, prêtres dont il ne voulait pas écouter la prudence, rochers des Pyrénées que sa vieillesse franchissait, tempêtes qui ne l'arrêtiez pas quand son peuple attendait, dites-nous si, en le voyant, on ne tombait pas à genoux comme devant une apparition de Borromée. A lui, enfin, l'apostolat des fondations. Après tant de sueurs, mécontent de si peu, ce saint Pontife se dit un jour : Je ne puis travailler comme les apôtres ; eh bien ! je veux en susciter. Je ne prêche pas ; eh bien! créons un institut où je mettrai mon âme avec ma bénédiction, et que je prêche au moins par toutes ces voix. Ce sera, d'abord, une maison fidèle pour marcher devant l'Oint du Seigneur en ses sorties pontificales : *Ædificabo ei domum fidelem, et ambulabit coram Christo meo* [3]. Et puis, à cette famille, je donnerai un baptême qui attire les âmes, un titre qui séduise l'Eglise et assure l'avenir, je le nommerai : Sacerdoce *du Sacré Cœur de Jésus*. De là, ses deux communautés apostoliques de Bayonne et de Toulouse.

Vers la fin, quand le laborieux vieillard traînait avec douleur les impuissances de l'âge, comme saint Jean au déclin, il se faisait porter dans une de ces solitudes aimées. Là, il demandait qu'on lui contât les Actes de ses Apôtres, et, par eux, il lui semblait travailler encore : il écoutait ces annales de la propagation de la

---

1 Catéchisme des sourds-muets.
2 Marc. 7. 37.
3 Reg. 2. 35.

foi parmi ses ouailles, et il se consolait d'une inaction à laquelle il ne s'accoutumait pas. Ensuite, *quand il eut aimé les siens qui restaient dans le monde, voilà qu'il les aima jusqu'à la fin* [1]. Comme le divin Maître, il voulut se perpétuer ici pour eux, et il leur annonça sa présence réelle dans un second épiscopat. Enfin, tout étant consommé en faveur de cet apostolat si cher, il vient,... ce devait être la dernière fois!... il lui donne son agonie pour l'instruire, sa suprême bénédiction pour le confirmer, son dernier souffle pour l'animer, son cœur à côté de celui de Jésus pour le garder; en un mot, il fait passer toute son existence dans cette création pour s'y survivre; et là, jusque dans la mort, il trouve le secret de travailler et de convertir encore : *Defunctus adhùc loquitur* [2].

O Pontife, nous sommes une tribu trop petite dans Juda [3], pour nous considérer comme un de vos grands ouvrages! mais si la fondation n'est pas plus belle, ce ne fut pas votre tendresse qui manqua. Malheureusement les amitiés qui élèvent, comme la vôtre, sont celles dont on ne peut convenablement parler. Mais est-ce ma faute, si la force de mon sentiment en violente la pudeur! O Père, n'oubliez pas que je n'en ai pas été le maître, et dites à votre peuple de me pardonner ce cri de reconnaissance parti du fond de mes entrailles malgré moi!

Des quatre défenses de l'Eglise ruinées par la révolution, aucune ne fut plus profondément endommagée que ses conseils. Les autres peuvent se réparer avec des hommes, celle-ci ne le pourra qu'avec des hommes et le temps d'une seconde expérience. Encore si l'avenir n'était pas plus difficile que le passé! mais une ère de contentions vient de s'ouvrir. L'alliance de l'Eglise avec l'Etat fut scellée par le Concordat : or, dans cette union antipathique, où les collisions seront fréquentes, les défiances perpétuelles, les droits souvent mal définis, toute la faiblesse d'un côté, toute la tyrannie de l'autre, que va devenir l'équilibre, si la force du parti oppresseur n'a pas son contre-poids dans la sagesse du parti opprimé? Et cependant ces délibérations de notre Eglise, si renommées jadis, presque veuves de leurs anciens oracles aujourd'hui, sont peuplées de prêtres enfants!... Que l'Eglise se console des

---

1 Joann. 13. 1.
2 Hebr. 11. 4.
3 1. Reg. 9. 21.

sages qu'elle n'a plus; contre les dangers nouveaux, voici un nouveau défenseur qui va surgir.

Conseiller spécial sur les rapports des deux puissances, l'abbé d'Astros entendit leurs conventions dans la maison de l'illustre Ministre, son parent, où le pacte fut rédigé. Il assistait à cette immortelle séance de Pâques 1802, où, sous les regards de Dieu et du monde, dans Notre-Dame de Paris, le pacte fut solennellement promulgué. Sur cet embrassement des deux sociétés, il tient des secrets que pendant un demi-siècle l'Eglise consultera. Voilà donc, dans sa mémoire de spectateur, un arbitrage constitué. Et maintenant, Rois et Ministres, prenez garde en empiétant: c'est un prêtre d'autrefois laissé ici longtemps pour vous dire la vérité dans cette grande cause du dix-neuvième siècle; Politiques de la terre, cachez bien votre jeu; c'est un grand épiscopat toujours levé contre vos usurpations, non-seulement comme juge, mais comme témoin : *Ego sum judex et testis* [1].

Ses souvenirs en firent un arbitre sur les relations des deux puissances; la force de son esprit et de ses études n'en fit-elle pas une autorité sur tous les débats contemporains? Qui porta aux conseils de l'Eglise une organisation mieux préparée? Un jour, c'était à l'âge de dix-huit ans, il éclate en sanglots à la table de famille; sa mère éplorée lui en demande la cause : *Je viens d'entendre des prêtres*, répondit-il, *discuter sur le nouveau serment; ils ont conclu qu'ils pouvaient le prêter, et je suis malheureux, parce que je n'ai pas su prouver l'erreur; mais je la sentais.* Oh! voilà bien déjà les nobles passions de l'évêque dans cette âme d'adolescent; voilà bien surtout la nature de sa supériorité. Eminemment pontife de conseil, il avait le sentiment du vrai, avant d'en avoir la raison, et il jugeait avec un cœur si pur, que la droiture de son âme semblait ajouter un sens à celle de son esprit. N'aurait-on pas dit que vénérable par l'intelligence comme par la vertu, il y avait une sorte de sainteté même dans sa supériorité : supériorité sans atours, parce qu'elle venait de la rectitude, non de l'imagination; supériorité sans écart, parce que la grandeur de son caractère était pour la moitié dans celle de son esprit.

Et ce coup d'œil élevé dut frapper de bonne heure, car, en 1802, le Ministre des cultes, effrayé de la tâche, lui confia tout

---

1 Jerem. 29. 25.

l'avenir de notre restauration religieuse, en lui confiant tout le nouveau collége épiscopal à choisir. Oui, sauf quelques nominations révolutionnaires imposées, la France d'alors porta le haut personnel de l'Eglise future au tribunal de cette jeune sagesse, pour lui demander ce qu'elle en pensait : *Scis illos dignos esse* [1]. Lui, comme le chérubin du Paradis terrestre, se tint fidèlement aux portes du sanctuaire pour le garder : là, il pesa les saintetés, il vérifia les orthodoxies, il passa au crible des existences que la persécution avait déjà passées au feu; et nul ne franchit le seuil du nouveau temple, avant que cet oracle de trente ans n'eût répondu : Qu'il entre dans la maison du Seigneur : *Introite in atria Domini* [2]. Depuis, investi d'une confiance universelle, on trouve dans sa correspondance les consultations d'un roi et les cas de conscience de plusieurs gouvernements. Qu'une complication survienne, le mouvement instantané des autres siéges autour du sien pour interroger, le proclâme intelligence d'avant-garde et casuiste de l'épiscopat. A chaque nouveau coup de vent dans la traversée, notre Eglise se tourne vers cette pensée sereine, comme vers un observatoire infaillible pour demander : Sentinelle, que voyez-vous dans l'avenir? *Custos, quid de nocte* [3]? Il y eut des questions où, comme on l'a dit d'Athanase, nul ne fut orthodoxe parmi nous qu'à la condition de penser comme lui. Enfin, pour confirmer ce que nous savons bien par ce que nous avons expérimenté mieux encore, prêtres qui eûtes des difficultés à résoudre ou à conjurer, dites-nous si, alors, un entretien n'en tirait pas de ces éclairs de bon sens et de ces intuitions paisibles, qui laissaient votre admiration suspendue entre la simplicité de la forme et la solidité du fond, la sagesse du conseil et la sainteté du conseiller : *Recordamini judiciorum oris ejus* [4].

Enfin, dernière muraille de notre Eglise à rebâtir : la sainteté. La persécution l'avait attaquée par le schisme et par la violence, par d'ignobles séductions et par la mort. Disons-le vite pour la gloire de Dieu et de nos pères, la mort avait mieux réussi que le schisme, et l'on n'eut qu'un grand martyrologe, au lieu d'une

1 Pont. Rom.
2 Ps. 95. 8.
3 Is. 21. 11.
4 Paral. 16. 12.

grande défection. Cependant, ce n'était pas en vain que l'abomination avait trôné dans le sanctuaire; ce n'était pas en vain surtout que le bourreau et les proscriptions avaient frappé sur l'Eglise depuis dix ans! Mais, si l'arbre était ébranché, la sève n'était pas tarie, et l'avenir allait bientôt réparer le passé. Oui, le nombre des saints est réduit dans notre France, voici un jeune prêtre qui s'y ajoute. Comme Rachel, l'Eglise ne se console pas de ses justes qui ne sont plus, voici un épiscopat de confesseur pour combler un vide de martyr!

Ce n'était pas un de ces saints qui étonnent par l'insolite, et livrent un dévouement étrange au caprice des appréciations. Devant un siècle d'héroïsme, il eût produit la folie de la croix avec magnificence; devant un siècle égoïste et froid, il n'en produit que la raison. Pour chaque saint, une préparation et une mission spéciale dans les desseins de Dieu. A Borromée qui devait réformer des abus, une houlette armée de fer : à François de Sales qui devait convertir des hérétiques, un irrésistible sourire : à Mgr d'Astros qui devait instruire une époque rationaliste et énervée, une sainteté que l'on ne puisse pas redouter, car elle n'est que la perfection de l'ordinaire; une sainteté que l'on ne puisse pas censurer, car elle n'est que la perfection du devoir.

Que vous en dirai-je, M. F., je touche au plus intime de notre héros. Nous voici au saint des saints d'une grande existence. Devant cette âme que je vais ouvrir, je sens ma main trembler comme à la porte d'un tabernacle. Certes, mes souvenirs sont une belle Oraison funèbre, mais je crains de parler, et ne sais pas me taire!... Comme un Père du IVe siècle, louant les vertus de saint Basile, laissez-moi convoquer ici toutes les grandeurs de son Eglise, et que leur témoignage remplace le mien. Fidèles, qui l'avez vu aux autels de cette Basilique, dites-nous le recueillement extatique qu'il y portait. Pauvres, qui comptiez sur sa Providence, déclarez si votre patrimoine ne fut pas bien administré. Prêtres, qui le consoliez par vos vertus, déposez s'il ne vous étonnait pas davantage par les siennes. Vierges, qui étiez sa couronne, parlez-nous de sa chasteté; Apôtres, qui lui prêtiez votre voix, racontez son dévouement. Anges, qui entendiez sa prière, n'étiez-vous pas jaloux? Divine Eucharistie, qui souteniez sa défaillante vieillesse, qui vous adora mieux? Ne les oubliez pas ces jours si remplis, chefs-d'œuvre aux infiniment petits, que les cieux

durent contempler avec tant de ravissement; et cette vie si transparente, où la famille et l'intimité ont cherché un péché grave sans le trouver ; et toute cette sainteté en un mot, qui, comme les belles choses de la terre, imposait de près encore plus que de loin, et frappait après vingt ans plus qu'au premier regard. Non, je ne vous dirai pas en quelques traits, M. F., ce monument intérieur que son âme mit tant d'années à élever! Et puis, comment s'étonner, si, jusque dans son dernier soupir, il y avait le murmure de la prière, et dans son dernier mouvement le commencement d'un signe de croix! La sainteté s'était tellement naturalisée dans cette vie, qu'elle n'en savait pas disparaître avant le souffle, et que, même quand l'intelligence n'agissait plus, elle agissait encore. Comment s'étonner qu'il dît avec tant de sérénité : J'attends ma dissolution ! *Expecto donec veniat immutatio mea* [1]! Après avoir combattu et travaillé comme lui, il doit être si doux de se reposer!!!!...

Quand il se fut éteint dans ce calme de bienheureux qui ressemble tant au sommeil, que fit la justice du Seigneur? je ne vous le dirai pas; mais ce que je puis dire, c'est que la justice des hommes se leva pour saluer cette grande âme à son départ, et que tout un peuple garde aujourd'hui cette tombe en disant : *A jamais il sera saint dans notre mémoire; que les jugements de la terre ne troublent pas son repos : In memoriâ æternâ erit justus, ab auditione malâ non timebit*[2].

Aurions nous cru qu'ils se suivraient de si près ces deux vénérables amis, dont l'un nous consolait de l'autre ici-bas en le reproduisant ? Hélas! malgré la mort, ne dirait-on pas qu'ils étaient toujours réunis en celui qui restait, et si vous portez la main à votre cœur, au lieu d'une blessure, n'en sentez-vous pas deux? Sans doute, comme ces astres jumeaux attachés à une même orbite, les âmes des justes qui s'aimèrent, s'attirent d'un monde à l'autre, pour repren-

1 Job. 14. 14.
2 Ps. 111. 6.

dre dans l'éternité cette course en commun, si douloureusement interrompue ici-bas. Oh! qu'il leur fut doux le revoir dans cette patrie si impatiemment attendue! comme il dut être heureux ce Prêtre si dévoué en allant au-devant de son Pontife ! Mon Dieu! soyez béni de lui avoir épargné un deuil qu'il demandait tant de ne pas porter! Infatigables ouvriers ! saints combattants ! unis dans la peine, soyez-le dans notre éloge de ce jour. Mais non, qu'avez-vous besoin de nos éloges ? Vous vous êtes aimés, c'est assez. Votre affection réciproque vous vaut un réciproque panégyrique. A nous qui vous avons pleurés de vous étudier mieux encore, et de vous restituer à l'Eglise en vous faisant revivre dans notre imitation.

Oui, que ce devoir solennel ne soit pas seulement un hommage pour Mgr. d'Astros, mais aussi une leçon pour nous. Enfants d'une patrie qui ne peut se sauver qu'en édifiant, et qui ne sait que combattre, de cette mémoire renommée par ses travaux comme par ses luttes, apprenons la conscience dans toutes nos luttes et la force dans tous nos travaux. Du reste, qu'est-ce que la vie chrétienne en général, sinon la résistance au mal et l'édification incessante du bien dans le sanctuaire de nos âmes? Un Pontife édificateur et combattant, n'est donc pas seulement un grand spectacle, mais un grand modèle. Armée si heroïque, Magistrature si imposante, Sacerdoce si renommé, penseurs, hommes du monde, simples fidèles de cette belle assistance, vous tous qui étiez son peuple, soyez sa ressemblance; et puisque cette existence vous appartient, dépouillez-en les mérites pour vous en partager les vertus ! Et à vous, Monseigneur, qui étiez de notre grande fête, il y a un an, qui voulez être de notre deuil aujourd'hui, quel souvenir de cet héritage réserver? quel témoignage envoyer à l'Eglise de Bordeaux pour lui attester la gratitude de la nôtre? En sa faveur, notre illustre défunt fit jadis un testament à part. La récompense, qu'il vous souhaita publiquement, par sa mort il vous la lègue. Puisse la France respecter ses vœux et nos intentions de famille, sur une relique filiale que Toulouse ne se consolera de perdre qu'en vous la voyant porter! Toutes nos dettes sont-elles acquittées? Non, M. F., il reste parmi nous une sainte veuve à qui porter nos doléances. Quand autrefois Grégoire de Nazianze eut fait l'oraison funèbre de son père, il se retourna, tout en pleurs, vers sa mère en s'écriant: Et à la veuve que dirai-je ? Notre père vient d'être loué, mais l'Eglise de Toulouse éplorée nous écoute ; à cette veuve inconso-

lable que dirons-nous? Oh! qu'elle goûte, d'abord, le bonheur de beaucoup admirer celui qu'elle a beaucoup aimé, car son *David est mort dans une bonne vieillesse, comblé de gloire, d'années et de biens; Mortuus est David in senectute bonâ, plenus dierum, divitiis et gloriâ*[1]. Mais il est mieux à lui dire encore : C'est que David n'est pas tout-à-fait mort pour elle, car c'est Salomon son fils qui règne à sa place : *Et regnavit Salomon filius ejus pro eo*[2]. Ceux qui pleurent sur le premier, en effet, peuvent le contempler dans le second, et une douce imagination trompe la tristesse du deuil, en rassemblant encore sous notre regard ce que la mort a séparé!

O Pontifes! ils étaient beaux les jours où vous croisiez vos mains sur nos têtes pour nous bénir! Afin de nous donner encore une illusion de ce bonheur trop tôt passé, je veux vous réunir dans une même prière, comme vous étiez réunis dans un même Episcopat. Pontife du ciel! laissez-moi vous implorer, car nous sommes toujours *votre peuple et les brebis de vos pâturages : Nos populus tuus et oves pascuæ tuæ*[3]. Pontife de la terre, laissez-moi vous remercier, car *votre empire nous est doux, et votre houlette consolante : Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt*[4]. Pontife du ciel! d'une de ces bénédictions qui planent aujourd'hui sur le monde, versez au cœur de notre France, un peu de cette sérénité dans laquelle le vôtre a vécu. Pontife de la terre! avec cette belle simplicité qui rappelle le divin Maître, versez sur nos contrées tout le bonheur que votre sourire leur a promis. Pontife du ciel! si des catastrophes surviennent, apparaissez-nous pendant l'orage, avec vos mains chargées de fers, pour nous enseigner le courage nécessaire dans les combats et dans le travail. Pontife de la terre! avec cette modération que tout le monde admire, enseignez-nous la sagesse nécessaire, même dans le travail et dans les combats. Pontife du ciel!... Mais c'est en vain que je veux la prolonger cette illusion si aimée : je sens que c'est le dernier cri. Je vous appelle; mais, comme Elie, vous disparaisez... O mon Père! ô mon Père! Vous, le char et le conducteur d'Israël! *Pater mi*,

---

1 1. Paral. 29. 28.
2 *Ibid.*
3 Ps. 99. 7.
4 Ps. 22. 4.

Pater mi, currus et auriga Israel [1] ! Il et vrai, M. F., qu'Elie est monté aux cieux, mais son manteau est resté entre les mains d'Elisée. C'est un bienfait d'outre-tombe qui nous impose une reconnaissance de plus. N'oublions pas que, pour la lui témoigner, il y a mieux à faire que de pleurer sur son souvenir, c'est de combattre et de travailler comme lui. Ainsi soit-il.

---

1 4. Reg. 2. 12.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Souvenirs de M. le comte P. ..... sur ses relations avec S. E. le Cardinal d'Astros, son cousin [1].

Le souvenir de mon vénérable cousin se mêle au souvenir des plus beaux jours de ma vie. Nous étions dès notre adolescence intimement liés ensemble : c'était celui de mes jeunes amis qui m'était le plus cher. Il m'aimait avec une tendresse toute fraternelle, et qui se manifestait de la manière la plus touchante. Toutes les années, pendant les deux mois que mon père venait avec toute sa famille dans sa maison de campagne des Pradeaux, à l'époque des vacances, d'Astros venait me joindre. Nous comptions les jours qui précédaient notre réunion : quand il arrivait, nous nous jetions avec transport dans les bras l'un de l'autre, et ce n'était jamais sans verser de délicieuses larmes. Là, nous étions inséparables ; nous faisions souvent, en compagnie de mon père, de longues promenades ; nous employions un temps qui s'écoulait trop vite au gré de nos désirs, en lectures instructives et intéressantes, et quelquefois nous composions ensemble des pièces de vers ou des proverbes.

D'Astros vint passer aux Pradeaux l'été de 1791. Le bon et savant abbé Castellan y vint avec lui. Cet excellent ami eut la bonté d'achever mon instruction religieuse, dont mon père s'était occupé jusque-là avec beaucoup de soins, et me disposa à faire ma pre-

1 Les assertions de ce mémoire qui ne concordent pas avec celles de notre récit, attestent quelques inadvertances légères de M. le comte P..... en l'écrivant, parce qu'il l'adressait à sa famille, non au public. Ces erreurs peu importantes du reste, ne doivent donc pas infirmer l'autorité de la narration précédente, dont nous avons patiemment cherché les preuves et vérifié l'exactitude.

mière communion ; je la fis dans une petite chapelle qui dépendait de la maison de campagne de mon oncle M. P..... des Lukets : nous n'allions point alors à la paroisse, dont le curé était un prêtre constitutionnel ; l'amitié qui nous unissait d'Astros et moi devint plus étroite et plus intime à cette occasion. Sa belle âme soutenait la mienne, et l'élevait à Dieu. Il était plus âgé que moi de plusieurs années. La pureté de son cœur, sa ferveur et sa piété, sa tendresse et son amitié se révélaient dans toutes ses actions. Que de promenades délicieuses, dont je n'ai jamais perdu la mémoire, nous fîmes durant ces belles nuits d'été ! Sous un ciel d'azur foncé, semé de brillantes et scintillantes étoiles, nous récitions des psaumes ou des prières ! Comme il me serrait contre son cœur ! avec quelle foi, quel amour, il les récitait !

C'est dans le séminaire du Bon-Pasteur, à Marseille, au faubourg d'Aix, qu'il fut élevé sous la direction de M. l'abbé Barre, qui en était le supérieur, pour lequel il avait conçu le plus tendre et le plus respectueux attachement.

C'est, je crois, à l'âge de sept ou huit ans qu'il reçut les ordres mineurs de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, pour recueillir un bénéfice dont les terres qui en dépendaient se trouvaient dans le territoire de la Cadière, au quartier dit la *Capellanié*. Ce bénéfice, à patronage laïque, était à la nomination de M. le président Duranti de la Calade, de la Cour des aides d'Aix, comme mari de mademoiselle Guairoui de la Cadirac, fille d'une demoiselle Portalis ; et il devait être conféré, lorsqu'il devenait vacant, à un jeune homme de la famille qui se consacrait à l'état ecclésiastique. Il fut donné à d'Astros comme le plus proche parent de la fondatrice qui vérifia la condition. Madame de la Calade était cousine au deuxième degré de ma tante d'Astros et de mon père.

L'année 1792 nous sépara. Mon père, forcé de quitter la Provence, se retira à Lyon ; d'Astros vint y passer quelques semaines avec nous ; mon père, obligé de sortir de Lyon en 1793, fuyant devant un mandat d'arrêt de la Commission temporaire et révolutionnaire de Lyon, se réfugia à Paris : il y fut arrêté. Ce ne fut qu'après le 9 thermidor que d'Astros et moi nous nous rejoignîmes.

Il vint à Paris, en 1795, en compagnie de M. Gauthier, qui portait alors le nom de Raymond, et qui est mort depuis curé de la Major à Marseille. Ils venaient recevoir le sous-diaconat avec joie et dévouement dans les temps de persécution. Ce fut une

grande satisfaction pour moi de le revoir. Nous ne nous quittâmes plus pendant le court séjour qu'il fit à Paris. C'était une des époques les plus agitées d'une année si pleine d'agitations sanglantes. J'avais la hardiesse que donne l'inexpérience de la jeunesse, et cette indifférence qui naît de l'habitude de certains périls, et je promenais les deux amis au milieu des flots populaires, ou dans le camp des hommes armés au nom de la Constitution de 1793. Nous étions aux jours de prairial an III. M. Raymond le plus âgé des trois était le moins ferme. D'astros était aussi résolu et aussi hardi que moi ; il voulait tout voir, tout observer ; nous visitâmes Versailles, Saint-Cloud, et les autres environs de Paris, à pied.

Après avoir obtenu de M. l'Evêque de Saint-Papoul, M. de Maillé, la consécration divine, ils repartirent. Ils s'étaient embarqués sur le coche d'Auxerre : la compagnie des nourrices qui l'encombraient, leur rendit le séjour du bateau insupportable. Ils résolurent de continuer leur route à pied. D'Astros n'était pas en état de supporter, à la fois, les fatigues de la route et l'extrême chaleur de la saison. Il tomba malade en arrivant à Auxerre ; sa maladie fut très-grave ; ils ne connaissaient personne en cette ville. M. Raymond m'instruisit de l'état de mon cousin et de l'isolement où il se trouvait réduit. Heureusement je venais tout récemment de faire connaissance avec un jeune homme obligeant qui habitait Auxerre. Je me hâtai de lui écrire ; il alla voir l'intéressant malade et se mit en relation avec son ami, et leur procura tous les secours dont ils avaient besoin. D'Astros fut dans le plus grand danger : il se remit lentement ; mais, enfin, il put reprendre sa route et regagner la patrie.

Nous ne devions plus nous revoir qu'en 1801.

Les événements politiques nous séparèrent.

Le 18 fructidor força mon père à quitter la France, je le suivis. Arrivés en Suisse, en septembre 1797, nous nous retirâmes dans l'Allemagne du nord en 1798, pour ne revenir à Paris qu'en février 1800, après le 18 brumaire.

Durant ce temps, je ne cessai d'écrire à d'Astros et de recevoir de ses lettres. J'habitais le château d'Emevendorff en Holstein. La comtesse Julie de Reventlon née de Schimmelmann en était propriétaire. C'était une âme d'élite. Dans un corps faible et souffrant, Dieu avait renfermé une puissante énergie et une activité infatigable. Elle était dévorée du désir d'arriver à la vé-

rité et d'une ardente charité... Elle se sentait mal à l'aise hors de l'Eglise catholique, et cependant elle hésitait à y entrer. Sa foi en Jésus-Christ était vive ; elle espérait, par les soins qu'elle prenait des pauvres, par une multitude d'œuvres de miséricorde de toute nature, conquérir la paix de l'âme, mais elle ne l'obtenait pas, et elle continuait ses recherches. Une de ses meilleures amies, Mme la princesse de Galitzin, née comtesse de Schmeltan, la sollicitait sans cesse de se réfugier comme elle dans le catholicisme qu'elle avait embrassé. Elle m'honorait d'une amitié toute maternelle et me confiait l'état de son âme. L'intimité dans laquelle nous vivions, lui avait fait connaître d'Astros, que je considérais comme mon bon ange. Elle voulut se mettre en communication avec lui ; il accepta avec empressement ; il espérait gagner cette belle âme. Je fus l'intermédiaire de cette correspondance. Elle soumettait ses objections ; il les combattait avec une science, une patience, une cordialité admirables. Hélas! Dieu aura, sans doute, donné avant sa mort à cette âme si pure de connaître la vérité ; mais nous n'avons pas eu la consolation d'en être instruits : les rapports de d'Astros et de la comtesse de Reventlon durèrent plusieurs années.

Revenu en France en 1800, je retournai en Allemagne en 1801. Pendant mon séjour en Holstein, mon mariage avec la jeune comtesse de Holek, proche parente de la comtesse de Reventlon et sa pupille, avait été arrêté. J'allai la chercher en Saxe en 1801, où nous fûmes mariés par l'abbé Labre, frère du bienheureux Labre.

En 1800, d'Astros, alors devenu prêtre, était venu à Paris trouver son oncle, mon père. Aussitôt que mon père eut été nommé *Conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes*, par le premier Consul, mon père lui confia la direction de son cabinet. Il fut alors initié à toutes les dispositions si importantes et à toutes les négociations si délicates, qui rendirent possible l'exécution du Concordat et le rétablissement du culte public en France. Mon père avait en lui la plus entière confiance; il lui servait souvent d'intermédiaire dans ses rapports avec la légation romaine. Il s'était lié d'amitié avec les principaux membres de cette légation, et, entre autres, avec Mgr Sala et un autre qui sont devenus depuis tous deux cardinaux. Il était employé surtout à recueillir et à contrôler les notes que l'on recueillait sur le personnel des ecclésiastiques destinés à l'épiscopat. C'était

encore par son intermédiaire que mon père entrait en relation avec les ecclésiastiques. Le caractère sacré dont il était revêtu et son caractère personnel lui concilièrent une confiance qu'ils auraient difficilement accordée à un laïque, surtout à cette époque. Il travaillait aussi de concert avec M. l'abbé Bernier, l'un des négociateurs du Concordat, mort évêque d'Orléans.

Après la promulgation du Concordat et l'organisation des cultes, Mgr de Belloy, archevêque de Paris, nomma d'Astros l'un de ses grands vicaires. Cette nomination aplanit les difficultés d'exécution qu'éprouvait naturellement à Paris l'établissement des paroisses et autres institutions ecclésiastiques sur un terrain si rebelle.

Je ne saurais entrer dans le détail des affaires où il s'est trouvé mêlé, cela serait trop long et trop difficile; je dois signaler cependant celle des rétractations exigées des Evêques constitutionnels, où il eut une très-grande part, ainsi qu'à la rédaction du Catéchisme de l'empire. Ces affaires demandaient une grande habileté, et tenaient une grande place dans le succès de la restauration religieuse.

Mme P....., ma femme, était née dans la religion luthérienne. Elle avait reçu une éducation religieuse très-soignée; elle était fort pieuse. Je désirais vivement qu'elle rentrât dans le sein de l'Eglise; je l'espérais. La pureté de son âme, son amour de la vérité, la candeur de son esprit, sa tendre piété me semblaient autant de gages de sa conversion. D'Astros, qui était dans ma confidence, et pour qui elle connaissait ma tendre amitié, obtint bientôt toute sa confiance. La comtesse de Reventlon se faisait rendre un compte exact des progrès qu'il faisait dans l'esprit et dans la conscience de celle qu'elle considérait comme sa fille. Il y réussit pleinement. Après une instruction et des conférences sérieuses et approfondies qui durèrent plusieurs mois, nos vœux furent accomplis, et Mme Portalis fit abjuration entre les mains de celui qui l'avait instruite, dans la chapelle de la Maison centrale des sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul, à Paris.

J'arrive aux événements qui suivirent la mort du vénérable cardinal de Belloy, archevêque de Paris. Les rapports de bonne harmonie n'existaient plus entre Sa Sainteté et l'Empereur. Les décrets de 1808 avaient brisé violemment le Concordat. L'Empereur avait voulu donner à son oncle, le cardinal Fesch, la succession de M. de Belloy; mais le cardinal Fesch refusa, malgré les instances de son neveu. L'Empereur, irrité, lui substitua dans sa colère le

cardinal Maury. Celui-ci accepta sans balancer, et épousa la passion de l'Empereur. Le Pape était alors prisonnier à Savone. L'Abbé d'Astros, premier vicaire général de Mgr le cardinal de Belloy, avait été, au premier moment, nommé par le Chapitre premier vicaire général capitulaire. L'empereur ordonna au Chapitre de déléguer le pouvoir au Cardinal Archevêque nommé. Le Chapitre obéit, en maintenant sa précédente nomination. Le caractère impérieux et violent du cardinal Maury ne pouvait compatir avec la fermeté modeste, mais inébranlable, qui caractérisait l'abbé d'Astros. L'Archevêque nommé affectait en toute occasion le rôle, et s'arrogeait les droits d'un archevêque institué. Sans sortir des bornes d'une sage modération, l'abbé d'Astros opposait à ses prétentions une résistance sans éclat, mais invincible. Les choses en étaient là, et le Cardinal savait mal contenir son mécontentement, lorsque le Pape, instruit dans sa prison de ce qui se passait à Paris, adressa au Chapitre métropolitain un bref apostolique qui devait être remis à l'abbé d'Astros. Par ce bref, Sa Sainteté défendait au Chapitre de conférer au cardinal Maury les droits dont il l'avait déjà revêtu, et à celui-ci d'en faire usage, s'il les avait déjà reçus. Ce bref était sévère et caractérisait avec rigueur la conduite du cardinal Maury, qui, archevêque de Montefiascone, et membre du Sacré-Collége, désertait son siége sans la permission de son Prince et du souverain Pontife.

Ce bref parvint à l'abbé d'Astros ; il lui fut remis par un de ces fervents catholiques qui se dévouaient au service de la correspondance du Pape et des églises de France, et qui, évitant les embûches de la police impériale, fuyant les grandes routes, le plus souvent à pied, à travers les montagnes, allaient de Paris à Savone et de Savone à Paris. C'étaient, pour la plupart, des jeunes gens animés du zèle de la religion et d'une fervente piété ; plusieurs appartenaient à des familles distinguées.

La veille de Noël était, pour notre famille, un jour de réunion. Le 24 décembre 1810, l'abbé d'Astros vint prendre part, comme à l'ordinaire, à cette réunion intime. Il n'y avait parmi nous aucun étranger ; nous étions tous unis par les liens d'une proche parenté : l'abbé Guairard était un des convives.

Avant le dîner, l'abbé d'Astros me pria de le conduire dans mon cabinet, parce qu'il avait quelque chose à me communiquer. L'abbé Guairard l'avait entendu ; il s'éloignait. L'abbé d'Astros le

rappela, et lui dit qu'il pouvait nous suivre, et qu'il n'était pas suspect. L'abbé Guairard, alors attaché, en qualité de chef de division, à la direction générale de la librairie, était, en effet, un ecclésiastique très-instruit et très-respectable.

L'abbé d'Astros tira alors, avec précaution, de son sein, le bref du Pape, dont j'ai parlé plus haut, et nous en donna lecture. Il me consulta sur la difficulté de sa positiou. Il comprenait parfaitement qu'il ne pouvait faire aucun usage ostensible de cette pièce, si tardivement arrivée. Je lui recommandai de la tenir très-secrète, dans l'intérêt de l'Eglise et de la religion. L'abbé Guairard m'interpella : « Que dirait le directeur général de l'impri- » merie, si cette pièce venait à être clandestinement imprimée, » me demanda-t-il ? » Le directeur général de la librairie, répondis-je, en tant qu'il serait en lui, en e npêcherait la distribution et la circulation, comme d'une pièce *sans authenticité, supposée* et *dangereuse*. Nous rentrâmes dans le salon.

Les jours qui suivirent, le bruit commença à se répandre qu'un bref du Pape était arrivé à Paris, et que, malgré l'étroite garde qu'on faisait autour de la citadelle de Savone, le Pape correspondait avec Paris; mais on ignorait le contenu du bref. Mais l'Empereur venait d'être informé que le Pape avait adressé au chapitre métropolitain de Florence, un bref qui lui défendait également d'instituer, comme vicaire général capitulaire, M. d'Osmond, évêque de Nancy, récemment nommé archevêque de Florence. Dans ce bref, le Pape énumérait avec force tous les griefs qu'il avait à faire valoir contre l'Empereur. Il relevait surtout le mépris qu'il avait fait de son autorité pontificale, en faisant prononcer la nullité de son premier mariage par une autorité incompétente, tort qu'il avait aggravé encore par la rigueur déployée à cette occasion contre ceux des cardinaux qui, se trouvant à Paris, avaient refusé d'assister à la bénédiction du second mariage. La teneur de ce bref inspira à Napoléon une colère d'autant plus violente, qu'il crut y trouver l'intention d'infirmer son mariage, et d'attaquer la légitimité des enfants qui en naîtraient. Le duc de Rovigo, qui était ministre de la police générale depuis peu de temps, saisit l'occasion de faire preuve de zèle et de dévouement. Il s'empara de cette affaire, et elle devint l'affaire principale du moment.

Le 1er janvier 1811, l'Empereur avait coutume de recevoir so-

lennellement les félicitations de tous les corps de l'Etat. Le palais des Tuileries réunissait la cour, la ville, l'armée, le corps diplomatique. Le clergé vint à son tour; le cardinal Maury était à la tête du chapitre de Paris; il était accompagné des vicaires généraux capitulaires et de tous les curés. Son compliment fut bien accueilli; mais l'Empereur, après lui avoir répondu avec grâce, rembrunit son front, et promenant un œil sévère sur tous les ecclésiastiques qui l'entouraient, arrêta ses regards sur l'abbé d'Astros : Je sais, dit-il d'une voix altérée, qu'il y en a parmi vous qui sèment le trouble dans les consciences, qui s'élèvent contre mon autorité. C'est à vous que je m'adresse M. l'abbé, dit-il en fixant son œil d'aigle sur l'abbé d'Astros; mais souvenez-vous, ajouta-t-il, en mettant la main sur la garde de son épée, que ce n'est pas en vain que je porte le glaive. Il se retira et rentra brusquement dans son cabinet, et il fit appeler immédiatement le duc de Rovigo.

Cette scène de violence fit une profonde impression sur tous les spectateurs. Le bruit s'en répandit à l'instant dans tout le palais. Je fus instruit de ce qui venait de se passer en sortant de l'appartement de l'Impératrice, à laquelle je venais de porter mes félicitations.

Le Clergé y arriva à son tour : personne n'eût soupçonné, à voir le front calme et serein de l'abbé d'Astros, qu'il venait de subir un si rude choc.

Le duc de Rovigo cependant sortait du cabinet de l'Empereur avec l'ordre rigoureux de faire arrêter sur-le-champ l'abbé d'Astros; et quelque disposé qu'il fût naturellement à exécuter de pareilles commissions, il s'en trouva fort embarrassé. Il recourut au cardinal Maury pour être raffermi dans son devoir. Il craignait le scandale et l'éclat que pouvait donner l'arrestation d'un ecclésiastique aussi révéré que l'abbé d'Astros, revêtu de ses habits sacerdotaux, dans un pareil lieu et en pareille occasion.

Le cardinal Maury aplanit toutes les difficultés : l'Archevêque eut plus d'assurance pour mettre la main sur un prêtre, son vénérable collaborateur, que l'ancien ministre de la police générale, ci-devant inspecteur général de la gendarmerie. Il s'approcha de l'abbé d'Astros; il lui dit que le duc de Rovigo désirait l'entretenir à l'occasion de ce qui venait de se passer, et il ajouta ami-

calement que pour lui épargner tout désagrément et tout embarras, il était prêt à le conduire à l'hôtel de la police générale, dans sa voiture. L'abbé d'Astros accepta, et M. le cardinal Maury en personne le conduisit chez le duc de Rovigo, d'où il ne devait sortir que pour être conduit plus tard au donjon de Vincennes, successivement ensuite dans les châteaux de Saumur et d'Angers, pour ne recouvrer la liberté qu'en 1814.

Pendant que ces choses se passaient, la maison qu'habitait l'abbé d'Astros avait été envahie par la police. Selon l'usage, le jour de l'an l'on reçoit les visites de ses parents, de ses amis, de ses connaissances. Toutes les personnes qui se rencontrèrent chez l'abbé d'Astros furent arrêtées, au nombre de plus de cent. La plupart obtinrent promptement leur liberté, mais toutes furent examinées et interrogées par des agents de police. Les recherches les plus minutieuses furent faites dans les papiers de l'abbé d'Astros et dans son domicile. On n'y trouva non-seulement rien qui l'incriminât, mais rien de suspect. Plusieurs personnes qui lui avaient écrit furent arrêtées à cause de leurs lettres ; aucune ne fut retenue après examen.

Cependant, le bref introuvable fut découvert dans la doublure du chapeau que portait l'abbé d'Astros. On lui demanda à qui il l'avait communiqué. Il se refusa longtemps à le dire. Un conseiller d'état, qui avait été particulièrement lié avec mon père, et que l'abbé d'Astros avait vu souvent chez son oncle, lui persuada qu'on savait qu'il l'avait fait voir à quelqu'un, et qu'il était de son devoir de nommer cette personne, parce que son silence pouvait entraîner des mesures de rigueur contre d'autres qui étaient soupçonnés d'en avoir eu connaissance. Il avait trop de simplicité et de candeur pour ne pas tomber dans le piége. Il dit la vérité : c'était le 3 janvier. L'abbé Guairard fut mandé à la police, et il y fut interrogé et retenu prisonnier. Il repéta ce qu'avait dit l'abbé d'Astros. L'un et l'autre croyaient que ce sincère aveu devait équivaloir à une justification complète, car le souvenir des services de mon père, ma fidélité et mon dévouement connus à la personne de l'Empereur, excluaient à leurs yeux tout soupçon de culpabilité. Ils jugeaient suivant la raison, et l'Empereur, dont une funeste erreur avait enflammé la colère, jugeait suivant la passion.

Le 5 janvier, après une scène dont la publicité me dispense de

rappeler les détails, et qui eut lieu dans une assemblée générale du Conseil d'état, je fus interpellé par l'Empereur, accusé de l'avoir trahi, en ne lui dénonçant pas l'abbé d'Astros, destitué de tous mes emplois, exilé avec défense d'approcher de Paris à la distance de quarante lieues, et placé sous la surveillance de la police administrative, au lieu que j'aurais choisi pour ma résidence. J'eus à peine la liberté de lui dire que j'avais agi selon ma conscience et que j'étais convaincu de n'avoir manqué à aucun de mes devoirs; il ne voulut rien entendre. Après que je fus sorti de la salle, plusieurs membres du Conseil d'état, entre autres M. le comte Regnault de Saint-Jean d'Angely, et M. le baron Pasquier, Préfet de police, prirent vainement ma défense. Les ordres rigoureux de l'Empereur me furent signifiés de nouveau, et exécutés la nuit suivante. Cependant trois années et plus s'écoulèrent.

Par une disposition toute providentielle, au moment où nous devions nous revoir l'abbé d'Astros et moi, nous nous trouvâmes transportés, par un singulier concours de circonstances, non-seulement lui et moi, mais encore l'abbé Guairard, dans une ville de France où, ni les uns ni les autres, nous n'avions jamais prévu que nous habiterions un jour. Ce fut à Angers. En effet, l'abbé Guairard, après trois mois de détention, dans une prison, et un exil d'un an, avait obtenu, par la protection de M. de Fontanes, grand maître de l'université impériale, d'être placé comme proviseur au Lycée de cette ville. Je m'y trouvais, parce que l'Empereur, après m'avoir permis de revenir à Paris au mois de juillet 1813, sur la proposition de mon ami et ancien collègue au Conseil d'état, M. le comte Molé, alors grand juge, ministre de la justice, m'avait nommé, au mois de décembre suivant, à la première présidence de la Cour impériale d'Angers. Ce fut à moi que fut adressé, par le gouvernement provisoire, établi après l'occupation de Paris par les alliés, l'ordre de mise en liberté de l'abbé d'Astros : je le fis exécuter, et ce jour même nous dinâmes ensemble, l'abbé d'Astros, l'abbé Guairard et moi. A l'approche des armées étrangères, on avait transféré les prisonniers d'état détenus à Vincennes, d'abord à Saumur, ensuite à Angers. L'abbé d'Astros était du nombre.

Depuis cette époque, je n'ai eu avec mon cousin que des rapports d'intimité, et qui n'offrent aucune particularité digne d'être recueillie pour le public.

N° II.

Deux témoignages sur M. Portalis l'Ancien.

Funérailles de S. E. M. le Ministre des Cultes.

Le samedi 29 août, à sept heures et demie du soir, conformément aux ordres de S. M. l'Empereur et Roi, et par les soins de LL. EExc. les Ministres de l'intérieur et de la guerre, ont eu lieu, aux flambeaux, les funérailles de S. Exc. M. Jean-Etienne-Marie Portalis, Ministre des cultes, Grand-aigle de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et de plusieurs autres sociétés savantes, décédé en son hôtel rue de l'Université, le mardi 25 de ce mois.

Le ciel était couvert, l'air calme et pur. Un peuple immense bordait depuis longtemps les rues où le convoi devait passer. C'est là qu'on entendait de toutes parts l'éloge des vertus de M. Portalis. Cet hommage était libre, simple et touchant dans la bouche du peuple; il était plus éloquent encore dans l'expression de tristesse générale empreinte sur les traits de la multitude, dans son maintien décent, dans son recueillement grave et religieux.

Les députations des corps de l'Etat, les fonctionnaires publics civils et militaires, les administrations, les parents et amis du Ministre s'étaient rendus à son hôtel.

Le cortége en est parti à pied pour aller à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, au milieu de deux haies de troupes, à la lueur des flambeaux, et au milieu d'un concours de spectateurs sensiblement émus.

Un corps de cavalerie ouvrait la marche, réglée ainsi qu'il suit :

Le Tribunal de commerce; le Tribunal de première instance; la Cour de justice criminelle; la Cour d'appel; la Cour de cassation; les Commissaires de la comptabilité (ces Cours et Tribunaux représentés par le président et par ceux des membres qui voulurent prendre part à cette funèbre cérémonie); les Maires et Adjoints de la ville de Paris; les Conseillers d'Etat préfets du département et de police; le Tribunat; le Corps législatif; les sections du Conseil d'Etat; le Sénat conservateur (dans la personne de leurs présidents et de ceux des membres qui prirent part à la cérémonie); S. Exc. M. le Gouverneur de Paris; le Chef de l'état-major gé-

néral; les adjudants et autres officiers de l'état-major; les grands officiers de la Légion d'honneur; S. Exc. M. le Grand-chancelier de la Légion d'honneur, comme sénateur titulaire de la sénatorerie de Paris, etc.; le Corps diplomatique; les grands dignitaires, ont daigné prendre part à cette cérémonie; les évêques de France qui se trouvent à Paris; le clergé de Paris; le corps sur un char funèbre, magnifiquement décoré, attelé de six chevaux richement drapés; la famille du Ministre décédé; sa voiture vide, attelée de quatre chevaux, avec ses gens et sa livrée; diverses autorités et administrations; le Président du consistoire; un grand nombre de citoyens vêtus de noir; une longue suite de voitures de deuil; un corps de cavalerie fermant la marche : tel était l'appareil imposant de ces funérailles.

Quatre ministres ont porté les coins du poële depuis le lieu de l'exposition jusqu'à la porte extérieure de l'hôtel.

Les tambours drapés; des roulements lugubres dont le bruit décroissait et mourait dans le silence des airs, renaissait par des coups détachés, sourdement répétés dans le lointain comme par l'écho des funérailles; le son aigu, triste et lent des trompettes et des clairons; les aigles revenues des bords du Niémen, mêlant aux lauriers de la victoire les crêpes emblèmes du deuil; les soldats l'arme baissée; les torches fumant au milieu de cet appareil funèbre; la fréquente succession de lumière et d'obscurité profonde, de sons plaintifs, déchirants et de silence sombre et effrayant : tout disposait l'âme à des impressions mélancoliques, et l'élevait aux grandes méditations de la vie fugitive, et de la mort où tendent tous les humains.

La nef de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le chœur et les deux côtés étaient tendus de noir, depuis la naissance des voûtes jusqu'en bas. Les siéges des différentes autorités étaient également tendus de noir. Un nombre infini de cierges éclairaient les différentes parties du temple. Le corps a été déposé sur un magnifique catafalque dressé sous la coupole de Saint-Thomas-d'Aquin.

Après les prières accoutumées, le cortége est monté en voiture; et, précédé d'un détachement de cavalerie, marchant entre deux haies de soldats, il s'est rendu dans le même ordre qu'auparavant au Panthéon, où il est arrivé vers les dix heures du soir. Là, le corps a été présenté par M. le Curé de Saint-Thomas, aux chanoines de la basilique de Notre-Dame; et la dépouille mortelle d'un

ministre si justement regretté a été déposée dans un des caveaux destinés à cet usage, au milieu de nombreuses décharges de mousqueterie.

M. Delalande, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, en présentant le corps de M. Portalis, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, Nous venons vous remettre la dépouille mortelle de S. Exc. M. Jean-Etienne-Marie Portalis, Ministre des cultes, Grand-aigle de la Légion d'honneur, membre de l'Institut de France, et de plusieurs autres sociétés savantes.

» Doué en naissant des plus heureuses dispositions, que développa avec un rare succès l'éducation que lui donnèrent ses vertueux parents, M. Portalis parcourut avec gloire la carrière du barreau, et s'y distingua par une éloquence aussi noble que touchante, aussi forte que persuasive. Porté dans cette capitale par les flots de cette révolution qui occasionna tant de déplacements, il y parut avec ses riches talents dont on n'avait pu le dépouiller; et si des talents et du courage avaient pu sauver la patrie à cette époque, M. Portalis en aurait partagé la gloire. Mais sous quel rempart peut-on être à l'abri, au milieu des discordes civiles! Proscrit par un parti puissant, il subit avec fermeté un exil honorable; il sut recueillir dans une terre étrangère le tribut d'admiration et d'estime qu'il méritait à tant de titres, et qui lui rendit plus doux encore l'attachement inébranlable de ses anciens amis, et le touchant intérêt de ceux qu'il sut se faire par la bonté de son cœur et la douceur de son commerce.

» Enfin parut cet homme extraordinaire qui se proposa de réparer tous les maux de la France : il voulut donner des lois uniformes à un peuple qui n'en connaissait plus, et lui rendre la religion qu'il semblait avoir abjurée. Pour atteindre plus sûrement ce double but, il appelle d'abord dans ses conseils M. Portalis, cet esprit si sage dans ses vues, si vaste dans ses connaissances, si lumineux et si profond dans la discussion des matières les plus abstraites; et, pour ranimer les espérances de cette église gallicane qu'il relevait de ses ruines, il le met au rang de ses ministres, à la grande satisfaction de tous les gens de bien; lui donne pour attribution toutes les affaires qui peuvent exercer le zèle dont il est animé pour les intérêts de la religion; l'honore de sa confiance et le couvre de sa faveur.

» A l'aspect cependant du tombeau qui va le recevoir, ne con-

vient-il pas, Messieurs, d'oublier les talents, les succès, les dignités et la gloire du monde, pour s'occuper des travaux, des sentiments et des vertus qui peuvent faire trouver grâce aux yeux du souverain Juge?

» Avec quelle constante application M. Portalis n'a-t-il pas rempli ses devoirs, dont il sentait si bien l'importance! Quels exemples de piété n'offrit-il pas à sa famille, dont il était si tendrement chéri! De quelles maximes salutaires n'a-t-il pas environné la jeunesse de ses enfants! Quel courage n'a-t-il pas déployé en soutenant les droits de la justice! Avec quel noble dévouement n'a-t-il pas défendu la cause des prêtres malheureux et proscrits! Comme il accueillait avec bonté toutes les demandes qui lui fournissaient l'occasion d'être utile! Comme il faisait des vœux pour le triomphe de la religion! Comme il paraissait dans nos temples avec ce recueillement et ce respect inspiré, non par la bienséance de sa place, mais par l'intime conviction de la foi! Nous connaissions plus particulièrement ses sentiments, nous, son pasteur, qu'il honorait de son amitié, et nous pouvons dire que tout ce qui est juste, honnête, religieux et chrétien, se trouvait dans son cœur. Si la rapidité du coup qui l'a frappé, a ajouté encore à la douleur de sa perte, nous avons du moins la consolation de penser qu'il n'a point été privé des secours de la religion, qu'il avait ardemment désirés.

» Les regrets qu'il laisse à sa famille, qui sera longtemps inconsolable, sont partagés par le clergé de France, qui n'oubliera jamais ses services, et par tous ceux qui aiment la vertu et qui estiment les talents.

» C'est pour rendre les regrets utiles à celui qui en est l'objet, que nous venons, Messieurs, en vous remettant sa dépouille mortelle, vous demander pour lui le suffrage de vos prières. »

M. Lejeas, vicaire général, président du chapitre, a répondu:

« Monsieur, les hommes qui, par de grands talents, de vastes connaissances, des services signalés, des places éminentes, des vertus plus éminentes encore, ont honoré leur nation, leur siècle et l'humanité, appartiennent à l'histoire : elle dira que S. E. M. Jean-Etienne-Marie Portalis, dont vous nous présentez la dépouille mortelle, fut un jurisconsulte profond, un orateur éloquent, véhément et sage, au barreau, à la tribune, au Conseil

d'Etat ; un ministre habile, qui, prêtant à la vigueur de son génie la prudence de son caractère, sans toucher aux principes, que toujours il respecta, parut céder aux circonstances, qu'il ne redouta jamais, obéit à l'opinion pour lui commander, la brava pour être utile, sentit tous les avantages que l'Empire peut retirer de l'Eglise, et pour l'avantage de l'Eglise en exigea avec rigueur, en obtint sans effort tous les égards dus à l'Empire.

» Elle présentera dans un seul homme plusieurs modèles : de goût, aux littérateurs ; d'intégrité, aux magistrats ; de désintéressement, aux ministres ; et aux peuples, de dévouement à la patrie, de fidélité au souverain.

» Mais la religion seule consacre les vertus qu'elle seule peut inspirer ; elle reçoit l'hommage qu'elle rend. C'était au pasteur d'un ministre religieux, au confident de ses pensées les plus secrètes, au dépositaire de ses sentiments les plus intimes, à vous, Monsieur, à peindre l'homme privé, l'homme indulgent, l'homme sensible, l'époux tendre, le bon père, le bon ami, le bon maître ; la patience dans les revers, la modestie dans l'élévation, la résignation dans la cécité, la probité au sein de l'intrigue, la pureté des mœurs dans le siècle de la dépravation, la raison soumise à la foi, la foi soutenue par la raison, l'union du zèle et de la charité, des vertus domestiques, sociales, chrétiennes, et dans la grandeur de ces vertus l'immensité de notre perte. Ainsi, dans la source même de nos regrets, vous nous montrez nos motifs de consolation. S'il fut célèbre comme auteur, s'il fut heureux comme père, l'homme juste ne meurt point ; il fit son immortalité sur la terre, il la commence dans le ciel : il vit dans ses écrits, ses enfants, la mémoire des hommes et le cœur des chrétiens. »

(*Extrait du Journal des Curés*, 31 août 1807).

N° III.

Venerabili Fratri Joanni Cardinali Maury, Episcopo Montisfalisci et Corneti, Lutetiam Parisiorum.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Litteræ tuæ quinque abhinc diebus à nobis acceptæ, in quibus de tuâ in archiepiscopatum parisiensem nominatione, deque susceptâ illius diœcesis administratione certiores nos reddidisti, tantum doloris cumulum cæteris miseriis nostris addiderunt quantum vix moderatè ferre, nullo autem modo explicare valemus. Postquàm enim optimè noveras nostram ad cardinalem Caprara, tunc Archiepiscopum mediolanensem, epistolam, in quâ gravissimas causas recensuimus, quibus omninò vetabamur Episcoporum nominationes, rebus sic permanentibus, ab Imperatore recipere; postquàm noveras res in eâdem conditione non modò permanere, verùm etiam in deteriores partes auctas, et continenter cum solemni clavium contemptu in pejus augeri: quoniam generalis regularium utriusque sexûs suppressio, parochiarum et episcopatuum deletiones, uniones, concentrationes, et finium assignationes, nec ipsis quidem episcopatibus suburbicariis exceptis, et omnia hæc ex imperiali tantùm et civili decreto in Italia exindè ausà et attentata sunt, ut de eo quod actum est adversùs Clerum romanæ Ecclesiæ, aliarum Ecclesiarum matris et magistræ, deque plurimis aliis sileamus; postquàm, diximus, hæc omnia et singula tibi optimè nota et manifesta erant, nunquàm putabamus fieri posse ut præfatam nominationem ab Imperatore exciperes, eâque animi lætitiâ nuntiares, perindè ac si nihil tibi gratius, et optatius nihil accidere potuisset.

Itane igitur immutatus ab eo es qui in teterrimis gallicanæ seditionis temporibus adeò laudabiliter et strenuè pro catholicæ Ecclesiæ causâ dixisti, dum modò amplissimis auctus, cumula-

N° III.

A notre Vénérable Frère le Cardinal Jean Maury, *Evêque du Montefiascone et de Corneto, à Paris.*

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu, il y a cinq jours, la lettre par laquelle vous nous apprenez que vous avez été nommé à l'archevêché de Paris, et que vous avez pris en main le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos autres afflictions, et nous pénètre d'un sentiment de douleur que nous avons peine à contenir, et qu'il est impossible de vous exprimer. Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au Cardinal Caprara, alors Archevêque de Milan, dans laquelle nous avons exposé les motifs puissants qui nous faisaient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux Evêques nommés par l'Empereur. Vous n'ignoriez pas que non-seulement les circonstances étaient les mêmes, mais qu'elles étaient devenues, comme elles deviennent chaque jour, plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'Eglise : puisqu'en Italie on a porté l'audace et la témérité jusqu'à détruire généralement toutes les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, supprimer des paroisses, des évêchés, les réunir, les amalgamer, leur donner de nouvelles démarcations, sans en excepter les siéges suburbicaires, et tout cela en vertu de la seule autorité impériale et civile (car nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse des autres Eglises, ni de tant d'autres attentats). Vous n'ignoriez pas, disons-nous, et vous connaissiez, dans le plus grand détail, tous ces événements ; et d'après cela nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'Empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si c'était pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos vœux.

Est-ce donc ainsi, qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Eglise catholique dans les temps les plus orageux de la révolution française, vous abandonnez cette

tusque beneficiis, et jurisjurandi religione obstrictus, Ecclesiæ causam deseris; quin etiam de jure, de quo ad vindicandam ipsius Ecclesiæ dignitatem contendimus, particeps fieri non verearis? Itane auctoritas nostra apud te parùm valuit, ut hoc publico facto sententiam quodam modo proferres adversùm nos quibus obsequi et adhærere debebas? Ast verò magis etiam, magisque animo angimur ex eo quod archiepiscopatûs administratione à Capitulo emendicata ad alterius Ecclesiæ regimen auctoritate propriâ et inconsultis nobis temetipsum transtulisti; neque imitatus es præclarum exemplum Cardinalis Josephi Fesch, Archiepiscopi lugdunensis, qui habitâ ad idem parisiense Archiepiscopatum nominatione adeò laudabiliter duxit à spirituali Ecclesiæ administratione, vel ipso suffragante Capitulo, sibi omninò abstinendum fuisse.

Mittimus enim inauditum à seculo esse, ut ad episcopatum nominatus ante canonicam institutionem per vota Capituli ad Ecclesiæ gubernationem advocetur; mittimus (utrùm autem ita fuerit, tu optimè noscis) Vicarium capitularem anteà electum non minis, metu aut pollicitationibus, sed suâ sponte et prorsùs liberè muneri suo renuntiasse, et subindè electionem tuam fuisse liberam, unanimem et regularem; mittimus etiam quærere, utrùm quis eidem muneri obeundo idoneus in gremio Capituli reperiretur: quid tandem agitur? Scilicet agitur de novo in Ecclesiam, eoque pessimo exemplo inducendo, propter quod civilis protestas eò paulatìm perveniat, ut in vacantium sedium administrationem constituat quos sibi libuerit, quod cùm ecclesiasticæ libertati officere, tùm invalidis electionibus et schismati latam sternere viam nemo est qui non videat. Præterquàm quod à spirituali vinculo quo Ecclesiæ Montisfalisci devinctus es, quisnam te dissolvit? Aut quisnam tecum dispensavit ut à Capitulo eligi posses et alterius Ecclesiæ administrationem suscipere? Eam itaque administrationem ut statim dimittas, non imperamus modo, verùm etiam precamur et obtestamur paternâ urgente charitate quâ te prosequimur, ne inviti ac dolentes ex statuto sanctorum canonum procedere cogamur, qui quid præscripserint adversùs eos qui uni Ecclesiæ præfecti, antequàm à priori vinculo solvantur, alterius Ecclesiæ administrationem suscipiunt, apud

même Église, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié étroitement à elle par la religion du serment? Vous en venez jusqu'à ne pas rougir de prendre parti contre nous dans un point que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Eglise! Est-ce ainsi que vous faites assez peu de cas de notre autorité pour oser en quelque sorte, par cet acte public, prononcer contre nous à qui vous deviez obéissance et fidélité? Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un Chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez de votre propre autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre Eglise, bien loin d'imiter le bel exemple du Cardinal Joseph Fesch, Archevêque de Lyon, lequel ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir absolument s'interdire toute administration spirituelle de cette Eglise, malgré l'invitation du Chapitre.

Nous ne rappelons pas qu'il est inouï dans les annales ecclésiastiques, qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque, ait été engagé par les vœux du Chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique; nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qu'il en est) si le Vicaire capitulaire élu avant vous, a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière : nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avait dans le sein du Chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions aussi importantes ; car enfin, où veut-on en venir? On veut introduire dans l'Eglise un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile puisse insensiblement parvenir à établir pour l'administration des siéges vacants, tous les sujets qu'il lui plaira : or qui ne voit que c'est non-seulement nuire à la liberté de l'Eglise, mais encore ouvrir une large voie au schisme et aux élections invalides? Mais, d'ailleurs, qui vous a dégagé du lien spirituel qui vous unit à l'Eglise de Montefiascone? Ou qui est-ce qui vous a dispensé à l'effet d'être élu par un Chapitre, et de vous charger de l'administration d'un autre diocèse? Quittez donc sur-le-champ cette administration : non-seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressés par la charité

omnes perspectum est. Id verò te libenter facturum speramus, dùm probè animadverteris quantùm Ecclesiæ et dignitati tuæ hujusmodi exemplo noceas. Hæc tibi scribimus summâ libertate, ut auctoritas nostra postulat, quæ si tu non aliter accipias, atque à nobis scripta sunt, præcipuum amoris argumentum hisce litteris nostris tibi præbuisse cognosces.

Intereà non cessabimus Deum optimum maximum enixis precibus exorare, ut ventos atque procellas adversùs naviculam Petri adeò furenter irruentes imperio suo sedare; nosque in littus optatum undè munere nostro liberè fungi possimus, restituere tandem velit ; tibi verò apostolicam benedictionem ex animo impertimur.

Datum Savonæ, die quintâ novembris, anni 1810, pontificatûs nostri anno undecimo.

PIUS PP. VII.

paternelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcés de procéder malgré nous et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des SS. Canons : personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une Eglise, prennent en main le gouvernement d'une autre Eglise, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part ferait à l'Eglise et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère; et si vous lisez notre lettre avec les mêmes sentiments qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

En attendant, nous ne cesserons d'adresser à Dieu infiniment bon et tout-puissant, de ferventes prières, pour qu'il commande aux vents et aux tempêtes déchaînés avec tant de fureur contre la barque de Pierre de se calmer, et qu'il nous conduise enfin à ce rivage si désiré où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons en même temps, de tout notre cœur, notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 5 novembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

N° IV.

Dilecto Filio Averardo Corboli, *Archidiacono metropolitanæ Ecclesiæ Florentinæ, et Sede archiepiscopali vacante, Vicario capitulari, Florentiam.*

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Non valdè adlaborandum nobis est ut percontationibus, tuo et istius metropolitani Capituli nomine, ad nos delatis, respondeamus. Earum summa hæc est : utrùm venerabilis frater, Episcopus Nanceïensis, nuperrimè in Florentinum Archiepiscopum (quo autem privilegio non interest modo quærere, quo quidem nec ipsi magni Etruriæ duces fruebantur, quibus ob præclara in Ecclesiam merita hoc solùm concesserant prædecessores nostri, ut pro quâlibet ecclesiæ vacatione, tres viros idoneos proponerent, ex quibus romanus Pontifex unum pro libito institueret ; quod etiam privilegium postremò Etruriæ regi ac reginæ rectrici ob egregiam eorum pietatem indulgere nos ipsi non dubitavimus) nominatus, ab eodem metropolitano Capitulo, præviâ renunciatione tuâ, in Vicarium capitularem seu in Ecclesiæ administrationem, deputari atque eligi, ac in vim hujusmodi deputationis seu electionis aliquam facultatem, potestatem vel jurisdictionem in eum validè conferri possit ?

« Habemus imprimis celeberrimum canonem sacri œcumenici Concilii Lugdunensis II, quo cavetur et vetatur ne quis ad Ecclesiam electus, ipsius administrationem aut regimen ante confirmationem, *sub œconomatûs vel procurationis nomine aut alio de novo quæsito colore, in spiritualibus vel temporalibus per se vel per alium pro parte vel in toto gerere, vel recipere, vel illi se immiscere præsumat.* Verba sunt adeò generalia et adeò perspicua ut nulli exceptioni vel interpretationi relinquant locum. Huic adstipulantur Decretales Bonifacii VIII (*Injunctæ* in extravag. comm. inserta) et Constitutiones summorum Pontificum Alexandri V, Julii II, Clementis VII, Julii III, quæ canonem illum confirmant atque corroborant, quæque tantâ ab universâ Ecclesiâ

N° IV.

A notre cher Fils, Evrard Corboli, Archidiacre de l'Église métropolitaine de Florence, et Vicaire capitulaire pendant la vacance du Siége archiépiscopal, à Florence.

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Il nous est facile de répondre aux questions qui nous ont été faites, tant en votre nom qu'en celui du Chapitre métropolitain de votre ville. Elles se réduisent toutes à celle-ci : le vénérable frère Evêque de Nancy, nommé depuis peu à l'archevêché de Florence (car nous n'examinons pas ici en vertu de quel privilége il l'a été, privilége dont ne jouissaient pas même les grands ducs de Toscane, auxquels nos prédécesseurs, en reconnaissance des services signalés qu'ils avaient rendus à l'Eglise, avaient seulement accordé la faveur de proposer pour chaque Eglise vacante trois sujets parmi lesquels le souverain Pontife en choisirait un à son gré ; faveur que nous n'avons pas hésité d'accorder nous-mêmes au dernier roi d'Etrurie et à la reine régente, à cause de leur tendre piété), le susdit Evêque peut-il être délégué par le Chapitre métropolitain de Florence, et élu comme Vicaire capitulaire ou administrateur de cette Eglise après votre démission ? Peut-il, en vertu de cette délégation ou élection, être revêtu validement de quelque faculté, pouvoir ou juridiction ?

Nous avons d'abord un célèbre canon du saint Concile œcuménique II de Lyon, qui défend que celui qui a été élu pour une Eglise, ose avant l'institution canonique en accepter l'administration ou le gouvernement, sous le nom d'économe ou procureur, ou sous toute autre dénomination que l'on pourrait imaginer, et se mêler en aucune manière de le régir, en tout ou en partie, soit au spirituel, soit au temporel, par lui-même ou par tout autre. Ces paroles sont si générales et si claires, qu'elles excluent toute exception et toute interprétation. Viennent à l'appui les Décrétales de Boniface VIII (*Injunctæ* insérée dans les extravag. comm.) et les Constitutions des souverains Pontifes Alexandre V, Jules II, Clément VII, Jules III, lesquelles confirment et

sunt excepta reverentiâ, ut iis salutaris, quæ usque nunc viguit, universalis Ecclesiæ disciplina hâc in re fuerit sancita atque firmata.

Porrò Synodus Tridentina quæ Capitulorum cathedralium officium Ecclesiâ vacante stabilivit, tantùm abest ut canoni Lugduuensi et tot SS. Pontificum decretis quidquam derogaverit, ut è contrario manifestè ea supponat, nihil aliud muneris ac proindè potestatis ipsis Capitulis incumbere declarans, quàm ut Œconomum unum vel plures, et Officialem seu Vicarium infrà octo dies constituere teneatur. Eosdem verò Œconomos et Vicarios seu Officiales semel electos non Capitulo obnoxios declarat, sed futuro Episcopo qui, cùm ad eamdem Ecclesiam vacantem promotus fuerit, rationem ab eis exigere jubetur officiorum, jurisdictionis, administrationis aut cujuscumque eorum muneris, eosque punire qui deliquerint, etiamsi à Capitulo absolutionem ac liberationem obtinuerint. Ex quo duo manifestè apparent, nempè officialibus semel constitutis, non ad Capitulum ampliùs, sed apud ipsos exercitium ecclesiastici regiminis residere; et officialem ipsum capitularem personam ab Episcopo promovendo planè distinctam esse oportere.

Est igitur præmemoratus venerabilis frater Episcopus Nanceïensis, juxta canonicas ac pontificias sanctiones et vigentem Ecclesiæ disciplinam, contra quam nulla dari legitima potest missio, prorsùs inhabilis hoc ipso quòd nominatus fuerit Archiepiscopus Florentinus, qui in Vicarium aut Officialem capitularem istius metropolitanæ Ecclesiæ constituatur.

Verùm ex alio etiam capite idem inhabilis habendus est; ex eo scilicet quòd ipse alteri Ecclesiæ spirituali conjugio est copulatus, quod absque expressâ apostolicæ Sedis dispensatione dissolvi non potest. Quo fit ut Episcopus unius Ecclesiæ ad aliam transferri nequeat, nisi ejusdem S. Sedis specialissimâ gratiâ, minimè concedendâ nisi justis gravibusque de causis.

Quæ cùm ita sint, profectò intelliges te omninò temerè et valdè

donnent une nouvelle force à ce canon, et ont été reçues par l'Eglise universelle avec tant de respect, qu'elles sont devenues la sanction et la base de cette discipline salutaire qui a été en vigueur jusqu'à présent dans toute l'Eglise.

Or, le Concile de Trente, qui a déterminé et fixé les devoirs des Chapitres cathédraux, lors de la vacance du siége, bien loin de déroger en rien au canon de Lyon et à tant de décrets des souverains Pontifes, au contraire les suppose évidemment, quand il déclare que les Chapitres n'ont d'autre fonction, et par conséquent d'autre pouvoir que celui de choisir dans la huitaine un ou plusieurs Economes avec un Official ou Vicaire capitulaire. Il déclare ensuite que ces mêmes Economes et Officiaux ou Vicaires, une fois elus, ne dépendent plus du Chapitre, mais de l'Evêque futur, à qui, après sa promotion au gouvernement de l'Eglise vacante, il est ordonné d'exiger d'eux le rendement de compte de leur conduite, juridiction, administration et fonction quelconque, et de les punir s'ils avaient commis quelques fautes, quand même ils auraient obtenu du Chapitre l'absolution et l'entière décharge desdites fautes. D'où découlent deux conséquences évidentes : la première, que les Officiaux étant une fois établis, l'exercice du gouvernement ecclésiastique ne réside plns entre les mains du Chapitre, mais entre celles des premiers ; la seconde, que cet Official capitulaire doit nécessairement être une personne distincte de l'Evêque qui sera promu.

Ainsi, d'après les sanctions canoniques et pontificales, d'après la discipline qui est en vigueur dans l'Eglise, et contre laquelle il ne peut exister aucune mission légitime, le vénérable frère Evêque de Nancy, dont il est question, est absolument inhabile aux fonctions de Vicaire ou Official capitulaire de l'Eglise métropolitaine de Florence, par là même qu'il a été nommé Archevêque de cette Eglise.

Mais ce qui le rend encore inhabile à cette élection, c'est qu'il a contracté avec une autre Eglise un mariage spirituel, qui ne peut être dissous que par une dispense expresse du Siége apostolique, et qui fait que l'Evêque d'une Eglise ne peut être transféré à une autre, sans uue faveur très-spéciale du Saint-Siége, faveur qui ne doit être accordée que pour des raisons graves et légitimes.

Puisqu'il en est ainsi, vous comprendrez san doute que vous

culpabiliter facturum, si muneri tuo renunciaveris, ut alteri aditum aperias ab Ecclesiâ præclusum; et quamcunque Capituli deputationem seu electionem hujusmodi non modò improbandam, verùm etiam nullam et irritam fore: quemadmodùm ut ulteriorem cautelam quatenùs opus sit, irritam et nullam auctoritate nostrâ nunc pro tunc declaramus, quoniam adversùs sanctissimas Ecclesiæ leges ejusque vigentem disciplinam attentaretur, et manifestè tenderet ad legitimæ missionis principia obscuranda ac destruenda, atque ad auctoritatem apostolicæ Sedis spernendam atque annihilandam.

Hæc tibi breviter rescribenda judicavimus eâ tantùm de causâ, quia nos sententiam rogasti, nunquàm verò ex eo quòd sive pro parte tuâ et metropolitani Capituli Florentini, sive pro parte venerab. Fratris Episcopi Nanceïensis tale aliquid patra i posse suspicemur. Adeò enim de vobis singulis præclarè sentimus ut non modò minimè vereamur fore ut sacras canonum regulas contemnatis, quin potiùs pro certo habemus vos ad eas servandas, profitendas, tuendas, omni timore et assentatione posthabitâ, jugiter fore paratos.

Hanc igitur animi nostri declarationem notam nomine et jussione nostrâ facias dilectis filiis, dignitatibus et Canonicis istius metropolitanæ ecclesiæ, quibus singulis et tibi apostolicam benedictionem ex animo impertimur.

Datum Savonæ, die secundâ decembris 1810, pontificatûs nostri anno XI.

PIUS PP. VII.

Vides igitur quæ sit sententia et voluntas nostra, quam potiùs sacrorum canonum mentem et sententiam diximus.

Quam responsionem nostram, si fortè ad eumdem dilectum filium Vicarium capitularem non pervenerit, præcipimus tibi ut statim ac litteras hasce nostras acceperis, eas eidem dilecto filio

vous rendriez coupable de témérité et d'une très-grande faute, si vous vous démettiez de vos fonctions pour ouvrir à un autre une entrée que l'Eglise lui a fermée; et que toute délégation ou élection de ce genre, faite par le Chapitre, serait non-seulement blâmable, mais encore invalide et nulle, comme aussi, pour plus grande précaution, et en tant que de besoin, nous la déclarons dès ce moment et pour l'avenir invalide et nulle, en vertu de notre autorité; parce qu'en cela on attenterait aux plus saintes lois de l'Eglise et à sa discipline ordinaire, et que ce serait tendre évidemment à obscurcir et détruire les principes de la mission légitime, ainsi qu'à mépriser et anéantir l'autorité du Siége apostolique.

Voilà ce que nous avons cru devoir vous écrire en peu de mots, uniquement parce que vous nous avez demandé notre sentiment, et non que nous soupçonnions que rien de semblable puisse arriver, soit de votre part ou de celle du Chapitre métropolitain de Florence, soit de la part de notre vénérable frère l'Evêque de Nancy. Nous avons de vous une si haute idée, que non-seulement nous ne craignons pas que vous méprisiez les règlements des saints canons, mais au contraire, nous sommes très-persuadés que vous serez toujours prêts à les observer, à les soutenir et à les défendre, malgré toutes les menaces et toutes les promesses qu'on pourrait vous faire.

C'est pourquoi, en notre nom et par notre ordre, vous ferez part de cette déclaration de nos sentiments à nos chers fils les dignitaires et les Chanoines de l'Eglise métropolitaine de Florence; et nous vous donnons à tous, du fond de notre cœur, notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 2 décembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

D'après cette lettre, vous voyez quel est notre sentiment et notre volonté, ou plutôt quel est l'esprit et le sens des saints canons.

Si par hasard notre réponse n'était pas parvenue à notre cher fils le Vicaire capitulaire, nous vous ordonnons, dès la réception des présentes, de les communiquer audit Vicaire capitulaire, et

Vicario capitulari communices, eidemque nomine nostro denunties ut ipsas universo Capitulo palàm faciat.

Intereà tibi apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Savonæ, die quartâ decembris 1810, pontificatûs nostri anno undecimo.

PIUS PP. VII.

de lui enjoindre en notre nom, de les faire connaître à tout le Chapitre.

En attendant, nous vous donnons très-affectueusement notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 4 décembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

N° V.

Dilecto Filio Paulo d'Astros, Canonico metropolitanæ Ecclesiæ Parisiensis, et, Sede archiepiscopali vacante, Vicario capitulari.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem [1].

Hæc igitur non possumus non iterùm mirari, prædictum dilectum filium nostrum Card. Maury, et Capitulum metropolitanæ Parisiensis Ecclesiæ, aut non vidisse aut parvi pependisse. Nos certè, postquàm ex maturo examine perpendimus quæ hactenùs adnotata sunt, non potuimus hujusmodi ausum non vehementer improbare; nec nobis visi sumus posse aut dissimulare aut tolerare, memores gravissimæ illius sententiæ sanctissimi antecessoris nostri Leonis M. quod « *quæ contra statuta canonum ecclesiasticamque disciplinam præsumpta vel commissa cognoscimus, si non quâ debemus vigilantiâ resecemus, illi, qui nos speculatores esse voluit, excusare non possumus.* » Itaque ad intercludendam invalidis electionibus et schismati viam, antequàm malum hujusmodi invalesceret, nostrum esse judicavimus, hæc omnia præfato dilecto filio nostro, in responsione quam ad ejus epistolam dedimus, significare, eidemque non modò præcepimus, verùm etiam paternâ charitate ipsum precati et obtestati sumus, ut administrationem hujusmodi omninò dimitteret; ne inviti ac dolentes id præstare cogeremur, quod apostolicæ servitutis officium à nobis expostulat.

Usque adhuc ignoramus planè utrum hisce præceptis ac sua-

---

1 Deest prior epistolæ pars, in qua Pontifex declarat Cardinalem Maury ad regimen seu administrationem Ecclesiæ Parisiensis, sive in spiritualibus, sive in temporalibus recipiendam ac gerendam, sub Vicarii capitularis, sive alio quocumque nomine, inhabilem prorsùs esse ex duplici præsertim capite : tum quia ad eamdem Ecclesiam nominatus fuit, tum quia alteri Ecclesiæ spirituali conjugio devinctus est; adductis in hanc rem iisdem fermè auctoritatibus et argumentis, quæ in superioribus ad Vicarium capitularem Florentinum litteris allata sunt. Posteà prosequitur Pontifex ut suprà.

N° V.

A notre cher Fils Paul d'Astros, *Chanoine et Vicaire capitulaire, le Siége vacant, de l'Eglise métropolitaine de Paris.*

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique [1].

Nous sommes donc doublement étonnés que notre cher fils susdit le cardinal Maury, et le Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Paris, n'aient point vu ce que nous venons de vous communiquer, ou n'en aient tenu aucun compte. Pour nous, au contraire, après un mûr examen, nous n'avons pas pu ne pas improuver fortement une pareille entreprise de leur part. Et il nous a paru que nous ne pouvions ni la dissimuler, ni la tolérer, nous souvenant de cette belle et forte sentence de notre très-saint prédécesseur Léon le Grand : *Si nous négligeons d'arrêter et de corriger les entreprises contraires aux saints canons et à la discipline ecclésiastique, nous n'aurons aucune excuse à donner à celui qui nous a établis pour être dans son Eglise des sentinelles vigilantes.* Afin donc de prévenir les élections invalides, et le schisme, avant que le mal empire, nous avons cru de notre devoir de signifier toutes ces choses à notre cher susdit Fils, dans la réponse que nous avons faite à sa lettre, et en même temps, non-seulement nous lui avons ordonné, mais encore nous l'avons paternellement prié et conjuré de quitter absolument cette administration ; afin que nous ne fussions pas, malgré nous et à regret, obligé d'en venir à exécuter ce qu'exige de nous le devoir de notre place de successeur des Apôtres.

Jusqu'à présent nous ignorons absolument s'il aura obéi à nos ordres, et s'il se sera rendu à nos conseils pleins d'amour et de

---

1 Ici le Pape rapporte le Bref de Florence, et cette partie est omise; sans doute, parce que les circonstances étant urgentes, et le copiste n'ayant pas eu le temps de tout transcrire, il s'en tint à ce qui était propre à cette pièce, pouvant suppléer le reste par le Bref de Florence lui-même. Le Pape continue comme ci-dessus.

sionibus nostris amore et benevolentiâ plenis obtemperaverit. Memoratæ enim litteræ tuæ, licèt paucis abhinc diebus exhibitæ nobis fuerint, animadvertimus tamen, easdem ab altero jam mensæ Parisiis datas esse, eo nimirùm tempore, quo fortè prædicta responsio nostra ad eumdem cardinalem Maury nondùm pervenerat.

Nunc verò (cùm de ipsius responsionis adventu ampliùs dubitare nequeamus) si præfatus dilectus filius noster in eâ administratione (quod minimè futurum speramus) perstiterit; apostolicâ auctoritate declaramus (firmis semper remanentibus cæteris S. canonum sanctionibus), administrationem ipsam à dicto Cardinali, ex Capituli deputatione assumptam, fuisse, et esse contra sanctissimas Ecclesiæ leges, ejusque vigentem disciplinam; ac proindè nullam ei facultatem in quibuscumque spiritualibus Ecclesiæ Parisiensis competere, aut per hujusmodi deputationem seu electionem tributam fuisse. Et nihilominùs ne ullus supersit dubitandi, aut interpretandi locus, et ad uberiorem cautelam, omnem ei potestatem, facultatem aut jurisdictionem adimimus; irritum ac inane declarantes quidquid secùs super his scienter vel ignoranter attentari contingerit. Propterea declaramus, solis Officialibus capitularibus primitùs constitutis jus esse utendi facultatibus, quæ de jure, ut talibus, competunt. Præcipientes tibi in virtute sanctæ obedientiæ, ut statìm ac litteras hasce nostras apostolicas acceperis, eas dilecto filio nostro Card. Maury communices; et exindè si administrationem non dimiserit, in virtute ejusdem sanctæ obedientiæ præcipimus, ut easdem litteras nostras quamprimùm notas facias, ne propter hujusmodi actorum nullitatem, perturbationes et laquei fidelium conscientiæ injiciantur.

Postremò in sæpiùs memoratis litteris tuis sciscitatus es, an facultates extraordinariæ Vicariis capitularibus nonnullarum sedium vacantium à nobis concessæ sub eâ conditione *donec in munere perduraverint*, ab aliis Vicariis capitularibus, in iisdem vacantibus sedibus posteà electis et deputatis, seu eligendis et deputandis exerceri possint? Quâ de re, antequàm tibi respon-

bienveillance ; car, quoique vos lettres ne nous aient été rendues que depuis peu de jours, nous remarquons qu'elles sont datées du mois dernier, et de l'époque, à peu près, à laquelle notre dite réponse audit cardinal Maury a dû lui parvenir.

Mais, maintenant que nous ne pouvons plus douter que notre réponse ne lui soit parvenue, si notre cher susdit Fils persistait dans cette administration, (nous espérons que cela n'arrivera pas), en vertu de notre autorité apostolique nous déclarons, (laissant néanmoins dans toute sa force tout ce qui a été réglé par les saints canons), que l'administration usurpée par ledit Cardinal, en vertu de la délégation du Chapitre, a été dans son principe et continue d'être contre les très-saintes lois de l'Eglise, et contre sa discipline actuellement en vigueur, et que, par conséquent, ledit Cardinal n'a aucun pouvoir sur le spirituel de l'Eglise de Paris, et que cette délégation, ou élection, n'a pu lui en conférer aucun. Et néanmoins, de peur qu'il ne reste encore quelque doute à ce sujet, ou qu'on ait recours à quelque interprétation forcée, pour plus grande précaution, nous lui ôtons tout pouvoir, toute faculté, ou juridiction ; déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance. C'est pourquoi nous déclarons que les seuls Officiaux capitulaires, élus dans les premiers temps de la vacance du siége, ont le droit d'user des facultés que le droit leur attribue comme tels : Vous ordonnant à vous, en vertu de la sainte obéissance, qu'aussitôt que vous aurez reçu nos présentes lettres apostoliques, vous les communiquiez à notre cher fils le cardinal Maury : et si, après cela, il n'abandonne pas l'administration capitulaire, en vertu de la même sainte obéissance, nous vous ordonnons de les rendre de suite publiques ; de peur qu'à raison de la nullité des actes de juridiction, des piéges ne soient tendus à la bonne foi des fidèles, et les consciences ne soient jetées dans le trouble.

Enfin, dans vos précédentes lettres vous avez demandé plusieurs fois si les pouvoirs extraordinaires que nous avons accordés à plusieurs Vicaires capitulaires de certains siéges vacants, sous cette clause : *pour tout le temps qu'ils continueront l'exercice de leur charge*, peuvent être exercés par d'autres Vicaires capitulaires élus postérieurement, ou qui pourraient l'être dans la

deamus, præmittendum est, minimè nos dubitare, quin hujusmodi sciscitatio, eos tantùm Vicarios capitulares posteà electos seu eligendos respiciat, qui juxtà canonicas sanctiones electi fuerint (quorum enim electio canonica non est, eisdem nullam esse facultatem, jus, jurisdictionem, nemo est qui dubitet): idque certum est, vel agatur de præfatis extraordinariis facultatibus, vel de aliis facultatibus ordinariis, quæ Vicariis capitularibus de jure competunt. De Vicariis itaque, qui posteà canonicè electi fuerint responsio est: facultates extraordinarias, sub quàcumque clausulâ et conditione, Vicariis capitularibus primitùs constitutis impertitas, minimè extendi ad ipsos Vicarios capitulares, in eisdem diœcesibus canonicè posteà electos, iisque facultatibus uti nullomodò posse sub pœna nullitatis quorumcumque actuum. Licèt enim eæ facultates pro bono fidelium in luctuosis hisce circumstantiis concessæ fuerint, tamen in earum communicatione industriam et qualitatem personarum eligimus, propter earumdem facultatum arduitatem et magnitudinem; insuper ad præcidendam omnem dubitandi, seu disceptandi occasionem et causam, per præsentes litteras nostras eam semper fuisse, et esse mentem nostram, declaramus.

Intereà, dilecte Fili, in nostræ benevolentiæ pignus apostolicam benedictionem tibi peramanter impertimur.

Datum Savonæ, die 18 decembris 1810, Pontificatùs nostri anno XI.

PIUS PP. VII.

suite, dans ces mêmes sièges vacants : sur quoi, avant de vous répondre, nous commençons par vous observer que sans doute votre demande s'entend des Vicaires capitulaires élus postérieurement, ou qui pourront l'être par la suite, dont l'élection serait conforme aux saints canons (car pour ceux dont l'élection n'est pas canonique, personne ne doute qu'ils n'aient ni pouvoir, ni droit, ni juridiction : ce qui même est certain, soit qu'il s'agisse des susdits pouvoirs extraordinaires, ou des pouvoirs ordinaires que le droit accorde aux Vicaires capitulaires). Quant aux Vicaires qui seraient dans la suite canoniquement élus, nous répondons, que les pouvoirs extraordinaires accordés, sous quelque clause et condition que ce soit, aux Vicaires capitulaires primitivement élus, ne s'étendent point à ceux qui le seraient postérieurement et canoniquement dans les mêmes diocèses ; et que ces derniers ne peuvent en aucune manière en faire usage, sous peine de nullité de tous les actes quelconques qu'ils pourraient faire. Car, quoique ces pouvoirs aient été accordés, dans ces fâcheuses circonstances, pour le bien des fidèles ; cependant, en les accordant, nous avons égard à la capacité et aux qualités des personnes, à cause de leur importance, et des difficultés qu'ils peuvent offrir dans l'exécution ; de plus, pour ôter tout doute sur ce point, toute occasion et tout sujet de discussion, nous déclarons par nos présentes lettres, que telle a toujours été, et est encore notre intention.

Cependant, notre cher Fils, pour gage de notre bienveillance, nous vous donnons très-affectueusement notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 18 décembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, Pape.

N° VI.

Mémoire de M. l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité.

Il est toujours pénible de parler de soi; mais puisque d'autres [1] ont raconté dans un grand détail, peut-être trop grand, ce qui m'est arrivé sous Buonaparte, et qu'ils ne l'ont pas toujours fait d'une manière exacte, j'ai cru devoir en donner une notice fidèle. Quelques amis comprendront facilement les motifs qui m'y déterminent; j'espère qu'ils en seront satisfaits. Je dois dire cependant que bien des gens auront peine à croire que leur amitié généreuse n'ait été nullement altérée par certains faits qui devaient les affliger, n'en connaissant pas toutes les circonstances, et qu'aucun d'eux, quand nous nous sommes revus, ne m'a dit un seul mot de la peine qu'il avait pu en éprouver. J'ai gardé de mon côté le même silence, jugeant superflu de m'expliquer, et me trouvant arrêté par un sentiment difficile à exprimer.

Mon arrestation eut lieu le 1er janvier 1811. Le Chapitre, comme tous les corps de l'Etat, devait aller faire sa visite à celui qui s'était emparé du gouvernement. Le cardinal Maury, nommé à l'archevêché de Paris, offrit de nous conduire, nous grands Vicaires, dans son carrosse. Il avait dit, la veille, que la volonté de Buonaparte était que le Chapitre se présentât en habit de chœur : c'était du nouveau.

Nous arrivons donc aux Tuileries, et nous attendons, dans une salle, que Buonaparte, après avoir passé devant les généraux, les corps d'officiers, le Sénat, etc., vienne jusqu'à nous.

M. le Cardinal lui présenta le Chapitre. — Où sont vos grands Vicaires ? — Voilà mon frère; voilà M. Jalabert.

J'avoue que je m'étais tenu un peu à l'écart. Je ne voulus cependant pas me faire chercher, et je me présentai : Voilà M. d'Astros, dit alors le Cardinal; et Buonaparte, d'un ton solennel et

---

1 Voy. Mém. hist. sur les affaires ecclésiastiques de France pend. les 1res ann. du 19e s. t. 2. ch. 35.

d'un air irrité, mais d'une colère factice, me dit ces paroles [1] : « Vous êtes l'homme de mon empire qui m'êtes le plus suspect; » il faut être Français avant tout; il faut soutenir les libertés de » l'Eglise gallicane. Il y a autant de distance de la religion de » Bossuet à celle de Grégoire VII, que du ciel à l'enfer. Du reste, » (mettant la main à la garde de son épée), j'ai l'épée au côté; » prenez garde à vous. »

Rien ne me parut plus pitoyable que ces dernières paroles, et cette menace d'un Empereur qui dominait alors sur toute l'Europe, contre un pauvre prêtre en rochet et camail, armé seulement de son bonnet carré. Je ne répondis rien [2] et me contentai de le regarder sans affectation. Qu'est-il devenu?...

Après qu'il fut passé, le cardinal Maury me dit que le Ministre de la police désirait me faire quelques questions; que si je voulais, nous passerions chez lui après nos visites. Il ajouta que je n'avais rien à craindre; que je n'avais qu'à protester de mon attachement aux libertés de l'Eglise gallicane. Je lui dis que j'y passerais.

Après cette scène, il fallut aller, à la suite des corps de l'Etat, chez l'impératrice Marie-Louise. En chemin nous rencontrâmes, au milieu de nombre d'autres personnes, le conseiller d'Etat Réal. Républicain de cœur, asservi par intérêt, Réal avait de l'esprit et de la gaîté; j'avais eu plusieurs fois occasion de le voir chez M. Portalis : il me fit en passant, et d'un air de gaieté, une inclination profonde. Voilà, me dis-je en moi-même, un homme qui sûrement ignore ce qui vient de m'arriver.

Après notre visite à Marie-Louise, le Cardinal nous reconduisit dans son carrosse, qu'il fit arriver à la porte du ministère de la police générale. Il descend seul avec moi. Nous entrons chez le Ministre. « N'avez-vous pas, me dit Savary, des correspondances » avec le Pape à Savone? — Chargé, comme grand Vicaire, de » ce qui regarde les dispenses de mariage, je corresponds, lui » dis-je, pour cet objet, avec S. S. — Ce n'est pas cela. Ne corres- » pondez-vous pas sur les affaires du jour? » Je n'avais écrit au

---

1 Il n'adressa pas ces paroles au chapitre; comme prétendent *les Mém. hist. de m. j. t.* 2. *pag.* 382.

2 Mém. hist. pag. 382.

Souverain Pontife qu'une seule fois et n'avais pas reçu de réponse ; je crus pouvoir répondre au Ministre négativement.

« Mais vous avez vu un bref du Pape au cardinal Maury ? » — Oui, je l'ai vu. — Qui vous l'a montré ? — Je ne peux pas le » dire. — Oh ! pour terminer, voilà M. l'Archevêque, donnez » entre ses mains votre démission et tout est fini. — Je ne le peux » pas. — Votre refus prouve que vous voulez être chef de parti. » Donnez votre démission, ou vous êtes mon prisonnier. — Je » serai votre prisonnier. — Vous voudriez être martyr ; vous ne le » serez pas. »

Je rapporte ce dernier propos, parce qu'il est à remarquer qu'on l'a tenu à bien d'autres qu'à moi : Buonaparte l'a dit de Pie VII. Les philosophes ont persécuté, et voulaient passer pour tolérants. Ils travaillaient à détruire la religion, et ils craignaient le sang des martyrs, *semence de chrétiens*, suivant la belle expression de Tertullien. Qui le croirait, que même en 1794 [1], quand on guillotinait et massacrait les prêtres, on a dit aussi qu'on ne voulait pas faire de martyrs !

Après que Savary m'eut interrogé, on me laissa seul jusqu'à la nuit. Réal vint ensuite et me fit monter dans son carrosse, pour me conduire chez moi, et y faire la visite de mes papiers. Avant d'y procéder, il me pressa encore beaucoup de donner ma démission ; ce que je ne pouvais faire sans manquer à mon devoir.

Il me ramena ensuite au ministère, emportant trois cartons de papiers qu'il avait choisis [2]. Plus tard, il me fait amener chez lui, rue de Verneuil, me dit qu'il faut attendre le résultat du rapport qui va être fait à l'Empereur. Il vient, enfin, m'apprendre le résultat. « L'Empereur, me dit-il, ne se met plus en peine de votre » démission, mais il veut absolument savoir qui vous a remis le » bref du Pape au cardinal Maury, et si vous ne le dites, vous » ne reverrez plus votre famille. » Il ajouta plus bas : « ni peut-» être même la lumière. »

Je considérais ceci comme une pure menace ; mais pour ôter, dès le premier moment, toute espérance d'obtenir de moi une

---

1 Confess. de la foi, de l'abbé Carron. tom.....

2 L'aut. des Mém. hist. se trompe quand il dit que l'on saisit sur moi le bref du Pape au card. Maury. *Mém. t.* 2. *p.* 383.

pareille déclaration, j'aimai mieux paraître persuadé que la menace pouvait avoir son effet. « Je sais, dis-je à Réal, à quoi peut » se porter un homme tel que l'Empereur, si on lui résiste; mais » rien au monde ne pourra me faire manquer à ma conscience. » — Puisqu'il en est ainsi, vous allez vous retirer. »

Un agent de police me ramena au ministère. Le lendemain, la police fit chez moi une visite plus exacte, et on me montra le soir un manuscrit qu'on avait découvert, que je me proposais de publier sur les affaires ecclésiastiques du jour. Il dut mettre en grande fureur Buonaparte. La deuxième partie commençait par ce texte de l'Ecriture ; *L'Eglise est un rocher inébranlable, et toute puissance, quelque immense qu'elle soit, qui tombera sur ce rocher s'y brisera.* C'est ainsi, qu'à l'aide de l'Evangile, les Chrétiens, sans être prophètes, prédisent l'avenir.

Dans les divers interrogatoires qu'on me fit subir, on insista surtout pour savoir qui m'avait remis le bref. « Comment, leur » dis-je, pouvez-vous tant insister là-dessus ! Ce n'était qu'une » simple copie, qui n'était pas authentique. Pour cette même » raison, j'ai dit à la personne qu'il n'était pas à propos de le » répandre dans le public : moi-même, je ne l'ai montré qu'à » deux ou trois amis intimes, comme objet de curiosité. » On me demanda alors quelles étaient les personnes à qui je l'avais montré, et je refusai de le dire [1].

On me représenta encore des lettres de quelques amis de Marseille, et celle de M. l'abbé Tournefort, vicaire général de Metz, actuellement évêque de Limoges, et Réal me demanda qui me les avait écrites. — « Vous n'avez, lui dis-je, qu'à lire les signatures; » s'ils n'ont pas signé, c'est qu'ils ne veulent pas être connus, » et je ne dois pas les faire connaître. »

« En voilà une, me dit Réal, qui est signée, le Chevalier » *Chasse chagrin*. Ce n'est pas sans doute le vrai nom. Non sû» rement, c'est un de mes amis que nous appelons ainsi, parce » qu'il est très-gai. »

---

1 L'auteur des Mém. hist. t. 2. p. 383, suppose que j'indiquai sur le champ, les personnes à qui j'avais montré le bref.

Dans la note p. 385, il fait entendre le contraire, ajoutant que je dis l'avoir montré *à un fonctionnaire public considérable*.

Malheureusement un de mes amis nommait les trois autres dans sa lettre, et on poursuivit tous ceux qui étaient nommés.

M. l'abbé Tournefort fut aussi connu pour l'auteur de sa lettre, parce qu'il nommait le chanoine honoraire de Paris qui en était le porteur; et il fut facile de savoir de celui-ci d'où il venait, qui il avait vu, et s'il m'avait apporté quelque lettre.

Il faut savoir que dans plusieurs de ces lettres, il n'y avait absolument rien qui méritât qu'on en poursuivît les auteurs...

Un jour Savary arrive, et me dit : « Nous n'avons plus besoin » maintenant que vous nous disiez à qui vous avez montré le » bref; vous l'avez montré à votre cousin; il me l'a dit. »

Je pouvais bien croire que mon cousin l'eût dit de son propre mouvement. Cette déclaration ne pouvait me nuire; elle devait même diminuer, aux yeux de la police, ce qu'ils appelaient ma culpabilité ; en effet, je le crus. « Puisqu'il vous l'a dit, je ne le » nierai pas. — Le deuxième à qui vous avez montré le bref, re- » prend le Ministre, c'est l'abbé de la Calprade. » A ces mots, je tombai des nues; je ne pouvais le nier. Il m'était impossible de comprendre comment Savary pouvait le savoir; mais enfin il le savait, puisqu'il me nommait, sans hésiter, deux des trois personnes à qui j'avais communiqué la pièce : j'avouai donc la chose. « Quel est donc, reprend le Ministre, la troisième per- » sonne à qui vous avez montré le bref? « Certes, lui dis-je, » vous ne pourrez pas lui en faire un crime. Quand je l'ai montré » à mon cousin, M. l'abbé Guairard, qui est son secrétaire, était » présent, et il en a eu ainsi connaissance. » Telle fut exactement ma réponse. On y peut voir, comme dans ce qui précède, les motifs qui me rendirent trop facile à nommer des personnes qui me sont chères, et qui se trouvèrent compromises. L'abbé P. et d'autres, qui furent arrêtés dans cette occasion, eurent bien plus de fermeté et de présence d'esprit. Je n'ai appris que bien tard, et avec étonnement, les suites funestes de mes aveux, et, dans ce moment encore, le récit que j'en fais, en me reportant à l'époque de l'événement, m'en fait éprouver une vive douleur.

Pendant ces quatre jours, un moment où Réal était seul avec moi, il me fit une question bien naturelle de la part d'un courtisan : « Quand je vous ai rencontré aux Tuileries, me dit-il, » votre affaire avec Buonaparte avait-elle déjà eu lieu ? » — Je lui dis mon *oui*, avec un peu de malice.

Je soupirais cependant après la fin de tous ces interrogatoires; j'en fus délivré le vendredi 4 janvier, où un agent de police me fit monter dans un fiacre et me conduisit à Vincennes.

En réfléchissant sur la cause de la scène que m'avait faite Buonaparte, et sur mon arrestation, je croyais voir cette cause uniquement dans mon opposition à tous les actes illégaux que se permettait le cardinal Maury.

Je supposais que le plan de Buonaparte avait été de m'effrayer d'abord, de me faire donner ensuite ma démission; ce qui mit fin à toute opposition de ma part.

Bien des gens ont trouvé qu'il y avait de l'exagération dans ma conduite; un journal, en 1814, m'accusa de m'être mis en contradiction avec moi-même. Voici les faits ; chacun en jugera comme il trouvera bon :

Depuis quelque temps j'étais persuadé que le plan de Buonaparte était de s'emparer de l'autorité spirituelle, et ce n'était pas sans raison.

Dès l'année où il fit composer son catéchisme impérial, les conférences qui eurent lieu pour cet objet nous firent soupçonner, à..... et à moi, qu'il méditait, de loin, quelque projet extraordinaire. Croirait-on que quelqu'un de grave, d'ailleurs, mais qui pouvait avoir deviné, osa proposer de ne donner à l'Eglise, dans le nouveau catéchisme, que les titres d'une, catholique et apostolique, alléguant pour raison qu'il n'est pas de foi que le saint Siége ne puisse pas être transféré dans une autre ville que Rome?

Commencèrent ensuite les différends avec Pie VII. Buonaparte, ou peut-être Beauharnais, pour remplir les vues de Buonaparte, ordonnait, sans autre préalable, en Italie, qu'on enseignât le Catéchisme. De manière que la doctrine catholique, qui est ce qui appartient le plus essentiellement à l'autorité de l'Eglise, se trouvait dépendre de l'autorité civile.

Par le Concordat de 1801, Pie VII avait consenti à ce que les nominations des Curés, faites par les Evêques, ne fussent mises à exécution qu'après qu'elles auraient été agréées par le premier Consul; et c'est ce qui avait toujours été suivi depuis 1802. Le Ministre des cultes portait sur sa feuille de travail les nominations faites, et Buonaparte faisait inscrire en marge : Approuvé. Mais un beau jour, au lieu de s'en tenir à cette forme, et d'approuver la nomination faite, il renvoie [illegible] des cultes un

décret par lequel il nomme un Curé. Le Ministre vit les suites de l'innovation, et renvoya à Hugues Maret le décret, supposant que c'était une simple erreur de bureau. La prétendue erreur fut corrigée ; mais on y revint après la mort de Portalis ; et Buonaparte finit par nommer même les grands Vicaires. L'usurpation de l'autorité est ici assez manifeste.

Bien des gens connaissent, je pense, un fait remarquable que j'ai ouï raconter avec des circonstances qui ne me permettaient pas d'en douter. Il sera probablement consigné quelque autre part, et la réunion des divers témoignages pourra le rendre incontestable pour la postérité. Buonaparte, montrant à Fontanes une bague, lui dit : « Comment trouvez-vous cette bague ? elle a » quelque chose de remarquable. » Fontanes dit tout ce qu'il put à l'éloge de la bague, mais ne devina jamais ce qu'il y fallait remarquer. Cette bague représentait l'Empereur Auguste avec une inscription qui lui donnait de plus la qualité de Souverain Pontife, *summus Pontifex :* Voilà un pouvoir, dit Buonaparte à Fontanes, qu'Auguste avait, et que je n'ai pas.

L'arrestation du Souverain Pontife, l'ordre aux Evêques nommés d'administrer les diocèses avant d'avoir reçu les bulles d'institution, les constructions faites au palais archiépiscopal de Paris et aux environs, pour en faire le palais du Pape, l'ordre positif donné au cardinal Maury, et que celui-ci éluda, de ne plus administrer en vertu du pouvoir qui lui avait été conféré par le Chapitre, mais en vertu de sa nomination seulement, ne permirent plus de douter que le dessein de Buonaparte ne fût de s'emparer de l'autorité spirituelle, non pas d'abord en principe, mais dans le fait. Il voulait avoir le Pape résidant à Paris ; c'est un point incontestable, puisqu'il lui a signifié sur ce point sa volonté ; bien entendu (et il faudrait admirer la simplicité de ceux qui en douteraient) bien entendu qu'une fois résidant à Paris, il ne gouvernerait l'Eglise universelle que d'après les volontés de Buonaparte, devenu de fait Souverain Pontife, comme il était déjà Empereur.

En attendant que Pie VII, cédant à ses volontés, vînt habiter l'archevêché de Paris, Buonaparte aurait possédé tout pouvoir sur le spirituel, au moins des églises de France, si les Evêques nommés eussent gouverné leur diocèse en vertu de leur seule nomination, ce qui eût été un schisme manifeste, mais auquel on

serait arrivé de la manière la moins sensible qu'on pût imaginer.

Je ne crois nullement avoir besoin de prouver aujourd'hui que telle était l'intention de Buonaparte : en tout cas, il suffirait de rapporter ici ce que le cardinal Maury nous raconta lui-même en plein Conseil.

« M. le Cardinal, lui dit Buonaparte, en présence de Fouché, et, je crois, de Savary, il faudra laisser de côté votre titre d'Administrateur capitulaire, je vous ai nommé Archevêque de Paris; il faut en prendre le titre. » « Sire, répondit le Cardinal, sous le titre d'Administrateur capitulaire j'ai tout pouvoir; si je prends celui d'Archevêque, je n'en aurai plus aucun. Buonaparte n'a pas insisté, nous dit le Cardinal, nous racontant le fait; mais il n'en restera pas là. »

J'étais donc fortement persuadé, et le suis encore pleinement, que quiconque avait alors part à l'administration des Eglises, ne devait coopérer en rien aux usurpations que les Evêques nommés pourraient faire, et notamment à tous les actes par lesquels ils agiraient comme le peuvent faire les seuls Evêques canoniquement institués. Revenons au simple récit des faits.

Le ..... Buonaparte nomme M. le cardinal Fesch Archevêque de Paris. Je ne crois pas qu'on ait intimé en aucune manière au Chapitre de l'inviter à diriger l'administration du diocèse. La confiance que nous avions en lui nous y déterminait sans la moindre difficulté. Le Chapitre en corps, les Grands vicaires à la tête, allèrent le féliciter et en même temps lui faire cette invitation. Il ne s'était encore élevé aucun doute sur la canonicité d'une pareille mesure ; le concours du Cardinal dans notre administration ne présentait qu'un accroissement de lumières et un appui tout-puisant, pour ce qui requérait l'action du Ministre.

Cette même année 1809, à l'approche de l'anniversaire du sacre de Buonaparte, celui-ci voulut que le cardinal Fesch officiât pontificalement à la cérémonie qui devait avoir lieu dans la métropole. Le Cardinal ne pouvait officier que comme archevêque nommé, ou comme grand aumônier : il n'en avait le droit sous aucun de ces deux rapports : pour lever toute difficulté, le Chatre délibéra de l'inviter à officier. J'allai donc, le 2 décembre, à la tête de la députation du Chapitre, faire au Cardinal cette invitation, et, afin que la chose fût publique, je fis insérer dans le

Journal de l'Empire, le discours que j'avais adressé à Son Eminence [1].

Buonaparte en eut une grande colère, et décréta mon exil. Le Ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, s'empressa de me donner connaissance du décret, qui ne devait être signé que le lendemain, et me pressa de lui écrire une lettre explicative. Le lendemain, au moment de la signature, Hugues Maret lut à Buonaparte ma lettre, où je parlai seulement du danger que les Grands aumôniers ne prétendissent désormais au droit d'officier dans la métropole en présence de la Cour, si le Cardinal avait officié sans y être invité par le Chapitre.

L'explication satisfit peut-être : Buonaparte déchira son décret [2].

L'année suivante 1810, le Cardinal, pressé peut-être par son neveu de prendre l'administration du diocèse de Paris, déclara qu'il ne se mêlerait de cette administration qu'autant que tous les Grands vicaires se démettraient. Je crus que, dans les circonstances critiques où se trouvait l'Eglise, c'était un devoir rigoureux pour nous de rester à notre poste. En conséquence le Cardinal renonça entièrement à sa nomination d'Archevêque de Paris, et, le 14 octobre, le cardinal Maury le remplaça.

Bigot de Préameneu, ministre des cultes, nous notifia l'intention de l'Empereur, qui était que le Chapitre donnât au Cardinal des pouvoirs pour administrer le diocèse. Dans l'assemblée Capitulaire tenue à ce sujet, nous fûmes plusieurs à voter contre la mesure : la majorité s'étant prononcée pour, on députa au cardinal Maury pour lui porter le vœu du Chapitre. L'abbé Despinasse refusa de faire partie de la députation ; je crus, en qualité de président du Chapitre, ne pouvoir faire le même refus. J'adressai au Cardinal le discours suivant :

« Monseigneur, nous venons, au nom du Chapitre métropolitain » de Paris, vous féliciter de votre nomination à ce siége, et prier » Votre Eminence de prendre en main l'administration du Diocèse.

» Il n'est personne qui ne se rappelle en ce moment, Mon» seigneur, avec quelle éloquence et avec quel courage vous avez » défendu, dans le temps, la cause de la Religion et du Clergé. »

---

1 Voy. Ann. littér. tom. II. pag. 370.

2 La note des Mém. hist., relative à ce fait, est très-inexacte. *t.* 2. *p.* 383.

Le Cardinal pâlit, parla de son attachement au saint Siége : « Je n'irai m'asseoir, nous dit-il, sur la chaire épiscopale de Paris, qu'autant que le Pape me prendra par la main pour m'y faire monter. »

Cependant il se permit plusieurs actes qu'un archevêque titulaire seul pouvait faire.

Il nous présentait comme ses Grands vicaires ; dans une ordination, il obligea un pauvre ecclésiastique, qu'il venait d'ordonner prêtre, à lui promettre obéissance comme à son évêque titulaire ; il voulait que l'on portât devant lui la croix archiépiscopale, ce qui ne doit être fait que pour un archevêque titulaire dans sa province. Tel fut l'état des choses jusqu'au 1er janvier 1811 ; et après.....

N° VII.

Commentaire sur l'adresse du Chapitre de Paris.

Extrait de l'*adresse du Chapitre de Paris* insérée dans le *Journal de l'Empire* du 8 janvier 1811, avec des notes.

I. « L'USAGE constant de toutes les Eglises de France, dit cette » adresse, est et a toujours été, depuis plusieurs siècles, que les » Chapitres défèrent aux Evêques nommés par le Souverain tous » les pouvoirs capitulaires, c'est-à-dire toute la juridiction épis- » copale. »

Mais on voit le contraire dans le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France*, tom. x, imprimé à Paris en 1770. Quoique les auteurs de ce *Recueil* paraissent avoir fait beaucoup de recherches pour prouver que ceux que les rois de France nommaient aux évêchés vacants, pouvaient, en quelques occasions, y exercer des pouvoirs épiscopaux avant d'avoir leurs bulles de Rome, cependant voici ce qu'ils disent, pag. 606 du tome susdit : « Depuis que les Chapitres des églises » cathédrales ont été privés de la faculté de procéder aux élections » des Evêques, et qu'en exécution du Concordat passé entre le » pape Léon X et le roi François Ier, nos rois sont en possession » de nommer aux évêchés qui viendront à vaquer, ils (les Cha- » pitres) se sont fortement opposés à ce que les Evêques nommés » gouvernassent leurs diocèses avant qu'ils eussent des bulles. »

Pendant les troubles qui agitaient la France avant la conversion du roi Henri IV et sa réconciliation avec le Saint Siége, quelques Evêques nommés par le Roi entreprirent de gouverner leurs églises, quoiqu'ils n'eussent pas leurs bulles d'institution : mais on trouve dans le même *Recueil*, tom. x, p. 617, « que l'Assemblée » du Clergé de France en 1595 ne s'opposa pas seulement à ce » que les Evêques nommés gouvernassent leurs diocèses, mais » qu'elle voulut qu'en cette qualité ils n'eussent aucune distinction » dans le Clergé, et qu'elle alla même jusqu'à donner la préséance » sur eux aux doyens des Chapitres.

» La réconciliation du roi Henri IV se fit à Rome le 17 septem-

» bre 1595 : le 1er mai 1596 le Roi donna ses lettres patentes qu'on » trouve au même *Recueil*, pag. 632, et par lesquelles les Cha- » pitres des églises cathédrales furent remis dans l'administration » des diocèses, le siége vacant. » Le Roi y dit : « Les troubles et » les divisions qui ont eu cours en notre royaume ont donné, à » notre très-grand regret, sujet et occasion à plusieurs ouvertures » inusitées et non accoutumées, et entre autres que vacants au- » cuns archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices étant à » nomination, nos privés et grands Conseils, contre ce qui avait » été ci-devant observé, auraient permis aux nommés par nous à » aucuns desdits bénéfices d'entrer en possession d'iceux, et les » administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en vertu de notre » seule nomination, sans attendre qu'ils eussent obtenu leurs » provisions (ou bulles de Rome)... Nous, désirant conserver » l'Eglise en son autorité et droits, défendons auxdits nommés » par nous.... de faire aucuns actes de la puissance et juridiction » ecclésiastique ou spirituelle, à peine de nullité de tout ce qui » sera par eux fait, géré et administré, et de privation du droit » prétendu par lesdits nommés auxdits bénéfices, auxquels nommés » et économes dits spirituels, enjoignons en laisser la puissance » et autorité aux Chapitres des églises vacantes et autres, auxquels » de droit ou coutume elle appartient. »

II. Le Chapitre de Paris dit, dans la même *adresse*, que « de- » puis 1681 jusqu'à 1693, tous les Archevêques et Evêques nom- » més en grand nombre pendant ces douze années allèrent gou- » verner paisiblement, *en vertu des pouvoirs qui leur furent* » *donnés par les Chapitres*, les églises métropolitaines ou cathé- » drales dont ils étaient destinés à remplir les siéges vacants. » Mais nous avons de grandes raisons pour en douter.

1° Les auteurs du *Recueil* (précité) *des actes du Clergé* ne disent rien de ceux qui depuis 1681 jusqu'à 1693 ont été nommés aux évêchés, de qui cependant ils n'auraient pas manqué de faire mention, si ces nommés avaient gouverné leurs églises.

2° Innocent XII, devenu Pape en 1691, disait dans un discours au sacré Collége, que depuis longtemps il vivait dans une tristesse continuelle de ce que plusieurs Eglises de France n'avaient pas de pasteurs ; or, il n'y avait pas tant à gémir, si les nommés aux évêchés les gouvernaient paisiblement et canoniquement.

3° Trente-sept ecclésiastiques nommés aux évêchés dans l'Assem-

blée de 1682 jusqu'en 1693 demandèreut pardon au pape Innocent XII de ce qui avait été fait dans cette Assemblée, prièrent Sa Sainteté de vouloir leur donner les églises auxquelles le Roi les avait nommés, « afin, disaient-ils, que nous puissions d'autant » plus tôt employer nos soins au salut des âmes, à la dignité de la » religion chrétienne et aux droits de ces mêmes églises ; » ce qui dénote que jusqu'alors ils n'avaient pas exercé la juridiction épiscopale.

4° Ils n'eussent pas si facilement rentré en grâce avec le Saint Siége, s'ils avaient entrepris de gouverner sans institution canonique les diocèses pour lesquels ils étaient nommés.

L'auteur d'un ouvrage imprimé à Paris en 1780, et intitulé *la Discipline de l'Eglise de France d'après ses maximes et décisions*, etc., dit, p. 363 : « Depuis que nos Rois sont en posses- » sion de nommer aux évêchés, les nommés par Sa Majesté » obtiennent des bulles du Pape avant d'exercer les fonctions du » gouvernement spirituel ; c'est là l'institution canonique. La » raison en est, qu'il n'appartient pas aux Souverains de donner le » pouvoir d'exercer les fonctions spirituelles à ceux qu'ils nom- » ment au Pape. Ce droit est réservé à l'Eglise ou au Souverain » Pontife. »

Le même auteur, pag. 538, pour montrer *la nécessité d'avoir des bulles avant d'administrer*, écrit ainsi : « Le pape Boni- » face VIII publia la Décrétale *Injunctæ*, qui défend aux Prélats » qui ont été pourvus et confirmés de s'ingérer en rien dans le » gouvernement temporel ou spirituel de leur église, s'ils n'ont » reçu leurs bulles ; à moins de cela, ils sont privés du droit » dont leur promotion les avait revêtus.

» Alexandre V et Jules II obligèrent les Evêques et Abbés que » le Pape a pourvus de lever leurs bulles dans un an, sous peine » de la même privation. La raison de Boniface VIII est que ces » lettres ne sont pas, à la vérité, de l'essence de la promotion, » mais elles sont essentiellement nécessaires pour prouver la pro- » motion. Or, l'usage de l'Eglise universelle est de ne jamais » recevoir les Ecclésiastiques dans les bénéfices ou dans les fonc- » tions ecclésiastiques sans provision par écrit. »

Ainsi donc, selon cet autenr, les Décrétales de Boniface VIII, d'Alexandre V et de Jules II, sont reconnues et suivies en France, selon lesquelles il faut avoir l'institution canonique du Pape, et

il faut une bulle qui le constate avant d'entrer en fonctions. Comment donc pourra-t-on croire que les ecclésiastiques qui, depuis 1681 jusqu'à 1693, n'étaient que simplement nommés par le Roi, allèrent paisiblement gouverner les églises auxquelles ils étaient destinés ?

Le Chapitre de Paris nous répond, dans son *adresse*, que ce fut *en vertu des pouvoirs qui leur furent donnés par les Chapitres des églises vacantes*, et que tout fut ainsi arrangé par le *sage conseil de Bossuet à Louis XIV*.

C'est-à-dire, comme je le comprends, que le Roi a ordonné aux Chapitres de donner le gouvernement des églises vacantes à ceux qu'il avait nommés, et ce, contre les Décrétales que je viens de citer, *contre l'usage universel de l'Eglise*, et en dépit du Pape, qui refusait les bulles. Si la chose est ainsi, ce n'est pas un exemple à suivre.

III. Le Chapitre de Paris dit dans son *adresse* que le droit sacré de gouverner les églises vacantes est confié aux Chapitres de ces églises *par le droit public comme par la Constitution de l'Eglise elle-même, de sorte qu'il est à l'abri de tout empêchement, de toute opposition*. Donc le Chapitre de Paris doit inférer que les Rois ne peuvent obliger les Chapitres à se défaire de ce droit pour le transférer à qui que ce soit, encore moins à ceux qui, n'étant que nommés par le Souverain, sont, par tant de décrets, déclarés inhabiles à administrer l'église vacante, avant d'avoir l'institution canonique et d'en montrer les bulles.

IV. De plus, le Chapitre de Paris déclare dans son *adresse* qu'il veut suivre *l'ancien Droit commun et les Conciles généraux*.

Mais le second Concile de Lyon, tenu en 1274, est certainement un Concile général. Ce fut la plus nombreuse assemblée qui ait été vue dans l'Eglise. Ce Concile, célébré en France, et dans lequel se trouvaient les députés de Philippe, roi de France, appartient certainement au Droit commun de l'Eglise universelle et de l'Eglise gallicane en particulier. Le pape Grégoire X, avant d'en publier les décrets, disait : *Nous ordonnons que les Constitutions suivantes.... soient suivies partout dans les jugements et dans les écoles ; elles seront insérées dans le corps de Droit, selon leurs titres et leur teneur*. L'art. IV défend aux élus de s'ingérer dans l'administration de la dignité ecclésiastique, sous

quelle couleur ou en quelque manière que ce puisse être, en tout ou en partie, soit à titre d'économat ou autre quelconque, avant l'élection confirmée ; et on y déclare que tous ceux qui auront agi contre ce décret seront, par là même, privés du droit acquis par leur élection : nous ferons voir dans la suite que ceux qui sont *nommés* par le Souverain ne sont pas plus privilégiés que les *élus*, et que le Concile de Lyon les regarde également.

V. Le Chapitre de Paris semble n'avoir pas consulté l'histoire pour rédiger plusieurs autres articles de son *adresse*. Nous n'en citerons que les suivants. 1° Il y dit que la doctrine canonique n'est autre chose, *selon le langage de saint Louis dans sa Pragmatique sanction*, que l'ancien Droit commun.

Mais qu'on lise cette Pragmatique sanction dans l'histoire de l'Eglise gallicane, tom. II, liv. XXXIII, pag. 504, édit. de Nîmes, 1783. Saint Louis n'y parle pas de la *doctrine canonique*, mais de la liberté que les églises et les couvents doivent avoir dans leurs élections, et les Evêques dans l'usage de leur juridiction. On ne trouve rien dans cette Sanction qui ait du rapport aux affaires de ce temps-ci ; comment donc a-t-on osé la citer ? 2° Le Chapitre avance que, selon la discipline de l'Eglise, sanctionnée par le saint Concile de Trente, *la juridiction épiscopale ne meurt jamais*. Mais le Concile de Trente ne dit pas cela ; ce Concile désigne les moyens à employer, afin que la juridiction épiscopale persévère dans les diocèses dont le siége est vacant.

A Utrecht et dans les évêchés suffragants de cette métropole, la juridiction épiscopale est morte par la mort des Evêques titulaires et par la destruction des Chapitres érigés canoniquement. Les Ecclésiastiques qui, dans la suite, ont voulu faire revivre la juridiction épiscopale, n'ont donné à ces diocèses que des Evêques schismatiques.

3° Le Chapitre dit que les *propositions* de l'an 1682 n'ont jamais pu être notées d'aucune censure.

Cependant il est certain que trois Souverains Pontifes les ont *censurées*. 1° Le pape Innocent XI, dans son bref adressé aux Archevêques, Evêques et autres ecclésiastiques de l'Assemblée du Clergé de l'an 1682, *a désapprouvé, dissous et cassé* tout ce qu'ils avaient fait dans ladite Assemblée. 2° Le pape Alexandre VIII, dans sa Constitution *Inter multiplices*, donnée le 22 août 1690, après avoir décidé et déclaré que les actes de l'Assem-

blée de 1682 ont toujours été et seront toujours nuls, et que jamais on ne pourra être tenu à leur observance, quand même on les aurait jurés, a encore, par surabondance, *désapprouvé, cassé et annulé*, en vertu de son autorité, tout ce qu'on avait fait dans cette assemblée, et nommément *les quatre propositions*. 3° Le pape Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei*, donnée en 1794 contre le Synode de Pistoie, dit que l'Assemblée de l'année 1682 a été *désapprouvée par le Siége Apostolique*, et qu'il *désapprouve* l'adoption que le Synode de Pistoie en avait faite, comme étant très-injurieuse au Saint Siége, d'après les décrets des papes Innocent XI et Alexandre VIII ; et c'est la raison principale, dit Pie VI, pour laquelle il la réprouve et condamne de nouveau.

Il est à remarquer que, selon les partisans des quatre propositions de 1682, les décrets des Papes deviennent irréformables après que l'Eglise y a donné son consentement, soit expressément, soit d'une manière tacite, en ne réclamant pas ; or, l'Eglise n'a jamais réclamé contre lesdits décrets des papes Innocent XI et Alexandre VIII. Pour ce qui est de la bulle *Auctorem fidei* du pape Pie VI, toute l'Eglise y a assenti, dit l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle*, imprimés à Paris en 1806, tome II, pag. 453. Pour preuve de ce fait, il cite l'ouvrage du savant cardinal Gerdil, qui fait voir que l'adhésion des Evêques à ladite décision du Saint Siége ne saurait être un problème. 4° Le Chapitre, dans *son adresse*, y dit : que, *d'après les principes du Clergé de France, il n'y a dans l'Eglise aucune puissance indépendante des canons*.

Mais le Clergé de France a reconnu dans le pape Pie VII une puissance indépendante des canons. Ce Pape, dans sa bulle *Ecclesia Christi*, en confirmation du Concordat avec le Gouvernement français, dit que cette bulle doit demeurer à jamais ferme, *nonobstant toutes dispositions des Synodes, Conciles provinciaux ou généraux*. Si les pouvoirs étaient dépendants des Canons dans la nouvelle circonscription des Diocèses français, le Chapitre de Paris devra nous dire comment les nouveaux évêchés en France sont érigés canoniquement et validement.

Mais il est très-certain que les Chapitres des églises, soit cathédrales, soit métropolitaines, sont tout-à-fait dépendants des canons ; que ces Chapitres n'ont, de droit divin, aucune autorité pour gouverner le diocèse ; qu'ils n'ont d'autres pouvoirs que ceux

que les canons de l'Eglise ou le Saint Siége leur accorde, comme on peut s'en convaincre en lisant l'ouvrage de Benoît XIV, *de Synod. Diœcesan.*, lib. II, cap. 9. Ce savant Pape y dit que, selon l'ancienne discipline de l'Eglise, le gouvernement des diocèses dont le siége est vacant, appartenait à l'Evêque le plus voisin ; il y dit que jusqu'à son temps le diocèse de Lyon, pendant la vacance du siége, était gouverné par l'évêque d'Autun ; comme de même l'évêché d'Autun était, pendant la vacance du siége, gouverné par l'évêque de Lyon.

Benoît XIV y dit que ce n'est que par les décrets des Papes que la juridiction épiscopale, le siége vacant, passe au Chapitre cathédral ; il s'ensuit donc évidemment que les Papes, qui ont, de droit divin, la primauté de juridiction sur toutes les églises particulières, n'ont voulu ni pu donner aux Chapitres qu'une juridiction dépendante de celle du Saint Siége apostolique. Donc le Chapitre de Paris s'est trompé, en disant dans son *adresse*, *qu'aucune puissance sur la terre*, pas même papale, *ne peut mettre obstacle à l'exercice* du droit des Chapitres; il s'est trompé aussi, en disant que les Chapitres ne peuvent pas exercer *capitulairement* la juridiction. Ils le pouvaient avant le Concile de Trente, dit le pape Benoît XIV, et ils le peuvent encore après ce Concile, savoir, pendant les huit premiers jours de la vacance du siége, avant d'avoir choisi le vicaire. Une autre erreur du Chapitre de Paris, c'est d'avancer que les Chapitres peuvent déléguer la juridiction à un *administrateur principal*. Le Saint Siége permet quelquefois aux Chapitres de choisir un administrateur, mais il doit être confirmé par le Pape avant d'exercer la juridiction. *Ferraris prompta bibliotheca canonica et edit. Hag. Concil. et Francof.* 1781, tom. I, pag. 81.

VI. Le Chapitre de Paris a manqué en révoquant les pouvoirs d'un de ses vicaires.

S'il avait une solide raison pour agir ainsi, elle aurait dû être premièrement approuvée par la sacrée Congrégation, qui est chargée des affaires des Evêques. Benoît XIV, *de Syn. diœc. Ib.* De plus, le Chapitre est ici en contradiction avec lui-même. Il avoue dans son *adresse* que les Chapitres ne peuvent pas exercer *capitulairement* la juridiction, mais qu'ils sont forcés de la déléguer. Or, révoquer les pouvoirs d'un Vicaire général est un acte de juridiction ; donc cet exercice n'appartient pas au Chapitre en

corps. Le docteur Van-Espen lui-même, qui d'ailleurs est si favorable aux Chapitres, dit qu'après avoir choisi un Vicaire général, ils ne conservent la juridiction que *radicalement*, et qu'ils ne peuvent plus l'exercer. *Juris ecclesiast.*, part. I, tit. IX, cap. 4.

On demande à présent si les Chapitres qui entreprendraient de révoquer les pouvoirs de leurs vicaires pour les déléguer à un *administrateur principal*, agiraient non-seulement d'une manière illicite, mais aussi valide ?

Cette question ne paraît pas difficile à résoudre. Les Chapitres n'ont aucune juridiction de droit divin ; ils n'ont pas leur juridiction *par la constitution de l'Eglise*, ni *par l'ancien Droit commun*, ni *par l'usage constant de toutes les églises*, comme l'*adresse* du Chapitre de Paris nous l'annonce, et assurément cette juridiction a des bornes ; elle est limitée par les canons ou par des décrets des Souverains Pontifes, et elle peut être limitée par de nouveaux décrets.

Les sentiments des Canonistes sont partagés sur l'étendue de la juridiction des Chapitres. Les uns disent que les Chapitres peuvent tout ce qui regarde la juridiction ordinaire, à moins qu'il ne soit défendu expressément. Les autres soutiennent que les Chapitres ne peuvent que ce qui est expressément permis par les canons ; il y en a qui se contentent de dire que les Chapitres ne peuvent rien introduire de nouveau, rien qui puisse diminuer les droits des Evêques. *Ferraris bibliotheca*, etc., tom. II, pag. 129.

Cette différence de sentiment fait voir que la juridiction des Chapitres n'est pas illimitée, et qu'il reste toujours vrai de dire que les Chapitres, ou leurs vicaires, ne peuvent rien contre les canons, contre les décrets des Papes ou contre l'usage universel de l'Eglise ; ce qu'ils tenteraient de contraire à tout cela serait de nulle valeur, parce que leur juridiction ne va pas si loin, et un acte de juridiction exercé par celui à qui elle ne compète pas est invalide.

Ainsi donc, si les Chapitres entreprenaient de révoquer les pouvoirs de leurs vicaires pour les déléguer à un administrateur, cette entreprise serait non-seulement illicite, mais invalide. Car, 1° les Chapitres qui ont choisi leurs vicaires, ne conservent plus leur juridiction que radicalement, et ne la peuvent plus exercer. 2° Les administrateurs proprement dits ont des pouvoirs plus grands que ne sont ceux des Chapitres ou de leurs vicaires. Donc

ils ne peuvent pas les recevoir des Chapitres ni des vicaires capitulaires ; car personne ne peut donner ce qu'il n'a pas. 3° L'institution d'un *administrateur* n'a jamais appartenu à la juridiction des Chapitres, mais seulement et exclusivement au Saint Siége.

Si nous considérons l'institution d'un *administrateur* sous un autre point de vue, savoir si nous l'envisageons comme elle se ferait dans les circonstances présentes, elle nous paraîtra non-seulement invalide, mais de plus inventée pour contrarier Notre Saint Père le Pape, pour éluder son autorité, pour l'exclure du régime le plus essentiel de l'Eglise, pour faire voir que l'Eglise n'a pas besoin de lui et qu'on peut s'en passer ; en un mot, par esprit de schisme et de rebellion contre le Saint Siége.

Ajoutez que les Chapitres admettent aujourd'hui des administrateurs ou des Evêques nommés par l'Empereur. Or, on sait que le Pape ne reconnaît plus dans l'Empereur le droit de nommer aux évêchés vacants, et cela, pour des raisons que tout le monde connaît et que tous les catholiques doivent approuver. Donc, vouloir soutenir cette nomination comme valide, c'est faire un nouvel outrage au Pape, c'est une nouvelle rébellion contre le Saint Siége, c'est un acte réellement schismatique. Hélas ! il paraît que l'on ne craint plus le schisme. On ose déjà penser à ressusciter l'évêché de Bois-le-Duc, ou plutôt on reconnaît dans l'Empereur le droit de le ressusciter, et cela, comme on l'annonce, parce que l'Empereur succède dans tous les droits du roi d'Espagne. L'Empereur est-il donc couronné roi d'Espagne ? et quand même il le serait, pourrait-il plus que Philippe II ? Ce prince catholique s'est donné beaucoup de peine, s'est occasionné beaucoup de frais, non pas pour ériger par lui-même de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, mais pour les faire créer par le Saint Siége, qui est la source de toute l'autorité ecclésiastique.

La juridiction épiscopale fut éteinte à Bois-le-Duc vers l'an 1662, quand le pape Alexandre VII confia ce diocèse à l'évêque de Ruremonde, Albert d'Allamont, pour le gouverner en qualité de *Vicaire apostolique*. Bois-le-Duc, depuis ce temps-là jusqu'à présent, a eu des vicaires apostoliques, et leurs pouvoirs ne peuvent leur être ôtés que par le Saint Siége, de qui ils les ont reçus.

On mande de Bois-le-Duc que le *nommé* par l'Empereur est arrivé le 15 janvier 1811, et que le jour suivant, le Maire de la ville a écrit une lettre au doyen pour qu'il convoquât tous les

ecclésiastiques, *afin de se rendre chez l'Evêque et lui témoigner leurs devoirs.* C'est là une installation d'une nouvelle espèce. On mande aussi que le soi-disant Evêque est d'intention de créer un Chapitre cathédral; mais comment s'y prendra-t-il? N'ayant à Bois-le-Duc aucune juridiction pour lui-même, comment la procurera-t-il aux autres? Qu'il se donne la peine de lire l'Histoire de l'Eglise d'Utrecht, écrite en latin par C. P. Hoynek Papendrecht, et imprimée à Malines en 1726, il y trouvera, page 261, que les Chapitres des cathédrales n'ont rien qui ne leur vienne du Souverain Pontife. La lecture de cette Histoire d'Utrecht est très-utile à lire dans ce temps-ci. On y voit que le système qu'on suit à présent est fabriqué par les Quesnellistes. Selon eux, la juridiction réside dans la communauté des fidèles; cette communauté confie l'exercice de la juridiction aux prêtres, ou plutôt aux Chapitres qui représentent le clergé; les Chapitres la communiquent à l'Evêque et au Pape même, comme à leurs chefs ministériels. Le prince temporel est le protecteur tout-puissant du corps des fidèles, et par conséquent des Chapitres et des Evêques, qui par eux-mêmes n'ont aucun pouvoir coërcitif, mais seulement pour autant que la communauté y consent par le prince temporel. C'est par ce système que le schisme a été fondé en Hollande: fasse le ciel qu'il ne s'établisse pas à Bois-le-Duc et en plusieurs autres diocèses!

On demande, 2° s'il ne serait pas possible d'éviter le schisme, en engageant les vicaires généraux des églises vacantes à donner leur démission. S'ils la donnaient, le Chapitre de chaque église ne rentrerait-il pas au même moment dans son droit de choisir un autre vicaire général? Ne pourrait-il pas alors choisir celui que l'Empereur a nommé? Et ce moyen ne remédie-t-il pas à tous les inconvénients? Je réponds que ce moyen ne remédie à rien; le second Concile général de Lyon défend absolument aux élus de s'ingérer dans l'administration de la dignité ecclésiastique, sous quelle couleur et en quelle manière que ce puisse être, avant que leur élection ne soit confirmée, savoir, par le Pape, comme nous l'avons dit.

Il serait inutile de répliquer ici que le Concile y parle des *élus* et non pas de ceux qui sont *nommés*, car la nomination des souverains remplace simplement les anciennes élections, et ne donne aux nommés aucun nouveau droit, aucun privilége.

On demande, 3° si du moins il ne serait pas possible d'éviter le schisme dans le diocèse de M...., dont M. de P.... a été préconisé archevêque par le Pape, et pour qui on a expédié les bulles nécessaires ? le Chapitre ne pourrait-il pas le choisir après que les vicaires généraux auraient donné leur démission ?

Je réponds que la Décrétale *Injunctæ*, de Boniface VIII, s'y oppose absolument. Le Pape y dit que ceux qui sont promus en Cour de Rome doivent montrer leurs bulles avant d'entrer en fonction, et il dit que tout ce qu'ils entreprendraient de faire avant l'exhibition de leurs bulles doit être regardé comme de nulle valeur, *irritum habeatur*. Le docteur Van-Espen avoue que ladite Décrétale a toujours été suivie dans ce pays, et il ne fait aucune différence entre ceux qui sont *nommés* par le Souverain et ceux qui étaient autrefois choisis par les Chapitres. Au reste, ce prétendu moyen d'éviter le schisme servirait plutôt à séparer de plus en plus les Eglises de leur chef, le Souverain Pontife, comme nous l'avons déjà observé.

Complément de la correspondance de la cour de Rome avec Buonaparte, par Alphonse Muzarelli. p. 244, n° XXIII.

N° VIII.

Mémoire consultatif adressé, en 1814, par M. l'abbé d'Astros au Souverain Pontife, pour lui demander des décisions sur les difficultés soulevées par l'administration du Cardinal Maury.

Beatissime Pater,

Inter mirabilia quæ Dominus nostris hisce temporibus fecit magna solus, quid gratiarum agendum! Quantâ cordis alacritate exultandum! Quàm elatâ voce confitendum Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus! qui potentes deposuit, Ecclesiam immensis beneficiis donavit, et Regem nostrum et Principes inclytos nostræ Galliæ restituit! Inter tot et tanta beneficia unum illud imprimis celebrandum nobis est quòd Sanctitatem Vestram post pugnas, carceres, angustias et innumeros labores forti et invicto animo superatos, mirâ virtute liberare et Sanctæ Suæ Sedi reddere voluerit, faciendo magna qui potens est. Digitus Dei est hìc! hìc manifestè apparet felix et stupendus effectus promissionum Christi erga sanctam Dei Ecclesiam adversùs quam portæ inferi prævalere non poterunt, et super quam, utpotè lapidem solidissimum, qui ceciderit, quantumvis potens, confringetur, quæque super Petri cathedram, tanquam firmissimam petram, fundata, inter tempestatum procellas immobilis in æternum stabit.

Gratias Deo super inenarrabili dono ejus, quia fecit potentiam in brachio suo, deponendo potentes de sede, ut exaltaret humiles.

Deo peractis gratiarum actionibus, liceat mihi, B. P. ea quæ in his circumstantiis, diœcesim Parisiensem ex parte administrando, gessi, Sanctitati Vestræ exponere, et ab eâ pro deinceps agendis consilium exposcere.

Die 10a junii anni 1808, Ecclesia Parisiensis pastore suo felicis memoriæ Joanne Baptistâ cardinali de Belloy orbata fuit, atque eâdem die Capitulum dictæ Ecclesiæ ritè congregatum quinque Vicarios capitulares elegit, eos ipsos scilicet qui officio vicariorum

generalium, vivente suprà laudato pastore, fungebantur; è quorum numero egomet ipse fui.

Pluribus posteà transactis mensibus, Buonaparte pro tunc Galliæ imperator, vi Concordati anni 1801, ad sedem Parisiensem, avunculum suum Josephum cardinalem Fesch nominavit, et continuò Ecclesiæ Parisiensis capitulum Vicarii capitularis facultates eidem Cardinali contulit; apud quem, ut ipsi prædictas facultates offerret, totum convenit, ipsam diœcesis administrationem delaturum. Et ego quidem, ut potè capituli membrum, supradictorum omnium particeps fui. Quæ quidem absque ullo gubernii impulsu gessimus, de virtute et integritate suprà laudati Cardinalis benè confidentes, et consuetudinem capitulorum Galliæ sequi arbitrantes, quæ, ut aiebant, hunc honorem Episcopis nominatis jam à longo tempore deferre solebant; quâ de re posteà certus factus sum : simul tamen mihi asseveratum est quòd tales nominati Episcopi, vi illius à Capitulo factæ electionis, diœceseon regimini se immiscere minimè in more habebant. Hunc capitulorum usum, sacris canonibus minimè consentaneum, hinc originem suum trahere sum suspicatus, scilicet ex infeliciter gestis post annum 1682, durante discordiâ inter Summum Pontificem et francicum gubernium. Quidquid sit, prædictus D. Josephus cardinalis Fesch à spirituali ecclesiæ administratione abstinuit.

Medio autem anno 1810, *Cultuum administer*, francico jubente gubernio, ad ecclesiarum vacantium capitula scripsit, invitans ut Episcopos nominatos in Vicarios capitulares eligerent. Intereà Buonaparte, pro tunc Imperator, apud prædictum cardinalem Fesch avunculum suum, ut facultatibus à capitulo oblatis uteretur, contendit.

Et verò die lunæ mensis augusti 20, ejusdem anni 1810, unus è Vicariis capitularibus nobis unà congregatis nuntiavit, suprà memoratum D. S. R. E. Cardinalem optare ut titulo Vicariorum capitularium renuntiaremus, propterea quòd ipsum qui cardinalitiâ atque episcopali dignitate fulgebat, ex æquo cum simplicibus presbyteris Vicarii capitularis munere fungi, minimè, ut sibi videbatur, deceret. Hujus renuntiationis pericula atque incommoda demonstrare nisus sum, nec tamen destitum est ab illâ propositione; quæ cùm diebus 23 et 27 ejusdem mensis renovata esset, tùm petitam renuntiationem ecclesiæ ac religioni nocivam mihi videri proindèque à me dari non posse denuntiavi,

nisi forsan ipsum Capitulum aliter judicans à me eamdem pro religionis bono expeteret. Intereà sæpiùs laudatus cardinalis Fesch, jure quod ei vi suæ nominationis ad archiepiscopatum Parisiensem competere poterat, cessit.

Die dominicâ mensis octobris 14 ejusdem anni 1810, Buonaparte ad eumdem episcopatum D. Joannem Sifrein cardinalem Maury nominavit; et Capitulum Parisiense, juxta gubernii francici votum, in concilio capitulari easdem illi, iisdem verbis D. cardinali Fesch contulerat. Eo quidem tempore jam verò nemini dubium esse poterat quin gubernium Ecclesiæ manifestè adversari vellet; par non erat nostra in cardinalem Maury fiducia, electionemque episcoporum nominatorum in Vicarios capitulares ut sanctæ Ecclesiæ regulis dissentaneam cognoscere incipiebam. Proindè huic propositioni, quantùm in me erat, restiti; canones exposui; quibus ex adverso prætensam Galliæ consuetudinem, Ecclesiæque pericula, si gubernio resisteremus, objecerunt. Posthabitâ ergò meâ aliquorumque Canonicorum obsistentiâ, prædictus cardinalis Maury in Vicarium capitularem à majore parte Capituli eligitur. Protinùsque ad eum ejusdem Capituli præses et secretarius ac quatuor alii Canonici ut hujus electionis instrumentum ei deferant, deputantur. Quam quidem legationem à me, ut potè qui Capitulo ex officio præessem, recusari non posse censui, omni muneris quo fungebar obligationi satisfecisse arbitrans postquàm in concilio capitulari meam emiseram sententiam, atque eam quibus in me erat argumentis defenderam.

Sanctitati Vestræ, B. P, ut patri filius actus meos qui forsàn redargui merentur fiducialiter expono, siquidem id æquitas mihi videtur postulare, ut dùm suprà meritum, plures de me benè prædicant, saltem Sanctitas Vestra de iis quæ in meâ agendi ratione cum sanctis regulis minùs congruunt accuratè sit edocta. Id verò sincerè asseverare possum, quòd ubi prædictum cardinalem Maury in illâ circunstantiâ adii, ipsumque vidi, illicò malorum Ecclesiæ imminentium apprehensio mentem meam et cor fortiter concussit.

Regimen Ecclesiæ Parisiensis suprà memoratus cardinalis Maury sine morâ sibi vindicavit, et, excepto quòd titulum *administratoris capitularis* in actis suis retinuit, in omnibus tanquam si reverà Parisiensis Archiepiscopus ritè institutus esset, se gessit, nosque, non tanquam Capituli sed tanquam sui ipsius Vicarios generales habuit. In iis quæ contra canones ausus est, quantùm

in me erat, ut necessitas mihi incumbebat, etiam palàm restiti; ad ipsum precatorias commonitiones, seu mediante fratre suo, seu per alios prudentes viros, direxi; quæ cùm omninò inutilia adverterem, ad Vestram Sanctitatem, quamdam supplicationem, nullo quidem signo meo munitam, quâ resolutiones et facultates necessarias expostulabam, Savonam mittere non prætermisi. Interim ab administratione Ecclesiæ simul cum cæteris Vicariis capitularibus unâque prædicto cardinali Maury dirigendâ, de consilio gravium virorum atque etiam RR. Cardinalium, non destiti, eo fine ut, in quantùm necesse erat et fieri poterat, actus ejusdem Cardinalis, pro fidelium securitate validarentur. Ille verùm status idem permansit usque ad diem 1am januarii anni 1811, quâ die libertate orbatus sum.

Quomodò ac quamobrem in carcerem conjectus sim Sanctitas Vestra discere potuit, atque id imprimis, nempè quòd muneris mei renuntiatio prima fuerit conditio quàm libertati meæ restituendæ gubernium apposuerit.

Die autem 7a ejusdem mensis januarii [1], Capitulum Parisiense Buonaparte, pro tunc Imperatorem, adiit, ut ei significaret (cujus significationis exemplar hìc annecto) facultates mihi delegatas, à se revocatas esse. Hæc autem revocatio in odium religionis, vi, metuque manifestè extorta, nam gubernium apud canonicos comminatum fuerat meam coram tribunali traductionem ac condamnationem; talis, inquam, revocatio à me semper pro invalidâ habita fuit.

Post nuperos tam faustos eventus, Capitulum Parisiense jam suâ fruens libertate, ut administrationi quam contra canonicas sanctiones contulerat prædicto cardinali Maury finem faceret, in suâ, concilio diei 9 aprilis ultimò præteriti, deliberatione cujus exemplar præsentibus litteris adjungo, omnes generatìm Vicarios capitulares à primâ sedis vacatione electos revocavit, statìmque DD. Sincholle d'Espinasse et Jalabert qui jam ab initio vacationis sedis fuerant electi, et D. de la Myre-Mory canonicum cui idem titulus Vicarii capitularis, post mearum facultatum à Capitulo die 7a januarii ann. 1811 factam revocationem, collatus fuit; sed qui eo munere nullo modo fungi voluit nisi post sæpè iteratas

---

1 C'était le 6.

invitationes, ne dicam potiùs minas, in Vicarios capitulares ex integro reelegit. In eâdem deliberatione, capitulum, designando me tanquam qui olim Vicarius capitularis extiterim, optare se ut iterùm in hoc munus redintegrarer declaravit, sicque dùm in carcere adhuc detinebar, suam me in officium redintegrandi intentionem demonstravit.

Die 15 ejusdem mensis aprilis, libertati restitutus sum Andegavi, quò à duobus jam mensibus fueram translatus.

Statim Lutetiam redire, confratres meos canonicos, Vicarios capitulares invisere atque Ecclesiæ Parisiensis regimen pro parte excipere festinavi. Ast novæ difficultates, quas sublatas putaveram, occurrerunt; et gaudium quo pro Ecclesiæ victoriâ, Franciæ felicitate, ac meæ libertatis recuperatione fruebar, perturbaverunt.

Etenim mihi primùm nuntiatum est Capitulum ad novam mei electionem in Vicarium generalem devenire velle; quam electionem me acceptare nullo modo posse, litteris diei 22 aprilis ad D. de la Myre-Mory scriptis declaravi, eâ nixus ratione, quia per hujusmodi electionis acceptationem, revocationis tituli mei die 7 januarii ann. 1811 à Capitulo factæ, validitatem recognoscerem.

Ad hanc declarationem prædictus Canonicus respondit, quòd cùm omnes Vicarii capitulares à sedis Parisiensis vacatione electi generatim revocati fuerint à Capitulo illius deliberatione diei 9 aprilis proximè præteriti, me de novo in Vicarium capitularem eligi omninò necesse esset. Quâ de re deinceps à me vivâ voce tantùm aut aliquibus canonicis actum est.

Cæterùm hæc est difficultas. Capitulum Parisiense, cùm, ut mihi videtur, ad reassumendum officii mei exercitium, ac locum quem sive in Capitulo, sive in choro antequàm in carcerem conjectus essem occupabam, et secundùm ordinem quem inter Vicarios capitulares obtinebam, me invitare debeat, vult è contrà ut novam muneris mei collationem acceptem, et ad quartum ultimumque Vicariorum capitularium locum descendam.

Quo ita se habente, significavi 1° me novam muneris Vicarii generalis collationem acceptare non posse; propterea quòd mihi agnoscere non licet jus competere Capitulo electionem Vicariorum capitularium semel factam ad libitum annihilandi. 2° Ob eamdem rationem, mihi minimè liberum esse, ad locum inferiorem pro voluntate Capituli descendere, cùm ea pristini ordinis mei amis-

sio·, vel novæ de me factæ et à me acceptatæ electionis manifestum esset argumentum, vel etiam meæ præteritæ agendi rationis quoddam vituperium, quod quidem in causæ quam defendi detrimentum iret. Et cùm Canonici mihi objicerent nullam esse in mente Capituli, sive primi, sive ultimi inter Vicarios capitulares loci distinctionem, et statuta à felicis memoriæ D. Joan. Bapt. cardinali de Belloy, archiepiscopo Parisiensi, eidem Capitulo à primævâ institutione data, quæ designationem primi Vicarii generalis, ut Capitulo præsit, præscribunt, jam absque ullâ vi censeri, eo falso prætextu quòd hæc statuta ex articulis organicis Concordati vim suam traherent; significavi 3° prædicta statuta Capituli Parisiensis nil à suâ vi amisisse; neque hanc vim ex articulis Concordati organicis, sed ex Concordato ipso habere, et specialiter ex decreto executoriali à defuncti cardinalis Caprara pro tunc *à latere* legati, quo Episcopos atque Archiepiscopos Galliæ ut Capitula constituant eisque dent convenientia statuta enixè adhortatur, quæ Concordatum ac executoriale decretum omne robur suum absque dubio servant donec à Sanctitate Vestrâ abrogentur; quòd si robur suum amisisse censerentur, plura absurda ac omne statum gallicanæ Ecclesiæ perturbantia immediatè sequerentur, atque illud imprimis, nimirùm ipsam Capituli institutionem nullam esse, Capitulumque jam non esse Capitulum; deniquè statuta Capituli, si, ut patet, ante sedis vacationem valida extitere, invalida, durante vacatione, fieri neutiquam potuisse, eo quòd non sit penès Capitulum facultas quidvis mutandi in statutis vi quorum ipsum exstat et in suâ formâ constituitur; minimè necessarium judicavi subjicere hæc duo inter se repugnare, quòd ex unâ parte Capitulum nonnisi quartum et ultimum locum inter Vicarios capitulares mihi addicat, et ex alterâ nullam inter eosdem Vicarios locorum distinctionem se agnoscere asserat; dato autem quòd illa locorum distinctio nullam in jurisdictione differentiam importet, adhuc satis esse quòd distinctionem honoris atque ordinis in choro ac Capitulo afferat, ut momenta quæ ne ultimum locum pro primo acceptem impediunt, omninò valeant.

Quoad jus Vicarios capitulares pro libitu destituendi, Capitulum jus illud manare putat, tùm ex consuetudine Ecclesiæ gallicanæ, ejusdemque Ecclesiæ juris peritorum decisionibus, tùm Barbosæ, Fagnanique sententiâ ipsiusque S. Congregationis Concilii quâdam declaratione: ad quæ confutanda respondi quòd

pauca exempla è rebus infelici tempore gestis malè deprompta consuetudinem legi derogantem constituere minimè possent ; et tale argumentum invictè magis quàm cæteræ quælibet rationes obstare ne votis Capituli assentirem ; id ideò quòd tali assensu à me præstito dùm pax Ecclesiæ redditur, prætensam consuetudinem valdè confirmarem : decisiones autem juris canonici peritorum, non aliam vim habere, nisi quam trahunt ex momentis quibus stabiliuntur ; omnes verò vel nullam suæ sententiæ rationem afferre, vel factis in exemplum allatis, de quibus suprà, solummodò niti, seu sententiis à civilibus curiis circà eadem facta prolatis. Deniquè auctoritatem Barbosæ, Fagnani, imò et allegatæ declarationis S. Congregationis Concilii nihil valere, si omnes posteà datæ ejusdem S. Congregationis declarationes, summorum Pontificum et speciatìm S. M. Benedicti Papæ XIV sententiæ, necnon et omnium aliarum ecclesiarum usus constans contrà faciant.

Canonici quibuscum eâ de re pluries contuli his ratiociniis minimè cesserunt ; iisque Capitulum nunquàm adhæsurum esse dixerunt. Imò nec medium omnia pacificè componendi quod proposui gratum habuerunt. Etenim, B. P., pro desiderio quod semper habui collegarum et confratrum meorum mihi carissimorum societati restitui, utque omnis discordiæ vel species inter Christi sacerdotes auferretur, omnisque scandali fidelium occasio removeretur, hæc Capitulo proponenda putavi : 1° quòd Capitulum me in Vicarium capitularem de novo, prout benè sibi placuerit eligeret, quam novam electionem, acceptaturus essem cum clausulâ, *salvo jure Vicariorum capitularium, qui absque causâ canonicâ expressâ revocari à Capitulo non possunt.* 2° Quòd Capitulum mihi quem primò occupaveram inter Vicarios capitulares locum addiceret, quem deindè brevi tempore, mense, verbi gratiâ, elapso, aliis Vicariis capitularibus, attentis eorum ætate ac meritis spontè cederem.

Quamvis autem finem optatum in his proponendis minimè consecutus sim, attamen significationibus, protestationibus, aliisque similibus juridicis actionibus, et si ad jus Vicariorum capitularium servandum utcumque necessariæ videri possent, uti nequaquàm volui, ne talibus formulis juridicis fraterna charitas læderetur, et liti datâ occasione, minori obsequio Sanctitatis Vestræ judicium expectaretur, cui omnia subjicienda esse putavi :

præsertìm cùm quæstio de quâ nunc agitur, non solùm Ecclesiam Parisiensem, sed etiam plurimas alias tùm Galliæ tùm cæterarum regionum ecclesias respiciat, imò ad universæ ferè Ecclesiæ pacem attineat; undè Sanctitas Vestra forsitan pro suâ sapientiâ magis expedire censebit judicium generale emittere, potiusquàm Parisiensis Capituli illegalem agendi methodum specialiter improbare : quod ego quidem maximè exopto, ut meliùs fratrum meorum famæ consulatur. Etenim neque fratribus meis nocendi, quod absit, ad hæc Vestræ Sanctitati scribenda impulit improba voluntas; neque ad ea quæ suprà exposui agenda, altioris gradûs obtinendi seu ecclesiastica negotia regendi me movit vana cupiditas; sed sola sanctas regulas servandi, Ecclesiæque jura pro parte meâ tuendi omnes meos in hisce circumstantiis actus direxit necessitas.

Intereà dùm Sanctitatis Vestræ judicium expecto, ab omni jurisdictionis ac administrationis exercitio abstinendum duxi, ne facultatibus quamvis illegitimè revocatis uterer, ac aliquam schismatis speciem in Ecclesiam Parisiensem induxisse censerer; cùm præsertìm inter cæteros Vicarios capitulares duo sint qui hoc munere non solùm vi nuperæ electionis diei 9 aprilis proximè elapsi, sed etiam vi illius quæ ipsâ primâ die vacationis à Capitulo legitimè facta fuit, funguntur.

Nunc igitur, B. P., Sanctitatem Vestram suppliciter exoro ut meam in gerendis negotiis ecclesiasticis agendi rationem, et præteritam, prout sibi benè visum fuerit corripiat, et futuram paternis suis monitis dirigat.

Insuper si Sanctitati Vestræ jubere placuerit ut regimen Diœcesis Parisiensis rursùs cum aliis Vicariis capitularibus assumam, ab illâ etiam expeto ut speciatìm quasdam difficultates quæ statim mihi occurrent, quasque pro posse meo breviter hìc expono, decidat.

1° Electio D. Joannis Sifrein cardinalis Maury, episcopi Montisfalisci et Corneti, nominati ad Archiepiscopatum Parisiensem, quâ Parisiense Capitulum Vicarii capitularis munus ei contulit, est-ne, non solùm illicita, sed etiam irrita; actusque jurisdictionis quos dictus Cardinalis vi talis electionis attentare ausus est, sunt-ne, non solùm illiciti, sed etiam invalidi?

2° Posito quòd tales actus fuerint ex se invalidi, numquid valorem obtinuerunt, mediante generali aliorum Vicariorum capi-

tularium ritè electorum de his actibus suo consensu validandis intentione ?

3° Posito è contrà quòd tales actus, etiam ex se, sint validi, quamvis illiciti, numquid validè nominare potuit idem cardinalis Maury, officiales, Vicarios generales etiam cum clausulâ, *præsente et annuente Capitulo*, seu, ut mihi dictum fuit, provicarios generales ; et actus jurisdictionis à talibus facti fueruntne validi ?

4° Habetne Capitulum jus ad libitum destituendi seu revocandi Vicarios capitulares à se electos, et valetne talis destitutio seu revocatio ?

5° Bona fides sive sacerdotum qui facultatibus à prædicto cardinali Maury, seu ab aliis quorum electio seu nominatio irrita erat, concessis utebantur, sive etiam fidelium qui tales sacerdotes pro sacramentis suscipiendis adibant, potuitne vi intentionis Ecclesiæ, actibus jurisdictionis à supradictis sacerdotibus exercitis, valorem quo ex se carebant conferre ?

6° Quânam ratione huic talium actuum invaliditati suppleri convenit, ut, in quantùm fieri potest, removeatur fidelium scandalum, Ecclesiæque perturbatio, præsertim ubi de absolutionibus à censuris et peccatis, ac de matrimoniis agitur ?

Et ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus, cum suarum ad Deum precum auxilio, apostolicam expostulo benedictionem.

Beatissime Pater,

Paucis abhinc diebus, ad me pervenerunt typis mandatæ litteræ quas in formâ Brevis datas Savonæ, die 18 decembris ann. 1810, ad meam parvitatem Sanctitas Vestra dirigere dignata est ; in quibus administrationem diœcesis Parisiensis, à cardinali Maury, contra canonicas sanctiones, assumptam, nullam atque invalidam declarat, mihique, ut hanc declarationem dicto cardinali Maury denuntiem, in virtute sanctæ obedientiæ, mandat. Quæ litteræ usque adhuc mihi quidem nullo modo notæ erant. Nunc autem, etsi nullâ authenticâ formâ sint munitæ, tamen, testimoniis fide dignis, non dubiâ veritate sufficienter gaudentes, lucidam atque decretoriam afferunt responsionem quæstioni quæ, numero primam, in supplici libello, die... hujus anni, Sanctitati Vestræ proponere ausus sum.

Dùm autem hæc de vitio invalidæ administrationis cardinalis

Maury quæstio, à S. V., in memoratis litteris quas pro indubiis suppono, resoluta manet, eo ipso majores me urgent difficultates quæ pro rebus ecclesiasticis intereà gerendis occurrunt; augeturque, mihi necessitas recipiendi responsiones quas à S. V. jamjam expostulavi. Nunc ergò rursùs supplex expostulo responsum super alias quæstiones in suprà memorato supplici libello contentas, imprimis super eam quæ numero 6° sic habet : *quânam ratione*, etc., quamprimùm difficultates enodari. — Ad pedes, etc. S. V. devotissimus humillimusque servus. Paris. die 23 novembris 1814.

N° IX.

Réponse du P. Fontana, Secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, aux questions proposées par M. l'abbé d'Astros, dans son mémoire consultatif.

Ad Illust. D. Astrosium, Vicarium capitularem Parisiensem.

Illustrissime Domine,

Datam mihi ad te rescribendi provinciam lubentissimè suscipio, quæ nedùm grata mihi succedit, et perjucunda pro singulari nostrâ conjunctione et benevolentiâ, sed et multò honestissimâ, quippè quæ potestatem facit, ut pontificio nomine te alloquar, constantemque erga te ipsius Pontificis voluntatem significem. Placuit enim Sanctissimo Domino nostro, referri ad Patres Cardinales negotiis totius Ecclesiæ præpositos ea omnia, quæ tuis litteris, de re sacrâ Parisiensi, nunciasti, ac præsertìm de cardinali Maurio, qui in eam per manifestam sacrorum canonum infractionem irrupit, necnon de iis, quæ tecum gesta sunt, postquàm, è Salmuriensi Castro Parisios, ad tuum munus convolasti.

Enim verò mirari satis non potuere, eâ te ratione habitum fuisse à sodalium ordine, qui strenuè præliatus prælia Domini, tot, tantisque nominibus cunctorum in te amorem, venerationem, et gratiam conciliaveras. Haud tamen dissimulare debeo ægrè ipsos tulisse, quod tu, etiam cardinali Feschio, istius sedis procurationem à Canonicorum collegio committendam curaveris, dùm ad eam nominatus fuerat. In quo tuam aliquam culpam agnoverunt, ignoscendam tamen; necdùm enim tunc didiceras, ut ipse ingenuè fateris, quod posteà non didicisti solùm, sed præclaris factis, et doctissimis scriptis luculenter demonstrasti, à Lugdunensis Concilii Patribus illud disertè damnari, ac frustrà è Gallicani Cleri monumentis rei defensionem peti, quæ nonnisi

alienis Ecclesiæ temporibus, atque ex perniciosissimis Imperii cum Sacerdotio dissidiis pauca exempla suppeditant.

Ignoscendum minus erratum visum est, te cardinalem Maurium publicè, et tanquam Capituli præsidem adiisse, postquàm ipse nominationem acceptaverat, ut de collatâ eidem ab ipso Capitulo Vicarii auctoritate certiorem faceres, et gratulareris, postquàm scilicet, cùm ea res in deliberationem versaretur, collegarum in id connitentium consiliis vehementissimè obstitisses. Facto enim te à tuâ sententiâ descivisse palàm faciebas; quod non poterat non in bonorum admirationem, in vulgi scandalum, et in Ecclesiæ perniciem cedere.

Gratulandum autem tibi est etiam atque etiam, et benedicendum Patri luminum, qui præsenti auxilio te illicò erexit nutantem, afflictum recreavit; ut opponens te posteà murum æneum pro domo Dei, potentùm objurgationes, conjunctorum afflictationes, carceres, mala cætera animo magno sustineres; et si quam, anteà, maculam exceperas, summo pietatis, constantiæ, et religionis studio in omnium exemplum eluere cumulatissimè potueris.

Cæterùm cùm è Lugdunensis Canonis præscripto, atque ex complurium Pontificum constitutionibus, quos nunc optimè nosti, Bonifacii VIII præsertìm, Alexandri V, et Julii II, qui ad episcopales sedes designati, prohibeantur earumdem curationem suscipere, antequàm apostolicas de suâ institutione litteras adipiscantur, ne ipsorum acta irrita, infectaque sint; patet, nedùm memoratam cardinalis Maurii electionem nullius fuisse roboris, sed eodem etiam nullitatis vitio ea omnia laborasse, quæ gessit in diœcesis regimine, quatenùs à viro, qui legitimâ carebat jurisdictione, proficiscebantur.

Reverà quòd Clemens XI, de Francisco Solis ad Abulensem Ecclesiam nominato, ipsamque ex auctoritate Capituli moderante, decreverat; quòd imò ipsa Sanctitas Sua, ne Episcopus Nanceïensis in Florentinam sedem à Principe designatus, eidem à Canonicis proponeretur, edixerat; idem Illustrissimus Pater Pius VII, feliciter sedens, datis ad te litteris Savonæ, die 18 decembris 1810, de cardinali Maurio confirmavit, irrita, ac nullius valoris ejusdem acta denuncians. Non est autem cur dubites de earum litterarum veritate, quas in Leodiensi libello editas legisti: earum quippè exemplum in regestis Epistolarum Pontificis Maximi, Savonæ datarum, reperiri, mihi scripto testatum fecit, qui ibi erat Sanctitati Suæ à secretis.

Neque vim aliquam ea nanciscebantur, quæ præsente, et an-

nuente Capitulo peragebantur ab iis, qui ab ipso Cardinali adsciti fuerant. Vacuata quidem episcopali sede, transit, ut probè nosti, jurisdictio in Capitulum, idque non alieno mandato, aut delegatione, sed nativo potiùs quodam et proprio jure, quod tunc temporis in presbyterio reviviscit. At ne pluribus commissa negotia segniùs, et difficiliùs expediantur, eam potestatem in Vicarium capitularem transmittendam jussit Tridentinum Concilium, qui totam proindè accipit jurisdictionem, cujus nullam omninò partem sibi Capitulum reservare potest, uti luculentissimè à Bened. XIV edocemur, aliisque de jure ecclesiastico scriptoribus. Nihil itaque auctoritatis ex Capituli præsentiâ aut adprobatione iis actibus accessisse, compertum est.

Non æquè de actis sententia expedita est, quæ veteres Vicarii probârunt, qui sese officio abdicaverant, ut nominati Archiepiscopi electioni locus fieret. Extat siquidem actus renuntiationis; sed quùm de ejus libertate minimè constet, in hâc obscuritate et dubitatione nihil certi definiri potest.

Quæcumque igitur unius cardinali Maurii nomine acta sunt, sustineri nequaquàm possunt. Bona sanè fides, errore communi et titulo colorato fulta, eos juvare poterit, qui legitimam in nominatum jurisdictionem collatam fuisse existimârunt; imò Ecclesiam ipsam supplere noscimus, ubi optima id genus fides præsto sit, quæ tamen in ecclesiasticis viris, et qui disciplinâ exculti sunt, non ita facilè præsumitur. Nihilotamenseciùs de eminentissimorum Patrum consilio tutius censuit SSm̃us Dominus novum actis ipsis, quæcumque ea sint, robur apostolicâ auctoritate tribuere, *ea in radice etiam*, ut aiunt, *quatenùs opus est, sanando*. Erit verò tui muneris ea cumprimis matrimonia, secretò quidem, et quammaximâ prudentiâ poteris, percensere, quibus interfuerunt parochi sub cardinali Maurio electi, et instituti; quæ proindè dignoscuntur non satis habere roboris, et firmitatis, eorumque indicem in archiepiscopali tabulario diligenter asservare; et singulis adnotare, à summo Pontifice rata ea ac firmata fuisse, perindè ac si vel ab initio omni vitio caruerint. Hoc enim connubiorum sanctitas, hoc conscientiarum quies, hoc familiarum incolumitas exposcit, ne scilicet contractæ tunc temporis nuptiæ unquàm possint in posterum in disceptationem, quæstionemque vocari.

Hæc quoad Card. Episcopi Faliscodunensis electionem ejus-

que acta. De te autem, quem sodales arbitrantur datis ordinis suffragiis iterùm ad antiquum munus adsciscendum esse, quasi rata, ac firma censenda esset remotio, quam per summam injuriam de te vix in vincula conjecto decrevere; meminerint ipsi explorati juris esse, Vicarium capitularem ritè constitutum ex officio dimoveri non posse, nisi gravior et justa causa id deposcat, per apostolicam Sedem probanda; ne scilicet ex partium studio, atque ex eligentium arbitratu jurisdictio Vicarii cum ingenti Ecclesiarum detrimento penderet. Non erat igitur, cur de tuo jure quæstio fieret, è quo nunquàm te decidisse vel subdubitare nefas esset; neque idcircò actum novissimæ electionis assensu tuo te comprobare oportebat, licèt eam adjeceris conditionem, quâ Vicariorum capitularium jura sarta tecta servanda esse nominatìm excepisti.

Constanti ergò animo locum tene, tuisque juribus rectè indicatis, ministerium tuum imple. Facultates ideò, quibus opus sit, à Pontifice tibi demandatæ sunt, ut gregis saluti feliciùs collabores, teque excubitorem pervigilem præbeas in domo Dei; sanam cumprimis doctrinam urgeas assiduâ contentione, studio, sollicitudine, atque in agnoscenda, colenda, tuendaque Romani Pontificis auctoritate, ac potestate, quod hactenùs bonorum omnium admiratione in tanto rerum discrimine præstitisti, nec operæ parcas, nec labori. Muneri hoc pacto tibi imposito egregiè satisfacies, et opinioni, quam summus Pontifex de te percepit sanè singularem, apprimè te respondisse collætabimur, ad ea semper procuranda impensissimè intentum, quæ Parisiensi Ecclesiæ tot jamdiù calamitatibus afflictæ, filiorumque dissidiis agitatæ, felicia esse possint, ac salutaria.

Habes, Astrosi præstantissime et desideratissime, de quæstionibus à te propositis Pontificis placita ad normam et præscriptionem legum sanctissimarum. Restat nunc, ut ii quorum interest, iisdem obsequantur animo docibili, et benè ac præclarè ad virtutem comparato.

Quod ad me attinet, fausta, ac felicia omnia tibi à Deo adprecatus, id unum abs te peto etiam atque etiam, ut meum animum, ac voluntatem erga te optimam, et benevolentissimam experiaris. Equidem curabo diligenter, ubicumque se occasio obtulerit, ut me talem semper agnoscas, qualem et discriminum societas, et vetus amicitia, et studiorum communio postulant. Tu interìm da

operam, ut infirmæ valetudini tuæ servias, salvumque et incolumem te nobis, et Ecclesiæ conserves, et me, ut facis, diligas, Deoque optimo maximo tuis precibus quotidiè commendes.

Romæ, ad S. Caroli, vico Catinariorum, die nono martii 1815.

Dominationi tuæ Illustr.

Addictissimus

Franciscus FONTANA, *Præp. gen. Barnabitarum, et à Secretis S. C. Negotiis eccⁿtis Deput.*

N° X.

Décret de la même Congrégation.

Cum, nuper elapsis tenebricosissimis temporibus, quibus Parisiensis Ecclesiæ administratio in summâ perturbatione fuit, atque eo præsertim tempore, quo Canonicus Paulus Theresia David d'Astros, Vicarius capitularis è loco suo exulare fuit coactus, ea, quæ in illius Ecclesiæ procuratione gesta sunt, legitimâ deficiente auctoritate, irrita ut plurimum fuerint, nulliusque roboris, aut omninò in dubium, incertumque revocanda; cùmque propterea in teterrimam rei sacræ, et publicæ perniciem, nutare dignoscerentur animorum quies, connubiorum sanctitas, securitas familiarum; preces ad sacram Congregationem negotiis ecclesiasticis præpositam delatæ sunt, ut quæ in tanto discrimine opportuniora viderentur, pararet remedia. Re itaque universa ad canonum præcepta sedulò perpensâ, placuit, supplicandum esse Sanctissimo, ut ad graviora incommoda auferenda, atque ad exitiosas, infestasque animorum perturbationes finiendas, pro suâ sapientiâ, atque ex apostolicæ potestatis plenitudine, novum actis ipsis robur tribueret, eaque, ubi opus esset, sanaret in radice. Quarè, de concilio eminentissimorum Patrum, Sanctitas Sua memorato Vicario capitulari infrascriptas facultates benignè committit, quibus sive per se, sive per alias idoneas personas ecclesiasticas, ab eo in singulis casibus specialiter deputandas, uti possit, durante munere, atque ad effectum dumtaxat, de quo in præsenti decreto res est, factâ in singulis actis expressâ mentione hujus apostolici indulti.

1. Matrimonia quælibet coram parochis, qui non fuerant paræciis præfecti jure legitimo, vel cum impedimentis dirimentibus, nullâ priùs obtentâ apostolicâ dispensatione, nulliter inita, sanandi in radice absque ullâ consensûs renovatione, perindè ac si contrahentes, qui ad ea matrimonia ineunda inhabiles fuerunt, et consensum illegitimum præstiterunt, ab initio habiles fuissent, et consensum legitimè præstitissent: dummodò tamen agatur de impedimentis juris dumtaxat ecclesiastici, in quibus Sedes Apostolica dispensare consuevit, et dummodò conjunctio

non fuerit in publicâ existimatione fornicaria, sed putativè conjugalis : prolem sive susceptam, sive suscipieudam legitimam decernendo, et respectivè enunciando.

II. Sacerdotes ad beneficia ecclesiastica, etiam curam animarum adnexam habentia illegitimè promotos, à censuris, et pœnis ecclesiasticis propterea incursis, in utroque foro misericorditer absolvendi, injunctâ pœnitentiâ salutari, et cum iisdem super irregularitate, ex violatione earumdem censurarum contractâ, in utroque pariter foro dispensandi : necnon ipsis fructus perperàm perceptos condonandi, præfinitâ pro suî arbitrio, si expedire judicaverit, eleemosynâ aliquâ favore ecclesiæ, vel pauperum, erogandâ : prætereà titulos eorumdem beneficiorum, præsentationes, institutiones, collationes, convalidandi, quatenùs provisi qualitatibus per sacros canones præscriptis præditi sint, nec aliud eis obstet, præsertìm quoad doctrinam, et mores.

III. Absolvendi pariter, et dispensandi, uti suprà, clericos ad ordines illegitimè promotos, ad hoc ut susceptos ordines exercere, et quoties sint idonei, servatisque servandis, ad reliquos usque ad presbyteratum inclusivè promoveri liberè, et licitè possint.

IV. Simili etiam modo absolvendi, et dispensandi sacerdotes, ad confessarii munus illegitimè adprobatos, eosque, si dignos noverit, ad idem officium ritè obeundum pro suo arbitrio, et prudentiâ adlegendi.

Quod quidem decretum, unà cum epistolâ ad infrascripto sacræ Congregationis secretario hâc ipsâ die ad memoratum Vicarium capitularem datâ, nec non cum executoriali decreto pro sanatione Matrimoniorum in radice, reliquisque actis vigore hujus apostolici indulti conficiendis, in Archiepiscopali archivo Parisiensi diligenter asservetur, ut pro omni, et quocumque futuro eventu de Pontificiâ concessione, ac præsertìm de Matrimoniorum validitate, et prolium legitimitate possit monumento perenni constare.

Datum Romæ, decimo tertio kalend. aprilis an. MDCCCXV.

Franciscus FONTANA, *Præp. gen. Barnabitarum, et S. C., Negotiis eccl. extraord. Deput., à secretis.*

N° XI.

Autre lettre du P. Fontana, en envoyant le Décret précédent.

Redditæ mihi sunt haud ita pridem binæ abs te litteræ, quarum altera ad XII. kalend., altera ad X. kal. octobris, de epistolâ rescribis, quam Pontificio nomine, et ex mei muneris ratione ad te dedi de actis à cardinali Maurio per id temporis, quo in istam Parisiensem sedem irruperat. Facultates sanè, quas requiris, tibi tribuebantur, cùm eas tibi à Pontifice demandatas denunciaveram. Verùm ut nulla ampliùs in re tanti momenti dubitatio, nullusque vel tenuissimus scrupulus residere possit, decretum mitto, quo cuncta partitè, definitè, distinctèque edicuntur tum de matrimoniis, tum de iis, qui ad ordines, et beneficia ex præfati Cardinalis auctoritate adlecti sunt : quo sanè iis cumulatè satisfactum reor quæstionibus, quas tuis litteris proposuisti.

Id verò cùm primis persuasissimum tibi sit, omnem renovandi de peractis matrimoniis consensus necessitatem ademptam fuisse à Pontifice, qui ut Benedicti XIV verbis utar, *quemadmodùm potest legem ecclesiasticam irritare, et revocare, non tantùm quoad in posterum secuturos effectus, ne incurrantur, sed etiam quoad effectus anteà productos, juxta textum in Clement.* QUONIAM DE IMMUNIT. ECCL. *sic dispensando in radice matrimonii, et revocando impedimentum dirimens matrimonium, et simul et semel abrogando legem ecclesiasticam, quæ dictum statuit impedimentum, facit ut dispensatio retrotrahatur ad initium matrimonii, et sic quod proles quoad omnes effectus, et sic quoad effectus civiles indirectè, legitima sit, et habeatur.* (*Quæstion. Canon.* 174). Quâ profectò de causâ, et illud explorati juris est, non posse ampliùs, ex contrahentium voluntate, hæc connubia dirimi, quod secundo loco quærebas : omnem quippè vim, roburque omne eadem adepta sunt, ubi primum à Pontifice summo ipsorum sanatio decreta fuit. Extant præclara hujuscemodi sanationum exempla, absque consensùs renovatione, in apostolicis Clementis XI litteris, *Apostolicæ dignitatis*, sub die 2 aprilis 1701, et Clementis XII, *Cum dubium*, ut in Bullario, tom. XIV, N. 1412, § 3. id et S. M. Pius sextus decrevit de Matrimoniis,

quæ ex dispensationibus à Pistoriensium antistite Riccio tributis perperam contracta fuerant. Vid. etiam de *Syn. Diæc. lib. XIII, cap. XXI*, §§ 6, 7 et Thesaur. resolut. t. I et II, *pragm. Matrimonii*, 13 jul. 1720, 16 jan. et 28 aug. 1723.

Præter hoc decretum novum epistolæ meæ exemplum, quod exoptabas, mitto, tuisque me votis eo lubentiùs obsequi, tibi suadeas, velim, ut majora præbeam meæ in te observantiæ, atque benevolentiæ testimonia. Fausta interìm, ac felicia omnia in perdifficili munere obeundo tibi adprecatus, ut multa me, assiduisque juves precibus apud communem Dominum, oro, obtestorque.

Romæ, ad S. Caroli, vico Catinariorum, 23 novembris 1815.

Illustrissimæ dominationis tuæ

Obsequentiss. et addictissimus servus, et amicus FRANCISCUS FONTANA, *Præp. gen. Barnabitarum, et Secretarius S. C. Negotiis Deput.*

N° XII.

Plusieurs extraits des lettres de M. D'ASTROS, à son frère, qui prouvent à quel point Rome improuvait les adversaires du saint Confesseur.

15 juin 1814.

.... J'ai appris, hier, qu'à Rome on est fâché de la conduite tenue à mon égard, et qu'on y serait disposé à me donner tous les pouvoirs d'administrer le diocèse en qualité de Vicaire apostolique, si on ne craignait de trouver de l'opposition... Je vais ce matin en conférer avec un Prélat italien. Vous croyez bien que je serais assez confus si on m'allait donner des pouvoirs au-dessus de mes confrères, et que je proposerai les avis les plus doux, sauf les principes.

7 octobre 1814.

.... Mon affaire avec le Chapitre n'est pas entièrement finie. La difficulté qui reste est sur la place que je dois occuper au chœur. Ils veulent me l'assigner après tous les autres Grands vicaires, comme s'ils m'avaient validement révoqué. On leur a proposé un arrangement qui ne me rendait pas mon ancienne place, mais qui ne supposait pas la validité de la révocation, et je l'ai accepté. Mais le Chapitre n'en a pas voulu. Cette proposition m'a fait plaisir, parce qu'elle m'a donné l'occasion de montrer que ce n'est pas pour la place que je dispute, mais pour le principe. Dans ce temps-là, il m'est arrivé un rescrit de Rome, par lequel on me donne, nominativement et exclusivement, des pouvoirs que les autres Grands vicaires avaient demandés, et pour lesquels je n'avais fait moi-même aucune demande. Ceci leur a fait sentir ce que l'on pensait à Rome de mon affaire... Je ris tout seul en vous écrivant tous ces mouvements et toutes ces misères. Je voudrais bien qu'il n'y eût pas d'affaire plus fâcheuse dans le monde.

Le.....

.... J'en suis toujours au même point avec le Chapitre. Je vais aux assemblées et non pas au chœur... Tous les rescrits de Rome me sont adressés nominativement, et on a fait écrire par M. Artaud, attaché à la légation française, à Rome, que l'on n'y faisait droit qu'aux suppliques que j'ai visées. Ainsi l'intention de Sa Sainteté est manifeste.

N° XIII.

Bref de Grégoire XVI à Mgr l'Archevêque de Toulouse, après l'envoi de la Censure des erreurs Ménaisiennes.

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Litteras quas, unà cum nonnullis ex Venerabilibus Fratribus istius Regni Episcopis, die 22 Aprilis, anno superiori, dedisti, ac per Venerabilem Fratrem Nostrum Emmanuelem, Cardinalem Episcopum Tusculanum, Pœnitentiarium Majorem, Nobis adferendas curasti, animo perlegimus benevolo. Novum quippe ibidem et illustre testimonium nacti sumus pastoralis zeli, et fidei atque observantiæ in hanc Apostolicam Sedem, quibus Te, Collegasque tuos mirificè affectos apprimè jam noveramus. Illæ porrò traditæ fuerunt Nobis in eam curam cogitationemque jamdiù incumbentibus, ut ex more institutoque Sanctæ hujus Sedis, *illo habito*, juxta Zosimi Pontificis verba, *pondere examinis, quod ipsa rei natura desiderabat*, omnes Ecclesiæ filios opportunè edoceremus, quidnam de tristissimo illo argumento, de quo et in eâdem Epistolâ agebatur, sit ex Sacrarum Scripturarum, Sanctiorisque traditionis disciplinâ prædicandum. Memores enim ex Prædecessoris Nostri Leonis Magni monitu, *tenuitatem Nostram Ecclesiæ præsidere sub illius nomine, cujus fides errores quoslibet impugnat*, probè intelligimus id Nobis speciatim commissum esse, *ut omnes conatus nostros causis impendamus in quibus universalis Ecclesiæ salus possit infestari*. Id Nos, Deo benè juvante, atque auspice in primis Virgine Sanctissimâ, fidenter peregimus, datis solemni Assumptionis ipsius die ad Catholici Orbis Antistites Encyclicis Litteris, quibus sanam, et quam sequi unicè fas sit, doctrinam pro Nostri officii munere protulimus. Dedit voci Nostræ vocem virtutis Pater luminum, in quem spem omnem conjeceramus, easque alacriter religiosè, studiosèque ubiquè receptas fuisse, gratulabundi testati sunt et Sacrorum Antistites, et Viri ex universis Ordinibus commendatiores. Imò auctores ipsi fautoresque

consiliorum, de quibus præcipuè querebamur, ad quos mittendas eas Litteras curavimus, publicè denuntiârunt, se ab incœptis illicò cessasse, ne voluntati nostræ obsisterent. Quæ quidem declaratio eam illicò Nobis spem indidit, sincerè ipsos, plenè, absolutè, omnique depulsâ ambiguitate judicio Nostro paruisse, idque luculentioribus quoque monumentis fore in posterum testaturos eâ fide, quâ se erga Christi Vicarium incensos toties dissertissimè professi sunt. Hæc sanè perjucunda spes animum nostrum, in summâ temporum difficultate, pro rei sacræ incolumitate solicitum erexerat; ad dolorem adhuc injiciunt, quæ etiam nunc perferuntur in vulgus. Humilibus proindè precibus oculos manusque ad Auctorem et consummatorem fidei Jesum attollimus, ut præbente ipso omnibus cor docile, *ortos in Ecclesiâ strepitus*, ut verbis S. Cœlestini Pontificis utamur, *compressos tandem pacatissimâ ratione fuisse* gratulemur. Communia in tantum finem vota, consilia, et studia ingeminet cum aliis istius Regni spectatissimis Religionis zelo Episcopis, quos singulari benevolentiæ affectu complectimur, Fraternitas Tua, cui dùm hanc rescribimus Epistolam nostræ in Te voluntatis testem, cœlestia quæque dona adprecamur, atque Apostolican Benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, die 8 Maii anni 1833, Pontificatûs Nostri anno tertio.

GREGORIUS PP. XVI.

N° XIV.

Bref de Grégoire XVI à Mgr l'Archevêque de Toulouse qui le consultait sur sa démission.

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Tuas nuper accepimus Litteras tertio Idus proximi mensis Decembris datas, atque intimo pietatis, et obsequii sensu conscriptas, quibus, Venerabilis Frater, significasti Tibi in animo esse istius Archiepiscopalis Ecclesiæ munus abdicare. Quod quidem tuum consilium eo molestius cordi Nostro accidit, quo majorem Tibi à nobis benevolentiam meritò comparasti ob egregias, quibus præfulges, dotes. Etenim probè noscimus quâ virtute, religione, atque eximio in Nos, et hanc Apostolicam Sedem amore, atque observantiâ præstes, et quo episcopali robore, ac singulari sollicitudine catholicam religionem, ejusque doctrinam tueri contendis, atque ad concrediti gregis custodiam in exemplum advigilas. Itaque etsi propensissima in Te cæteroquin voluntate simus, tamen rebus omnibus coram Domino perpensis, animum inducere non possumus, ut hujusmodi tuo desiderio obsecundemus, ac permittamus, Te, Venerabilis Frater, de candelabro, supra quod positus es, descendere, ac sub modio posthàc delitescere. Quòd si minùs firmâ nunc uteris valetudine, neque iis, quibus olìm corporis viribus vigere Te sentis, non tamen idcirco pastorale onus Tibi ulterius haud sustinendum existimare debes, cùm præsertìm multos per annos in istâ Ecclesiâ procurandâ versatus, homines optimè noveris, quos Tibi adjutores adsciscere possis. Jam verò quod attinet ad istius tui Seminarii ædes, de quibus tantopere es sollicitus, haud omissimus, Venerabilis Frater, Ministrum Plenipotentiarium carissimi in Christo Filii Nostri Ludovici Philippi, Gallorum Regis Christianissimi, in hâc almâ Urbe nostrâ morantem alloqui, ut nostro nomine ad ipsum Regem de hoc negotio scriberet, atque confidimus ejusdem negotii exitum nostris, tuisque votis consentaneum futurum. Quamobrem, Vene-

rabilis Frater, hâc nostrâ responsione acceptâ, omnem nimii timoris anxietatem à tuo spiritu expelle, ac nostræ auctoritati acquiescens jacta curam tuam super Dominum, qui, cùm tuam omnem spem in Eo collocaveris, aderit Tibi jugiter per suam misericordiam, et gratiam in auxilio opportuno. Quâ spe roboratus permane in vocatione, quâ vocatus es, atque alacriori usque studio perge dilectarum ovium saluti prospicere, ministerium tuum implere, ac de catholicâ istic re benè mereri, atque inter angustias, et sollicitudines, quæ, in hâc præsertùm tantâ temporum asperitate, à pastorali munere abesse non possunt, immarcescibilem cogita gloriæ coronam ab Æterno Pastorum Principe perseverantibus promissam. Nos interìm quidquid erit, in quo Tibi commodare possimus, id certè, prout in Domino expedire duxerimus, quam libentissimè præstabimus. Ac nostræ in Te præcipuæ, et studiosissimæ caritatis pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et ovibus tuæ curæ commissis, effuso cordis affectu, peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 17 Januarii anno 1846, Pontificatûs Nostri anno decimo quinto.

GREGORIUS PP. XVI.

N° XV.

Bref en faveur de l'institut des Prêtres adorateurs et contemplateurs du Sacré Cœur de Jésus.

GREGORIUS PP. XVI.

AD FUTURAM REI MEMORIAM,

Cùm nobis nihil potius, nihil gratius, nihilque optabilius esse possit, quàm ut christiana religio majora in dies ubiquè incrementa suscipiat, omnesque enutriti magis verbis fidei crescant in scientiâ Dei, atque alacri et inoffenso pede incedentes per semitas Domini vitam assequantur æternam; tùm pia eorum sacerdotum instituta vehementer commendare solemus, qui, hâc præsertùm tantâ temporum asperitate, tantâque rerum omnium perturbatione, præliantes prælia Domini, atque opponentes murum pro domo Israel, divini verbi præconio, ac multiformis gratiæ Dei dispensatione in spiritualem hominum salutem procurandam pro viribus incumbunt. Non mediocri certè paterni animi nostri voluptate accepimus, venerabilem Fratrem Paulum d'Astros, in præsentiâ Archiepiscopum Tolosanum, virum ingenio, doctrinâ, virtute, pietate, religione, ac singulari in hanc Petri Cathedram adfectu summopere præstantem, et de catholicæ Ecclesiæ bono, deque animarum salute vehementer sollicitum, cùm Bajonensi Ecclesiæ præesset, Congregationem nonnullis legibus instituisse Presbyterorum, qui *adoratores et contemplatores sanctissimi Cordis Jesu* appellati, eo spectare debent ut sacris potissimùm expeditionibus, seu missionibus, tam propriam tum aliorum sanctificationem curare, corruptos depravatosque mores reformare, hominesque à vitiorum cœno ad rectam virtutis viam traducere, atque ad sanctioris vitæ rationem impellere, fidei incrementa promovere, atque adjutricem Episcopis pro animarum bono manum præbere, omni curâ, industriâ, labore, consilio conentur. Atque idem pientissimus Antistes ubi, anno M. D. CCC. XXX., ad Tolosanæ ecclesiæ regionem fuit evectus, ejusdem Congregationis domum Tolosæ excitandam curavit, easdemque constitutiones, quibusdam tantùm immutatis, Tolosanæ domûs Presbyteris servandas dedit. Cùm verò idem venerabilis Frater summopere cuperet eam Congregationem, hujus Apostoli

approbatione, vel commendatione muniri, idcircò supplex nos adiit, atque Congregationi VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium præpositorum, regulas ex constitutionibus excerptas exhibuit, quibus præscribitur ut hujus Congregationis Presbyteri simplicia vota ad tempus nuncupent, communem vitam suorum superiorum regimini subjectam agant, atque Episcoporum auctoritati subditi, illis in vineâ Domini excolendâ omnem opem, et operam ferant. Nos itaque, auditis nonnullis VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalibus ejusdem Congregationis Episcoporum et Regularium, atque acceptis honorificentissimis litteris venerabilium Fratrum Archiepiscoporum Auscitani, Aquensis et Burdigalensis, et Episcoporum Carcassonensis, Atturensis et Appamiensis, qui omnes hanc Presbyterorum societatem summis laudibus efferre non dubitant, inspectisque ejusdem Societatis regulis, quæ ad propositum finem assequendum accommodatè esse videntur, rebusque omnibus maturo, et accurato examine perpensis, ea profectò spe freti fore ut, benedicente Domino, ex hâc piâ Presbyterorum Congregatione in Christianam et civilem rempublicam maxima bona redundent, piissimi religiosissimi Archiepiscopi Congregationis ejusdem institutoris votis quam libentissimè annuendum censuimus. Quamobrem, hisce litteris eumdem venerabilem Fratrem d'Astros de catholicâ Ecclesiâ tot sanè nominibus præclarè meritum, ac pro divini Nominis et gloriâ, pietatis cultu, animarum salute, tam providè tamque sapienter adlaborantem, præcipuo paternæ caritatis affectu prosequentes, illum meritis laudibus efferimus, et Congregationem Presbyterorum *adoratorum et contemplatorum sanctissimi Cordis Jesu* ad ipso institutum summopere in Domino commendamus, neque dubitamus quin divinâ adspirante gratiâ, ex solidâ eorum doctrinâ, religione ac zelo, ubere bonorum operum fructus in populos derivare possint. Pontificiæ autem Nostræ benevolentiæ testem eidem venerabili Fratri Paulo d'Astros, atque ipsius congregationis Presbyteris, apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXVI Martii M. D. CCC. XLI, Pontificatûs nostri anno undecimo.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE.

Pages.

PRÉFACE v

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Son enfance 1

Sa naissance. — Sa famille. — Il reçoit la confirmation à trois ans. — Sa précoce intelligence. — Sa vocation. — Son bénéfice. — Il est tonsuré à huit ans. — Il comprend ses engagements. — Comment il les remplit. — Ses premières études.

II. — Sa vie de collége 8

Son entrée. — Ses maîtres. — Sa conduite. — Ses succès. — Ce que pensaient de lui ses condisciples. — Agréments de son esprit. — Comment il les négligea plus tard. — Témoignage d'un de ses anciens professeurs.

III. — Sa vie de famille jusqu'à la persécution 14

Il rentre dans sa famille. — Ses études. — Qualités qu'elles révèlent. — Dévouement pour ses parents. — Son naturel. — Ses amis. — MM. Carle et Gauthier. — M. le comte Portalis. — Mlle de Tournefort. — Solidité de ses affections. — Mouvement de 89. — Comment le jugea l'abbé d'Astros. — La révolution finit son bonheur de famille et commence sa vie de persécution.

IV. — Prétextes et commencements de la persécution révolutionnaire 29

Deux révolutions poursuivies à la fois. — Révolution religieuse. — Confiscation des biens du Clergé. — Suites par rapport à l'abbé d'Astros. — Abolition des vœux. — L'abbé d'Astros n'en est pas ébranlé. — Constitution civile du Clergé. — Ignorance et mauvaise foi de ses défenseurs. — Ses auteurs. — Son but. — Ses expédients. — Ses conséquences. — Iniquités de certains jugements historiques. — Opposition de l'abbé d'Astros justifiée.

V. — Sa vie de confesseur jusqu'aux ordres sacrés 39

Spontanéité de son dévouement. — Doutes momentanés sur l'orthodoxie de la Constitution. — Leurs causes. — L'abbé d'Astros n'a pas un instant d'hésitation. — Défection de quelques prêtres ses amis. — Ce qu'il en souffre. — Le schisme s'établit. — Il est chassé de Tourves avec sa famille. — Sa mère meurt pendant cet exil. — Il la remplace auprès de ses frères. — Il revient à Tourves. — Régicide. — Levée en masse. — Il est envoyé au siége de Toulon. —

Pages

Il s'évade. — Il s'attache à un confesseur de la foi pour se préparer aux ordres. — Dangers qu'il court. — Il part pour Paris avec M. Gauthier.

VI. — Son ministère de confesseur jusqu'au 18 brumaire. 53

La persécution s'apaise. — Il renonce à ses droits d'aîné. — Il compose un titre clérical à M. Gauthier. — Il est ordonné minoré, sous-diacre et diacre. — Il retrouve la famille Portalis. — Son courage. — Son départ. — Il tombe dangereusement malade à Auxerre. — Réaction du 28 septembre 1795 contre les prêtres. — Le Directoire. — Il exerce son office de diacre au péril de la vie. — Zèle pour sa ville natale. — Trait de courage. — Son sacerdoce. — Exil de son oncle. — Son ordination. — Ses pouvoirs. — Son apostolat. — Ses efforts pour la conversion d'une protestante. — Il voit le général Bonaparte au retour d'Egypte. — Ses pressentiments.

VII. — Ses services dans la négociation du Concordat.. 69

Il est troublé par son affection pour la famille. — Il se détermine à la quitter. — Il part pour Paris. — Ses derniers conseils à son frère. — Projet de Concordat. — Napoléon y persiste, malgré toutes les oppositions. — Il ouvre les négociations. — Il choisit M. Portalis pour Conseiller d'État *chargé des affaires concernant les cultes*. — M. Portalis choisit l'abbé d'Astros pour chef de son cabinet. — Son influence. — Ses rapports avec l'abbé Bernier; — avec les principaux délégués de la cour romaine. — Retards. — Opinion de l'abbé d'Astros sur le préambule du Concordat, — sur le traitement du Clergé, — sur les articles organiques. — Choix des nouveaux Evêques. — Ses difficultés. — L'abbé d'Astros en est spécialement chargé. — Il constitue pour l'assister dans cette tâche un conseil de vertueux amis. — Les tableaux qu'il dresse sont retouchés. — On y introduit douze constitutionnels. — Il fait exiger leur rétractation. — Jugement sur le Concordat. — *Te Deum* pour la restauration du culte. — Bonheur particulier que donne cette fête à l'abbé d'Astros.

VIII. — Ses premiers pas dans les honneurs ecclésiastiques. 100

Ses sentiments après la conclusion du Concordat. — Ses services pendant la formation des nouvelles Paroisses. — Ses projets pour son avenir. — Il est nommé Chanoine de Paris. — Preuve de son esprit ecclésiastique. — Il convertit sa cousine. — Ses vertus de famille. — Il est nommé Grand vicaire d'Orléans. — Il assiste au couronnement de l'Empereur. — Il est nommé Grand vicaire de Paris. — Il compose le Catéchisme de l'Empire. — Mort de M. Portalis. — Jugement sur son administration. — Mort du Cardinal de Belloy. — L'abbé d'Astros Vicaire capitulaire. — Beau trait de sa part qui indispose Napoléon contre lui.

IX. — Démêlés de l'abbé d'Astros avec Napoléon. Historique de la question..... 117

Guerre de Napoléon contre le Pape. — Son caractère particulier. — Sa cause véritable. — Contradictions de Napoléon sur ce point. — Invasion des Etats Romains. — Tyrannie du gouvernement français. — Le Pape fait bien de défendre sa souveraineté temporelle.

Pages.

— Il fait bien de la défendre par les armes spirituelles. — Excommunication. — Refus d'institution aux Evêques nommés par l'Empereur. — Celui-ci tâche de l'éluder par les administrations capitulaires. — Cette mesure n'était pas canonique. — Le cardinal Fesch est promu à l'archevêché de Paris dans ces conditions. — Il accepte, puis se démet — Le cardinal Maury le remplace et soutient la lutte. — L'abbé d'Astros champion du souverain Pontife, contre le Cardinal champion de l'Empereur.

X. — Opinion motivée de l'abbé d'Astros sur la question. 139

Abus de notre droit coutumier. — L'abbé d'Astros les réprouve. — Lois de l'Eglise contre les administrateurs capitulaires. — Le Cardinal prétend qu'elles ne sont pas reçues en France. — Réponse de l'abbé d'Astros. — Le Cardinal prétend que l'usage contraire a prévalu. — Réponse de l'abbé d'Astros. — Les actes de l'Administrateur capitulaire étaient nuls. — Trois décisions de Rome à l'appui. — La plus explicite est provoquée par l'abbé d'Astros. — Chicanes du cardinal Maury pour les éluder. — Motifs tirés des circonstances qui encourageaient l'abbé d'Astros dans la résistance. — Citation curieuse de son mémoire manuscrit.

XI. — Ses luttes..... 166

Espérances que sacrifie l'abbé d'Astros. — Comment il accueille le cardinal Fesch. — Il l'invite à pontifier le jour de l'anniversaire du sacre. — Son discours d'invitation irrite Napoléon et fait décréter son exil. — Le cardinal Fesch demande la démission de tous les Vicaires capitulaires. — L'abbé d'Astros la refuse. — Le cardinal Fesch se démet lui-même. — Le cardinal Maury est nommé et reçu avec moins de confiance. — L'abbé d'Astros combat ses empiétements. — Parallèle des deux champions. — Le bref au cardinal Maury fait soupçonner des relations entre l'abbé d'Astros et Savone. — Le bref à l'archidiacre de Florence confirme ces soupçons. — Le bref au jeune Grand vicaire achève de le compromettre. — Colère de Napoléon. — Entrevue du 1er janvier 1811. — Récit de l'abbé d'Astros. — Réflexions sur ce récit.

XII. — Conséquences de son arrestation..... 195

Malheurs et désordres qui suivent son emprisonnement. — Napoléon parle de le faire fusiller. — Exil de MM. Portalis, Guairard et de la Calprade. — Emprisonnement du P. Fontana; — du prélat de Grégorio; — des cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizoni. — Absurde jugement de Savary. — Adresse extorquée au Chapitre de Paris. — Sous quel prétexte. — Imitations. — Schisme de trois ans. — Comment on y tomba. — Dernières réflexions sur le Gallicanisme.

XIII. — Sa captivité..... 235

Il est mis au secret — Ses premières inquiétudes. — Sa force chrétienne. — Régime qu'on lui impose. — Sa cellule. — Expulsion du concierge. — Son serin. — Persécutions à cause de lui. — Madame de Soyecourt. — Ses amis de Provence. — Voyage de son frère et de sa sœur. — Privation de secours religieux. — Il sort du secret. — Pieuses dames de Paris. — Ses occupations en prison. — Il pré-

f.

Pages.

voit les catastrophes prochaines. — Il n'est pas délivré aux approches de l'invasion — Sa translation de Vincennes à Angers. — Abdication de Napoléon. — Délivrance de l'abbé d'Astros. — Rapprochement instructif.

XIV. — Il reprend ses fonctions de Grand vicaire..... 261

Sympathies que son retour fait éclater. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Sa visite à Notre-Dame. — Chute du cardinal Maury. — Parole du Roi en faveur de l'abbé d'Astros. — Nouvelles persécutions. — Il publie une bruchure sur les abus de cette maxime, que *l'usage abroge la loi*. — Ses démêlés avec le chapitre. — Ses conseils dans la commission des intérêts religieux. — Retour de Napoléon. — Il demande ce qu'est devenu l'abbé d'Astros. — Celui-ci se réfugie en Angleterre. — Les prélats anti-concordataires. — L'abbé Carrou. — Le Grand vicaire exilé rentre à Paris. — Concordat de 1817. — Il est nommé à l'évêché d'Orange; puis de Saint-Flour; puis enfin de Bayonne. — Il est sacré par Mgr de Quélen, le 9 juillet 1820.

XV. — Ses rapports avec la princesse Louise de Condé.. 285

Pourquoi ce souvenir consacré à la princesse Louise. — Sa vie jusqu'en 1814. — Elle veut fonder un monastère de l'adoration perpétuelle. — Difficultés pour le choix d'un local. — Inspiration d'un ministre. — Le palais du Temple. — Services rendus par l'abbé d'Astros pour cette fondation. — Il va joindre Mme de Condé à Chelsea pendant les cent jours. — Il devient son aumônier. — Il refuse d'être celui de la duchesse douairière d'Orléans. — Intimité qui s'établit entre M. d'Astros et Mme Louise. — Confiance illimitée de celle-ci. — Son respect. — Son filial attachement. — Ses regrets à la séparation. — Témoignage en faveur de M. l'abbé d'Astros.

XVI. — Ses vertus sacerdotales..... 311

Obstacles qui se présentent à sa ferveur. — Son esprit d'oraison. — Son esprit de foi. — Sa charité : — envers le prochain en général; — envers sa famille; — envers ses confrères; — envers ses amis; envers les âmes qui lui étaient confiées. — Son humilité. — Lettre à Mme de Condé. — Confession au souverain Pontife. — Son détachement des honneurs. — Sa mortification. — Sa chasteté. — Caractère de sa perfection. — Moyens qu'il employa.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Situation religieuse de la France au moment où M. d'Astros est promu à l'épiscopat. 337

Deux caractères de la réaction anti-religieuse. — Philosophisme. — Libéralisme. — Attitude du gouvernement vis-à-vis de l'Eglise; — de l'Eglise vis-à-vis du gouvernement. — Carbonarisme. — Ecclectisme. — Ses conséquences religieuses et sociales. — Absence de philosophie dans l'Apologétique. — Liberté d'enseignement. — De la presse. — Défenseurs du catholicisme. — Indifférence. — Vides dans les rangs du sacerdoce. — La sollicitude de Mgr d'Astros s'étendait à tout cela.

Pages.

II. — Ses premières habitudes épiscopales..... 359

Arrivée de Mgr d'Astros à Bayonne. — Son installation et ses premières paroles. — Il règle sa vie. — Particularités sur son oraison. — Son travail. — Ses récréations du soir. — Son caractère. — Ses principes sur le faste. — Ses scrupules de pauvreté. — Ses apparitions solennelles dans la cathédrale. — Ses rapports avec le dehors. — Son talent administratif. — Usage de ses revenus. — Ses visites pastorales. — Son intimité avec M. l'abbé Thibaut, son secrétaire. — Ses appréhensions et ses espérances.

III. — Ses soins et ses bontés pour les prêtres..... 378

État du sacerdoce. — Mgr d'Astros en commence la réforme par les jeunes clercs. — Il fonde un séminaire à Larressore; — un autre à Saint-Pé; — un autre à Oloron. — Il bâtit le séminaire diocésain. — *Œuvre des séminaires.* — Il appelle les MM. de Saint-Sulpice. — Il défend de quitter le costume ecclésiastique. — Il établit une caisse d'épargnes. — Les retraites ecclésiastiques. — Les examens. — Les conférences. — Ses principes quand il était traversé dans une entreprise. — Ses rapports avec les prêtres; — avec les séminaristes. — Comme il soutenait les persécutés. — Comme il s'intéressait aux coupables. — Comme il les encourageait. — Comme il les corrigeait. — Comme il tendait les bras aux repentants. — Traits de bonne amitié. — Sa justice. — Sa fermeté. — Il reçoit la crosse de saint François de Sales.

IV. — Ses soins et sa charité pour les fidèles..... 403

Il veille spécialement aux doctrines. — Il engage la lutte contre l'Université. — Historique de cette question. — Vexations du monopole. — Ses effets moraux. — Témoignage de Châteaubriand. — M. de Corbière et le Conseil royal succèdent à la Commission d'instruction publique. — Inspection des colléges accordée aux Evêques. — Comment s'en acquitte Mgr d'Astros. — Mgr Frayssinous veut le faire nommer à sa place. — Premières doléances de Mgr d'Astros sur la corruption de l'instruction. — Son mandement de 1825. — Il est consulté par le Grand-maître. — Il fait venir les Sœurs de la Croix dans son diocèse. — Association de la Doctrine chrétienne. — Il fait un catéchisme. — Zèle du Prélat pour l'instruction des ignorants. — Prudence administrative. — Il fonde des missionnaires diocésains. — Il partage leurs travaux. — Missions de Bellocq et d'Orthez. — *Vérité catholique démontrée.* — Grand jubilé : — à Bayonne; — à Oloron; — à Pau. — Mission de Tourves. — Sa politique. — Ses premiers jugements sur M. de la Mennais. — Trait de foi héroïque.

V. — Dernières années de Mgr d'Astros à Bayonne..... 430

Mgr Frayssinous abdique son titre de Grand-maître. — Son administration. — Il veut quitter le ministère des cultes. — Admirable lettre que lui écrit Mgr d'Astros. — Notre Prélat veut se démettre de son évêché de Bayonne. — Ordonnance du 21 avril 1828. — Brochure de Mgr d'Astros à cette occasion. — Mgr d'Hermopolis quitte le ministère. — Mgr d'Astros proposé pour son successeur. — Rejeté

Pages.

du ministère. — Nommé à l'archevêché de Besançon. — Son refus. — Ordonnances du 16 juin 1828. — Opposition de Mgr d'Astros. — Progrès de sa sainteté. — Il donne des statuts synodaux. — Il est nommé à l'archevêché de Toulouse. — Il refuse. — Son refus n'est pas agréé. — Douleur de son départ. — Son successeur. — Témoignages de Pie VIII sur Mgr d'Astros.

VI. — Mgr d'Astros et la révolution de 1830..... 450

Embarras suscités à l'Eglise par cette révolution. — Hostilité du nouveau pouvoir. — Persécutions dans l'ordre politique; — dans l'ordre hiérarchique; — dans l'enseignement; — dans l'exercice du culte. — But du Gouvernement. — Trois partis à prendre en face de ces antagonismes. — Mgr d'Astros opte pour le plus sage. — Il n'était qu'évêque et pas homme politique. — Preuves à l'appui.

VII. — Commencements de Mgr d'Astros à Toulouse... 464

Il retourne de Paris en Provence pour attendre ses bulles. — Observations à M. de Broglie sur le serment. — Il arrive à Toulouse. — Impression qu'il produit. — Son prédécesseur. — Son clergé. — Ses premières réformes. — Ses luttes: — pour la nomination royale de deux Grands vicaires; — contre l'abattement des croix; — contre la suppression projetée de quelques évêchés; — contre une injonction qui demandait l'envoi des mandements au ministère. — Son Catéchisme des sourds-muets.— Sa protestation en faveur de Mgr de Quélen. — Phase nouvelle de sa sainteté. — Caractère de sa force.

VIII. — Son intimité avec M. Berger..... 483

M. Berger et la princesse de Condé. — Commencements de M. Berger. — Parallèle entre Mgr d'Astros et lui. — Il refuse l'évêché de Bayonne. — Ses motifs. — Trait de sa générosité envers les autres Grands vicaires. — Son dévouement pour Mgr d'Astros. — Réciprocité qu'il obtient. — Leur étroite liaison. — M. Berger projette un voyage en Palestine. — Sentiments de Mgr d'Astros à la nouvelle de cette séparation. — Scène attendrissante. — Ils meurent à peu de distance l'un de l'autre.

IX. — Question Ménaisienne..... 497

M. de la Mennais et Napoléon. — Aperçu général sur les commencements du premier. — Fondation de l'*Avenir*. — Contradictions qu'il suscite. — M. de la Mennais, accompagné de MM. Lacordaire et de Montalembert, part pour Rome. — Mgr d'Astros entreprend une censure des principales erreurs Ménaisiennes. — Analyse du système philosophique. — Ses conséquences logiques. — Sa condamnation. — Erreurs de l'*Avenir*. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Liberté de conscience. — De la presse. — Agence générale. — Droit d'insurrection. — Encyclique du 15 août 1832. — Mgr d'Astros la prépare. — M. de la Mennais la reçoit à Munich. — Révolte intérieure qu'il éprouve. — Il suspend définitivement l'*Avenir* en conservant des arrière-pensées. — Tergiversations de sa part. — Paroles d'un Croyant. — Encyclique de 1834. — Mandement de Mgr d'Astros. — Douleur et scandale. — Port royal et l'Ecole ménaisienne.

Pages.

X. — Combats de Mgr d'Astros pour la liberté de l'Eglise. 529

Différence entre les libertés Ménaisiennes et la liberté catholique. — Mgr d'Astros défend le privilége de la publicité pour les réclamations épiscopales. — Il s'oppose à la restauration des Facultés de théologie. — Ses motifs. — Liberté d'enseignement. — Projet de 1836. — Observations secrètes de Mgr d'Astros. — Projet de 1841. — Commencement de ses observations publiques. — Nouveau plan d'attaque. — Mandement contre les *doctrines philosophiques*. — Divers témoignages de M. de Montalembert. — A l'exemple de Mgr d'Astros, l'épiscopat attaque les célébrités universitaires. — Représailles. — Attitude de Mgr d'Astros pendant les scandales de MM. Michelet, Quinet et Eugène Sue. — Ses trois dernières remontrances à la royauté. — Autres libertés défendues par lui. — Manuel de M. Dupin. — Protestation de notre Prélat. — Affaire des Jésuites. — Mémoire de l'Archevêque de Toulouse au Pape sur ce sujet. — Adresse au Roi. — Remerciment du Général.

XI. — Son désintéressement..... 553

Sa facilité à sacrifier ses espérances. — Condoléances à Louis-Philippe après certains attentats régicides. — Compliment au Duc et à la Duchesse d'Orléans. — Il songe déjà à se donner un Coadjuteur et à se démettre de sa charge. — Il jette les yeux sur M. l'Abbé du Bourg. — Nouveau projet de démission. — Il consulte Grégoire XVI. — Avances de la cour. — Sa réponse. — Seconde tentative de la cour. — Sa réponse. — Les opinions changent à son égard. — Son indépendance ne change pas. — Ses sentiments pour le cardinalat.

XII. — Ses fondations..... 570

Œuvre des bons livres. — Maison des Bénédictines. — Réforme de plusieurs communautés — Le Calvaire. — Ce qu'il était sous le cardinal de Clermont-Tonnerre. — Ce qu'en veut faire notre Prélat. — Il le place sous le patronage de dames pieuses. — Il lui donne des statuts. — Il envoie ses premiers missionnaires à Rome. — Ses instructions. — Il obtient un bref laudatif. — Joies que lui causent les premiers succès de son œuvre. — Tendresse qu'ils lui donnent pour ses ouvriers apostoliques. — Courage que ceux-ci en retirent. — Sa vie au milieu d'eux. — Spécialité de son institut. — Ses chances d'avenir.

XIII. — Ses dernières années..... 584

Étonnante diversité parmi les œuvres de Mgr d'Astros. — Sa polémique contre dom Guéranger. — Sa conduite à l'égard de la papauté. — Nomination de quelques-uns de ses prêtres à l'épiscopat. — Ferveur angélique de sa vieillesse. — Sa cinquantième année de sacerdoce. — Révolution de 1848. — Foi de Mgr d'Astros à cette occasion. — Son attitude. — Ses motifs. — Ses nouvelles inquiétudes. — Ses sentiments pour Pie IX. — L'Eglise respire. — L'Archevêque de Toulouse songe à demander un Coadjuteur. — Mission de M. Berger à Paris; — à Amiens. — Mgr Mioland nommé Coadjuteur. — Générosité de son acceptation. — Ses précédents. — Mgr d'Astros est promu au cardinalat. — Faux bruits au sujet de son serment.

Pages.

XIV. — Ses vertus épiscopales..... 608

Ce chapitre est un complément non une répétition. — Foi de Mgr d'Astros. — Son espérance. — Sa charité: — envers ses intimes; — dans ses jugements; — envers les prêtres. — Son humilité. — Quelques traits. — Son emploi du temps. — Sa connaissance des Ecritures. — Exemples. — Son amour pour le saint Sacrement. — Ses adorations. — Son amour pour la célébration des saints Mystères. — Traits admirables. — Sa dévotion à Marie. — Impression publique causée par ses vertus.

XV. — Ses derniers moments..... 626

Emotion de Mgr d'Astros à la mort de M. Berger. — Il part pour le Calvaire. — Etat de ses facultés. — Un de ses entretiens. — Paroles remarquables. — Il tombe malade dans une pauvre cellule. — Edification qu'il donne, — en prenant des remèdes qui le révoltent, — en recevant les derniers sacrements. — Il reçoit la visite de Mgr le Coadjuteur, — de sa famille. — Dernières bénédictions. — Il désire une seconde fois la sainte communion. — Son agonie. — Sa mort. — Son corps est transféré à l'Archevêché. — Emotion populaire. — Funérailles. — Cérémonie funèbre du 12 novembre.

Oraison funèbre..... 641

Pièces justificatives..... j

Table..... lxxxiij

Errata..... xcj

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE JEAN-MATTHIEU DOULADOURE.

ERRATA.

Page 17,	ligne 26,	au lieu de	*il craignit*,	lisez :	le premier craignit.
— 20,	— 30,	—	*le Comte de Portalis*,	—	le Comte Portalis.
— 24,	— 12,	—	*u distribuer*,	—	su distribuer.
— 32,	— 20,	—	*fera*,	—	feront.
— 56,	— 17,	—	*être passé*,	—	avoir passé.
— 64,	— 21,	—	*du Bernard-du-Bois*,	—	Bernard-du-Bois.
— 65,	— 29,	—	*pour les deux épreuves*,	—	pour lui deux épreuves.
— 90,	— 11,	—	*schismatiques*,	—	presque schismatiques.
— 99,	— 2,	—	*éprouva*,	—	n'ait éprouvé.
— 21,	— 2,	—	*deux cents lieues*,	—	trois cents lieues.
— 256,	— 10,	—	*notre héros*,	—	notre confesseur.
— 269,	— 30,	—	*tant renoncement*,	—	tant de renoncement.
— 385,	— 1,	—	*la religion*,	—	la Foi.
— 444,	— 2,	—	*le 13 mai*,	—	le 13 mars.
— 461,	— 2,	—	*étaient encore*,	—	étaient surtout.
— 485,	— 7,	—	*s'il se présente*,	—	s'ils présentent.
— 512,	— 22,	—	*offrirait même plus*,	—	offrirait plus.
— 578,	— 2,	—	*plus puisants*,	—	plus puissants.
— 601,	— 10,	—	*ce noble repos*,	—	cette noble paix.

3 2044 050 657 634